This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 455136

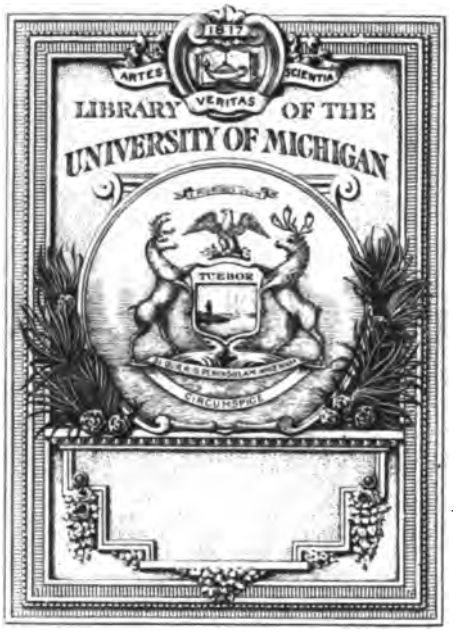
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

AP
21
.N9

LA NOUVELLE-FRANCE

Scrau de la Compagnie de la Nouvelle-France — 1627

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

PARAISSANT TOUS LES MOIS

SCIENCES—LETTRES—ARTS

1907

TOME SIXIÈME

DE LA COLLECTION

QUÉBEC

BUREAUX DE LA « NOUVELLE-FRANCE »

2, rue Port-Dauphin

Rom. Lang.
Duchesne
11-13 43
43046

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME VI JANVIER 1907 N° 1

LES PRINCIPES : LEUR RÔLE ET LEUR VALEUR

Parler de principes à notre époque pourra paraître un anachronisme, une naïveté d'un autre âge ; et plusieurs, sans doute, y verront une tentative plus courageuse que louable d'opposer à la mentalité moderne une conception intellectuelle de plus en plus discréditée et destinée à disparaître bientôt dans la poussière des siècles.

Rien aujourd'hui, en effet, n'est plus commun que le sourire railleur et la pitié méprisante dont les principes, et avec eux les hommes de principes, sont l'objet. Aux yeux de gens éblouis par l'éclat souvent trompeur de l'érudition contemporaine, un principe est une vieillerie, une sorte d'antiquaille respectable, si l'on veut, et digne de fixer l'attention curieuse de l'historien ou de l'archéologue, mais indigne de prendre place parmi les influences directrices de l'esprit humain. Pour les mêmes, un homme de principes ne peut être qu'un esprit arriéré, fermé aux choses du présent et attardé dans l'étude et l'idolâtrie du passé.

A quoi tient cette manière de voir, cette façon plus qu'étrange

d'apprécier les hommes et les idées? Quelles causes ont influé sur l'intelligence moderne avec assez de puissance pour en faire ainsi dévier les tendances et les jugements ? Nous ne croyons pas nous tromper en rendant responsables de cet état d'âme deux systèmes très en vogue de nos jours et qui ont marqué le dernier siècle d'une très forte empreinte : le positivisme et l'utilitarisme.

Le positivisme, tout entier à la constatation des faits, à l'expérimentation et à la critique, néglige systématiquement l'étude des causes, fait bon marché du spirituel et de l'immatériel, et ne professe pour la métaphysique qu'un suprême dédain. C'est le culte scientifique de la matière. Cette tendance, malheureusement trop répandue, n'exerce sans doute pas une égale influence sur tous les esprits. Les uns,—et c'est le groupe le plus important des ennemis de notre foi,—entièrement dominés par ces idées, constituent l'école positiviste proprement dite. D'autres, sans appartenir directement à cette école et sans en partager l'exclusivisme étroit, ne sont cependant pas éloignés de croire que plus la science inclinera de ce côté, plus ses progrès seront réels et dignes d'éloges : moins de principes, disent-ils, moins d'idées absolues, moins de métaphysique, et le monde intellectuel ne s'en portera que mieux.

Au positivisme qui prévaut dans l'ordre scientifique s'allie l'utilitarisme triomphant dans l'ordre social.

Que d'hommes publics, foulant aux pieds les principes les plus élémentaires non seulement de la religion révélée, mais même de la loi naturelle, n'ont plus d'autre mobile de leurs actes que l'ambition, d'autre règle que l'intérêt ou la popularité ! A l'antique morale de la conscience et du devoir on a substitué la morale du succès et du fait accompli. On ne se préoccupe plus de ce qui doit être, mais on ne regarde que ce qui est; on ne se demande plus ce que la loi de Dieu exige, mais bien ce que la faveur populaire réclame ; on se console aisément des violations les plus honteuses du droit ; on va même, quand on y trouve quelque profit, jusqu'à sacrifier de ses propres mains la religion et la liberté. Le sens du juste et de l'injuste s'est émoussé, il s'est affaibli et pres-

que effacé pour faire place aux froids calculs de l'égoïsme et de l'opportunisme.

Comment expliquer que des catholiques même distingués se laissent entraîner par ce double courant positiviste et utilitaire, et prêtent, sans le vouloir, main-forte aux adversaires les plus déclarés de l'Eglise? C'est que, par préjugé ou ignorance, ils méconnaissent, soit dans le domaine scientifique et religieux, soit dans la sphère politique et sociale, le rôle supérieur des principes.

Ce rôle, en effet, est capital.

Les sciences, dans leur ensemble, méritent d'autant mieux ce nom qu'elles remontent par un plus noble essor jusqu'aux principes qui gouvernent le monde, et qu'elles rattachent à des lois plus générales, en les groupant et en les systématisant, les notions si diverses dont elles s'enrichissent prodigieusement chaque jour. Et comme la philosophie, par l'élévation même et l'universalité de son objet, plane au-dessus de toutes les connaissances humaines, c'est de ce foyer qu'il faut appeler sur le sommet des autres sciences la lumière qui les éclaire et qui guide l'intelligence dans l'intime pénétration de la nature des êtres.

Voilà pourquoi Léon XIII, soucieux d'opposer une digue aux flots menaçants du positivisme et de remettre l'esprit humain sur les grandes avenues de la vérité, a écrit dès le début de son règne cette mémorable encyclique *Æterni Patris* qu'on ne se lasse jamais de relire et qui renferme de si précieux enseignements. Le savant Pontife y retrace de sa plume magistrale les gloires de la philosophie chrétienne, surtout de la philosophie selon saint Thomas, puis il ajoute ces remarquables paroles trop souvent mises en oubli :

Toutes les connaissances humaines peuvent espérer un progrès réel et doivent attendre un secours efficace de la restauration, que nous venons de proposer, des sciences philosophiques. En effet les beaux-arts demandent à la philosophie, comme à une science directrice, leurs règles et leur méthode, et puisent chez elle, comme à une source commune de vie, l'esprit qui les

anime. Les faits et l'histoire le prouvent : les arts libéraux ont été surtout florissants lorsque la philosophie elle-même était dans l'épanouissement de sa gloire et de sa sagesse ; au contraire, ils ont langui, négligés et presque oubliés, quand la philosophie a baissé et s'est embarrassée d'erreurs et de subtilités vaines. De même, les sciences physiques, si appréciées et si admirées de nos jours à cause de leurs nombreuses et importantes découvertes, loin d'y perdre, gagneront singulièrement à une restauration de l'ancienne philosophie. Car leur fécondité et leur avancement ne consistent pas seulement dans l'observation des faits et l'étude de la nature ; les faits constatés, il faut s'élever plus haut, et s'appliquer avec soin à pénétrer l'essence des choses corporelles et à rechercher les lois auxquelles elles obéissent, ainsi que les principes d'où dépend l'ordre qui règne entre elles, leur unité dans la variété, leur affinité mutuelle dans la diversité. On ne saurait dire combien la philosophie scolastique, sagement enseignée, apportera à ces recherches de ressources et de lumière.

Ce rôle si élevé des principes ne s'exerce pas avec moins d'influence sur la marche et le développement de chaque science en particulier. De même, en effet, qu'un principe faux peut bientôt, si l'on n'y prend garde, égarer l'esprit dans le désert du doute ou le labyrinthe de l'erreur [1], de même un principe vrai, établi et fécondé par la réflexion et l'expérience, constitue pour le savant un arsenal inépuisable de vérités et d'applications nouvelles. Comment, par exemple, ne pas admirer ce que l'illustre Pasteur, de la seule théorie microbienne, a pu faire jaillir de déductions diverses et de conséquences pratiques ! Ce principe, on le sait, a été pour la chimie, la médecine, la chirurgie, une lumière révélatrice. On en peut dire autant de la théorie de Newton sur l'attraction universelle.

C'est aux principes qu'est due la fécondité de la science, l'enchaînement des conclusions, la consistance des doctrines.

Et cela nous explique l'attachement inébranlable de l'Eglise aux moindres de ses dogmes et aux vérités en apparence les plus

1 — C'est ainsi que Rosmini, partant d'une conception erronée de l'être et de son unité, en est arrivé aux conclusions et aux aberrations les plus graves, que Rome a dû condamner.

indifférentes de la foi catholique. Ces dogmes et ces vérités sont chose sacrée ; et il n'est pas plus permis d'y porter atteinte qu'il ne serait sage de détacher une seule pierre de ces vastes et majestueuses cathédrales dont la solidité fait l'admiration des siècles. Aussi, bien mal avisés sont ceux qui prétendent que, dans les sciences ecclésiastiques, on fait une trop large part à l'étude des dogmes anciens ainsi qu'à la réfutation d'antiques hérésies apparemment démodées. Ces études, quelque abstraites qu'elles soient, sont nécessaires pour asseoir la théologie sur ses bases véritables ; elles atteignent et affermissent les fondements mêmes du christianisme ; et si un jour l'Eglise aima mieux perdre presque tout l'Orient que de sacrifier dans son symbole un simple mot, subtil peut-être, mais essentiel, on ne saurait, ce semble, inculquer trop profondément dans les esprits ces notions primordiales qui tiennent à la substance et comme à la racine de la foi chrétienne. Il importe sans doute que l'éducation des clercs, comme celle de toute autre classe d'étudiants, soit complète, qu'elle soit adaptée aux besoins du jour, qu'elle soit « pratique » ; mais rien ne nous a jamais paru plus pratique que de construire un édifice, non sur le sable, mais sur le roc fier et profond. [1]

Les sociétés, comme les sciences, ont besoin de bases solides ; et ces bases ne sont autres que les principes sur lesquels elles reposent, vérités intangibles, suprêmes notions de droit et de devoir qui en font la force et la gloire et dont l'effacement ne tarde jamais à être fatal.

Au moyen-âge, alors que l'idée religieuse dominait dans la conscience des rois comme dans celle des peuples, et que le seul

1 — Voilà pourquoi l'Eminentissime Préfet de la S. C. des Etudes, dans une lettre adressée le 10 septembre 1906 aux Instituts catholiques de France, a cru devoir signaler un danger qui s'est introduit ces dernières années, savoir la trop grande importance donnée dans le choix et le développement des thèses de doctorat aux questions d'histoire et de critique, au détriment des études plus générales de théologie dogmatique et de philosophie rationnelle. (*Questions actuelles*, t. LXXXIX, n. 6).

spectacle du faible opprimé et du juste persécuté faisait tressaillir d'indignation tous les cœurs, on savait se battre pour le triomphe d'un principe. A la voix d'un Pierre l'Ermite, les princes convoquaient leurs vassaux ; le noble chevalier ceignait son armure, et des milliers de héros chrétiens, laissant là leurs familles, s'en allaient, l'âme ardente, bravant fatigue et famine, reconquérir le tombeau du Christ, tombé aux mains des mécréants.

Aujourd'hui le Christ lui-même est attaqué, persécuté dans ses ministres, bafoué dans son Vicaire, insulté dans l'Eglise son épouse ; et voit-on se lever l'étendard des croisés ? Non seulement l'Europe indifférente a laissé dépouiller le Pape de ses Etats, de ce patrimoine sacré que les siècles respectueux lui avaient reconnu, mais elle fait à la religion, surtout en certains pays, des conditions d'existence de plus en plus pénibles ; par intérêt, par calcul, pour ne pas mettre en péril les habiles combinaisons d'une politique d'équilibre et d'expédients, elle assiste impassible, lorsqu'elle n'est pas complice ou actrice, à la perpétration des plus fragrantes injustices. Quelle décadence !

Mais quand le droit est honni et violé, quand il n'a plus de bras pour l'appuyer ni d'épées pour le défendre, il lui reste une suprême ressource : celle de protester ; et cette protestation même est déjà un triomphe, le triomphe de principes qu'on ne peut effacer, le triomphe d'une parole qu'on ne saurait enchaîner. *Verbum Dei non est alligatum* [1].

Qui n'a présents à la mémoire les éloquents discours par lesquels le comte de Montalembert, aux meilleurs jours de sa carrière oratoire, dénonçait du haut de la tribune française tantôt les attentats de la force brutale contre l'infortunée Pologne, tantôt les envahissements et les usurpations de la révolution italienne ? Si l'illustre orateur n'a pu empêcher les injustices que sa parole vibrante savait si bien flétrir, il eut du moins la gloire, en soulageant sa propre conscience, de venger la conscience catho-

1 — 2 Tim. II, 9.

lique, et de proclamer en un langage plein de grandeur la vérité, le droit et la justice. Ces revendications sont à la fois une semence de bien et une leçon de courage dans la préparation d'un avenir plus heureux.

Car les principes ne meurent pas. Selon le mot de Louis Veuillot, « ils germent et vivent dans les tombeaux de ceux qui meurent pour les défendre [1] », jusqu'à ce que le jour de l'éclosion arrive.

C'est pourquoi le Saint-Siège ne cesse-t-il, avec une admirable persistance, de protester contre la spoliation inique dont il a été, par l'invasion des Piémontais, la victime, et de maintenir intact le principe de l'indépendance nécessaire à l'exercice du pouvoir papal. Le fait accompli est là, fort d'une usurpation de près d'un demi-siècle ; mais le droit se dresse en face dans une invincible fierté, et, refusant de s'incliner devant ce fait insolent, il s'affirme et se réaffirme en des formules d'une singulière puissance. Hier, c'était Pie IX, et après lui, Léon XIII, s'écriant d'une commune voix : « Nous ne pouvons, nous ne devons, nous ne voulons. » Aujourd'hui, c'est Pie X [2] répétant avec calme les mêmes paroles et faisant en quelque sorte violence à sa bonté de Père pour soutenir ses droits de Pontife-Roi.

J'ai nommé Pie IX. Voici en quels termes le courageux Pape répondait, en 1861, à la proposition qu'on lui faisait d'abandonner une partie de ses Etats :

Dans ces temps de confusion et de désordre, il n'est pas rare de voir des chrétiens, des catholiques,—il y en a même dans le clergé séculier, il y en a dans les cloîtres,—qui ont toujours sur les lèvres les mots de moyen-terme, de conciliation, de transaction. Eh ! bien ! je n'hésite pas à le déclarer : ces hommes sont dans l'erreur, et je ne les regarde pas comme les ennemis les moins dangereux de l'Eglise. Nous vivons dans une atmosphère cor-

1 — *Rome pendant le Concile*, Vol. I, p. 19.

2 — Voir l'*Allocution consistoriale* du 9 novembre 1903 et les protestations de S. Ém. le cardinal Merry del Val à l'occasion du voyage de M. Loubet à Rome (28 avril 1904).

rompue, pestilentielle; sachons nous en préserver; ne nous laissons pas empoisonner par les fausses doctrines qui perdent tout, sous prétexte de tout sauver [1]."

Ces paroles sont pleines d'enseignement.

Très suggestive aussi est l'encyclique récente par laquelle S. S. Pie X interdit aux catholiques de France la formation d'associations cultuelles basées sur la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. De graves principes sont en jeu : la constitution divine de l'Eglise, les droits du Pontife romain et des évêques, leur autorité sur les biens nécessaires au culte sacré. Plutôt que de consentir à l'amoindrissement d'un seul de ces principes, le Pape n'hésite pas à prononcer le nom de lutte et à lancer les catholiques dans une voie de calme mais énergique résistance.

Que les catholiques de France, dit-il, s'ils veulent vraiment Nous témoigner leur soumission et leur dévouement, *luttent* pour l'Eglise selon les avertissements que Nous leur avons déjà donnés, c'est-à-dire avec persévérance et énergie...*s'enfermant dans leur bon droit comme dans une citadelle* [2].»

Ce doit être le mot d'ordre des catholiques de tous les pays ; car dans tous les pays la lutte s'impose.

En Europe spécialement, l'erreur dogmatique fait rage; elle donne chaque année naissance aux opinions les plus hardies, aux nouveautés les plus téméraires, aux systèmes les plus subversifs des doctrines traditionnelles de l'Eglise et des principes les mieux établis de la philosophie et de la théologie catholique. C'est en étudiant ces principes, c'est en les approfondissant et en nous éclairant de leur lumière que nous saurons, dans la vaste mêlée intellectuelle de notre époque, discerner le vrai du faux, l'élément sain des éléments dangereux ou suspects, et garder la doctrine sauve sans pourtant mépriser les résultats d'une critique et d'une érudition de bon aloi.

1 — Sylvain, *Hist. de Pie IX*, t. II, p. 242 (3e éd.)
2 — Encycl. *Gravissimo officii*, 19 août 1906.

L'erreur sociale fait aussi d'immenses progrès. Le libéralisme, l'utilitarisme (pour ne rien dire du socialisme) gagnent des adeptes ; dans la plupart des contrées catholiques, l'Eglise souffre violence ; ses droits sont lésés, ses intérêts sont menacés, et là même où elle semble jouir de garanties plus sûres, il ne manque pas de symptômes assez alarmants pour justifier les plus vives et les plus sérieuses appréhensions. On regrette, et à bon droit, que les hommes de principes se fassent de plus en plus rares. Le mal doit être combattu à sa racine même.

C'est aux jeunes surtout qu'il incombe de se créer de bonne heure, par la prière et par l'étude, de fortes convictions religieuses, de s'attacher fermement, inébranlablement, aux principes chrétiens qui doivent régir l'ordre social, de s'armer vaillamment et efficacement pour leur défense. L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française poursuit noblement ce but. Elle mérite nos félicitations et nos encouragements : elle fait une œuvre de haute portée sociale, qui répond tout à la fois aux besoins du présent et aux espérances de l'avenir.

L.-A. PAQUET, p^tre^.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

LES AFFAIRES DE FRANCE. — POURQUOI IL EN FAUT PARLER. — LA VRAIE SITUATION : QUI EN EST RESPONSABLE ? — LES CAUSES DU MAL. — LES REMÈDES. — L'ISSUE DE LA LUTTE.

Tout le monde parle des affaires de France et tout le monde en doit parler. Ce qui se joue de l'autre côté de l'Océan, ce n'est pas seulement le sort d'une nation qui a été grande et glorieuse entre toutes les nations chrétiennes, c'est l'avenir de l'Eglise catholique et de l'idée chrétienne dans le monde. Je ne veux pas dire que le sort de l'Eglise catholique ou de l'idée chrétienne soit si intimement lié à celui de la France, que celle-ci ne puisse sortir de la société chrétienne sans que le christianisme s'éclipse tout à fait : je l'ai lu déjà, et l'ai entendu dire plus d'une fois, mais c'est une illusion que défend la foi et que contredit l'histoire. L'Eglise catholique a conquis le monde avant que fût forgée l'épée de Clovis et de Charlemagne et l'idée chrétienne n'a pas rayonné avec un éclat moins triomphant au siècle d'Athanase, de Chrysostome et d'Augustin, qu'aux jours de saint Louis et de Louis XIV. La France n'a pas été choisie de Dieu pour être la mère de l'Eglise, mais pour être sa fille aînée ; ce n'est pas elle qui a fait l'Eglise et le triomphe de l'idée chrétienne : c'est l'Eglise qui l'a faite par ses moines et par ses évêques plus encore que par ses princes et ses chevaliers ; c'est l'idée chrétienne qui a fait l'âme de la France et l'a trempée pour toutes les conquêtes de l'apostolat, pour tous les triomphes de la civilisation et de la charité chrétienne. Plus qu'aucune nation qui soit au monde la France doit tout à l'Eglise catholique et à l'idée chrétienne, et pour elle,—l'histoire le dira—l'apostasie, si elle se consomme, ne sera pas un parricide seulement, mais un suicide. Une France qui ne sera ni catholique, ni chrétienne, saura-t-elle

pour un temps éblouir le monde de l'éclat de sa civilisation, de sa richesse et de sa puissance ? Rien n'est moins assuré, encore que Dieu par un juste châtiment puisse lui permettre d'être pour quelques années le scandale du monde au lieu d'en être la pitié. Mais cette France nouvelle faite de richesses matérielles, de joies sans mœurs, de science sans âme et de vie sans Dieu, ne sera plus la France apostolique et chevaleresque chère à toute âme catholique et à tout cœur chrétien, qui autant sinon plus qu'aucune autre nation baptisée a bien mérité de Jésus-Christ et du genre humain, et conquis en tous les siècles le respect du monde et l'admiration de ses ennemis. Elle deviendra avant un siècle un peuple de viveurs et d'égoïstes, qui s'affaissera sous le poids du mépris universel et de sa propre corruption, un peuple de sophistes, de bavards, d'histrions et de cuisiniers. Mais, quoi qu'il arrive, l'Eglise catholique et l'idée chrétienne n'en seront pas moins fécondes ; elles feront s'il le faut avec des pierres des enfants d'Abraham : elles trouveront quelque nouveau Rémi qui baptisera quelque nouveau Clovis venu peut-être des glaces du Nord ou de la Chine et du Japon. Si elles ne baptisent plus des rois elles baptiseront des peuples, et sans l'épée de la France et sans le verbe de ses apôtres, l'Evangile continuera d'être la lumière du monde et la vie du genre humain. Donc ne craignons pas pour l'Eglise : elle a les promesses de la vie éternelle. Il lui faut dans le monde des instruments de règne et de conquête : aucun ne l'a plus glorieusement servie que la grande nation dont nous nous faisons gloire de descendre et qui reste encore, malgré l'apostasie des chefs qui la découronnent de toutes ses vraies grandeurs, par un si grand nombre de ses fils d'honneur de l'Eglise et la puissance de l'idée chrétienne dans le monde. Il n'est pas sûr que Dieu veuille la rejeter ; peut-être—et nous l'espérons et il faut le lui demander—ne la met-il dans la fournaise ardente que pour la retremper pour de plus importants triomphes et de plus glorieuses conquêtes. Mais si l'épée se fond dans la fournaise Dieu en trouvera une autre à son heure, et ce n'est pas l'Eglise qui y perdra.

Toutefois, si le sort définitif de l'Eglise et le triomphe final de l'idée chrétienne ne sauraient faire de doute pour l'âme du croyant, ceux qui verront la lutte et seront appelés à leur part de combat pour la plupart ne jouiront pas de la victoire. La mêlée promet d'être terrible et de durer longtemps. Tout indique que la bataille engagée en France n'est qu'un combat d'avant-garde, qui sera suivi bientôt peut-être d'un engagement général dans tous les pays chrétiens.

D'abord l'inspiration de la lutte présente est manifestement satanique. Elle ne s'acharne pas au catholicisme seulement et à son organisation sociale, elle ne veut pas seulement détruire son influence sur les mœurs publiques, — l'éminent cardinal Gibbons l'a fait parfaitement ressortir dans des réflexions qui ont justement mérité l'attention de tous les pays civilisés, — elle s'attaque à l'idée religieuse, à Dieu lui-même, quelqu'idée qu'on s'en fasse. Ce n'est pas de France seulement que l'on veut chasser toute influence de Dieu et toute idée de Dieu, c'est de tous les pays chrétiens et du monde entier. Les hommes qui ont entrepris de débaptiser la France sont les moins français des Français. Ce n'est pas à une œuvre nationale qu'ils travaillent avec un patriotisme aveugle mais préoccupé avant tout du bien du pays qu'ils dominent et qu'ils gouvernent. Peu leur importe que la France soit française ou cosmopolite : ce qu'ils veulent avant tout c'est qu'elle ne soit pas catholique, pour n'être plus chrétienne et enfin pour n'avoir plus aucune idée religieuse. Une nation grande, glorieuse, prospère, forte par de robustes vertus, la noblesse des sentiments et la passion de la gloire et de l'idéal, ils ne s'en soucient plus : pas de religion et pas de Dieu, cela leur suffit.

Or ne nous faisons pas illusion : si la France devient athée comme ceux qui la gouvernent, elle le sera passionnément ; elle sera la fille aînée de l'athéisme comme elle a été la fille aînée de l'Eglise. Le Français est né apôtre et soldat : rien n'est au-dessus de son zèle ni de son courage, pour l'erreur et le mal, hélas ! comme pour le bien et la vérité. Satan le sait, et c'est pourquoi

il s'acharne non seulement à tarir dans la France catholique l'une des sources les plus fécondes de l'apostolat chrétien, mais à faire de la France déchristianisée son meilleur instrument de règne et de conquête. Il mettra ailleurs peut-être le siège de ses conseils et la direction suprême de son action ; mais c'est en France sûrement, à Paris, qu'il établira lui aussi son séminaire des missions étrangères. Nous en savons quelque chose.

D'où nous vient presque toute la canaille intellectuelle de notre pays ? De France et de Belgique. Ceux qui n'y sont point nés se sont formés dans des livres venus de France, au contact de l'incrédulité française, pour un bon nombre sont allés chercher à Paris le libertinage de l'esprit avec celui des mœurs. D'où nous viennent parfois jusque dans des chaires de haut enseignement catholique ces doctrines apparentées au matérialisme et ces leçons fortement teintées d'indifférence religieuse ? D'où nous viennent tant d'articles de journaux d'inspiration protestante ou libre-penseuse qui dans nos feuilles catholiques de nom et de prétention trompent déplorablement l'opinion ou du moins ne lui donnent jamais le vrai sens et la vraie portée des événements qui intéressent la vie de l'Eglise ? D'où nous est venue surtout cette armée de francs-maçons — ils sont maintenant sept à huit cents dans la seule région de Montréal, et pas seulement comme autrefois des innocents aveuglés sur les intentions de leurs chefs, mais des missionnaires actifs et zélés des idées irréligieuses et anti-chrétiennes qu'on retrouve au fond de toutes les entreprises publiques et privées de scandale, de libertinage et de démoralisation ? Ce sont des nôtres en plus grand nombre, direz-vous : oui, mais dressés à l'impiété et à la propagande maçonnique par la canaille française à Paris et à Montréal.

Ne soyons pas alarmistes, mais ne fermons pas les yeux. Les catholiques qui nous viennent de France et de Belgique nous prédisent volontiers pour un avenir très prochain des persécutions religieuses semblables à celles qui désolent la France et menacent les autres pays d'Europe. Le mal est à nos portes sûre-

ment, il fait des efforts immenses et sournois pour s'emparer des esprits et de l'opinion, c'est incontestable. Mais si la lutte et la réaction sont nécessaires, elles sont possibles. Et ce qui nous rassure, c'est que d'une part, ces prophéties faites depuis trente ans ne semblent pas plus près qu'alors de leur réalisation, et que de l'autre, si le mal est plus puissant, plus acharné et mieux organisé surtout, l'opinion catholique est sinon plus active au moins quelque peu réveillée de sa mortelle sécurité.

Mais ce n'est pas tout d'ouvrir les yeux, il faut agir. Il ne faut pas attendre que le fleuve ait débordé et tout envahi pour élever les digues et les fortifier. Profitons de l'expérience des autres pays. Les moyens qu'ils prennent pour combattre le mal et le refouler, prenons-les pour le prévenir : d'autant que nous avons dans les mœurs chrétiennes de notre peuple catholique, dans l'esprit de la population du pays et de notre constitution, des ressources précieuses et des points d'appui très solides pour la lutte et la résistance.

Commençons par le commencement. Ne laissons pas tromper l'opinion sur les affaires religieuses de France, parce que ses affaires au fond sont les nôtres et celles du monde entier. Ce qui est en question dans notre ancienne mère-patrie, ce n'est pas seulement le droit de l'Eglise catholique de posséder des biens temporels nécessaires à ses œuvres, sauf les réserves nécessaires à l'ordre et à la paix publique, ce n'est pas seulement le droit de se gouverner et de s'administrer librement dans la sphère des intérêts spirituels, sans aucune entrave ni intervention arbitraire d'un pouvoir qui ne connaît pas Dieu : c'est pour toute âme humaine le droit de croire en Dieu, de l'aimer, de le servir, d'accomplir librement et parfaitement tous les devoirs sacrés de la famille et de la société comme ceux de la religion.

Il faut que l'opinion soit renseignée exactement. Ce que l'éminent cardinal Gibbons a fait avec tant de sagesse et d'autorité pour éclairer tous les chrétiens des Etats-Unis, c'est à nous tous de le faire, catholiques qui tenons une plume ou portons une

parole autorisée à une tribune quelconque ou dans le cercle plus restreint d'une conversation de club ou de salon. C'est dans ces heures de lutte que toute parole doit être un glaive et toute plume une épée.

Il nous faut bien comprendre que le meilleur moyen de prémunir notre peuple contre le mal de France, c'est de lui faire connaître exactement—non par antipathie, mais par zèle, par patriotisme chrétien qui met la patrie des âmes au-dessus des intérêts et des sympathies naturelles. Quelques-uns de nos frères catholiques venus de France ne l'ont pas toujours assez compris. Trop préoccupés de l'honneur et du prestige de leur pays, ils ont trop facilement excusé ou atténué les crimes des malfaiteurs politiques qui perdent leur patrie et qui s'acharnent à la débaptiser depuis trente ans. Ils n'ont pas assez compris que cette inopportune et aveugle bienveillance ne s'inspirait ni d'une charité de bon aloi ni d'un vrai patriotisme, mais qu'elle était parmi nous un étonnement pour les sages et un scandale pour les simples.

Qu'ils nous permettent de le leur dire en toute sincérité et toute bienveillance : ils peuvent peut-être mieux que personne combattre et enrayer le mal que font au milieu de nous la franc-maçonnerie, la mauvaise littérature et la propagande d'impiété, à la condition que, au lieu de chercher à nous tromper, ils nous éclairent sur la gravité du mal qui dévore la France et la perdra si Dieu n'a pas pour elle des miséricordes qu'il n'a faites encore à aucune autre nation. Qui sait si la tempête qui les a jetés en grand nombre sur nos rivages ne les y a pas amenés pour cette œuvre d'apostolat et de préservation à laquelle personne ne devrait être aussi bien préparé.

Au moins, s'ils ne le font pas, s'il leur est peut-être trop pénible et douloureux de s'y condamner, qu'ils aient le courage chrétien de supporter sans indignation sinon sans tristesse ceux des nôtres qui s'acquittent de ce devoir envers l'Eglise et envers leur pays, et qu'ils n'entreprennent ni de les déconsidérer ni de les décourager. Aussi bien risqueraient-ils d'y perdre non seu-

lement leur temps, mais des sympathies que leur méritent justement leurs vertus comme leurs infortunes, et de donner une idée défavorable et peut-être injuste de leur catholicisme.

Je laisse à d'autres de dire si un grand nombre de catholiques de France n'ont point préparé, sans s'en rendre compte, par leur aveuglement les maux extrêmes dont ils souffrent. Ce que je sais et ce qu'il faut dire, c'est qu'aveugler l'opinion des autres pays chrétiens et ne pas l'éclairer sur les événements qui se passent en France, sur leur portée véritable et sur leurs vraies causes, c'est faire le jeu de la franc-maçonnerie et de l'impiété et préparer le même succès à la guerre contre Dieu et contre toute idée religieuse.

Il faut que notre peuple sache — non pour détester la France, mais pour prier pour elle et ne pas entrer dans ses voies—que ce grand et noble pays est aux mains d'une horde de voleurs, de sacrilèges et de blasphémateurs comme le monde n'en a jamais entendus. Il faut qu'il sache que par un brigandage légal ces successeurs des pillards de '93 ont mis, sans provocation aucune, leur main sacrilège sur les biens que l'Eglise avait acceptés avec un généreux désintéressement comme une compensation presque dérisoire pour les revenus dont on l'avait injustement spoliée. Il faut qu'il sache que les biens librement donnés à Dieu pour son culte ou pour ses pauvres sont confisqués au nom de l'Etat pour aider à la propagande de l'irréligion et de l'immoralité, pour élever les enfants dans la haine de toute religion, et organiser des hôpitaux où ni Dieu ne puisse entrer ni les derniers secours de sa grâce pour les mourants. Il faut qu'il sache que ces sacrilèges, après avoir dépouillé de toutes ressources les prêtres et les religieuses, condamné à la misère et à l'exil ces femmes héroïques et ces hommes dont tout le crime est d'avoir renoncé à tout en ce monde pour instruire les ignorants, donner un asile à ceux qui n'en ont pas, nourrir les pauvres et soigner les malades et les infirmes, ont encore la prétention de faire taire sur les lèvres des chrétiens la louange publique du sacrifice solennel, et sur les

lèvres du prêtre la parole que Dieu y a mise pour le salut du genre humain. Il faut qu'il sache que ces impies se vantent d'avoir éteint au ciel toutes les lumières qui consolent et dirigent l'homme ici-bas, et prêchent au peuple que le premier devoir envers Dieu c'est la désobéissance.

Il faut qu'on le dise parce qu'il faut qu'on le sache, les catholiques qui parlent et qui écrivent aujourd'hui sur les affaires de France en plaidant les circonstances atténuantes pour les persécuteurs ne sont pas seulement des ignorants ou des sots ; s'ils ne sont pas inconscients, ils sont traîtres au Pape et à l'Eglise et se rangent parmi les ennemis de ces catholiques de France qui s'apprêtent à soutenir héroïquement l'une des plus grandes, et il faut l'espérer, l'une des plus fécondes luttes de la foi chrétienne.

Ce n'est pas le lieu, et je n'en aurais ni le temps ni l'espace, de faire l'histoire de cette persécution, la plus insidieuse peut-être et la plus hypocrite et l'une des plus longuement et savamment préparées que connaisse l'histoire. Mais il n'est pas permis à un publiciste catholique—ou simplement chrétien—d'ignorer où elle a tendu dès le premier jour comme aujourd'hui. Il a fallu l'inépuisable mansuétude de l'Eglise et son inlassable patience pour retarder si longtemps, trente ans bientôt, l'éclat de la lutte et de la résistance ouverte. Il a fallu aussi que ce grand pays de France fût assez perdu de mœurs et d'idées pour supporter au pouvoir des hommes si complètement délivrés de tout sens chrétien, de tout honneur et de tout respect du droit des gens. Ce n'était pas trop de trente ans de littérature immonde, de presse impie et d'écoles sans Dieu, pour que la majorité du peuple français ait oublié ce qu'est la France.

Surtout n'oublions pas, nous catholiques, que cette guerre ouverte à Dieu a commencé par ce mot d'ordre hypocrite : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. »— « Le cléricalisme, » disait-on, non le catholicisme, moins encore le christianisme. Dans notre pays on dit en anglais : « La hiérarchie. » Et remarquons que les publicistes qui vaticinent volontiers sur les affaires d'Europe et qui

gazent autant qu'ils le peuvent la persécution qui sévit en France, sont les mêmes qui réclament le droit d'enseigner et de diriger l'opinion publique à leur guise, sans tenir compte de la direction des pasteurs de l'Eglise, et crient volontiers en petit comité contre ce qu'ils appellent déjà « la domination cléricale. »

Il est permis à des « catholiques par accident » qui se croient et réclament le droit de discuter les affaires religieuses avec « la hiérarchie », comme de bons protestants, de ne rien comprendre à l'attitude de l'Eglise. Mais tout catholique qui n'ignore point absolument le catéchisme et l'histoire de l'Eglise sait bien qu'on ne peut pas distinguer sérieusement entre le Pape et l'Eglise, entre l'Eglise et le catholicisme, entre le catholicisme et l'idée chrétienne. Qui n'est pas avec le Pape n'est pas avec l'Eglise, qui n'est pas avec l'Eglise n'est pas pour le catholicisme et pour l'idée chrétienne. C'est un renégat, inconscient peut-être, un ennemi déguisé peut-être à ses propres yeux, mais instinctif, qui sera toujours le premier à vendre les intérêts sacrés du peuple catholique pour moins de trente deniers.

C'est le devoir de tout journal catholique de renseigner exactement l'opinion sur la portée des événements religieux de France, parce que la guerre faite à l'Eglise en France sera bientôt entreprise et menée dans tous les autres pays. Et comme le succès n'est possible que si l'on donne le change à l'opinion, si l'on accrédite les persécuteurs et si l'on réussit à semer la haine et la défiance de l'Eglise, il faut lutter contre cette campagne universelle de mensonge et de calomnie menée par la franc-maçonnerie du Canada comme des autres pays.

Non seulement c'est le devoir des publicistes catholiques de mettre dans tout son jour l'iniquité et la mauvaise foi des persécuteurs de toute idée chrétienne, mais un homme qui se croit digne de diriger en un sens l'opinion catholique devrait étudier à fond et signaler les causes principales du mal religieux en France surtout, parce que c'est la France qui influe davantage sur nous et sur toute la civilisation latine, pour nous aider à nous en

préserver. Le mal, tous ceux qui sont borgnes seulement et pas complètement aveugles le peuvent voir aujourd'hui ; mais les causes véritables du mal, les sages seuls et les publicistes sérieux et réfléchis les pourraient indiquer avec des remèdes. Ils ne sauraient rien faire de plus vraiment utile à l'Eglise et au peuple catholique de notre pays.

Et sans m'engager dans une prophétie que ne réaliseraient peut-être pas au gré de nos espérances des événements qui dépendent du seul bon vouloir de Dieu, j'ose dire que dans une étude de ce genre, même nécessairement incomplète, nos frères les catholiques de France trouveraient mieux que d'inefficaces sympathies, si ardentes soient-elles. Ils puiseraient là un encouragement et un puissant motif d'espérance. La tourmente de la grande révolution a préparé cette magnifique efflorescence de l'Eglise en France au dix-neuvième siècle : qui pourrait dire et qui n'oserait espérer que l'orage présent ne prépare point une renaissance plus glorieuse encore, si ce n'est de la France catholique, au moins de l'Eglise catholique en France, avant la première moitié du vingtième siècle ?

RAPHAËL GERVAIS.

L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE PHILOSOPHIE A LOUVAIN

Dès le commencement de son Pontificat, Léon XIII, de glorieuse mémoire, pour endiguer le flot sans cesse croissant des mauvaises doctrines et guérir la société des maux intellectuels et moraux dont elle souffrait, proposa le retour à la philosophie traditionnelle tombée en désuétude, dépréciée, voire même méprisée. Par son encyclique *Æterni Patris* Il traça, d'une façon magistrale, le chemin à suivre, invitant la jeunesse catholique à prendre pour guide l'Ange de l'Ecole et à puiser dans ses enseignements les armes nécessaires à la défense de la vérité.

Cependant, pour que la philosophie des grands maîtres du moyen âge et spécialement du Docteur Angélique obtînt, dans le monde savant, une place digne d'elle et de son passé, pour qu'elle méritât, sinon les applaudissements, du moins le respect de ceux qui lui étaient le plus hostiles, il fallait la mettre en rapport avec le mouvement intellectuel contemporain, et montrer par là que, loin de s'exclure mutuellement, la métaphysique et les sciences sont faites pour s'harmoniser et se compléter.

C'est ce que comprit le grand Pontife. Comme pour anéantir d'avance les objections des adversaires, Il exhorta vivement les savants catholiques « à recevoir de bonne grâce et avec reconnaissance toute pensée sage et toute découverte utile, de quelque part qu'elles viennent [1] », et à laisser de côté, dans les doctrines de certains écrivains scolastiques, ce qui par hasard serait en contradiction avec les données certaines de la science actuelle [2].

C'était marquer du coup les caractères distinctifs du mouvement nouveau : étudier la pensée philosophique contemporaine, et tenir compte du progrès scientifique moderne, pour donner à la philosophie l'appui incontesté des faits, tout en lui faisant puiser ses principes « aux eaux très pures de la sagesse, telles que le Docteur Angélique les répand en flots pressés et intarissables [3]. »

La parole pontificale fut religieusement écoutée par tous ceux

---

1 — Encycl. *Æterni Patris.*
2 — *Ibid.*
3 — *Ibid.*

qui avaient à cœur le salut de la société ; et c'est alors que, dans diverses parties de l'Europe et même en Amérique, l'on vit surgir toute une pléiade d'hommes distingués, soucieux de réaliser le rêve si longtemps caressé par le chef suprême de l'Eglise.

Mais, si partout l'on s'empressa d'accéder au désir du Saint-Père, nulle part peut-être son plan ne fut mieux compris et plus parfaitement exécuté qu'à Louvain, où, suivant sa volonté, fut fondé l'*Institut supérieur de Philosophie*, dont Mgr Mercier, aujourd'hui archevêque de Malines et primat de Belgique, a été le premier président.

***

En philosophie, notre siècle comme le XIXe, est le siècle du *criticisme* et du *positivisme* : deux systèmes très répandus et hautement préconisés en France, en Allemagne, en Angleterre et en Italie, pour ne parler que de l'Europe.

Kant, voulant résoudre le problème de la connaissance, s'efforça de démontrer « le néant de la métaphysique, et de réduire la philosophie théorique à une analyse des facultés de connaître qui devait les convaincre d'impuissance pour dépasser l'horizon des connaissances physiques »[1]. En d'autre termes, pour le philosophe de Kœnigsberg, la métaphysique n'a qu'une valeur *limitative*, c'est-à-dire, que sa tâche principale, sinon unique, est de fixer les limites en deçà desquelles s'arrête forcément la science expérimentale, et contrairement à la doctrine de l'*ancienne* métaphysique enseignant « que nos connaissances doivent se régler sur les objets[2], » d'après la *nouvelle*, « les objets se règlent sur nos connaissances[3] : » autrement, dit-il, on ne peut pas expliquer la possibilité de la science.

Passant de la *raison pure* à la *raison pratique*, il énonce, comme principe de la certitude morale et de la foi, le besoin de la raison d'accorder créance à certaines idées, et il définit la foi « un assentiment subjectivement suffisant, mais conscient de son insuffisance objective »[4].

---

1 — Ravaisson ; *Revue de métaphysique et de morale*, n° 1, janv. 1893, p. 6.
2 — Préface de la *Critique de la raison pure*.
3 — *Ibid.*
4 — *Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée?* opuscule édité dans les mélanges de Logique.

Comme on le voit, le *subjectivisme* kantien n'est pas autre chose, sauf certaines nuances, que la doctrine appelée *volontarisme :* doctrine que nous retrouvons chez plusieurs contemporains, et d'après laquelle « les vérités morales et religieuses emprunteraient leur certitude, non à l'évidence d'un jugement, mais à l'assurance d'un acte de volonté [1] ».

Le *positivisme*, à vrai dire, est une forme de sensualisme, et considéré à ce point de vue, il a pour auteurs Condillac, Locke et Hume. Tout de même, on ne saurait nier qu'au siècle dernier il a subi une orientation nouvelle de la part d'Auguste Comte, pour entrer ensuite dans différentes phases avec Taine, Stuart Mill et Spencer.

Le sensible seul est objet de connaissance : telle est la doctrine fondamentale du *positivisme*. Cette formule, pour les partisans du système, a la valeur d'un axiome et, partant, ne peut être démontrée. Pour Comte et Taine, au delà du sensible il n'existe rien du tout : ce sont des *dogmatistes*. Plus logiques, les positivistes anglais ne se prononcent ni pour ni contre la réalité de l'au delà : on les appelle *agnostiques*.

Selon Auguste Comte, l'esprit humain

> suivrait une marche nécessairement progressive marquée par trois étapes qui sont la théologie, la métaphysique, la science positive. Après de longs siècles de labeurs et de luttes, l'humanité serait arrivée à la pleine conscience d'elle-même et comprendrait qu'elle doit définitivement bannir de ses recherches les conceptions religieuses et métaphysiques et s'en tenir à l'observation des phénomènes et à leur coordination générale [2].

Taine a une ingénieuse théorie sur les idées générales [3] et juge des arts, de la littérature, de la politique, d'après trois facteurs : la race, le milieu et le moment qui, pour lui, sont la cause adéquate et *fatale* de tous les événements [4]. Esprit plus critique, Stuart Mill cherche à prouver que toutes les propositions nécessaires se réduisent à un ensemble de vérités d'expérience qui, en nécessitant notre adhésion, nous mettent dans l'impossibilité de prouver le contraire [5] ; de là la théorie de l'*inconcevabilité* d'Her-

1 — Mercier, *Critériologie*, p. 173.
2 — *Ibid.* p. 323 ;—A. Comte, *Cours de philosophie positive*, t. Ier, Leçon Ire.
3 — Taine, *De l'Intelligence*, p. 26.
4 — Taine, *Introduction à l'histoire de la littérature anglaise.*
5 — *A System of Logic*, B. II, ch. V-VII.

bert Spencer, d'après laquelle le motif suprême qui détermine notre assentiment à une vérité est l'impuissance à concevoir la négation de ce que nous disons certain [1].

Telle est, en résumé, toute l'histoire de la philosophie qui occupe un très haut rang dans le monde intellectuel de notre époque. Qu'on l'appelle criticisme, néo-criticisme, volontarisme, positivisme ou agnosticisme, elle a ceci de particulier : un mépris profond et un dédain obstiné de la métaphysique. De nos jours, dit M. Renouvier, il est ridicule de croire « à la science rêvée par les philosophes, à la science universelle qui ne s'arrêterait qu'aux premiers principes et à la fin dernière des choses » et partout, avec le même auteur, on proclame que la science ne peut être que « la synthèse totale et unique des phénomènes donnés. »

***

En présence de ces faits, quelle doit être l'attitude du philosophe catholique ? L'honneur de sa cause lui demande-t-il seulement de jouer le rôle passif de l'auditeur assistant à un drame dont l'intrigue ne l'intéresse guère, ou bien lui impose-t-il la tâche du critique intelligent qui fait une étude sérieuse de la pièce pour en montrer les qualités et en signaler les défauts ?

Ce sont certainement autant de questions qu'a dû se poser l'abbé Mercier, quand, au mois d'octobre 1882, il inaugura son cours de philosophie scolastique à l'université de Louvain [2].

Les deux mots qu'il prit pour devise : *nova* et *vetera*, nous donnent tout son programme. *Nova*, c'est-à-dire, prendre intérêt aux théories modernes, les envisager sous toutes leurs faces pour en saisir le point faible et découvrir leurs erreurs tout en leur concédant volontiers leur part de vérité ; *vetera*, ne pas rejeter toute tradition à l'exemple de ceux qui, au nom d'une *modernité* mal comprise, veulent construire l'édifice de la science nouvelle en démolissant tout ce qui a existé avant eux. Il se déclara

1 — *Principles of psychology.*

2 — Ce n'est que plus tard que Léon XIII, voyant le succès du nouvel enseignement, demanda, pour le compléter, la création de nouvelles chaires ; ce qui amena la fondation de l'Institut dont le plan fut adopté par un bref adressé le 8 décembre 1889 au Cardinal Goossens. L'inauguration eut lieu le 2 décembre 1894.

thomiste, ou plutôt néo-théomiste, partisan de la philosophie du moyen âge, non pas au sens d'un traditionalisme aveugle, mais en scolastique désireux d'adapter ses investigations et ses méthodes aux besoins présents. Avec une ardeur acharnée, il se mit à l'étude, compulsa tous les nouveaux traités de philosophie vraie ou fausse, les lut, les médita page par page, sans crainte de compromettre la cause dont il se faisait le champion.

Cette préoccupation d'étudier la pensée philosophique contemporaine, qui est une des marques distinctives de l'enseignement donné à l'*Institut* de Louvain, se manifeste tout spécialement dans un ouvrage de Mgr Mercier, où il expose et résout en maître le problème de la connaissance. La *Critériologie générale* est, suivant l'expression de M. Elie Blanc, un traité qui « s'impose [1]. » Cette œuvre est vraiment remarquable et elle n'a pas peu contribué à attirer sur son auteur l'attention du monde savant.

Pour donner une solution vraie au fameux problème qui coûta tant de travail à Descartes d'abord et à Kant ensuite, il suit une autre voie que celle tracée déjà par certains de ses devanciers ou de ceux qui, en cette matière, ont été les « commentateurs superficiels des doctrines aristotéliciennes et thomistes. » Selon l'auteur de la *Critériologie générale*, « ceux qui veulent résoudre les problèmes critériologiques, tels qu'ils se posent aujourd'hui, par le procédé synthétique du dogmatisme de jadis, commettent une pétition de principe [2]. » Il est donc nécessaire de prendre la méthode analytique et, par voie d'induction, de partir des actes *cognitifs* pour arriver à la faculté, libre ensuite de faire un retour de synthèse pour compléter ce premier travail. Après avoir expliqué l'origine psychologique du problème et défini les termes, il conclut contre Descartes que la vraie notion de la vérité n'est pas la conformité de l'intelligence avec les choses telles qu'elles sont en elles-mêmes, mais bien « la conformité d'une chose perçue avec son type idéal (vérité objective), ou l'accord d'un jugement avec la convenance ou la répugnance objective des deux termes du rapport sur lequel porte le jugement (vérité logique) [3] ». C'est en ce sens, ajoute-t-il, que doit s'entendre la définition traditionnelle : *Veritas est adæquatio rei et intellectus.*

---

1 — L'*Université catholique*, sept. 1901.
2 — Mercier, *Critériologie générale*, p. 45.
3 — *Ibid*, p. 32.

Dans une deuxième partie, il réfute la doctrine des sceptiques qui nient l'aptitude de l'intelligence à connaître la vérité et déclare absurde le doute méthodique universel de Descartes, parce qu'il rend impossible la solution du problème. Evitant l'apriorisme, injustifiable dans le cas, il envisage la question à un point de vue *négatif;* c'est-à-dire, qu'il ne faut pas préjuger à l'avance soit l'inaptitude, soit l'aptitude de nos facultés *cognitives* à arriver au vrai, mais nous maintenir à cet égard dans une ignorance voulue. D'un autre côté, il est certain, et personne ne le conteste, que nous sommes en possession d'une foule de propositions auxquelles nous adhérons irrésistiblement, et que nous avons la capacité de réfléchir. Mais alors, en réfléchissant sur nos états de conscience, pouvons-nous justifier la certitude de nos adhésions *spontanées* et trouver un motif *objectif* qui détermine notre assentiment; ou bien cet assentiment n'est-il que la résultante de la constitution du sujet pensant? et l'auteur, avec une grande rigueur de logique, démontre contre le philosophe de Kœnigsberg l'*objectivité* de notre certitude.

Vient ensuite la question fondamentale du suprême critère de vérité. Il étudie tour à tour le traditionalisme de de Bonald et la raison générale de Lamennais, le subjectivisme de Jacobi et des néo-criticistes, la théorie des ontologistes et celle de Descartes; reprend la *critique de la Raison pure* et le *positivisme*, en pèse tous les arguments; examine au long la théorie de Taine sur les idées générales, celle de Stuart Mill sur les vérités nécessaires et de Spencer sur le critère de l'*inconcevabilité*, puis il conclut que le suprême critère de vérité, renfermant toutes les conditions requises, est l'évidence objective. C'est la matière de la IIIe partie.

L'évidence objective est donc le motif d'appliquer un prédicat à son sujet ou, en d'autres termes, ce qui *motive* l'identité des deux termes qui constituent un jugement. Mais ce sujet et ce prédicat représentent-ils à notre esprit une réalité indépendante de l'acte qui la conçoit? ou mieux, nos concepts ont-ils une réalité objective? C'est la question résolue dans la IVe et dernière partie de l'ouvrage. L'auteur y répond avec sa pénétration habituelle, et il finit par la discussion de l'*idéalisme transcendental* de Fichte et de l'*idéalisme logique* des néo-criticistes.

Il est bien vrai que la plupart des questions soulevées dans la *Critériologie générale* ont déjà été exposées dans plusieurs manuels

de philosophie en usage de nos jours. Tout de même, l'originalité dans la proposition des problèmes, la division des matières, cette méthode toute neuve de présenter les thèses, la réfutation approfondie et solide du kantisme et du positivisme en font un livre tout à fait à part et constituent peut-être « le premier traité spécial et complet d'épistémologie qui s'inspire des idées scolastiques, et tout porte à croire que, dans les parties essentielles, le travail sera définitif [1]. »

***

Non contente d'étudier la pensée philosophique contemporaine, la jeune école de Louvain tient compte aussi du progrès scientifique. Elle regarde comme un de ses devoirs les plus sacrés, celui de faire comprendre à ses élèves que les catholiques, à notre époque, dans le champ immense ouvert à l'observation scientifique, ne doivent pas se résigner seulement au rôle secondaire d'*adeptes* de la science, mais aussi et surtout tenir tête à l'incrédulité toujours prompte à accaparer à son profit le prestige de savant qui ne devrait servir qu'à la propagation de la vérité.

Il faut, dit Mgr Mercier, interprétant les paroles de Léon XIII, que dans ces différents domaines (d'observations scientifiques), nous ayons des chercheurs et des maîtres qui, par leur action *à eux*, leurs œuvres *à eux*, conquièrent le droit de parler au monde savant et de s'en faire écouter; et alors, le jour où l'on se reprendra à répéter l'éternelle objection que la foi aveugle, que la foi et la raison ne sont pas compatibles, nous répondrons mieux que par des principes abstraits... nous répondrons par le témoignage des faits actuels et présents [2].

Ce programme a été scrupuleusement suivi. Les ouvrages publiés par les professeurs de l'*Institut* et l'organisation elle-même des études en font foi.

Il serait, certes, trop long de faire une analyse détaillée de toute la série des travaux de l'*Ecole Saint-Thomas d'Aquin*. En preuve des magnifiques résultats obtenus jusqu'ici, citons les plus remarquables de ces études : la *Cosmologie* ou *Etude philosophique du monde inorganique*, par M. le chanoine Nys, et la *Psychologie* de Mgr Mercier.

L'ouvrage de Monsieur Nys est « le plus documenté que nous

1 — P.-M. de Munnyuck, *Revue thomiste*, VII, 3, 1899, pp. 364-367.

2 — Assemblée générale des catholiques en Belgique, Session de 1891, Tome III : *Compte rendu des travaux des sections*, pp. 31 et suivantes.

possédions en ce qui concerne les rapports du système de la matière avec les sciences modernes[1] » et, selon le Père Roure, S. J., la *Psychologie* de Mgr Mercier est un traité où les étudiants trouveront « une synthèse originale et heureuse des principales découvertes de la psychologie moderne, systématisées suivant les principes de la philosophie scolastique[2]. »

On ne saurait faire un meilleur éloge de ces deux importants ouvrages.

L'enseignement à l'Institut est réparti en trois années et divisé en cours généraux et cours spéciaux[3]. Les premiers comprennent toute la philosophie, l'histoire de la philosophie et certaines sciences comme la chimie, la physique, l'anatomie, la physiologie et la psycho-physiologie. Les cours spéciaux embrassent les mathématiques supérieures, l'économie politique, la biologie cellulaire, la chimie physiologique, l'histologie, l'embryologie, la cristallographie et la minéralogie. Quelques parties de la philosophie, comme la cosmologie, la psychologie et la morale, sont étudiées en même temps avec les sciences correspondantes : la première comporte les mathématiques, la physique, la chimie, la cristallographie et la géologie ; à la psychologie se rattachent la biologie cellulaire, l'embryologie, l'anatomie et la physiologie du cerveau, et aux cours de philosophie morale, les sciences politiques et sociales.

Pour faire face aux exigences d'une semblable organisation, l'*Institut* a eu soin de s'assurer le concours de maîtres intelligents et actifs, capables de réaliser le mieux possible le plan qui a présidé à sa fondation. Le choix judicieux qu'il fait de ses professeurs, est un excellent moyen de soutenir sa haute réputation. En effet, pour occuper une chaire à l'*Ecole Saint-Thomas d'Aquin*,

---

1 — P. Mielles, *Annales de philosophie chrétienne*, p. 554, 1904.

2 — *Etudes*, 31 déc. 1892.

3 — 1° Le grade de Bachelier en Philosophie se confère après la 1re année, moyennant un examen oral sur la matière de l'année ;

2° Le grade de Licencié en Philosophie se confère après la 2e année, moyennant une thèse manuscrite et un examen oral sur la matière de l'année ;

3° Le grade de Docteur en Philosophie se confère après la 3e année, moyennant une thèse manuscrite et un examen oral sur la matière des 3 ans ;

4° Le grade d'Agrégé en Philosophie se confère après la 4e ou 5e année, moyennant une thèse imprimée avec défense publique de 50 thèses.

il faut avoir publié au moins un travail personnel sur une des matières des cours de cette école et montrer, par là, qu'on est à la hauteur de l'enseignement qui s'y donne.

***

La renommée de l'*Institut* n'est plus à faire. Œuvre de prédilection de Léon XIII, encouragé et béni en maintes circonstances par Pie X, critiqué par les uns, admiré par les autres, il poursuit modestement sa mission. Par la compétence de ses professeurs et l'autorité de leurs écrits, par le nombre sans cesse grandissant des élèves qu'il a formés et qui appartienent à tous les pays, il est devenu une force redoutable et un des plus puissants remparts du thomisme contre la fausse philosophie. Sa gloire et son mérite seront d'avoir remis en honneur l'enseignement traditionnel et d'avoir montré, à la *grande surprise* de plusieurs, comment la doctrine d'Aristote et de saint Thomas, vieille de plusieurs siècles, possède encore assez de vitalité pour tenir le haut rang à côté des conquêtes scientifiques modernes et des doctrines reçues de nos jours.

J.-A. Robert, p^tre^.

Louvain, 15 décembre 1906.

LES COMPLIMENTS[1]

Voici déjà l'époque officielle des compliments. La province va en être inondée. Comme toutes les grandes modes, la mode de complimenter se démocratise. Du palais et de l'Académie, elle est descendue jusqu'à la plus modeste école.

Faut-il blâmer cette étiquette qui s'impose aujourd'hui partout? Pas tout à fait: il en est des compliments comme des autres formes de civilité. Ils sont commandés souvent par les bienséances et peuvent se confondre avec les exigences de la vie chrétienne. Ils entretiennent entre les personnes destinées à vivre dans des relations de dépendance ou d'amitié, l'affection, le respect, le dévouement, la sympathie.

L'essentiel est d'éviter qu'un échange de félicitations devienne un commerce de mensonges. La louange si désirée, si prodiguée sur la terre, n'est point une chose indifférente; elle est utile ou funeste; elle est tour à tour ce qu'il y a de plus noble et ce qu'il y a de plus vil.

La vraie louange et l'adulation sont deux choses bien différentes. La vraie louange est un juste et sincère hommage rendu au mérite et à la vertu; l'adulation est l'instrument méprisable, mis par l'intérêt personnel et l'ambition au service de leur égoïsme. Ou bien la crainte l'inspire, et c'est alors la flatterie d'un esclave qui veut plaire à un maître puissant.

Cicéron adresse à César, devant le Sénat, les plus pompeuses louanges, les plus magnifiques protestations de dévouement; il jure, si jamais la vie de César est en danger, de le protéger de sa personne, de lui faire un rempart de son corps. Peu de mois après, César tombe sous le poignard parricide de Brutus et de ses complices, et le grand orateur témoigne de cet horrible assassinat une frénétique joie. Il écrit à Brutus: « Vous avez fait là une superbe action. Que n'a-t-elle été moins tardive! »

Cicéron, plus grand par l'éloquence que par l'âme, est le roi des complimenteurs sans sincérité. Il est le type de cette race d'adulateurs qui pullule dans le monde, mais avec des nuances infinies.

Tous les moralistes ont flétri l'adulation. Que n'ont pas dit contre les flatteur, Fénelon dans son *Télémaque*, Massillon dans son *Petit Carême*? Que n'ont pas dit Molière, Boileau, Racine et tant d'autres? Mais toutes ces

---

1 — Cet article nous est parvenu trop tard pour la livraison du mois de décembre dernier.—RÂD.

éloquentes invectives contre les flatteurs ne valent pas levigo ureux coup d'étrivière de Tacite : « *Pessimum inimicorum genus, laudantes.* La pire espère d'ennemis ce sont les flatteurs.» (Vie d'Agricola. §41).

L'Imitation n'est pas moins dure que Tacite aux adulateurs et à ceux qut les aiment :

Est-ce qu'un homme en est meilleur pour être estimé plus grand par un autre homme ? Qu'est-ce qu'un flatteur ? C'est un menteur qui trompe un autre menteur, un homme vain qui se moque d'un homme vain, un aveugle qui se joue d'un aveugle, un esprit faible qu'égare un esprit faible. Oui, tel est celui qui accumule les louanges. Car tant vaut un homme aux yeux de Dieu, tant vaut-il et rien de plus. *Imitation de Jésus-Christ.* Livre III, ch. 50).

Et la Bible ! Il faudrait remplir des pages pour énumérer les traits énergiques par lesquels les divers auteurs accablent les flatteurs et condamnent les fausses louanges. Citons seulement ce mot de l'Ecclésiaste : «Mieux vaut être repris par le sage que de se laisser tromper par la flatterie des insensés.»

Heureusement toute louange ne se confond pas avec la flatterie.

***

Complimenter c'est louer ; mais louer quoi, comment et pourquoi ?

C'est louer uniquement ce qui est louable : la vertu, les talents, les bonnes actions, les mérites, les bienfaits. C'est louer cela avec sincérité, opportunité, délicatesse, dignité, mesure ; c'est louer pour payer un juste tribut de respect, d'estime, de gratitude, d'affection.

Mais c'est un grand art que de savoir louer ; il y faut du cœur, de l'esprit et surtout du naturel. Ne forçons point notre talent. Ne nous plaisons pas de mettre la main à l'encensoir, si nous ne savons le manier dextrement. Mais si les circonstances nous imposent ce rôle délicat, connaissons au moins les écueils les plus saillants qu'il nous faut éviter.

Le premier de tous c'est.....l'absurdité. Oui, on peut être absurde à force de vouloir plaire. Tel, ce prédicateur qui parlait sur la mort à la chapelle de Versaillles : «Nous mourrons tous, mes frères,» s'écria-t-il ; puis, regardant Louis XIV, et se reprenant comme s'il avait commis une impertinence, «nous mourrons presque tous.» Parfois c'est la recherche et le désir de raffiner qui fait butter contre une sottise. A-t-elle plaisanté ou dit vrai, la feuille qui récemment prêtait à l'adjoint municipal d'un village de France cette naïveté ?—Il était en présence de fiancés venus pour prononcer devant lui le mot solennel. Tenant un des bouts de son écharpe, le magistrat commence ainsi sa harangue : «Mademoiselle et Monsieur, les trois couleurs de cette écharpe me paraissent symboliser vos sentiments. Le blanc, Mademoiselle, rappelle

votre innocence ; le rouge, Monsieur, figure votre amour, et le bleu, *s'il était vert*, symboliserait, jeunes époux, vos communes espérances. »

Si des absurdités aussi grosses sont le privilège d'un fort petit nombre de complimenteurs, que de maladresses de second genre se commettent dans les compliments !

Eviter de louer ce qui est plus digne de blâme que d'éloge, c'est un devoir qui s'impose à la conscience. La raison a ses droits aussi ; elle répugne aux louanges inutiles et sans portée. Qu'importent, par exemple, le pays et le nom de la personne que vous louez, à moins que ce nom soit un nom de race, un nom couvert de gloire et d'honneur et dignement porté ? Laissons au moyen-âge les subtilités pauvres et aux orateurs du Bas-Empire leurs éloges de mauvais goût.

Au début d'une oraison funèbre dont nous avouons sans peine n'avoir pas achevé la lecture, Eustathe de Thessalonique fait un titre de gloire à son héros d'être né dans un bourg appelé Myrmicoléon, nom qui équivaut en français au mot fourmi-lion.

« Ce nom, dit l'orateur, présageait que celui dont nous pleurons la perte unissait la prudence de la fourmi au courage du lion. » Et les autres Myrmicoléoniens, tous fourmis et tous lions aussi, sans doute ! Le début promettait, car la suite est faite de figures du même genre.

Même dans les choses qui peuvent se louer, ne cherchez pas à tout dire mais à bien dire. Ne fouillez pas dans le passé, dans le présent et même dans l'avenir pour que rien ne manque à l'éloge que vous voulez tracer. Rappelez vous la sentence : Souvent trop d'abondance appauvrit la matière. Cela est vrai surtout pour la louange. Elle fatigue vite les gens d'esprit qui sont obligés de la subir. Une simple fleur offerte avec grâce plaira toujours plus à qui a du goût qu'un gros bouquet défraîchi, mal agencé et gauchement présenté.

Henri IV visitait je ne sais quelle ville. Une députation de bourgeois vient s'excuser de ce qu'on n'a pas tiré le canon à l'arrivée du roi. « Sire, disent-ils, nous avions, pour cela faire, vingt-quatre bonnes raisons.—Lesquelles, dit Henri impatient ?

La première, Sire, c'est que nous n'avions pas de pièces.—Il suffit, reprit le roi, la raison est bonne, Messieurs, je vous dispense des autres. »

En creusant votre sujet, vous avez trouvé vingt-quatre raisons d'éloge à faire entrer dans votre compliment. Prenez-en une ou deux, les plus actuelles, les plus neuves, les plus capables de plaire à celui que vous louez et à l'assistance, et renoncez à toutes les autres.

Louez par les faits pour louer sans apparence de flatterie ; évitez les généralités, qui ne caractérisent rien et ne sauraient satisfaire personne ; ennoblissez l'éloge en l'associant hardiment, s'il le faut, à quelque utile vérité ;

n'employez que les pensées neuves, justes et saillantes ; ainsi vous éviterez l'écueil de bien des compliments : le terre à terre et la platitude. Ce sont là, d'ailleurs, les conseils des grands maîtres.

***

Ne soyez pas non plus exagéré dans vos louanges ; soyez vrai. Voulez-vous ne compromettre ni votre dignité ni celle de la personne que vous louez ? Restez dans l'expression de votre estime, en deçà de la vérité, plutôt que d'aller au delà. C'est encore le conseil des rhéteurs et une sage règle de l'art.

Dans mon enfance, j'ai entendu un charlatan (Zozo) qui commençait inévitablement son boniment par cette phrase solennelle : « Il n'y a qu'un Dieu, qu'un soleil, qu'un Napoléon, qu'un Zozo. » Jusqu'à l'énoncé de ce dernier nom, il avait raison ; et si nous avons un jour ou l'autre l'honneur d'adresser un compliment à quelque divinité de la terre, quelque brûlant enthousiasme dont nous soyons saisis, n'oublions pas qu'il n'y a qu'un Dieu, souverainement parfait, dans le ciel, et qu'un soleil, souverainement beau dans l'univers.

Fénelon venait d'entrer dans un village de son diocèse. Le bourgmestre tient à le complimenter. L'archevêque de Cambrai raconte le fait dans une de ses lettres familières.

Après m'avoir donné, dit-il en substance, tous les mérites et toutes les vertus, après m'avoir mis à côté et même au-dessus de tous les grands hommes des temps passés et des temps modernes, il finit par me comparer au soleil. Or, le roi du jour était fort en train d'aller se coucher. Pour avoir au moins un trait de ressemblance avec lui, je m'empressai de faire de même.

Il me souvient d'avoir lu, il y a plusieurs années (dans l'*Eclair*), le compliment d'un curé à son évêque nouvellement consacré. Entre autres choses louangeuses, il y était dit : « Monseigneur, depuis que vous avez reçu l'effusion de l'Esprit-Saint, dans votre consécration épiscopale, vous possédez toute science et toute vertu. » Qu'est-ce que ce prêtre aurait pu dire de plus fort s'il avait eu à complimenter le Christ en personne ?

Monseigneur Wicart, évêque de Laval (il est mort il y a environ quinze ans), visitait un jour un couvent dans son ancien diocèse de Fréjus. Les bonnes religieuses voulurent mériter un brevet d'invention en fait de compliment. Les pensionnaires furent divisées en neuf groupes, figurant les neuf chœurs des anges. Chaque groupe, un de ses anges en tête, devait venir déclarer à Sa Grandeur, dans un gracieux compliment, qu'on reconnaissait bien en Elle la vertu spéciale au chœur angélique dont elle recevait l'hommage. Le saint prélat n'était pas précisément doué d'une patience inaltérable. A l'approche du troisième groupe céleste, il n'y tint plus. Il

leva brusquement la séance en disant d'un ton peu encourageant pour un nouvel essai de ce genre : « Oh ! c'est trop fort ; non, je n'ai pas, moi, tant de vertus. » Et les anges s'envolèrent.

Non seulement il ne faut point diviniser les hommes ; mais il ne faut pas prendre non plus l'habitude de grossir démesurément les faits et de trop idéaliser les situations. Que de comptes rendus de fêtes religieuses où le signataire néglige de mettre de la sobriété dans son récit et ne voit toutes choses qu'à travers son microscope ! Pourquoi dire que l'église était littéralement bondée, si elle ne peut contenir que trente personnes ? Ne parlez pas d'une foule immense, accourue de toutes parts à votre cérémonie, s'il ne s'y est trouvé que cent ou deux cents paroissiens, qu'une demi-douzaine de leurs parents ou amis ; ne nous montrez pas le sanctuaire ceint d'une imposante couronne de prêtres, s'il n'y avait là que le doyen et son vicaire ; surtout n'essayez pas de faire accroire que le jeune confrère voisin, qui a donné le sermon d'éclat, est monté si haut, si haut dans les régions de l'éloquence, que l'auditoire haletant, attendri, rêvait de Bossuet ou tout au moins de Lacordaire.

Louis Veuillot a écrit le trait suivant. Dans un diocèse qui confine aux Alpes, il est un village se composant de quelques maisons cachées çà et là dans les déchirures d'affreux rochers. L'évêque devait passer par ce lieu pour se rendre au doyenné voisin. Le curé du hameau convoita l'honneur de posséder un instant Monseigneur et de le haranguer au passage. Il convoqua pour la circonstance le ban et l'arrière-ban de sa population. On se rendit en masse. Le sacristain et sa famille formaient à peu près la moitié de l'assemblée. L'évêque arrive, consent à mettre pied à terre et à recevoir des félicitations. Le curé prend son ton le plus solennel et le discours s'allonge outre mesure. Enfin, dans un mouvement oratoire qu'accompagne un geste superbe : « Oui, Monseigneur, je me plais à vous le redire : ce jour comptera parmi les plus beaux de ma carrière sacerdotale. Non, jamais je n'oublierai cet heureux moment où il m'est donné de voir se presser autour de Votre Grandeur les flots émus de cette multitude immense... » Le prélat s'inclina, bénit la foule immense et se hâta de remonter en voiture.

Evitons le langage trop sonore et trop pompeux : ce sera autant d'enlevé au danger d'être ridicule. Evitons aussi l'afféterie et la préciosité, et ne nous plaisons pas au miroitement de petites phrases taillées à facette. Soyons simples avec art, soignés sans recherche.

Il n'est pas donné à tout le monde de hasarder l'originalité d'une manière heureuse. On risquerait beaucoup de ne pas y réussir aussi bien que le curé de Montlhéry recevant Henri IV : « Sire, les habitants de Montlhéry sont heureux de vous voir ici. » — Et il s'arrêta. — « Très bien, dit le roi ; *bis*, si cela ne vous fatigue. » — Renforçant sa voix, le curé reprend : « Sire, les habitants

de Montlhéry sont heureux de vous voir ici.—Parfait, dit Henri IV, qu'on donne à ce brave homme trois cents écus pour ses pauvres.—Merci, Sire, dit le curé ; *bis*, si cela ne vous ruine.»—Henri IV, toujours plus charmé, lui fit donner six cents écus, et chacun partit content.

Que ce soit de vive voix ou par écrit, si haut que s'adressent vos hommages, gardez toujours un ton noble et digne. On peut être à l'aise sans se montrer familier, mais aussi l'on peut être respectueux sans se prosterner jusqu'à terre.

N'abusez pas, dans vos compliments, de l'emploi des titres honorifiques ; n'en chargez pas trop vos périodes et ne vous rengorgez pas avec satisfaction visible, en disant : Mr le comte, Mme la marquise, Mme la duchesse, Votre Grandeur, Votre Excellence, Votre Eminence, etc., etc. Ne croyez pas que ces titres chatouillent si fort l'oreille de ceux qui ont le droit de les porter. Qui n'a entendu parler de la spirituelle bonhomie de Mgr de la Mothe ? Un jour, son tailleur lui prenait une mesure : « Maintenant, Monseigneur, voudriez-vous me permettre de mesurer les épaules de Votre Grandeur ? — Tu veux dire, répartit le bon évêque, la grandeur de mes épaules ? »

Mais rien n'égale le mot attribué à Thénard, le savant chimiste, au cours d'une expérience à laquelle assistait Louis XVIII. « Sire, dit il, ces deux gaz vont avoir l'honneur de se combiner devant Votre Majesté. »

L'histoire ne dit pas si les deux gaz se combinèrent selon la formule, ou si, troublés par le grand honneur qui leur était fait, ils ne produisirent, en se mélangeant, qu'une explosion de gaîté dans l'assistance.

***

Complimenteurs, c'est mon dernier conseil, croyez-moi, n'oubliez pas, — quand vous aurez commencé —, de finir.

ANDRÉ BAUDON.

Pages Romaines

Le docteur Lapponi et les médecins pontificaux. — A propos de l'expulsion de France de Mgr Montagnini.

Le 7 décembre mourait à Rome le docteur Joseph Lapponi, tour à tour médecin de Léon XIII et de Pie X.

Il naquit à Tolentino dans les Marches, le 16 avril 1851. Après de brillantes études faites à l'université de Bologne, il avait exercé la médecine à Pollenza, à Loreto, à Oscino, quand signalé par un professeur de la faculté bolognaise qui ne crut pas devoir échanger sa position contre celle que lui offrait le pape, il fut invité par Léon XIII à venir à Rome pour lui prodiguer ses soins. On sait avec quelle intelligente fidélité il s'aquitta de sa mission. Appelé par le vote des cardinaux à être l'un des médecins du conclave, il fut confirmé dans sa charge de médecin du pape par le nouvel élu.

Modeste, malgré sa grande notoriété et la réputation que lui avaient acquise ses publications scientifiques, son ouvrage sur l'hypnotisme et le spiritisme traduit en diverses langues, il sut conserver toutes les sympathies qu'il faisait naître. Membre des sociétés de médecine et de chirurgie de Rome et de Bologne, il était commandeur de Saint-Grégoire le Grand, de l'ordre de Pie IX, de la couronne de Prusse, de l'ordre souverain de Malte et de l'ordre teutonique autrichien. Par sa volonté expresse aucune de ses distinctions humaines ne devait décorer sa dépouille qui, revêtue de l'habit de pénitence des *Sacconi*, serait portée à sa dernière demeure sans couronnes et sans fleurs.

Il s'éteignit dans la manifestation des plus grands sentiments chrétiens, quatre jours après sa dernière visite à Pie X, auprès duquel il se rendait deux fois par semaine.

Le lendemain même de ses funérailles, le docteur Giuseppe Pettacci recueillait la succession de sa charge auprès de Pie X qui lui adjoignait, en qualité de médecin consulteur, le docteur Hector Marchiafa.

Le grand nombre d'aspirants au titre de médecin de Sa Sainteté nécessitait la prompte décision pontificale, et l'on comprend les légitimes désirs des docteurs romains de devenir l'*Archiater*,—c'est le nom que porte le médecin du pape.

Faisant partie de la Chambre secrète, l'archiater était autrefois prélat de mantellone et avait le titre de Monseigneur, qu'il fût célibataire ou marié. Son costume de ville était alors l'habit et le chapeau ecclésiastiques. Appelé tantôt protomédecin, protophysicien, il reçut plus ordinairement le nom d'archiater que portaient également les médecins qui étaient chargés de l'hygiène des quartiers de Rome, et les professeurs de médecine de Rome et de Constantinople.

Leur nomination, qui est faite aujourd'hui par billet du majordome de Sa Sainteté, leur était signifiée autrefois dans la forme solennelle des bulles. Boniface IX créa Paul de Caloris protophysicien palatin par la bulle *Quam*

non sit solum utile, en 1396, dont la teneur servit de modèle, avec quelques changements dans les expressions, aux bulles des autres nominations. Quand le médecin du pape était fait archiater, camérier secret, le bref apostolique de sa charge lui était octroyé après la réception du billet du majordome. Dernier camérier secret participant, il avait part à tous les privilèges de la famille pontificale. Dans les cérémonies, sa place était et est toujours restée près du pape.

Sous certains pontifes, les archiatri étaient tenus d'assister journellement aux repas du chef de l'Eglise; sous d'autres, ils devaient, chaque jour, rendre visite à leur auguste client; Pie X donne audience, le lundi et vendredi de chaque semaine, à son médecin.

Par privilège de Léon XIII, l'archiater du pape appartenait de droit au collège médico-chirurgical de l'université romaine. Membre honoraire, en attendant qu'une vacance le rendît titulaire, il occupait toujours la première place après le président.

Quelles curieuses pages n'écrirait-on point avec l'histoire de la médecine dans l'Eglise et autour du Saint-Siège!

On ignore trop que la médecine, particulièrement exercée autrefois par les ecclésiastiques, fut en grand honneur dans les monastères, où l'art médical était étudié avec le chant. Le rapprochement de ces deux sciences est tout au moins curieux. Les moines et les prêtres se livraient à l'étude des infirmités humaines, pour empêcher les Grecs et surtout les Juifs d'exercer un art à l'aide duquel ils multipliaient les scandales parmi les chrétiens ou les poussaient à des pratiques que la religion réprouvait.

Guillaume, abbé, plus tard archevêque de Salerne, habile médecin, reçut du pape Victor III, dont il était l'ami, de nombreux livres de médecine, en reconnaissance des soins assidus qu'il lui prodigua.

Avec l'approbation d'Innocent II, le Concile de Reims, 1131, défendit aux moines, aux réguliers, l'étude de la médecine faite dans un but lucratif, et l'exercice en dehors du monastère; mais le clergé séculier, que la défense n'atteignait point, continua à exercer.

Pierre Lombard, chanoine de Chartres, fut le premier médecin de Louis VII, roi de France; Mauger, archidiacre d'Evreux, évêque de Winchester, en 1199, remplit le même emploi auprès du roi d'Angleterre Richard I. Plus tard, Honorius III interdit l'exercice de la médecine à tout ecclésiastique; Boniface VIII, révoquant en partie la défense de son prédécesseur, déclara qu'elle ne s'étendait point *ad eos qui parochiales ecclesias obtinere noscuntur*.

En 1472, Sixte IV accorda le privilège de l'autel portatif, la dispense de résidence et de l'office selon le rite dominicain, au prêtre Laurent Brunich, chirurgien du duc de Bourgogne. A la demande de Sigismond, roi des Romains, Martin V permit aux médecins juifs d'Espagne et à leurs successeurs, de donner leurs soins aux chrétiens, révoquant à ce sujet toutes les peines portées contre eux par Benoit XIII, (Pierre de Lune). Bien plus, Martin V prit pour archiater pontifical le juif Elie qui remplit les mêmes fonctions auprès d'Eugène IV. Paul IV, revenant aux anciennes ordonnances, interdit de nouveau aux Juifs de soigner les chrétiens.

Après ce petit aperçu sur les diverses variations de la discipline de l'Eglise en ce qui regarde l'art médical, voici quelques noms pris dans la liste des *archiatri pontificii* qui ont un intérêt plus particulier:

En dehors de saint Boniface IV, de saint Léon II, tous deux fils de médecins,

et de Sylvestre II, (999), très habile médecin lui-même, Alfano, moine du Mont-Cassin, puis archevêque de Salerne, fut le médecin de Victor II. Pierre Ispano de Lisbonne. que l'on croit avoir été archiater de Grégoire X, qui le créa cardinal en 1276, fut pape sous le nom de Jean XXI. Innocent IV, Urbain IV eurent pour médecin Rémy qui était leur chapelain. Grégoire de Saint-Laurent, sous-diacre, chapelain apostolique, fut le médecin d'Alexandre IV. Urbain IV, Clement IV se confièrent aux soins de Jean Beblequin, chanoine de Constance, et de Raymond de Nimes, chapelain, puis évêque de Marseille, illustre par ses vertus et ses mérites. Guillaume de Brescia, dit l'*Aggregatore*, chapelain pontifical, fut médecin de Clément V et de Jean XXII qui le pourvurent de dignités ecclésiastiques, de canonicats, du fief de *Ripatici* dans le Ferrarèse, dont les revenus lui servirent à fonder à Bologne un collège pour les étudiants pauvres.

Clément V eut également pour médecins Arnaud de Villeneuve, Jean de Causans d'Alais, sacriste de Narbonne et chapelain apostolique, le chanoine Pierre de Garde, Amalvin du Puy, chanoine de Bordeaux et chapelain pontifical. Après avoir appelé à son service Gaufride Isnard, avec le traitement mensuel de 7 lires, 13 sous, 9 deniers, Jean XXII l'enrichit de bénéfices, de l'évêché de Cavaillon et lui confia la pharmacie, la garde-robe domestique, la chapelle du palais, ainsi que les vêtements sacrés et l'aumônerie. Cet homme, aux soins universels, veilla encore sur la santé de Benoit XII. Jean XXII, dont la santé fut des plus délicates, se confia également aux soins de Jacques Gaufride, doyen de Gap, médecin de la reine Clémence de France, et à ceux de Pierre de Tofallis, chanoine d'Agen et chirurgien. Auprès de Benoit XII, on vit Gaufride Isnard, Pierre de Samayre, du diocèse de Pamiers, en qualité de médecins, auxquels s'adjoignirent comme chirurgiens extraordinaires Bonet Mote, de Montpellier, Arnaud de Cathus, du diocèse de Cahors. Clément VI, qui avait coutume de répondre aux détracteurs de sa munificence et de son faste qui lui opposaient la simplicité de ses prédécesseurs : *Prædecessores nostri nesciverunt esse Papæ*, eut une véritable cour médicale auprès de lui. Dans une maladie, dont au reste il ne mourut pas, Pétrarque le mit en garde contre la troupe de ses médecins, en lui citant Pline : *turba medicorum periit*, et rappelant la parole de l'empereur Adrien : *turba medicorum regem occidit*, il lui conseilla de n'en garder qu'un seul. La vengeance des médecins apprit à Pétrarque que les disciples d'Esculape ne travaillent pas toujours, en effet, au bien-être des hommes. Jean le Marescol, archiater d'Innocent VI, fut successivement créé par lui évêque de Vaison et de Tulle.

En nous racontant que 11 cardinaux, 16 évêques, un grand nombre de prélats assistèrent aux obsèques de Jacques Capelluti, de Parme, médecin de Clément VI, mort et enseveli à Avignon, l'histoire nous laisse deviner quelle large place devaient occuper à la cour pontificale pendant leur vie ceux qui provoquaient chez elle un tel deuil après leur mort.

Malgré les avantages d'une telle situation, Jean de Tournemire, de l'université de Montpellier, ne voulut point suivre à Rome Grégoire XI dont il était le médecin, quand celui-ci transporta au delà des Alpes le trône pontifical. Clément VII le dédommagea en l'attachant à sa personne, dès son arrivée à Avignon.

Il ne faudrait pas croire que tous les archiatri pontificaux aient montré, à l'égard des papes auprès desquels ils furent appelés, des dévouements sans bornes,—témoin Jean Antracine que Adrien VI, dernier pape non italien, eut la malheureuse idée d'associer au docteur espagnol qu'il avait conduit

avec lui. Dès sa nomination au souverain pontificat, Adrien VI se montra l'ennemi du faste, opéra de sévères réformes, congédia un bon nombre de personnes de la cour romaine. Naturellement les plaintes de ceux qui vivaient aux dépens de l'Eglise s'élevèrent de partout, et Jean Antracine se chargea-t-il peut-être de leur donner une solution pratique. Toujours est-il que 18 mois et 6 jours après son élection, Adrien mourut, et que dans la nuit même qui suivit son décès, les Romains, dans une joie indécente, firent pavoiser la maison de Jean Antracine, placèrent sur la porte une immense inscription portant ces mots : *Liberatori Patriæ S. P. Q. R.*—,tant ils étaient convaincus que la disparition du pape étranger était l'œuvre de son médecin.

Ce fait mis à part, nulle corporation n'a donné à l'Eglise plus de généreux bienfaiteurs, plus de saints que celle des médecins, dont les archiatri pontificaux étaient les premiers par la dignité de leurs clients.

Qui ne sait que le médecin qui guérit l'empereur Galère-Maxime obtint de lui pour honoraires de ses soins le retrait d'un édit de persécution contre les chrétiens ? Qui ne sait encore que Dieu se servit de la science d'un médecin pour conduire saint Augustin à la vraie foi, en le guérissant de sa crédulité aux horoscopes, à l'astrologie, etc.? Alexandre III envoya son médecin Giovanni Filippo, en qualité d'ambassadeur au Prêtre Janni dans le Thibet, où grâce à son habileté, il devint l'arbitre de la foi des peuples qu'il ramena au christianisme. Taddeo, de la famille Alderotti, consacra à de pieuses fondations toutes les générosités d'Honorius III. Les archiatri Scipion et Laurent Lancellotti firent élever à leurs frais dans l'église Saint-Ignace de Rome l'autel de saint Louis de Gonzague. Le collège Ghislieri est dû à la munificence de l'archiater du même nom ; Maria Castellane, médecin de Grégoire XV, fonda la bibliothèque Casanate, et les médecins Lancisi, Gavina, Pane, de leur fortune personnelle, créèrent l'hôpital de Saint-Esprit.

Giovanni Cordella fut le grand ami de saint Philippe de Néri, et tant fut intime l'amitié qui lia Alexandre Petroni à saint Ignace de Loyola, qu'en écrivant ses règles d'hygiène pour les membres de sa compagnie, celui-ci s'inspirant de ses conseils, ne voulut imposer ou recommander qu'autant que le prescrivait ou le conseillait la sagesse du docteur.

La science médicale est une des suites de la faute originelle que l'Eglise a largement honorée selon le précepte des livres saints : *Honora medicum.*

***

L'acte si brutal, par lequel le gouvernement affolé de la république française a expulsé Mgr Montagnini, représentant du Saint-Siège auprès de l'épiscopat français et gardien des archives de la nonciature de Paris, ne pouvait être que l'occasion pour les loges maçonniques de manifester publiquement leur haine contre la religion. Après avoir, à la date du 11 décembre, qui inaugurait le nouveau régime religieux en France, couvert les murs de Rome d'affiches insolentes applaudissant à la persécution de l'Eglise, et invitant l'Italie à chasser hors de son territoire les « barbares modernes, » c'est-à-dire, les prêtres et les religieux, la franc-maçonnerie organisa pour le dimanche, 16 décembre, une démonstration anticléricale qui devait porter à l'ambassade française les félicitations des libres-penseurs pour l'œuvre humanitaire accomplie en France.

Interdite par le ministère italien, la manifestation s'organisa quand même.

Des troupes furent massées autour du palais Farnèse, siège de l'ambassade, sur les ponts du Tibre en prévision d'une poussée des sectaires vers le Vatican, auprès de Montecitorio où siège la Chambre des députés.

Paralysée dans ses mouvements par ce déploiement de troupes, la démonstration prit le parti d'organiser une procession ; des cierges rapidement achetés, ou plus lestement volés, brûlèrent bientôt dans les mains, tandis que l'on chantait le *requiem æternam*, le *de profundis*, l'*oremus pro pontifice*, les litanies, interrompant parfois tous ces chants par les cris ironiques de « Vive Pie X, vive Merry del Val, roi de Rome, vive le Pape-Roi, à bas la libre-pensée, à bas Giordano Bruno, vive le Révérend Père Giolitti » (c'est le nom du ministre qui avait interdit la manifestation). On devine tous les incidents qui en résultèrent, coups, blessures, procès-verbaux, arrestations. En dépit de tout, une délégation, ou mieux la commission organisatrice (!) de ce désordre, (on s'exprime comme on peut), parvint cependant à pénétrer dans l'intérieur du palais Farnèse, où aimablement reçue par l'ambassadeur, elle le chargea de transmettre à M. Clémenceau les félicitations de ceux qui ont secoué le joug des prêtres. M. Barrère, chacun le sait, fut un des membres actifs de la Commune de Paris aux heures sombres de ses massacres ; M. Clémenceau, maire d'un arrondissement de Paris, à la même époque, prit une large part au mouvement révolutionnaire qui s'inaugura, se continua, et finit dans le sang ; par une fortune inespérée, ils n'ont pas subi l'expiation comme ceux dont ils excitèrent les colères ; dépositaires aujourd'hui d'une partie de la puissance publique, ils peuvent recevoir les félicitations des sectaires, s'ils sont dignes des applaudissements de la haine ; ils n'intimideront jamais Pie X. C'est l'*Action*, journal anticlérical-républicain-socialiste. qui, à la date du 14 décembre, et sous la signature de A. Thalamas, un des plus anticatholiques de France, qui le dit :

Affirmer que le Pape n'envisage point la portée de ses actes serait une absurdité.
Pie X est un mystique, mais il a une foi ardente et une énergie indomptable.
En ce qui touche à l'administration intérieure du Vatican, il a fait preuve d'initiative hardie et d'esprit pratique.
Il doit de la reconnaissance à l'Allemagne, mais il est incapable de faire autre chose que ce que demande l'intérêt du christianisme. Austère, pieux, lutteur, désintéressé, son caractère a des analogies avec celui de Grégoire VII.
L'incontestable mouvement catholique qui s'est produit partout au XIXe siècle a porté le Saint-Siège à n'espirer qu'en sa propre force.

Au milieu du désarroi des esprits, Dieu ramène l'ânesse de Balaam pour proclamer ainsi parfois ses vérités.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

La Foi et la Morale Chrétienne. Exposé apologétique par l'abbé Elie Blanc, professeur de philosophie à l'Université catholique de Lyon. In-16 de 250 pages. Paris, Lethielleux.

M. l'abbé Elie Blanc est un des meilleurs esprits que compte le catholicisme aujourd'hui en France. Auteur d'un traité de philosophie scolastique justement apprécié, ainsi que d'une histoire de la philosophie et particulièrement de la philosophie contemporaine, directeur d'une intéressante revue des questions philosophiques, sociales et religieuses, il joint à une connaissance approfondie du passé la claire vue des besoins de son époque.

Se rappelant ce que Sa Sainteté Pie X écrivait naguère dans son encyclique sur l'enseignement de la doctrine chrétienne, savoir, que les maux si graves dont souffre la société moderne doivent en grande partie être attribués à « l'ignorance des choses divines », il a cru faire œuvre utile en présentant au public un exposé sommaire de la vérité religieuse.

Bien que, dit-il dans la préface, on y touche à toutes les idées religieuses de notre temps, cet écrit n'est pas précisément une apologie de la religion. On s'y applique moins à réfuter les objections qu'à exposer les vérités religieuses et à en montrer la solidité avec le magnifique enchaînement. Le meilleur moyen de dissiper les ténèbres, n'est-ce pas de faire la lumière ?

Et, en vérité, l'auteur n'a pas failli à la tâche. Son ouvrage est lumineux : lumineux par la distribution et le choix des matières ; lumineux par les clartés que le dogme, dégagé de toute subtilité hors de mise en une pareille œuvre, projette sur les vérités de la morale ; lumineux par la sobre élégance et la calme limpidité du style.

C'est la théologie, la science de nos croyances et de nos devoirs, mise à la portée des esprits sérieux et plus ou moins cultivés, mais à qui la vérité religieuse n'est pas assez connue.

Dans son exposé des préceptes de la morale et des graves devoirs qui incombent à la conscience chrétienne, l'auteur avec raison fait une place, non la moindre, au devoir social. Car les devoirs sociaux se sont accrus et compliqués beaucoup de nos jours, où les citoyens prennent une part si importante aux affaires publiques, et où l'ordre économique, si intimement lié à l'ordre moral et à l'ordre politique, enveloppe comme d'un réseau serré tous les membres de la société (p. 245).

Le vrai chrétien doit donc s'appliquer à développer en lui-même le *sens social*, le souci de coopérer, par ses vertus, par son argent, par son influence,

au bien commun de la société et à toutes les œuvres de progrès religieux et de saine liberté.

Et ces grands devoirs sociaux, il ne les connaîtra bien lui-même et ne les fera bien connaître à ses concitoyens que par une presse vraiment sociale, populaire et chrétienne. C'est donc à encourager et à développer celle-ci, ou même à la créer là où elle n'existe pas encore, qu'il devra surtout appliquer ses efforts (p. 247).

L' « exposé apologétique » de l'abbé Blanc mérite, ici comme en France, un bienveillant accueil. L.-A. P.

Contre les sectes et les erreurs qui nous divisent et nous désolent. Démonstrations et réfutations par l'abbé Ch. Barnier, in-8° de 480 pages. Prix 5 francs. Lyon-Paris, librairie Emmanuel Vitte.

En ce temps de criticisme à outrance, on ne peut qu'applaudir à quiconque revendique fièrement les droits de la vérité, de la vérité entière. C'est ce que fait l'abbé Ch. Barnier avec la compétence que lui donnent trente années d'études spéciales. Son ouvrage vient à son heure, il répond à « un besoin du moment », au plus pressant. L'Eglise n'a-t-elle pas plus à craindre de l'erreur que de la violence ? Les édits des proscripteurs lui sont-ils aussi fatals que les compromis dissolvants d'une foi qui chancelle ?

Le présent volume passe en revue les principaux systèmes, anciens ou nouveaux, qui fleurirent jadis, ou qui s'épanouissent encore ès pays chrétiens. Les diverses formes d'idolâtrie devant fournir la matière d'un second travail, Athéisme, Judaïsme, Positivisme, Rationalisme, Protestantisme et jusqu'à la Franc-maçonnerie et au Communisme, tout y est franchement exposé, étudié, et, à notre avis, pertinemment réfuté. Les arguments sont nombreux et variés, l'auteur met à contribution non seulement la littérature catholique, mais les ouvrages des adversaires qu'il semble connaître à fond. Sa foi convaincue ne craint pas de s'affirmer avec éclat, voire parfois avec un geste de défi. Sous la rubrique *Socinianisme*, et tout en revendiquant l'authenticité du 4me évangile, l'auteur prend à partie l'école de Loisy.

L'Eglise, dit-il, a été seule instituée par Jésus-Christ qui savait, sans doute, ce que deviendrait un livre sous les mandibules de certains termites bibliophages, d'autres disent critiques.

Et à la fin de l'alinéa, qui tient deux pages entières, quand la preuve lui semble faite, la foi vengée pousse un cri d'espérance triomphant :

Avais-je tort de comparer nos soi-disant critiques à des termites ?
Rassurons-nous pourtant : il peuvent mordre le livre, mais la colonne bâtie sur le roc est au-dessus de leurs atteintes.

Ce livre sera utile à tous les chrétiens quelque peu instruits, à ceux surtout dont la foi timide est parfois effrayée outre mesure des hardiesses de l'erreur. H. C.

Les vraies forces, tome IX. *La sainteté du IXe au XIIe siècle*, par l'abbé J. Auriault. In-16 de 275 pages. Prix 2 francs. Lyon-Paris, librairie Emmanuel Vitte.

Voici la IXe série des études historiques de l'abbé Auriault, professeur de dogme à l'Institut catholique de Paris. Cinq tableaux bien vivants y mettent en lumière quelques-unes des *vraies forces* de l'Eglise aux siècles tourmentés qui suivirent l'épopée carolingienne. Sous un premier titre : *In augustia temporum*, nous voyons l'action pénible, mais efficace, de la sainteté et du génie jetant, dans un orage universel, au milieu des broussailles qui envahissent même le sanctuaire, la semence qui doit donner au XIIIe siècle une superbe moisson.

Puis, voici les belles figures de saint Grégoire VII, de saint Anselme, de saint Bernard, résumant les diverses formes de sainteté personnelle et de bienfaisance sociale. Plusieurs, en lisant ces pages, se reprocheront sans doute comme nous de n'avoir pas apprécié comme elles le méritent ces gloires de l'Eglise. Enfin l'auteur étudie le phénomène des *Croisades*, phénomène complexe, unique d'ailleurs dans l'histoire et qu'on ne saurait expliquer sans recourir à l'existence d'une *force* supranaturelle toujours active dans l'Eglise.

En appendice, un sermon sur la Passion, prêché à Paris, le vendredi saint de l'année dernière. H. C.

Sœur Marie-Joséphe Kumi, religieuse dominicaine (1763-1817), par A.-L. Masson, grand in-16 de 276 pages. Prix : 2 fr. 50.—Lyon-Paris, librairie Emmanuel Vitte.

Chateaubriand, Victor Hugo, H. de Balzac, par Edmond Biré, in-8° de 364 pages. Lyon-Paris, librairie Emmanuel Vitte, 1907.

Un nouveau livre de M. Edmond Biré est toujeurs un apport considérable à l'histoire de la littérature française. M. Biré sait tant de choses que d'autres ignorent ; il s'applique avec tant de diligence et de conscience à rechercher derrière le livre l'auteur qui l'a écrit, et à découvrir de sa vie tout ce qui peut rendre compte de l'œuvre ! Cette fois, c'est à Chateaubriand, à Victor Hugo et à Honoré de Balzac, qu'il consacre son talent et son érudition. A l'occasion de livres parus, d'études faites sur l'un ou l'autre de ces trois grands écrivains du dix-neuvième siècle, il a écrit des articles très substantiels, et très vigoureux qu'il réunit dans ce volume qu'il offre aujourd'hui au public.

Le premier de ces articles a pour objet la thèse de doctorat de M. l'abbé Bertrin, professeur à l'Institut catholique de Paris, sur *la sincérité religieuse de Chateaubriand*. On se rappelle que cette thèse fit grand bruit dans le monde des lettres, non pas précisément parce qu'elle établissait solidement,

sur des faits et des témoignages indiscutables, la sincérité religieuse de l'auteur du *Génie du Christianisme*, mais bien surtout parce qu'elle attaquait la probité de Sainte-Beuve, et qu'il est toujours dangereux de porter un coup, en pleine Sorbonne, au grand maître de la critique littéraire. M. Biré fait siennes les conclusions de M. Bertrin, et cette confirmation ne peut que donner plus d'autorité à la thèse du professeur.

Que M. Biré nous parle de Lacordaire chez Chateaubriand, dans cette *Infirmerie de Sainte-Thérèse* qu'avait fondée, en faveur des victimes de la Révolution de 1830 et des ecclésiastiques âgés et privés d'asile, Madame de Chateaubriand, et qu'il rappelle le sermon de charité qu'y prononça l'abbé Lacordaire avant de partir pour Rome ; qu'il nous démontre l'exactitude de ces *Mémoires d'Outre-Tombe*, dont il nous a donné depuis une si bonne édition, *Mémoires* au-dessus desquels il ne voit dans toute l'histoire de notre littérature que les *Mémoires* de Saint-Simon ; ou bien qu'il nous entretienne de l'*Enfance de Victor Hugo*, des *Manuscrits de Victor Hugo ;* du *Prêtre dans le roman de Balzac*, de la *Genèse d'un roman de Balzac*, ou des *Loges de Balzac*, c'est toujours la même sûreté d'information, et aussi toujours le même souci des droits de la morale et de la vertu du christianisme.

M. Edmond Biré cite, à la page 262 de son livre, le passage célèbre de Balzac :

> Un écrivain doit avoir en morale et en politique des opinions arrêtées, il doit se regarder comme un instituteur des hommes, car les hommes n'ont pas besoin de maîtres pour douter, a dit Bonald.....

L'on pourrait appliquer à M. Edmond Biré ce principe, cette règle qui le guide dans ses études sur l'histoire de la littérature française. C'est pourquoi son livre nouveau est si recommandable, et peut être si utile aux lecteurs. C. R.

Pages choisies de Louis Veuillot avec une introduction critique par Antoine Albalat, in 8° de xxx-398 pages. Prix 5 francs. Lyon-Paris, librairie Emmanuel Vitte.

En attendant une édition uniforme et complète des œuvres de Louis Veuillot il faut savoir gré à M. Albalat d'avoir glané dans un champ aussi vaste que fertile des *Pages choisies* qui peuvent initier le lecteur aux divers genres de l'incomparable écrivain. Si les *Mélanges* surtout ont été mises à contribution il faut également s'en féliciter, car de toutes les œuvres du grand apologiste, ce sont les plus difficiles à trouver et, ajoutons-le, les plus caractéristiques.

Une Introduction biographique et plutôt critique présente, à ceux à qui il n'est pas depuis longtemps familier, le publiciste franchement catholique que fut Louis Veuillot, et l'œuvre d'apologétique et de littérature qui lui

vaudra une gloire impérissable. Cette introduction eut été incomplète si l'auteur du *Travail du style enseigné par les corrections manuscrites des grands écrivains* [1], n'y eut démontré, pour l'instruction des jeunes, en citant et en juxtaposant des passages reproduits des manuscrits mêmes de Louis Veuillot, « brouillons, recopies..... presque tous retouchés, couverts de ratures.....» que le précepte de Boileau reste toujours vrai, puisque « le grand improvisateur par excellence nous donne lui-même l'exemple de la rature, de l'effort et du travail. » L. L.

1 — Ouvrage de M. Albalat, couronné par l'Académie française.

Revers du double-scel de la Compagnie de la Nouvelle-France, ou des Cent-Associés, fondée par le cardinal Richelieu en 1627.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME VI FÉVRIER 1907 N° 2

L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION

INTRODUCTION

Les questions soulevées par l'étude du Droit public de l'Eglise sont de deux sortes : les unes générales, les autres spéciales.

Les premières se rattachent aux principes ou aux données fondamentales sur lesquelles repose l'ordre établi par Dieu entre la société religieuse et la société civile. Les secondes ont pour objet les matières particulières soumises d'après le droit divin, en tout ou en partie, au pouvoir de l'Eglise, et au sujet desquelles il arrive trop fréquemment, tantôt par d'injustes empiètements, tantôt par de fâcheux malentendus, que l'autorité religieuse, bien à regret, vienne en conflit avec la puissance civile.

De ce genre sont, dans leur actualité de plus en plus grave, les questions d'éducation et d'enseignement.

L'éducation : ce mot peut paraître vague. Il importe, au début de l'étude que nous commençons dans ces pages, d'en bien préciser le sens.

L'étymologie nous ouvre ici la voie. Par l'analyse même du mot, il appert que l'éducation consiste à tirer l'homme de son état d'imperfection native, à développer ses facultés par l'exercice et par le travail, à les dilater, à les fortifier, à les élever.

Cette signification a reçu la consécration de l'usage. On peut donc, en termes génériques, définir l'éducation : la formation de l'homme jusqu'au plein épanouissement des forces dont le Créateur a déposé en lui le germe.

Or, l'homme possède des forces et des facultés diverses : une intelligence avide de connaître ; une volonté faite pour le bien, mais en proie, depuis la chute d'Adam, aux mille séductions du mal ; un cœur capable de toutes les grandeurs et enclin à toutes les bassesses ; un corps doué d'organes et destiné par ses énergies à servir d'instrument aux fonctions supérieures de l'âme.

L'éducation, pour être complète, pour établir l'homme dans la plénitude de ses facultés et de sa puissance, doit en quelque sorte embrasser l'être humain tout entier : elle doit par l'instruction développer et orner l'esprit, par la piété et la religion orienter la volonté vers Dieu, par une forte discipline créer des habitudes de règle et de devoir, par les exercices physiques donner au corps cette santé, cette vigueur, cette souplesse qui le mettent en état de répondre aux vues providentielles du Créateur. Ce n'est donc pas l'instruction seule, ni la religion seule, ni la discipline seule, ni la gymnastique seule qui constitue l'action éducatrice ; c'est l'ensemble de tous ces moyens hiérarchiquement disposés et sagement proportionnés au but qu'il faut poursuivre : l'éducation, c'est-à-dire la formation intégrale de l'homme [1].

Cette formation, du reste, n'est et ne saurait être uniformément la même pour tous. Et, si au point de départ elle se ressemble à peu près dans toutes les familles et dans tous les milieux, elle ne tarde pas à prendre, selon les besoins multiples, les aptitudes variées, les vocations particulières des hommes, des développements inégaux et des formes dissemblables.

Cela doit être.

1 — Ces idées sont supérieurement exposées, quoique en un style un peu diffus, par Mgr Dupanloup dans son beau et classique traité *De l'éducation*, vol. I.

Aussi, à part l'éducation initiale et maternelle que l'enfant, dès l'âge le plus tendre, reçoit au foyer de la famille, distingue-t-on, comme on le faisait dès l'antiquité, trois sortes d'éducation bien caractérisées : l'éducation primaire, l'éducation secondaire, l'éducation supérieure.

L'éducation primaire pourrait encore s'appeler populaire : c'est celle qui convient à tout homme dans tous les états, et sans laquelle, de nos jours surtout, on ne saurait sans difficulté trouver le chemin de la fortune et remplir efficacement tous ses devoirs de citoyen. L'éducation secondaire ajoute à la précédente un degré de culture intellectuelle que l'on remarque dans la classe moyenne et bourgeoise ; culture qui s'acquiert dans les collèges, les académies, et qui tient le milieu entre l'instruction populaire et l'instruction supérieure. Avec celle-ci l'homme s'élève, dans l'échelle des connaissances, jusqu'à ce degré de savoir, de généralisation et de compréhension, qui est le propre des classes dirigeantes de la société. C'est cette instruction que dispensent les instituts de haute éducation, les établissements littéraires et scientifiques qui, dans tous les pays, sont à la tête du mouvement intellectuel, et qui, par les hommes qu'ils forment, par l'influence doctrinale qu'ils exercent, président aux destinées des nations.

L'éducation à triple degré, que nous venons de décrire, présente un caractère général ; elle répond confusément au rôle respectif des trois classes sociales qui forment comme l'organisme et la hiérarchie de chaque peuple. Sur ces bases communes vient s'ajouter et se superposer l'éducation spéciale, l'éducation technique et professionnelle, qui dans les différentes carrières ouvertes par les sciences, les arts, l'industrie, les métiers, met l'homme en mesure de mener une existence honorable, de pourvoir à sa subsistance et de servir noblement, quoique diversement, son pays.

L'avenir des nations dépend donc à peu près entièrement des forces éducatrices dont elles disposent et de l'orientation qu'elles

savent leur donner. « C'est l'éducation qui fait la grandeur des peuples et maintient leur splendeur, qui prévient leur décadence et au besoin les relève de leur chute [1]. » On voit par là tout ce qu'il y a de beau, tout ce qu'il y a de grand, tout ce qu'il y a de vital et d'essentiel dans l'œuvre de l'éducation des enfants.

Certes, ceux-là le savent bien qui, pour façonner des sociétés athées et des générations libres penseuses, dirigent tous leurs assauts contre l'école et s'efforcent d'opérer une mainmise générale sur l'enfance et sur la jeunesse. L'école est devenue le théâtre, le champ clos où se concentre dans un duel passionnant la lutte séculaire entre le bien et le mal, entre Dieu et Bélial, entre le christianisme et l'infidélité.

Déjà, il y a vingt-cinq ans, l'orateur d'une assemblée maçonnique pouvait s'écrier : « Partout où il y a un enfant, partout où il y a une école, on trouvera la main du franc-maçon, afin que la parole célèbre devienne une vérité : La Maçonnerie et l'Education sont une seule et même chose [2]. » Les événements depuis cette date, particulièrement en France, ont prouvé avec quelle diabolique ténacité les Loges savent tenir parole.

Il n'y a que quelques mois, un des chefs de l'armée anti catholique, parlant devant un auditoire de Vendéens et faisant allusion à la guerre des Chouans, disait à son tour : « La bataille, en France comme ailleurs, continue, non plus nécessairement à coups de fusil, mais plus efficacement à coups de pensées, par le livre, par la parole, par la leçon. Le combat n'est plus aux chemins creux, il est à l'école [3]. »

Ces paroles sont tout un programme, programme de menaces, programme de haine, programme de persécution, dont les catholiques de France souffrent aujourd'hui plus que les autres, mais

1 — Dupanloup, *ouv. cité*, Introduction.

2 — Georges Goyau, *L'Ecole d'aujourd'hui*, 1re série, 3e édition, page 53.

3 — Discours de M. Clémenceau à la Roche-sur-Yon (23 septembre 1906— Voir *Questions actuelles*, 6 octobre 1906).

en face duquel nous ne saurions nous-mêmes demeurer indifférents ; car ce programme, il est universel comme le mal, international comme la franc-maçonnerie. Selon qu'il échouera ou qu'il triomphera ; selon que l'école subira l'influence religieuse et moralisatrice de l'Eglise, ou que, échappant à cette influence, elle puisera ses doctrines et ses directions dans les conseils d'un pouvoir hostile à la foi chrétienne, à la morale évangélique et aux traditions nationales, les sociétés se raffermiront sur leurs bases, ou se précipiteront vers leur ruine.

Il faut donc à tout prix sauver l'école catholique, et, pour la sauver, faire comprendre aux esprits sincères ce qu'elle est, ce qu'elle doit être, ce qu'elle a fait dans le passé, les bienfaits inappréciables qu'on en peut attendre.

De par le droit naturel et divin, trois grands facteurs sont appelés à promouvoir d'un commun accord, quoique de façon différente et dans une mesure inégale, l'œuvre sacrée de l'éducation : les parents, l'Eglise et l'Etat. Et, on en conviendra sans peine, rien ne peut davantage contribuer à une solution heureuse du problème scolaire que la conception nette et la délimitation équitable des droits et des devoirs propres à chacune de ces trois puissances.

Nous voulons, à la double lumière de l'histoire et du droit chrétien, essayer de faire cette délimitation et d'en dégager le rôle salutaire et indispensable de l'Eglise.

L.-A. PAQUET, p^tre^.

FLEURS D'OUTRE-TOMBE

LES « POÉSIES » D'ALFRED GARNEAU

Il y a quelques semaines paraissait à Montréal un recueil de poésies d'Alfred Garneau [1]. Le poète est mort depuis deux ans déjà, et c'est la piété du fils qui a recueilli et mis au jour ces feuilles volantes que la modestie de l'auteur avait repliées et enfermées dans les tiroirs.

De cette publication posthume il faudra savoir gré à M. Hector Garneau. Ces poésies qui nous viennent, en quelque sorte, du champ de la mort, et qui paraissent avoir poussé sur un tertre comme des fleurs d'outre-tombe, valaient la peine qu'on en fît cette gerbe dont nous pouvons aujourd'hui goûter le parfum. Non pas que toutes ces pièces qui remplissent le livre soient des chefs-d'œuvre ; il y en a même qui sont plutôt faibles, et il est rare qu'on en trouve qui soient d'un bout à l'autre d'une perfection suffisamment soutenue. Mais toutes ces pièces nous révèlent une âme que nous ne connaissions pas, qui ne se souciait pas d'être connue, et qui se protégeait contre la renommée comme d'autres s'acharnent à solliciter la gloire.

Et pourtant cette âme fut l'une des plus sensibles et des plus délicates qui se puissent rencontrer, et l'une des plus capables de rayonner d'un bon et durable éclat sur les lettres canadiennes. Fils de notre historien national, François-Xavier Garneau, né à la Canardière [2], près de Québec, dans ce paysage grandiose et pittoresque où les pentes laurentiennes viennent doucement s'étendre et se confondre avec les grèves du fleuve, Alfred Garneau

---

1 — *Poésies*, Alfred Garneau, chez Beauchemin, Montréal, 1906.

2 — Né en 1836 ; mort à Montréal en 1904.

reçut à la fois toutes les influences de l'éducation et de la nature qui pouvaient affiner son âme, l'emplir de belles visions, lui inspirer le goût des œuvres de l'art, et l'ouvrir elle-même aux plus louables ambitions littéraires. Aussi n'est-il pas étonnant qu'on l'ait surpris, à dix ans, griffonnant des vers sur ses cahiers de classe, et si, à quatorze ans, le poète enfant a publié dans un journal de Québec, le *Courrier du Canada*, sur la recommandation et les instances de Crémazie, sa première pièce.

C'est à Québec même qu'Alfred Garneau vécut les premières années de sa jeunesse, et qu'il développa si hâtivement les germes de cette vocation artistique que la nature avait en lui déposés. Élève du Petit Séminaire, il y prit sans doute le premier contact avec ces classiques, dont il a gardé, à son insu, je ne sais quelle sobriété, mesure et atticisme. Collaborateur au *Canadien*, où il travaille sous l'œil de cet Etienne Parent, que l'on a appelé le Victor Cousin du Canada, sous-rédacteur au *Courrier du Canada*, puis étudiant en droit, et avocat au barreau, après des examens où son esprit délié et réfléchi lui conquit, avec la note *maxima* et une mention spéciale, l'admiration de ses juges, Alfred Garneau ne traversa toutes ces occupations de jeunesse que pour y porter en passant l'activité de son esprit laborieux. Il ne réussit pas à s'y éprendre de la vie publique, et à y briser cette incurable timidité qui sans cesse l'éloignait du monde, et de toute bruyante carrière.

Au lieu donc de se fixer au barreau où déjà l'on se disputait son concours, il accepta un emploi dans le service public, et s'en alla tout doucement s'asseoir dans un de ces fauteuils où les loisirs du fonctionnaire sont parfois mêlés à de si utiles travaux.

Alfred Garneau ne se retirait, d'ailleurs, de la vie extérieure et troublante que pour faire plus intense et plus recueillie sa vie d'étude. Tout entier, d'abord, à ses devoirs de traducteur officiel, il s'absorbait ensuite dans la lecture des auteurs préférés. Quand il avait vécu quelques heures dans le commerce des prosateurs du dix-septième siècle, qu'il fréquenta toujours, il revenait à la

poésie, et à cet Alfred de Musset qu'il ne se lassait pas de relire. Aussi bien, la muse, celle qui avait visité son berceau de la Canardière, revenait-elle souvent effleurer de son aile le front du studieux solitaire. Et il arrivait alors à Alfred Garneau de s'abandonner au rêve et à l'inspiration qui le sollicitait.

***

Alfred Garneau était donc né, et il restait poète. Et poète, il l'était surtout, et comme il convient, avec son imagination et avec son cœur. Il y en a qui font des vers avec leur esprit chercheur, travailleur et raisonneur ; Alfred Garneau faisait les siens avec sa sensibilité si vive, et toujours en émoi. Et c'est pourquoi l'on aime à pénétrer dans ses strophes et à les méditer, et à essayer d'accorder son âme avec celle du poète ; et il faut pour exprimer de cette poésie toute sa saveur, se bien recueillir et essayer de revivre l'émotion de l'artiste. Cette façon de faire des vers est, en vérité, la bonne ; et comme elle vaut mieux qu'une autre dont on voit traces dans nos recueils canadiens, et qui est plutôt l'effort de la tête, le triomphe tapageur de la rhétorique ! Nous aimons par-dessus tout ces âmes ardentes d'où la poésie s'échappe comme le flot de sa source, et comme le rayon du foyer.

Chose curieuse, tout de même : Garneau qui avait dans une si grande mesure le tempérament du poète, ne fit que très peu de vers. Le recueil que nous étudions, et qui doit contenir à peu près toute l'œuvre poétique qu'il a laissée dans ses cartons, n'enferme que quarante-cinq pièces qui correspondent, dans la vie de l'auteur, à une période de cinquante ans. Les préoccupations de la vie familiale, les travaux arides du service public, suffisent-ils à expliquer cette extrême sobriété et pénurie ? Garneau n'aurait-il pas eu le temps d'exciter et d'alimenter en lui la flamme divine ? Ou bien, ce poète, comme il est arrivé à tant d'autres, aurait-il désespéré de pouvoir suffisamment exprimer, extérioriser son rêve ? Et devant la difficulté de la tâche, aurait-il renoncé à dire plus souvent le chant qui montait à ses lèvres ?

Dans la première pièce de son recueil, nous croyons trouver la révélation de ce sentiment de pudeur exagérée, de crainte excessive qui a paralysé plus d'une fois l'effort du poète. A ses amis [1] qui l'invitent à ne pas suspendre sa lyre, il répond :

Non, non, qu'elle reste muette !
Je briserais ce luth sacré.
Si j'ai dit que j'étais poète,
Muse, tu m'avais enivré !

Et il regrette de n'être pas vraiment le poète qu'il voudrait être.

Ah ! chanter, chanter... Dieu, que n'ai-je
L'ivresse du cygne un moment ;
Il chante, et tout son corps de neige
Résonne sur l'eau doucement.

Ou que n'ai-je, don plus céleste,
L'aile et la voix du rossignol ;
Je suivrais au vallon agreste
Vos pas en chantant dans mon vol.

Oui, — barde ailé de la nature —
La nuit, dans le calme des bois
Tout pénétrés de lune pure,
Je voudrais élever la voix.

Tantôt molle, enchantant l'oreille
Comme une flûte de métal,
Ou tantôt bruyante et pareille
A des flots roulants de cristal.

Elle flotterait sur la plaine
Et les ondes et les coteaux,
Mêlée à la nocturne haleine
Des feuilles vertes et des eaux.

Tantôt le poète se désole de ce que résistent à ses doigts les cordes de l'instrument, et de ce que son âme, comme la mer harmonieuse, ne peut que se plaindre.

1 — *A mes amis*, p. 4.

Ah ! pourquoi dans mes doigts la lyre
Est-elle sans vibration ?
Et ma lèvre, où le souffle expire,
Pourquoi ne rend-elle aucun son ?

Pourquoi sur sa rive infinie
La mer, qui pourtant sent frémir
En elle une étrange harmonie,
Ne sait-elle encor que gémir ?

Tantôt pourtant il avoue que c'est en vain qu'il veut retenir l'élan de son rêve ; au moindre souffle, et malgré le poète, le rêve monte et s'épanouit dans la lumière.

En vain je brise à ma pensée
Les ailes ; sitôt que le vent
Soupire, la pauvre blessée
Volète et crie en s'élevant.

Elle fuit alors loin de terre,
Triste, de soleils en soleils,
Et baigne sa blessure amère
A tous ces océans vermeils.

Il se compare enfin à l'hirondelle qui sait bien courir dans les rayons de lumière, mais qui ne peut pas chanter.

Amis, je suis cette hirondelle
Qui s'est attachée à vos toits :
Voyez, je voltige, j'ai l'aile,
Mais, hélas je n'ai pas la voix.

***

Pourtant, Alfred Garneau savait chanter ; ces strophes le prouvent. Il avait la voix : non pas, il est vrai, une voix forte et puissante, ni une voix qui pouvait longtemps se faire entendre. Sa voix est plutôt courte, et le souffle bref expire bien vite. Et aussi, pendant qu'elle chante, cette voix ne se tient pas toujours au diapason du sujet ; elle est inégale, monte et descend suivant une ligne qui ne représente pas toujours la notation artistique. Dans

cette pièce même d'où nous avons extrait des strophes si gracieuses, il y en a d'autres qui sont ternes, et où se trahit la fatigue du cygne, de l'hirondelle ou du rossignol, la lassitude du poète.

Mais l'on n'a qu'à parcourir attentivement le livre de Garneau pour trouver presque à chaque page des fragments qui nous retiennent, nous émeuvent et nous donnent l'impression de la beauté. Le poète, d'ailleurs, ne chante guère que ces choses infiniment délicates qui forment le cadre de notre vie, ou qui tiennent à notre humanité par toutes les fibres de l'âme. Il est le poète de la vie. La vie dans la nature qui étale autour de nous ses spectacles, la vie dans l'homme où sous les formes de jeunesse et d'amitié elle enchante nos existences : tel est le thème habituel de ses méditations et de son lyrisme.

C'est à la nature, d'abord, que vont les chants d'Alfred Garneau, à ses forêts et à ses lacs.

Toi, d'abord, ô mer de feuillages,
Mer glauque aux fraîches profondeurs,
Forêt, forêt que les orages
Jettent dans de blanches fureurs.

Comme il fait beau sous tes grands arbres
Quand l'été brûle les halliers ;
Tes bouleaux, aux longs fûts de marbre,
A l'aube ont l'odeur des rosiers.

Puis le lac, que rasent folâtres
Mille oiseaux, légers tourbillons ;
Le lac, vaste urne aux bords bleuâtres
Tout semés d'incrustations ;

Le lac peint de mirages calmes
Que l'on va voir le long des eaux,
Le soir, en écartant les palmes
Des fougères, — ou les roseaux [1].

1 — *A mes amis*, pp. 7-8.

Ce que l'on peut voir et admirer dans ces strophes c'est la précision du vers, la vision nette et harmonieuse, et je ne sais quelle simplicité attique et quelle souplesse de forme qui rappellent quelques-uns des plus beaux vers de la poésie parnassienne.

Garneau a dessiné ailleurs quelques petits tableaux, des morceaux de paysage qui sont des chefs-d'œuvre de grâce et de simplicité. C'est dans un sonnet qu'il a ramassé et parfait l'un de ces croquis. Et si l'une des qualités de cette sorte de poème très court est de suggestionner le lecteur, de condenser le sujet pour laisser entendre et supposer plus qu'il ne dit, de finir par un vers qui fixe le regard sur une vision qui repose, se prolonge et s'agrandit, ne retrouve-t-on pas ici cette vertu précieuse ? Le poète court aux champs, cherchant quelque fleur rare, lorsqu'il rencontre un petit ruisseau qui coule en cascade murmurante.

O fraîche cascatelle ! En légers écheveaux,
Son onde s'effilait, blanche, à la roche nue,
Puis, sous un rayon d'or un moment retenue,
Elle riait au ciel entre ses bruns roseaux !

Et comme j'inclinais quelques tiges mutines,
Sans bruit, l'oreille ouverte aux rumeurs argentines
Pareilles aux soupirs d'un luth mystérieux,

Soudain, glissant vers moi sur son aile inquiète
A travers les rameaux, doux et penchant sa tête,
Un rossignol vint boire au flot harmonieux [1].

De telles esquisses sont d'un artiste, et révèlent une âme capable de surprendre autour de soi les plus discrètes et les plus délicates manifestations du beau. On dirait, d'ailleurs, que Garneau se plaît à exercer son œil sur les détails, sur les nuances où tout ensemble se dissimule et apparaît la beauté. Aussi bien, est-ce le propre des artistes de la rechercher jusque dans ces

1 — *Deux croquis*, p. 35.

replis discrets, et de la fixer ensuite avec une grâce pareille dans leurs œuvres.

C'est ce goût très sûr, et ce sentiment très vif des harmonies de la nature qui fait encore écrire à Alfred Garneau quelques-unes des strophes de la pièce intitulée : *Allons sur l'onde* [1].

Voici l'heure où sur toute chose,
— Onde, herbe pâle ou rameau noir, —
La lumière tombe plus rose
De l'urne vermeille du soir.

Vois, vois les mésanges lassées
Frôler l'eau de l'aile en courant,
Et dans les branches balancées
Suspendre leur vol murmurant.

Allons, avant que l'ombre emplisse
Le lac, tout rougissant encor,
Allons errer sur l'onde lisse
Et cueillir des nénuphars d'or.

S'il s'agit de décrire un spectacle plus large, comme, par exemple, les bords du Rideau, à Wright's Grove, près d'Ottawa, le poète mêle encore au dessein général du tableau des détails pittoresques et finement observés.

C'est une forte berge, au large flanc de glaise,
Abruptement taillée ainsi qu'une falaise !
Le Rideau passe au bas, riant sous son flot noir.
D'ici, le long des eaux je puis apercevoir
Les roseaux alignés comme une palissade,
Où crie, à pointe d'aube, un grand héron maussade.
Étroite, la rivière a du moins son attrait
D'onde mouvante, avec, entrant sous la forêt,
Tous ces enfoncements, pareils à des alcôves,
Qu'achèvent de fleurir, au bord, les glaïeuls mauves [2].

A Wright's Grove, il y a un bois, un bocage près et à l'ombre

1 — Page 81.
2 — *À Wright's Grove.* La Rivière.

duquel est assise une maison. C'est là que le poète a vécu quelques mois de la saison d'été. Et il nous dit la saveur et la fraîcheur de ce paysage :

La maison touche au bois, je respire à ma porte
Un air ayant gardé le goût de feuille morte.
Or, telle est sa fraîcheur, que j'ai senti souvent,
Quand là-haut le ciel flambe en un long jour sans vent
Et que quelque nuée au loin lourdement tonne,
Voltiger sur ma chair comme un frisson d'automne.

Or, savez-vous ce que devient cette petite forêt quand le soir, à travers les fûts et les branches, se glisse comme à travers un grillage dense, la lumière vive du soleil couchant ? Le poète la voit alors s'étaler comme une façade gothique où se fondent et s'harmonisent les vives couleurs des rosaces rutilantes. Lisez plutôt :

Bois d'ombre le midi, plein de flammes le soir.
A peine est-il d'abord devenu presque noir
Qu'entre ses fûts, grillant l'astre à son crépuscule,
L'on voit étinceler des ors de renoncule.
Au-dessus, jusqu'en haut de l'énorme couvent,
Les transparences rient dans tous les tons du vent.
O fête des yeux !... Tel, à l'heure vespérale,
Un vitrail flamboyant d'antique cathédrale.

Puis bientôt, c'est la brise du soir qui de la plaine et des champs de blé vient souffler à travers cette forêt, l'emplit de murmures et de jolies tempêtes !

Quel lumineux matin vaut ces soleils couchants !
Toujours, lorsque ces feux sont éteints dans les champs,
Là-bas, parmi les blés, les herbes odorantes,
Qui doivent avant peu faire au maître des rentes,
Un vent se lève ; il vient, ainsi que sur les eaux
Accourent les frissons soufflés par les roseaux.
Il vient, il se soulève, il pousse les ramures.
Et feuillée à l'instant de s'emplir de murmures,
Et vent de s'irriter, et branches de crier...
Air mielleux de la plaine, ô suave ouvrier

De tempêtes pour rire, accours, tourmente, affole
Là-haut, d'un délectable émoi, la foule molle
Des feuilles !... Que l'on boive un souffle plus amer !
Et qu'on pense écouter les vagues dans la mer !...

Ou nous nous trompons, ou il y a là, dans ces poèmes de *Wright's Grove*, de très beaux vers, et quelques-uns des plus parfaits qu'ait écrits Garneau. Et ce qui en eux nous ravit et nous satisfait, c'est, et nous ne nous lassons pas de le redire, la finesse si nuancée des observations, l'exquise sensibilité qui dédaigne les grosses émotions pour ne s'attendrir que sous la vision et l'impression très pénétrante des plus délicates réalités.

Nous pourrions rattacher encore à ces poésies où le sentiment de la nature s'exprime en couplets si gracieux, le poème de *la Jeune baigneuse*. Toutes ces strophes composent un tableau, plein de lumière, de couleurs et d'onde ruisselante, où se retouvent les qualités de l'artiste. C'est au pied du cap Percé qu'est située la scène, et c'est le matin, au soleil levant, que la jeune baigneuse vient se plonger dans l'eau lilas. Mais auparavant le poète décrit d'un trait de plume la mer et le rocher.

L'aube sur la baie éclatante
Se joue encor,
Et sème au loin l'eau palpitante
D'écailles d'or.

Déjà le cap Percé rayonne :
Sur ses pieds bleus
Le flux rejaillissant résonne
Harmonieux.

A la fin de la pièce, le soleil qui se lève, et lance par l'arceau de roche ses flèches de lumière, fait sortir du bain la jeune fille.

A peine, sur la marge étroite
De galets bruns,
Effleure-t-elle le jonc moite,
Plein de parfums...

Pendant ce temps :

Au loin, d'une aile soleilleuse,
Un goéland,
Rase au bord la grève écailleuse
En s'envolant.

***

On l'a remarqué sans doute, Alfred Garneau ne peut, ni ne veut concevoir la nature comme chose morte et inerte. Il ne travaille pas sur elle — paysages, forêts, ruisseaux, fleuves ou mers — comme un naturaliste sur un cadavre, pour n'en donner que la description exacte, simplement objective. Il prête une âme, il communique la vie à tous les êtres qui intéressent et fascinent son regard. La vie circule partout, elle anime tout. Vents, souffles, couleurs, harmonies, parfums, tout cela a un sens, tout cela a une voix pour le dire, et tout cela le chante à l'oreille du poète. Un oiseau, aigle, rossignol, ou goéland, qui de son vol, puissant, léger, ou tranquille, traverse le ciel ou rase la terre, anime lui aussi le paysage et y décrit en lignes et en courbes gracieuses le sillon et le mouvement de la vie.

Cette vie, c'est l'âme elle-même du poète qui s'attache aux choses, les pénètre, s'unit à elles dans les rencontres et les étreintes du rêve, se prolonge en elles, les habite et les éveille. C'est sa propre vie que l'artiste répand donc dans la nature, et dont il recueille ensuite, en ses strophes, les frémissements de joie ou de tristesse.

Mais ce poète de la vie devait aussi, et volontiers, se replier sur lui-même, sur l'humaine nature, pour entendre, surtout en son cœur, battre et palpiter le rythme de la vie. Nulle part ici-bas, en effet, la vie n'est plus belle, plus riche, plus féconde qu'en l'homme. Source jaillissante qui tour à tour s'épanche en flots chanteurs ou plaintifs ! Et à nul moment de notre existence, la vie n'est plus attachante ni plus parfumée qu'aux heures d'exubérante jeunesse. C'est cet instant unique et fugitif que se plaît

à évoquer Alfred Garneau. Il enguirlande ce printemps de toutes les fleurs du souvenir [1]. Il y remonte par la pensée, il veut s'y fixer encore, et il raconte les naïves ou suaves émotions qu'y éprouva son âme toute tendre. Il dit son hymne à la jeunesse :

O prime jeunesse, on admire
Sur tes lèvres, fleurs de beauté,
Les ailes du rire enchanté. [2]

Ou bien encore :

O soleils d'or ! jeunesse pure !
Comme alors les sentiers sont verts !
Les heures que cet âge azure
Ont le chant léger des flots clairs. [3]

Mais rire et joie sont choses qui passent. Ils ne peuvent qu'effleurer notre existence, ceux-là surtout, si gais et si purs, qui ont séduit notre premier âge. Les années s'en vont, et nous emportent dans leur cours qu'on ne peut remonter.

Ah ! cruelles toujours seront nos destinées !
Si fort qu'on ait noué ses doigts
Aux belles grappes d'or de ses jeunes années,
Les lèvres n'y vont qu'une fois... [4].

Heureusement que la jeunesse n'entraîne pas dans sa fuite rapide tous nos bonheurs. La vie a des vertus et des présents durables. Si la jeunesse passe vite, l'amitié reste. C'est une fleur qui ne se peut détacher de l'arbre de vie. Elle nous est laissée pour mettre quelque parfum sur nos plaies, et pour ranimer nos courages. L'amitié, c'est à la fois l'efflorescence et le charme de nos humaines existences. Et Garneau, précisément parce qu'il était doué d'une exquise sensibilité, appréciait comme il convient le don de l'amitié.

1 — *Premières pages de la vie*, p. 41.
2 — *Où voltige mieux tous les ans...*, p. 109.
3 — *Aimer*, p. 65.
4 — Page 185.

C'est l'amitié qui remplit de sa grâce et de son sourire quelques-unes de ses meilleures strophes. Il en dit à la fois l'agrément et le besoin que nous en avons.

Toute chose en ce monde a besoin d'un appui :
Le pétrel bleu s'attache à l'algue qui surnage ;
La vigne qui fléchit se suspend au treillage.
Et la nuée en feu, noir groupe de démons,
Va s'abattre en tournant sur la pointe des monts.
Je voudrais reposer aussi mon front qui penche ;
Oui, j'ai besoin d'une âme où la mienne s'épanche [1].

Cette amitié bonne, il la trouve au foyer familial, il la rencontre dans le cercle de ceux qui vivent près de lui. Et comme il fut jeune aussi, et qu'il eut l'âme ardente, il alla plus outre et poussa jusqu'à l'amour. De la passion il exprime donc parfois des accents qui sont profonds, sincères, et qui, d'ailleurs, ne troublent pas. Il célèbre volontiers la loi d'amour qui enveloppe la vie universelle : chaque chose n'a-t-elle pas son objet aimé ?

La montagne a le chant des pâtres,
L'Océan vert, les goélands,
La grève, les galets bleuâtres,
Et cette vie a son printemps [2] !

Et encore :

Le papillon à l'asphodèle
Sais-tu ce qu'il dit ? — Aimons-nous !...
Et la blanche fleur, sur son aile,
Répand son parfum le plus doux [3].

Mais Alfred Garneau ne dit jamais de la passion que ce que tout brave lecteur peut en penser ; sa poésie n'a rien de lascif, et les petits poèmes *Aimer*, *Allons sur l'onde* [4], *Promenade en gon-*

1 — *Premières pages de la vie*, p. 42.
2 — *Aimer*, p. 65.
3 — *Aimer*, p. 64.
4 — Page 81.

dole [1], qui représentent le mieux, dans l'œuvre de Garneau, les chants d'amour, n'ont rien qui puisse mettre en émoi.

C'est, d'ailleurs, que le poète est chrétien. Non pas qu'il ait pénétré sa poésie de pensées ou de sentiments religieux, et qu'il se soit fait, dans ses poèmes, prédicateur ou moraliste de profession. Au reste, la poésie de Garneau se fonde sur l'émotion plus encore que sur la pensée ou sur les doctrines. Jamais donc il ne prêche, et la morale, la bonne et saine morale, se dégage toute seule de la poésie saine et bonne. Une fois cependant, Garneau a laissé entrevoir dans ses strophes la figure du Christ, et il a rappelé ses enseignements. C'est dans ce chant de résignation sublime qui est intitulé : *Le bon pauvre.*

Ah ! je sais que la vie est un banquet suave,
Une longue fête pour vous ;
Vos chants toutes les nuits m'éveillent dans ma cave :
Frères je ne suis pas jaloux.

Dieu n'a-t-il pas placé sur les cimes sereines
Le beau cèdre au riche manteau ;
Et le long des torrents, courbé sous leurs haleines,
Le pâle et frissonnant roseau !

O Christ ! devant ton front que les épines ceignent
Je bénis mon sort et ta loi.
N'as-tu pas dit : « Heureux celui dont les pieds saignent
Sur les ronces, derrière moi ? »

Mon pauvre cœur, semblable à l'épi qu'on flagelle,
Reste vide après tant de coups...
Mais que j'aie une larme à mon heure mortelle,
O Christ, à verser sur tes clous.

***

Toutes ces strophes que nous avons citées, et nous avons tenu à laisser l'auteur se faire connaître lui-même, attestent bien qu'il y avait en Alfred Garneau les inspirations heureuses, les souffles

1 — Page 197.

légers et caressants qui composent l'âme du poète. Et l'on aura aussi remarqué le ton très doux et suave qui est l'accent ordinaire de cet artiste. C'est une poésie calme, sereine, quelquefois intense, presque jamais ambitieuse, qui s'échappe comme à son insu d'un cœur qui en déborde.

Une fois seulement, croyons-nous, Alfred Garneau a voulu prouver qu'il était capable d'accents plus énergiques, d'un ton violent, de spasmes enfiévrés et bizarres. La pièce a pour titre *Folles terreurs*[1]; elle est dédiée à l'abbé Casgrain, et elle fut écrite dans le demi-délire de la maladie. Le poète souffre, et il exprime sa douleur avec des mots, des cris, des plaintes, des rires affolés, qui éclatent comme une stupide démence à travers les gémissements.

Abbé, ce mal terrible
Jour et nuit, sans repos,
Me crible
De frissons jusqu'aux os.

Vainement je recueille
Mes esprits aux abois.
La feuille
Palpite moins au bois,

Quand la tempête ploie
Chaque arbre ainsi qu'un jonc
Et broie
Les branches sur son tronc.

.....

Je ne vois que ténèbres
Et je n'entends que cris
Funèbres !
Ha ! ha !... je ris, je ris.

Le rire étreint mes joues
Et je sens de nouveau
Des roues
Tourner dans mon cerveau.

1 — Page 169.

.....

Quels fantômes m'obsèdent?
Arrière! je vous vois.
Ils cèdent
Aux éclats de ma voix.

Non, non, non, ils reviennent.
Sur mes yeux, deux yeux gris
Se tiennent.
Ha! ha! je ris, je ris.

.....

Cette araignée ardente
A me couvrir de fils
Qui tente
D'emmêler tous mes cils.

.....

Arrière, arrière, louve!
Comme son œil fatal
Me couve!
Arrière, esprit du mal!

A la fin du poème, où le malade a raconté sa souffrance, et le ravage que fit sur d'autres son mal, il conclut dans un mouvement de colère :

O mal qui désespères
Tant d'êtres chers et doux,
Sœurs, pères,
Épouses à genoux,

Ma lèvre violette
Où saigne ton sillon
Te jette
La malédiction!

Mais bien rares sont ces sursauts de douleur dans l'œuvre de Garneau, comme bien rares sont aussi ces strophes malades dans la poésie canadienne. Émile Nelligan a plus d'une fois pratiqué ce genre, et l'on sait que trop souvent il a réussi à nous faire pénétrer dans ses tourments ou dans son navrant désespoir.

C'est, d'ailleurs, le seul rapprochement que l'on puisse faire, et combien rapide, entre Alfred Garneau et l'infortuné poète de vingt ans. A moins que l'on puisse dire encore, et ceci est honorable à tous deux, que tous deux ils ont aimé la poésie pour elle-même, et que de leurs deux âmes la poésie personnelle, intime, la poésie de l'imagination et du sentiment, la meilleure et la vraie poésie, montait d'un mouvement irrésistible et spontané. Et par là encore, ces deux poètes sont frères de notre Pamphile LeMay. D'autres ont aimé faire servir leur inspiration à l'histoire; ou bien ils ont raconté sans fin, et ils ont péroré, et ils ont disserté: et certes, parfois, et souvent leur poésie s'est élevée jusqu'à une belle éloquence. LeMay, Nelligan, Alfred Garneau ne se soucient guère de s'abandonner à ces développements, et de se livrer à une pareille rhétorique. Ils sont poètes tout court, moins canadiens peut-être par les sujets qu'ils traitent,—si l'on excepte toutefois M. LeMay,—que MM. Fréchette et Chapman, mais à coup sûr très humains, largement et profondément humains. Et d'être humain suffit bien à la gloire d'un poète, s'il est vrai que la poésie véritable est celle-là même qui s'alimente aux sources vives et intimes de la conscience.

Il peut paraître étrange que le fils de l'historien du Canada n'ait pas davantage songé à découper dans nos annales la matière de ses poèmes. Alfred Garneau a pourtant lui-même feuilleté d'une main diligente, et étudié d'un esprit attentif l'histoire que son père avait célébrée. Mais ce patriote méditatif craignait peut-être de s'abandonner à des développements parfois trop faciles, et pour cela souvent trop abondants et trop diffus sur les grandes actions de notre histoire. Héritier de ce don très rare d'émotion intense qui fit chanter François-Xavier Garneau, avant qu'il entreprît de raconter notre passé, il ne voulut prolonger en son œuvre que l'écho qui lui apportait le chant lointain du *Voyageur*, des *Oiseaux blancs*, du *Papillon* et du *Vieux chêne*. C'est le poète délicat, quoique assez inégal, qu'était François-Xavier Garneau, qui a survécu en son fils, et c'est d'ailleurs, en son père, surtout

cet homme-là que le fils a voulu continuer. Il l'a continué, en effet, et il l'a perfectionné, et il l'a dépassé, et la gloire du fils ajoute donc aujourd'hui à celle du père un rayon nouveau qui l'illumine et la fait plus complète.

Cette gloire d'Alfred Garneau ne brille sans doute pas d'un éclat qui soit pur. On peut reprocher à ce poète de n'être pas toujours assez semblable à lui-même, et de n'enfermer pas en ses vers une somme assez forte de pensées. Il y a aussi parfois dans son œuvre des lourdeurs, des longueurs et des tiédeurs qui font certaines pièces un peu pesantes ou fades. Et des vers comme ceux-ci :

> Vos pas en chantant dans mon vol...
> Comme vite au jour pâle vont...

sont plutôt durs. Quelques fautes de ponctuation qui ont échappé au correcteur d'épreuves rendent la lecture de certaines strophes un peu difficile et désagréable. Il est probable aussi que l'auteur n'a pas pu donner à quelques-unes de ses dernières pièces tout le poli qu'il leur souhaitait.

Mais il n'en reste pas moins que l'œuvre devait être recueillie, et publiée, et il faut remercier M. Hector Garneau d'avoir accompli ce devoir. Qu'importe que cette œuvre soit incomplète, inachevée, défectueuse, si parmi tous ces fragments épars qui la composent et que l'on a rassemblés, il s'en trouve que l'on croirait détachés d'un fronton ou d'une frise de marbre grec !

CAMILLE ROY, p^tre^.

LOUIS LIÉNARD DE BEAUJEU

PREMIER DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE LA NOUVELLE-FRANCE

I. — LE LAURÉAT

C'est un enfant des bois, un aborigène, qui ouvre la liste des bacheliers ès arts au Canada [1]. En revanche, il avait été réservé à un Canadien-français, fils aîné d'une illustre famille, de conquérir, trente-cinq ans auparavant, le premier d'entre tous ses compatriotes, les palmes du doctorat en théologie.

Louis-Joseph Liénard de Beaujeu naquit à Montréal, le 16 août 1708 [2]. Il comptait parmi ses ancêtres du côté paternel des noms célèbres dans l'histoire de leur pays : des ambassadeurs, des guerriers qui s'étaient signalés dans les croisades et aux journées les plus glorieuses des armes françaises, dans l'ancienne comme dans la Nouvelle-France.

Ceux qui connaissent notre histoire savent que, en changeant de climat, la vaillance de cette famille de preux n'avait pas dégénéré, et que la mère-patrie pouvait envier à sa fille, la Nouvelle-France, les gestes dont leur héroïsme a embelli ses annales.

La brillante victoire de la Monongahéla suffirait, à elle seule,

---

1 — En 1781, Louis Vincent Saouatannen, huron de la bourgade de la Jeune Lorette, après un cours d'études au collège de Dartmouth, dans l'Etat de Massachusetts, y conquit le grade de bachelier ès arts.

2 — *Certificat de baptême extrait des registres de la paroisse de Montréal, sous le titre de Saint-Nom de Marie.* — Le seizième jour d'Août de l'an mil sept cent huit, a été baptisé Louis-Joseph, né le dit jour, fils de Louis Liénard, Ecuyer, Sieur de Beaujeu, lieutenant d'une compagnie du détachement de la Marine ; et de Dame Térèse Migeon, son épouse. Le parrain a été Alexandre-Joseph de l'Estringan, Ecuyer, Sieur de Saint-Martin, capitaine d'une compagnie du dit détachement ; la marraine, Dame Gertrude le Gardeur, épouse de Jean-Baptiste Celoron, Ecuyer, Sieur de Blainville, capitaine au dit détachement. Signé : Louis Liénard de Beaujeu, de Lestringan de Saint-Martin, Gertrude Le Gardeur.

PRÉAT, ptre.

pour immortaliser le nom de Beaujeu. Fait d'armes unique, qui d'une part, par la supériorité numérique des ennemis, rappelle les glorieuses journées de Chouaguen et de Carillon, et de l'autre,—illuminé toutefois par l'éclat du triomphe des soldats français,—la fatale bataille des plaines d'Abraham. En effet, comme à Québec, les deux généraux Wolfe et Montcalm, de même près du fort Duquesne, de Beaujeu et Braddock ont tous deux trouvé, sur le même champ de bataille, une mort glorieuse [1].

Le grand-père de Louis-Joseph, Philippe de Beaujeu, avait rempli à la Cour une fonction honorable, et sa grand'-mère, née Catherine Gobert, y avait figuré comme *remueuse* ou berceuse des enfants royaux [2].

Son grand-oncle de Beaujeu commandait la flotte qui accompagna en 1684 Cavelier de la Salle à la découverte des bouches du Mississipi.

De sa mère, Louise-Térèse-Catherine Migeon de Bransac [3], il devait hériter de cette piété qui semblait être l'apanage de sa vertueuse famille, et dont sa future carrière révéla l'heureuse influence. En effet, deux de ses tantes maternelles étaient religieuses : l'aînée, Jeanne-Gabrielle, à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, et la cadette, Marie-Anne, chez les Ursulines de Québec, où, sous le nom de Mère de la Nativité, elle joua un rôle aussi salutaire qu'édifiant durant les soixante-dix années de sa vie religieuse (1702-1771) [4]. Pendant dix-neuf ans de cette longue carrière, elle présida comme supérieure à la direction du monastère, et, à

1 — Voir sur cette fameuse bataille la belle étude historique de Paul Stevens, dans l'*Echo du Cabinet de lecture paroissial*, vol. VI, n. 15, p. 227.

2 — Madame Louis Liénard de Beaujeu, sa belle-fille, devait, après son mariage, être appelée à la Cour pour y exercer la même charge honorable.

3 — Elle avait épousé, en premières noces, Charles Juchereau, sieur de Saint-Denys, conseiller du roi, lieutenant-général de la juridiction royale en l'île de Montréal. Après la mort de son second mari, elle entra, âgée de soixante-dix ans, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, où elle mourut religieuse. Son père, J.-Bte Migeon de Bransac avait été lieutenant-gouverneur de Montréal. Le ruisseau Migeon rappelle son nom.

4 — A cause de son grand âge et de l'époque où elle a vécu, la Mère de la Nativité tient, pour ainsi dire, le milieu entre les origines du monastère et le dix-neuvième siècle. Elle a, en effet, également connu la Mère Charlotte Barré de Saint-Ignace, venue de France avec les fondatrices en 1639, et la Mère Marguerite Blais de Saint-Pierre, qui mourut seulement en 1830. Dans ces conditions, la tradition orale offre des garanties d'authenticité incontestables.

l'époque si tourmentée et si difficile qui suivit immédiatement la cession du Canada, elle sut, par sa rare prudence et sa grandeur d'âme, assurer à sa communauté la protection et le respect des nouveaux maîtres du pays.

C'est grâce à la correspondance de cette femme distinguée et aux souvenirs qu'elle a laissés au « vieux monastère » que nous pouvons dire un mot du sujet de cette esquisse, et surtout de sa soutenance à la Sorbonne pour la licence en théologie. Nous avons, en effet, eu la joie de trouver au trésor des antiquités que gardent avec un soin jaloux les filles de Marie de l'Incarnation, le tableau contenant la liste des thèses de son examen, précieux document dont nous essaierons d'entretenir le lecteur dans la seconde partie de ce travail.

Disons d'abord le peu que nous savons de la vie de ce vénérable ecclésiastique, d'après les rares notes glanées dans les archives de sa famille ou puisées à d'autres sources non moins parcimonieuses. Les malheurs de la séparation et la cessation forcée de correspondance avec la mère-patrie qui s'en suivit peuvent seuls expliquer cette pénurie de renseignements sur un personnage aussi intéressant que distingué.

***

L'abbé de Beaujeu a laissé la réputation d'un prêtre aussi pieux que savant. C'est de cette manière qu'il a réalisé l'antique devise *Noblesse oblige*, et, à ce titre, il n'est pas moins digne que son frère, Daniel-Hyacinthe, « le héros du fort Duquesne », de figurer parmi les illustrations de sa noble famille.

On ne sait rien de la date de son passage en France ni du collège où il fit ses humanités. Il est, tout de même, probable que ce fut sa mère qui l'amena avec elle, quand, après l'éducation première de son dernier enfant [1], elle se rendit à la cour de Versail-

1 — Louis Villemomble (ou Villemonde), né en 1716, et mort en 1802 à l'Ile-aux-Grues, dont il était devenu seigneur par son mariage avec Marie-Geneviève Le Moyne de Longueuil. Il fut chevalier de l'Ordre de Saint-Louis et gouverneur à Michillimakinac. Il servit en 1775 sous Carleton, contre les Américains. Il est l'ancêtre direct de la famille actuelle. Son acte de décès se lit au registre du Cap Saint-Ignace, comté de l'Islet, P. Q.

les pour y occuper le poste honorable auquel elle avait été appelée auprès de la reine Marie Leczinska.

La première mention de Louis de Beaujeu se trouve dans la lettre commune des Messieurs de Saint-Sulpice de Paris à leurs confrères de Montréal. Elle est tout à la louange du jeune ecclésiastique, comme on peut en juger par l'extrait suivant :

Le jeune M. de Beaujeu, canadien, a soutenu depuis peu de jours une Thèse en Sorbonne pour passer Bachelier. Elle lui a fait honneur et à toute la Colonie. Car il est le premier qui en ait tant fait. Il est d'une santé assez faible, mais d'un très aimable naturel 1.

Encouragé par ces premiers succès et passionné pour l'étude de la science sacrée, le vaillant bachelier voulut poursuivre sa carrière jusqu'au couronnement obligatoire de la licence et du doctorat. Mais il craignit, sans doute, que les ressources ne lui fissent défaut pour subvenir aux frais de son cours d'études, car sa famille était plus riche en gloire qu'en fortune. Aussi, voyons-nous son père faire des instances afin de lui obtenir des revenus suffisants pour réaliser son dessein.

C'est vers cette époque que le chevalier déjà vieux adresse au comte de Maurepas, Commandeur des Ordres du Roy, Ministre et Secrétaire d'Etat et de la Marine, la supplique suivante :

« Monseigneur,

« De Beaujeu, Liénard, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, Major des Troupes de la Marine en la Nouvelle-France, supplie très respectueusement Votre Grandeur, de vouloir bien l'honorer de votre puissante protection auprès de M. le Cardinal de Fleuri, pour lui procurer l'abbaye de l'Etoile 2, d'environ 1800 livres de revenu, qu'il demande en faveur de son Fils, Prestre et Bachelier en Théologie de la faculté de Théologie, demeu-

1 — En date du 26 avril 1742.

2 — Grâce à la bienveillance d'un chercheur aussi infatigable qu'érudit, M. l'abbé V. Carrière, vicaire à Saint-Roch de Paris, nous sommes en mesure de donner au lecteur une courte note historique sur l'abbaye en question.

« Estoile (l'), abbaye d'hommes, de l'ordre de Citeaux, en Poitou, diocèse de Poitiers, fondée, comme on le conjecture, vers l'an 1130, réformée au commencement du XVIIe siècle, par Jérôme Petit, l'un de ses abbés réguliers, qui la rebâtit presque entièrement. Cette abbaye est en commende et vaut au moins 3000 livres de rente au sujet qui en est pourvu par le roi. »

Même après la séparation, l'Eglise de Québec put encore bénéficier des largesses de la mère-patrie, et, en particulier, de celles de l'abbaye de l'Etoile. Une lettre (1er mai 1766) adressée par Mgr Briand à l'évêque

rant au séminaire de Saint-André-des-Arts 1, où M. l'abbé Couturier l'a placé, attendu que la pension que Son Eminence lui a ci-devant donnée sur l'Evêché de Séez n'étant que de 600 livres nets, ne sçauroit ny le faire subsister d'une façon convenable, ny fournir les moyens qui lui sont nécessaires pour atteindre à ses Licences, et que d'ailleurs la Famille ne peut plus aucunement le secourir n'ayant pas de bien. Le suppliant ose se flatter, Monseigneur, que Votre Grandeur, dont il a déjà éprouvé mille traits de sa bonté envers tous ses autres enfans, ne refusera pas cette grâce à l'égard de celuy-cy, surtout étant plein d'un extrême désir de se rendre utile à l'Eglise et travaillant efficacement à cet effet. »

Il faut croire que cette supplique fut gracieusement accueillie et que les services rendus à la France et au Canada par la famille de Beaujeu obtinrent cette digne marque de reconnaissance dont le studieux abbé allait profiter pour aspirer aux grades supérieurs.

Le 26 février 1745, à l'école royale des Carmes, il se présentait pour la *majeure ordinaire*, une des thèses soutenues par les

---

d'Orléans, mentionne « le zèle de Sa Grandeur pour la religion, ses bontés pour les pauvres chanoines de Québec, et celles dont il venait de le combler lui-même par la gratification de 3000 livres, que l'abbé de l'Etoile lui écrit que Sa Grandeur lui accorde. » Grâce à ce secours, l'évêque de Québec, « né sans biens et pourvu d'une dignité sans revenu, » sera en état de se procurer les ornements nécessaires à son ministère (Archives de l'archevêché de Québec).

1 — Qu'était-ce que ce *Séminaire* de Saint-André des Arts? Impossible de le dire exactement. La célèbre *Topographia Galliæ*, de Martin Zeiller (Francfort-sur-Mein, 1655), n'en fait nulle mention. Bien plus, M. l'abbé Carrière n'a pu, malgré ses consultations et ses recherches, arriver à une solution plus précise que la suivante, que nous reproduisons surtout pour donner au lecteur une idée des difficultés de l'archéologie :

« Plusieurs des membres de la *Société du Vieux Paris*, que j'ai eu l'occasion de consulter, ignorent l'existence du Séminaire de Saint-André des Arts. Comme vous me l'affirmez, cependant, lettres en mains, j'ai compulsé nombre de publications parisiennes d'origine ecclésiastique. La réponse que j'ai trouvée solutionne peut-être la difficulté !

« Sous l'ancien régime, on appelait *Séminaire* une communauté de prêtres attachés au service d'une église (*). Quelquefois on y acceptait des pensionnaires. Ainsi la communauté des vicaires qui desservait l'église Saint-Marcel prit d'abord le nom de Séminaire, puis, en 1605, celui de Petit Séminaire Saint-Marcel. L'ennui, c'est qu'on ne connaît pas d'église parisienne dédiée à Saint-André. S'agissait-il donc d'une communauté de prêtres établie dans la rue Saint-André des Arts? L'opinion semble assez admissible. »

(*)—C'est ainsi qu'on désigne encore, à Montréal, la communauté de Saint-Sulpice, qui dessert l'église de Notre-Dame.—(Note de la Rédaction).

bacheliers *formés* [1] avant la *Licence*. Cet examen était par conséquent l'équivalent de celui de la Licence en théologie. Nous en donnerons plus loin la matière avec quelques notes explicatives ; car nous avons le privilège de posséder la liste des thèses de cette soutenance, pièce historique de haute valeur que nous sommes heureux de faire connaître aux lecteurs de la *Nouvelle-France*.

Plus tard, le 4 novembre 1746, « Maître de Beaujeu demandait s'il pourrait obtenir le laurier (ou grade) de docteur *extrà ordinem*, sauf pourtant le droit d'autrui » [2].

Cet *extrà ordinem* vise la dispense d'âge ou de temps. L'abbé ayant, cette année-là, trente-huit ans, il est permis de conclure qu'il s'agissait d'une dispense de temps, ce que semblent, du reste, indiquer les derniers mots de la pétition.

La demande d'exception fut accordée, et l'abbé de Beaujeu eut l'honneur de conquérir le grade de Docteur en Théologie à la fameuse Université de Paris. Si elle n'avait plus, à cette époque, l'éclat dont elle brilla au XIIIe et au XVIIe siècles, elle n'en restait pas moins fidèle à la saine doctrine qu'y avait mise en honneur la réforme de 1601, dictée par le Concile de Trente, et qui devait y persévérer jusqu'à la Révolution.

Le texte suivant prouve que l'abbé de Beaujeu obtint effectivement le Doctorat en théologie :

Maîtres Legrand, Liénard de Beaujeu et Frère Ledenat, Augustin, ayant d'abord obtenu le grade de docteur, après avoir prêté serment selon l'usage, ont déclaré de vive voix adhérer à la constitution *Unigenitus*, comme au jugement dogmatique de l'Eglise universelle, conformément à l'esprit du décret de la Sacrée Faculté, auquel ils ont adhéré et ont demandé acte de leur adhésion [3].

---

1 — Nous verrons plus loin la signification des mots soulignés.

2 — *Magister de Beaujeu postulavit ut posset lauream doctoralem adipisci extrà ordinem, salvo tamen aliorum jure.* (Extrait des procès-verbaux originaux des assemblées de la Faculté de Théologie de Paris, n. 257, p. 375).

3 — *Primo Magistri Legrand, Liénard de Beaujeu et F. Ledenat Augustianus, lauream doctoralem primum adepti, sacramento de more præstito, viva voce declararunt adhærere Constitutioni* UNIGENITUS, *tanquam dogmatico Ecclesiæ universalis judicio ad mentem decreti Sacræ Facultatis, cui adhæserunt et actum suæ adhæsionis postulavere.* (Procès-Verbaux, etc., pp. 326-327.

Nous devons ces renseignements authentiques et précieux à l'obligeance du savant auteur de *La Faculté de Théologie de Paris*, M. l'abbé P. Féret, curé de Saint-Maurice de Paris. C'est également dans ce grand ouvrage en cours de publication, et dont sept volumes ont déjà paru, que nous puiserons les explications et commentaires sur les grades théologiques de la Sorbonne et les soutenances du genre de celle de l'abbé de Beaujeu.

Comme on le voit, les nouveaux Docteurs devaient adhérer à la condamnation du jansénisme. Plût au ciel que la doctrine de l'Université ait été également exempte de gallicanisme !

L'abbé de Beaujeu avait atteint le but de ses aspirations. Il pouvait donc revenir au Canada, son pays natal, pour y vivre parmi les siens, et consacrer à l'Eglise de Québec ses talents et son zèle. Son évêque, Monseigneur de Pontbriand, l'eût accueilli avec empressement et lui eût confié un poste conforme à sa science et à son mérite. Ecrivant le 8 octobre, 1747, au Ministre de la Marine, le comte Maurepas, l'évêque lui communique ses desseins au sujet de ce nouveau Docteur en théologie :

« Je presse M. l'abbé de Beaujeu, qui est à Paris et de ce diocèse, de nous venir. Je suis disposé à lui donner des lettres de Grand Vicaire. Il pourrait occuper aussi cette place, (la place de conseiller-clerc devenue vacante par la mort de Monsieur Vallée, curé de Québec). »

Pour des raisons que nous ignorons, l'abbé de Beaujeu n'accepta pas les propositions de son évêque, qui nomma à la place, à la charge vacante de conseiller-clerc, M. l'abbé de la Corne, chanoine de Québec [1].

L'abbé de Beaujeu, parti jeune du Canada et ayant vécu longtemps à Paris ou dans le voisinage, sous la surveillance de sa mère, s'était attaché tout naturellement à sa seconde patrie. Le séjour lui en était devenu d'autant plus agréable que, outre sa tendre et vertueuse mère, il y comptait une sœur, Josèphe, qui en 1751, pensionnait encore chez les Ursulines de Saint-Denis. Elle aussi avait dû suivre sa mère en France et avait continué à demeurer chez les religieuses dont elle avait sans doute été l'élève. L'abbé avait de plus à Versailles, un beau-frère [2], Jean-Lambert Daymard de Lusignan, qui occupait la charge d'huissier ordinaire du cabinet du roi, et de commissaire des guerres, et qui avait avec lui deux fils, Barthélémi-Jean et Honoré-Lambert [3].

---

1 — Lettre de Mgr de Pontbriand au Ministre, 9 octobre 1748. En 1770, Mgr Briand écrivant au nonce à Paris, désigne M. de la Corne sous le titre d'abbé de l'Etoile. D'où l'on doit conclure que ce bénéfice était échu à celui-ci. (Archives de l'archevêché de Québec).

2 — Veuf de Marie-Térèse de Beaujeu.

3 — Nous glanons ces détails dans un acte de partage des biens de feu Madame de Beaujeu, mère de l'abbé. La propriété dont il y est question

Plus tard, un autre de ses neveux devait le rejoindre en France, et jouir de sa sollicitude toute paternelle. C'était le fils de Louis Villemomble, le plus jeune de ses frères. A son tour ce jeune homme devait quitter, pour ne plus y revenir, la Nouvelle-France, devenue possession anglaise.

En 1768, le jeune Charles-François de Beaujeu se rendit à Paris, où il fut confié aux soins de son oncle l'abbé, qui le plaça au collège Louis-le-Grand [1]. Maintes fois, dans les lettres qu'il écrit à sa famille et surtout à son frère, Philippe Saveuse de Beaujeu, il témoigne de la bonté et de la piété de son vénéré parent.

La société d'une partie assez notable de sa famille, et les liaisons d'amitié sincère et durable qu'il avait formées avec ses compagnons d'études, contribuèrent à retenir l'abbé en France, malgré les avantages et la position brillante qui l'attendaient au Canada. Au reste, il ne semblait mu par aucune pensée d'ambition ; les palmes du Doctorat, garantie de son amour de l'étude, lui suffisaient et rien ne prouve qu'il aspirât à d'autres honneurs qui lui semblaient pourtant réservés. Son zèle le porta à exercer le saint ministère à Paris, à la veille de la Révolution, à une époque où la flamme du dévouement apostolique avait plus que jamais besoin d'être « ardente et luisante, » où la charité pour les âmes devait aller jusqu'à l'héroïsme ; car bientôt on allait deman-

était sise au coin des rues Saint-Pierre et Saint-Sacrement, à Montréal. J.-Bte Migeon l'avait acquise de Robert Le Cavelier de la Salle, le fameux découvreur des bouches du Mississipi.

1 — Ce neveu devait plus tard se signaler à la guerre et continuer ainsi les traditions chevaleresques de sa famille. Il était à bord de l'*Amazone*, qui faisait partie de l'escadre du comte d'Estaing, et fut blessé à la prise de la frégate anglaise l'*Ariel*, sur les côtes d'Amérique. Il reçut la croix de Saint-Louis, en recompense de ses services, en 1781. Le Pérouse se l'était attaché en qualité d'aide-major général dans l'expédition dirigée contre les forts de la baie d'Hudson. M. de Beaujeu fut chargé de porter au roi Louis XVI, la nouvelle de la reddition de ces forts. Ce fut à cette occasion que le roi l'anoblit. Il avait acquis de riches propriétés à Saint-Domingue. Chassé de France, comme tous les nobles, par la Révolution, et dépossédé de ses biens, il vécut quelque temps à Londres dans une extrême pauvreté. Revenu dans sa patrie d'adoption, il y mourut à Senlis, en 1846. Il était né à Québec en 1756. Marié deux fois, il n'eut qu'un fils, né de son premier mariage. Ce fils, Amédée, servit sous Napoléon, se distingua à Austerlitz, Iéna et Wagram, et fut tué au passage de la Bérésina. Comme il n'était pas marié, le titre de comte passa à la branche cadette.

der aux confesseurs de rendre témoignage de leur foi devant les tribunaux et sur l'échafaud.

Des notes fugitives trouvées dans la correspondance de l'abbé de Villars [1] avec la Mère de la Nativité nous font connaître le caractère et les vertus du docteur de Sorbonne.

M. l'abbé de Beaujeu, écrivait-il en 1757, est très régulier, très aimable, fort estimé et estimable par l'esprit, par le cœur, et de bien des manières.

Et plus tard, en 1765, écrivant toujours à la Supérieure des Ursulines de Québec, tante de l'abbé :

M. l'abbé de Beaujeu, lui disait-il, vous honore et vous chérit toujours respectueusement ; il continue à se bien porter et à bien travailler.

Mais de renseignements sur le genre de ses occupations, sur ses relations religieuses ou sociales, nous n'avons pu trouver absolument rien de bien authentique.

Une note manuscrite assez ancienne, reproduisant, sans doute, une tradition de famille, mais qu'aucun autre document connu ne confirme, nous dit que, en 1768, il était chanoine de Saint-Denis, et qu'il fut choisi plus tard comme confesseur ordinaire du roi Louis XVI.

Chose certaine, en 1782, neuf ans avant sa mort, il ne connaissait pas la fortune, ni même l'aisance, puisque le comte François de Beaujeu, son neveu, dans une lettre à son oncle Dominique LeMoyne de Longueuil, déclare qu'il n'a reçu aucun secours de sa famille depuis son retour de Saint-Domingue, et que son oncle l'abbé ne peut rien lui donner.

L'abbé de Beaujeu mourut en 1791 [2] au Séminaire, c'est-à-dire

---

1 — L'abbé de Villars, venu de France au Canada en 1741, fut successivement économe et supérieur du Séminaire de Québec. Il exerça aussi, simultanément, la charge de curé de Québec, et d'aumônier des Ursulines. Retourné en France en 1754, et retiré au Séminaire des Missions Etrangères, il y vécut encore 32 ans. Après l'expulsion des Jésuites de France, à la suite de la suppression de la Compagnie, il géra comme procureur les biens que le Ursulines possédaient encore dans la mère-patrie.

2—Sa mort fut annoncée à sa famille au Canada par sa nièce, Marie-Louise de Beaujeu, veuve en premières noces de Jean-Baptiste-Charly, et qui épousa, en secondes noces, son oncle maternel, Nicolas Foucault. Ecrivant de Paris le 17 février 1791, à sa mère, veuve de Daniel-Hyacinthe de Beaujeu, le héros de la Monongahéla, elle dit : « Je vous apprends, non sans une douleur extrême, la mort du pauvre abbé de Beaujeu. »

à la communauté de Saint-Sulpice, « regardé et respecté comme un saint », écrivait plus tard le comte son neveu. « Pour moi, ajoutait-il, je le regarde comme un saint ».

Si c'est là le verdict de ceux qui l'ont connu, il y a de quoi consoler ses compatriotes qui n'ont pas bénéficié de ses services. Il est permis de croire que, dans la véritable patrie, il a intercédé pour les siens, et s'est réjoui de les voir soustraits aux horreurs de la Révolution qui allait bientôt ensanglanter le trône et l'autel dans le malheureux pays de ses ancêtres.

L. LINDSAY, p^tre^.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

LA CRISE FRANÇAISE. — POURQUOI Y REVENIR ? — LA VRAIE QUESTION EN JEU. — LES CAUSES QUI SONT DES PRÉTEXTES OU QUI N'EN SONT PAS. — QUELQUES CAUSES PLUS SÉRIEUSES. — UN REMÈDE AU MAL.

Je ne m'excuse point de revenir sur ce sujet d'une si poignante actualité. La lutte de nos frères de France est la nôtre plus que celle d'aucun autre groupe de la famille catholique, parce que nous avons reçu de la France la foi et les habitudes chrétiennes comme le sang de nos veines et la langue que nous parlons. Non-seulement tout ce qui amoindrit la France nous atteint douloureusement dans notre fierté nationale ; mais tout ce qui menace la vie catholique dans l'âme française la met en péril dans la nôtre. Il y a entre nous et les catholiques de France une solidarité plus étroite qu'entre des catholiques de races différentes unis seulement par les liens surnaturels de la foi et de la charité. C'est pourquoi si tous les catholiques du monde sont atteints et souffrent dans leurs frères de France, nous catholiques du Canada français, nous sommes plus douloureusement blessés que tous les autres et plus que tous les autres nous devons gémir et protester, et aussi plus que les catholiques de toutes les autres races, nous devons redouter pour nous-mêmes, ce qui est pour nous plus qu'un danger commun à tous les peuples.

Je n'ignore pas que nous avons une mentalité différente de celle de nos frères de France, que nous devons peut-être beaucoup aux relations nécessaires avec nos concitoyens d'une autre origine, peut-être aussi aux conditions particulièrement difficiles de notre vie nationale pendant le siècle qui a suivi la cession, mais surtout à l'influence sans rivale de l'idée chrétienne qui a pris ici plus complètement qu'en aucun pays du monde la vie des familles et des individus. Mais pourtant, nous restons foncièrement français et, par suite, singulièrement prédisposés à prendre les germes des erreurs et des vices qui travaillent l'âme française. Nous le sommes par tempérament, d'abord, et plus encore par le sentiment si vif et si naturel que nous avons gardé pour notre patrie d'origine ; nous le sommes surtout par notre formation intellectuelle qui est tout européenne et toute française—même

lorsqu'elle se fait tout entière au Canada.—Quand la lutte faite en France à l'idée chrétienne et à toute idée religieuse ne se promettrait pas les mêmes succès en tout pays catholique et en tout pays chrétien, elle nous réserverait sûrement les plus rudes assauts ; et quand tous les autres peuples seraient prémunis contre la contagion, nous ne le serions pas.

Ce n'est pas de France seulement que peut venir le mal, je le sais, et plus d'un pays d'Europe, pour ne pas dire tous, est aujourd'hui travaillé des mêmes maladies intellectuelles et morales. Mais venue d'ailleurs la contagion nous envahit plus difficilement. Nous ne partageons volontiers ni les préjugés anglais, ni les préjugés allemands, ni les préjugés américains, et l'erreur, pour avoir cours facilement parmi nous, doit porter la marque française : la marque anglaise ou allemande nous recommande les marchandises et les produits industriels ; elle nous met plutôt en défiance contre les idées. Ce n'est pas seulement une question de langue, c'est affaire de sympathie intellectuelle. Toutes les erreurs et tous les préjugés, pour être bien accueillis, doivent être mis à la française.

C'est pourquoi il nous est inutile de mener la guerre contre les erreurs et préjugés d'origine étrangère : ce serait en saisir en pure perte l'attention publique qui ne se tourne pas naturellement de ce côté. Les mœurs américaines et les idées françaises sont les deux pestes du Canada français—qui le perdront s'il doit être perdu. C'est de ce côté que la guerre doit se faire sans trève ni merci, et que l'attention des esprits chrétiens doit être toujours tenue en éveil.

Le plus nécessaire et le plus pratique pour nous à l'heure présente, c'est de ne pas laisser tromper l'opinion du pays sur le vrai caractère de la lutte en France. Ce n'est pas pour nous une question de sentiment, c'est une question de salut public.

On dit en certains quartiers que ce qui explique la situation si lamentable des catholiques de là-bas, c'est que, sur trente-six millions de catholiques, il y en a trente millions qui ne le sont que sur les recensements officiels et parce qu'ils n'ont pas effacé la marque de leur baptême. Ce n'est pas le lieu d'examiner ce qu'il y a de vrai dans cette affirmation. Ce qui est sûr, c'est que si les catholiques de France, fussent-ils moins nombreux encore, n'avaient point été pour un grand nombre aveuglés par d'incurables illusions et trompés obstinément sur les desseins de leurs

ennemis, ceux-ci n'auraient pas si facilement emporté l'une après l'autre, à peu près sans résistance, toutes les positions. Quand ils se sont réveillés, il était trop tard.

Montalembert disait à la tribune à la veille de 1848 : « Ce qui fait les révolutions, c'est la peur : la peur qu'ont les honnêtes gens des scélérats, et la peur que les petits scélérats ont des grands. » C'est vrai quelquefois. Mais ce qui manque aussi souvent que le courage, c'est la vue claire du péril et des moyens à prendre pour le conjurer. C'est le cas de dire qu'il est parfois moins difficile de faire son devoir que de le connaître. Non seulement les catholiques de France, s'ils avaient mieux compris la grandeur et l'imminence du péril, auraient eu plus de courage pour la résistance, mais l'opinion honnête, qui n'est sûrement pas en France en majorité hostile à l'idée chrétienne et à la liberté religieuse, se fut révoltée contre un régime d'iniquités, d'oppression et de violence qui répugne au caractère français comme à tout honneur et à toute justice.

Dans nos pays modernes les gouvernements les plus forts et les mieux établis ne peuvent rien faire sans l'opinion ou au moins contre elle. C'est pourquoi leur premier souci, c'est de la gagner quand ils le peuvent, et quand ils ne peuvent pas la séduire et se l'attacher, de la paralyser ou de la tromper. Toutes les grandes iniquités commises au siècle dernier par la politique ont été préparées par des campagnes de mensonge et d'hypocrisie menées avec persévérance, parfois pendant des années et dans le monde entier, pour conquérir et tromper l'opinion. Celle qui se consomme en France à l'heure présente, et qui est peut-être en un sens plus révoltante et plus ignoble que toutes les autres, a été préparée et rendue possible par le même procédé.

Il y a trente ans, ce n'était pas à la religion qu'on en voulait, disait-on, ni même à l'Eglise catholique. Il n'était question, ni de voler les églises, les évêchés et les séminaires, ni de confisquer le maigre traitement dû par l'Etat au clergé catholique en compensation d'une minime partie des biens dont l'avait spolié la révolution, ni de chasser Dieu des écoles et des hôpitaux. On y est arrivé pourtant et on y était rendu déjà que bon nombre des intéressés croyaient encore qu'on n'y arriverait jamais [1].

1 — Aujourd'hui encore (26 janvier) le *Canada* de Montréal reproduit un long article de M. G. Hanotaux qui plaide les intentions pacifiques du gou-

Ce n'est plus pour nous le temps de faire du sentiment, mais de voir clair, de parler net et d'ouvrir les yeux des ignorants et des simples que l'on veut toujours tromper. Montrons dans toute son horreur et toute son infamie l'oppression des consciences, la persécution hypocrite et lâche menée en France contre tout ce qu'il y reste de chrétien et contre Dieu même. Disons à notre peuple que la horde d'impies et de francs-maçons — qui n'est pas la France sans doute, — mais qui la représente cependant, qui la gouverne, qui la domine entièrement, n'a qu'une chose en vue : faire à tout prix, au prix de n'importe quel mal, de n'importe quel brigandage, de n'importe quel abus de la force, une nation tout entière sans foi et sans Dieu, et, par suite nécessaire, sans respect du droit, de la justice et de l'honnêteté.

Surtout ne laissons pas prendre l'opinion par ce mensonge, que ce que veut simplement le gouvernement athée de la France, c'est de n'avoir plus aucune relation officielle avec aucune Eglise et de se désintéresser de toute religion. Ce qu'il veut, ce n'est pas ignorer la religion, quelle qu'elle soit, mais la détruire. Plus d'églises où le peuple se réunira pour rendre à Dieu un culte public et solennel et entendre librement prêcher les mystères du salut. Plus d'écoles où l'on puisse enseigner aux enfants qu'ils ont une âme faite pour connaître Dieu, l'aimer et le servir et mériter, par l'accomplissement fidèle de tous les devoirs de cette vie, les joies d'une vie meilleure promise à tous, même aux plus déshérités de ce monde.

Plus haut encore il faut crier à notre peuple que, à lui aussi, et dans un avenir moins éloigné qu'il ne pourrait croire, des hommes formés à la même école s'apprêtent à voler les églises qu'il a bâties à Dieu de ses deniers, à fermer les lèvres de ses évêques et de ses prêtres, à voler l'âme de ses enfants pour les former à la haine de Dieu et au mépris de toute croyance. Nos émancipés de Montréal sont les frères et amis des émancipateurs de là-bas. Ils sont plus hypocrites, mais travaillent sournoisement à miner dans

---

vernement français. A l'en croire, c'est la séparation pure, mais pacifique, sans violence et sans oppression que l'on désire et que l'on cherche. Il n'y a pas guerre voulue et préméditée avec l'intention arrêtée d'arracher, s'il se peut, de l'âme française tout sentiment chrétien et toute idée religieuse.

Il est impossible de se moquer plus poliment de l'opinion du monde civilisé.

notre pays tout l'ordre chrétien que leurs maîtres sapent ouvertement et brutalement en France.

***

Nous surtout, catholiques instruits, qui formons la classe dirigeante de notre pays, n'allons pas nous laisser bercer par ces endormeurs qui se donnent parmi nous la mission d'éclairer et de diriger l'opinion. C'est pour nous le temps d'ouvrir les yeux et d'agir. Et si nous voulons ne pas perdre notre temps et nos forces, profitons de l'expérience de nos frères de France, de leurs exemples, de leurs malheurs et de leurs fautes. A personne autant qu'à nous cette leçon des événements de France pourrait être utile et serait facile à comprendre, si seulement nous voulions l'étudier sérieusement et la méditer à la lumière de la foi et du bon sens.

Sans doute il est trop tôt encore pour faire l'histoire vraie et complète de la crise religieuse française. Il faut, pour bien juger l'ensemble des faits et la part d'influence qui revient à chacun, une vue de haut, qui ne peut être parfaitement claire, sereine et compréhensive que dans le lointain de l'histoire. D'autant qu'ici il ne suffit pas de se rendre compte du jeu de toutes les actions humaines. L'histoire de l'Eglise catholique, qui n'est autre chose que l'histoire du règne de Dieu dans le monde, ressemble à ces épopées qu'imaginent les poètes, où l'action qui se joue sur la terre est toujours conduite et résolue par des causes mystérieuses supérieures, dont l'action n'est pas toujours visible aux regards humains même les plus pénétrants et les plus attentifs. Et c'est pourquoi il est de tout point impossible de prédire l'issue probable de la crise religieuse en France ou de faire à chacun la part équitable des responsabilités — si ce n'est à ceux qui ont voulu et cherché tous les maux présents et de plus grands encore. Mais une information nécessairement incomplète ne laissera pas de nous aider à former notre jugement et surtout de nous suggérer des conseils de prudence chrétienne.

***

J'ai bien lu dans un journal protestant de Québec que la crise religieuse française, qui sera avant peu celle de tous les pays chré-

tiens, n'est qu'une juste et naturelle évolution que l'Eglise aurait préparée elle-même en faisant banqueroute à sa mission [1]. Elle ne se serait pas contentée de prêcher Jésus crucifié et les devoirs envers Dieu et les hommes, mais les aurait de fait oubliés et fait perdre de vue par une foule d'autres choses auxquelles elle se serait donnée davantage.

Si cela est vrai d'une foule d'églises qui se disent chrétiennes et ne l'ont jamais été sérieusement—je n'ai besoin ni de le nier ni de l'affirmer. Mais cela n'est vrai de l'Eglise catholique nulle part—en France pas plus qu'ailleurs. Nulle part au monde l'évangile moderne du catholicisme ne diffère de l'Evangile prêché par les apôtres. En France moins qu'ailleurs peut-être l'Eglise catholique n'a eu garde d'oublier les pauvres et de les mépriser. Lacordaire disait que, avec ses millions, le protestantisme anglais au bout de trois siècles n'avait pas encore pu faire une sœur de charité. En France, au contraire, dépouillée de tous ses biens, soumise par le pouvoir à un régime de tracasseries et de suspicion, l'Eglise catholique en un siècle a couvert tout le pays d'institutions de bienfaisance et de charité ; elle y a suscité toute une armée de sœurs de Charité, de petites sœurs des pauvres, des religieuses de toutes sortes vouées au soulagement des malheureux et des misérables, si bien que l'Etat lui-même avec son budget formidable, ne pouvant plus supporter la concurrence, a pris le parti de les supprimer et de s'emparer de leurs biens—sans doute pour le plus grand bien et l'évangélisation des pauvres !

Que peut-être, dans le clergé français, quelques hauts dignitaires aient parfois gouverné leurs églises moins comme des pères et des pasteurs que comme des préfets ecclésiastiques, moins par mépris des pauvres et des humbles que par une idée trop pratiquement incomplète des fonctions pastorales qui leur étaient confiées, que dans bien des diocèses, les prêtres aient été tenus trop loin des évêques, et les fidèles trop loin des prêtres, je ne m'amuserai pas à le contester. Ce sera l'un des bienfaits de la persécution présente,—dans les desseins de Dieu, c'est peut-être sa principale raison d'être,—de serrer davantage les laïques autour des prêtres, les prêtres autour des évêques, les évêques entre eux et autour du Pape. Que tout entière à réparer les ruines amon-

1 — *Morning Chronicle*, 24 déc. 1905.

celées par la tempête révolutionnaire, et constamment aux prises avec un pouvoir jaloux de son influence et ombrageux, qui prenait peur et entrait en guerre dès qu'il la voyait sortir de la sacristie, l'Eglise de France ait travaillé plus activement et avec plus de succès à refaire ses cadres et à se réorganiser, qu'à agir puissamment et profondément sur les masses par une action et une propagande parfaitement organisées, la faute en est moins à elle qu'aux conditions particulièrement difficiles faites à son ministère. En tout cas elle n'a jamais commis cette faute antichrétienne qu'on reproche « aux églises », d'avoir oublié les pauvres pour ne s'occuper que des riches: au contraire, elle s'est occupée des riches surtout pour les intéresser au soin des pauvres. L'Eglise de France n'a point cessé d'aimer les pauvres et de les évangéliser chez elle et à l'étranger, et au siècle dernier, elle n'a pas seulement réussi à reparer ses ruines, à créer chez elle des œuvres incomparables de zèle et de charité, mais elle a été dans le monde entier, il faut lui rendre cette gloire, la plus active ouvrière de la foi et de la charité chrétienne. Aucune autre Eglise ne pourrait dire avec une plus juste fierté, qu'elle a bien le signe divin de sa mission que déclinait le Sauveur à Jean-Baptiste : *Pauperes evangelizantur !*

Ce n'est pas parce que l'Eglise néglige le peuple et ne s'en soucie point qu'elle est persécutée et traquée avec acharnement en ce siècle qui se promet d'être le siècle de la démocratie. C'est au contraire parce qu'on redoute par-dessus tout son action sur l'âme du pauvre. C'est qu'on sait qu'elle est l'incomparable éducatrice du peuple, et qu'on ne veut plus qu'elle le forme aux pensées et aux vertus de l'Evangile. Ce n'est pas parce qu'elle a négligé ce sublime devoir, c'est parce qu'elle s'en acquitte merveilleusement encore en dépit des entraves et des obstacles de toutes sortes, qu'on en veut finir avec elle et qu'on ne recule devant aucune scélératesse, et devant aucune violence.

***

J'ai lu encore—et vous avez lu dans nos journaux inspirés, sans qu'ils s'en rendent toujours compte peut-être, par la presse maçonnique de là-bas—que les persécutions présentes ont été attirées à l'Eglise de France par l'opposition systématique des catholiques à la forme de gouvernement établie en France et à leur alliance avec les partis monarchiques.

Personne n'ignore cependant, à part ceux qui ont le parti-pris de ne rien voir et de ne rien apprendre, que depuis trente ans bientôt, ni l'Eglise catholique, ni même les catholiques de France n'ont fait de la question politique une question religieuse. Si un grand nombre de catholiques se sont résignés sans enthousiasme à vivre en république, ce n'est point parce qu'ils identifient à tort les intérêts de la monarchie avec ceux de l'Eglise. C'est parce qu'ils ont eu dès le premier jour la vue très claire de ce que leur promettait la républiqne que l'on voulait faire, et que l'on a faite contre eux, au lieu de la faire pour eux comme pour tous les citoyens. Personne n'ignore en France, ceux qui gouvernent moins peut-être que les autres, que l'Eglise ne s'inquiète point qui a le pouvoir, mais que le pouvoir respecte le droit naturel et la justice. Que la République française soit pour les catholiques comme pour les autres citoyens, et les catholiques de France, ceux du moins qui savent que pour être catholique il faut être avec l'Eglise et avec le Pape, seront les plus loyaux des républicains, par devoir si ce n'est par sympathie et par conviction. S'il a pu y avoir par le passé quelque malentendu à ce sujet, il y a longtemps qu'il n'y en a plus.

***

Faut-il dire avec quelques attardés d'une école qui a fait son temps, non sans avoir commandé des luttes brillantes, que les catholiques ont perdu la bataille pour n'avoir pas suivi, sous la deuxième République et aux premiers jours de l'Empire, les chefs illustres qui avaient mené leurs plus glorieuses campagnes sous le gouvernement de juillet. Je crois que cette prétention n'est pas sérieuse, et qu'elle peut tout au plus consoler des esprits chagrins qui ont trop oublié de voir les faits tels qu'ils sont au lieu de les imaginer tels qu'ils les veulent.

Il faut regretter les divisions qui ont armé les uns contre les antres, pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle, les plus illustres catholiques de France. Les forces intellectuelles et le zèle qu'ils ont dépensés à se faire mutuellement la guerre, s'ils n'ont pas été totalement perdus pour l'Eglise, l'auraient sans doute servie plus efficacement, s'ils se fussent tournés unanimement contre les ennemis communs de la pensée chrétienne. Mais peut-on dire sérieusement que ces querelles de famille ont été vraiment la cause de l'effondrement que nous voyons? La pré-

dominance de l'une ou de l'autre école parmi les catholiques de France leur eût-elle permis de suffisamment assainir l'opinion, et d'agir assez profondément sur les masses populaires, pour que l'irrésistible courant de la démocratie pousse vigoureusement la société à une réorganisation plus conforme à l'idée chrétienne? Je ne suis pour ma part ni assez sage pour le penser ni assez naïf pour le croire. Il me semble que travailler à le démontrer, ce n'est pas seulement perdre son temps, c'est faire ce qui est en soi pour perpétuer des divisions qui seraient aujourd'hui criminelles autant que ridicules sous le feu de l'ennemi.

Les catholiques de France, c'est incontestable, ont fait des œuvres magnifiques : ils n'ont pas eu l'action profonde que leur nombre, leur talent et leur zèle devaient avoir sur les mœurs et sur l'opinion de leur pays. Ils ont élevé une partie de la jeunesse pendant quarante ans : cette jeunesse a fourni des chrétiens magnifiques en petit nombre, et en grand nombre, des demi-chrétiens et des chrétiens de chambre à coucher. L'Eglise a fait et refait ses cadres. Elle s'est formé un clergé nombreux qui dans l'ensemble a honoré son état par la régularité et la dignité de sa vie, mais dont l'action parait à peu près nulle sur l'esprit et les mœurs du pays. C'est là le phénomène le plus déroutant pour l'esprit qui réfléchit sérieusement sur la crise religieuse en France. Comment expliquer que cette armée d'évêques, de prêtres et de religieux n'exercent pas une influence plus profonde?

Cette stérilité relative du ministère du grand nombre de prêtres et de religieux doit s'expliquer autrement et plus sérieusement que par l'antique querelle des libéraux et des ultramontains. Elle tient au peuple, plus réfractaire que les païens à l'action du ministère sacerdotal et apostolique, ou elle tient au clergé lui-même, ou peut-être à l'un et à l'autre. Tant qu'on n'aura pas trouvé la vraie cause de ce phénomène peut-être unique dans l'histoire de l'Eglise, on n'aura pas trouvé davantage le vrai remède aux calamités présentes.

La cause, ou plutôt les causes du mal présent,—car elles sont multiples—il faut les chercher et les voir dans tous les ordres : et dans la famille dont les lois fondamentales sont généralement méconnues et les devoirs outrageusement méprisés, et dans la société civile qui est constituée et gouvernée en dehors et souvent à rebours du droit naturel et du sens chrétien, et dans l'école qui anémie la conscience et atrophie le sens moral des

jeunes générations, et peut-être plus haut encore, parce que les malheurs des temps n'ont pas permis à l'Eglise de donner au grand nombre de ses ministres une formation théologique suffisante et ce sens surnaturel supérieur, cette piété faite de science profonde de la foi autant que d'ardeur généreuse de la volonté, sans lesquels l'enseignement du prêtre ne peut faire rayonner puissamment la foi et la religion dans des âmes opprimées de tant d'erreurs et de ténèbres, et le zèle se décourage ou ne produit rien. Il faudrait tout un article pour les énumérer toutes et le travail d'une année ne suffirait pas à les étudier sérieusement.

J'y reviendrai peut-être plus à loisir pour signaler quelques-uns des périls qui peuvent être les nôtres. Pour aujourd'hui il me faut expliquer plus nettement ma pensée sur un seul point plus délicat. Je le ferai simplement en citant les jugements de saints et vénérables personnages qui ont étudié à fond la situation de leur pays, et pressenti, il y a bien longtemps déjà, les calamités de l'heure présente.

Un jour, il y a de cela à peu près trente ans, je causais avec un supérieur de maison religieuse, qui avait fait de longues années de ministère dans des paroisses, des maisons d'éducation, et jusque dans le clergé, de l'état des affaires religieuses qu'il suivait dans tout le monde catholique. Je me rappelle cette parole que je cite substantiellement. « Il se prépare en France de bien graves événements que je ne verrai pas : mais vous, vous êtes jeune, vous les verrez peut-être bien plus tôt qu'on ne pense... Nous sommes bien malades ! Le mal n'est pas seulement dans les mœurs ou dans les lois, ni dans cette presse impie et cette littérature malsaine : c'est là un mal dont un peuple chrétien peut guérir. Il est plus haut. Nous avons un clergé dans son ensemble d'une admirable régularité. Si les savants y sont moins nombreux qu'à certaines époques, le niveau général comme instruction n'a peut-être jamais été aussi élevé. Le talent ne manque pas et le zèle non plus. Et avec tout cela son ministère est stérile. Ce qui nous manque, c'est le sens surnaturel, et c'est pourquoi le ministère ne produit rien. »

Vingt ans plus tard, en revenant d'un voyage de France, je lisais les œuvres posthumes d'un ancien supérieur de séminaire en France, qui après des années d'enseignement et de direction ecclésiastique est allé mourir missionnaire en Chine, J.-B. Aubry. Je fus frappé d'y trouver les mêmes pensées et les mêmes juge-

ments. Pour lui aussi, ce qui manque davantage au clergé français contemporain, c'est une vraie formation surnaturelle par une forte éducation théologique qui lui donne la science et la passion de la foi.

Il se plaint,—a-t-il tort, a-t-il raison ?—que dans la plupart des séminaires les cours de théologie sont faits et organisés de façon à ne pas donner aux élèves le sens et l'esprit de la théologie, mais un catalogue de formules, de propositions et de solutions, que chacun applique avec plus ou moins de discernement dans son ministère. Il se plaint surtout que la formation de l'âme sacerdotale soit chose tout à fait étrangère à la formation scientifique et théologique, et se fasse en séparation d'intérêts avec celle-ci. De là une théologie sans âme, qui dort inactive dans l'esprit comme un livre fermé sur les rayons d'une bibliothèque ; de là une piété de pratiques routinières plus ou moins efficaces et de sentiments plus ou moins vifs et profonds, mais qui ne peut agir sérieusement ni sur le ministère du prêtre ni sur les fidèles.

Quoi qu'il en soit, il est sûr qu'en France comme partout le sens chrétien et surnaturel a singulièrement souffert de la sécularisation des sciences, depuis Descartes surtout. C'est bien une vue de génie, si ce n'est une inspiration d'en haut, qui a suggéré à Léon XIII, comme le remède souverain à l'anarchie intellectuelle et au libertinage de la raison, la restauration des études philosophiques d'après l'esprit et la méthode de saint Thomas d'Aquin, et qui lui a fait prescrire comme la formation intellectuelle nécessaire au clergé contemporain l'étude de la Somme théologique du saint Docteur. Les esprits formés à cette saine et forte philosophie ne s'égareront point dans des domaines perdus de sciences que rien ne rattache à l'ensemble des connaissances humaines, et que ne met pas dans leur vrai jour une raison supérieure éclairée de haut par la foi. D'autre part aussi, les théologiens formés à cette école incomparable auront plus que la connaissance des vérités de la foi ; ils en auront, autant qu'il est possible de les acquérir en cette vie, le sens et l'intelligence. Ils y apprendront que la vérité chrétienne est de tout, et qu'ils doivent vivre d'elle comme ils doivent vivre pour elle, et dans cette plénitude de conviction qui leur donnera la possession de la vérité surnaturelle tout entière assimilée et vécue, ils retrouveront l'énergie conquérante de leur enseignement et de leur prédication.

Or, il faut bien l'avouer, la France est peut-être de tous les pays du monde celui qui a prêté le moins d'attention pratique et efficace aux directions de Léon XIII pour la formation philosophique et théologique des jeunes générations. C'était pourtant incontestablement, avec l'Allemagne, celui qui en avait le plus besoin. Ce n'est pas qu'on n'ait pas travaillé en France et qu'on n'y ait pas publié des ouvrages de mérite. Le clergé n'a peut-être jamais plus imprimé dans les livres et les revues, sans parler des journaux, que depuis quelques années. Mais cette renaissance des études ecclésiastiques a surtout oublié d'être ce qu'elle devait être avant tout : une renaissance philosophique et théologique au sens catholique, au sens très nettement déterminé des directions pontificales. Le Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation des Etudes le constatait récemment encore (10 septembre 1906) dans une lettre aux recteurs des instituts catholiques à laquelle la *Nouvelle-France* a fait allusion dans le premier article de la livraison de janvier [1].

Dirai-je toute ma pensée? Oui, maintenant que le monde entier a sous les yeux cet admirable spectacle que donne l'Eglise de France tout entière unie de cœur, de pensée et d'action au chef de l'Eglise. Il y a toujours eu en France, depuis trois siècles, dans une bonne partie du clergé, un gallicanisme plus ou moins conscient qui s'alliait parfois, je ne sais comment, à un amour sincère et à un entier dévouement pour le Saint-Siège. On l'a vu au temps du concile du Vatican. Les persécuteurs espéraient le faire renaître dans cette crise suprême et ce sont eux qui lui donnent le dernier coup.

Depuis le concile le gallicanisme doctrinal est mort en France, mais ce qui ne l'était pas, c'est un gallicanisme pratique, fait de vanité nationale et de légèreté, qui fronde tout, et croit n'avoir besoin de rien ni de personne, qui cherche à se persuader et à

1 — On m'a boudé déjà parce que j'ai rappelé (*Nouvelle-France*, sept. 1906) une lettre très explicite de Léon XIII aux évêques de France, d'après laquelle le Pontife ne supposait pas que les études théologiques fussent généralement là-bas ce qu'elles devaient être. Que ne mériterai-je pas pour rappeler encore cette lettre du Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation des Études, dont le jugement ne confirme que trop ce que j'ai eu le regret de dire, non pour blesser nos frères de France, mais pour éclairer ceux des nôtres qui ont grand besoin de l'être ?

faire croire au monde que la vérité spéculative et pratique dans tous ses ordres vient de Paris et non de Rome. Qui ne connaît cette parole typique d'un prélat, et non des moins illustres, à l'un de nos évêques : « Le Pape ! le Pape ! qu'est-ce qu'il entend à nos affaires ? »

L'ennemi connaissait ce sentiment et comptait l'exploiter. Waldeck Rousseau le disait sans détour au dernier nonce à Paris. « Les évêques, nous nous entendrons toujours avec eux. Ils aiment bien mieux traiter avec le gouvernement qu'avec le Pape.» L'événement lui a donné tort. Mais que de faits, de paroles et d'écrits lui avaient donné raison, et avaient persuadé le représentant du Saint-Siège que le gallicanisme bien mort dans les livres était encore bien vivant dans les cœurs et dans les procédés. C'était là la faiblesse de l'Eglise de France. Elle bénira Dieu, et l'en bénit déjà sans doute, de l'en avoir guérie en la jetant tout entière, et avec la plus filiale et la plus touchante confiance, dans les bras du chef de l'Eglise.

Cette persécution si parfaitement odieuse et injustifiée et si déplorable à tant d'égards, elle fera cependant et elle a commencé déjà, un travail de rénovation qui eût demandé un siècle et plus d'incessant labeur. En retirant l'appui prétendu dont il couvrait l'Eglise de France, le gouvernement l'a serrée unanimement et étroitement autour du chef de l'unité catholique, et a centuplé ainsi — c'est trop peu dire — sa puissance d'apostolat et de résistance. En fermant et volant ses séminaires, il la forcera à chercher ailleurs pour son clergé un enseignement et une formation qui ne seront pas moins français, mais plus théologiques, et renouvelleront dans son clergé l'esprit surnaturel de zèle et d'apostolat nécessaire pour refaire là-bas, s'il plaît au ciel, un peuple vraiment catholique et digne des Francs si chers à Dieu, à son Eglise.

RAPHAËL GERVAIS.

Pages Romaines

Echos de la persécution française en Italie. — Santos-Dumont. — Un double deuil dans le sacré collège. — Le jubilé sacerdotal du Cardinal Gotti et la Propagande.

Evidemment, quand le gouvernement français déclarait cyniquement qu'il ignorait le Pape dans la nouvelle organisation qu'il prétendait imposer à l'Eglise de France, il ne croyait pas que son sacrilège mépris provoquerait, dans le monde entier, un plébiscite d'admiration et d'amour envers Pie X. Pour ne parler que de la dernière encyclique adressée au clergé et aux fidèles de France, que de témoignages de filiale affection n'a-t-elle pas suscités ! En France, les applaudissements en ont interrompu la lecture, même dans les églises, tant les cœurs étaient pressés par la gratitude ; de tous les coins de l'univers l'enthousiasme faisait écho à la parole papale, et l'électricité elle-même parvenait à peine à transmettre au Pontife ignoré les plus respectueux mercis.

En Italie, l'appel que la franc-maçonnerie fit, en décembre dernier, à tous les libres penseurs du royaume d'envoyer un salut et des acclamations au gouvernement athée de la république française, a provoqué des contremanifestations catholiques admirables. A Milan, la grande cité libérale de l'Italie, 117 associations catholiques paroissiales, bannières déployées, toutes réunies en une colossale manifestation, ont inauguré les protestations publiques.— Pour donner plus d'importance encore à l'acte qu'ils accomplissaient, tous les manifestants portaient à leur chapeau ces trois mots qui étaient la condamnation de la tyrannie des sectes anti-chrétiennes : *Vive la Liberté !*, et tous ceux que leur valeur militaire ou civique a dotés de décorations, les portaient fièrement sur leurs poitrines.— En vain les socialistes essayaient-ils de barrer le passage aux catholiques ; ceux-ci crânes, fiers, forts de leur nombre, parcoururent lentement les rues de la cité de saint Ambroise et furent déposer une couronne d'œillets blancs sur le monument élevé à la mémoire de ceux qui moururent pour la liberté de leur patrie.—Là, des discours vibrants saluèrent les catholiques de France dont l'admirable union sous la conduite de Pie X fait l'étonnement du gouvernement qui les persécute ; là, dans un langage indigné, le renvoi brutal du représentant du Pape fut stigmatisé comme la honte d'une nation civilisée.—Palerme, Naples, Florence, Turin, et à côté de ces grands centres, des villes de moindre importance, des villages même, ont senti s'éveiller le sentiment catholique et de tous les côtés, spontanément, les persécuteurs ont été honnis, les persécutés acclamés, et Pie X admiré dans son indomptable énergie.

Enfin, pour mieux dissiper les équivoques que par la presse le gouvernement français s'efforce d'entretenir dans les esprits, par les soins des diverses sociétés ouvrières catholiques, des conférences ayant pour sujet « la France, l'Eglise, la Liberté, » sont données au peuple italien, qui s'étonne que ceux qui prétendent aller rétablir l'ordre au Maroc fassent naître tant de désordres chez eux.

***

Pendant que Clémenceau, Briand et autres prétendent ignorer le Pape, les savants s'honorent de venir s'agenouiller à ses pieds. Dernièrement l'illustre aéronaute brésilien, Santos-Dumont, présenté à Pie X par M. Magalhaes de Azevedo, chargé d'affaires du Brésil, après avoir rendu hommage au

chef de l'Eglise, lui expliquait ses découvertes, exposait ses théories, lui demandant une bénédiction pour le succès de ses entreprises. Celui qui, par l'audace de sa science, est parvenu à maîtriser l'air, même bouleversé par les vents, s'inclinait filialement devant celui qui dans le calme de sa foi et dans la grandeur de sa mission, domine tous les orages de la pensée humaine soulevés par l'enfer. Si haut qu'il s'élève, l'aéronaute chrétien se sent dominé par celui qui n'est dominé que par Dieu ; en fléchissant le genou devant lui, loin d'humilier la science, il la grandit.

***

Un double deuil pour le Sacré Collège a marqué la dernière semaine de 1906 : le même jour voyait disparaître les cardinaux Felix Cavagnis et Louis Tripepi, tous deux de l'ordre des diacres, tous deux revêtus de la pourpre dans le consistoire du 15 avril 1901. Le premier fut trouvé mort dans son lit, le matin du 29 décembre, sans que aucun malaise eût fait craindre pareille catastrophe ; le second expirait vers le soir du même jour, après seulement quarante-huit heures de maladie.

Né à Bordogna, diocèse de Bergame, le 13 janvier 1841, le cadinal Cavagnis acheva au Séminaire Romain ses études ecclésiastiques commencées dans son pays. Professeur de philosophie au collège épiscopal de Celana, il vint à Rome, appelé par Pie IX, professer la même science au Séminaire Romain dont il devint plus tard supérieur, après y avoir enseigné, à la demande de Léon XIII, le droit public ecclésiastique. Secrétaire des affaires ecclésiastiques extraordinaires, il manifesta dans cette charge sa grande science juridique qui n'altéra jamais chez lui l'aménité de ses rapports envers tous. Créé cardinal, il reçut le titre de Sainte-Marie *ad Martyres* ou Panthéon ; il en avait été chanoine avant d'avoir un canonicat de Sainte-Marie Majeure. Ennemi du faste et de la réclame, il est mort dans le silence de la nuit, comme il avait vécu dans la solitude de la science et d'une humble piété.

Le cardinal Tripepi, que son état physique prédisposait à l'apoplexie à laquelle il devait succomber, était né le 21 juin, 1836, à Cardeto, diocèse de Reggio, dans la Calabre, d'une très humble famille. Esprit essentiellement méridional, alerte, ouvert, doué d'une grande facilité d'assimilation, audacieux, il était, à 16 ans, professeur de rhétorique dans une école d'Arpin. Venu très jeune à Rome, son intelligence lui conquit des protecteurs qu'il sut se garder dans tous les postes qu'ils lui procurèrent. Successivement bénéficier à Saint-Jean de Latran, chanoine de Saint-Laurent *in Damaso*, de Latran, de Saint-Pierre, hymnographe de la congrégation des Rites, secrétaire de la commission des études historiques, consulteur du Saint Office, préfet des archives du Vatican, secrétaire des Rites, substitut de la secrétairerie d'Etat, chargé d'importantes missions en Belgique, en Espagne, il justifia la confiance que Léon XIII avait mise en lui. Cardinal diacre du titre de Sainte-Marie *in Dominica*, il resta sous la pourpre l'ami des déshérités de la fortune envers lesquels sa bourse fut toujours largement ouverte. Se souvenant de sa modeste origine, il se refusa les aises les plus légitimes dans l'intimité de sa vie domestique, et sa chambre, plus dénudée que celle d'un moine, portait en gros caractères sur ses murs la justification de sa pauvreté voulue : *Morituro satis.*

***

Quelques jours avant ce double deuil, celui que l'on désigne bien souvent par la qualification de « pape rouge », le cardinal Jérome-Marie Gotti, préfet de la Propagande, célébrait ses noces d'or sacerdotales, et bien que fêté en plein Noël, son jubilé était une vraie Pentecôte. Entouré de quelques uns de ses collègues du cardinalat, d'évêques, de prélats, de tous les élèves de la Propagande, le vénérable jubilaire entendait, en langue hébraïque, chanter le nouveau prêtre. Puis, en norvégien, c'étaient les émotions de la première messe qui étaient rappelées, tandis que, par les lèvres de M. Joseph Gosselin de Québec, la langue française résumait en termes délicats les cinquante ans de la vie sacerdotale du cardinal. Ensuite, c'était l'*espéranto* commentant le lendemain du jubilé par le *Tu es sacerdos in æternum*, l'arabe évoquant les souvenirs du Carmel, puis l'espagnol, fier de ses gloires, chantait la séraphique d'Avila, et tour à tour, le hongrois, l'écossais, le cafre, le chaldéen, le danois, le portugais, le grec moderne, le syriaque, l'allemand, le roumain, le turc, le zoulou, le polonais, le japonais, le chinois, l'anglais, le malabrais, l'arménien, le persan, l'italien, le latin, le russe, etc., etc., redisaient ce que l'on ne pourra jamais assez dire, les incomparables grandeurs du sacerdoce catholique.

Par un bref adressé au vénérable jubilaire, Pie X, s'associant à sa joie, avait attesté, en termes de la plus paternelle affection, combien la papauté se réjouissait de ce long ministère si fécond dans ses œuvres multiples, si constant dans son immense zèle.

Fils d'un modeste employé au port de Gênes, le cardinal Gotti naquit dans cette ville le 29 mars 1834. D'abord élève des Jésuites, il quittait ses premiers maitres à l'âge de 16 ans pour entrer au couvent des Carmes déchaussés de Loano, sur la Riviera. Ordonné prêtre le 22 décembre 1856, il devenait professeur de philosophie à l'âge de 25 ans, et bientôt après, l'enseignement des sciences maritimes lui était confié ; Acton, Saint-Bon, Riboty, de Albertis, qui devaient être les gloires de la marine italienne, venaient étudier sous sa direction.

Profondément épris des mathématiques, l'étude des lois qui les régissent le conduisit à celle plus belle encore qui approfondit les mystères religieux qui vont se rejoindre dans l'unité divine, et Pie IX le nomma théologien du concile, en 1870. Deux ans plus tard, il était procureur général des Carmes déchaussés, et en 1880, le titre de supérieur en chef de son ordre lui était donné. C'est en cette qualité qu'il parcourut l'Autriche, la Bavière, la France, la Belgique, l'Angleterre, l'Irlande, la Syrie, communiquant à tous les monastères qu'il visitait une nouvelle impulsion. Malgré la prescription de la règle du Carmel qui interdit toute prolongation de pouvoir au général qui a dirigé l'ordre pendant huit ans, les Carmes reconnaissants supplièrent le pape de maintenir à leur tête celui qui s'était montré si digne d'être leur chef. Une bulle spéciale confirma les désirs de tous. Entre temps, le R. Père Gotti fut nommé consulteur de la congrégation des Evêques et Réguliers, du Saint-Office, de la Propagande, et crée docteur du collège théologique de saint Thomas. Elevé à la dignité d'archevêque titulaire de Petra le 22 mars 1892, le 18 mai suivant, il recevait avec le titre d'internonce au Brésil, la mission d'aller dans ce pays y aplanir les difficultés qu'avait soulevées la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Trois ans après, le 29 novembre 1895, Léon XIII le créait cardinal du titre de Sainte-Marie de la *Scala*. Son retour du Brésil, à bord du *Nord-Amerika*, fut pour Gênes, sa patrie, l'occasion de grandes réjoussances. Le 22 juillet 1902 la préfecture de la Propagande lui fut confiée.

Il succédait au cardinal Miecislas Ledochowski, auquel Pie IX avait donné

la pourpre, alors que le gouvernement prussien lui faisait expier en prison le zèle qu'il avait mis à défendre la liberté de l'Eglise que le chancelier de fer avait voulu asservir.

Avant Miecislas Ledochowski, un seul étranger, depuis la création de cette préfecture, 1632, en avait été titulaire. C'est le Cardinal Hyacinthe-Sigismond Gerdil, en 1795. Savoyard de naissance, Barnabite de religion, auteur de plus de cinquante ouvrages écrits en diverses langues, il ne s'éleva de la pauvreté, dans laquelle il était né, aux plus hautes dignités que pour garder son indigence et soulager celle des autres. Il fut un des rares préfets de la Propagande qui renoncèrent à cette charge dans les dernières années de la vie.

La préfecture de la Propagande fut souvent la compensation offerte aux cardinaux secrétaires d'État, quand les vicissitudes de la vie ou les caprices de la politique les obligèrent à une retraite prématurée. Le célèbre cardinal Hercule Consalvi qui représenta la diplomatie pontificale sous Pie VII, alors qu'elle était en luttes continuelles avec Napoléon, abandonnant la direction politique de l'Eglise, à la mort de Pie VII, accepta de Léon XII, en 1823, la direction de la Propagande qu'il ne garda qu'un an, la mort l'ayant frappé le 24 janvier 1824. Sous Léon XIII, le cardinal Simeoni échangea à son tour la secrétairerie d'Etat contre la charge que remplit aujourd'hui le cardinal Gotti.

Bien qu'en plusieurs conclaves, les préfets de la Propagande aient recueilli de nombreux suffrages, comme Gerdil à Venise, après la mort de Pie VI, et le cardinal Gotti, après celle de Léon XIII, une seule fois, le pape rouge est devenu le pape blanc. Et encore, ce pape rouge portait-il l'habit blanc des Camaldules. Il s'appelait le cardinal Mauro Cappellari, il se nomma Grégoire XVI. Le nom qu'il prit fut une reconnaissance qu'il voulut manifester envers Grégoire XV, le premier fondateur de cette congrégation de la Propagande dont il avait eu la direction, et en faveur de laquelle il ne cessa de manifester une bienveillance qui grandit toujours. Usant de son autorité souveraine, il donna une large extension à l'œuvre de la propagation de la foi fondée à Lyon, en 1822, et créa pour seconder l'évangélisation des peuples plus de quarante nouveaux sièges épiscopaux.

Si Grégoire XV fut le premier fondateur de la Propagande, l'inspirateur de cette création ne fut autre que le R. P. Dominique de Jésus Marie, supérieur général des Carmes déchaussés. Paul V avait reçu ses premières confidences sur ses projets que Grégoire XV devait réaliser plus tard. Pour bien attester l'influence qu'avait exercée dans la fondation de la Propagande le Père Dominique, le pape Grégoire XV l'invita à assister à la première réunion cardinalice officielle qui se tint en sa présence le 14 janvier 1622, puis il lui donna, en reconnaissance, l'église de Sainte-Marie de la Victoire que les Carmes desservent encore aujourd'hui. L'activité du Père Dominique lui avait fait recueillir auprès des riches de ce monde la somme de quatre-vingt mille écus qui constitua comme le premier capital de l'œuvre nouvelle.

A de nombreuses années d'intervalle, les sympathies respectueuses qui, de tous les points du monde, ont entouré l'Eminentissime cardinal Gotti au jour de son jubilé ont été un hommage rendu à sa personne et, en elle, à l'ordre du Carmel qui fut et est resté si méritant de la congrégation de la Propagande.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Paul Combes.—Le Problème au Bonheur.—Volume in-8° couronne de 200 pages—Prix : 3 fr.—Aubanel Frères.—Avignon.

Le problème au bonheur ! C'est bien le problème pratique pour tous et surtout pour chacun, celui qui se pose sur notre berceau et dont la solution nous poursuit jusqu'à notre tombe, que M. Paul Combes—qui n'a rien de commun avec le néfaste politicien—a voulu un peu éclaircir dans ce livre, à la lumière d'une douce, agréable et consolante philosophie. Le bonheur relatif que nous pouvons goûter dans la vie présente,—c'est de lui qu'il s'agit surtout ici et non pas du bonheur absolu de l'autre vie,—est *un état d'âme* qu'il est en notre pouvoir à tous d'approcher et même d'atteindre, quelles que soient les contingences de notre vie. « Vivre sagement, borner ses désirs et se croire heureux, c'est l'être ! » avait dit le peintre Ingres, et l'auteur, résumant sa pensée à la fin de son livre, ajoute dans le même sens que l'artiste : « Il importe *de faire* notre propre vie de façon à ce qu'elle soit heureuse, et ensuite *de nous faire à notre vie.* »

Comment arriver là ? L'auteur nous l'enseigne au cours de ces deux cents pages, et ceux qui voudront en faire la lecture, très agréable, avec un peu d'attention, trouveront non seulement qu'il a raison, mais qu'il a atteint son but en montrant mieux à chacun le bonheur mis à sa portée. C'est donc un livre de philosophie morale très pratique et très utile, renfermant des observations très ingénieuses et des principes très élevés, le tout dans un style naturel, familier même parfois, qui met le livre à la portée de tous ceux qui savent réfléchir. C'est non seulement un livre très sain et très encourageant, mais, chose moins commune qu'on pourrait le croire, c'est un livre honnêtement fait, procédant avec logique et méthode, récapitulant les déductions acquises et indiquant à l'avance la voie restant à parcourir, en donnant les définitions qui mettent le lecteur à même de bien saisir la pensée de l'auteur. La nature du bonheur ici-bas, ses conditions physiques, matérielles, intellectuelles et morales, forment les grandes lignes de l'ouvrage, où l'on trouvera ce que sont ou peuvent être en vue du bonheur la résignation, le calme, la sérénité et aussi l'âge, la santé, la richesse, le travail et la vie simple à la campagne. On y verra comment la science et la culture de l'esprit, le calme et la fermeté du caractère, l'indulgence pour autrui, la charité, le dévouement et même le sacrifice deviennent des sources de bonheur véritable auquel toute les passions désordonnées sont opposées. « Je suis intimement convaincu, dit l'auteur, que la plupart des gens heureux que je

connais possèdent cette félicité surtout parce qu'ils se préoccupent beaucoup moins de leur propre bonheur que de celui des autres. » Il semble en effet avoir été heureux en écrivant son livre et il le méritait bien, car on s'attache à cette lecture si calme et si douce comme à la conversation d'un ami intime qui nous intéresse aimablement sans nous fatiguer jamais.

J.-A. D.

Matérialisme et Libre-Pensée à l'aube du XXe siècle. DIEU, L'AME, LA PRIÈRE, par A. DENEUX, in 8° de 280 pages. Prix : 3 fr.—Lyon-Paris, Librairie Emmanuel Vitte.

Le monde surnaturel, rayonnant autour de trois centres : Dieu, l'âme, la prière, tel est l'objet du présent ouvrage. Ce n'est point une réfutation dogmatique de la Libre-Pensée, comme le titre semblerait l'indiquer. En face des systèmes positivistes, brièvement esquissés dans la préface, l'auteur dessine à grands traits l'édifice harmonieux et imposant du spiritualisme chrétien. Et à la vue de cette merveille, l'on répète avec une conviction nouvelle : *Credo in Deum.* H. C.

Vie de saint François Solano, de l'Ordre des Frères Mineurs, apôtre de l'Amérique méridionale, 1549-1610, par le PÈRE ANGE-MARIE HIRAL, O. F. M.—Desclée, De Brower & Cie, Lille-Paris-Bruges.

Une grande figure d'apôtre que celle de François Solano, et qui mérite d'être mieux connue. Son glorieux homonyme et compatriote, l'apôtre des Indes Orientales, venait de tomber au champ d'honneur, et lui, futur héritier de son zèle, âgé de quatre ans à peine, faisait déjà l'orgueil et l'espoir de sa vertueuse mère. Comment sa vie réalisa et surpassa même les prévisions maternelles, on le voit dans la biographie que nous présente le Révérend Père Hiral, biographie écrite avec amour, éditée avec soin par la maison Desclée et augmentée de belles illustrations. A. C.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME VI MARS 1907 N° 3

L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION

I

L'ÉDUCATION CHEZ LES PAÏENS.

L'homme, éclairé des seules lumières de la raison, n'arrive que très difficilement à résoudre d'une manière sûre les grands problèmes du spiritualisme, de la philosophie religieuse et morale, du droit naturel, individuel et social. C'est là une vérité depuis longtemps reconnue, basée sur l'affaiblissement originel de nos facultés mentales, et l'histoire du paganisme, toute remplie des erreurs les plus grossières touchant Dieu, l'âme, la société, la confirme douloureusement.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir, sous le régime de l'école païenne, l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, viciée dans ses principes, soumise à l'arbitraire de pouvoirs aveugles et tyranniques, contraster si singulièrement avec l'idée que dix-neuf siècles chrétiens nous en ont faite.

Pour bien comprendre l'œuvre de la formation de l'enfance, il faut d'abord croire aux destinées immortelles de l'âme humaine ; il faut reconnaître à la conscience ses responsabilités personnelles

et ses droits imprescriptibles, et se rendre par là même compte de la haute et inviolable dignité de l'enfant. En dehors de ces principes, et sous l'influence des doctrines qui leur sont contraires, l'éducation, faussée dans son but, le sera conséquemment et inévitablement dans ses facteurs, dans ses méthodes, dans ses résultats.

Qu'était l'enfant aux yeux du paganisme ?—D'ordinaire, les païens, législateurs et philosophes, ne voyaient dans l'enfant qu'un être matériel, une progéniture plus animale qu'humaine, dont on calculait d'avance, avec une âpreté cruelle, les chances de vie, de santé et d'utilisation. Pour eux ce n'était pas une âme destinée à s'élever sur les ailes de la conscience jusqu'à son Créateur ; c'était un corps plus ou moins bien formé, plus ou moins bien organisé, appelé à servir plus ou moins utilement les intérêts de son maître. Ce n'était pas une personne apportant avec elle, en naissant, une somme proportionnelle de droits et de devoirs ; c'était une chose asservie dès le principe aux besoins et aux exigences de la puissance sociale.

Chez la plupart des nations anciennes, l'Etat tenait en mains et dirigeait lui-même immédiatement toute l'œuvre de l'éducation.

Voici ce que Rollin dit des Perses : « L'éducation des enfants était regardée comme le devoir le plus important et la partie la plus essentielle du gouvernement. On ne s'en reposait pas sur l'attention des pères et des mères, qu'une aveugle et noble tendresse rend souvent incapables de ce soin : l'Etat s'en chargeait. Ils étaient élevés en commun d'une manière uniforme. Tout y était réglé : le lieu et la durée des exercices, le temps des repas, la qualité du boire et du manger, le nombre des maîtres, les différentes formes de châtiments [1] ».

En Grèce, chez les Spartiates surtout, ce système de l'éducation par l'Etat fonctionnait avec plus de rigueur encore. Les lois

1 — *Histoire ancienne* (nouv. éd.), t. II, l. IV, ch. 1, art. 1.

de Lycurgue, brisant brutalement les liens les plus sacrés de la famille, avaient fait du foyer domestique un département de l'Etat, et celui-ci y régnait en despote. « Sitôt qu'un enfant était né, les anciens de chaque tribu le visitaient, et s'ils le trouvaient bien formé, fort et vigoureux, ils ordonnaient qu'il fût nourri et lui assignaient une des neuf mille portions pour son héritage. Si, au contraire, ils le trouvaient mal fait, délicat et faible, et s'ils jugeaient qu'il n'aurait ni force, ni santé, ils le condamnaient à périr et le faisaient exposer... A l'âge de sept ans, on distribuait les enfants dans les classes, où ils étaient élevés tous ensemble sous la même discipline. Leur éducation n'était, à proprement parler, qu'un apprentissage d'obéissance... Pour ce qui est des lettres, ils n'en apprenaient que pour le besoin. Toutes les sciences étaient bannies de leur pays. Leur étude ne tendait qu'à savoir obéir, à supporter les travaux et à vaincre dans les combats [1]. »

Ces lois draconiennes purent bien enfanter des soldats, des héros même, mais non des citoyens.

Heureusement pour la civilisation grecque qu'Athènes et les autres cités helléniques respectèrent davantage la vie de famille, les droits de l'autorité paternelle et le libre essor de la pensée humaine. Sans doute, de même qu'à Sparte, on y considérait l'enfant comme appartenant à la république avant d'appartenir à ses parents, et c'est cette thèse étatiste et toute païenne que les chefs du jacobinisme français, Robespierre et Danton, devaient après plus de deux mille ans invoquer comme un axiome. Mais, sans abandonner le principe d'une éducation commune et nationale, on y apportait dans la pratique de sages tempéraments.

Les lois de Solon, supérieures en cela à celles de Lycurgue, laissaient l'enfant libre de puiser soit au sein de sa famille, soit dans les écoles de lecture et d'écriture, l'instruction élémentaire. Vers l'âge de l'adolescence il passait au gymnase, puis à la classe des

1 — *Ouv.* et *tom. cit.*, l. V, art. 7, n. 4.

éphèbes (c'était l'enseignement secondaire et supérieur), pour y recevoir, en même temps que des entraînements physiques et militaires, des leçons de musique, d'histoire, de poésie, d'éloquence et de philosophie ; mais dans ces établissements publics, ni les doctrines ni les maîtres n'étaient imposés par les magistrats.

Il semble donc que, sous l'empire de ces lois et grâce à une coutume de plus en plus large, l'intervention de l'Etat, dans bon nombre de cités grecques, n'ait pas heurté trop violemment les droits des pères de famille et de l'enseignement libre.

Aristote, dont le génie pourtant si élevé et si puissant ne put jamais se dégager entièrement des liens du paganisme, le constate avec regret. « Comme l'Etat tout entier, écrit-il, n'a qu'un seul et même but, l'éducation doit être nécessairement une et identique pour tous ses membres ; d'où il suit qu'elle doit être un objet de surveillance publique et non particulière, bien que ce dernier système ait généralement prévalu, et qu'aujourd'hui chacun instruise ses enfants chez soi par les méthodes et sur les objets qu'il lui plaît. Cependant ce qui est commun doit s'apprendre en commun ; et c'est une grave erreur de croire que chaque citoyen est maître de lui-même ; ils appartiennent tous à l'Etat, puisqu'ils en sont tous des éléments, et que les soins donnés aux parties doivent concorder avec les soins donnés à l'ensemble. A cet égard, on ne saurait trop louer les Lacédémoniens [1].»

Le Stagirite, qui a écrit des choses si admirables sur la manière de bien élever les enfants, se prononce ici, — et c'est son grand tort, — en faveur de l'éducation d'Etat organisée par Lycurgue ; quoique, ailleurs [2], il blâme ce dernier d'avoir orienté l'éducation tout entière vers la conquête et vers la guerre.

Interrogeons maintenant le maître et l'émule du philosophe de Stagire, le divin Platon.

---

1 — *Politique d'Aristote*, l. V, chap. 1 (traduction de Barthélemy Saint-Hilaire, 2e édition).

2 — *Ibid.*, l. IV, c. 13.

Dans son traité qui a pour titre *L'Etat ou la République*, Platon se livre aux plus hautes comme aux plus justes considérations sur le gouvernement des peuples et les qualités de science et de vertu requises pour y être préposé. Il veut que la justice soit l'âme des sociétés. Mais cet esprit si sublime n'est pas égal à lui-même : des hauteurs de la morale sociale la plus pure, il s'abaisse tout à coup aux théories les plus monstrueuses qu'il n'hésite pas à proposer et à défendre. C'est ainsi que, subordonnant l'union matrimoniale, non au bien des individus et des familles, mais uniquement aux intérêts de l'Etat, il introduit au foyer domestique une réglementation policière, et va jusqu'à préconiser la communauté des femmes. Comme Lycurgue, il condamne à mort tous les enfants mal constitués (l. III), et il demande pour les autres un système d'éducation commune, organisé exclusivement au profit de la république (l. V).

Sous la plume des philosophes de la Grèce plus encore que dans les décrets de ses législateurs, c'est donc toujours, sauf certaines variations secondaires, le même principe païen que nous retrouvons avec ses deux traits distinctifs : méconnaissance ou insouciance profonde des droits personnels de l'enfant ; préoccupation exclusive d'en faire un instrument de la prospérité nationale.

A Rome, ce n'était pas l'Etat, immédiatement du moins, mais le père de famille qui exerçait sur l'enfant une sorte d'omnipotence. Le *paterfamilias* romain, de par la loi elle-même, jouissait dans sa famille d'une souveraineté absolue [1] : il avait sur tout le groupe familial, femme, enfants, esclaves, droit de vie et de mort. C'était un propriétaire d'hommes, et ceux-ci étaient sa chose. On comprend que cette puissance paternelle, maîtresse de la liberté et de l'existence des enfants, le fût, à plus forte raison, de leur éducation. L'enseignement se donnait donc

1 — Voir Troplong, *De l'influence du christianisme sur le droit civil des Romains*, P. I, ch. 3.

librement, soit au sein de la famille, soit dans les écoles littéraires et philosophiques. C'est ce qu'atteste Cicéron, lorsqu'il dit [1] : « Les Romains ont voulu que l'éducation ne fût ni fixée et réglée par les lois, ni donnée publiquement, ni uniforme pour tous. »

Toutefois, dans cette Rome composée de patriciens et de plébéiens, n'allons pas croire que les enfants issus des couches inférieures participassent aux bienfaits de l'instruction. Cette faveur n'était réservée qu'aux enfants des familles riches, lesquels recevaient d'abord sous le toit paternel, de la bouche de précepteurs privés, le premier enseignement des lettres, puis fréquentaient les écoles des rhéteurs et des sophistes fondées et entretenues soit par des particuliers, soit par les autorités locales, soit, sous les Césars, par le pouvoir impérial lui-même.

Au reste, chez les Romains comme chez les Grecs et dans tout le monde païen, l'éducation à tous les degrés était plus intellectuelle que morale ; elle portait un cachet essentiellement utilitaire. On visait à la perfection du corps et de l'esprit, sans se soucier de former et de moraliser le cœur, et il faudra toute l'influence du christianisme et de sa doctrine pour arracher l'enfance et la jeunesse aux étreintes d'une corruption devenue presque universelle.

II

L'ÉDUCATION D'APRÈS LES LIVRES SAINTS.

C'est de Dieu que l'éducation a reçu, avec les principes qui la régissent, son orientation véritable.

Le paganisme ne considérait l'homme qu'à un point de vue tout naturel et en rapport avec sa fin terrestre souvent ravalée au niveau des plus vils intérêts et des plus abjectes jouissances : c'était la mesure de sa vertu éducative. Par ses pures et divines

1 — *De Republica*, IV, 2.

clartés, la révélation a jeté sur le front de l'enfant un rayonnement inconnu. L'âme des tout petits est apparue grande, comme tout ce qui est immortel. Et dès lors on a compris que, pour atteindre son but et accomplir sa mission, l'éducation devait s'adresser aux plus nobles facultés de l'âme ; qu'elle devait les élever vers la fin surnaturelle qui est le terme de cette vie ; qu'elle devait déposer en elle non seulement la semence des connaissances profanes, mais encore et surtout, avec la notion de Dieu et des vérités de la foi, le germe des plus solides vertus.

L'éducation ainsi entendue relève tout à la fois, directement et principalement, des parents et de l'autorité religieuse, et c'est à ces deux agents, travaillant d'un commun accord, qu'elle est attribuée par les Livres Saints.

Dans l'Ancien Testament, le père de famille jouissait sur ses enfants de droits très étendus : son autorité, fermement assise, reposait en même temps sur la loi naturelle et sur la loi positive. Celle-ci, comme de juste, corrigeant les législations païennes, lui enlèvait le droit de vie et de mort pour le remettre aux mains du pouvoir judiciaire. « Si un homme, est-il écrit [1], a un fils rebelle et insolent, qui ne se rende pas au commandement de son père ni de sa mère, et qui, en ayant éte réprimandé, refuse avec mépris de leur obéir, ils le prendront et le mèneront aux anciens de sa ville, et à la porte où se rendent les jugements, et ils leur diront : Voici notre fils qui est un rebelle et un insolent ; il méprise et refuse d'écouter nos remontrances, et il passe sa vie dans les débauches, dans la dissolution et dans la bonne chère. Alors le peuple de cette ville le lapidera, et il sera puni de mort, afin que vous ôtiez le mal du milieu de vous, et que tout Israël, entendant cet exemple, soit saisi de crainte. »

L'autorité des parents sur leurs enfants entraînait chez ces derniers le devoir, clairement défini et fréquemment rappelé, du respect et de l'obéissance envers les auteurs de leurs jours. Dieu,

1 — Deut. XXI, 18-21.

dans le Décalogue, en avait fait l'objet d'un commandement spécial : « Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre [1]. » Toutes les pages de la Bible, notamment des Livres Sapientiaux, redisent sous diverses formes ce précepte de la piété filiale, les obligations qu'il impose, les avantages qu'il procure, les châtiments que sa transgression provoque.

L'éducation donnée par les parents juifs, tout en embrassant les arts les plus utiles, les métiers, les travaux agricoles, devait être avant tout religieuse et morale : elle comportait l'enseignement fidèle de la Loi, de cet admirable code politico-religieux sur lequel la théocratie hébraïque était fondée. Moïse, de la part du Seigneur, avait fait de cet enseignement une obligation rigoureuse. « Ces commandements, dit-il [2], que je vous donne aujourd'hui, seront gravés dans votre cœur. Vous en instruirez vos enfants ; vous les méditerez quand vous serez assis dans votre maison, et que vous marcherez dans le chemin, la nuit dans les intervalles du sommeil, le matin à votre réveil. Vous les lirez comme un signe dans votre main ; vous les porterez sur le front entre vos yeux ; vous les écrirez sur le seuil et sur les poteaux de la porte de votre maison. »

Divers exemples, rapportés par les Livres Saints, démontrent que, dans la pratique, on observait fidèlement ces ordonnances du grand législateur hébreu. Dans toute famille juive, l'enfant, dès qu'il savait parler, apprenait quelques passages de la Loi. La mère, ou, parfois chez les riches, quelque gouvernante ou quelque précepteur lui en répétait les versets, pour les imprimer dans sa mémoire. Plus tard on mettait aux mains des enfants le texte écrit : ils s'initiaient ainsi à la lecture, et, quand ils avaient grandi, ils pouvaient eux-mêmes compléter leur instruction religieuse en lisant et en méditant la loi du Seigneur [3].

1 — Ex. XX, 12.
2 — Deut. VI, 6-9.
3 — Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, au mot : *Education*.

L'éducation morale allait de pair avec la formation intellectuelle. En recueillant tous les textes épars çà et là dans la Bible concernant ce grave sujet, on formerait un véritable traité de pédagogie rempli des plus précieux conseils sur l'importance de l'éducation, la nécessité de former de bonne heure les enfants à la vertu, de corriger leurs défauts, de ne pas flatter leurs caprices, de les courber sous le joug d'une forte et sévère discipline. Les parents de nos jours sont trop portés à méconnaître la sagesse de ces paroles inspirées : « Instruis ton fils, et travaille à le former, de peur qu'il ne te déshonore par sa vie honteuse » (Eccli. XXX, 13). « Un cheval indompté devient intraitable, et l'enfant abandonné à sa volonté devient insolent » (*ibid.* v. 8). « Celui qui épargne la verge, hait son fils ; mais celui qui l'aime le corrige sans cesse » (Prov. XIII, 24). « Fais plier sa tête pendant qu'il est jeune, et ne lui ménage pas les coups tandis qu'il est enfant, de peur qu'il ne devienne opiniâtre, ne t'obéisse pas et fasse la douleur de ton âme » (Eccli. XXX, 12).

A côté de l'enseignement de tous les jours et de tous les instants qui se donnait par les parents dans l'intérieur des familles, Moïse, au nom de Dieu dont il était le représentant, avait organisé un vaste système d'instruction publique et périodique. Tous les jours de sabbat, les Hébreux se réunissaient dans leurs synagogues pour y entendre, de la bouche d'un prêtre ou d'un vieillard, l'explication de la Loi. De plus, tous les sept ans, alors que le peuple se trouvait rassemblé pour la fête des Tabernacles, le grand sacrificateur, montant sur un lieu élevé, devait lire et commenter, d'une voix assez haute pour être entendu de tous, les diverses ordonnances du Code divin [1].

---

1 — Deut. XXXI, 10-13.—A cette coutume se rattache l'intéressant épisode de la vie de l'Enfant-Dieu, perdu par ses parents lors d'un pèlerinage à Jérusalem et retrouvé au bout de trois jours sous les galeries du temple où les rabbins se tenaient pour enseigner. *Assis au milieu des docteurs*, dit l'Evangile (Luc. II, 46-47), *il les écoutait et il les interrogeait ; et tous ceux*

Ce système d'éducation juive basée sur la loi, et tendant à faire pénétrer dans tous les esprits une connaissance exacte de la législation religieuse et civile, des traditions historiques et nationales, était bien fait pour former des citoyens attachés au culte de Dieu et de leur pays.

Ce n'était cependant, au moins sous certains rapports, qu'une œuvre imparfaite, et il était réservé au Testament Nouveau, complément et perfectionnement de l'Ancien, de donner à l'éducation toute son ampleur et de lui assurer toute son efficacité.

Notre-Seigneur lui imprime l'essor initial, lorsque, au cours de sa vie publique, il laisse déborder sur l'enfance les trésors de charité et de bienveillance dont son cœur est rempli. Beaucoup de petits enfants se pressent autour de sa personne adorable, et il ordonne qu'on leur laisse l'accès libre auprès de lui. Il promet à leur candeur, à leur pureté, à leur simplicité, le royaume des cieux [1]. Il propose cette pureté et cette innocence en exemple à tous les hommes, et il prononce contre quiconque scandalisera un seul de ces petits ce formidable anathème : « Mieux vaudrait

---

qui l'entendaient étaient étonnés de sa prudence et de ses réponses. Mgr Baunard, considérant dans Jésus-disciple le divin prototype de l'écolier de l'avenir, écrit fort à propos : « De même que toute parole de Jésus nous est une leçon, de même toute action de Jésus nous est un exemple ; et de plus elle prépare une institution. L'institution qu'il fait ici est celle de l'école chrétienne » (*L'Evangile du pauvre*, ch. IV, 6e éd.). Puis l'auteur, analysant ce fait, en tire deux corollaires (*ibid.*) : « Premier corollaire : l'école de Dieu aura pour maîtres des hommes de Dieu. C'étaient, parmi les Juifs, les docteurs de la loi. Ce seront chez nous les maîtres chrétiens, et à leur tête ceux qui, par vœu et par état, se sont consacrés à l'instruction du pauvre par la même religion et les mêmes serments qui les consacrent à Dieu. Second corollaire : ce qu'on enseignait dans le temple, c'était la *Thora*, la loi, la doctrine de foi. C'est la doctrine de l'Evangile qu'enseignera semblablement l'école chrétienne ; et, en même temps, c'est par là qu'elle sera superlativement l'école du peuple, l'école du pauvre. »

1 — Matth. XIX, 13-15.

pour cet homme qu'on lui suspendît une meule au cou, et qu'on le plongeât au fond de la mer [1]. »

La dignité de l'enfant, le prix et la grandeur de son âme, le respect dû à sa personne, ne pouvaient être plus hautement ni plus solennellement affirmés.

Pénétré de l'esprit de son Maître, l'apôtre saint Paul consacre par ses enseignements l'unité et la stabilité du foyer domestique ; il affermit ainsi sur ses bases la vie de famille, et, en traçant aux parents leurs principaux devoirs, il n'oublie pas de faire une place à l'éducation des enfants. « Vous, pères, s'écrie-t-il, n'excitez pas vos enfants à la colère (par une sévérité outrée), mais élevez-les dans la discipline et dans l'instruction du Seigneur [2]. » C'est donc, d'après saint Paul, l'esprit de Jésus-Christ qui doit se trouver au fond de toute vraie, de toute saine éducation, pour en être l'âme, pour la pénétrer, pour la vivifier et la féconder.

Cet esprit s'est incarné dans une puissante institution sociale, l'Eglise ; et voici que cette société, fondée par Notre Seigneur pour garder et propager sa doctrine, entre en scène, qu'elle joint son action à celle des chefs de famille, et que de ces deux pouvoirs, unis et subordonnés l'un à l'autre, va surgir l'œuvre admirable qui n'a cessé de fonctionner depuis dix-neuf siècles : la formation *chrétienne* de l'enfance et de la jeunesse.

En déléguant à son Eglise ses propres pouvoirs, le divin Fondateur lui avait, avant tout, confié la mission d'enseigner. *Euntes, docete.*

L'Eglise enseignera.

Société spirituelle, elle revendiquera comme son droit propre celui de communiquer à la jeunesse les connaissances de la foi, et, plaçant très justement l'instruction religieuse au-dessus de toute autre, elle fera de cet enseignement l'une de ses fonctions les plus essentielles et les plus sacrées.

---

1 — *Ibid.* XVIII, 6.
2 — Eph. VI, 4.

Là néanmoins ne s'arrêtera pas son apostolat. Voyant dans les sciences humaines, même les plus modestes, comme autant de rayons émanés du Soleil de toute vérité, pour honorer cette vérité divine, elle les encouragera, les favorisera, les propagera de tout son pouvoir. Elle y verra, de plus, des auxiliaires utiles, parfois même presque nécessaires, dans l'œuvre religieuse dont elle est chargée, et ce sera pour elle un nouveau motif de se faire partout l'initiatrice des meilleurs progrès, la protectrice des lettres, la promotrice des sciences et des arts. Elle s'appliquera surtout avec un soin particulier à relever le niveau intellectuel et moral des petits et des pauvres, et elle méritera le titre, qu'on ne saurait lui refuser, de bienfaitrice du peuple.

L.-A. PAQUET, p^tre^.

LOUIS LIÉNARD DE BEAUJEU

PREMIER DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE LA NOUVELLE-FRANCE

II.—LA SOUTENANCE

Avant de reproduire les thèses de la soutenance de l'abbé de Beaujeu pour la Licence en théologie, il convient de dire un mot des origines de la célèbre Université de Paris, de son enseignement, de ses examens et des grades qui en étaient la sanction [1].

Cette université célèbre, comme toutes celles dont elle est le prototype, n'a pas été créée en un jour. Née de l'initiative inspirée de l'Eglise, elle a grandi sous son patronage généreux et éclairé, évoluant graduellement de l'école monastique, puis de l'école palatine sous les Carlovingiens, jusqu'aux grandes écoles qui en ont été comme le vestibule ou le stade préparatoire. Notre-Dame, Sainte-Geneviève et Saint-Victor,—cette dernière école rendue célèbre par la science de Hugues et de Richard, qui portent tous les deux, ajouté à leur nom, celui de l'abbaye qu'ils ont illustrée,—furent, en effet, les centres principaux de l'enseignement au XIIe siècle, et « peuvent être considérés comme le triple berceau de l'Université. » Ces écoles avaient attiré de nombreux élèves, au point que déjà, au XIIe siècle, « Paris comptait presque autant d'écoliers que de bourgeois. »

Les princes du sang, la noblesse, l'élite de la jeunesse du royaume en suivaient les leçons. Les étrangers y affluaient également, et il y eut bientôt, comme aujourd'hui à Rome, des collèges de toutes les nations de l'Europe [2]. Les papes Célestin II

---

1 — Nous avons consulté, pour ces détails, le magistral ouvrage de l'abbé P. Féret, *La faculté de Théologie de Paris*. Alphonse Picard & fils, éditeurs, Paris.

2 — Si les maîtres, à raison de la science spéciale qu'ils enseignaient, étaient groupés en *facultés*, comme de nos jours, les écoliers, à cause de leur diversité d'origine, étaient divisés en *nations*. Il y en avait quatre : les *nations* de France, de Normandie, de Picardie et d'Angleterre. La nation de France se divisait en cinq provinces : Paris, Sens, Reims, Tours, Bourges. Par cette dernière, la nation embrassait, en les y enlaçant, l'Espagne, l'Italie

et Adrien IV avaient été étudiants à Paris, et l'illustre Innocent III, de la noble famille des Segni, devait, sous le nom de Lothaire, s'y confondre, comme plus tard d'autres papes futurs, parmi la jeunesse studieuse, en attendant son élévation au souverain pontificat.

Ebauchée dès le XIIe siècle, l'organisation régulière de l'Université ne date, à vrai dire, que du commencement du XIIIe. Ce fut Robert de Courçon, anglais d'origine, ancien élève d'Oxford et de Paris, cardinal et légat du pape en France, qui dressa et publia, en 1215, au nom d'Innocent III, un règlement pour les écoles de Paris. Plus tard, en 1230, un neveu du même pontife, qui, sous le nom de Grégoire IX, succéda à Honorius III sur le siège de Pierre, pourvoit, par une bulle spéciale, à l'organisation régulière et définitive de l'enseignement théologique. On y lit ces belles paroles à l'éloge de l'Université, dont lui aussi avait été l'élève [1] :

« Paris, disait-il, mère des sciences, est une autre Cariath-Sépher, ville des lettres ».

Il la comparait à un laboratoire où la Sagesse travaille les métaux qui s'y trouvent naturellement : l'*or* et l'*argent* pour *décorer l'épouse de Jésus-Christ ;* le *fer* pour fabriquer le *glaive spirituel* qui frappe les puissances ennemies [2].

C'est dans cette bulle de Grégoire IX que le mot *faculté*, déjà employé depuis assez longtemps pour désigner une branche de l'enseignement, a, pour la première fois, le sens qu'il porte encore aujourd'hui, celui de corps professoral.

Cette même bulle attribuait au recteur des privilèges et exemptions considérables. Chose remarquable, cette magistrature, limitée d'abord à une durée de quatre à six semaines, fut ensuite prolongée à trois mois, et cette règle persista pendant plus de trois cents ans au sein de l'Université.

---

la Sardaigne, la Grèce, l'Orient, l'Egypte, et généralement les pays qui ne se rattachaient pas à l'une des trois autres nations.

La nation anglaise se formait de l'Angleterre proprement dite, de l'Ecosse et de l'Irlande, de la Haute et de la Basse-Allemagne. La nation normande se limitait à la province dont elle portait le nom. La nation picarde renfermait le nord de la France et les Pays Bas.

1 — Il y avait conquis le grade le plus élevé dans la faculté de Théologie.

2 — P. Féret, ouvrage cité. Moyen-âge, t. I, p. XXXIX.

L'Université approchait de la période la plus glorieuse de son histoire, de cette seconde moitié du XIIIe siècle qui, avec le plein épanouissement de la scolastique [1], vit briller dans ses chaires quelques-uns des plus grands génies de l'ère chrétienne, pendant que l'architecture couvrait de ses merveilles impérissables la face de l'Europe.

Loin de nous l'intention de faire l'historique de cette *Alma Mater* de tant de docteurs, de saints, d'hommes éminents par le rang, la science ou la vertu, qui ont puisé aux eaux vives de cette fontaine du savoir. Nous ne voulons pas, non plus, parler des vicissitudes qu'elle a subies, des variations de son enseignement au contact du souffle hérétique qui infecta l'Europe au XVIe et au XVIIe siècles, ou bien sous l'influence d'esprits téméraires, comme les Abélard et les Guillaume de la Porrée, pour ne mentionner que des anciens, dont les fausses doctrines mirent plus d'une fois son orthodoxie en péril. Inutile, aussi, de rappeler que le Christ, dans la personne de son vicaire, veillait toujours à la pureté de la doctrine, et que, au temps opportun, une réforme salutaire, dont l'Eglise seule est l'agent divinement autorisé, venait, comme en 1600, rendre à la vérité sa primauté et ses droits. Qu'il nous suffise de rappeler que si, d'une part, le gallicanisme y élut un jour son domicile permanent, en revanche, l'Université de Paris, entre autres preuves d'orthodoxie, ne consentit jamais, malgré l'influence de François Ier, à admettre l'invalidité du mariage d'Henri VIII avec Catherine d'Aragon, et surtout, qu'elle proclama toujours hautement sa croyance à l'Immaculée Conception, en dépit des docteurs célèbres qui, à Paris et ailleurs, n'avaient pu concilier avec la révélation ce glorieux privilège de Marie.

Malgré certaines ombres, et malgré la part de responsabilité personnelle qu'il pouvait s'y attribuer, Bossuet pouvait saluer la faculté de Paris comme le concile permanent des Gaules :

Il est permis aux enfants, disait le grand orateur, de louer leur mère et je dénierai point ici à l'école de théologie de Paris la louange qui luy est due et qu'on luy rend aussi par toute l'Eglise. Le trésor de la vérité n'est nulle part plus inviolable. Les fontaines de Jacob ne coulent nulle part plus incorruptibles. Elle semble divinement établie avec une grâce particulière

1 — Pour se convaincre que ce siècle fut vraiment celui de la scolastique, il suffit d'évoquer, parmi tant de docteurs qui l'illustrèrent, le souvenir d'Albert-le-Grand, de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure.

pour tenir la balance droite, conserver le dépôt de la tradition. Elle a toujours la bouche ouverte pour dire la vérité : elle n'épargne ni ses enfants ni les étrangers, et tout ce qui choque la règle n'évite pas sa censure [1].

***

Disons un mot de la durée des études, du nombre et de la nature des examens requis pour obtenir les grades.

De cinq années d'études autrefois requises pour le baccalauréat en théologie, le nombre, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, fut porté à sept pour les séculiers et six pour les réguliers. Par le régime de 1601, qui était en vigueur à l'époque où l'abbé de Beaujeu conquit ses grades, le nombre d'années d'études théologiques obligatoire pour être admis aux grades avait été réduit à trois. Le bachelier, une fois admis, devait consacrer deux années à faire des leçons sur l'Ecriture Sainte. Il s'appelait alors *biblicus*. Il consacrait ensuite, après un an d'attente, une quatrième année à l'explication du livre des *Sentences* de Pierre Lombard. Pendant cette année il prenait le titre de *sententiarius*. Le cours sur chacun des quatre livres des *Sentences* s'ouvrait par une leçon solennelle dite *principium*.

Les bacheliers, durant les trois premières années de ce professorat élémentaire, s'appelaient *cursores* ; après l'année d'explication des *Sentences*, ils devenaient *bacheliers formés*. Ils enseignaient sous la surveillance d'un docteur ou professeur [2].

Aux cours succédait la préparation immédiate à la Licence, qui devait durer quatre ans, pendant lesquels le candidat devait assister aux actes publics de la Faculté, y prendre la parole, attaquer des thèses, soutenir des argumentations, publier la parole évangélique.

La préparation à la Licence exigeait encore quatre années, et, comme elle ne s'accordait que tous les deux ans [3], une année d'at-

1 — *Eloge funèbre de Nicolas Cornet*, cité par l'abbé Féret.

2 — « Il faut remarquer, après M. Thenot (auteur de l'*Histoire de l'Université de Paris*), que l'enseignement (au moins à certaines époques) fut presque complètement laissé aux bacheliers, tandis que la présidence des actes de la Faculté — et elle leur était exclusivement réservée — devint la principale affaire des maîtres. Réglementairement les maîtres n'étaient pas tenus à plus d'une leçon par quinzaine. » (Cité par l'abbé Féret).

3 — L'année de la collation de la Licence prenait le nom d'année de *délivrance* ou de *jubilé*.

tente s'imposait aux bacheliers *formés* quand la fin des exercices réglementaires ne concordait pas avec le *jubilé*. Le cours de la faculté de théologie était ainsi de quatorze ou quinze ans, vers la fin du XIIIe siècle. Il dut nécessairement être abrégé plus tard, sans pourtant porter atteinte à la sévérité des examens [1]. Les grades théologiques ne cessèrent pas non plus pour cela d'être en grand honneur.

Trois noms, dit l'abbé Féret, l'attesteraient au besoin : Richelieu, Bossuet, Conti. La soutenance de leurs thèses eut du retentissement [2].

Il arrivait parfois que les cours des bacheliers étaient remplacés par deux *tentatives* ou deux *sorbonniques*. On désignait ainsi des examens préliminaires. Le premier tirait son nom de l'acte même ; le second, du lieu où l'acte s'accomplissait [3].

Le candidat à la Licence avait, outre ses autres obligations, à soutenir quatre argumentations contre les autres bacheliers : une à une *aulique*, une autre à des *vespéries* [4], une troisième à la Sorbonne, pendant les vacances, et la quatrième vers le temps de l'Avent. La première et la seconde s'appelèrent d'abord *ordinaire* et *principale ordinaire*, et plus tard *mineure* et *majeure ordinaire*. La troisième, de toutes la plus importante, était destinée à devenir la fameuse thèse *sorbonnique*, l'épreuve la plus difficile du candidat à la Licence [5].

---

1 — En 1609, dix-sept bacheliers, se présentant pour la Licence, furent ajournés. Treize d'entre eux portèrent la cause devant le Parlement, qui confirma la décision de la Faculté. En 1629, un candidat malheureux put faire intervenir la reine en sa faveur. La Faculté maintint son premier verdict.

2 — Ouvrage cité. Epoque Moderne, t. III, p. 19. Armand de Conti était frère du grand Condé.

3 — Cet examen se soutenait dans le collège de Sorbonne, ainsi nommé de son fondateur, Robert de Sorbon. Lorsque, au XVe siècle, la chapelle nouvelle de ce collège fut consacrée, on lui donna pour vocable, avec la Vierge Marie, celui de sainte Ursule et de ses compagnes, dont on célébrait ce jour-là la fête.

4 — Ces noms avaient leur origine dans les mots latins : celui de *vespéries* dans *vespera*, soir, parce que l'acte avait lieu dans l'après-midi ; celui d'*aulique*, dans *aula*, parce qu'il avait pour théâtre une salle de l'évêché de Paris. Il y avait aussi la *résompte*, de *resumpta*, *resumere*, ainsi désignée parce que c'était, pour une partie, la thèse adoptée par le licencié dans les *vespéries*. Plus tard, le nombre des examens, comme celui des années préparatoires à la licence, fut réduit à trois. A *l'aulique*, il y avait remise des insignes du doctorat.

5 — La soutenance de l'abbé de Beaujeu, que nous étudions dans ce travail, est pour la *majeure ordinaire*.

D'après un des statuts de la réforme de 1600, les bacheliers *formés* devaient argumenter au moins dix fois dans les *tentatives* et *expectatives*.

***

Mais il est temps d'aborder la thèse de l'abbé de Beaujeu dont nous possédons une copie authentique. Nous en donnons la traduction française, renvoyant le lecteur à l'Appendice [1] pour le texte latin [2].

QUESTION THÉOLOGIQUE

Quis Magnus et faciens mirabilia. (Ps. LXXXV, v. 10) [3].

C'est Dieu très-bon et très-grand qui créa l'univers. — L'œuvre principale de la main divine, c'est l'homme.—Il est composé d'un corps et d'une âme.— Nous appelons l'âme une substance spirituelle et immortelle.—A titre de reconnaissance et de dépendance, l'homme doit à son Créateur un culte intérieur et extérieur.—Par conséquent, personne ne peut se rassurer dans un doute réel en matière de religion.— La distinction entre le bien et le mal moral est éternelle, et indépendante de la volonté de Dieu et du consentement des peuples.

La religion est ou naturelle ou surnaturelle.—Dans la condition actuelle, celle-là est insuffisante ; celle-ci, nécessaire.—Celle que Moïse reçut de Dieu, et les Hébreux de Moïse sur la Montagne, était sainte, et, pour son temps, évidemment croyable.—En vertu de son institution ne devant pas durer toujours, à l'avènement du Messie elle cessa de valoir quant à ses prescriptions cérémonielles et judiciaires.—La crédulité insensée des païens, le culte impie des idoles est un aveuglement de l'esprit, dans le cœur un germe de corruption.—L'opinion des Mahométans est ridicule.

La religion des chrétiens doit donc seule être admise.—De nombreux genres d'arguments appuient sa divinité et sa vérité.—L'éclat des miracles opérés par le Christ et ses apôtres la prouve.—La prouve encore la constance admirable et invincible parmi les tourments inhumains d'un nombre presque infini de martyrs de tout âge, de tout sexe, comme de toute condition.—La

1 — Voir la page 147 de cette livraison.

2 — Cette thèse différait à tous égards des thèses *sorbonniques* des bacheliers *cursores*.

Pour éviter la répétition des mêmes traités, les bacheliers étaient tenus de montrer au syndic les thèses de leurs examens précédents. Pour la *sorbonnique*, ces thèses devaient appartenir à la théologie scolastique ; pour la *majeure ordinaire*, à la théologie positive, et pour les *mineures*, à la controverse.

3 — « Qui est grand et opère des prodiges ? » Dans la Vulgate, ce verset du psaume 85 se lit comme suit : *Quoniam magnus es tu et faciens mirabilia.*

En parcourant cette liste de thèses, on remarquera que l'énoncé en est assez complexe et disparate. Cela tient, sans doute, à une méthode d'enseignement trop peu scolastique.

foi promptement répandue dans tous les pays du monde, en triomphant de mille obstacles, l'atteste également.—La perfection et la sublimité de la doctrine la proclame.—La possibilité des miracles est évidente.—Les miracles véritables et proprement dits doivent être attribués à Dieu seul.

Les catholiques définissent l'Eglise aussi justement qu'elle est faussement décrite par les hérétiques.—D'après nous elle est la société des hommes unis par la profession d'une seule et même foi et la participation aux mêmes sacrements sous l'autorité des Pasteurs légitimes, mais surtout du Pontife romain, Vicaire du Christ sur la terre.—Hors de la vraie Eglise on ne peut espérer le salut [1].—Par conséquent, Dieu, dans sa bonté suprême, l'a rendue manifeste par certains caractères éclatants qui lui sont propres.

Ces notes sont au nombre de quatre : Unité, Sainteté, Catholicité et Apostolicité.—Celles qu'ont inventées les soi-disant réformateurs : intégrité de la doctrine [2], usage légitime des sacrements du Christ, sont fausses.—Les défenseurs de l'Eglise dans le temps sont comblés de bonheur ; et le sort de ses ennemis est malheureux.—L'Eglise est vraie parce que seule elle rejette de son sein toutes les sectes hérétiques.—Le système de Jurieu [3] est vain, nouveau et dénué de preuves.—Il n'y eut jamais de raison pour rompre l'union ; parce qu'une Eglise sainte ne peut pas exister sans des saints ; parce que seule sainte elle possède tous les saints,

Catholique : elle embrasse tous les temps, tous les lieux.—Apostolique : elle a reçu son origine et sa doctrine des Apôtres, qui la transmirent à d'autres évêques sans aucune interruption de succession.—La seule société des Romains brillant de tous ces signes obtint également seule l'honneur d'être la légitime épouse du Christ.—La vraie Eglise est toujours visible, indéfectible dans sa durée, infaillible dans son enseignement, soit réunie en concile œcuménique, soit dispersée.—Elle a été instituée par le Christ juge des controverses en matière de foi.—Tel juge n'est pas la Sainte Ecriture.—Tel n'est pas le prince séculier.—Tel n'est pas l'Esprit inspirant chacun. —En vertu des promesses du Christ, la multitude des évêques unis à leur chef, malgré le dissentiment de quelques prélats, ne définira pas l'erreur, ni ne la défendra jamais obstinément.—Pour qu'un décret soit tenu être la loi irréformable de l'Eglise, le consentement moralement unanime des Evêques suffit [4].

Le chef invisible de l'Eglise est le Christ ; le chef visible et le centre de toute communion est le Pontife romain, successeur de saint Pierre.—Supé-

---

1 — Cette thèse doit s'entendre avec les distinctions bien connues du *corps* et de l'*âme* de l'Eglise.

2 — La note *intégrité de la doctrine*, doit pourtant, nous semble-t-il, être comprise dans celle de l'*unité* doctrinale, qui est une des vraies.

3 — Il s'agit du fameux controversiste protestant contre qui Bossuet écrivit son célèbre livre des *Variations du protestantisme*.

4 — C'est dans cette thèse et celles qui suivent immédiatement que se trahit l'erreur gallicane, plaie qui a causé tant de mal à l'Eglise de France, et dont la Révolution n'a pas suffi à lui faire expier les désastreuses conséquences. Cette erreur, qu'on pourrait appeler « nationale, » se manifeste par les signes suivants : *a)* il n'y est fait aucune mention de l'infaillibilité pontificale (laquelle, il est vrai, ne devait être définie solennellement que plus d'un siècle plus tard) ; *b)* l'infaillibilité, de même que l'irréformabilité des

rieur de droit divin aux autres Evêques, il ne jouit pas moins que saint Pierre de la primauté d'honneur et de juridiction dans l'Eglise universelle.—Il n'a aucun pouvoir, même indirect, sur le temporel des rois.—L'Eglise n'embrasse pas tous ni les seuls prédestinés.—Elle attend des catéchumènes.—Elle garde les pécheurs, même publics.—Elle retient en gémissant les hérétiques, s'ils sont occultes.—Elle répudie les excommuniés, les apostats, les schismatiques.—Son gouvernement n'est pas purement monarchique, mais tempéré d'aristocratie.

Les Conciles sont des assemblées d'Evêques légiférant en matière de foi, de mœurs et de discipline.—Les uns sont provinciaux; d'autres, nationaux; d'autres, généraux ou œcuméniques.—Chacun a son autorité qui n'est pas la même pour tous: les œcuméniques ont une autorité suprême et infaillible.—Le Souverain Pontife y préside, soit par lui-même, soit par ses légats.—Les évêques seuls y siègent en qualité de juges.—Les théologiens y sont admis comme consulteurs.—Les princes séculiers sont les protecteurs et les défenseurs des Conciles [1].—Les Pères du Concile de Rimini, en souscrivant à la formule introduite par les Ariens, ne sont pas tombés dans leur hérésie intérieurement et en esprit.—Ils étaient de beaucoup inférieurs en nombre aux autres Evêques alors dispersés dans le monde.

La Sainte Ecriture est une œuvre divine.—Il y a deux sens, le littéral et le mystique.—L'un et l'autre Testament est parvenu intègre jusqu'à nous, sans avoir subi de corruption essentielle.—Le Pentateuque, dont Moïse est l'auteur, est une histoire véridique.—Mathieu, Luc, Marc et Jean ont écrit les quatre Evangiles.—La lecture des Ecritures est par elle-même utile; elle n'est pas nécessaire à tous les fidèles ni à chacun d'eux.—A certains elle peut quelquefois par accident être nuisible.—Par conséquent, elle ne doit pas être permise à tous indistinctement.—Le système des Préadamites est une fable.—Adam le premier sortit des mains de Dieu qui « est grand et opère des prodiges. »

Sous la conduite divine, la protection de la Mère de Dieu, la présidence du Syndic notre Maître [2] Jacques-Benoît Daillon, de la Sacrée Faculté de Paris, de la Société Royale, Docteur en Théologie et professeur royal, Louis Liénard de Beaujeu, prêtre de Québec, bachelier en théologie de la même Sacrée Faculté de Paris, tentera de défendre ces thèses, vendredi, le vingt-

---

lois, n'est attribuée qu'à l'Eglise prise dans son ensemble; *c)* le pouvoir indirect du Pape dans les choses de l'ordre temporel est nié; *d)* cette thèse du gouvernement de l'Eglise présenté sous une forme mixte, (monarchie tempérée d'aristocratie) est faite pour diminuer l'autorité du Souverain Pontificat.

1 — Les princes séculiers peuvent jouer le rôle de protecteurs des Conciles, à la condition toutefois qu'ils ne s'ingèrent pas dans les questions de foi et de gouvernement ecclésiastique.

2 — Nous avons traduit ainsi, sans pouvoir contrôler cette interprétation, les initiales S. M. N. qui précèdent le nom du président de la soutenance. Le syndic était vraiment le doyen en charge. Elu tous les deux ans, en octobre, il devait promouvoir la discipline de l'école, approuver les thèses, et veiller aux intérêts de la Faculté. A chacun des trois actes de la Licence: sorbonnique, majeure et mineure ordinaire, assistaient dix docteurs. Le verdict du candidat dépendait de leur vote.

sixième jour du mois de février, l'an du Seigneur 1745, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir.

DANS L'ÉCOLE ROYALE DES CARMES.
POUR LA MAJEURE ORDINAIRE.

***

La liste des thèses devait être copiée ou imprimée à un nombre suffisant d'exemplaires pour être distribuée à chacun des bacheliers trois jours avant la date fixée pour l'examen. Ceux-ci recevaient leur copie de la main d'un appariteur. Le candidat devait aller lui-même en remettre à chacun des maîtres l'exemplaire qui lui était destiné. L'usage s'était introduit de donner à cette liste de thèses une mise en scène et un encadrement des plus artistiques. Peut-être ce luxe était-il réservé aux fils de famille noble. Celui que nous possédons est un modèle du genre.

C'est un grand tableau dont la partie gravée seule mesure 30 pouces sur 44. La moitié supérieure reproduit une scène évangélique d'après Jouvenet : le Christ chassant les vendeurs du Temple. N'y a-t-il pas eu une intention symbolique dans le choix de ce sujet ? Le candidat n'a-t-il pas voulu assimiler dans sa pensée, comme dans celle de ses auditeurs, le rôle des hérétiques envahissant l'enceinte de l'Eglise et la profanant par leurs innovations sacrilèges à celui des vendeurs qui avaient fait de la « maison du Père une caverne de voleurs ? » Et, à l'exemple du Maître, n'incombait-il pas au disciple, chargé de défendre la doctrine, de s'armer du fouet de la discipline sacrée et de la dialectique pour faire déloger les violateurs de la vérité ? Tout semble l'indiquer.

La partie inférieure du tableau contient la liste des thèses entourée d'un riche encadrement. Des figures allégoriques placées de chaque côté symbolisent par leur attitude et les accessoires dont elles sont accompagnées, la science sacrée dont le candidat va soutenir les droits. Au-dessus, deux anges soutiennent un cartouche entouré de feuilles de laurier. Au bas sont gravées les armoiries de Beaujeu : or, au chevron de gueules avec deux têtes d'aigles arrachées sable, en chef, et une tête de léopard sable, en pointe. Les tenants sont deux griffons ; l'écusson est surmonté de la couronne de comte.

Le fils aîné de cette illustre famille aurait pu faire graver, au

bas de ses armes, la devise toute chevaleresque de ses aïeux : A TOUT VENANT BEAU JEU. Celle-ci aurait rappelé, avec l'origine du nom de ses pères, leur vaillance dans les tournois et sur le champ de bataille. Mais il avait abdiqué ses droits pour suivre le Roi du ciel dans sa milice sacerdotale. La joûte dont il allait être le champion était pacifique et spirituelle ; elle allait se livrer dans le champ clos de la doctrine sacrée et contre les seuls ennemis de la foi. C'est pourquoi, fidèle écuyer du Christ et animé de son zèle vengeur contre les profanateurs de la vérité, il dédie le sort de ses armes évangéliques à la « Douceur qui justement sévit. » MANSUETUDINI JUSTE SÆVIENTI. C'est la devise qui est gravée dans le cartouche qui surmonte la liste des thèses.

La soutenance eut lieu le vendredi : c'était la règle invariable ; et l'examen avait toujours lieu en janvier ou en février. La longueur de l'épreuve variait selon son importance. La *tentative* et la *mineure ordinaire* devait durer de une heure à six heures du soir, ou bien de sept heures du matin à midi ; la *majeure ordinaire*, de huit heures du matin à six heures du soir, et la *sorbonnique* de six heures du matin à six heures du soir. Il y avait défense de sortir durant la soutenance. Durant les deux dernières, la *majeure ordinaire* et la *sorbonnique*, il y avait un répit au moins apparent, qui tranchait sur les rigueurs d'autrefois.

Vers midi, dit Féret [1], l'intrépide athlète prenait un léger repas qui durait un quart d'heure [2]. Pendant ce quart d'heure, la partie adverse, afin qu'il n'y eût pas d'interruption dans la lutte, développait *modo oratorio* [3] ses moyens d'attaque, moyens qu'aussitôt après le soutenant devait résumer pour n'en laisser debout. Assurément, ce n'est pas au sujet de ce triomphateur de la Sorbonne, et pour lui en faire l'application, qu'on aurait eu la tentation de façonner ce vers ou un autre exprimant le même pensée :

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

1 — Ouvrage cité, Moyen-âge, tome III, p. 76.

2 — Est-ce en mémoire de cette réfection vraiment scolastique que l'Académie Saint-Thomas, à Rome, après la première des deux heures d'examen, sert aux examinateurs et au candidat une glace napolitaine ? Quoi qu'il en soit, elle est de nature à rafraîchir ceux-là et donner à celui ci du sang-froid durant les ardeurs de la soutenance. Quand nous eûmes l'honneur de paraître devant cette Faculté, on était en pleine discussion sur la *matière première*, quand un des examinateurs, voyant l'appariteur entrer avec les glaces, ne put s'empêcher de s'écrier : *Ecco la materia prima !*

3 — L'argumentation, de temps immémorial, se faisait exclusivement en forme syllogistique, comme il convient à la scolastique.

Ginébrard, dans sa *Chronologie*, décrit ainsi la fameuse soutenance :

Durant l'été, chaque vendredi, on répond depuis cinq heures du matin à sept heures du soir [1], sans président, sans associés, sans dîner, sans nourriture, sans aucun déplacement, dans toujours la même position du corps et contention de l'esprit, jusqu'à ce qu'on ait satisfait à chacun des opposants. Acte formidable à qui n'en a fait l'expérience ; mais par suite duquel aucun jusqu'ici n'a compromis sa santé : au contraire, plusieurs s'en sont mieux portés, soit parce qu'une force divine aide ceux qui l'osent, soit parce que la contention d'esprit ne permet pas de songer au corps, encore moins au temps.

Que penseraient de cela la docte Faculté ou la Commission d'hygiène ? Qu'en dirait surtout la tourbe des réformateurs, des pseudo-pédagogues, inventeurs de méthodes, qui, privant l'étudiant de toute initiative personnelle, voudraient, par des procédés et des manuels perfectionnés à outrance, lui servir la science à moitié assimilée et digérée, comme on administre aux dyspeptiques et aux névropathes des peptonoïdes et autres dragées alimentaires ?

Notre génération sybaritique et efféminée se scandaliserait du surmenage de nos pères, et ne s'étonnerait pas que la Révolution soit venue mettre ordre à tant de barbarie, simplifier les méthodes en répudiant les principes, et guérir les neurasthéniques en leur coupant la tête.

---

1 — On y mettait parfois quatorze heures ; mais le plus souvent pas plus de douze.

L. LINDSAY, p^tre^.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

ENCORE LA CRISE FRANÇAISE. — LES CAUSES. — A CHACUN SA RESPONSABILITÉ. — L'ISSUE PROBABLE.

En recherchant l'autre jour quelques-unes des causes de la crise religieuse française, j'ai voulu expliquer en partie ce phénomène étrange d'une église parfaitement constituée, puissante par le nombre de ses ministres, leur culture intellectuelle et leur sainte vie, qui semble avoir si peu d'action sur l'esprit et les mœurs du peuple français. J'ai dit : en partie ; car l'explication adéquate, Dieu seul la pourrait donner. Nous sommes ici en plein surnaturel. L'efficacité du ministère ecclésiastique n'est pas le fait de l'homme surtout, mais de Dieu dont le prêtre ou l'Eglise n'est que l'instrument. Or si Dieu ménage souvent ses grâces suivant les dispositions de ceux qui doivent les administrer et de ceux qui doivent les recevoir, il les distribue cependant suivant une loi inconnue de toute intelligence humaine, qui n'est autre que sa libre volonté, et il les veut donner de telle sorte, qu'il soit bien évident qu'elles sont de lui seul et que personne n'en puisse attribuer à d'autres qu'à lui la divine efficacité. Serait-ce pour nous donner, dans un siècle qui croit tout possible à l'intelligence et au vouloir de l'homme, cette nécessaire et opportune leçon, qu'il frappe d'une apparente stérilité un ministère qui devrait humainement produire des fruits surabondants de foi et de vie chrétienne ?

Quelle qu'en soit l'explication véritable, ce phénomène a préoccupé en France les meilleurs esprits. C'est de cette préoccupation que sont nées les Facultés de théologie des Instituts catholiques et que s'inspirent tous les plans et projets de réforme des études ecclésiastiques suggérées tantôt par des évêques, tantôt par des revues sérieuses, plus souvent, il faut l'avouer, par des esprits brillants et faciles, auxquels il ne manque que le sens catholique et la notion exacte de la nature et des conditions de l'action ecclésiastique et sacerdotale. Léon XIII aussi s'en était préoccupé. Pour lui, le meilleur remède aux maux de notre temps et le moyen de rendre à l'Eglise son action et son influence, c'était la restauration des études philosophiques et théologiques d'après la méthode de saint Thomas. Il n'a point cessé tout le

long de son glorieux pontificat de prêcher et de prescrire cette réforme ; avec quel succès en France, je l'ai dit au mois dernier. Dans un grand nombre de séminaires on en était encore, au moment de l'expulsion, à la vénérable routine du premier quart du dix-neuvième siècle, sauf que depuis le concile du Vatican on avait remplacé la Déclaration de 1682, déjà supprimée vingt ans plus tôt, par des thèses orthodoxes empruntées à la constitution *Pastor æternus*. Dans d'autres on n'est sorti de la vieille routine gallicane et cartésienne que pour emprunter au protestantisme et au rationalisme allemand ses méthodes, pour détruire toute théologie, toute philosophie et toute histoire, sous prétexte de tout renouveler et de mettre l'Eglise au niveau de la science moderne. Il eut été plus sage et plus conforme aussi à la direction de l'Eglise romaine, qui ne manque pas d'une certaine sagesse et d'une certaine expérience, de former d'abord le sens philosophique et théologique des nouvelles générations ecclésiastiques et de les appliquer ensuite à l'étude des doctrines modernes. Mais il aurait fallu tout bonnement apprendre au lieu de découvrir : cela ne fait pas le compte de la vanité française.

Pourtant c'est là qu'il faudra revenir, si le clergé de France veut reprendre une action sérieuse sur les esprits. Le grand mal du temps, c'est l'anarchie intellectuelle, due à l'orgueil de l'esprit et à l'ignorance des lois de tout vrai savoir. De là cette multitude de sciences émancipées qui se combattent et s'aveuglent mutuellement de difficultés insolubles, au lieu de s'harmoniser dans une vaste unité qui les éclairerait les unes par les autres. C'est une forte et saine philosophie qui refera de toutes les vérités une synthèse puissante et lumineuse, dans laquelle toutes les sciences mises à leur place naturelle s'entr'aideront et s'éclaireront les unes les autres. C'est elle surtout qui rapprendra aux esprits déroutés, affolés d'indépendance et de méthodes nouvelles pour tout connaître et n'aller au fond de rien, les lois véritables et immuables de tout vrai savoir, et leur rendra ce qu'ils perdent de plus en plus, ce sens exact du vrai et du faux et ce parfait équilibre de la raison qui font le bon sens.

Refaire le bon sens par une saine et forte philosophie ; refaire le sens chrétien du clergé et du peuple fidèle par une vraie et forte théologie qui soit la base de tout l'enseignement et la règle de toute vie privée et publique, voilà le programme qui s'impose au clergé de France s'il veut refaire un pays chrétien et catholi-

que. Il y faudra du temps.—J.-B. Aubry demandait cent cinquante ans.—C'est beaucoup pour notre impatience ; mais c'est peu dans la vie d'une nation, et moins encore dans la vie de l'Eglise.

On se préoccupe beaucoup là-bas d'histoire, d'exégèse, de critique allemande troussée à la française, comme si le salut de la France était attaché à la réfutation du dernier livre de M. Harnack ou d'un Allemand quelconque qui aura découvert et accrédité quelque nouvelle balourdise dans les brouillards d'outre-Rhin. Il est bon sans doute que le clergé soit au courant de toutes les objections qui se font contre la doctrine catholique au nom de la science, et qu'il soit prêt à répondre aux difficultés sérieuses, parce qu'elles peuvent embarrasser des esprits de bonne foi, à celles qui ne sont pas sérieuses aussi, parce que ce sont celles qui s'accréditent le plus facilement et dont on se prévaut plus volontiers. Dans les pays modernes où la parole pèse souvent plus que la pensée, en France surtout, celui qui a gain de cause, c'est celui qui a toujours quelque chose à dire et qui sait bien dire. Mais en France aussi, comme ailleurs, le plus grand obstacle à la foi vient non de la science, mais de l'ignorance religieuse. Ce ne sont pas des doctrines fausses plus ou moins scientifiques qu'il faut détruire pour illuminer les âmes ; c'est presque toujours le sens chrétien qu'il faut créer, souvent même le sens moral totalement atrophié [1] qu'il faut refaire. Pour cela la littérature sert peu, la critique allemande encore moins : il faut beaucoup de théologie comprise et vécue, il faut être la vérité chrétienne faite homme.

Quelqu'un sera tenté de trouver que je donne trop d'importance à la philosophie et à la théologie. Qu'il réfléchisse que ce sont les doctrines qui mènent le monde, et que c'est la théologie et la philosophie qui font la valeur et la portée des doctrines. On dit aujourd'hui que l'avenir est aux peuples forts ; or la pre-

1 — Mgr Guibert disait à Mgr Pie en 1870 : « Il ne reste plus debout aucun principe, même dans l'esprit des gouvernants. Ce n'est pas seulement le sens religieux qui est oblitéré, c'est le sens moral. Je ne crois pas qu'on ait jamais dit autant de vérités que j'en sème autour de moi. On écoute avec déférence, mais on ne comprend pas. Nous, chrétiens, nous formons une société, un peuple à part, qui n'est plus en communauté d'idées avec l'immense société qui nous entoure, qui se désagrège ou plutôt qui est en pleine dissolution. C'est un monde qui finit. » *Vie du cardinal Guibert*, t. II, p. 442.

mière force d'un peuple, c'est la force intellectuelle et morale qui ne se développe point parfaitement sans la culture de la philosophie et de la théologie. Tout peuple qui est pauvre en philosophes et en théologiens souffre d'anémie intellectuelle, si intelligent et cultivé qu'il soit d'ailleurs, comme tout esprit de grande culture, sans philosophie et sans théologie, manque facilement de sens et de sérieux. Toutes les autres sciences éclairent les esprits imparfaitement et comme par le côté. Il n'y a que la philosophie et la théologie qui l'éclairent par le haut et mettent toutes les idées à leur place et dans leur vraie lumière. Peut-être suffirait-il, pour rendre à l'esprit français le sérieux et l'équilibre qu'il perd lamentablement depuis deux siècles, de restaurer les hautes études théologiques et philosophiques, à la condition toutefois qu'elles ne restent pas cloîtrées dans les séminaires, mais qu'elles inspirent et pénètrent tout l'enseignement donné non seulement au clergé, mais à la classe dirigeante du pays.

Nous touchons ici à une autre cause du mal français. Je m'en expliquerai avec la même franchise, parce qu'elle doit nous donner à réfléchir : cette cause, elle est dans l'enseignement et la littérature, livres et journaux.

Quel a été presque toujours l'esprit de l'enseignemont universitaire à tous ses degrés depuis cent ans, personne ne l'ignore. Les catholiques de France ont parfaitement compris que là pour eux était le grand danger. Aussi quelles luttes magnifiques ils ont faites pour reconquérir la liberté de l'enseignement à tous ses dégrés ! On ne saurait trop admirer cette riche efflorescence d'institutions d'enseignement libre secondaire depuis 1850, et supérieur depuis 1875, fondées aux prix de quels dévouements et de quels sacrifices ! pour donner aux jeunes générations une formation vraiment catholique. Certes, un si grand effort n'a pas été stérile. L'enseignement libre a fait en France une belle concurrence à celui de l'Etat, et avec un tel succès qu'il a été pour beaucoup dans la persécution présente. On ne peut plus reprocher aux ecclésiastiques et aux congréganistes de n'être pas aptes à l'enseignement : on ne leur pardonnera pas d'y trop bien réussir.

Pourtant, il faut l'avouer, l'enseignement libre lui-même n'a pas donné aux catholiques tout ce qu'ils en attendaient, au point de vue chrétien et catholique surtout. Il a souffert en bien des cas du voisinage et des infiltrations de l'enseignement uni-

versitaire. La nécessité où l'on s'est trouvé de suivre les programmes de l'Etat pour préparer les jeunes gens à leurs brevets de carrière leur a fait mettre aux mains des manuels, des recueils, des ouvrages de tout genre composés ou par des universitaires ou dans un esprit de neutralité plus ou moins bienveillante qui leur était acceptable. Souvent l'influence du professeur a corrigé celle du manuel. Parfois aussi, il faut bien l'avouer, le professeur, gradué de l'Etat, même ecclésiastique, était aussi neutre que le manuel [1]. Rien n'est désastreux, dans des temps comme les nôtres, comme cette neutralité pratique de l'enseignement secondaire et supérieur, surtout lorsqu'il est donné par des prêtres et des religieux. Mieux vaudrait souvent l'enseignement ouvertement hostile qui provoquerait les résistances de la foi et les protestations du sens catholique.

Il n'était pas rare, il y a quelque vingt ans, de rencontrer des jeunes gens catholiques, sortis d'institutions libres congréganistes ou ecclésiastiques, très attachés à leur foi et à leur pratique religieuse, qui en histoire, en littérature et dans toute leur culture intellectuelle, avaient toutes les idées, tous les sentiments, tous les préjugés en cours dans les milieux universitaires les moins sympathiques au catholicisme. Je n'oserais pas dire en changeant un mot trop dur attribué à Mgr Dupanloup : « Un bachelier de plus, un catholique de moins ; » mais bien souvent, le bachelier ou le licencié s'était développé au détriment du catholique.

La guerre présente, si elle met les catholiques de France dans la nécessité de refaire pour eux-mêmes le programme de l'enseignement secondaire et supérieur, et d'avoir leurs livres à eux comme leur programme et leurs professeurs, les aura délivrés d'un grand péril que peut-être ils ne redoutent pas assez. Dieu les délivre des pensions catholiques où l'on donne aux jeunes gens un peu de catéchisme et beaucoup d'enseignement plus ou moins universitaire ! Les temps sont venus où les catholiques

1 — Un gradué d'un des Instituts catholiques m'a redit plus d'une fois, que l'un des cours de littérature qu'il a suivis en préparation à sa licence a été tout le temps d'une neutralité *idéale*. Le professeur, qui était un ecclésiastique docteur ès lettres, a traité de la correspondance de Voltaire, et il ne s'est pas oublié une seule fois à dire une seule parole qui ne se fût trouvée à l'aise sur les lèvres d'un universitaire ou d'un voltairien de bonne compagnie.

devront l'être de la tête aux pieds ou ne l'être pas du tout. Des catholiques de boudoir et de sacristie, qui sont des libres-penseurs et des rationalistes partout ailleurs, en littérature, en politique et dans leurs relations sociales, sont plus dangereux pour l'Eglise que ses ennemis déclarés. Il faut que les générations nouvelles apprennent de leurs maîtres à vivre toute leur vie intellectuelle et morale, privée et publique, de foi et de religion. Il ne faut plus jamais que, sortant des institutions catholiques, leur cœur soit à l'Eglise, leur esprit à l'Université, leurs mains à l'Etat athée et révolutionnaire, et leurs mœurs abandonnées à une vie de mollesse et de sensualisme imitée du paganisme de la décadence romaine.

Mais l'enseignement ne peut pas tout faire. Il faut que les catholiques le sachent. De quoi servira d'élever parfaitement les générations nouvelles et de les tremper fortement de catholicisme, si ceux-là qui les doivent précéder et guider dans les luttes de la vie publique sont les premiers à abandonner leur drapeau et leurs propres troupes dans le combat et à ravitailler l'ennemi ? C'est l'aveuglement d'un trop grand nombre de catholiques, — j'ai honte de le dire, — prêtres et fidèles (est-ce en France seulement ?) qui font sans se le reprocher la force et la puissance de l'ennemi [1].

J'ai déjà, ici même, protesté contre cette admiration moutonnière des catholiques pour tout ce qui est impie et anti-chrétien, ou au moins teinté d'indifférence religieuse et de naturalisme, et leur indifférence, parfois même leur parti-pris d'ignorance, sinon de mépris et d'hostilité, pour tout ce qui est totalement chrétien et franchement catholique. Le mal n'est nulle part plus grand qu'en France.

Pourtant les ennemis des catholiques leur donnent là-bas de bien autres leçons. Cherchez dans les cours de littérature, dans les manuels, dans les recueils faits pour les lycées et les écoles normales la part faite aux œuvres littéraires catholiques de tout premier mérite. Des libres-penseurs on n'oublie rien ni personne. Ecrivains, orateurs, poètes de premier, deuxième ou troisième ordre y posent en pied et en buste : seuls les catholiques sont exclus, fussent-ils incontestablement les premiers ; ou s'ils arri-

1 — Il ne s'agit pas ici—ai-je besoin de le dire ?—de l'élite des catholiques.

vent à forcer l'entrée, on les dissimule dans un coin avec une pancarte plus ou moins injuste et méprisante qui invite à ne pas les étudier. Dans les préoccupations de la critique, les écrivains catholiques ont à peu près la même importance. Il a fallu un esprit indépendant et frondeur comme un Jules Lemaître pour oser découvrir, dix ans après sa mort, un catholique nommé Veuillot, qui aurait été pendant trente ans un maître de la prose française au siècle dernier. Pour la plupart des libres-penseurs de France, la littérature catholique n'est pas seulement inférieure, elle n'existe pas : ils font pis que de la déprécier ; ils l'ignorent. Les livres catholiques, ils ne les achètent pas et ne les lisent guère, à moins qu'ils n'aient une certaine odeur d'hétérodoxie et de scandale. Les journaux catholiques, ils ne s'y abonnent pas.

On pourrait croire que les catholiques useront de légitimes représailles, qu'ils fermeront leurs bibliothèques aux livres ennemis, qu'ils chasseront impitoyablement de leurs foyers les feuilles juives, protestantes, libres-penseuses, grivoises et libres-diseuses qui faussent les esprits et corrompent les mœurs. Hélas ! je crains bien, au contraire, que les catholiques ne forment une bonne part de la clientèle de toute presse et de toute littérature, excepté de la presse et de la littérature catholiques. Peut-on expliquer autrement que la presse catholique si peu nombreuse vivote misérablement, tandis que les journaux non-catholiques ou catholiques d'étiquette seulement pullulent et prospèrent [1] ?

Sans doute on trouverait difficilement des catholiques de la classe dirigeante qui prôneraient la littérature immonde. Il y a en France encore assez de goût et de sens littéraire pour préserver un honnête homme d'une pareille énormité—permise ici à certains professeurs d'occasion. Mais on y a d'étranges indulgences pour toutes les malpropretés élégantes, et le sens moral est si émoussé, que pour arriver au succès, la littérature qui veut rester honnête au fond doit se donner au moins des allures qui effarouchent la pudeur déjà familiarisée avec le scrupule.

Je suis loin de le méconnaître ; il y a en France toute une littérature catholique, et à côté une littérature saine encore qui peut charmer et orner l'esprit sans perdre les mœurs. Ce ne sont pas

1 — Sauf la *Croix* qui est arrivée, grâce à une propagande énergique et organisée, à une circulation considérable.

celles-là qui font la fortune des écrivains et qui ont les faveurs de la grande publicité, même parmi ceux qu'on dit être des catholiques. La gloire, le succès et l'influence, sont pour la littérature passionnelle, toujours déshonnête dans sa tenue et ses discours, quand elle ne l'est pas dans ses idées et ses intentions. Pour juger un peuple, s'il suffit de connaître sa littérature, quelle idée nous donnera du peuple français la littérature dont il se repaît et s'enivre depuis cinquante ans ? Ce qui s'en dégage, ce n'est pas, quoi qu'on dise, un parfum de spiritualisme et de religion, c'est plutôt cette odeur caractéristique qui montait du tombeau de Lazare, quand le Sauveur en fit ouvrir la porte, et qui trahit le travail de décomposition d'un grand peuple.

Que pourra faire le clergé pour rendre à ce peuple, avec le sens de la foi, celui de cette pudeur des mœurs chrétiennes dont sa langue avait toujours su jusqu'à ce jour mieux qu'aucune autre exprimer les infinies délicatesses ? Peut-être, au lieu de dire couramment que les lois salutaires de l'*Index* sont inutiles et n'obligent pas en France, serait-il à propos de faire comprendre aux fidèles, et même aux prêtres, qu'elles ne sont nulle part plus nécessaires pour préserver l'intégrité de la foi et des mœurs.

Qu'on ne se méprenne pas sur ma pensée et qu'on ne me prête pas des intentions qui ne sont pas les miennes. Si j'ai parlé surtout du clergé de France, ce n'est point pour le tenir responsable des calamités présentes. Chacun a sa part de responsabilité dans cette apostasie nationale. Je n'ai pas dit que c'est le clergé surtout qui l'a faite : au contraire. Je veux expliquer comment il n'a pu l'empêcher.

On l'a accusé dans des discours retentissants de n'avoir pas suffisamment formé les fidèles pour les devoirs de la vie publique comme pour ceux de la vie privée. On dit que la persécution n'a pu s'organiser et se développer en France que grâce à l'apathie et à la connivence des catholiques — au moins de ceux qui prétendent l'être. Cela semble fondé. Mgr P. Battifol, dans une récente conférence faite à Luxembourg [1], admet qu'un grand nombre de catholiques pratiquants, à chaque élection, soutiennent de leur vote le gouvernement persécuteur. Mais la faute en est-elle au clergé surtout ?

D'abord les catholiques de France, — je ne parle pas de l'élite

1 — P. Battifol, *L'avenir prochain du catholicisme en France.*

et du petit nombre, — ont-ils voulu être enseignés et être dirigés dans leur vie publique ? Il semble bien que là, plus encore qu'en bien d'autres pays, le grand nombre de laïques croient n'avoir pas besoin de direction et d'enseignement dans leur vie publique, et qu'ils ont même le parti-pris de n'en accepter aucune, ni des prêtres, ni des évêques, ni même du Pape. On l'a vu au temps de Léon XIII.

On a bientôt fait de dire que si la masse des catholiques de France ne se soucie du catholicisme que pour sa vie privée et se montre indifférente, neutre ou athée dans sa vie publique, la faute en est au clergé, qui n'a pas su faire son éducation. Mais le clergé français pourrait répondre : « Si nous, prêtres et évêques français, nous n'avons pas sur la masse de nos fidèles l'action profonde qu'ont les hommes d'Eglise des autres pays sur le grand nombre de leurs fidèles, c'est que d'abord nos catholiques ne ressemblent pas aux vôtres ; c'est ensuite que nous portons au cou, depuis quatre cents ans, ce carcan qui, surtout par l'abus qu'on en fait, nous met plus ou moins sous la dépendance d'un pouvoir hostile et jaloux : le Concordat. »

Dans tous les pays où les catholiques sont une minorité et luttent depuis des siècles pour garder la foi qu'ils ont reçue de leurs pères ou qu'ils ont reconquise au prix de sacrifices parfois héroïques, rien ne leur est si cher que leur religion ; elle est l'âme de toute leur vie privée, souvent même de leur vie publique. Sont catholiques ceux qui le veulent être au prix de bien des luttes et de bien des sacrifices : les autres ne le sont plus et ne s'imaginent pas l'être.

Se figure-t-on en Angleterre, ou en Amérique, des paroisses et des diocèses catholiques dont presque tous les fidèles ne mettent le pied à l'église que pour le baptême, le mariage et l'enterrement, et n'entendent jamais la messe, et ne font jamais leurs Pâques, et ne reçoivent les derniers sacrements des mourants que lorsqu'ils ne sont plus en état de savoir ce qu'on leur donne ? Non. Dans ces pays on fait des paroisses et des diocèses pour les catholiques qui veulent pratiquer leur religion, et de fait, à peu près tous la pratiquent. Sur ces catholiques qui veulent l'être l'Eglise a une action. Sur les autres elle n'en peut avoir aucune, et elle ne les compte pas.

C'est le cas du grand nombre des catholiques de France qui le sont jusqu'à la foi et à la pratique religieuse exclusivement.

En 1890, un ecclésiastique qui se croyait bien renseigné écrivait à Taine que dans Paris, qui compte bien deux à trois millions de catholiques, il y en a peut-être 100,000 qui font leurs Pâques. Dans un grand nombre de diocèses de province la pratique religieuse n'est pas plus en honneur [1]. Si la foi et la pratique gagnent dans la classe éclairée et moyenne depuis quelques années, le mouvement de recul et d'apostasie s'accentue d'année en année dans les masses populaires, et prépare une démocratie aussi hostile à toute idée religieuse que l'a été la bourgeoisie sous Louis-Philippe et sous l'Empire. Que peut le clergé avec des catholiques de cet esprit, surtout lorsqu'il a contre lui l'esprit public, la presse, la littérature, l'enseignement à tous les degrés, et la toute-puissance d'un Etat qui a centralisé et confisqué à son profit tous les pouvoirs et tous les droits ?

Parce que la France est une république, il ne faut pas imaginer qu'elle ressemble en quelque chose aux Etats-Unis. Dans nos pays d'Amérique, où la civilisation n'a pas encore supprimé le droit naturel, la société civile est faite pour les citoyens et le pouvoir n'existe que pour protéger leurs intérêts, l'ordre, la paix et la liberté. Là-bas, au contraire, tout l'homme est pour la société, et la société c'est le pouvoir absolu et discrétionnaire, quelle qu'en soit la forme. La France a changé six fois au moins d'institutions politiques et de forme de gouvernement depuis cent ans : et depuis cent ans elle est toujours restée le pays du césarisme et de l'autocratie, où personne ne remue un pied ni un doigt sans la permission du gouvernement, qu'il s'appelle empire, royauté ou république. D'après les droits de l'homme, la France est la terre classique de la tyrannie légale, où « la liberté est écrite partout, mais n'existe nulle part, » ni dans les cœurs, ni dans les mœurs, ni dans les lois.

Or cette servitude qui pèse sur tous les Français, en vertu du dernier Concordat, elle comprimait bien plus encore les évêques et les prêtres.

Dans l'intention de l'Eglise, le Concordat assurait au clergé, non toute l'indépendance désirable pour son ministère, mais la liberté d'action suffisante pour porter aux âmes de bonne volonté

1 — G. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. II, p. 662. Tout le chapitre XIII de cet ouvrage, dont l'esprit est laïque au sens français, contient des statistiques très intéressantes sur les œuvres catholiques en France.

les secours nécessaires au salut éternel. Dans l'intention de l'Etat il a presque toujours été un instrument de domestication, qui donnerait au pouvoir civil le moyen sinon d'asservir le clergé, au moins d'amoindrir son influence et de paralyser son action. Le Concordat n'a pas été fait pour l'Eglise, mais contre elle : l'Eglise n'y a pas été trompée, mais le refuser ou s'y soustraire c'était opter pour la guerre et la persécution. Or la guerre et la persécution, qui sont moins redoutables à l'Eglise que la servitude, font la perte d'un grand nombre d'âmes que l'Eglise a la charge de sauver ; et c'est pourquoi l'Eglise consent à tous les sacrifices possibles pour garder la paix avec le pouvoir, dans l'intérêt des âmes qui lui est plus cher que le sien propre.

Veux-je dire que parfois des prêtres et des évêques n'ont pas trop vénéré leurs chaînes et ne les ont pas baisées avec trop d'amour, un peu parce qu'elles étaient françaises ? Non : je trahirais ma pensée et ne tromperais personne. Peut-être aussi, tout en respectant le Concordat, le clergé aurait-il pu prévoir plus longtemps à l'avance la crise inévitable de la rupture et s'y préparer et y préparer les fidèles avec plus de prévoyance pratique. Mais précisément, le régime concordataire, admirable pour former à la patience, à la résignation, à la souplesse et à la prudence humaine, ne favorise et ne développe guère la prévoyance et l'esprit d'initiative et d'organisation. A force de ne rien faire contre un pouvoir qu'il faut toujours ménager, on finit par ne plus rien oser ni rien faire sans lui. Au bout d'un siècle ou deux de concordat il est difficile que le clergé n'ait pas pris plus ou moins vis-à-vis du pouvoir politique des habitudes qui ressemblent moins à la déférence et au respect qu'à la soumission et au servage. Il se passe moins facilement du ministère des Cultes et de l'Etat, desquels il relève plus ou moins et qu'il rencontre partout et tous les jours, que du Pape et des congrégations romaines qui ne l'atteignent guère que par les directions générales de l'Eglise.

Mais l'assoupissement plus ou moins imposé par le Concordat n'explique pas seul que nos frères de France aient été surpris par une persécution qui s'organise depuis trente ans, et que plusieurs ont niée et déclarée impossible au moment même où elle éclatait avec le plus de fureur. Ils nous reprochent volontiers d'être d'une extrême susceptibilité, parce que nous ne supportons pas volontiers qu'on nous dise sans ménagement nos défauts réels et

qu'on nous prête en sus bien des torts qui n'en sont pas. Eux, ils ne sont peut-être pas susceptibles comme nous, ils sont totalement aveuglés, M. Faguet [1] disait, par leur vanité nationale, je dirai plus justement et plus gentiment, par leur amour filial pour la France.

Certes si un aveuglement pouvait être excusable, ce serait celui-là. Toutes les patries ont leurs gloires, mais aucune n'en a eu de plus grandes et de plus pures que la patrie française ; il est trop naturel que ses fils l'aiment par-dessus tout, si ce n'est par-dessus Dieu et la vérité. Puis, Dieu a tant fait pour elle et elle a tant fait pour Dieu, qu'il est difficile même à ceux qui ne sont pas ses fils de croire qu'elle le reniera à jamais. Mais si l'amour humain a ses aveuglements que la raison n'éclaire pas, l'amour chrétien a des lumières qui dissipent les illusions ; et le patriotisme aveugle est un patriotisme qui n'est pas chrétien.

Pour moi, l'un des symptômes les plus alarmants du mal de la France, c'est qu'un trop grand nombre de catholiques n'en veulent voir et avouer ni l'étendue ni la profondeur. Les religieux ont-ils cru à leur expulsion avant les premiers décrets ? Le clergé séculier en général a-t-il suffisamment pressenti que la mainmise de l'Etat sur les biens des congrégations et leur dispersion violente allait être immédiatement suivie de la dénonciation du Concordat, et de la tentative de mettre prêtres et évêques dans l'alternative de choisir entre le schisme ou la spoliation, la famine et peut-être l'exil et la déportation ?

Les preuves de cet aveuglement, qu'on l'appelle optimisme ou chauvinisme, peu importe, elles sont de tous les jours.

En 1878, un vénérable et saint religieux parlant dans une assemblée nombreuse de ses frères, leur disait en substance : « Mes Frères, nous n'avons pas à nous le dissimuler, il se prépare pour nous en France des jours mauvais. Pour nous, religieux, ce sera sûrement la dispersion, la spoliation, peut-être l'exil ou pis encore. Pour tous les catholiques ce sera la persécution, insidieuse et hypocrite sûrement, violente, sanglante peut-être. C'est le temps pour nous de nous préparer. Nous sommes prêts pour vivre dans la paix du cloître : nous ne le serions pas, je le crains, pour supporter la persécution, surtout si, comme tout le fait prévoir, elle doit durer longtemps ? »

1 — *L'anticléricalisme.*

Quelle, pensez-vous, fut l'impression sur les auditeurs, qui étaient une soixantaine, de tout âge à peu près ? Les plus âgés et les plus vénérables, sauf un ou deux, dirent : « C'est un pessimiste ; » les autres : « C'est un visionnaire et un mystique ; » les jeunes : « C'est un toqué. » Trois ans après, les portes du cloître étaient enfoncées et les religieux dispersés sur les chemins de l'étranger.

C'est un fait particulier qui ne prouve rien, direz-vous, mais un fait qui est celui du très grand nombre des catholiques de France, de ceux surtout qui n'ont jamais vécu hors de leur pays. Non seulement ils ne veulent pas avouer le mal dont ils souffrent, mais ils s'indignent qu'on l'aperçoive et qu'on le signale même avec sympathie et pour le déplorer. Il ne fallait pas moins que la crise présente pour leur ouvrir les yeux et leur faire constater ce que, en dehors de leur incomparable armée de prêtres, de religieux et de religieuses, il leur reste de catholiques sérieux [1].

Sans doute, il est à propos, dans les moments de dépression surtout, quand l'épreuve se fait plus lourde à porter, de relever et de soutenir les courages en exaltant les âmes par la confiance en Dieu et le sentiment des ressources qui leur restent pour la lutte. Le Pape n'y manque point. Avec quel amour et quelle paternelle fierté n'a-t-il pas, encore, dans sa dernière encyclique, encouragé les catholiques de France et glorifié devant le monde entier l'attitude magnifique du corps entier de leurs pasteurs ! Mais s'il faut voir le bien, le montrer et le louer pour exalter les courages, il faut confesser le mal et ne pas le dissimuler, pour éviter une sotte confiance qui n'est au fond que de l'aveuglement et de la présomption. Pour les nations comme pour les individus, l'aveuglement et la présomption sont les prodromes d'un état grave, quand il n'est pas désespérant.

---

1 — On m'a raconté qu'un évêque d'un diocèse de France où la pratique religieuse est à peu près nulle était en audience auprès de Pie IX. Le Pape, bien renseigné par ailleurs, peut-être par la nonciature, voulut savoir de l'évêque lui-même l'état de la foi dans son diocèse. A l'en croire, ses diocésains étaient de bons chrétiens. « Ils vont à la messe et ne travaillent pas le dimanche ? — Pour cela, dit l'évêque, j'ai le regret d'avouer qu'un trop grand nombre négligent ce devoir de la sanctification du dimanche. — Au moins, dit le Pape, le grand nombre font leur Pâques ? — Hélas ! Très Saint-Père, c'est le petit nombre qui les fait ! — Oh ! reprit le Pape, les bons chrétiens, qui ne vont jamais à la messe le dimanche et qui ne font pas leurs Pâques ! »

Personne plus que moi ne désire que le plus grand nombre des Français soient des catholiques sincères et convaincus, de pensée, de parole et d'action, et s'il suffisait de désirer pour croire, personne ne le croirait plus fortement et ne le dirait plus haut et avec une joie plus sincère. Personne non plus ne souhaite davantage que cette élite qui reste refasse un jour, le plus tôt possible, une France vraiment catholique d'esprit, de mœurs et de lois, qui soit encore pour de longs siècles l'honneur et le secours humain de l'Eglise. S'il suffisait de désirer pour espérer, personne ne l'espérerait plus fermement que moi. Mais nos sympathies et nos sentiments n'y peuvent rien.

On a trop prêché aux catholiques de France depuis trente ans, pour relever leur courage sans doute : « La France ne peut pas périr ! » C'est le refrain des journaux, des livres, des sermons, des mandements, de toute la littérature catholique. Il n'a que deux torts : c'est qu'il n'est pas vrai, et qu'il endort dans une fausse sécurité une multitude d'indifférents qui ont besoin d'être secoués et d'être réveillés.

La vérité, c'est que la France peut périr et qu'elle périra certainement, comme nation, si elle ne revient pas à Dieu socialement. Dieu n'a pas fait les nations immortelles, les nations catholiques pas plus que les autres. Seule la patrie des âmes, qui a mission de les conduire toutes au salut éternel, a la promesse de durer jusqu'à la fin des temps. Les autres patries, que font des intérêts temporels, changent et passent avec ces intérêts eux-mêmes. Le christianisme peut leur donner quelque chose de sa vigueur et de sa pérennité tant qu'elles en vivent : il ne peut cependant pas leur assurer l'immortalité. Mais quand elles le rejettent, elles refusent le seul remède qui retarderait l'heure de la décomposition et de la mort.

Aux peuples comme aux individus il est rarement salutaire qu'on prêche qu'ils ne mourront pas. Ce n'est pas du moins la parole que Dieu mettait d'ordinaire sur les lèvres des prophètes qu'il envoyait prêcher pour les sauver. Si ces peuples d'aujourd'hui ressemblent à ceux d'autrefois, le discours qu'ils ont besoin d'entendre et qui les convertira, c'est celui de Jean-Baptiste aux Juifs de son temps.

L'Eglise, en France, personne n'en doute, survivra à cette persécution comme à toutes les autres ; elle en sortira rajeunie et plus forte et mieux armée pour des conquêtes nouvelles. L'Eglise

de France, elle n'a jamais été plus vivante, ni plus forte, ni plus belle à aucun moment de son histoire. Serrée qu'elle est autour du chef de l'Eglise, libre de tous liens, dégagée de tout intérêt terrestre, elle est comme Pierre et Paul quand ils partirent pour la conquête du monde avec leur bâton et le seule parole de Jésus-Christ. Tant qu'elle restera fermement unie à Pierre, les puissances de l'enfer, qu'on les appelle empire, royaume ou démocratie, ne prévaudront pas plus contre elle que contre son fondement. Son armée de fidèles, elle la refera, moins nombreuse peut-être, mais plus aguerrie et plus disciplinée. Elle connaîtra mieux tous ses soldats et discernera mieux ceux qui la servent fidèlement de ceux qui font le jeu de l'ennemi.

Mais la France elle-même, c'est-à-dire, la nation entière dans son unanimité morale, reviendra-t-elle au Christ et à son Eglise? C'est un miracle que Dieu peut faire, sans doute, mais dont l'histoire n'offre encore aucun exemple. Le voudra-t-il faire pour une nation qui a si bien méritée de lui et de son Eglise? Il faut le lui demander plutôt que de présumer ses desseins, qu'il n'a encore, que nous sachions, révélés à personne. La prière ici sera plus utile et mieux inspirée que la prophétie.

RAPHAËL GERVAIS.

Pages Romaines

G. Carducci. — Le 17 février. — En Perse.

« *Quando morrò io, vorrei poter impetrare da Domenedio tanto d'infrazione della morte che mi bastasse a sporgere il capo fuori della bara e sputare in faccia à postumi laudatori.* » G. C., *Prose*, 1906, p. 1040.

On peut traduire les mots qui composent cette phrase, on ne saurait en exprimer le mépris qu'ils renferment. Et c'est à celui qui aurait voulu s'éveiller dans son cercueil pour cracher au visage de ceux qui pleuraient sa mort et loueraient trop tard ses œuvres, que sont allées toutes les sympathies douloureuses de l'Italie, dès que la nouvelle de sa disparition a été connue.

La cour a exprimé officiellement ses regrets ; le parlement a suspendu sa séance en signe de deuil ; les universités, les municipalités se sont associées aux regrets de tous ; mais si le mort se fût éveillé, il n'aurait pas eu à cracher contre la cour, le parlement, les universités, les municipalités ; parmi ce monde-là, il n'y avait pas des admirateurs *attardés* de ce poète dont tout l'orgueil éclate dans ce désir de cracher contre ceux qui le loueront *trop tard.*

Ce « trop tard » est un monde !

Giosué Carducci fut le Victor Hugo de l'Italie. Ses écrits eurent l'audace, le lyrisme, l'incohérence des écrits de son collègue de France. Sectaire dans toute la force de cette expression, Carducci mit toutes ses fureurs poétiques au service de la révolution italienne, et dans un délire qui tient moins de la poésie que de la possession diabolique, il chanta Satan en une hymne qui semble l'écho de l'âme d'un damné.

Il avait exactement 71 ans.—Elève des Pères des Ecoles pies à Florence, il fut loin de respecter les principes chrétiens qu'ils lui avaient inculqués. A vingt ans, il commençait par l'enseignement de la rhétorique, à San Miniato, cette vie de professeur qui devait constituer son existence.—A l'âge de trente-quatre ans, le gouvernement italien le nommait hors concours professeur de littérature italienne à l'université de Bologne. Finalement, il devint sénateur et membre du conseil supérieur de l'Instruction publique.

Fut-il pendant toute sa vie aussi sectaire et païen qu'il voulait l'être, ou tout au moins le paraître, à certaines époques de son existence ? Le problème est difficile à résoudre, tant Carducci eut des contradictions accumulées dans ses actes. C'est ainsi qu'il se montra généralement bon envers ses élèves qui appartenaient au monde ecclésiastique, manifestant même à certains

d'entre eux une bienveillance très partiale dans ses rapports journaliers, les mettant en garde contre les injustices des examinateurs. En dépit de ses sentiments antireligieux, il voulut que ses trois filles Bice, Laura et Libertà fussent élevées dans la doctrine de la religion apostolique et romaine, permettant même à cette dernière de se faire inscrire parmi les enfants de Marie. Sa jeunesse fut, paraît-il, exemplaire, et dans sa vie privée au foyer conjugal, on ne put jamais lui reprocher d'avoir trahi ses devoirs d'époux et de père. Tant il est vrai que l'homme qui est mauvais ou qui du moins veut le paraître, quand il se retrouve dans l'intimité et à l'abri des influences pernicieuses de passions associées, non seulement est moins impie, mais il se rattache à la miséricorde de Dieu par des vertus qui sont la lampe qui fume encore et que n'éteindra pas la colère du ciel.

Est-ce à cause de cela que la reine Marguerite, dont les sentiments chrétiens étaient cependant en si grande opposition avec ceux de Carducci, lui avait voué une admiration passionnée qu'elle a voulu confirmer encore au moment de sa mort? Il y a quelques années à peine la reine Marguerite achetait la bibliothèque de Carducci pour 40,000 francs, lui en laissant la jouissance viagère et avec la condition que les livres feraient ensuite retour à la ville de Bologne.

Rien n'a manqué aux funérailles du grand poète, rien si ce n'est la bénédiction du prêtre et sa prière officielle demandant à Dieu le repos dans l'éternité.

Peu avant de mourir, Carducci avait, dans un blasphème nouveau, donné à ses amis l'assurance que, à la dernière heure, il ne capitulerait pas devant Dieu: il a tenu parole. S'il pouvait se réveiller dans son cercueil, comme il l'avait souhaité, ce serait pour cracher au visage de ceux qui, en flattant son orgueil, l'ont éloigné de Dieu.

***

Si l'homme ne descend pas du singe, (il y a des gens qui commencent à en douter sérieusement), il semble parfois en avoir les instincts d'imitation. C'est ainsi que les anticléricaux italiens ont, pour la seconde fois en deux mois, éprouvé le besoin d'imiter les accès d'anticléricalisme de leurs collègues de France. Ils fêtèrent à leur manière l'anniversaire de la rupture du Concordat, en décembre dernier; ils ont voulu fêter la spoliation du clergé français, à la date du 17 février, par la commémoraison solennelle de ce pauvre apostat Giardano Bruno auquel Carducci niait le moindre talent et que Carlo Botta qualifiait de fou. Que voulez-vous? on se donne des saints suivant sa dévotion, et pour les canonisations de ceux que vénèrent les anticléricaux, les vertus héroïques se nomment la débauche, la révolte, l'apostasie et la folie.

C'est donc au 307e anniversaire de la mort de Bruno que tous ceux qui ont secoué le joug religieux s'étaient promis une colossale manifestation. On devine les proclamations qui essayèrent de la provoquer :

Italiani !

La democrazia romana vi invita a celebrare, nel giorno del sacrifizio di Giordano Bruno, il patto di tutte le libere coscienze contro l'insidia clericale.

Ces quelques mots suffisent amplement pour juger du reste.

Et, le 17 février, eut lieu la manifestation de la libre-pensée à laquelle le gouvernement avait laissé toute liberté, sous les réserves de ne point approcher du Vatican, du Quirinal, de l'ambassade d'Autriche près le Saint-Siège, située au palais de Venise. Les francs-maçons n'ayant jamais pardonné à l'empereur François-Joseph d'avoir refusé de venir à Rome pour y rendre la visite que le roi d'Italie lui avait faite à Vienne, le palais de son ambassade près le Vatican doit toujours être protégé, chaque fois que les sentiments révolutionnaires éclatent dans la capitale de l'Italie.

Bref, au dire de l'*Avanti*, l'organe socialiste par excellence, 100,000 personnes formaient le cortège anticlérical ; le *Giornale d'Italia*, moins habitué aux multiplications, estime que les manifestants pouvaient atteindre 30,000. En réalité, ceux qui, plus honnêtes dans leurs comptes, ont l'œil plus mesuré, pensent que, curieux, agents en bourgeois, et manifestants devaient former un total de 15,000. Le Grand Maître de la franc-maçonnerie italienne, Hector Ferrari, était là suivi de tout son état-major. Et, de la place des Thermes près la gare, la procession (!) s'achemina vers le Campo di Fiori, Dieu sait dans quel désordre.

Devant le palais des Beaux-Arts on essaya d'abattre le drapeau italien qui en orne la façade. Sous les fenêtres de la caserne Sainte-Catherine, ce ne furent que des cris mille fois répétés de « Vive l'antimilitarisme ! A bas les cosaques ! » Devant l'église du Gesù, ce fut une explosion de blasphèmes. Ailleurs on chanta l'Internationale et l'Hymne des travailleurs. Enfin, autour de la statue de Bruno, les cris de « Mort aux prêtres ! » cessèrent pour faire place à ceux de « Vive l'anarchie ! » etc.

Des cordons de troupes avaient préservé les ponts qui conduisent au Vatican, le Quirinal, l'ambassade d'Autriche ; mais la consigne moins sévère qui défendait le Capitole ayant été forcée, le drapeau révolutionnaire y remplaça bientôt la bannière nationale, et Marc-Aurèle fut fort étonné de voir un démocrate s'installer tranquillement à côté de lui sur le cheval qui le porte, pour adresser de cette tribune improvisée, une harangue au peuple souverain.

Dans le reste de l'Italie, la manifestation, beaucoup plus simple, fit par conséquent parade de moins grande haine.

Au reste, les catholiques avaient répondu du toc au toc aux provocations dont ils étaient l'objet. Une proclamation, aussi fière que l'insulte qu'elle dénonçait avait été audacieuse, avait été affichée sur tous les murs de la ville et distribuée, dans Rome seule, à plus de 70,000 exemplaires. La réponse des catholiques s'affirma partout par une affluence extraordinaire dans les églises, en la matinée du 17 février, par des suppléments des journaux catholiques dont quelques-uns distribuèrent gratuitement jusqu'à 500,000 numéros, par des réunions publiques ou privées au sein desquelles retentit la parole des plus grands orateurs, et par des dépêches sans nombre que toutes les sociétés catholiques d'Italie envoyèrent à Pie X, en un plébiscite de soumission à l'égard de son autorité suprême et d'admiration pour la fermeté apostolique qu'il oppose aux persécuteurs de l'Eglise en France.

La journée du 17 février est devenue de ce chef la journée du recensement spontané des forces religieuses en Italie. Ne serait-ce point là le pourquoi Dieu a permis au diable de susciter ses haines en ce même jour ? Cassiodore a dit depuis longtemps : « *Permittit Deus diabolum sævire, ut ex illius iniquitate sibi debeat fidelissimos invenire, et nascatur de afflictione gaudium.* » (*Super Psalm.* CX, vers. 2).

Presque partout, les protestations catholiques n'ont point voulu rester platoniques et stériles, et riches et pauvres ont uni leurs offrandes pour envoyer aux prêtres de France l'obole des persécutés.

***

D'Italie, de France en Perse, la distance est grande, dirait La Palisse, en constatant le nombre de kilomètres qui séparent ces différentes régions : elle est plus grande encore, quand on compare comment le gouvernement persan traitait les catholiques sous le shah Monzaffer-Ed-Din qui vient de mourir et comment les traite la république française. Plein de sollicitudes pour les pauvres catholiques de Perse perdus au milieu de ce pays mahométan, Léon XIII envoya un jour Monseigneur Montetis en mission spéciale auprès du shah, qui reçut avec tous les honneurs dus à la haute personnalité qu'il représentait le délégué pontifical. Flatté qu'on eut fait appel à sa courtoisie et à son esprit d'équité, le shah promit de respecter la liberté de conscience de ceux qui ne partageaient point ses croyances et de n'entraver en rien l'évangélisation de ses peuples. Promettre c'était beaucoup ; il fit plus, il tint parole et en cela il eut la loyauté à laquelle a renoncé le gouvernement républicain de la France.

Et cependant, il lui eut été bien facile d'écraser ceux de ses sujets qui ne suivaient point la religion commune de ses peuples.

En Perse, les catholiques se divisent en chaldéens, latins et arméniens. Les premiers formant les trois diocèses d'Urmiac, Salmas, Tauris, vivent sous

l'autorité d'un patriarche du rite syriaque oriental. Ce furent les Carmes déchaussés qui, sur l'ordre de Clément VIII qui négocia un premier accord avec le shah, vinrent fonder les missions latines de Perse en 1604. Vingt-cinq ans plus tard, en 1629, Urbain VIII créa l'épiscopat latin à Ispahan, et la religion romaine accrut ses adeptes jusqu'à la persécution de 1712 qui finit par l'expulsion des catholiques hors des frontières persanes. La tourmente ne cessa qu'en 1826, époque où la congrégation de la Mission entreprit de restaurer l'œuvre détruite ; mais un second orage vint de nouveau ruiner l'œuvre apostolique en 1832. Il fut de courte durée, grâce à Mizza-Agha-Kan, premier ministre, si bien qu'en 1834 l'administration catholique fut de nouveau rétablie.

Urmiac, Salmas furent les deux principaux centres religieux où, sous l'autorité d'un magistrat appelé *Serperesi*, qui leur fut accordé pour protéger leurs intérêts et juger leurs différends, les catholiques continuent encore à vivre aujourd'hui.

Les catholiques persans forment un total de 10,000 environ, dont 8,000 sont du rite chaldéen ou arménien.

Urmiac, Kosrova, Teheran, Tauris constituent les quatre centres des missions catholiques où résident les missionnaires sous l'autorité de l'administrateur apostolique. Les filles de saint Vincent de Paul, que l'on chasse des hôpitaux de France, peuvent là-bas, en toute liberté, venir au secours des misères humaines qui les appellent de tous les côtés.

Les Arméniens catholiques forment le diocèse d'Ispahan sous l'autorité du patriarche arménien de Cilicie.

Ce n'est qu'un grain de sénevé ; il est respecté par les disciples de Mahomet, et bien que les exigences du Protocole ne permissent point au Shah de Perse d'être reçu par le Pape, comme il l'aurait désiré, lors de son voyage à Rome, de retour chez lui, il continua sans rancune à rester fidèle à la parole donnée en laissant aux catholiques la liberté de leur foi.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE ET BELGE

Formation de l'orateur sacré, suivi d'une lettre de saint Alphonse de Liguori sur la prédication, par le Père Fr. Bouchage.—Ire Partie : Méthode. Vol. in-12, XVI-364 pages. Librairie Emmanuel Vitte. Paris-Lyon.

Le R. P. Bouchage est déjà bien avantageusement connu du public ecclésiastique par ses ouvrages d'ascétisme. Son nouveau volume, très méthodique et didactique, se distingue des autres du même genre, qu'il cite souvent, et se recommande par l'exposition d'une méthode de composition oratoire qui se résume ainsi : « Combinez vos pensées de manière à ce que dans la première partie (du discours) vous frappiez l'imagination, dans la deuxième, l'intelligence, dans la troisième, les passions, et dans la quatrième, la raison pratique ou volonté. » L'auteur a soin de demander que sa méthode, qu'il établit d'après l'observation des besoins et des aptitudes des auditeurs, soit entendue et pratiquée dans un sens large et pas du tout exclusif.

Signalons le chapitre sur l' « Improvisation parlée » qui est un des meilleurs et des plus pratiques de tout l'ouvrage avec celui qui traite de la rédaction du sermon. Comme le cardinal Manning et bien d'autres autorités en la matière, l'auteur pense que l' « improvisation bien préparée est la condition la plus favorable à la vraie éloquence. »

La piété filiale du révérend père, autant que son légitime désir d'être le plus utile possible à ses lecteurs, lui a fait insérer à la fin de son ouvrage, une longue lettre de saint Alphonse de Liguori sur la prédication. Cette lettre trop peu connue, qui remplit 36 pages, petit texte, suffirait à elle seule à rendre l'ouvrage précieux. Doctrine sûre, érudition abondante, esprit apostolique, sagesse d'un saint, font de cette lettre un véritable code de la prédication qui ne saurait être—aujourd'hui comme toujours—ni trop médité ni trop mis en pratique.

J.-A. D.

---

1. *Le socialisme contemporain—histoire du socialisme et de l'anarchisme*, continuée jusqu'à l'année 1901, par l'abbé Winterer. 1 volume in-12 de 446 pages. Paris, Victor Lecoffre, prix 3 francs 50.

La plupart des ouvrages qui concernent la sociologie donnent l'exposé et font la critique des diverses théories sociales. Un volume qui pût nous renseigner sur l'histoire du socialisme et de l'anarchisme dans les différents pays du monde était nécessaire. Le travail de l'abbé Winterer est venu combler cette lacune.

L'auteur nous raconte d'une façon intéressante comment le socialisme et l'anarchisme ont pris racine dans presque tous les pays civilisés ; il nous fait assister à tous les crimes innommables dont ils ont été la cause. C'est une histoire tristement vraie, et la lecture de ces pages nous montre sans réplique tous les progrès qu'ont faits les doctrines subversives depuis un quart de siècle.

L'abbé Winterer s'étend davantage sur le socialisme et l'anarchisme en Allemagne, et consacre tout un chapitre au socialisme et à l'anarchisme aux Etats Unis.

Le socialisme contemporain est le meilleur *vade-mecum* que nous puissions avoir sur les *faits et gestes* du socialisme et de l'anarchisme au XIXe siècle.

2. *Les grandes lignes de l'Economie politique*, par Victor Brants, professeur d'économie politique à l'université de Louvain. 2 volumes in-8 de 346 et 456 pages. Louvain, Charles Peters, imprimeur-éditeur, 1904.

Monsieur Brants, l'éminent professeur de l'université de Louvain, est, sans conteste, le plus grand économiste dont s'honore la Belgique aujourd'hui. *Les grandes lignes de l'Economie politique* en sont une preuve nouvelle, et ces deux ouvrages n'ont pas peu contribué à attirer l'attention du monde économique savant sur leur auteur et la jeune *Ecole des sciences sociales et politiques* de Louvain.

Les deux nouveaux volumes de M. Brants ont été composés *surtout* au point de vue chrétien. C'est là leur premier caractère distinctif.

Pour plusieurs économistes, l'économie politique n'est que la science de la richesse, et comme la richesse elle-même est « l'ensemble des biens matériels qui peuvent satisfaire les désirs de l'homme » (p. 13), il s'ensuit donc, qu'ainsi définie, l'économie politique n'a qu'un but matériel.

D'après l'auteur des *Grandes lignes de l'Economie politique*, cette définition est incomplète, et avec raison. Pas plus dans la science économique que dans les autres, on doit faire abstraction de la fin dernière pour laquelle l'homme a été créé, et « l'*économie politique* n'est donc pas simplement la science *de la richesse*, mais celle *des rapports des richesses matérielles avec le bien de l'homme* » (p. 14). Et le bien de l'homme est-il seulement matériel? Certes, il n'est pas défendu à qui que ce soit de travailler à son *progrès économique*, mais en n'oubliant pas toutefois que le progrès matériel et économique doit respecter la loi divine, et n'est *réellement* progrès que s'il est subordonné à la fin surnaturelle. « On ne peut donc prendre les richesses pour *but*; elles ne sont qu'un moyen » (p. 15).

C'est sur cette définition vraie de l'économie politique qu'est basé tout l'enseignement du brillant professeur de Louvain. M. Brants n'a pas eu peur de prendre pour code et pour maxime les enseignements si lumineux de Léon XIII, qu'il cite textuellement à plusieurs endroits de ses volumes, et ne cesse de répéter à ses élèves que « l'*économie politique doit reconnaître et respecter la loi supérieure de l'ordre moral et religieux* » (Préface, p. 8).

N'allons pas croire que cette teinte de christianisme qui domine dans le travail de M. Brants l'empêche d'être vraiment *économique*. Non, *Les grandes lignes de l'Economie politique*, si chrétiennes soient-elles, n'en sont pas moins un traité complet qui « *doit contribuer à améliorer la prospérité sociale dans le temps présent* » (Préface, p. 8).

Une autre marque caractéristique des *Grandes lignes de l'Economie politique*, c'est d'être *pratique*. M. Brants a fait œuvre de *praticien*. Il a rompu en visière avec une méthode par trop théorique, descriptive, voire même littéraire, de traiter la science économique, méthode qui trop souvent noie les pensées dans un déluge de mots. Pour ne décrire que les *grandes lignes*, l'auteur n'oublie cependant rien de ce qui rentre dans le cadre de l'économie politique. Qu'il nous parle de l'*ordre économique* (ch. I), de l'*hypothèse économique moderne* (ch. II) et des *facteurs économiques* (ch. III, I vol.); qu'il nous entretienne de l'*échange et de la circulation* (ch. I); qu'il nous conduise dans le labyrinthe parfois si obscur de la *question sociale* (ch. II); qu'il traite de l'*expansion de l'humanité* et de l'*émigration* (ch. III); qu'il expose les *systèmes économiques* (ch. IV, II vol.), il le fait toujours avec une sûreté d'informations, une droiture de jugement et une précision de style qui font de son œuvre le livre le plus précieux qui ait été écrit en pareille

matière, et digne de servir de manuel à tous les étudiants en économie politique de toute université catholique.

Comme toujours, d'ailleurs, dans toutes les théories qu'il expose, dans tous les systèmes qu'il énonce, l'auteur tient un juste milieu. Condamnant, d'une part, les partisans de la liberté absolue, du libéralisme économique dont le programme est le *laisser faire* et le *laisser passer ;* d'autre part, rejetant les conclusions fausses du *socialisme d'Etat*, qui est le coup de mort de l'initiative personnelle, avec Léon XIII, il évite les deux extrêmes pour préconiser l'accord de la liberté individuelle et de la juste intervention du pouvoir.

Une conclusion générale qui se dégage des *Grandes lignes de l'Economie politique*, c'est que partout et toujours on ne doit jamais s'écarter des enseignements de l'Eglise et être bien convaincu, comme le dit l'auteur, que « sous la direction de la hiérarchie religieuse, avec le concours actif et éclairé du clergé, les problèmes sociaux trouveront leur solution pacifique » (p. 9).

J.-A. Robert, p^tre.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Le Canada Ecclésiastique, almanach-annuaire du clergé canadien pour l'année 1907, 21e année. La Cie Cadieux et Dérome, Montréal.—Chaque nouvelle édition de ce précieux annuaire semble enchérir sur les précédentes par le nombre et l'exactitude des renseignements qu'elle contient. Les changements ecélésiastiques y sont fidèlement indiqués et les statistiques diocésaines et paroissiales consciencieusement enregistrées. La série des illustrations varie avec chaque livraison. Toute la galerie des évêques, passés ou actuels, avec celle des personnages les plus remarquables de l'Eglise canadienne, s'y déroule dans un ordre fidèle. Les édifices religieux : cathédrales, églises, séminaires, collèges, couvents, y figurent à tour de rôle, et donnent à cet annuaire une utilité pleine d'attrait. La promptitude avec laquelle on peut trouver l'adresse exacte et complète de chaque membre du clergé séculier et régulier dans le Dominion, en fait un livre indispensable aux hommes de profession ou du commerce. Il y a longtemps que les administrations ecclésiastiques et civiles, ainsi que messieurs les Curés, en ont reconnu la valeur inappréciable.

APPENDICE

QUÆSTIO THEOLOGICA

QUIS MAGNUS ET FACIENS MIRABILIA ? (Ps. 85, v. 10).

DEUS OPT. MAX. qui orbem universum creavit. Operum divinæ manus præstantissimum, homo. Corpore simul et anima coalescit. Animam spiritalem dicimus et immortalem substantiam. Gratitudinis et dependentiæ titulo internum, externumque suo Creatori cultum debet homo. Hinc in reali Religionis dubio securus nemo. Boni & mali moralis discrimen æternum, & a qualibet Dei voluntate, populorumque conventione independens.

RELIGIO naturalis altera, altera supernaturalis. In præsenti rerum hypothesi, insufficiens illa, hæc necessaria. Quam a Deo Moyses, Hebræi a Moyse in monte acceperunt: Sancta; suo tempore evidenter credibilis. Institutionis ratione non semper duratura, adventu Messiæ quantum ad cæremonialia & judicialia documenta valere desiit. Insulsa Paganorum credulitas, & impia idolorum observantia: cæcitas in mente, in corde corruptionis fœtus. Mahumetanorum ridicula opinio.

RELIGIO igitur christianorum sola admittenda. Divinitatem ejus & veritatem multa argumentorum genera suffulciunt. Splendor miraculorum a Christo & ab ejus Apostolis patratorum probat. Probat Martyrum prope infinitorum omnis ætatis, sexus, æque ac conditionis, immania inter tormenta admirabilis & invicta constantia. Diffusa cito per omnes mundi plagas sexcentis superatis obicibus, fides attestatur. Annuatiat perfectio doctrinæ & sublimitas. Possibilitas miraculorum evidens. Vera & proprie dicta soli Deo attribuenda sunt.

PERPERAM ab hæreticis delineatam Ecclesiam quanto rectius definiunt Catholici. Hos juxta est societas hominum unius & ejusdem fidei professione, & eorumdem sacramentorum participatione colligata sub regimine legitimorum Pastorum, præcipue vero Romani Pontificis, Christi in terris Vicarii. Extra veram Ecclesiam nulla speranda salus. Hinc pro sua summa bonitate fulgidis quibusdam propriisque caracteribus conspicuam Deus eam reddidit.

NOTÆ illæ quatuor: Unitas, Sanctitas, Catholicitas & Apostolicitas. Quas effinxerunt prætensi reformatores: doctrinæ integritas, Sacramentorum Christi legitimus usus, spuriæ. Temporalis Ecclesiæ defensorum felicitas; infelix ejusdem hostium exitus redundant. Vera Ecclesia quia una quaslibet hæreticorum sectas e suo sinu evomit. Inane, novum & gratis fictum Jurisæi systema. Unionis scindendæ nulla unquam ratio. Quia Sancta sine Sanctis esse non potest; quia sola Sancta Sanctos omnes continet.

CATHOLICA; tempora omnia, omnia loca comprehendit. Apostolica; originem et doctrinam Episcopis aliis, aliis sine ulla successionis interruptione tradentibus, ab Apostolis accepit. Omnibus hisce signis collucens sola Romanorum societas; sola itidem legitimæ Christi sponsæ honorem merito obtinet. Vera Ecclesia semper visibilis, in duratione indefectibilis,

infallibilis in doctrina sive congregata in concilio œcumenico sive dispersa. Fidei controversiarum judex est a Christo instituta. Non Scriptura sacra. Non princeps sæcularis. Non Spiritus unumquemque afflans. Vi promissionum Christi, multitudo Episcoporum cum suo capite conjunctorum paucis aliunde reclamantibus præsulibus errorem nec definiet, nec pertinaciter unquam defendet. Decreto alicui ut pro lege Ecclesiæ irreformabili habeatur, Episcoporum consensus moraliter unanimis sufficit.

ECCLESIÆ invisibile caput, Christus; visibile & communionis totius centrum Romanus Pontifex, sancti Petri successor. Cæteris Episcopis jure divino superior, honoris et jurisdictionis primatu non secus ac Divus Petrus gaudet in universa Ecclesia. In temporalia regum nihil quidquam vel indirecte potest. Nec omnes, nec solos prædestinatos complectitur Ecclesia. Catechumenos expectat. Peccatores servat etiam publicos. Hæreticos dolens tenet si occultos. Excommunicatos, Apostatas, Schismaticos respuit. Regimen ejus non pure Monarchicum sed Aristocratia temperatum.

CONCILIA sunt conventus Episcoporum circa fidem, mores, & disciplinam statuentium. Alia provincialia sunt; nationalia alia, alia generalia seu œcumenica. Sua singulis inest auctoritas, non eadem omnibus; supremam et infallibilem habent œcumenica. Iis præest Romanus Pontifex, vel per se, vel per legatos suos. Soli Episcopi ut judices assident. Admittuntur ut consultores viri theologi. Horum protectores & defensores sunt Principes sæculares. Patres Conc. Arimin. subscribendo formulæ ab Arianis illatæ in eorum hæresim intus & animo non sunt prolapsi. Aliis Episcopis per orbem tunc dispersis fuerunt numero longe inferiores.

SCRIPTURA Sacra divinum opus. Ejus duplex sensus, litteralis & mysticus. Nullam essentialem passum corruptionem, integrum ad nos pervenit utrumque Testamentum. Pentateuchus cujus auctor Moyses, vera historia. Quatuor Evangelia Matthæus, Lucas, Marcus & Joannes scripserunt. Per se utilis scripturarum lectio, omnibus & singulis fidelibus non est necessaria. Quibusdam quandoque per accidens nociva. Inde non omnibus indiscriminatim permittenda. Systema Præadamitarum figmentum. Primus exiit Adam e manibus Dei, *qui Magnus est & faciens mirabilia.*

Has theses, Deo duce, auspice Dei-Para & Præside S. M. N. JACOBO-BENEDICTO DAILLAN, sacræ Facultatis Parisiensis, e Regia Societate, Doctore Theologo & Professore Regio, tueri conabitur LUDOVICUS LIENARD DE BEAUJEU, Presbyter Quebecensis, ejusdem Sacræ Facultatis Parisiensis Baccalaureus Theologus, die Veneris vigesima sexta mensis Februarii, anno Domini 1745, ab octava matutina ad sextam vespertinam.

IN REGIIS CARMELITARUM SCHOLIS
PRO MAJORE ORDINARIA.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME VI AVRIL 1907 N° 4

L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION

III

L'ÉDUCATION AUX PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE.

Tant que l'Eglise demeura confinée dans les catacombes et avant qu'elle eût conquis, par la conversion de Constantin, cette reconnaissance légale et cette haute situation sociale que lui assura l'édit de 313, elle ne put, on le comprend, déployer librement tout son zèle en faveur de l'instruction publique et populaire.

Faudrait-il en conclure que, pendant cette première période, les chrétiens, désireux de faire instruire leurs enfants conformément à leurs croyances religieuses, n'aient eu d'autre ressource que l'éducation domestique ou encore celle dont les prêtres et de fervents néophytes pouvaient se faire les apôtres dans les salles souterraines fréquentées régulièrement par les fidèles ? Nous ne le croyons pas. Sans doute les catacombes servaient à la fois d'hypogées, de temples et d'écoles, et souvent la liberté, celle des pères de famille comme celle des pasteurs de l'Eglise, dut y chercher un abri contre les persécutions du dehors.

Toutefois n'oublions pas qu'à Rome, sous la République d'abord, puis sous l'Empire, l'éducation à tous ses degrés se donnait sans

entraves. Il y eut bien, à partir du second siècle ou même des dernières années du premier, un haut enseignement officiel. Quelques empereurs établirent, aux frais du trésor public, des chaires de rhétorique et de philosophie, et plusieurs villes de province les imitèrent, fondant et dotant à leur tour des écoles de toute sorte. Mais cela ne pouvait arrêter les mouvements de l'enseignement libre. En face des écoles fondées par l'Etat ou par les villes, ouvrait qui voulait une école de philosophie, de rhétorique ou de grammaire. La concurrence était parfois très vive, et ne tournait pas toujours à l'avantage des professeurs officiels [1].

D'autre part, le vent de persécution qui s'éleva contre le christianisme naissant ne fut ni continu, ni toujours et partout d'une égale violence. C'est ainsi qu'au premier siècle, après la mort de Néron, « les chrétiens jouirent pendant plus de trente ans d'une paix profonde [2]. » Puis éclata l'orage déchaîné par Domitien; après quoi le célèbre rescrit de Trajan, prescrivant de ne pas rechercher les chrétiens, mais de punir ceux qui seraient dénoncés et convaincus, sans cependant tenir compte des libelles anonymes d'accusation, fixa pour tout le second siècle la jurisprudence relative au christianisme. Le troisième siècle, on le sait, s'écoula en alternatives contrastantes de guerre et de paix, de persécution ouverte et de tolérance plus ou moins favorable à la vie extérieure de l'Eglise.

C'est ce qui a fait dire à l'éminent écrivain français, si renseigné sur les origines chrétiennes, M. Paul Allard [3] : « On se tromperait fort si l'on croyait que, pendant les trois siècles qui précédèrent le triomphe du christianisme dans l'Empire, les fidèles furent privés du droit ou des moyens d'enseigner. Quand un édit de persécution était promulgué, les professeurs chrétiens étaient sans doute exposés aux poursuites, comme la masse des

1 — Paul Allard, *Julien l'Apostat*, t. II, pp. 346-48 (2e éd.).
2 — De Rossi, *Bollettino di archeologia cristiana*, 1865, p. 95.
3 — *Ouv. cité*, p. 349.

adorateurs du Christ ; mais jamais une des lois dirigées contre la foi chrétienne ne contint, à l'adresse de ses adhérents, l'interdiction de tenir école. Pendant les années (fort nombreuses) où les chrétiens jouirent d'une paix au moins relative, la carrière de l'enseignement, soit public, soit libre, leur resta ouverte. »

Aussi l'histoire témoigne-t-elle qu'il y eut parmi eux des représentants des trois degrés d'enseignement, de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

On a trouvé dans le cimetière de Saint-Calixte une épitaphe du troisième siècle consacrée à un instituteur primaire, *magister primus* [1]. En outre, le poète espagnol Prudence, dans un de ses recueils d'hymnes [2], raconte qu'en traversant la ville d'Imola, il aperçut dans la basilique, au-dessus d'un tombeau, une peinture représentant un homme couvert de plaies, les membres déchirés, entouré d'enfants qui piquaient son corps avec des styles à écrire. Le gardien du temple lui apprit que cet homme était Cassien, maître d'école martyrisé par ses élèves à la suite d'un édit de persécution, mais qui jusque là avait professé en toute liberté et même avec une sévérité dont les jeunes auditeurs tirèrent une cruelle vengeance [3].

Les écoles de grammaire correspondaient chez les anciens à ce que sont chez nous les établissements d'enseignement secondaire. Or, certains textes historiques démontrent que les chrétiens des premiers siècles comptaient parmi eux des grammairiens. Un procès-verbal officiel rédigé à Cirta, en Afrique, et dans lequel sont relatées les perquisitions des objets sacrés arrachés, par suite d'un édit de Dioclétien, aux églises chrétiennes, fait mention

1 — De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. XLV-XLVI, n. 43.

2 — *Peristephanon*, IX. — Prudence vécut au IVe siècle.

3 — Allard, *endroit cité*. — Saint Cassien apprenait même à ses élèves la sténographie : « Il savait, dit Prudence, exprimer par un petit nombre de caractères un long discours, et, d'une plume rapide et avec des abréviations précipitées, il suivait au vol les paroles d'un orateur. »

de Victor, grammairien et lecteur, lequel, comme plusieurs autres, eut la faiblesse de livrer aux agents de l'Etat quelques exemplaires des Livres Saints [1].

Le rhéteur converti Arnobe écrivait au troisième siècle [2] : « On trouve chez nous beaucoup d'hommes de talent, des orateurs, des grammairiens, des professeurs d'éloquence, des jurisconsultes, des philosophes. »

Remontons plus haut. Dès le second siècle se dessinent dans l'histoire et rayonnent déjà d'un vif éclat deux centres d'enseignement supérieur chrétien : l'école de Rome et l'école d'Alexandrie.

L'école de Rome eut pour fondateur et pour chef Justin le Philosophe, disciple de Platon devenu, par la grâce d'en haut et l'effort sincère de sa pensée, disciple de Jésus-Christ. Justin, né en Palestine, vint après sa conversion s'établir dans la capitale du monde romain et y ouvrit une école de philosophie. C'est de cette chaire qu'il adressa à l'Empereur et au Sénat les deux mémoires apologétiques, dans lesquels, métaphysicien profond et habile avocat tout à la fois, il fait servir la philosophie païenne, dégagée de ses erreurs, à la démonstration du christianisme et à la réfutation des préjugés amoncelés contre lui.

Pendant que, sous son influence et celle de ses disciples, Rome préludait ainsi au grand rôle qu'elle devait jouer dans toute la suite des siècles chrétiens, une autre école, récemment fondée dans la métropole intellectuelle de l'Afrique, commençait à attirer les regards des philosophes et des lettrés.

Depuis longtemps la ville d'Alexandrie s'était rendue fameuse dans le monde païen par les brillantes institutions littéraires et scientifiques que la protection des Ptolémées et, après eux, des Césars, y avait fait surgir et y entretenait. L'école alexandrine, rendez-vous des grammairiens, des rhéteurs, des historiens, des

1 — Allard, *La persécution de Dioclétien*, t. I, pp. 200-01 (2e éd.).
2 — *Adv. Gentes*, II, 5.

mathématiciens, des philosophes les plus illustres, jouissait d'un prestige incontesté [1]. Mais du jour où, en face de cet institut et du Musée qui en était comme le foyer, se dressa en établissement rival le didascalée chrétien, d'abord simple école catéchistique, puis centre de hautes études philosophiques et religieuses, ce prestige fut sérieusement entamé. Les chefs de la nouvelle école, Pantène et Athénagore, Clément et Origène, voyaient tour à tour affluer aux pieds de leurs chaires non seulement des étudiants chrétiens, mais l'élite de la société païenne, des philosophes en renom, de grandes dames, les plus hauts représentants de l'aristocratie [2]. On sentait qu'une force inconnue jusque là s'emparait de la société, qu'elle en pénétrait toutes les parties, toutes les classes, tous les organismes ; que le monde intellectuel subissait une vaste crise dont il était impossible de prévoir l'issue.

Ces progrès étonnants du christianisme et cette influence croissante des idées chrétiennes eurent pour effet d'émouvoir Rome païenne et ne contribuèrent pas peu à provoquer les violents édits promulgués, au cours du troisième siècle, contre les chrétiens, et qui furent comme les derniers spasmes d'une religion expirante.

Justin avait été martyrisé ; Clément et Origène durent à leur tour prendre le chemin de l'exil ou de la prison. Mais le haut

1 — Voir Matter, *Histoire de l'école d'Alexandrie*, t. I.

2 — « Il serait, écrit M. Paul Allard, intéressant de savoir si les maîtres chrétiens professaient dans des écoles subventionnées par l'Eglise et destinées exclusivement aux fidèles, ou s'ils donnaient des leçons aux étudiants de tous les cultes. Ce dernier cas se présenta certainement. Cassien, à Imola, est mis à mort, comme chrétien, par ses écoliers païens. A l'école supérieure d'Alexandrie, les cours de Clément, puis d'Origène, étaient suivis par toute l'aristocratie de la ville ; ceux d'Ammonius avaient pour auditeur le néo-platonicien Porphyre. Mais aucun texte ne nous apprend si, tout en permettant à des chrétiens de distribuer l'enseignement à tous sans distinction de religion, ce qui était un excellent moyen de propagande, l'Eglise entretenait aussi des écoles et des professeurs pour l'usage des seuls enfants des fidèles." (*La persécution de Dioclétien*, t. I, p. 201). Chose certaine : les écoles tenues par les chrétiens, et ouvertes même aux païens, n'étaient pas des écoles *neutres*, mais des foyers de prosélytisme catholique.

enseignement catholique était fondé, il florissait et portait ses fruits. Le jour n'était pas loin où, par la reconnaissance officielle du catholicisme, cet enseignement allait prendre un nouvel essor.

L'édit de Constantin, en donnant à l'Eglise l'existence légale et en lui reconnaissant tous les droits corporatifs nécessaires à sa vie, lui conférait par là même la faculté de posséder au grand jour, de construire en toute sécurité, et d'administrer à sa guise des maisons d'éducation. Cette liberté fut largement mise à profit dans toutes les parties de l'Empire. Quelques années après, au temps où saint Basile fit ses classes de rhétorique et de philosophie, l'enseignement public donné dans la ville de Césarée en Cappadoce était déjà tout imprégné d'esprit chrétien [1].

Cet exemple, pris entre plusieurs autres, montre quelle action puissante la religion chrétienne, au lendemain de sa victoire politique sur le paganisme, exerçait déjà dans le domaine de l'éducation et de la pensée.

IV

L'ÉDUCATION ET JULIEN L'APOSTAT.

La conversion de Constantin et l'édit libérateur auquel elle donna lieu, en couvrant de l'égide des lois la liberté de l'enseignement, favorisèrent singulièrement parmi les chrétiens la culture des lettres et l'éclosion des grands génies qui illustrèrent cette belle période de la vie de l'Eglise.

Sans doute les écoles libres étaient encore rares ; l'organisation qu'elles requièrent ne pouvait surgir instantanément de terre : ce devait être l'œuvre du temps. Mais déjà le christianisme prenait place dans l'enseignement public et officiel : il était maître de plusieurs établissements municipaux ; il comptait des représentants dans les institutions soutenues par le trésor impérial ; et là même où les chaires étaient encore occupées par des professeurs païens, les élèves chrétiens, de plus en plus nombreux, de plus en plus influents, créaient autour d'eux et jusque parmi la jeu-

1 — Paul Allard, *Saint Basile*, p. 8 (4e éd.).

nesse infidèle une atmosphère de foi, de piété, d'honnêteté, qui constituait la meilleure apologie de la religion du Christ et de sa doctrine.

Cependant cette promiscuité d'étudiants païens et d'étudiants chrétiens, le contact de ces derniers avec des maîtres célèbres, tout chargés d'érudition mythologique et fermement attachés aux vieilles traditions littéraires du paganisme, n'était pas sans danger. Athènes était alors une sorte de Paris moderne. Ses écoles rivalisaient avec celles d'Alexandrie, et attiraient vers elles une jeunesse disparate, accourue de tous les pays, issue de toutes les classes, professant toutes les croyances. Pendant que Basile de Césarée et Grégoire de Nazianze s'y distinguaient entre tous, et que, unis par les liens de l'amitié la plus pure, ils puisaient dans cette union même, toute d'études et de prière, la force de résister aux entraînements d'un milieu rempli de séductions, d'autres jeunes chrétiens, moins fermes et moins aguerris contre le mal, voyaient leur foi sombrer.

De ce nombre se trouvait un membre de la famille impériale, Julien, cousin de Constance, et frère du César Gallus. Il était venu à Athènes avec une foi déjà chancelante : l'histoire dit qu'il en repartit foncièrement païen [1]. Et c'est ce lettré épris de paganisme, cet admirateur des mystères d'Eleusis, traître à ses bienfaiteurs [2], à sa foi et à son Dieu, qui devait bientôt, justifiant le stigmate d'apostasie attaché à son nom, entreprendre d'asservir à sa volonté sectaire l'enseignement public, surtout l'enseignement secondaire et supérieur, pour en faire une machine de guerre politico-religieuse, un instrument de haine, de domination et de tyrannie.

Dans cet acte de Julien l'Apostat, devançant de quinze siècles nos centralisateurs modernes, apparaît la première tentative, depuis l'ère chrétienne, d'un monopole d'Etat en matière d'éducation.

1 — Paul Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, pp. 329-332 (2e éd.).

2 — Lorsqu'il n'était qu'enfant, des prêtres chrétiens lui sauvèrent la vie. (*Ibid.*, pp. 263-64).

Constance venait de mourir : Julien lui succédait. A peine monté sur le trône impérial, le nouvel Auguste n'eut rien de plus pressé que de travailler à réaliser un rêve chèrement caressé dès ses premières années de défection religieuse : rouvrir partout les temples païens et faire remonter les dieux d'Homère sur le piédestal d'où Constantin et ses fils les avaient contraints à descendre. Et pour que ces divinités reprissent dans le monde le prestige dont elles avaient joui pendant si longtemps, ce n'était pas assez de leur ouvrir toutes grandes les portes de la liberté : il fallait encore fermer ces mêmes portes au Dieu des chrétiens ; il fallait ruiner le christianisme dans ses moyens d'influence, dans son action, dans sa vie sociale ; il fallait tarir pour lui les sources du vrai et du beau, faire peser sur ses adeptes la honte de l'ignorance et le poids du mépris public.

C'est ce qui inspira à Julien sa législation scolaire, promulguée en 362, et conçue dans le dessein avéré d'interdire aux chrétiens le sanctuaire des lettres.

Jusque là les villes avaient été maîtresses de la nomination aux chaires fondées par elles, et peut-être aussi aux chaires rétribuées par l'Etat [1]. Julien, dans une première loi, se réserva à lui-même le contrôle et l'approbation définitive de ces nominations [2].

Faisant un pas de plus, et afin d'atteindre et de blesser à mort l'enseignement libre, il édicta, peu de temps après, une seconde loi portant défense, pour tous les maîtres non païens, de tenir école. Ce document ressemble plus à une dissertation qu'à un édit. On y lit les paroles suivantes, dissimulant mal le sophisme qu'elles recèlent : « Homère, Démosthène, Hérodote, Thucydide, Isocrate ne reconnaissent-ils pas tous que les Dieux sont les pères et les guides de toutes sciences ? N'est-il donc pas absurde de voir que ceux-là même qui interprètent les livres de ces grands hommes insultent les Dieux qu'ils ont honorés ? Je trouve cette conduite insensée, non cependant que je veuille contraindre ceux

1 — Allard, *ouv. cit.*, t. II, p. 354.
2 — *Ibid.*, p. 355.

qui la tiennent à changer de sentiment; mais je leur donne le choix, ou de ne plus enseigner ce qu'ils réprouvent, ou, s'ils persistent à enseigner, de convenir alors eux-mêmes et de redire à leurs disciples que ni Homère, ni Hésiode, ni les autres écrivains qu'ils interprètent, ne sont coupables d'impiété, de démence ou d'erreur, comme on les en accuse [1]. »

A cette loi prohibant l'enseignement, par des maîtres chrétiens, de la littérature classique, Julien en ajouta-t-il une autre visant directement les élèves de mêmes croyances et leur interdisant pareillement l'étude des lettres gréco-latines? Bien que plusieurs historiens anciens l'aient affirmé, M. de Broglie ne le croit pas [2]; M. Paul Allard tient cette opinion pour simplement probable [3]. Quoi qu'il en soit, l'édit publié contre les maîtres faisant profession de christianisme tendait en pratique soit à éloigner des écoles ceux qui n'y eussent trouvé que des leçons d'un paganisme victorieux et arrogant, soit à corrompre par ces leçons mêmes les élèves assez imprudents pour y prêtrer une oreille complaisante.

C'était d'une habile perfidie.

« La législation sur l'enseignement est un des faits révélateurs de la persécution de Julien. Elle en montre le caractère. Ce n'est pas, comme aux siècles précédents, la persécution violente et sanglante, bien que, en des circonstances exceptionnelles, et sous des prétextes divers, le sang chrétien y ait aussi coulé. C'est la persécution bénigne, insidieuse, qui n'attaque pas de front, mais emploie les moyens obliques. Elle travaille à semer les divisions, fait marché avec les consciences, les place entre l'intérêt et le devoir... Elle cherche à mettre peu à peu les chrétiens à l'écart de toutes les fonctions publiques, à les pousser doucement hors la cité, hors la loi... Son plus grand succès sera de faire des résignés, c'est-à-dire, si elle y parvient, des vaincus [4]. »

1 — Alb. de Broglie, *L'Eglise et l'Empire romain au IVe siècle*, IIe P., t. II, [p. 211 (4e éd.).
2 — *Ibid.*, p. 216.
3 — *Ouv. cit.*, p. 362.
4 — Allard, *ibid.*, pp. 367-68.

On reconnaît bien à ces traits l'odieuse et astucieuse tactique employée de nos jours contre la liberté religieuse et reçue en ligne directe de Julien l'Apostat. C'est chose remarquable comme, de part et d'autre, ce machiavélisme se colore des mêmes spécieux prétextes, se présente sous une même phraséologie sonore, s'enveloppe des mêmes élastiques formules.

Julien, pour motiver son injuste législation, disait : « Tous ceux, qui font profession d'enseigner, devront désormais avoir l'âme imbue des seules doctrines qui sont conformes à l'esprit public [1]. » Et qu'était-ce, aux yeux de Julien, que « l'esprit public », si ce n'est son esprit propre, l'esprit d'un empereur païen, l'esprit d'un gouvernement païen, que cet apostat cherchait à faire pénétrer et à faire triompher dans tout l'empire ? Aujourd'hui, pour chasser Dieu de l'école, pour ostraciser les congrégations religieuses, pour étouffer d'une main sournoise la liberté d'enseignement, on en appelle aussi à l'esprit public, on invoque la raison « d'ordre public », lequel, assure-t-on, réclame ces énergiques mesures. En réalité, ce sont les idées d'un groupe de sectaires qu'on impose fallacieusement à toute une nation.

Les ordonnances de Julien, accueillies par plusieurs païens équitables non sans un étonnement mêlé de honte, provoquèrent chez les chrétiens une légitime indignation. Quelques-uns d'entre eux voulurent lui représenter l'injustice de sa conduite et l'engager à révoquer des lois si contraires à la conscience d'au moins la moitié de ses sujets. « Non, répondit-il, l'éloquence, c'est notre affaire ; gardez votre ignorance et votre rusticité ; votre philosophie n'a qu'un mot : Croyez ! Contentez-vous de croire, et cessez de vouloir connaître [2]. »

Julien battait la marche à ceux qui, de nos jours, s'épuisent en vains efforts pour établir, à l'encontre du sentiment catho-

1 — *Ibid.*, p. 357.
2 — A. de Broglie, *ouv. cit.*, p. 218.

lique, qu'il existe une opposition réelle entre la religion d'autorité fondée par Jésus-Christ et les méthodes scientifiques.

Saint Grégoire de Nazianze se fit, en termes éloquents, l'interprète indigné des sentiments et de l'émotion vive de ses coreligionnaires, en affirmant son amour, sa passion même pour les sciences et les lettres :

" Pour moi, dit-il [1], je souhaite que tous ceux qui aiment et cultivent les sciences, prennent part à mon indignation. Je confesse ouvertement les tendances de mon âme et mes goûts de prédilection. J'ai laissé à d'autres la fortune, l'illustration de la naissance, la gloire, les dignités, et tous ces biens imaginaires qui flattent la vanité et l'ambition des hommes. Je n'ai d'ardeur que pour les sciences et les lettres ; je ne me plains ni des peines ni des fatigues que j'ai endurées sur terre et sur mer pour les acquérir. Puissé-je obtenir pour moi et pour mes amis la couronne de l'instruction ! J'ai préféré et je préfère encore la science à toutes les richesses de ce monde : je n'ai rien de plus cher après les biens du ciel et les espérances de l'éternité. »

Devant l'intervention brutale du pouvoir impérial dans la question de l'enseignement, l'attitude des victimes, à peu d'exceptions près, fut noble et courageuse. Des maîtres illustres, tels que Proærèse à Athènes, Apollinaire à Laodicée, Victorin à Rome, n'hésitèrent pas à sacrifier à leurs croyances une situation lucrative et une renommée qui les plaçait au premier rang dans la classe intellectuelle.

On avait pu, par la force, chasser les chrétiens de l'école ; on ne pouvait, à coups de décrets, bannir la foi de leur cœur.

1 — Disc. IV.

L.-A. PAQUET, p^tre^.

AUX SOURCES DE L'HISTOIRE MANITOBAINE

La nation canadienne est la fille aînée de la France, et chacun sait qu'elle a toujours fait honneur à sa mère. Dès sa plus tendre enfance, ses qualités morales lui ont assuré une vitalité vraiment prodigieuse, et maintenant qu'elle a atteint un âge dont peu de peuples américains peuvent se glorifier, elle paraît encore dans la plénitude des forces d'une jeunesse qui promet beaucoup pour l'avenir. Pendant que la mère-patrie se débat dans ce que d'aucuns pourraient regarder comme une agonie sénile, mais qui, espérons-le, n'est que l'effet d'un empoisonnement auquel elle survivra, le Canada, sain et vigoureux, croît et se développe sous l'égide de ce qui fut toujours le principe de son bien-être moral et matériel, l'Église et son code moral.

Il est, je crois, inouï dans l'histoire qu'une population qui n'excédait pas celle d'une de nos villes modernes de second ordre ait pu, non seulement résister aux flots d'une invasion étrangère et garder son homogénéité raciale malgré les mesures persécutrices d'un pouvoir qui pouvait la traiter en vaincue, mais encore prospérer et refouler l'élément hétérogène qui pensait l'étouffer, et se multiplier dans le cours d'un siècle et demi au point d'atteindre un chiffre au moins trente fois plus élevé qu'il n'était originairement.

Elle a fait plus. Ayant senti le besoin d'essaimer, elle a fondé des colonies jusqu'aux Etats-Unis et dans les immenses plaines du Canada central. Des premières je n'aurai rien à dire dans les pages qui vont suivre. Elles n'ont point d'histoire, et partant aucun souvenir à évoquer. Au contraire, leur rôle est nécessairement des plus effacés, et leur position, au simple point de vue social, ne peut se comparer à celle des colons restés fidèles au sol natal. Je me permettrai même de déplorer cette émigration comme un désastre pour la race, une déperdition de forces qui auraient été un appoint si précieux au point de vue national, si elles s'étaient déployées dans un milieu favorable à leur développement au lieu d'aller se perdre dans le grand tout américain.

Quel immense avantage pour l'élément français dans l'Ouest, me disais-je au cours d'un récent voyage à travers cette contrée

vaste comme un océan, si les milliers de Canadiens qui sont allés s'étioler physiquement et moralement dans les manufactures des Etats-Unis, au risque très certain d'y perdre leur nationalité avec leur langue, sinon leur foi, étaient venus s'emparer de ces belles prairies où les blés jaunissants compensent si amplement le colon d'un labeur moins ardu ici qu'ailleurs ! Et pourtant ces terres fertiles où Cérès étale ses dons de choix sont, de par le droit de découverte et de première occupation, l'apanage de la race française. Et dire que l'étranger moissonne aujourd'hui là où le Canadien a semé !

Pourtant il convient de ne pas exagérer. Notre race est encore dignement représentée dans ces immensités qui n'étaient hier encore que des terrains incultes. Rien qu'au Manitoba, quatre des nôtres viennent d'être élus pour soutenir ses intérêts dans les salles législatives de Winnipeg, signe indubitable que, même simplement comme nombre, nous comptons encore pour quelque chose dans la balance des hommes politiques.

Rien de plus juste, du reste, étant donné notre passé et les hauts faits de nos devanciers dans ce pays. De fait, qui pourrait écrire son histoire sans dévoiler à chaque page l'action de nos compatriotes ou de leurs alliés par le sang ? Leurs faits et gestes peuvent n'avoir pas toujours été marqués au coin du plus pur esprit évangélique. On ne peut pas toujours les considérer comme l'équivalent de ces *gesta Dei* dont les Francs, nos aïeux, se glorifiaient autrefois. Ils n'en demeurent pas moins le gage de notre influence dans ces contrées lointaines, et ils consacrent des droits que nous serions criminels de négliger.

Pour ne parler que du Manitoba et sans nous éloigner des environs de Winnipeg, une foule de points topographiques rappellent cette action, et constituent les principaux jalons de l'histoire du Canada central. Les ayant visités il y a quelques mois, je serais heureux de les revoir en compagnie des lecteurs de la *Nouvelle-France*. Ils nous rappelleront quelques-uns des événements où les nôtres ont figuré, et projetteront sur le passé un rayon de lumière qui nous fera peut-être bien augurer de l'avenir.

I.—LA DÉCOUVERTE ET SES CONSÉQUENCES IMMÉDIATES

Le pays tout entier fut longtemps connu sous le nom de Rivière-Rouge, d'après le principal cours d'eau qui l'arrose. Qui découvrit ce cours d'eau ? Un Canadien-Français, une noble figure

s'il en est dans l'histoire, un homme qu'on peut justement appeler le découvreur de tout le Canada central, Pierre Gaultier de Varennes, plus connu sous le patronyme de sieur de la Vérendrye. C'est lui qui, au prix d'incroyables fatigues et sans appui pécuniaire de la part de ceux pour la gloire desquels il s'exposait à la fureur de hordes sauvages qui ne lui firent que trop sentir à quels excès elles pouvaient se porter, remonta le premier la rivière qui devait longtemps donner son nom à la colonie devenue aujourd'hui le Manitoba.

C'est le 24 septembre 1738 que, après avoir établi un fort sur le lac Winnipeg, il atteignit l'embouchure de l'Assiniboine et planta sa tente à côté des loges des Cris qui l'attendaient. Non seulement il découvrit le pays, mais il y fonda quatre ou cinq postes de traite d'où sortirent pour les indigènes les premières leçons de civilisation chrétienne.

Bien plus, on pourrait même l'appeler le premier habitant, sinon le fondateur, de Winnipeg, puisque c'est à lui qu'on doit l'établissement des premières résidences permanentes, Fort-Rouge, à l'emplacement de la fière capitale des grandes prairies canadiennes. Il y perdit, avec la santé et la paix de l'âme, son fils aîné et un neveu qui le secondaient admirablement, et n'y gagna que 40,000 livres de dettes et la persécution de gens assez petits pour connaître la jalousie.

Mais la postérité a sans doute reconnu son mérite, et une ville de plus de 100,000 âmes, qui se pique de modernisme et se pare des plus beaux atours, a bien les moyens de lui élever un monument. Nous cherchons dans Winnipeg la statue de son fondateur et du découvreur des immenses plaines dont elle est la métropole commerciale. Peines perdues : l'ingratitude humaine est vraiment insondable ! Cette colonne que vous remarquez devant l'hôtel de ville n'a rien de commun avec la Vérendrye. Elle est destinée à glorifier l'héroïsme de soldats qui, armés de pied en cap, bien pourvus de canons et munis de tous les engins destructeurs que fournit la science moderne, allèrent, il y quelque vingt-deux ans, combattre d'humbles descendants des compatriotes de la Vérendrye, de pauvres métis novices au métier des armes, qui n'avaient parfois que des balles d'argile pour appuyer des réclamations que les pouvoirs du jour méprisaient depuis huit ans, et auxquelles l'opinion publique les força de faire droit après l'effusion du sang.

Mais ce terrain est glissant et pourrait nous entraîner loin. Revenons sur nos pas.

Nous rappellerons d'abord que le premier ministre du culte qui pénétrât jamais jusqu'au Lac-des-Bois fut un religieux français, le P. Charles-M. Messaiger, de la Compagnie de Jésus. Il y parvint il n'y a pas moins de cent soixante-quinze ans, en 1732. Le premier prêtre qui ait jamais foulé le sol de la présente ville de Winnipeg est le P. Coquart, de la même Société, qui y arriva en 1741, c'est-à-dire soixante-dix-neuf ans avant M. John West, le premier ministre protestant de la Rivière-Rouge. Ce même religieux se rendit même jusqu'au site de la ville du Portage-la-Prairie, en compagnie de la Vérendrye lui-même.

C'est également à un des fils du grand découvreur, le chevalier Pierre Gauthier, que nous devons la découverte des lacs Manitoba, Dauphin, Winnipegosis, Bourbon, etc., ainsi que de la rivière Saskatchewan, qu'il atteignit dans le cours de 1739.

Dix ans plus tard, les explorations et établissements des Français s'étendirent jusqu'aux montagnes Rocheuses, aux pieds desquelles dix Canadiens, envoyés par M. de Niverville, bâtirent le fort de la Jonquière, après qu'un autre poste, appelé Fort-Poskoyac, et un troisième, du nom de Fort-Bourbon, eussent été établis respectivement près de la jonction des deux branches de la Saskatchewan, en 1748, et à l'élargissement de cette rivière connue sous le nom de Lac-Bourbon, le *Cedar Lake* des Anglais.

Il n'entre pas dans mon plan de faire l'histoire même abrégée du rôle que l'élément français joua au Canada central. Je me contenterai de quelques faits isolés que me suggère la visite de certains points du pays.

Après l'œuvre du grand de la Vérendrye, de ses fils et de quelques successeurs, le monde civilisé y fut représenté uniquement par des particuliers sans mission officielle, mais tous de race française, qui marchèrent sur les pas du découvreur. Marchands de fourrures et coureurs des bois apprirent aux indigènes à respecter et à aimer la France, à tel point que, plus d'un siècle après, la qualité de Français ou de Canadien était encore le meilleur des passeports au travers des grandes prairies américaines. Ces pionniers leur inculquèrent des idées de paix et de concorde, qui étaient aussi nouvelles chez ces hordes barbares que nécessaires au salut des nouveaux venus et à la réussite de leurs affaires. Mais, au point de vue ethnologique, leur petit nombre et la fai-

blesse résultant de leur isolement ne leur permirent guère de laisser de traces durables de leur passage.

***

C'est pourtant à cette époque que nous devons rattacher le berceau du premier métis dans le Nord-Ouest canadien dont l'histoire ait enregistré le nom, François Beaulieu, le patriarche de la rivière au Sel. M. le juge L.-A. Prud'homme, l'écrivain sans contredit le mieux renseigné sur l'histoire ancienne du pays, fixe à 1775 ou 1776 la date de la naissance de Beaulieu, et le fait que les missionnaires le croyaient centenaire quand il mourut en novembre 1872, confirme l'opinion du savant magistrat.

D'un autre côté, du récit que le vieillard fit au P. Petitot de l'arrivée des blancs au Grand Lac des Ours en 1799, il appert qu'il n'était alors âgé que de « plus de 17 ans », ce qui voudrait dire, il me semble, moins de 18, à en juger par la manière de parler des Indiens dans la langue desquels Beaulieu s'exprimait [1]. Dans tous les cas, cette computation est basée sur le chiffre que Petitot donne comme représentant l'année de la construction du premier fort de traite sur les bords de cette mer intérieure. Il reproduit cette date dans son *Exploration de la Région du Grand Lac des Ours* [2], l'appuyant de la remarque que c'était dix ans après la découverte du Mackenzie, ce qui est plus conforme à la vérité historique que l'assertion du même ouvrage [3], à l'effet que la dite exploration n'eut lieu qu'en 1793.

Ce qui démontre péremptoirement l'erreur de cet auteur ou de son guide en histoire locale est le fait que, cette même année 1793, François Beaulieu accompagna sir Alexander Mackenzie dans son grand voyage à l'océan Pacifique. Il va sans dire qu'en entreprenant une exploration si périlleuse sous tous les rapports, Mackenzie ne dut pas s'embarrasser d'un enfant de dix ans [4]. Je

1 — *Traditions indiennes du Canada Nord-Ouest*, p. 330. Alençon, 1887.
2 — P. 68. Paris, 1893.
3 — *Ibid.*, p. 56.
4 — Il commença son voyage en 1792. Par une étrange inconséquence avec lui-même ou avec le récit de son héros, le P. Petitot écrit ailleurs dans ses *Traditions indiennes*, que Beaulieu mourut en 1875 à l'âge de 101 ans et quelques jours (p. 416). De son côté,—*quandoque bonus dormitat Homerus*, —M. Prud'homme, après l'avoir dûment traité de métis, dans son excellent travail sur l'élément français au Nord-Ouest, s'oublie jusqu'à dire, dans la

serais même tenté de reculer de quelques années la date suggérée par M. Prudhomme.

Quoi qu'il en soit, François Beaulieu peut être regardé comme le doyen des métis français au Nord-Ouest canadien, et, étant donné la place que leur race doit occuper dans les annales du Manitoba, je ne crois pas ces détails un hors-d'œuvre.

J'ajouterai même que Beaulieu était le type du " voyageur " ou coureur des bois. En mars 1820, il était déjà si familier avec la géographie du grand nord que sir John Franklin eut recours à ses lumières pour se fixer sur la voie qu'il avait à suivre dans son exploration. A cet effet, le métis lui traça une carte grossière du cours de la Coppermine et de la côte attenante qui devait être si correcte qu'un Indien qui entra pendant qu'il était à l'œuvre reconnut immédiatement le pays qu'elle représentait [1].

Ceci se passait au fort Wedderburne, le poste que la Compagnie de la baie d'Hudson entretenait sur une île en face du fort Chippewayan, établi par la Compagnie du Nord-Ouest sur le littoral du lac Athabasca. Beaulieu devint plus tard le chasseur attitré et l'interprète de sir John pendant le temps que l'explorateur passa au Grand Lac des Ours.

A l'arrivée des missionnaires, il les reçut avec des transports de joie, et fut baptisé par le P. Taché en 1848, à l'âge d'au moins 72 ans.

Sa mère était une Montagnaise, c'est-à-dire qu'elle appartenait

---

même brochure (p. 33), qu'il était « le doyen des Canadiens-Français du Nord-Ouest », et fait suivre la notice qu'il lui consacre des initiales C.-F. Puis 23 pages plus loin, il nous présente un Etienne Beaulieu, qu'il dit avoir été fils de François Beaulieu, « établi comme son père à la rivière au Sel », et il termine en nous assurant que celui-là encore « était regardé comme le doyen des Métis ». Enfin je me permettrai de remarquer, avec tout le respect dû à un chercheur qui a bien mérité de la patrie canadienne, que Laurent Leroux ne put trouver de Chippeways au Grand Lac des Esclaves, vu que cette tribu avait alors ou peu auparavant son habitation sur les bords du lac Supérieur. Elle est de race algonquine, tandis que celle à laquelle notre auteur fait allusion, la tribu montagnaise, appelée par les Anglais Chippewayan, appartient au stock déné. Chippeway et Chippewayan se ressemblent tellement au point de vue phonétique, qu'ils donnent souvent lieu à cette méprise contre laquelle le meilleur historien ne saurait se garder, sans études préalables, dans un champ scientifique qui n'est point le sien. (Voir *L'Elément français au Nord-Ouest*, p. 50).

1 — Franklin, *Journey to the Shore of the Polar Sea*, vol. II, p. 25. Londres, 1829.

à la grande famille dénée, race aborigène qui est foncièrement religieuse, ce qui, ajouté aux qualités probables du père, explique assez les dispositions du fils. Indépendamment des deux langues de ses parents, il parlait les dialectes des sauvages Couteaux-Jaunes dont il était le chef, et des Flancs-de-Chien parmi lesquels il avait été élevé.

Mgr Taché le représente en 1856 comme « l'enfant soumis de l'Homme de la prière, qu'il sert toujours avec empressement et générosité, versant des larmes sur les longues années passées dans l'infidélité, et s'efforçant, par une vie admirable de foi et de piété, de racheter le temps perdu [1]. »

De son côté, à la date du 9 juillet 1862, Mgr Grandin raconte dans son journal que, n'ayant pu s'arrêter chez « le bon vieux Beaulieu et les sauvages campés autour de sa maison, » celui-ci s'embarqua aussitôt, à l'âge de 90 ans, pour aller camper avec le missionnaire. Le but de cette démarche apparaît dans les lignes suivantes de l'évêque missionnaire : « Hier, écrit-il, pendant que les hommes étaient occupés à passer par terre, à cause d'un rapide dangereux, les barques et tout ce qu'elles contiennent, j'eus la consolation de célébrer la sainte Messe en présence de mon brave vieillard seulement. »

Bien plus, malgré son âge avancé, il offrit gratuitement ses services au missionnaire dans le but avoué de l'aider à désabuser les Indiens qui se laissaient séduire par les ministres protestants. L'année précédente il lui avait même offert tout l'argent que la Compagnie lui devait, et que le jeune prélat avait cru devoir refuser, vu l'état de pauvreté où il le voyait. Son manque de ressources ne l'avait pas empêché de donner peu de temps auparavent un billet de vingt livres à la mission d'Athabasca.

***

J'ai nommé plus haut la Compagnie du Nord-Ouest. Cette corporation commerciale qui représentait les intérêts franco-canadiens, bien qu'elle fût dirigée surtout par des Ecossais, eut une très large part à la dissémination de l'influence française au Canada central. Fondée en 1783-84, elle échelonna bientôt ses postes de traite du lac Supérieur aux confins les plus reculés des steppes glacés du nord. A peu près tous ses serviteurs ou enga-

1 — *Vingt années de missions*, année 1856.

gés et quelques-uns de ses officiers ou « bourgeois, » comme on disait alors, étaient Canadiens, en sorte que la connaissance du français s'imposait à tous comme une nécessité première. De fait, tout le monde parlait français dans cette compagnie ; tous ses membres, quelle que fût d'ailleurs leur origine, étaient regardés comme Canadiens-Français, et alors même qu'ils écrivaient en anglais, une foule d'expressions (ou même des phrases entières) françaises se glissaient comme malgré eux sous leur plume.

A cette époque, et bien longtemps après, le terme « Canadien » s'appliquait exclusivement aux Canadiens-Français au lieu d'être accaparé, comme il est aujourd'hui, par les nouveaux venus de langue anglaise et leurs enfants, qui ne voudraient voir dans les descendants des pionniers de la Nouvelle-France que des étrangers, des Français, *Frenchmen*.

Une des conséquences inévitables de la présence de tant de célibataires au sein d'une société où toute restreinte morale était à peu près inconnue, fut une quantité d'unions avec les femmes du pays, d'où naquit ce qu'on appela dans la suite la nation métisse. Bien peu nombreux furent les Canadiens qui ne contractèrent point de semblables alliances dans les rangs des Indiens qui fréquentaient leurs forts respectifs. En cela, du reste, ils ne firent que suivre l'exemple de leurs maîtres, avec cette différence importante qu'ils s'attachèrent définitivement à leurs familles et ne renièrent point les mères de leurs enfants, tandis que les soi-disant bourgeois ou commis ne les abandonnèrent que trop souvent pour retourner à leur pays natal.

Privés de tout secours religieux, ils n'en conservaient pas moins les prières apprises sur les genoux de leurs mères et le souvenir des instructions entendues sur les bords du Saint-Laurent. Au grand air des bois ou dans l'immensité des prairies, leurs manières s'émancipaient quelque peu et leurs propos n'étaient pas toujours des plus édifiants ; mais la foi restait vive, et leur sens religieux s'émoussait rarement. Ceux d'entre eux qui savaient lire enterraient les morts et baptisaient les enfants [1].

1 — Je trouve un excellent exemple de l'action civilisatrice des Canadiens du Nord-Ouest dans un détail du Journal d'un bourgeois de la Compagnie qui, de prime abord, ne manquera pas de paraître insignifiant à quiconque n'est pas au courant des mœurs indiennes. Il y a sans doute peu de mes lecteurs qui ignorent le sort absolument pitoyable fait à la femme dans la société sauvage, laquelle ne voit guère en elle que la bête de somme du

Ceux-ci étaient fiers de leur origine. Ils se considéraient comme français, et c'est à eux surtout qu'allait être départie la tâche de représenter pendant de longues années l'influence française dans les plaines du Nord-Ouest. On sait qu'ils ne négligèrent rien pour affirmer et défendre leurs droits de primogéniture chaque fois que les gouvernants du jour prirent des mesures qui semblaient les violer.

Dès 1785, c'est-à-dire un an ou deux après la fondation de la Compagnie du Nord-Ouest, de petits groupes de métis commencèrent à paraître autour de plusieurs de ses forts de traite, lesquels allant toujours en augmentant devinrent bientôt une force dans le pays, jusqu'à ce que, en 1816, leurs rangs fussent assez serrés pour leur permettre de défier avec succès l'autorité établie à la Rivière-Rouge. Ceci s'explique assez facilement quand on se rappelle que tous les employés en retraite venaient généralement s'y réfugier avec leurs familles, plutôt que de retourner au Canada, dont les aménités sociales ne leur souriaient plus.

C'est ainsi que nombre de métis appartiennent par leur ancêtre maternelle aux races du nord, qui sont plus dociles aux inspirations religieuses,plus honnêtes et moins immorales que les Indiens de descendance algonquine ou siouse, les vrais aborigènes du Manitoba et des grandes prairies de l'Ouest. Par exemple, la famille Riel peut se prévaloir de sang montagnais.

D'un autre côté, telle était l'influence de l'élément français, dans les postes même les plus reculés, qu'il alla jusqu'à s'assimiler les représentants des races les plus diverses, au point que des fils de Norwégiens, comme Wentzell, d'Ecossais, comme McDougall, d'Anglais comme Frobisher, etc., devinrent, et sont restés, métis français, ignorant même la langue de leur père ou aïeul paternel.

---

ménage. Or, en date du 12 novembre 1799, un certain James McKenzie décrit un de ses engagés nommé Lambert allant, à l'entrée de l'hiver, faire avec sa femme une provision de mousse pour leur nouveau-né — la mousse sert encore de langes dans tout le nord. Le chroniqueur ajoute : « Il arriva bientôt après avec un immense fardeau *(a huge load)* sur le dos, pendant que Madame marchait lentement derrière sans porter autre chose que son petit marmot. *Masquasis* (un sauvage), le voyant arriver dans cet état, fit remarquer qu'il ne manquait plus qu'un manteau doublé de rouge avec une frange noire pour faire une femme de Lambert » (Masson, *Les Bourgeois de la Compagnie du Nord Ouest*, (vol. II, p. 373), ce qui prouve que les attentions qu'il avait pour la mère de son enfant n'échappaient point à l'esprit observateur de l'Indien.

La raison de cet ascendant est facile à comprendre. Elle n'est rien moins que l'influence du milieu, à laquelle ne peut guère échapper une minorité infime. Même des fils de commerçants nés d'Indiennes, comme Grant, Pangman et d'autres, à cause des restrictions tacitement imposées à leur caste, se trouvaient plus à l'aise avec les enfants des Canadiens qui occupaient un rang inférieur dans la société du temps, que dans la compagnie de leurs propres parents.

Mais cet ordre de choses n'était pas destiné à durer. Comme la première génération de métis atteignait l'âge mûr, elle allait se trouver face à face avec les représentants d'une race que la différence de langue et d'habitudes devait retenir à l'épreuve de toute influence étrangère. Que pouvaient ces fils de la lointaine France et des prairies canadiennes, fiers, indépendants, et aussi à l'aise sur leurs coursiers fringants que sous le toit paternel, que pouvaient-ils sur des étrangers parlant un idiome qui leur était inconnu, des gens réservés, timides et casaniers à l'excès?

Malgré la règle que je me suis posée en commençant de me contenter de simples esquisses sans corrélation apparente, il me faut maintenant entrer dans certains détails sur les faits divers qui eurent pour conséquence inévitable la catastrophe qui va nous occuper dans l'article suivant.

A.-G. Morice, O. M. I.

LE GRAND DOCUMENT

SYNTHÈSE DU *CORPUS JURIS*

SOMMAIRE

I. La Théologie—dogmatique—morale—mystique—polémique.—II. Le Droit —naturel—divin—ecclésiastique—civil. — III. La Liturgie. — IV. L'Art chrétien—Architecture—Sculpture—Peinture—Musique. — V. Rhétorique sacrée—Prédication—Hymnologie. —VI. Archéologie sacrée. — VII. Histoire. — VIII. Discipline ou l'art de gouverner. — IX. Apologétique, ou défense de l'Eglise devant les accusations modernes portées contre elle, principalement au point de vue du développement historique de la civilisation.

On sait que Pie X, qui, dans son pontificat encore court, a pris des initiatives si hardies, et déjà fécondes, pour remédier aux abus inséparables de l'humanité, même dans l'Eglise, et pour pousser à bout des réformes déjà commencées, a nommé récemment une commission de canonistes, à cette fin de dégager du *Corpus juris* les lois encore appliquées dans le gouvernement ecclésiastique, en les séparant de celles qui n'offrent plus qu'un intérêt historique. La commission est à l'œuvre.

Cet acte souverain de Pie X, qui simplifiera la science du droit canon, aura encore cet autre résultat d'en rendre l'étude plus attrayante. Cette étude ne fut jamais négligée dans l'Eglise ; elle est trop fondamentale, elle a avec les autres branches de la science ecclésiastique des rapports trop étroits pour tomber jamais en désuétude dans les écoles, pas plus que les lois qu'elle enseigne ne cessèrent d'être suivies dans le gouvernement de l'Eglise. Cependant, le *Corpus juris* ne jouissait pas de la même faveur dans toutes les provinces de la chrétienté. En France, en particulier, il fut à peu près délaissé pendant plus de la moitié du XIXe siècle. Tandis que le droit romain, resté obligatoire dans le programme des Facultés de l'Etat, sauvait de l'oubli les *Pandectes* et les *Digestes*, le *Décret* de Gratien, les *Decrétales* de Grégoire IX, les *Clémentines* du pape Clément, les *Extravagan*

tes de Jean XXII, étaient fort négligés, et traités à peu près comme les *Capitulaires* de Charlemagne, les *Etablissements* de saint Louis, la *Pragmatique sanction* de Charles VII. Il n'en avait pas été toujours ainsi. La vieille Sorbonne tenait en honneur l'étude du *Corpus juris ;* elle conférait les grades en droit canon, comme en théologie ; les quinze Facultés du royaume avaient le même programme. Le gallicanisme avait mêlé ses prétentions au droit pontifical, le seul qui fût orthodoxe ; tel quel, le droit canon était enseigné quand même.

Le Concordat de 1801 brisa cette belle tradition ; il arrêta les ravages de la Révolution ; il en répara les ruines, mais non pas toutes. Le haut enseignement avait péri avec les fondations qui l'entretenaient et les maîtres qui le donnaient. Le Concordat créait pour l'Eglise de France un droit nouveau, qui n'était pas anti-canonique, car il portait la signature du Pape, mais qu'on peut appeler extra-canonique, puisqu'il suspendait l'application des règles usitées la veille, et mettait à la place une sorte de *modus vivendi* provisoire, que les circonstances imposaient, en renvoyant à des temps meilleurs le rétablissement de l'état normal des relations de l'Eglise de France avec le Saint-Siège et avec le gouvernement. Cent ans après ce pacte célèbre, beaucoup de questions étaient restées sans solution ; cette solution était encore *in fieri*, quand la République jacobine a prononcé brutalement la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Dans des conditions si défavorables, la décadence des études du droit canon s'explique.

Sous le pontificat de Pie IX un grand mouvement s'est dessiné d'abord, qui bientôt s'est accentué vers le retour aux saines traditions. Le gallicanisme, qui devait succomber définitivement au concile du Vatican, reçut les premiers coups quand Dom Gueranger entreprit la croisade liturgique, que Bouix eut composé l'œuvre monumentale où il combattait de front, et avec un succès relatif, le droit canon national ; Craisson le suivit de près avec son Manuel, qui résumait ses vingt volumes ; d'autres moins connus s'étaient joints à ces maîtres, et la révolution canonique s'accomplissait avec les encouragements de Rome, malgré l'école gallicane, devenue plus prudente mais encore en retard dans son évolution...

Cependant Pie IX, le Pontife aux grandes initiatives, avait fondé *Via Santa Chiara* le séminaire français, qu'il entoura de toute sa sollicitude et dont il attendait de précieux résultats.

Presque à la même heure, il avait exigé que la compagnie de Saint-Sulpice, qui distribuait l'enseignement théologique dans la moitié des diocèses de France, eût une procure à *Le quattro fontane :* cette mesure avait sa signification. Ces deux établissements ne tardèrent pas à attirer à Rome une élite de jeunes élèves, qui suivirent les cours des universités pontificales, encouragés par les évêques, qui avaient deviné le désir de Pie IX ; en rentrant dans leurs diocèses, ces étudiants emportaient, avec les grades qu'ils avaient obtenus, les saines doctrines de l'Eglise mère et maîtresse de toutes les églises ; ainsi l'étude du droit canon, déjà inaugurée dans les cours élémentaires des séminaires, reprit faveur dans les nouvelles générations.

A ces causes de restauration, une autre cause s'ajouta, très puissante, quand les universités catholiques, dans cinq régions de la France, ouvrirent les cours du haut enseignement, composé de toutes les branches des sciences ecclésiastiques. Ces établissements, malgré leur existence légale, n'ont pas tardé à encourir la malveillance des pouvoirs publics, qui se laissèrent arracher la charte de leur institution plutôt qu'ils ne l'octroyèrent de bonne grâce, et qui le lendemain retirèrent d'une main une partie des droits qu'ils avaient accordés. Nos universités catholiques, qui portent, avec les saines doctrines, les destinées de l'Eglise de France et d'une portion de la jeunesse de nos écoles, voguent sur des flots orageux, et continuent sans défaillance l'œuvre entreprise ; elles font des bacheliers, des licenciés, des docteurs en philosophie, en théologie, et *in utroque jure.* Le droit canon bénéficie de ce grand mouvement, qui pourra se développer encore sous le régime de la liberté, s'il plaît à Dieu de nous délivrer de la tyrannie qui pèse sur nos têtes sans les courber. La séparation de l'Eglise et de l'Etat, faite par l'Etat contre l'Eglise, qu'il a dépouillée de ses biens, et à laquelle il dispute les restes de liberté qu'il n'ose pas lui arracher, aura peut-être ce résultat, de lui rendre, après de rudes combats, l'autonomie dont elle se montra toujours jalouse : et en possession de son plein droit, en favorisant l'étude du droit canon, elle l'appliquera.

***

Ce long préliminaire, qui peut-être n'est pas un hors d'œuvre, ne doit pas nous écarter de la question, et du point de vue auquel nous nous sommes placés. Dans le *Corpus juris,* il faut séparer

par une analyse attentive les lois que nous appellerons actives, de celles qui sont purement historiques. Ces dernières présentent un très grand intérêt rétrospectif : elles sont d'une utilité toujours actuelle, non pas pour le gouvernement de l'Eglise, mais pour l'avancement des sciences ecclésiastiques. Si l'on éprouve un embarras, c'est lorsqu'il s'agit de limiter le champ du droit canon, et de le distinguer des autres branches de la science sacrée. Or, c'est cette difficulté qui nous fournit son caractère spécifique qui consiste à être une science *synthétique*, mêlée à toutes les autres qui viennent y puiser des matériaux précieux, quand elles n'y prennent pas leur source. On voit déjà poindre cette thèse : l'utilité actuelle du *Corpus juris*, même dans ses parties les plus archaïques, qu'on est tenté de ranger parmi les fossiles.

I. — LA THÉOLOGIE

Pour commencer par le fondement, il faut considérer la connexion étroite de la théologie avec le droit canon. D'abord la théologie dogmatique. On ne peut pas ouvrir un livre de droit canon, sans y trouver des questions de théologie résolues par des textes empruntés aux décrets des Papes, aux canons des Conciles ou aux œuvres canonisées des docteurs de l'Eglise ; ni un traité de théologie sans y rencontrer des titres de droit canon. Cependant la théologie dogmatique prime le droit canon d'une priorité logique, même d'une priorité de temps ; car le droit canon est une partie du droit humain, ou si l'on veut, du droit divino-humain : il est contingent, puisqu'il est une création de l'Eglise. Sa valeur se mesure à celle de l'Eglise ; il faut donc avant tout savoir ce qu'est cette Eglise, quelle est son origine, sa mission, ses prérogatives, ses titres à la confiance des peuples : autant de thèses qui sont du ressort de la théologie dogmatique. C'est là la grande prémisse d'où tout le reste découle, la pierre sur laquelle tout l'édifice repose.

Ce rapport entre la théologie et le droit canon, qui est le principal, n'est pas le seul. L'Eglise en entrant dans le monde venait pour enseigner ; elle apportait une doctrine définitive, car les révélations divines étaient terminées ; la dernière phase de l'humanité, celle que saint Jean appelle *hora novissima*, était ouverte. Mais si la doctrine était entière dans sa *substance*, elle n'avait pas obtenu dès le début son plein développement : ce

développement s'opéra lentement de siècle en siècle, provoqué par les événements de l'histoire, surtout par les erreurs contraires ; il correspondait, par une dispensation providentielle, qui n'est pas le moindre signe de l'assistance que Dieu accorde à son Eglise, aux besoins des époques successives. Ce développement consista d'abord dans l'interprétation de la pensée divine, écrite ou orale ; il s'accusa encore quand l'Eglise, gardienne et prêtresse de la doctrine, son organe autorisé et infaillible, présida par ses définitions à des épanouissements de sève dogmatique, qui s'accomplirent sans déchirer le tissu délicat de la vérité révélée, toujours identique à elle-même. Ceci ressemble à la culture que le travail de l'homme donne à des germes préexistants et qui prépare, sous l'influence bienfaisante des éléments, les formes parfaites du règne végétal. Vincent de Lérins a magistralement exposé les lois des développements dogmatiques : son traité est resté classique [1].

Ces développements devaient résulter encore des *additamenta* que l'Eglise a le droit, par délégation de son Fondateur, d'apporter à la pensée divine sans l'altérer ; car Dieu n'a souvent parlé qu'à demi ; il a posé le principe, en laissant à son Epouse le soin de faire le reste. Ceci est très fécond en applications. On peut s'en rendre compte en parcourant le traité de la *Pénitence*, le traité du *Mariage*, le traité des *Censures*, et celui des *Sacrements en général*. On peut citer d'autres exemples. Dans ces différentes parties de la théologie on discerne vite l'élément divin et l'élément humain ou canonique : c'est ainsi que les monuments du droit canon, contenus dans le *Corpus juris*, nous aident à pénétrer jusqu'à la génération des dogmes.

Mais ces dogmes, qui se déroulent comme les anneaux d'une chaîne d'or, et que le *Corpus juris* nous permet de compter au passage en nous faisant assister à leur formation avec les décrétales des Papes, les définitions des Conciles qu'il collectionna religieusement, devaient être attaqués par les hérésies : pas un n'a échappé à l'épreuve. La défense ne se fit pas attendre, et resta victorieuse sur toute la ligne. Préparée par les maîtres de la doctrine dans les écoles, elle se compléta par les jugements de l'Eglise. Le *Corpus juris*, qui nous a initiés à la théologie positive, nous familiarisa avec la théologie polémique, et dirima les

1 — *Commonitorium.*

controverses, en colligeant les anathèmes qui tombèrent sur les esprits rebelles, avec les peines spirituelles ou temporelles auxquelles ils furent condamnés.

Cependant le droit canon a encore des points de contact avec la théologie morale ; il semble même que celle-ci occupe dans le *Corpus juris* une place principale. Car si le droit canon peut être considéré comme la règle de croire, il est davantage la règle des actes, des actes externes qui composent la vie publique du chrétien, les seuls sur lesquels s'exerce la juridiction de l'Eglise. Elle ne juge pas, en effet, des actes internes de l'intelligence et de la conscience : elle laisse à Dieu de sonder les cœurs et les reins, et de rendre les arrêts de sa justice ou de sa miséricorde. C'est dans le *Corpus juris* qu'on trouve ce qu'on peut appeler le décalogue canonique, fait d'éléments divins et humains, qui forment ensemble le plus beau code que jamais législateur ait rédigé, et qui est, après la grâce de Dieu, la cause des vertus inconnues jusque-là qui se sont épanouies dans l'Eglise, restée la société idéale, pour servir d'exemplaire aux sociétés politiques, et les rendre participantes de sa grandeur et de sa beauté, en subissant ses influences et en acceptant ses lois.

Une autre branche de la théologie, qu'il ne faut pas omettre dans cette recension, c'est la théologie mystique. L'Evangile contient, avec les préceptes qui obligent tous les chrétiens, des conseils qui ne s'adressent qu'à une élite de l'humanité, aux âmes supérieures, prévenues de grâces réservées, destinées aux grands rôles, et dont le vol hardi, comme celui des aigles, les porte à des hauteurs que toutes ne peuvent pas atteindre. L'Eglise est instituée pour mettre en œuvre ces deux formes de la vie chrétienne ; c'est pourquoi, après avoir enseigné les règles qui sont comme le droit commun des fidèles, elle a rédigé celles qui sont l'appel adressé aux volontés héroïques, groupées spontanément autour de la croix pour aimer, pour souffrir et mourir, et achever, selon l'expression de l'Apôtre, ce qui manque à la rédemption du Christ.

La théologie mystique s'est incarnée dans les institutions monastiques de tout ordre, qui en s'additionnant de siècle en siècle sont devenues le manteau royal, plein de variété, qui orne les épaules de l'Epouse. Elle est glorieuse l'histoire de ces institutions, qui sont les forteresses de la cité de Dieu, où la science a été cultivée par des maîtres illustres, où la sainteté a fleuri, où la prière ne

cessait ni le jour ni la nuit, où le sacrifice était la seule volupté qu'on y goutât, où tous les dévouements s'allumaient au foyer de l'amour eucharistique, et d'où sortaient des légions d'apôtres, qui couraient sur tous les rivages, pour prêcher l'Evangile, annoncer la paix, guérir la gangrène des races civilisées, apprivoiser les barbares, délivrer les esclaves, recueillir les orphelins, nourrir les pauvres, reconcilier les classes divisées et mourir à la peine dans les sillons qu'ils avaient tracés et arrosés de leurs sueurs et de leur sang. Le *Corpus juris* conserve les archives des institutions engendrées par la théologie mystique : là sont les chartes de leur fondation, les constitutions que les Papes et les Conciles leur ont données, les transformations qu'elles ont subies pour mieux correspondre aux besoins des époques qu'elles traversaient, et quand il le fallut, les réformes que la décadence de la ferveur primitive rendit nécessaires.

En résumé, toutes les branches de la théologie, dogmatique, polémique, morale, mystique, s'appuient, en dernière analyse, sur l'Ecriture et la tradition. Pour cette raison, l'exégèse biblique et patrologique trouvera dans le *Corpus juris* des secours précieux, pour interpréter les textes sacrés, et pour l'étude des Pères, ces génies que Dieu a suscités d'âge en âge comme les témoins de la vérité et les guides des nations, et dont la pensée toujours profonde, souvent obscure, demande d'être fixée officiellement, pour éviter d'interminables disputes. L'Eglise est l'interprète infaillible de l'Ecriture et de la tradition : son enseignement est dans le *Corpus juris*.

P. At,
prêtre du Sacré-Cœur.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

SOMMES-NOUS RENDUS À LA CRISE FRANÇAISE ?—AVONS-NOUS À LUTTER CONTRE LES MÊMES ENNEMIS QUE LES CATHOLIQUES DE FRANCE ?—SOMMES-NOUS TRAVAILLÉS PAR LES MÊMES MALADIES ?

Dans nos dernières causeries sur la crise religieuse de France, il n'a guère été question des ennemis de l'Eglise et de toute idée chrétienne, qui mènent et organisent, depuis trente ans, la persécution présente. C'est que je n'ai jamais eu l'intention d'en faire ici une histoire plus ou moins complète, mais d'expliquer quelques phénomènes difficiles à comprendre à qui regarde de loin, et surtout de mettre en garde nos compatriotes contre des dangers moins apparents que ceux que tout le monde connaît et qui peuvent, un jour ou l'autre, nous être communs avec les catholiques de France.

J'espère n'avoir pas écrit, sur nos frères de là-bas, une seule phrase que les meilleurs d'entre eux n'eussent pas signée volontiers. La plupart de ceux qui là-bas étudient la crise présente, ne songent qu'à s'accuser eux-mêmes et ne s'occupent guère de faire le procès de l'ennemi. Nous faisons comme eux. Encore que la perpétuité n'ait été promise qu'à l'Eglise universelle, et que le catholicisme puisse disparaître plus ou moins complètement dans un pays ou dans un autre, il est rare, pour ne pas dire impossible, que la foi catholique s'éteigne quelque part, sans que les catholiques doivent en accuser leurs fautes et leur insuffisance autant que la fureur de leurs ennemis. Assurément, la foi catholique ne menace pas de s'éteindre en France pour le moment ; la persécution ne fera, nous l'espérons, que la raviver et la fortifier ; mais si jamais elle s'y éteint, la faute n'en sera totalement ni aux francs-maçons, ni aux gouvernements athées et persécuteurs ; elle sera aux catholiques qui n'auront plus assez « de divinité en eux ».

On m'a fait remarquer que, depuis dix ans, l'attitude des catholiques de France s'est singulièrement modifiée, qu'elle est devenue plus militante et fait espérer une action plus profonde et plus générale sur le peuple. Je n'ai voulu ni le contester ni l'ignorer, mais le temps n'était pas venu de le dire ; et puis, le temps vient rarement de tout dire, même ce qui est juste et vrai.

Je serai heureux, pour ma part, que nos revues et nos journaux nous mettent au courant des travaux et des procédés de la défense catholique, soit en France, soit dans les autres pays

d'Europe. Cette étude s'impose à tous les catholiques instruits de notre pays, à tous ceux au moins qui ont la prétention d'appartenir à la classe dirigeante. Il faudrait la leur rendre possible.

Nous n'avons pas le droit, nous catholiques instruits et intelligents ou qui devrions l'être, de nous désintéresser des affaires du monde catholique, parce que ces affaires sont pour nous des affaires de famille, sur lesquelles c'est à nous de renseigner tout le monde et non de demander l'avis des étrangers et des ennemis, et parce que ces affaires sont les nôtres. Ce qui se joue en France aujourd'hui se joue toujours en tout temps en quelque pays du monde : le tour du nôtre viendra, les uns disent bientôt, les autres disent plus tard ; et pour n'être pas surpris et accablés avant même d'avoir commencé la lutte, notre premier devoir et notre premier besoin, c'est d'être renseignés sur nous-mêmes et sur les forces et la tactique de l'ennemi.

Ce qu'il nous faut, c'est une étude pratique et avisée qui tienne compte non seulement des causes qui agissent, mais de l'état réel des milieux. Il ne suffit pas que l'on trouve chez nous des erreurs et des vices qui perdent les peuples européens, pour conclure légitimement que nous sommes, comme quelques-uns d'entre eux, en pleine décomposition. Les mêmes causes ne produisent pas toujours les mêmes effets. Le même virus parfois donne la mort et parfois sauve la vie, suivant la dose et l'état du sujet.

J'admire l'aplomb de ces étrangers qui ont vu à peine notre pays à vol d'oiseau, ou ne l'ont jamais vu, et se mêlent de juger à tort et à travers les questions politiques et religieuses les plus délicates et les plus difficiles de notre histoire et de vaticiner sur notre avenir religieux et national. Qu'on ne nous importe plus de ces prophètes qui sont plus sûrs de leur imagination que de leur jugement !

Ce n'est pas que nous ne devions accueillir, d'où qu'ils viennent, les bons conseils et les observations sérieuses et en faire notre profit ; mais ne reconnaissons pas trop facilement comme véritables les portraits que font de nous des gens qui ne nous ont jamais vus que dans leurs cerveaux plus ou moins grisés de polémiques outrancières. Leur bonne foi et leurs bonnes intentions ne sont pas mises en cause, mais seulement leur autorité et le sérieux de leurs informations.

Je ne me suis pas fait jusqu'à ce jour la réputation d'un optimiste et d'un chauvin, qui ne trouve autour de lui ni erreurs ni préjugés, qui fait ses délices de nos journaux et se pâme d'admi-

ration devant notre génération d'électeurs et de veaux plus ou moins dorés qu'ils se fabriquent tous les quatre ou cinq ans. Mais qu'un homme qui n'entend rien aux conditions particulières de notre pays, et n'a jamais fréquenté personne de ceux qui le gouvernent, vienne crier dans nos journaux que la franc-maçonnerie est le *fonds et le tréfonds* de toute la politique canadienne, soit celle de Québec soit même celle d'Ottawa, il m'inspirera moins de terreur que de pitié. De pareilles âneries, quand elles sont prises au sérieux, ne peuvent que dérouter l'opinion, et quand on les traite comme elles le méritent, ne servent qu'à l'endormir.

De même, nous, catholiques du Canada, nous pouvons et nous devons, comme tous les catholiques du monde, former notre conscience d'après les principes de notre foi, dans notre vie publique comme dans notre vie privée ; et je ne crois pas avoir traité avec trop d'égards et de ménagements ceux des nôtres qui oublient ce grand devoir. Mais pouvons-nous ne pas tenir compte des conditions politiques faites à notre pays par des circonstances providentielles qu'il ne dépend guère de nous de modifier ? Si, dans le Canada entier, la grande majorité est anglaise et protestante, est-ce bien notre faute ? Et pouvons-nous l'ignorer ? Notre province de Québec nous appartient davantage, puisque nous y sommes la majorité et que nous nous y gouvernons nous-mêmes à peu près comme nous l'entendons. Et pourtant, officiellement, la province de Québec est comme le reste du Canada, *pays anglais*, avec une minorité anglaise et protestante dont elle doit tenir compte dans sa législation et son gouvernement.

Cela soit dit, non pour prôner une politique de compromis quand même et de conciliation au détriment des principes et des droits de la conscience — qu'aucune majorité ne peut opprimer justement et qu'aucune minorité ne peut abandonner sans trahison et sans lâcheté—mais pour expliquer que, même avec sa majorité catholique et canadienne-française, la province de Québec ne ressemble en rien à l'ancienne France et à l'ancienne Espagne. De la réalité au rêve la distance est grande, et pour n'en tenir aucun compte, il n'est besoin que d'être insuffisamment renseigné ou de manquer de jugement.

J'admets, comme tout le monde, qu'il se fait parfois des lois imparfaites et malheureuses, et que la franc-maçonnerie, par quelques souffleurs, attise autant qu'elle le peut, sournoisement presque toujours, l'esprit anti-catholique et anti-chrétien qui, de notre

temps comme de tous les temps, hante volontiers les juristes et les législateurs. Mais qui pourrait pousser l'injustice jusqu'à soupçonner le grand nombre de nos législateurs d'avoir des principes bons ou mauvais ? Ils s'occupent surtout de servir les intérêts, les leurs d'abord, et ceux du pays ensuite, quand ils le peuvent sans compromettre les leurs. S'ils ont une doctrine plus ou moins consciente, elle se formulerait assez justement dans cet axiome : « On ne gouverne pas avec des principes [1]. »

Il ne se peut pas qu'un grand nombre d'idées fausses ou inexactes n'aient cours parmi nos législateurs de Québec et ceux d'Ottawa : la faute en est au temps plus qu'au pays. On trouverait bien parmi eux aussi, comme il y en a partout, quelques têtes foudrées, quelques apprentis de libertinage et d'impiété, quelques idéologues en petit nombre, voire deux ou trois maçons, à Québec même ; mais ni la masse de nos politiciens, ni leurs chefs n'ont cette rage de détruire toute religion et tout ordre chrétien dans la société qui anime les blocards de France.

On nous dit : la mauvaise graine est semée dans les esprits. Nous le savons bien, et nous savons d'où elle est importée et qui la sème. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle lève. La vieille France, en nous laissant nos traditions chrétiennes, n'avait pas oublié d'y mêler en abondance ces erreurs gallicanes, régaliennes, jansénistes et parlementaires qui sont les ascendants naturels du libéralisme et de l'athéisme politique d'aujourd'hui. Les plus défectueuses de nos lois civiles nous viennent de cette époque. Que nos législateurs n'aient pas su les rendre meilleures, cela ne

1 — Il y a quelques jours, en mars dernier, un grand quotidien de Montréal tançait assez vertement et non injustement un professeur d'une université anglaise de cette ville, qui avait exposé ses visées politiques dans une conférence publique, et, à ce propos, décrétait d'incompétence politique les intellectuels en général et les professeurs en particulier. Un intellectuel, auquel on communiqua cet article, répondit par cette boutade : « Il se peut que le journal ait raison et il se peut qu'il ait tort. Il y a politique et politique. Il y a la politique de la panse, pour laquelle la pensée n'est pas nécessaire ; et celle-là, les intellectuels n'y entendent rien ; ils la laissent aux politiciens de profession et aux rédacteurs de journaux. Il y a la politique de la pensée qui s'inspire des principes de la morale et du droit naturel, et pour celle-là, les intellectuels ne sont pas plus incompétents que des gens qui ont ordinairement leurs principes et leur conscience dans leur gousset. Il faut bien avouer que ce n'est pas la politique du jour, mais croyez-moi, c'est par la pensée que la politique fait des œuvres grandes et durables. La panse est ce qui périt le plus vite et ne laisse après elle que pourriture. »

prouve pas qu'ils les auraient faites telles qu'elles sont, ni qu'ils sont d'idées moins catholiques que leurs devanciers.

On nous dit que nous sommes envahis et travaillés par la franc-maçonnerie. Je crois l'avoir dit déjà et n'avoir pas dissimulé le danger. Mais de là à convenir que nous sommes en maçonnerie comme la France et que nous y serons demain, il y a loin assurément.

Nous ne nous mettrons jamais trop en garde contre l'influence maçonnique : d'accord. La croisade anti-maçonnique serait une œuvre urgente dans nos villes, surtout pour la jeunesse instruite et celle qui se destine aux affaires : c'est incontestable. On ne fera jamais trop de lumière sur l'organisation des loges et les menées de leurs agents. Ce qu'il faut pour retarder, sinon pour arrêter la propagande maçonnique, c'est la lumière et le grand air : elle ne se fait promptement et sûrement que dans l'ombre et le huis clos. Mais précisément, parce que pour vivre et pour agir elle a encore besoin de se cacher, la maçonnerie parmi nous peut être plus efficacement combattue que dans les pays où elle est au pouvoir et ne dissimule nullement son programme. Nous ne serons vaincus que si nous voulons bien l'être.

Quand, de fait, la maçonnerie serait au pouvoir, elle n'aurait pas ici le champ libre comme en France. Dans nos pays de l'Amérique septentrionale, où un homme est un homme et où la liberté n'est pas un mythe, l'Etat n'est pas le pays et ne fait pas tout ce qu'il veut, comme dans ces pays d'Europe, où les peuples ont été façonnés pendant des siècles à un servage plus ou moins consenti. Ni l'esprit public, ni l'esprit de notre constitution ne permettent cette ingérence de l'Etat dans toutes les affaires d'un chacun, qui fait de tous les citoyens des mineurs perpétuellement sous la tutelle de l'Etat.

La présence de l'élément anglo-saxon qui, à certaines heures, serait une menace pour notre nationalité, deviendrait pour nous une force de résistance contre le césarisme. L'Anglais supprimerait volontiers le Canadien-Français, pour lui rendre service sans doute et pour l'honorer—que peut-il y avoir au monde de plus glorieux que d'être englouti dans le grand tout anglo-saxon ? — il supprimerait volontiers l'autonomie d'une province pour supprimer une race ; mais il ne permettra pas qu'on le supprime lui-même, ni qu'on supprime sa municipalité, ou sa province, où il se taxe à son gré et se gouverne comme il l'entend. De l'inter-

vention du pouvoir public il ne supporte que celle qui l'aide, et ne veut pas de celle qui le gêne ou opprime l'un quelconque de ses droits ou l'une quelconque de ses libertés.

Dans une guerre à l'influence catholique et à l'idée religieuse, l'élément protestant serait une ressource formidable contre nous. Il s'alliera presque toujours à la franc-maçonnerie pour détruire l'ennemi commun [1], surtout si l'on ne sait pas en appeler à temps à son esprit de justice et si l'on soulève les passions de race. Mais précisément, la guerre religieuse, en prenant l'allure d'une guerre de race, groupera davantage tous les nôtres, et animera pour la lutte et la résistance ceux-là même que les périls de la religion laisseraient assez indifférents. Le meilleur dissolvant de la foi et le vrai bouillon de culture de l'irréligion pratique dans notre pays serait un élément protestant canadien-français, qui heureusement pour notre nationalité et notre religion, ne compte guère ni par le nombre ni par l'influence.

Le pouvoir public, fût-il chez nous, comme en France, à la discrétion de la maçonnerie, ne pourrait pas si facilement imposer un régime de tyrannie et d'oppression : ni l'esprit public, ni notre constitution politique ne le permettraient.

Se figure-t-on un pays comme le Canada, gouverné à la française par une armée de fonctionnaires qui le couvrirait de l'Atlantique au Pacifique ? L'espace autant que la diversité des races nous défendra longtemps encore contre cette centralisation administrative qui fait la toute-puissance du pouvoir et l'esclavage d'un peuple.

Ce fonctionnarisme qui met toute une armée d'agents aux mains du pouvoir pour lui asservir toutes les volontés, depuis les chefs de cabinets et les préfets jusqu'au dernier maire de la dernière commune, est impossible au Canada. Impossible d'abord avec notre système d'autonomie des provinces et des municipalités, qui est essentielle à la Confédération canadienne. Impossible ensuite, parce que le Canadien n'est pas dressé dès l'enfance

1 — Je n'entends pas méconnaître de glorieuses exceptions. Personne ne saurait oublier l'attitude de Sir MacKenzie Bowell et de Sir Charles Tupper, qui ont montré plus de zèle et de courage que le grand nombre des nôtres pour défendre les droits de nos frères du Manitoba. Tout Canadien-Français et tout catholique doit garder avec reconnaissance leur nom et leur souvenir, avec celui des sept braves qui ont su suivre leur conscience au lieu d'obéir quand même à la discipline de parti.

à l'obéissance passive à l'écharpe ou au bâton. Il veut obéir, sinon toujours par vertu et par devoir, au moins par raison. Il n'adore ni le plumet ni le galon, et estime justement que les fonctionnaires, comme le pouvoir lui-même, sont ses serviteurs et non ses maîtres. S'ils oublient de le traiter avec respect, et parfois de flatter ses préjugés, il ne s'amusera pas à les cribler d'épigrammes ou à leur lancer des pavés : il les balaiera pacifiquement et proprement par un acte de libre et virile volonté. Qu'on le trompe, c'est facile ; qu'on l'exploite, il le supporte ou ne s'en aperçoit pas ; qu'on l'achète, hélas ! il y consent trop facilement ; mais qu'on lui impose d'autorité ou administrativement ce qui ne dépend que de son bon vouloir et de sa liberté, il se cabre et s'échappe pour bien montrer qu'il n'est pas au collier.

Dans ces conditions, avant que l'Etat, même livré à l'influence maçonnique, puisse tout refaire à son gré, dans nos municipalités et nos provinces, nous pourrons, si nous le voulons, faire de longues, belles et bonnes luttes, où les frères émancipés ne seraient pas sûrs d'avoir le dessus.

Ajoutons que notre pays n'est pas travaillé comme la malheureuse France par une littérature impie et immonde, ni par une presse ouvertement hostile à tout ce qui est chrétien. Nous avons bien quelques esprits gâtés qui ne demanderaient pas mieux que de corrompre le pays ; mais, grâce à Dieu ! jusqu'à présent l'opinion publique a tenu à être respectée. On se passe bien, dans une certaine région surtout, sous le manteau, on dévore en secret ou en petit comité des livres impies ou obscènes, et qui tous portent la marque française. Les mauvais livres canadiens sont rares, et ils sont universellement honnis et méprisés ; l'impiété et le libertinage ne sont pas encore ici la condition du succès, de la fortune et de la popularité.

Notre presse elle-même, sauf deux ou trois journaux minuscules de cités lilliputiennes, où des jouvenceaux grimés en libres-penseurs s'essaient des dents et des ongles contre les idées chrétiennes, s'en voudrait de paraître ouvertement immorale et irréligieuse [1]. Sûrement elle sait à peine l'abrégé du petit catéchisme, entend très imparfaitement les commandements de Dieu et les observe

1 — Il n'y a pas jusqu'à l'*Avenir du Nord*, où roucoule Colombine, qui de temps en temps, par peur de la crosse peut-être ou des désabonnements, ne joigne pieusement les mains sur sa poitrine en récitant son *Credo* quelque peu écourté.

moins encore. Si elle n'a rien de l'esprit d'une presse vraiment catholique, à part de rares exceptions, elle ne s'acharne pourtant pas à prêcher l'irréligion et l'immoralité,—comme en France,—loin de là. Nous nous plaignons à bon droit de ce qu'elle n'éclaire pas la conscience du peuple et qu'elle amoindrit le sens chrétien, par la promiscuité où elle met constamment les faits religieux et les scandales retentissants, les comptes rendus de sermons et les réclames pour les théâtres immoraux, les méditations pieuses et les chroniques socialistes. En France, elle passerait pour une presse plutôt religieuse et cléricale [1].

De plus, l'Etat n'a point ici et, nous l'espérons du moins, ne saurait avoir de longtemps la mainmise sur l'enseignement à tous ses degrés. Les écoles ne lui appartiennent pas et de longtemps, si nous le voulons, ne pourront lui appartenir. Or, tant que les écoles primaires relèveront des municipalités, c'est-à-dire des chefs de famille, et que les écoles secondaires et supérieures seront aux mains de corporations libres, l'esprit qui les dirigera sera l'esprit d'un peuple essentiellement catholique et religieux.

Nos politiciens ont commis une faute, qui est à la fois un crime et une lâcheté, en consentant à l'oppression des catholiques des provinces de l'Ouest—personne ne l'avoue plus haut que nous ni ne le déplore plus amèrement. Mais de ce que l'école neutre de droit et protestante de fait soit plus ou moins imposée par une majorité protestante à ces provinces, conclure qu'à brève échéance un gouvernement quelconque pourrait imposer à la catholique province de Québec, comme école d'Etat, une école sans Dieu, c'est raisonner contre l'évidence des faits.

Pour le moment nos écoles à tous les degrés ne font que suppléer les familles dans l'enseignement, et toutes, autant que je le sache, forment les générations aux idées et aux mœurs chrétiennes. Elles le doivent aux familles et à l'esprit public, et souvent nos instituteurs laïques ne s'y appliquent pas moins que les instituteurs congréganistes eux-mêmes. Restons maîtres de nos écoles, ne les livrons pas au pouvoir public, et nous resterons maîtres de l'avenir.

En France même, bien que l'Etat eût depuis un siècle la haute main sur l'enseignement supérieur et secondaire, et qu'il eût ainsi

---

1 — A lire dans la *Presse* de ce jour, 3 avril, un article très ferme et très sensé à propos de l'interdiction d'un théâtre par l'autorité archiépiscopale. Quel bien ferait ce journal s'il restait toujours dans cette note si juste!

formé les classes qui font l'opinion, il n'a cru pouvoir s'attaquer ouvertement à toute idée chrétienne qu'après avoir mis la main sur les écoles primaires et en avoir fait des écoles d'irréligion et d'athéisme.

Si profond qu'on suppose le travail de la franc-maçonnerie, si puissante qu'en veuille faire son influence, fût-elle même maîtresse d'une partie de nos législateurs, elle n'a cependant pas, pour hâter le succès de ses affaires dans notre pays, le despotisme omnipotent de l'Etat, ni une littérature sceptique, immorale et impie, ni une presse généralement hostile à l'idée chrétienne, ni un peuple formé de longue main à l'irréligion par l'enseignement public à tous ses degrés. Ajoutons que l'Eglise, ne recevant rien de l'Etat, n'a guère à redouter une séparation où toutes les pertes seraient pour celui-ci.

Veux-je dire cependant que pour n'être pas si imminent que quelques-uns le disent, le péril n'existe pas pour nous, que l'esprit public activement travaillé par les missionnaires de la franc-maçonnerie et du socialisme et mal éclairé par les journaux ne puisse être déplorablement faussé ? Qu'un certain nombre des nôtres, séduits par le rêve grandiose d'un Canada uni en une seule grande nation, ne feraient pas bon marché de nos institutions, même de nos écoles catholiques et françaises ? Qu'une partie de la population ouvrière de nos grandes villes, livrée sans défense à l'action des prédicants de socialisme, ne puisse pas un jour se tourner contre l'ordre social chrétien ? Non, je dissimulerais ma pensée et personne ne me prendrait au sérieux. J'ai voulu dire que si nous sommes menacés et travaillés par le *mal français*, nous avons cependant contre lui des protections qui nous permettront de faire une longue et forte résistance, sinon de remporter une victoire complète.

Il me resterait à signaler tous les points faibles de notre armure. C'est une tâche infiniment délicate : je m'en acquitterai prochainement avec la même franchise, bien convaincu que le courage le plus méritoire est celui de savoir déplaire à propos.

RAPHAËL GERVAIS.

SAMUEL CHAMPLAIN [1]

Il n'appartient qu'à un historien de race, et, de plus, mûri en plein terroir canadien, de mettre en relief l'œuvre si remarquable que le docteur N.-E. Dionne vient si heureusement de compléter. Ce qu'il y a de lectures, de longues et patientes recherches dans ces deux volumes, ce que la science historique peut y trouver de faits nouveaux, sortis de l'ombre ou éclairés d'une nouvelle lumière, comme aussi ce que l'érudition peut y relever d'incomplet ou d'inexact, seul un professionnel reconnu peut nous le dire. Et il s'en trouvera sans doute plusieurs qui, ici ou ailleurs, rendront à leur confrère un hommage autorisé.

L'auteur des lignes qui suivent n'est qu'un simple curieux, *unus e plebe*, qu'on a surpris feuilletant *Samuel Champlain*, et à qui on a demandé de penser tout haut quelque chose, n'importe quoi, à l'occasion de ce livre. On lui a dit que, si un homme du métier peut seul apprécier la valeur technique d'un ouvrage quelconque, il est des choses plus apparentes sur lesquelles un profane peut dire son avis. Si ces considérations philosophiques ne me justifient pas de m'être laissé mettre la plume à la main, les lecteurs de la *Nouvelle-France* s'en prendront à la Rédaction.

Je serais bien surpris qu'on pût contester au biographe de Champlain une entière bonne foi, un sincère amour de la vérité. Amour n'est pas assez, c'est « culte » qu'il faut dire. Est-ce une naïveté que de mentionner une disposition si élémentaire ? La véracité n'est-elle pas la vertu propre d'un historien ? Il devrait, sans doute, en être ainsi. Et pourtant, il n'est pas sans exemple qu'un historien se laisse, consciemment ou non, transformer en avocat, en panégyriste, aux dépens de l'exactitude, et, en fin de compte, aux dépens même de la cause qu'il prétend servir. Rien de tel ici. L'auteur a pu se tromper, çà et là, *errare humanum est*, mais ses erreurs, si erreurs il y a, ne seront point le fait d'un parti pris. Son livre n'est pas une thèse, une plaidoirie, habilement dirigée vers une conclusion posée d'avance ; c'est un exposé loyal, consciencieux, affranchi de toute théorie préconçue, laissant même souvent au lecteur le soin de dégager des faits l'idée générale qu'ils renferment. Ne craignez pas qu'un rapprochement douteux, une simple vraisemblance devienne une certitude, ni que d'un fait purement fortuit ou imparfaitement constaté l'on tire une conclusion à por-

---

1 — *Samuel Champlain*, histoire de sa vie et de ses voyages, par N.-E. Dionne, tome I, Québec, 1901 ; tome II, Québec, 1906.

tée générale. Ce n'est point M. Dionne qui trouvera dans le prénom de Champlain la preuve sérieuse d'une prétendue origine calviniste, et l'on conçoit qu'il s'impatiente quelque peu devant une telle méthode 1. Il y a mieux, en effet, que ces inductions faciles pour savoir si le marin saintongeois était ou non catholique. Les registres paroissiaux du Brouage n'existent plus, c'est entendu, mais à leur défaut ne peut-on pas trouver dans les écrits de Champlain, dans l'ensemble de sa vie, dans les témoignages de ses contemporains, les éléments d'une solution qui mérite confiance ?

Ce respect pour la vérité, l'auteur le porte jusqu'au scrupule, alors même que la gloire de son héros pourrait en être diminuée. Son ouvrage a déjà été annoncé sous ce titre : *Samuel de Champlain.* Ce n'est point cela, c'est *Samuel Champlain* que je lis en première page. Pourquoi donc ? C'est bien simple. L'auteur, personnellement, est d'avis que ce « gentilhomme de la chambre du roi » a droit à la particule nobiliaire, mais comme la chose ne lui paraît pas suffisamment prouvée, il n'hésite pas à laisser Champlain dans la roture. Il serait facile de citer d'autres exemples de cette louable délicatesse. Ainsi nous voyons que Champlain partagea l'illusion des missionnaires qui voulaient franciser les sauvages pour mieux les convertir. Noble illusion, c'est vrai, et qui ne devait disparaître qu'après des expériences répétées.

A part cette méthode vraiment scientifique, une simple lecture nous révèle encore dans le biographe de Champlain ce coup d'œil du véritable historien qui domine un fait, qui l'embrasse dans sa réalité concrète, entouré de toutes les circonstances qui lui donnent sa physionomie propre. En lisant tel chapitre, on croit assister aux événements qu'il raconte. La vie des premiers pionniers canadiens, par exemple, la lutte homérique de Champlain contre les Compagnies égoïstes et les flibustiers malhonnêtes, la manœuvre si complexe d'un embarquement et d'une traversée, tout cela est dit d'une façon naturelle, avec un luxe d'évidence qui rend la chose présente.

Et les pionniers de l'Evangile, comme leur rôle est étudié et clairement défini ! Si l'auteur ne retient pas un sentiment d'admiration devant la figure des missionnaires, s'il les appelle couramment des héros, ne croyez pas à une vulgaire hyperbole. Il sait quelles furent les conditions d'apostolat des Jésuites et surtout des premiers Récollets, il a compté les avantages

1 — Ces sortes d'arguments ne sont point aussi rares qu'on pourrait le souhaiter. Une revue, d'ailleurs pleine de mérite, reproduisait naguère, et presque textuellement, l'argumentation indiquée ci-dessus, laquelle peut se condenser ainsi : On sait que les calvinistes avaient un faible pour les noms propres tirés du Vieux Testament : David, Israël, Daniel reviennent souvent sur les listes des premières compagnies du Canada. Samuel Champlain, Isaac de Razilly devaient donc appartenir aussi à la Réforme.

humains qui pouvaient offrir à la nature une compensation. Il n'en a point trouvé, sans doute, et il en conclut que la vertu des Jamet et des Le Caron n'était point une vertu ordinaire. Pas d'exagération, d'ailleurs. Les missionnaires sont encore des hommes, et voilà pourquoi l'un d'eux, après s'être vu pillé et délaissé par ses agneaux devenus renards, cède à un moment de découragement bien naturel, et, à peine débarqué à Tadoussac, reprend tristement le chemin de Québec 1.

Mais voici que, parmi les apôtres des sauvages, le biographe place hardiment son héros, Champlain ; il lui donne même une place de choix. Le fondateur de Québec aurait été un missionnaire plus heureux que les Récollets et les Jésuites. Et pourquoi pas ? Non seulement ses qualités naturelles, sa haute position lui donnaient sur les sauvages une influence sans rivale, mais il avait vraiment un zèle d'apôtre. A ses yeux « la conversion d'un infidèle vaut mieux que la conquête d'un royaume. » Ce sentiment qui pénètre ses écrits faisait de lui l'émule des missionnaires.

Parmi les questions étudiées d'une manière plus spéciale, il faut citer l'alliance franco-indienne, conclue ou ratifiée en 1609, le caractère et le rôle des de Caën, l'expédition de Roquemont en 1628, le site du tombeau de Champlain. Çà et là l'auteur est obligé de se mesurer à d'illustres adversaires. Il rompt une lance courtoise avec Ferland, Garneau, Laverdière, voire avec Sagard et le père Le Clerc. S'il est vainqueur de la joûte, d'autres le diront ; en attendant, nous est avis que si la solution proposée n'est pas pour tout le monde d'une évidence sans réplique, elle jette du moins sur le problème une belle lumière.

Mais il est temps de jeter un regard d'ensemble sur l'objet principal du livre. Le fondateur de Québec a-t-il désormais une « portraiture » historique, digne de lui ? son caractère, son rôle sont-ils bien définis ? sa physionomie se dégage-t-elle, nette et précise, des pages qui nous occupent ? Voici en tous cas les traits qui, après une simple lecture, sont restés gravés dans notre mémoire.

Navigateur infatigable, explorateur hardi, habile capitaine, Champlain est tout cela : le récit de ses premières « découvertures » le prouve surabondamment. C'est déjà un beau titre de gloire. Mais il y a plus, et il n'est point permis de confondre le navigateur saintongeois avec les marchands de castors ou les corsaires en quête de riches épaves. Dès l'origine, ce marin a un idéal, et cet idéal le place du coup bien au-dessus des vulgaires traficants de l'époque. C'est d'abord à la science géograpbique et ethnologique qu'il veut

1 — Le chapitre si intéressant consacré aux missions eût été complet si l'auteur eût mentionné celle de Port Royal, qui fut rétablie en 1632. (Cf. *Port Royal en* 1650, *La Nouvelle-France*, juillet 1906).

faire hommage de ses découvertes ; puis cet idéal s'élève encore, et c'est à l'honneur de son roi, à la grandeur de son pays, à la gloire de l'Eglise sa mère, qu'il prétend consacrer sa vie et ses talents.

Comme gouverneur, il est difficile de trouver en lui une lacune. Son coup d'œil ne l'a guère trompé. La place de la religion et des missionnaires dans la colonie, l'essor à donner à la culture, la restriction des droits des Compagnies, l'exclusion des colons protestants, voilà autant de questions vitales où il a vu clair dès le début et qu'il a travaillé à résoudre avec une persévérante énergie. Son administration révèle un mélange, dans une proportion idéale, de fermeté et de douceur, de force et de prudence. Il fut vraiment le père des colons et des sauvages alliés, un père bon, tendre, généreux, mais sans faiblesse. Il savait distribuer à propos aux naturels « haches, bonnets, patenôtres, et autres jolivetés » ; il avait le secret d'encourager, de consoler, de réjouir les habitants, mais il savait aussi, au besoin, refuser la liberté d'un meurtrier dangereux et pendre haut et court, pour l'exemple, un officier rebelle.

Son courage nous apparaît sans défaillance, et ici nous entendons non seulement l'ardeur bouillante et invincible du guerrier, mais ce courage plus difficile et plus rare, fait d'endurance, de patience, d'abnégation, qui sait aller au but pas à pas, à travers les obstacles et même les insuccès, sans se lasser jamais. Avec un chef tant soit peu accessible au découragement, l'habitation naissante n'eût pas eu besoin de la visite de Kirke pour se disperser ; d'autres ennemis, par leur incurie ou leur coupable hostilité, la menaient rapidement au même résultat.

Un dernier trait qu'il nous plait de relever, c'est la probité, la franchise, une rondeur joviale de caractère, qui faisaient de Champlain, le type accompli du gentilhomme. « Nous n'avons jamais trouvé en lui deux paroles, » disaient les Algonquins.

Cet ensemble de qualités nous permet de saluer dans Samuel Champlain l'homme providentiel qui devait veiller aux destinées du Canada, et qui le fit, d'ailleurs, avec un plein succès, (si bien que les gouverneurs qui le suivirent n'eurent presque rien à créer, mais trouvèrent seulement une œuvre à continuer). Je dis bien du Cannda, non de Québec seulement. Québec fut le berceau du Canada tout entier, et le fondateur, l'organisateur, le restaurateur, le sauveur de Québec est bien le « Père de la Nouvelle-France. »

On reprochera peut être à l'auteur des négligences de style. Il est vrai, la phrase pourrait être souvent plus claire et plus concise ; çà et là, la syntaxe ou même le vocabulaire prêtent le flanc à la critique. Mais je croirais peu loyal d'insister là-dessus. M. Dionne a fait œuvre d'historien, et cette œuvre restera. Visiblement, il a relégué à l'arrière-plan tout ce qui n'eût

pas grandi son héros. S'il eût cherché des succès en librairie, il eût sans doute fait autrement. Qui l'empêchait, par exemple, d'émailler son récit de quelques illustrations, toujours si goûtées du grand public ? Et quelle plume n'eût pas volontiers tracé un éloge introducteur au frontispice de son livre ?

On a déjà critiqué, non sans raison, la pauvreté des références. Les chercheurs, en effet, auraient eu plus de profit, l'érudition de l'auteur aurait été plus en évidence avec des indications bibliographiques plus nombreuses. Par ailleurs, il faut féliciter l'auteur d'avoir fait des tables si claires et si complètes.

Pour résumer ces critiques de détail, nous ne saurions mieux faire que d'appliquer au biographe de Champlain, sans presque y rien changer, l'éloge qu'il emprunte pour son héros à René de Gourmont : « Le livre garde l'empreinte de l'homme : tout pour sa cause, rien pour lui-même. D'un style plein d'abandon, sujet aux erreurs d'une rédaction hâtive et négligée, il respire la vérité à chaque page. »

f^r CANDIDE, O. M. C.

PAGES ROMAINES

LE LIBÉRALISME DE *La lega nazionale.* — AU LATRAN, AUTOUR DES TOMBES PAPALES

Il y a vingt ans déjà, dans son célèbre ouvrage sur le libéralisme, don Felix Sarda y Salvany disait au troisième chapitre de son livre :

> Le libéralisme est un péché, qu'on le considère dans l'ordre des doctrines ou dans celui des faits :
> Dans l'ordre des doctrines, c'est un péché grave contre la foi, parce que ses doctrines sont une hérésie.
> Dans l'ordre des faits, c'est un péché contre les divers commandements de Dieu et de l'Eglise, parce qu'il les transgresse tous. Plus clairement, dans l'ordre des doctrines, le libéralisme est l'hérésie radicale et universelle, parce qu'il comprend toutes les hérésies. Dans l'ordre des faits, il est l'infraction universelle et radicale de la loi de Dieu, parce qu'il en autorise et sanctionne toutes les infractions.

Des faits sans nombre devaient bientôt prouver la justesse de ce jugement que, par un décret sans exemple peut-être (10 janvier 1887), la Sacrée Congrégation louait hautement.

En Italie, depuis déjà plusieurs années, ceux qui se sont donné la dénomination de « démocrates chrétiens » semblent n'avoir voulu poursuivre d'autre but que celui d'être accommodants pour l'erreur, à laquelle, en doctrine ou en fait, on s'est réjoui de reconnaître les mêmes droits qu'à la vérité. Et

combien d'efforts Pie X a-t-il dû faire pour essayer d'imposer son autorité à ceux qui prétendaient diriger la société chrétienne, en dehors de lui !

Dans son numéro du mardi, 12 mars 1907, et sous le titre : *La lega nazionale e la disciplina cattolica*, l'*Osservatore romano* fait ressortir ce qu'il y a de subversif de la discipline catholique dans l'état de ces sociétés qui, sous prétexte de mieux défendre les intérêts du pays, veulent en tout les séparer de l'action de l'Eglise.

Et dénonçant *la lega nazionale*, l'*Osservatore* cite textuellement les déclarations de cette ligue qui revendique pour ses membres et pour eux seuls la responsabilité de leur action politico-sociale (*Vogliamo assumere noi e noi soli la responsabilità delle nostre azioni politico-sociali*). Pour cela, ajoute la déclaration, nous entendons ne vouloir aucun compromis avec les curies épiscopales locales, ni invoquer nullement leur appui (*non andiamo cercando con sottintesi compromessi o inconsamenti, approvazioni od appoggi dalle varie curie locali...*).

Quand donc, s'écrie l'*Osservatore romano*, les questions de sociologie et de politique sont tellement distinctes des questions religieuses qu'elles ne nécessitent point l'intervention de l'autorité de l'Eglise ? Si parfois, il y avait réellement une limite, qui donc l'indiquera ? Dans la société chrétienne, à qui appartiendra le droit de juger ? Au reste, la vie politique sociale a de telles relations avec la religion d'un peuple, que celle-ci pénètre dans toute la législation qui dirige ses destinées, au point de se manifester même dans les relations domestiques de chaque citoyen.

La lega nazionale essaie vainement d'affirmer que loin de vouloir être, de ce fait, anticatholique, elle est simplement *neutre* et se place entre les ennemis de l'Eglise et ses fils dévoués. La neutralité est synonyme de sans religion. *Neutrale nel nostro caso vuol dire areligiosa, ossia senza religione.*

De là à l'anti-religion, il n'y a qu'un pas, ajoute toujours l'*Osservatore*. Pour ne pas être obligé de le franchir, il faut retourner en arrière et faire pénétrer alors dans la vie politico-sociale l'idée chrétienne, l'esprit catholique, en n'agissant, en ne luttant que sous la discipline de la hiérarchie établie par le Christ.

Il y a là non seulement une question de discipline mais même d'orthodoxie.

Cet article de l'*Osservatore* signale un mal contemporain trop universel pour qu'il n'attire pas l'attention de tous ; il fait évoquer le souvenir d'autres articles bien plus développés que la *Civiltà Cattolica* publia sur des sujets semblables sous le pontificat de Pie IX, et dont on peut lire l'un des plus remarquables dans le volume 1, série V, (page 27) de sa collection.

Quand on voit avec quels artifices le diable inspire à ses ennemis le plan de le combattre en dehors de tout appui de l'Eglise, on a raison d'affirmer que la neutralité est la pire des persécutions et que, selon Sarda y Salvany déjà cité : « Le libéralisme est le triste crépuscule de la vérité qui commence à s'obscurcir dans l'intelligence, ou de l'hérésie qui n'en a pas encore pris entièrement possession. »

***

C'est dans le temple dédié au Sauveur et qui porte le nom des deux saints Jean de l'Evangile que reposera bientôt la dépouille mortelle de Léon XIII. Son monument, œuvre du sculpteur Giulio Tadolini, se dresse à gauche de

l'abside de la basilique, faisant pendant à celui de Innocent III, mais dans un style absolument dissemblable.

Léon XIII ne rentra jamais vivant, en tant que pape, dans ce Saint-Jean de Latran qui était cependant son église cathédrale. La mort l'aidera à franchir un seuil d'où la persécution contre le pouvoir temporel pontifical l'éloigna toujours. Lui, le pape prisonnier, reposera dans l'enceinte de cette vieille église qui rappelle l'aurore de l'âge d'or du christianisme après quatre siècles de luttes. La tombe de ce pape vaincu par la révolution se dressera dans le temple de la plus grande victoire que la religion catholique ait jamais remportée. Ce défi posthume du vieux pape ne manque pas d'une incomparable grandeur.

Consacrée par Sylvestre I, la basilique latérane a subi toutes les vicissitudes du temps : deux tremblements de terre la ruinèrent, en 696, en 896 ; deux incendies la réduisirent en cendre pendant le XIVe siècle ; les factions romaines ou étrangères, qui s'insurgèrent contre la papauté, s'en emparèrent et en firent l'objet de leurs colères. Les papes, avec une constance et une générosité que rien ne lassa, reconstruisirent, restaurèrent ce temple qui était l'ex-voto de la gratitude de Constantin envers le Ciel qui l'avait converti. Beaucoup d'entre eux voulurent attendre dans son enceinte la clôture des siècles pour aller s'unir au Christ dont ils furent les vicaires dans le jugement des nations.

Léon V, Bénédictin, est le premier pape dont l'histoire garde le souvenir de la sépulture en le Latran. A peine monté sur le trône impérial, il fut jeté dans un cachot où il mourut de privation et de chagrin.

Sergius III, Jean XI, Agapit II, Jean XII furent successivement ensevelis dans l'Eglise qui porte le titre de *Mater omnium ecclesiarum orbis.*

Le premier pape français, Gerbert, qui régna sous le nom de Sylvestre II, et qui laissa la réputation d'un grand et saint pontife, reposa, après sa mort, dans la basilique du premier Sylvestre. Son troisième successeur, Sergius IV, en lui élevant un tombeau digne de sa mémoire, en consacra le souvenir par douze distiques dont les deux derniers terminent ainsi.

.....

Sergius hunc loculum miti pietate sacerdos,
Successorque suus compsit, amore sui.
Quisquis ad hunc tumulum devexa lumina vertes,
Omnipotens Domine, dic miserere sui.

Une légende populaire, encore admise aujourd'hui, prétendait que les ossements de Sylvestre II s'entrechoquaient dans leur tombe ou qu'une humidité voilait le brillant des pierres qui la recouvrent, chaque fois que le pape vivant était sur le point de mourir.

D'après un annaliste des plus accrédités au sujet de l'histoire latérane, Soresini, les restes mortels des papes antérieurs à Sylvestre auraient tous été déposés dans la sépulture de ce pontife, selon la parole de Panvinio : *Omniaque horum pontificum ossa unum in locum, ubi est titulus Sylvestri II conjecta.* Panvinio, dont les études sur la basilique de Saint-Jean de Latran remontent à 1562, cite les noms d'Alexandre II, Célestin II, Pascal II, Honorius II, Sergius IV, Jean X, Jean XIII, Jean XVIII, Anastase IV, Célestin III, Clément III, Alexandre III, comme ayant d'abord reposé en tombes particulières dans le Latran, et dont les restes réunis ensuite auraient été placés dans le sépulcre de Sylvestre II. Ces exhumations, ces réunions de

papes aux caractères si divers auraient été faites aux différentes restaurations de l'église, et la Providence a permis qu'un seul nom les désignât tous, celui d'un pape français, qu'un seul éloge les dominât tous, celui de Sylvestre II, qui dans sa tombe semble présider ainsi à un concile de vicaires du Christ.

Boniface VIII dut probablement à la fresque de Giotto, qui en fait la beauté, de ne pas unir sa dépouille à celle des autres, quand, lui aussi, troublé dans son éternel sommeil par ceux qui présidaient aux restaurations de la basilique, dut changer de place, selon l'expression de l'inscription : *Quam e veteri podio in claustra, inde in templum translatum gens cajetana ne avitum monumentum vetustate deleretur.*

Si les sépulcres de tant de papes, antérieurs à la Renaissance, ont été bouleversés, il en reste un cependant, que les hommes et le temps ont respecté : c'est celui de Martin V, ordonné prêtre, consacré évêque, solennellement couronné, en présence de l'empereur et de l'électeur palatin, qui se firent tous deux un honneur de tenir les rênes de son cheval, quand ce pontife se rendait à sa triple consécration, clôturant le grand schisme d'Occident, le 22 décembre, 1417.

C'est à Martin V que l'on doit le magnifique pavé en mosaïque de la nef centrale de la basilique. Placé dans la confession, en face de l'autel papal, son tombeau en bronze, simulant un cercueil plat avec figures, blason, en bas-relief, est l'œuvre de Simon Donatello, disciple de Brunelleschi, père du grand sculpteur, qui fit tout exprès le voyage, de Florence à Rome, pour modifier et perfectionner l'œuvre de Simon.

Du XVe siècle il faut passer d'un seul trait au XVIIe pour voir s'élever une tombe papale dans l'enceinte du Latran. C'est le monument de Clément XII (Laurent Corsini), fondateur de l'une des cinq chapelles de la basilique. G. B. Maini, non pas de Sienne, comme le disent les guides, mais né à Casano Magnago, en 1690, académicien de Saint-Luc, célèbre sculpteur, fit la sépulture de ce pape, en utilisant une urne de porphyre trouvée dans les excavations faites au Panthéon, sous le pontificat d'Eugène IV.

Pendant son long épiscopat à Pérouse, Léon XIII, alors le cardinal Joachim Pecci, aimait à évoquer souvent le souvenir du grand pape Innocent III qui, mort à Pérouse, le 16 juillet 1216, avait été enseveli dans l'église cathédrale de cette ville. Devenu son successeur sur le trône pontifical, Léon XIII demanda au chapitre de la cathédrale laurentine de lui céder la dépouille de celui qui honora si grandement la papauté. La cession fut faite, quoique à regret, et en décembre 1891, transférées à Rome et remises au cardinal Monaco-Lavalletta, archiprêtre de Saint-Jean de Latran, les dépouilles mortelles d'Innocent III, réunies en une fort petite urne, furent déposées dans le monument que, en trois ans de travail, Joseph Lucchetti avait achevé.

En une après-midi d'hiver, dans les cinq nefs de la basilique se déroula le cortège qui accompagnait ce qui restait encore, en dépit de sept siècles passés, de celui qui, monté sur le trône pontifical à 37 ans, restaura le pouvoir papal en Italie, fut l'arbitre de l'Europe, excommunia Philippe-Auguste pour venger la sainteté du mariage, Jean Sans Terre pour défendre la liberté de l'Eglise, suscita la quatrième croisade, provoqua la guerre contre les Albigeois, présida le IVe concile de Latran, et soutint saint Dominique et saint François dans leurs œuvres. Les Dominicains, les Franciscains, les membres des divers ordres religieux qu'il avait bénis ou encouragés, précédaient le chapitre de Saint-Jean ; le cardinal Monaco-Lavalletta fermait cette marche ;

l'urne funéraire était solennellement portée...Quand elle eut reçu l'encens de l'Eglise, en un suprême hommage, elle fut déposée en sa nouvelle demeure en marbre blanc d'un style qui rappelle la transition du moyen-âge à la Renaissance. C'est là que la mort achèvera de réduire en poussière ce qu'elle a respecté jusqu'ici.

Dans le voisinage d'Innocent III, Léon XIII viendra reposer bientôt, en attendant, lui aussi, le réveil du grand jour. Sur une urne de vert antique qui gardera ses restes, s'élève sa statue représentant le prédécesseur de Pie X, dans le mouvement qui lui était familier, quand, porté sur la *sedia gestatoria*, il se soulevait à moitié comme pour moissonner sous un geste plus large les foules qui s'inclinaient sous ses bénédictions. A côté de l'urne, deux statues symboliques, un ouvrier, et l'Eglise qui pleure, rappellent les préoccupations de Léon XIII sur les questions sociales, et le deuil du monde quand il apprit que ce long pontificat avait pris fin.

Les tombes des papes sont des monuments qui parlent, tant ils renferment d'histoire. L'Eglise les pose dans l'enceinte de ses temples comme des ex voto de ses luttes et des gages multipliés de ses futures victoires.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE

La Femme. Quelques feuillets de son histoire, par Mgr J. Meffre, P. D. Genève, librairie Garin, 1906.

Voici un petit livre, de mine gracieuse, qui devrait être entre les mains de toutes les femmes. Il en est peu qui puissent leur donner une plus haute et une meilleure idée d'elles-mêmes. Elles y apprendraient qu'elles furent à travers l'histoire leurs principales actions, et de quelle qualité doit être leur gloire.

On a beaucoup écrit sur la femme. La littérature des romans et des théâtres est toute remplie de son nom et nulle part ailleurs l'on a plus médit de la femme. S'il fallait s'en tenir à l'impression que l'on rapporte trop souvent de la lecture de ces œuvres, on croirait volontiers que la femme n'est faite que pour la passion, le scandale..... et quelquefois le repentir.

Mgr Meffre a voulu persuader les dames de la société romaine qui l'allèrent entendre chez les religieuses du Cénacle, que la femme est faite pour un meilleur destin, et qu'elle a joué parmi les hommes un autre rôle.

Après avoir dit comment Dieu entoura de si mystérieuse attention la création de la femme, Mgr Meffre fait l'histoire des larmes et des joies de la compagne de l'homme. Larmes des mères, des épouses et des vierges, elles coulent sur les pages où s'écrivent les grandes actions de l'humanité; et si

la femme a la joie aussi facile que les larmes, c'est qu'elle trouve son plaisir et son bonheur jusque dans les plus héroïques dévouements. Les noms d'Agar, de la mère de Moïse, de la fille de Jephté, de la Samaritaine, de la veuve de Naïm, de Madeleine et de la Vierge reviennent avec à propos et éloquence sur les lèvres du conférencier.

Comment la femme a-t-elle été mêlée à l'immolation et à la résurrection du Christ, comment elle a concouru à l'inauguration de l'Eglise, et comment enfin elle a fait rayonner la sainteté dans l'Eglise, voilà ce que Mgr Meffre nous raconte dans la dernière partie de son livre. Et l'on voit alors passer sous le regard la figure tant de fois aperçue des femmes de l'Evangile, celles des « mères de la chrétienté de Philippe », et celles-là si vivantes encore de sainte Hélène, de sainte Paule, de sainte Monique, de sainte Claire d'Assise, de sainte Thérèse, etc.

Les lecteurs de la *Nouvelle-France*, qui connaissent bien la prose de Mgr Meffre, retrouveront dans ces conférences la langue si souple et si abondante des *Pages romaines*.

C. R.

Un catholique peut-il être socialiste? 1 vol. in-18 jésus, de 118 pages, par l'abbé Gayraud, député du Finistère. Paris, librairie Bloud et Cie. Prix 1 franc.

Tel est le titre d'une petite brochure publiée en deuxième édition.

Dans la vie absorbante de la politique, le député du Finistère trouve encore le temps d'écrire des ouvrages aussi intéressants qu'utiles. Se demander si un *catholique peut être socialiste*, ma foi, cela peut paraître étrange, et partant on ne voit pas de suite l'utilité d'un semblable ouvrage. Catholicisme, socialisme, à première vue, sont deux termes qui s'excluent.

C'est la conclusion de l'abbé Gayraud et de ce chef son livre n'a rien de bien nouveau.

Mais « socialisme » et « socialiste » sont deux mots qui prêtent à équivoque et sont susceptibles de beaucoup de définitions. Le difficile est d'en donner le sens vrai. Pour cela, l'auteur l'envisage sous différents aspects, donne les différentes interprétations qu'on en a faites et conclut de la manière suivante : « Le mot socialisme se prend d'ordinaire en mauvaise part.....Il évoque des doctrines, des aspirations, des tendances contraires au droit naturel fondamental de la société humaine, ainsi qu'au christianisme. C'est un *bloc* non moins antisocial qu'anticatholique.

« En conséquence, un catholique fidèle doit éviter de se parer de ce terme malsonnant et ambigu » (p. 116).

Mais, qu'est-ce qu'un *catholique fidèle?* L'auteur va nous le dire : « ... il résulte qu'un catholique fidèle doit réprouver non seulement ce que l'Eglise

condamne par un acte solennel ou par son magistère universel et ordinaire, mais en outre ce qui vient à l'encontre de l'impulsion donnée par l'autorité religieuse à la pensée chrétienne » (p. 9).

Tous les socialistes veulent l'amélioration du sort des ouvriers : c'est le premier article de leur programme. Un catholique peut-il se proclamer socialiste, en ce sens qu'il veuille « procurer, avec l'aide de l'Etat, l'amélioration du sort des travailleurs », ou qu'il soit « partisan de telle ou telle réforme que l'Eglise catholique ne repousse point ? » (p. 116). L'auteur répond « ... qu'il peut alors être nécessaire d'employer cette expression, afin de ne point passer pour ennemi de la justice et de la solidarité sociale, » et il a soin d'ajouter : « Toutefois, lorsqu'on emprunte ce langage, la loyauté exige que l'on s'explique nettement et sans équivoque, pour n'être pas confondu avec les socialistes que l'Eglise et le bon sens populaire condamnent également » (p. 117).

L'équivoque n'est pas facile à dissiper. Le mot « socialisme »—c'est admis—est toujours « mal sonnant » et « pris en mauvaise part ; » c'est son sens usuel et il sera toujours vrai de dire qu'un *catholique ne peut pas être socialiste.*

Tout de même, les destinctions apportées par l'abbé Gayraud ont leur raison d'être, et suivant les circonstances ou les milieux, elles peuvent être extrêmement utiles et écarter bien des malentendus.

Comme tous les ouvrages de l'abbé Gayraud, ce petit opuscule est écrit dans une langue impeccable, en un style vif, alerte, claire et précis, qui en rende la lecture attrayante.

J.-A. R.

OUVRAGE RECOMMANDÉ

Aux jeunes gens de la campagne. Discours à prononcer, écrit par l'un d'entre eux. Présenté par le R. P. Hugolin, missionnaire de la tempérance, leur ami.

C'est un plaidoyer des plus convaincants, en langage clair et simple, contre l'octroi des licences d'auberge dans les municipalités rurales. Cet opuscule est à répandre à profusion. Il devra faire grand bien.

Cette brochure se vend 12 exemplaires, 20 sous ; 25 ex. 40 sous ; 50 ex. 75 sous ; 100 ex. $1.25 ; 500 ex. $5.00. Les frais d'expédition sont à la charge de l'acheteur.

En vente à la Maison Sainte-Elizabeth, 29, rue Seymour, Montréal.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME VI MAI 1907 N° 5

L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION

V

À L'ÉPOQUE ET AU LENDEMAIN DE L'INVASION DES BARBARES.

L'œuvre de Julien l'Apostat était trop contraire à la justice, surtout elle heurtait trop directement le christianisme déjà puissant pour survivre à son auteur. Grâce aux empereurs chrétiens qui lui succédèrent, grâce en particulier à Théodose, la vérité et la liberté recouvrèrent leurs droits; elles reprirent en même temps le mouvement de progrès, d'instruction et de civilisation inauguré avant Julien, et qui coïncide avec l'âge si remarquable des Pères de l'Eglise.

Saint Jérôme écrivant à la noble dame Læta, concernant l'éducation de sa fille, lui adresse ce sage conseil : « Donnez-lui pour maître un homme d'un âge mûr, d'une vie irréprochable, d'une véritable instruction; car je ne pense pas qu'un homme instruit puisse rougir de faire pour une parente, ou pour une vierge du Christ, issue d'une noble famille, ce qu'Aristote ne dédaigna pas de faire pour le fils de Philippe : ne se fiant pas aux maîtres vulgaires, il lui apprit lui-même à lire. *Il ne faut pas en*

matière d'éducation regarder comme petit ce sans quoi les grandes choses sont impossibles [1]. »

Ces dernières paroles du saint docteur expriment admirablement, sur cet important sujet, la vraie pensée de l'Eglise et l'idée si haute qu'elle s'est toujours faite de l'éducation de l'enfance. Elles s'accordent avec ces autres paroles d'un Père de l'Eglise non moins illustre. « Quoi de plus grand, s'écrie saint Jean Chrysostome [2], que le gouvernement des âmes et la formation de la jeunesse ! L'art d'instruire les jeunes gens, de façonner selon les règles du vrai et du bien leur intelligence et leur cœur, l'emporte de beaucoup sur l'œuvre des peintres, des sculpteurs, des artistes les plus renommés. »

M. Guizot,—dont, du reste, la docte impartialité a rendu les plus beaux hommages à l'Eglise et à son action sociale,—prétend que du jour où les écoles civiles, éléments de l'ancienne organisation scolaire, tombèrent sous les coups des barbares, le clergé, dans son attachement à l'enseignement religieux, négligea et alla parfois jusqu'à condamner « les sciences profanes en elles-mêmes [3]. » Cette assertion nous paraît dénuée de tout fondement. Elle a été inspirée à l'éminent écrivain par quelques mots mal compris d'une lettre de saint Grégoire le Grand à l'évêque Didier, lequel, au lieu de prêcher l'Evangile, commentait dans son église les fables païennes [4]. Le Pape l'en reprend, et à bon droit ; mais ni lui, ni aucun de ses prédécesseurs ou de ses successeurs, ni l'Eglise en général n'ont jamais interdit l'enseignement et l'étude des lettres et des sciences profanes.

---

1 — *Lettres choisies de saint Jérôme*, trad. Lagrange (3e édition) : *Lettre XXVII*.— Cette lettre, par la sagesse de ses recommandations, par la suggestion des moyens les plus pratiques de bien former intellectuellement et moralement la jeune fille chrétienne, constitue un véritable traité pédagogique, dont les principes n'ont pas vieilli.

2 — Hom. 59 al. 60, in c. 18. Matth., n° 7 (Migne).

3 — *Histoire de la civilisation en France*, t. II, p. 5 (7e éd.).

4 — Voir l'abbé Landriot, *Recherches historiques sur les écoles littéraires du christianisme*, pp. 255-57.

Parmi les homélies ou instructions morales de saint Basile, il s'en trouve une adressée « aux jeunes gens sur la manière d'étudier avec fruit les écrits des païens [1].» Le saint, avec une grande prudence, signale les précautions à prendre dans ces sortes d'études, puis il montre les avantages de forme et de fond qu'on en peut retirer : « La destinée d'un arbre, dit-il, est de donner son fruit en temps opportun : cependant les feuilles qui s'agitent autour des branches lui forment une parure. Ainsi le fruit essentiel de l'âme est la vérité, mais le vêtement extérieur de la sagesse ne doit pas être méprisé : il ressemble à ces feuilles qui prêtent au fruit une ombre utile et un gracieux ornement [2]. » Et plus loin : « Puisque c'est par la vertu que nous devons parvenir à la vie future, on s'attachera utilement aux poètes, aux historiens, surtout aux philosophes qui l'ont célébrée [3].»

On le voit, saint Basile demande,—et c'est là ce qui caractérise l'éducation vraiment chrétienne,—que toutes les études soient, en quelque manière, subordonnées à la vérité qui vient de Dieu et à la vertu qui y conduit. Mais cela ne comporte pas défense d'étudier et d'apprécier en elles-mêmes, dans leur beauté propre et dans leur caractère objectif, les lettres et les sciences profanes.

Aussi lit-on dans la vie des personnages les plus considérables, qui, pendant la première période du moyen âge, honorèrent l'Eglise et la foi, qu'à la science ecclésiastique ils joignaient des connaissances littéraires plus ou moins étendues, puisées dès leur jeunesse aux anciennes sources classiques [4]. Les écoles tenues par le clergé, loin d'exclure ce genre d'études, leur faisaient au contraire une part convenable [5].

Quelle fut, pendant l'époque dont nous parlons, l'organisation

1 — Hom. XXII.
2 — *Ibid.*, n. 2.
3 — *Ibid.*, n. 3.
4 — Landriot, *ouv. cité*, çà et là.
5 — *Histoire littéraire de la France* par des religieux Bénédictins, t. II (éd. Palmé), p. 35 et ailleurs.

de l'enseignement à ses divers degrés, et dans quels cadres scolaires se déployait alors l'activité de la jeunesse ?

Le triomphe religieux et politique du christianisme, sans amener une transformation immédiate des institutions existantes, permit cependant à l'esprit chrétien de s'infiltrer, peu à peu, dans les vieux organismes et d'y introduire une vie nouvelle. Au lieu de démolir la société païenne, il était plus sage de s'en emparer et de la refaire lentement, sans secousse. Les écoles fondées et restaurées, dans les diverses provinces de l'empire romain, aux frais des communes, des villes ou de l'Etat, subirent cette influence, et des maîtres chrétiens, en grande partie laïques, professant librement sous la protection, non sous l'autorité des empereurs, purent pendant quelque temps y enseigner avec éclat la littérature grecque ou latine. Mais bientôt allait se déchaîner l'orage qui devait jeter à bas, avec l'empire romain lui-même, le brillant édifice de ses écoles. L'invasion des barbares ruina presque partout, sinon toutes les écoles populaires, du moins les établissements de plus haut ton que la munificence des Césars entretenait et même ceux que les provinces ou les municipalités avaient créés [1].

Ces institutions une fois disparues, il ne semble pas que les monarchies nouvelles (sauf de rares exceptions) [2] en aient elles-mêmes, dès lors, organisé aux frais du trésor public. On a dit, il est vrai, qu'aux temps mérovingiens il existait dans le palais des rois francs une école littéraire. Mais de récents critiques nient ce fait ou plutôt n'y veulent reconnaître que l'existence d'une école spéciale et préparatoire aux fonctions militaires ou administratives [3].

1 — Lavollée, *L'Etat, le père et l'enfant*, p. 18.

2 — L'*Histoire littéraire* (t. III, p. 447) mentionne le fait de Sigebert, roi des Anglais orientaux qui, de concert avec l'évêque Félix, aurait, vers le commencement du VIIe siècle, établi dans ses Etats des écoles publiques pour l'instruction de la jeunesse.

3 — E. Vacandard, *Revue des questions historiques*, t. 76, pp. 549-53.

C'est donc l'Eglise seule qui prit en mains la cause de l'éducation, et, pendant cette longue période d'obscurités intellectuelles et de bouleversements sociaux, tint allumé le flambeau des lettres. Trois sortes d'écoles naquirent de son impulsion généreuse : les écoles presbytérales ou paroissiales, les écoles épiscopales ou cathédrales, les écoles monacales ou claustrales.

On cite un texte du IIe Concile de Vaison, tenu en 529, et demandant que, conformément à ce qui se pratiquait avec fruit dans toute l'Italie, tous les prêtres de la campagne reçoivent chez eux de jeunes lecteurs pour leur apprendre à lire l'Ecriture, à réciter les Psaumes, et pour les instruire dans la loi de Dieu [1]. L'Eglise, dans ces prescriptions, avait sans doute en vue tout d'abord le recrutement du clergé, mais il en découlait des conséquences plus générales, puisque beaucoup de ces jeunes lecteurs restaient dans le monde. Ces écoles, au dire de M. Guizot [2], se multiplièrent fort irrégulièrement, assez nombreuses dans certains diocèses, presque nulles dans d'autres.

Les écoles épiscopales occupèrent une place plus large et jouèrent un rôle plus important dans l'histoire de l'éducation.

Créées par les évêques, placées sous leur surveillance immédiate, et situées dans l'intérieur même des palais épiscopaux, ou près des églises, elles étaient ouvertes non seulement aux clercs, mais encore à la jeunesse séculière [3]. Les évêques y enseignaient d'abord eux-mêmes, et souvent par leurs talents ils leur assuraient un haut prestige ; c'est ainsi que les écoles de Paris, de Tours, de Rheims, d'Arles, de Poitiers, pour ne mentionner que les plus célèbres de l'Eglise de France, acquirent, sous saint Germain, saint Grégoire, saint Rémi, saint Césaire et Fortunat, une grande et juste renommée. Mais les devoirs du sacerdoce et le grand nombre des écoliers obligèrent bientôt les prélats institu-

1 — *Hist. litt.*, t. III, pp. 149-50.
2 — *Ouv. cit.*, p. 3.
3 — E. Dubarle, *Histoire de l'Université de Paris*, t. I, p. 18 (nouv. éd.).

teurs à se décharger de ces travaux sur des prêtres ou des diacres, dont le chef, chargé de présider à la direction des études, porta tour à tour le nom de primicier, d'écolâtre ou de scolastique, de *chefecier* ou de chancelier [1].

A ce propos le P. Ventura fait la judicieuse remarque suivante [2] : « L'Eglise, dit-il, ne s'est pas contentée de faire, de l'instruction de l'ignorant et du petit, l'une des œuvres de la miséricorde chrétienne, elle en a fait une espèce de religion et une dignité ecclésiastique ; elle a établi ses écoles près des églises, et le *scholasticus*, chargé d'apprendre aux enfants les éléments des lettres avec ceux de la foi, était, au moyen âge, un dignitaire du chapitre qui partageait la même rétribution et les mêmes honneurs que les autres chanoines s'occupant du culte et de la louange de Dieu. Dans la pensée de l'Eglise, c'était une fonction également honorable, également méritoire, que d'adresser à Dieu la prière de l'homme, et de faire descendre par l'instruction, sur l'homme, sa petite créature, la lumière de Dieu.»

Dans les écoles épiscopales on donnait des leçons de grammaire, de dialectique, de rhétorique, de géométrie, d'arithmétique, d'astronomie, de musique [3], parfois aussi de poétique ; après quoi, selon la capacité ou la vocation des élèves, on lisait et expliquait l'Ecriture sainte, les écrits des Pères et des autres écrivains ecclésiastiques [4]. Il est donc permis d'affirmer que les trois degrés d'enseignement s'y trouvaient, imparfaitement du moins, représentés. Et si, à cette époque (le sixième et le sep-

1 — *Hist. litt.*, t. III, p. 24.

2 — *Conférences*, p. 289.

3 — Ce sont là les sept arts libéraux qui formèrent le programme à peu près invariable des études classiques pendant une bonne partie du moyen âge. Ils étaient divisés en deux séries : la première, nommée le *trivium*, comprenait la grammaire, la dialectique, la rhétorique ; la seconde, appelée le *quadrivium*, embrassait la géométrie, l'arithmétique, l'astronomie et la musique.

4 — *Hist. litt.* t. III, p. 22.

tième siècle) justement appelée époque d'ignorance et de barbarie, ces modestes institutions ne purent dissiper toutes les ténèbres, elles eurent, jusqu'à l'heure de leur trop prompte décadence, l'incontestable honneur d'offrir aux lettres et aux sciences un noble et utile refuge.

Cet honneur, du reste, elles le partagèrent avec les écoles claustrales contemporaines des premiers établissements monastiques en Occident.

Quand l'empire romain, en proie à une dissolution lente, croula enfin sous les coups répétés des barbares, Dieu, pour opérer l'œuvre immense de reconstruction d'où devait sortir la société chrétienne, se servit de deux grandes forces : les évêques et les moines.

C'est surtout au sixième siècle que les monastères, grâce à saint Benoît et à saint Colomban, commencèrent à se multiplier, pour couvrir bientôt, comme de riches essaims, presque toute la surface des Gaules et des autres pays chrétiens. Le seul diocèse de Vienne, sans y comprendre la ville elle-même, en comptait plus de soixante [1]. Or, d'après la règle bénédictine devenue en cela la règle commune, les moines devaient consacrer leur temps, partie à la prière, partie au travail des mains, partie à la lecture et à l'étude. Chaque couvent possédait une bibliothèque, dont les rayons, par les soins de laborieux copistes, s'enrichissaient peu à peu de nouveaux manuscrits et des livres les plus anciens et les plus précieux. C'est ainsi que, malgré le malheur des temps, la plupart des chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne et chrétienne purent échapper au fléau de l'insouciance publique et aux déprédations de la barbarie.

Il y a plus. Aux divers couvents étaient attachées des écoles plus ou moins savantes, plus ou moins importantes, selon le degré de culture des religieux qui les dirigeaient et selon le caractère du milieu où elles florissaient. « Destinées d'abord uniquement

1 — *Ibid.*, p. 432.

aux religieux, ces écoles ne tardèrent pas à être ouvertes à la jeunesse séculière; car il n'y avait que là qu'elle pût recevoir quelque instruction, et on n'aurait peut-être pas trouvé alors, dans la France entière, un seul laïque, qui fût dans le cas d'enseigner; les moines seuls possédaient quelques connaissances. Aussi voyons-nous que tous les écrits qui nous sont parvenus de ces siècles barbares, toutes les chroniques qui nous sont restées, sont sortis des couvents [1]. »

Les écoles monastiques de la Gaule [2], et celles des îles de Bretagne et d'Irlande [3], furent particulièrement célèbres. Dans le même monastère, il y en avait de deux sortes, les unes intérieures réservées aux moines eux-mêmes, les autres extérieures fréquentées par les jeunes gens du dehors. Les premières constituaient comme des scolasticats, où, depuis les éléments de la grammaire jusqu'à la doctrine des Pères de l'Eglise, la jeunesse appelée à la vie monacale recevait la formation requise par cet état. Les secondes ressemblaient plutôt à des collèges, collèges, il est vrai, assez rudimentaires, mais dans lesquels les principes de la foi chrétienne, pénétrant et dominant tout l'enseignement littéraire, tenaient la première place.

1 — Dubarle, *ouv. cité*, p. 22.

2 — Voici en quels termes Montalembert parle de l'école de Luxueil, fondée par saint Colomban : « Luxueil fut pendant tout le VIIe siècle la plus célèbre école de la chrétienté et la plus fréquentée. On y voit affluer les clercs et les moines des autres monastères, et, bien plus nombreux encore, les enfants des plus nobles races franques et bourguignonnes. Lyon, Autun, Langres, Strasbourg, les cités les plus fameuses de la Gaule, y envoient leur jeunesse laïque. Les pères y viennent en foule étudier avec leurs enfants : les uns pour aspirer à l'honneur de compter un jour parmi les fils de saint Colomban, les autres pour rentrer dans la vie séculière avec la renommée d'avoir puisé la connaissance des lettres divines et humaines dans un centre d'études si fameux. » (*Les Moines d'Occident*, t. II, p. 566, 4e éd.).

3 — Voir Most Rev. John Healy, *Ireland's ancient schools and scholars ;* ouvrage de haut intérêt où l'auteur décrit l'état florissant des écoles monastiques de la celtique Erin — l'île des saints et des docteurs — depuis le temps de saint Patrice jusqu'à l'époque de l'invasion anglo-normande.

A l'exemple des moines, les vierges consacrées à Dieu se piquaient d'une noble émulation pour les lettres et faisaient de leurs monastères à la fois des foyers de piété et des centres d'étude pour les enfants de leur sexe [1].

Quelle qu'ait été, du reste, la valeur absolue de ces institutions, on ne saurait nier les services considérables, essentiels même, qu'elles rendirent à la cause de l'instruction publique et de la civilisation [2]. M. Guizot, avec une probité historique qui l'honore, l'a hautement et éloquemment proclamé : « On peut, écrit-il [3], le dire sans exagération : l'esprit humain proscrit, battu de la tourmente, se réfugia dans l'asile des églises et des monastères ; il embrassa en suppliant les autels, pour vivre sous leur abri et à leur service, jusqu'à ce que des temps meilleurs lui permissent de reparaître dans le monde et de respirer en plein air. »

Le huitième siècle commençait. Les guerres, les désordres, la faiblesse de certains princes et leur action néfaste sur l'état des églises et des monastères, amenèrent dans les études une lamentable décadence et un notable dépérissement des lettres. Ce régime de barbarie affecta particulièrement les Gaules ; mais dans les Gaules aussi une ère de relèvement et de rénovation intellectuelle allait, heureusement, s'ouvrir.

---

1 — *Hist. litt.*, t. III, pp. 444-45.

2 — Là se formaient les missionnaires qui allaient ensuite porter aux nations barbares, avec les lumières de l'Evangile, la connaissance des lettres. Les peuples les plus farouches s'adoucirent, les esprits les plus grossiers s'humanisèrent. « Heureuse transformation, dont la principale gloire remonte originairement jusqu'à nos écoles ; puisque ce fut de là que vint à ces peuples la première lumière qui les éclaira, et que sortirent les grands hommes qui prirent soin de les instruire. » (*Hist. litt.*, t. III, p. 449).

3 — *Hist. de la civil. en France*, t. I, p. 137.

L.-A. PAQUET, p^tre^.

LE GRAND DOCUMENT

SYNTHÈSE DU *CORPUS JURIS*

II.—LE DROIT

Le droit et la théologie se touchent par beaucoup de côtés ; sur plusieurs points ils se confondent. Le droit est la science du juste ; c'est lui qui crée la personne ; chaque être humain en possède une parcelle ; c'est sur lui que repose le monde ; son respect assure ici-bas l'ordre et la paix ; sa violation cause toutes les douleurs et tous les bouleversements. On trouve dans le *Corpus juris* un cours complet de droit.

D'abord le droit naturel, qu'on peut appeler éternel, parce qu'il est le contemporain de Dieu même. Il naquit avec le premier homme ; avec la pensée et la parole qui en est l'expression, il fut le plus bel apanage qu'il emportât de la bouche de son Créateur ; il ne le partagea avec aucun des êtres dont se composait l'univers ; c'est sur cet univers qu'il en fit d'abord usage, car tout lui était soumis. Le droit naturel est le *substratum* de tous les autres droits. Nous entendons ici le droit naturel rectifié et ramené à sa pureté initiale. Car il s'était altéré en route, à travers les civilisations corrompues, sur les lèvres des rhéteurs et des sophistes, et dans les codes des conducteurs de peuples, en s'amalgamant avec le droit civil et politique des nations païennes, qui avaient perdu, avec la lumière de la foi, la vraie notion de la destinée de l'homme sur cette terre et par delà la tombe. Le droit romain, celui qui avait conservé le mieux les traditions primitives, consacrait des abus monstrueux, et doit sa réputation plutôt à la distribution de ses titres dans l'ordre scientifique et à ses formules, qu'à la valeur morale et sociale de sa doctrine. Le droit canon, en interprétant infailliblement le droit naturel, le dépasse sans le contredire, parce qu'entre la raison et la foi, entre le moins et le plus, il ne peut pas se rencontrer d'antilogie : c'est une différence de quantité, non pas de qualité. C'est pourquoi le *Corpus juris* est la grande école où le théologien, le jurisconsulte, le philosophe, l'homme d'Etat doivent aller puiser, pour orienter

leur intelligence, tremper leurs convictions, et acquérir ainsi la science du droit, cette science maîtresse de la vie, afin de mieux remplir les fonctions redoutables dont la Providence les a chargés.

On demeure stupéfait devant les aveuglements dans lesquels tombent les esprits les plus distingués et les cœurs les plus capables de grandeur morale, quand l'orgueil, l'intérêt, la passion politique, et d'autres causes moins élevées encore, ont fait dévier l'aiguille de la conscience, ce régulateur souverain de tous les mouvements de l'âme humaine, qui la guide vers les sommets lumineux du droit et du devoir. Chez les païens, la conscience sociale était faussée; celle des individus ne l'était pas moins. Les héros sont des fous, quand ils ne sont pas des monstres: l'exception confirme la règle. En plein christianisme, ce spectacle ne nous est pas épargné : les *décadents* reviennent aux extravagances et aux hontes du paganisme.

Pendant des siècles le droit naturel fut la mesure du devoir, partout où il était observé. Les révélations primitives, restées en route ou défigurées sous les fragments informes qui surnagèrent au déluge des erreurs, n'ajoutèrent pas grand'chose à son influence. Le droit positif des nations créa des devoirs nouveaux, le plus souvent très durs parce qu'ils étaient tyranniques: ce droit enfanta des douleurs, non pas des vertus ; il fit des esclaves, non pas des hommes. Si le droit naturel avait été respecté, l'humanité aurait été plus digne de son origine et de ses destinées; elle aurait moins souffert ; elle aurait peut-être retardé sa décadence; en tout cas elle en aurait diminué les turpitudes. Ainsi elle se serait mieux préparée à l'avènement du Messie, qui était l'attente des nations, que les oracles annonçaient comme les prophètes, qui allait venir pour la guérir de ses erreurs, et l'élever par la grâce au-dessus du niveau d'où elle était tombée. Seuls, parmi toutes les races qui peuplaient la terre, les Juifs eurent un droit révélé, qui s'ajouta au droit naturel et en développa l'influence : c'est ce qui explique la supériorité d'Israël, sa fortune, qui fut traversée par des calamités si dramatiques, et qui est restée une grande épopée parce que Jéhovah en était le roi.

L'Evangile inaugura le droit positif divin, dont le droit mosaïque n'était que l'ombre et la figure, c'est-à-dire le surnaturel. Il était la restauration de l'établissement antique, avec des développements logiques qui passaient de l'état prophétique à la forme concrète. Le droit positif se superposa au droit naturel sans

l'abroger, selon cette parole de Jésus-Christ : *Je ne suis pas venu pour abolir la loi mais pour la compléter* ; ce qui peut s'entendre du droit naturel comme de la loi de Moïse. Ici le *Corpus juris* renferme la double fonction du droit canon, qui enregistre le droit divin, quand il est suffisamment clair, sans ajouter ni retrancher, et l'interprète s'il le faut ; qui le promulgue ensuite en le faisant sien ; c'est-à-dire qu'il le tire du for inviolable de la conscience pour le rendre obligatoire au for extérieur et lui donner les sanctions du gouvernement de l'Eglise : ainsi il le mêle à ses lois.

Dans plus d'un cas, le *Corpus juris* contient les règles d'application dont le droit canon accompagne le droit divin : c'est lorsque celui-ci ne fournit que le principe général de l'obligation. Ce principe tout seul ferait le désespoir des âmes vertueuses, ou les entraînerait dans tous les excès de l'illuminisme, comme deux lignes de dogme sans commentaire engendreraient les systèmes les plus extravagants : cela s'est vu et se voit encore chaque jour. Donnons quelques exemples. De droit divin, il faut faire pénitence : *Si vous ne faites pénitence vous périrez tous.* Ici le droit canon intervient, et détermine ce principe abstrait, qui sous cette forme serait un péril ; il fait la loi organique, c'est-à-dire la loi d'exécution, en précisant le mode et la mesure de la pénitence obligatoire. Ainsi a été établie la pratique de l'abstinence et du jeûne à certains jours de l'année, pratique qui remonte à la plus lointaine antiquité, comme en font foi les canons des *Constitutions apostoliques.* Jésus-Christ a dit : *Si quelqu'un mange ma chair et boit mon sang il aura la vie éternelle en lui.* De là le précepte de la communion pour tous les chrétiens. Mais combien de fois faut-il communier ? Nouvelle prescription du droit canon pour déterminer le précepte, qui a varié selon les temps et les besoins des âmes. Le canon du IVe Concile de Latran qui a rendu obligatoire la communion pascale est encore en vigueur. Il faut en dire autant pour la sanctification du dimanche par le repos et la prière publique. Le traité des *Censures*, qui est le code pénal de la société chrétienne, est sorti tout entier de ces paroles adressées par Jésus-Christ à ses apôtres : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel ; tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.* C'est ainsi que le droit canon explique le droit divin, avec lequel il se mêle dans le *Corpus juris*, en restant distinct.

Cependant le droit canon, toujours conforme au droit positif divin, n'a pas toujours avec lui une connexion aussi étroite et immédiate. A côté du droit naturel et du droit positif divin, il y a le droit canon proprement dit. On entend par là l'ensemble des lois que l'Eglise a faites en vertu de son autorité gouvernementale, sous l'assistance du Saint-Esprit et l'inspiration de son génie et de son cœur. Ces lois ont été rendues nécessaires par les situations que les événements lui ont créées, par les maux qu'il fallait guérir, par les désordres à réprimer, tantôt avec ses propres enfants, tantôt avec le clergé, ici avec les princes, ailleurs avec les peuples barbares ou païens. Nous touchons aux éléments contingents et variables du droit canon, par conséquent successifs, qui disparaissent pour faire place à d'autres, à peu près comme un arbre laisse tomber à terre ses feuilles sèches pour se revêtir d'un nouveau feuillage, signe certain, non pas de sa stérilité, mais de la surabondance de sève qui circule sous son écorce. Ainsi le changement, quand le besoin s'en faisait sentir, d'un certain nombre de règles canoniques, leur adaptation aux nécessités du temps, sont une preuve des plus frappantes de la sagesse de l'Eglise au milieu des embarras inextricables dans lesquels elle aurait succombé vingt fois, si elle n'était pas d'institution divine. Pour ne pas perdre de vue le but de cette étude, observons que toutes les lois canoniques restées sans application dans le gouvernement de l'Eglise n'ont pas péri. Leur recueil, formé avec soin, enrichit le *Corpus juris*, qui est devenu ainsi un document de premier ordre dont nous pouvons profiter.

P. At,
prêtre du Sacré-Cœur.

AUX SOURCES DE L'HISTOIRE MANITOBAINE

II.—L'AFFAIRE DE LA GRENOUILLÈRE

Comme nous l'avons vu, ces vastes contrées avaient été découvertes par des Canadiens ; le commerce avec les tribus aborigènes avait été jusque-là exercé par des Canadiens, et enfin, une compagnie canadienne, en groupant sous une direction unique des efforts qui avaient été plus ou moins isolés depuis la mort de La Vérendrye (1749), avait succédé aux pionniers canadiens et croyait avoir hérité de leurs droits.

D'un autre côté, soixante-et-un ans avant l'établissement du premier poste dû au découvreur du Canada central, le fort Saint-Pierre érigé en 1731 au lac la Pluie, des Anglais jouissant d'accointances puissantes, sinon toujours des plus honorables, avaient, à l'instigation de deux aventuriers français, fondé une société de traite connue plus tard sous la raison sociale de Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette corporation avait obtenu une charte royale qui lui conférait les pouvoirs les plus étendus. Outre le droit d'administrer la justice et d'exercer presque toutes les fonctions inhérentes à la souveraineté territoriale, cet instrument maintenant plus que séculaire accordait à cette compagnie le monopole du commerce des fourrures dans tout le pays arrosé par les tributaires de la Baie d'Hudson. C'était lui réserver tout le nord-ouest canadien, y compris le bassin de la Rivière-Rouge.

Tant que le Canada n'y fut représenté que par de simples particuliers, la vénérable corporation ne s'émut pas outre mesure de la concurrence qu'ils pouvaient lui faire. Du reste, des troubles domestiques autrement graves absorbaient son attention, puisque sa vie même comme corps commercial était en jeu. Elle avait, en effet, à défendre les comptoirs qu'elle avait établis sur la baie qui lui avait donné son nom, contre les agressions des Français et des Canadiens qui ne les lui avaient pas moins enlevés à plusieurs reprises.

Après la cession du Canada à l'Angleterre (1763), elle fut en état de diriger son attention vers l'intérieur. Mais, représentée par des gens de race différente de celle à laquelle appartenaient ceux qui avaient jusque-là joui de la confiance des indigènes, elle n'osa guère s'aventurer chez ces derniers, jusqu'à ce que l'établissement de la Compagnie du Nord-Ouest, d'autant plus agressive qu'elle avait conscience de la sécurité que lui assuraient les

relations de ses employés avec les chasseurs du pays, vînt contester sérieusement la validité de son monopole dans les contrées découvertes par les Français. Aux prétentions des Anglais, comme on appelait les membres de la Compagnie de la Baie d'Hudson, les Canadiens répondaient en faisant remarquer que leur charte excluait expressément des territoires auxquels elle s'appliquait toutes les contrées, qui en 1670, date de son obtention, « appartenaient aux sujets d'un autre Prince ou État chrétien. » Or, à cette époque, les vallées de la Rivière-Rouge et de la Saskatchewan étaient incontestablement soumises à la France, et par conséquent, la compagnie anglaise ne pouvait y exercer son monopole. On la regarda plutôt comme une intruse, après que, pour affirmer ses droits, elle se fût établie aux portes des principaux forts canadiens.

Les démêlés, rixes et disputes, pour ne pas dire voies de fait et meurtres même, qui résultèrent de cette concurrence, pourraient fournir la matière d'un volume de taille respectable. Le lecteur qui n'a pas eu l'occasion d'observer sur les lieux l'incroyable amertume des sentiments que pareille rivalité engendre même de nos jours entre gens de même race, dans des contrées où aucun parti ne peut se prévaloir d'un monopole légal, ne se fera jamais une idée des excès auxquels elle peut donner lieu dans les conditions où se trouvaient les traiteurs au commencement du siècle dernier. A cette rivalité effrénée s'ajoutait alors un sentiment qui, noble en lui-même, peut dégénérer en une source de toutes sortes d'excès quand les restreintes suggérées par l'éducation, les convenances sociales ou la voix de l'opinion publique, n'interviennent point pour en modérer l'ardeur. Je parle du sens national qui, dans les démêlés entre les deux compagnies, s'aggravait encore de l'impertinence des uns et de l'excitabilité des autres.

Il serait oiseux de nier que les torts aient été des deux côtés. L'historien consciencieux en est même réduit à se demander si, pesés dans la balance d'un juge impartial, les méfaits à l'actif de la Compagnie du Nord-Ouest n'excédaient point ceux de ses compétiteurs. Son personnel nombreux, hardi, et se ressentant naturellement du sang sauvage, qui coulait dans les veines de la jeune génération et intensifiait encore l'ardeur toute gauloise qu'elle avait reçue comme héritage paternel, ne reculait devant aucune audace. Naturellement paisible et jovial quand il était

laissé à lui-même, le métis français épousait avec passion la cause de ses maîtres, et se laissait pousser par eux à des écarts regrettables. En définitive, la responsabilité en revenait aux Ecossais et autres *bourgeois* qui en étaient les instigateurs ; mais les Canadiens et leurs enfants par des sauvagesses n'en assumaient pas moins tout l'odieux devant leurs contemporains.

Une circonstance qui devait avoir les conséquences les plus graves pour l'avenir du pays n'allait pas tarder à fournir à la classe dirigeante l'occasion de mettre à profit le dévouement aveugle des métis français et de leurs pères.

***

Pendant que les deux compagnies se faisaient une guerre sourde et peu loyale, également nuisible aux intérêts des deux partis, dans la lointaine Ecosse, un homme aux larges vues, un philanthrope qui ne se contentait pas des théories, avait été ému de pitié à la vue des misères de ses compatriotes attachés au sol ingrat du pays natal. Ayant conçu la généreuse idée de leur venir en aide, en même temps que de se créer un petit fief dans les plaines du Nouveau-Monde, ses regards s'étaient arrêtés sur les vallées de la Rivière-Rouge et de l'Assiniboine, où il avait acheté une immense étendue de terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour y établir ses colons. J'ai nommé le noble Lord Selkirk, fondateur de ce qu'on appela la colonie d'Assiniboia. En même temps, pour consolider son œuvre et la protéger contre l'éventualité de toute malveillance d'ordre local, il avait réussi à se procurer lui-même et à faire acquérir par ses amis une quantité d'actions dans la compagnie, suffisante pour lui assurer une part prépondérante dans la direction de ses affaires.

Cette mesure, suggérée entièrement par des considérations de prudence, lui attira pourtant l'inimitié de la Compagnie du Nord-Ouest, qui dès lors ne voulut voir dans les colons que des émissaires de ses ennemis [1]. Aussi, quand ils arrivèrent aux « Fourches », comme on disait alors [2], furent-ils reçus par une troupe de métis

1 — Ross Cox, écrivant peu après les événements que nous allons raconter, donne de cette inimitié une autre raison qui paraît valable, à savoir que ce pays étant la source principale d'où la Compagnie tirait son *pemmican*, la colonisation était un coup mortel pour l'approvisionnement de ses forts (*Adventures on the Columbia River*, p. 264. New-York, 1832).

2 — C'est-à-dire au confluent des rivières Rouge et Assiniboine.

déguisés en sauvages, qui leur donnèrent clairement à entendre qu'ils n'avaient guère de bonne volonté à attendre d'eux. En sorte que les pauvres étrangers qui, pour la plupart, ne comprenaient que le gaélique, furent obligés de se rendre à Pembina en compagnie de leurs futurs persécuteurs, qui perdirent pourtant leur arrogance au fur et à mesure qu'ils s'éloignaient de la résidence de leurs maîtres, preuve évidente que leur hostilité n'était que de commande.

C'était à l'automne de 1812. La bande d'Ecossais pouvait compter 70 personnes, sous la conduite d'un catholique, le capitaine Miles Macdonell. Le second parti ne se composait que de 15 à 20 âmes, des Irlandais cette fois, qui arrivèrent juste un an après. Une troisième caravane atteignit la Rivière-Rouge le 22 juin 1814. Elle comprenait 93 Ecossais.

Dès l'origine, Miles Macdonell avait été nommé gouverneur de l'Assiniboia, en sorte que le premier représentant de l'autorité civile sur le territoire qui est aujourd'hui le Manitoba fut un de nos coreligionnaires, comme l'avaient été le découvreur du pays et le premier ministre d'un culte qui l'ait jamais parcouru. Ces faits sont à enregistrer.

Quant à la Compagnie du Nord-Ouest, elle avait juré une guerre à mort à l'établissement d'une colonie dont l'influence sur la vie des indigènes ne pouvait que lui être nuisible. Elle la lui fit sans le moindre scrupule.

Il n'est que juste d'ajouter que le nouveau gouverneur, trop peu au courant de la position des bourgeois du Nord-Ouest dans un pays dont les mœurs ressemblaient si peu à celles de l'Ecosse, manqua de tact et prit même certaines mesures qui étaient assez exaspérantes pour être considérées comme une déclaration de guerre. Dans un pays nouveau et complètement isolé du monde civilisé, ses colons avaient souffert de la faim, et comme d'autres étaient attendus, il lança, le 8 janvier 1814, une proclamation prohibant l'exportation de la viande de buffle et autres provisions, accaparant pour les siens, moyennant paiement à qui de droit, le surplus de ce qui était nécessaire aux différents forts de traite et aux voyageurs. On a blâmé cet acte d'autorité. Franchement, étant donné les circonstances, je ne vois pas en quoi il était répréhensible. Il fit saisir par la force ce qu'on ne voulait point lui livrer de bon gré, et la légalité de cette mesure dépend naturellement de celle de sa proclamation. Mais on dit qu'il fit plus. Il

paraîtrait qu'il donna des ordres pour ce qu'on pourrait appeler la saisie des postes de la compagnie rivale, qui, aurait-il déclaré, n'avait pas droit d'existence sur les terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ce en quoi il est difficile de croire qu'il ait eu raison.

C'était en outre fournir d'excellentes armes à ses adversaires. Ils furent prompts à les ramasser. Il n'est guère de moyens qui leur parussent trop bas pour enrayer le mouvement de colonisation et décourager les immigrants. On leur tint constamment présent à l'esprit le spectre des sauvages prêts à fondre sur eux ; on séduisit les principaux colons par de belles paroles et en faisant luire l'or à leurs yeux. Pendant l'absence momentanée du gouverneur, on fit enlever neuf pièces de canon appartenant à Lord Selkirk et qu'on gardait au fort Douglas, érigé à peu près un mille plus bas que les « Fourches », pour protéger les fermiers échelonnés le long de la Rivière-Rouge.

On fit plus. Le gouverneur lui-même fut arrêté et envoyé prisonnier au Canada. Puis le fort Douglas fut attaqué, 25 juin 1815 [1], par des métis soudoyés par la compagnie canadienne, et quatre personnes y furent blessées, dont une mourut le lendemain. Enfin, les colons à bout de patience et craignant pour leur vie finirent par consentir à se laisser déporter les uns au Canada, les autres en Ecosse. Après quoi leurs demeures furent incendiées, et il ne resta plus rien de l'œuvre philanthropique de Lord Selkirk.

M. l'abbé G. Dugas a admirablement fait ressortir l'odieux du rôle joué par la Compagnie du Nord-Ouest dans cette triste année 1815.

C'est dans l'adversité que se révèlent les vrais amis. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir rattacher à cette époque un acte de dévouement d'un Canadien qui rachète en quelque sorte les défaillances de certains de ses compatriotes dans ces temps critiques. Je veux parler du grand voyage que fit Jean-Baptiste

1 — L'abbé Dugas rattache cette attaque à la date du 11 juin, et ajoute que quelques jours après les hostilités recommencèrent (*L'Ouest canadien*, pp. 298-99). Mais le Dr Bryce a depuis publié le journal de John McLeod, le défenseur principal de ce fort, qui en met la date au 25 juin (*History of the H. B. Co.*, p. 221 *et seq.*). Le fort Douglas se trouvait sur la rive gauche de la Rivière-Rouge, non pas la rive droite, comme l'écrit par inadvertance l'abbé Dugas (*Monseigneur Provencher*, p. 71), un peu en amont de la langue de terre appelée aujourd'hui Pointe Douglas.

Lagimodière [1], comme porteur de dépêches apprenant à Lord Selkirk débarqué en Amérique le sort de sa chère colonie. C'était une course de 1,800 milles en pays ennemi, à pied et au cœur de l'hiver. Son objectif était Montréal qu'il atteignit sain et sauf, mais il fut pris à son retour par des sauvages au service du fort William. Comme le noble lord lui demandait ce qu'il désirait en retour de son dévouement, le messager répondit : « Une chose seulement, c'est qu'on nous envoie des prêtres le plus tôt possible. » Pourrait-on exiger un gage plus explicite de communauté d'origine avec la fille aînée de l'Eglise que cette noble déclaration de l'humble trappeur canadien ?

***

Cependant un homme énergique et peu gêné par les scrupules —peut-être parce qu'il avait vu du service dans la Compagnie du Nord-Ouest—Colin Robertson, avait réussi à faire revenir le contingent de fermiers qui s'étaient embarqués pour le lac Winnipeg, à destination de l'Ecosse [2]. Un renfort fraîchement arrivé sous la conduite d'un *gentleman*, nommé Robert Semple, avec lequel nous ferons bientôt plus ample connaissance, fit monter à deux cents le nombre total des colons de la Rivière-Rouge. Les récoltes furent bonnes et, encouragés par l'activité de Robertson qu'on savait capable de déjouer les intrigues de l'opposition, les pauvres fermiers pouvaient sentir renaître dans leurs cœurs l'espérance de jours meilleurs.

Robertson crut pouvoir recourir aux moyens illégaux de ses adversaires. Le 17 mars 1816 il fit arrêter Duncan Cameron, commandant du fort Gibraltar situé dans l'angle septentrional formé par la jonction des deux cours d'eau, homme sans scrupules, qui avait jusqu'alors été l'âme et l'inspirateur de toutes les intrigues contre la colonie et ses protecteurs, les gens de la Compagnie de la Baie d'Hudson. De plus, il s'empara de son fort

1 — L'abbé Dugas écrit son nom « Lajimonière » (*L'Ouest canadien*, pp. 305-06).

2 — Ce Colin Robertson avait tout récemment amené 20 Canadiens de l'est, en sorte que, même en ne parlant que des efforts systématiques de Lord Selkirk et de ses agents, il n'est pas correct de dire que la colonie qui en résulta fut exclusivement écossaise. En outre des Ecossais qui étaient en majorité, elle contenait des Irlandais et des Canadiens. Elle devait bientôt compter des Allemands, des Suisses et des Italiens dans ses rangs.

qui, par sa position, était la clef du pays, et recouvra les canons et les effets que ses rivaux s'étaient appropriés.

Sur ces entrefaites, Miles Macdonell, le gouverneur d'Assiniboia, contre lequel on n'avait rien pu prouver à Montréal, était revenu à la Rivière-Rouge et, tout en restant chargé des affaires de la colonie [1], il devait maintenant céder le pas à M. Semple, nommé gouverneur-en-chef pour le département du nord de la compagnie. Tout paraissait aller pour le mieux. La confiance renaissait dans les esprits ; et pourtant un orage grondait dans le lointain qui n'allait pas tarder à éclater sur la tête de ceux-là mêmes qui s'en croyaient le moins menacés.

La Compagnie du Nord-Ouest, jusqu'alors reine et maîtresse dans ces parages, était souverainement humiliée de la perte de son fort, que Semple avait demantelé et rasé après le départ de Robertson, chargé de conduire Cameron qu'on faisait passer en Angleterre. On lui avait en outre pris le fort Pembina et fait ses habitants prisonniers ; le courrier qui portait sa correspondance avait été intercepté et ses lettres confisquées, et, ce qui était pour le moins aussi grave aux yeux de son personnel de la classe inférieure, les mesures de précaution prises par Macdonell avaient causé une insuffisance de vivres dont ses voyageurs avaient eu le plus à souffrir. Quoi d'étonnant après cela si les cœurs étaient aigris et les esprits montés au point d'être capables de tous les excès ? Il n'est que juste de tenir compte de ces circonstances si l'on veut juger sainement leurs conséquences [2].

Robertson avait même tenté de s'emparer du fort canadien de Qu'Appelle ; mais il avait dû reculer devant la défense énergique de son commandant, Alex. Macdonell. Cette tentative acheva de convaincre les Canadiens que leur position comme commerçants dans le pays était sérieusement en danger, et qu'il fallait à tout

1—Il n'est que juste d'observer ici que d'après Ross *(op. cit.*, p. 410), Miles Macdonell avait été remplacé dans cette charge par Alex. Macdonell dès l'année précédente. Begg dit de son côté que le premier ne rentra à la Rivière-Rouge qu'après l'affaire de la Grenouillère *(Hist. of the N.-W.*, I, p. 185). S'il en est ainsi, comment se fait il que Pritchard, qui fut mêlé à cette rencontre, dise formellement que ce fut à M. Miles Macdonell que Semple envoya demander du secours ?

2—Il me semble que l'intéressant ouvrage de l'abbé Dugas, *L'Ouest canadien*, gagnerait en impartialité et partant en valeur historique s'il mettait en relief les méfaits de la Compagnie de la Baie d'Hudson aussi bien que ceux de ses rivaux.

prix reprendre, ou plutôt reconstruire, le fort Gibraltar, par la privation duquel leurs communications avec leurs quartiers généraux sur le lac Supérieur n'étaient rien moins que sûres.

Un appel fut donc fait aux différents postes de traite, et l'on rassembla dans ce but tout ce qu'on put trouver de Canadiens et de métis disponibles. Alexander Ross nous assure que les rangs de la troupe ainsi improvisée se montaient à « plus de 300 hommes armés, tous à cheval et métis pour la plupart [1]. » De fait, les traiteurs libres et les trappeurs canadiens qui formaient alors une classe à part, sentant l'orage approcher, avaient pris la direction des prairies plutôt que d'avoir à tremper leurs mains dans le sang, preuve incontestable que ceux de leurs compatriotes qui le firent obéissaient simplement aux ordres de leurs maîtres. Aussi le chiffre de Ross me paraît-il non seulement exagéré, mais absolument impossible (à moins d'aller très loin), puisqu'on n'en était encore qu'à la première génération métisse. L'abbé Dugas, qui a eu accès à des sources d'information inconnues aux historiens anglais, évalue à 125 les forces totales des belligérants, comme on pourrait les appeler.

Quarante d'entre eux interceptèrent, le 12 mai 1816, un convoi de vivres composé de cinq bateaux sous les ordres d'un Canadien, Pierre-Chrysologue Pambrun [2]. Celui-ci fut fait prisonnier et longtemps gardé à vue, tandis que ses 22 serviteurs étaient libérés peu après leur arrestation. Alexander Macdonell, le principal meneur du parti du Nord-Ouest, quitta le fort Qu'Appelle vers la fin de mai, s'empara en route du fort Brandon, puis se rendit au Portage-la-Prairie, où il arriva avec son « armée » le 15 juin. Le 18, il envoya 70 cavaliers, dont six étaient de purs sauvages [3], pour attaquer le fort Douglas à la Rivière-Rouge, et détruire définitivement la colonie de Lord Selkirk.

---

1 — *The Red River Settlement*, p. 34. Londres, 1866.

2 — L'abbé Dugas écrit ce nom « Pembrun. » Je l'ai toujours vu écrit avec un *a* dans les manuscrits du temps, et c'est ainsi que les auteurs anglais le donnent.

3 — Ross dit « environ 65 personnes » (*op. cit.*, p. 34); Hargrave « 70 ou 80 cavaliers » (*Red River*, p. 486), et Begg (*Hist. of the N. W.*, I, p. 182) évalue l'ennemi à « environ 60 métis et sauvages. » Quant aux derniers, l'abbé Dugas nous assure dans *L'Ouest canadien*, p. 337, que « il n'y avait parmi eux que cinq sauvages ; » mais, à la p. 344 du même ouvrage, il remarque que « sur les soixante-dix cavaliers il n'y avait que six sauvages. » Comme il donne alors les noms de ceux-ci, j'ai adopté le dernier chiffre.

Cette petite troupe devait, paraît-il, effectuer sa jonction en aval de ce fort avec une centaine d'hommes armés et munis de deux pièces de canon [1]. Le rendez-vous avait été fixé au 16 juin ; mais le parti de l'est n'arriva que le 20, tandis que les Canadiens, métis et sauvages qui venaient d'opérer sur l'Assiniboine, firent leur apparition à quelque distance du fort Douglas, le soir du 19.

***

Pour s'assurer le concours des émissaires du fort William, les cavaliers de la Compagnie du Nord-Ouest, conduits par un métis influent du nom de Cuthbert Grant, avaient reçu ordre de passer à distance du fort Douglas, afin d'éviter d'attirer l'attention de ses gardiens. Mais des lacs et des marécages les empêchèrent de passer aussi loin qu'ils l'eussent voulu. En sorte que, vers cinq heures du soir, la sentinelle du fort signala la présence de la troupe qui paraissait se diriger vers les fermes des colons.

Le gouverneur, R. Semple, monta alors au corps de garde muni d'une longue-vue, à l'aide de laquelle il s'assura que les cavaliers étaient tous armés et semblaient animés d'intentions hostiles. En conséquence, il partit avec une vingtaine d'hommes armés, auxquels quelques autres s'adjoignirent en chemin, pour aller les rencontrer dans la plaine.

Ils avaient peut-être fait un demi-mille quand ils furent accostés par des colons qui, alarmés du danger qui les menaçait, allaient chercher un refuge dans l'enceinte du fort. S'apercevant alors que l'ennemi était plus nombreux qu'il ne l'avait cru d'abord, le gouverneur envoya un nommé Bourke chercher une pièce de canon au poste et requérir les services d'autant d'hommes que Miles Macdonell pourrait lui en donner.

Après quelque temps d'attente, comme Bourke ne revenait point, Semple se dirigea avec sa suite vers la bande de métis qui, la figure horriblement peinte, et déguisés en guerriers sauvages, avaient déjà capturé trois fermiers.

Aussitôt que les gens du Nord-Ouest aperçurent les représen-

1 — Ces chiffres sont de l'abbé Dugas (*L'Ouest canadien*, p. 337). Il est vrai de dire que, dans un ouvrage précédent, *Monseigneur Provencher*, p. 36, le même auteur n'avait parlé que d'une « soixantaine d'hommes armés, traînant avec eux un canon. »

tants de la compagnie anglaise, ils s'élancèrent à leur rencontre en disposant leurs rangs en forme de croissant, de manière à les prendre entre deux feux. Alors un Canadien nommé Boucher, commis au service de la Compagnie du Nord-Ouest, s'approcha à cheval du gouverneur en faisant signe de la main qu'il voulait parler.

— « Que voulez-vous ? demanda-t-il à Semple.

— Que voulez-vous vous-même ? riposta celui-ci.

— Nous voulons notre fort, fit Boucher.

— Eh bien ! allez à votre fort, répondit le gouverneur. »

Sur quoi le Canadien fit observer avec une imprécation :

— « Vieux coquin, vous l'avez détruit. »

Les deux parlementaires se trouvaient alors près l'un de l'autre. Semple était un *gentleman*, habitué à être traité avec respect et déférence S'entendant appeler « coquin », il saisit la bride du cheval de Boucher en disant :

— « Misérable, osez-vous me parler ainsi ? »

Là-dessus Boucher sauta à terre, un coup de feu partit on ne sait d'où, et un M. Holt, commis de la Compagnie de la Baie d'Hudson, tomba mortellement blessé. Boucher se retira vers les siens, et aussitôt une balle atteignit le gouverneur. Se sentant blessé, celui-ci proclama un sauve-qui-peut général. Mais ses suivants ne purent s'empêcher de l'entourer pour s'assurer de la gravité de sa blessure.

Ce fut la ruine de son parti. Ainsi groupés, ses hommes devinrent un excellent point de mire pour leurs agresseurs qui ne manquèrent pas d'en profiter. En un clin d'œil ils furent criblés de volées de balles. Ils tombaient par petits groupes, généralement blessés à mort, et ne se relevaient que pour recevoir le coup de grâce. En sorte qu'en peu de temps presque toute la bande de Semple avait mordu la poussière. De fait, vingt et un furent tués sur vingt-huit, plus un blessé.

Le gouverneur lui-même, reconnaissant Grant sous son affreux déguisement, lui demanda poliment :

« N'êtes-vous point M. Grant ? »

Recevant une réponse affirmative, il lui dit que sa blessure n'était point mortelle et qu'il pourrait y survivre s'il était rendu à son fort. Grant ordonna donc à un de ses gens, un Canadien, de l'y emmener. Mais un sauvage qui se trouvait là empêcha cet acte d'humanité en le tirant à bout portant.

Ce fut là, en vérité, une bien triste affaire. L'instinct sauvage occasionna chez quelques-uns des excès très regrettables, vu que plusieurs auraient certainement survécu à leurs blessures s'ils n'avaient été cruellement massacrés au moment où ils demandaient grâce. On cite en particulier le cas d'un capitaine Rogers, qui fut tué de cette manière par un métis écossais du nom de McKay. Pour l'honneur du nom français, aucune des dépositions sous serment qui furent faites plus tard devant les tribunaux du Canada ne met positivement pareil méfait sur le compte de Canadiens ou de métis français [1].

Au contraire, comme un certain John Pritchard se trouvait au plus fort de la mêlée et s'attendait à chaque instant à partager le sort de ses malheureux compagnons, il aperçut un Canadien du nom de Lavigne, qu'on avait enrégimenté de force au fort Brandon.

« Lavigne, s'écria-t-il alors, vous êtes français, vous êtes un homme, un chrétien. Pour l'amour de Dieu, sauvez ma vie. Je me rends, je suis votre prisonnier. »

McKay, le fils d'un colonel, intervint encore et voulut reproduire sur lui l'acte de barbarie dont il venait de se rendre coupable. Mais Lavigne l'en empêcha avec beaucoup de peine et en recevant lui-même plus d'un horion. Comme on emmenait le prisonnier du côté de Kildonan, on voulut encore s'en débarrasser d'un coup de fusil ; mais Boucher, le parlementaire dont nous avons déjà parlé, lui sauva la vie. C'est Pritchard lui-même qui fournit ces détails dans sa déposition [2].

Telle fut la fatale rencontre connue parmi les Canadiens sous le nom de « bataille de la grenouillère » et appelée *Skirmish of Seven Oaks* par les historiens anglais. Le premier nom lui vint d'une espèce de bas-fonds sur les bords duquel Semple et le plus grand nombre de ses compagnons tombèrent. La seconde désignation

1 — Un métis du nom de Primeau voulut pourtant tuer Pritchard, parce que, disait-il, celui-ci avait tué son frère. Mais il en fut empêché. Un des témoins du procès qui s'ensuivit, nomme Huerter, accuse aussi un F. Deschamps de cruauté sur le champ de bataille ; mais ses dires ne sont basés que sur le témoignage de la voix publique.

2 — De plus, après l'attaque injustifiable du 25 juin 1815, le défenseur du fort Douglas eut recours aux Canadiens et aux métis français pour en réparer les dégâts et le mettre en état de résistance.

est sans doute due au fait que sept chênes devaient alors se dresser dans les environs.

Ces arbres n'existent plus, mais la « grenouillère » est encore très reconnaissable. Un de mes premiers soins en arrivant à Winnipeg fut de me rendre à ce lieu historique. Avouerai-je que j'eus toutes les peines du monde non seulement à le trouver, mais à me mettre en rapport avec un habitant de la ville qui en eût entendu parler. La Société historique du Manitoba y a pourtant érigé un monument commémoratif. C'est une colonne de granit ornée de l'inscription suivante :

SEVEN
OAKS

—

ERECTED IN 1891
BY THE
MANITOBA HISTORICAL SOCIETY
THROUGH THE GENEROSITY OF THE
COUNTESS OF SELKIRK
ON THE SITE OF SEVEN OAKS
WHERE FELL
GOVERNOR GENERAL ROBERT SEMPLE AND
TWENTY OF HIS OFFICERS AND MEN
JUNE 19, 1816.

Malheureusement cette colonne paraît bien négligée et ses alentours sont sans aucun entretien. On dirait que le Winnipegois moderne ne connaît pas l'histoire de sa patrie, ou s'en préoccupe fort peu.

Le lecteur devine les suites immédiates de cette bataille, où presque tous les coups mortels furent du même côté, puisque les métis n'eurent qu'un des leurs de tué et un de blessé. Le fort Douglas passa entre les mains de la Compagnie du Nord-Ouest, et la colonie fut détruite. La conséquence ultime fut que, cinq ans après (26 mars 1821), les deux compagnies se fusionnèrent pour former une nouvelle corporation sous l'ancien nom de Compagnie de la Baie d'Hudson.

En attendant, les métis chantaient victoire, et l'un deux, un barde illettré du nom de Pierre Falcon, voulut même laisser à la postérité le souvenir de la mémorable journée au moyen d'une « chanson de vérité ». Je ne céderai pas à la tentation de reproduire ce document qui, malgré l'extrême crudité du style, n'en est pas moins remarquable comme étant le produit d'un individu

moitié sauvage, qui ne savait ni lire ni écrire. Une strophe et demie suffira pour donner une idée du genre de littérature auquel la chanson appartient.

J'avons cerné la bande de grenadiers.
Ils sont immobiles ; ils sont démontés.
J'avons agi comme des gens d'honneur ;
Nous envoyâmes un ambassadeur :
« Gouverneur, voulez-vous arrêter un p'tit moment ?
« Nous voulons vous parler. »

Le gouverneur, qui est enragé,
Il dit à ses soldats : « Tirez ! »
Le premier coup l'Anglais le tire ;
L'ambassadeur a presque manqué d'être tué.

Ce « presque manqué » est superbe. Quant à la question du premier coup, comme d'ordinaire en pareil cas, chaque côté en rejette la faute sur l'autre.

***

Et maintenant, que penser de cette malheureuse rencontre ? Sur quelle tête en faire peser la responsabilité ? Comme nous l'avons vu, les torts étaient certainement réciproques, bien que les sentiments de pitié que suggère son issue si fatale à l'un des deux partis nous porte instinctivement à en accuser l'autre. Pourtant sans la politique agressive et les représailles exercées par Colin Robertson et Semple lui-même, qui rasa le fort Gibraltar malgré l'avis du premier, il est probable que cette lugubre journée serait encore à enregistrer par l'histoire. D'un autre côté, on ne peut s'empêcher de remarquer que le gouverneur-en-chef agit en cette occasion avec une coupable légèreté et une inexplicable présomption. Fraîchement arrivé au pays, Semple n'en connaissait point les mœurs, et son ignorance sous ce rapport est sa meilleure excuse. Les armes de ses compagnons étaient en mauvais état, usées et dans plusieurs cas absolument hors de service. Ensuite, c'était pour le moins imprudent à lui de s'avancer ainsi contre un ennemi dont il n'avait pas fait reconnaître le nombre. Mais ce qui, en définitive, précipita le conflit, ce fut l'action du gouverneur qui, piqué de l'épithète insultante qu'on lui appliquait, ne put s'empêcher de saisir la bride du cheval du parlementaire. Un déposant anglais dit qu'il porta alors la main au fusil de Boucher.

Enfin, je me permettrai de rejeter une bonne part de la responsabilité de ces tristes événements sur Lord Gordon Drummond, gouverneur du Canada, qui, circonvenu par les autorités de la Compagnie du Nord-Ouest, déclara à Lord Selkirk qu'il n'avait absolument rien à craindre pour sa colonie, et refusa obstinément le secours d'une force armée que Lord Bathurst, secrétaire d'Etat en Angleterre, l'avait autorisé à prêter au noble fondateur.

Quant à celui-ci, il ne doit y avoir qu'une voix pour publier son admirable désintéressement. Il fut un promoteur zélé de la civilisation, un bienfaiteur insigne de l'humanité au Canada central, un homme qui ne comptait ni avec les difficultés ni avec les dépenses, une fois qu'il avait entrepris une bonne œuvre. La religion catholique, en particulier, lui doit une éternelle reconnaissance pour l'appui moral et pratique qu'il lui prêta sur les plaines de la Rivière-Rouge.

Quand la ville de Winnipeg lui élèvera-t-elle, à côté de celle de La Vérendrye, la statue qu'il a si amplement méritée ?

A.-G. Morice, O. M. I.

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

La direction de la *Nouvelle-France* est heureuse d'acclamer les salutaires enseignements contenus dans la lettre pastorale de Monseigneur l'archevêque de Québec sur l'*Action sociale catholique et l'œuvre de la presse catholique ;* elle appelle de ses vœux les plus ardents la réalisation d'un projet qui lui a toujours été cher. C'est pour nous un devoir, et aussi un droit, d'applaudir avec une joie toute spéciale aux nobles et fortifiantes paroles du vénérable chef de l'Eglise de Québec.

Pour le comprendre, nos fidèles patrons de la première heure n'ont qu'à « se souvenir. » Ils reconnaîtront, dans la création projetée d'un journal quotidien foncièrement catholique, l'extension du programme de la *Nouvelle-France*, une mise en œuvre plus populaire de l'idée qui a présidé à l'origine de notre revue, et à laquelle, au témoignage de l'auteur même de la Lettre pastorale, nous sommes restés fidèles.

Tel passage du Prospectus de la *Nouvelle-France*, écrit il y aura bientôt six ans, en définissant la sphère plus restreinte de la revue, laissait déjà entrevoir la fondation d'une feuille quotidienne pouvant atteindre un public plus nombreux qu'une publication mensuelle.

Plusieurs, écrivions-nous en janvier 1902, auraient peut-être préféré un journal quotidien, publié en dehors de tout parti politique, et exclusivement consacré à la défense des intérêts catholiques. La revue ne s'adresse qu'à une élite ; le journal atteint les masses. La revue dresse une table magnifique, y invite des convives triés sur le volet, et sert des mets choisis ; le journal jette à la foule le pain quotidien dont elle se nourrit. Il vaut mieux, pense-t-on, surveiller et assainir l'alimentation commune par où s'entretient la santé publique, que de préparer des repas exquis pour les plus fortunés seulement. C'est aussi notre avis. La revue que nous fondons, bien loin d'exclure le journal désiré, lui ouvre plutôt la voie.

Nul ne peut être un bon guide de l'opinion publique s'il n'a une intelligence fortement nourrie, une doctrine sûre, un jugement sain, un esprit souple et une plume bien trempée. Il y faut donc un long et sérieux apprentissage. Notre publication sera utile à tous ceux qui auraient l'ambition de se dresser à ces nobles et utiles combats du journalisme catholique.

Ce vœu sera bientôt, nous en avons l'espoir, un fait accompli. Est-ce à dire que la *Nouvelle-France* devra alors chanter le *Nunc dimittis*, et abandonner l'arène à la seule vaillance des nouveaux défenseurs de la vérité ? A Dieu ne plaise ! Notre revue poursuivra fidèlement et sûrement sa modeste carrière, partageant avec le journal quotidien et d'autres confrères qui, sous une autre forme, font la même œuvre, la glorieuse tâche de guerroyer pour Dieu, l'Eglise et la patrie.

Elle le doit à ceux qui l'honorent de leur patronage, l'encouragent de leurs sympathies et comptent sur sa coopération à l'œuvre salutaire de l'action sociale catholique. Elle le doit de plus à celui de ses fondateurs qui a écrit, au nom de la Direction, les belles et lumineuses paroles citées plus haut, et que la voix de son premier pasteur vient de désigner au poste aussi glorieux que redoutable de directeur de l'action sociale catholique et de l'œuvre de la presse catholique dans le diocèse de Québec. A ce vaillant confrère, qui reste toujours avec nous, tout en élargissant la sphère de son apostolat, nous souhaitons de travailler avec succès et de consolider partout, dans la vie sociale comme dans la presse, le règne de Jésus-Christ !

LA DIRECTION.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

TOUJOURS LE « MAL FRANÇAIS ».—Où EN SOMMES-NOUS ?—ENDORMEUR SANS LE SAVOIR.—ENCORE LA FRANC-MAÇONNERIE.—L'ANTI-CLÉRICALISME CANADIEN.—LA CONSCIENCE INDÉPENDANTE

Je disais donc en mars dernier, que si nous commençons à être travaillés par le mal français, notre organisme politique et social n'est pas, quoi qu'on dise, totalement infecté, et peut, si nous le voulons, offrir une longue et sérieuse résistance.

C'est sans doute être sot de refuser de voir le mal là où il est, avec ses prodromes bien accusés ; mais l'est-on moins de le voir partout sans la moindre preuve, et parfois sur de vaines apparences qu'on ne s'est pas donné la peine de bien examiner ? Ne soyons ni endormeurs, ni optimistes : mais faut-il davantage être pessimistes et alarmistes ? Est-ce vraiment la meilleure manière et la plus sûre d'éclairer l'opinion et de servir l'Eglise et le pays ? Quand un fléau commence à envahir une région, le meilleur moyen de le circonscrire et de le combattre, c'est de voir la contagion là où elle est, et non de la voir partout. Parfois, pour donner la peste aux gens et les en faire mourir, il suffit de leur faire croire qu'ils en sont atteints.

Au lieu de tirer sur les nôtres et de leur prêter des idées qu'ils n'ont jamais eues pour en faire malgré eux des ennemis, réfutons les erreurs condamnées par l'Eglise et faisons connaître de notre mieux les manœuvres de ceux qui travaillent ouvertement ou sournoisement à perdre la foi et les mœurs de notre peuple. Il ne suffit pas d'aboyer contre tout le monde et de mordre au mollet tous les passants pour être un bon chien de garde : il faut avoir le flair de laisser passer les gens inoffensifs et surtout ceux de la maison.

L'histoire raconte que Mgr Pie, dont le zèle pour l'orthodoxie et les idées romaines n'était plus à prouver, au moment même où il proposait au concile de la Rochelle d'envoyer tous les ans à Rome quelques ecclésiastiques de la province de Bordeaux pour y faire au collège romain leurs études théologiques et rap-

porter en France les traditions de la plus pure et de la plus saine doctrine, était obligé de se défendre en cour de Rome contre des accusations de semi-gallicanisme [1]. Plus tard encore, Louis Veuillot lui-même, après trente années de luttes—et quelles luttes !—contre tous les ennemis ouverts ou déguisés de l'idée catholiques, était décrété par un abbé publiciste, grand pourfendeur d'hérétiques probables ou possibles, suspect d'idées libérales.

Ces iniquités et ces inepties ne peuvent que déconsidérer la cause catholique que l'on prétend défendre et soutenir, peut-être même éloigner de l'action, au moment où le groupement de toutes les forces catholiques est le plus nécessaire, ceux-là même qui lui apporteraient le plus précieux concours. Ne commettons pas l'irréparable faute des catholiques de France, qui ont dépensé à se démolir, pendant trente ou quarante ans, les forces qu'ils auraient dû unir dans une action énergique et persévérante contre l'ennemi commun.

On me dit que la franc-maçonnerie est plus puissante et plus agissante que je ne le crois et ne le suppose au Canada, même dans la catholique province de Québec ; qu'en tous cas, si nous ne sommes pas en pleine maçonnerie, comme en France, nous sommes en plein libéralisme, et que je ne l'ai pas assez dit ; que certaines classes de notre société sont travaillées par la fièvre de l'anti-cléricalisme et pourraient bien l'inoculer au peuple, d'autres par des meneurs socialistes auxquels on laisse toute liberté de pervertir l'esprit des ouvriers et de les préparer à l'irréligion en surexcitant leurs passions et les mettant en défiance contre l'autorité de l'Eglise ; que la jeunesse des villes apprend, dans des théâtres souvent immondes et dans la littérature impie et plus que légère importée d'Europe, le mépris de la foi et des mœurs chrétiennes ; que bientôt des bibliothèques publiques

1 — Mgr Pie écrivait à ce sujet à Mgr de Ségur, auditeur de Rote à Rome, dans une lettre ostensible aux cardinaux : « Il est vraiment bien fâcheux « que les meilleures causes aient de ces dangereux amis. Je ne demande pas « de rigueurs contre eux. Même je m'interposerais entre eux et la massue, « si on voulait jamais s'en servir pour les écraser. Mais un peu de férule ne « serait pas de trop, et leur enseignerait à mettre plus de circonspection « dans un zèle qui paralyse en partie notre action pour l'avancement en « France des doctrines romaines. » — Cf. *Histoire du Cardinal Pie*, par Mgr Baunard, T. I, p. 514 et suiv. Il faut lire ces pages pour comprendre le véritable esprit de l'Eglise romaine dans l'appréciation des faits et des institutions.

dans toutes les grandes et petites villes, sous prétexte d'instruction technique, mettront les plus mauvais livres à la portée de ceux-là surtout qui devraient ne pas les connaître, etc.

On pourrait en écrire pendant plusieurs pages encore et l'on n'aurait pas tout dit. Mais tout cela ne prouve pas que notre société, travaillée hélas ! comme toutes les sociétés humaines, de tous les maux que le péché originel traîne à sa suite, soit déjà inguérissable. Parlons bon sens.

J'ai dit un mot déjà de la propagande maçonnique et du meilleur moyen, sinon de l'enrayer complètement, au moins de la rendre plus difficile et moins efficace : c'est de faire l'air et la lumière. Puisque chez nous, grâce à Dieu, les maçons, pour trouver crédit auprès du peuple et des honnêtes gens de toute classe, ont encore besoin de cacher leur truelle et leur tablier, il faut les leur mettre au cou et si solidement attachés, qu'ils les portent partout et ne puissent les dissimuler nulle part, même quand ils vont à la grand' messe avec leur gros livre de prières sous le bras en temps d'élections.

Mais prenons garde de faire leur jeu en mettant les naïfs sous l'impression que rien ne peut réussir en affaires ou en politique que par l'influence de la franc-maçonnerie. L'une des plus habiles tactiques de la secte pour s'emparer du pouvoir et de l'influence, c'est de persuader l'opinion qu'elle en dispose à son gré, et qu'on ne peut arriver à rien sans elle. Il faut démontrer, au contraire, que dans un pays libre comme le nôtre, le plus sûr moyen d'arriver honnêtement, c'est l'intelligence, le travail et la probité.

Puis combattons-la avec ses propres armes. Elle se prépare des voies par des associations plus ou moins mystérieuses de bienfaisance et de secours mutuel. Prêchons et formons des associations vraiment catholiques, où les nôtres trouveront secours et protection en temps opportun, sans péril pour leur foi.

Elle promet aide et protection à tous ceux qui lui donnent leur nom ou qui s'engagent dans les associations qu'elle patronne. Nous sommes les plus nombreux chez nous. Mettons résolument hors de notre société tous ceux qui passent à l'ennemi. Faisons le désert autour d'eux. N'achetons rien d'eux ; ne leur demandons aucun service professionnel ; refusons-leur surtout impitoyablement notre voix et notre appui dans toute élection, soit municipale, soit provinciale, soit fédérale. Le jour où il suffira d'être franc-maçon, ou *odd fellow*, ou demi ou quart-maçon, pour

être tenu comme un lépreux par tous les catholiques, ce jour-là la secte ne se recrutera plus guère parmi les nôtres, surtout si nous leur ouvrons les yeux.

Qu'il y ait dans notre pays un certain nombre de libéraux et d'anticléricaux, comme en France, nous sommes loin de le contester. Ils pourraient, un jour ou l'autre, prendre une influence désastreuse, grâce aux passions politiques et au défaut de classe dirigeante. Pourtant il convient de ne pas exagérer ce danger. L'anticléricalisme au Canada n'est pas *en général* chez les Canadiens-français ce qu'il est en France, l'antichristianisme qui a changé de nom pour tromper les simples. Il en veut non à la foi et à la morale chrétienne, mais à l'influence du clergé. En cela il est aveugle ; il ne voit pas assez que l'influence du clergé est ici le seul rempart de la foi qu'il ne veut pas détruire, et le plus puissant boulevard de la nationalité canadienne-française qu'il se flatte de défendre, et que le jour où le clergé n'éclairera pas la conscience du peuple, et où le peuple ne recevra pas de la bouche du prêtre les principes qui doivent diriger tous ses actes de vie publique comme de vie privée, la politique vivra de l'exploitation des passions et des instincts des masses pour satisfaire les appétits égoïstes des individus ou des partis, sans aucun égard au bien moral ni aux vrais intérêts du pays.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il y a de l'anticléricalisme au Canada. Il a été importé de France aux premiers jours de la colonie. Qui ne connaît les luttes de Mgr de Laval contre les gouvernants et officiers civils de son temps ? Notre histoire n'en a pas connu de plus vives même au siècle dernier. Pourtant ni de Mésy, ni Frontenac, ni Talon n'étaient des impies et ne voulaient consciemment perdre la foi catholique et les mœurs chrétiennes dans la colonie. Ils étaient aveuglés par les idées régaliennes de leur temps et par cette jalousie naturelle à tous les pouvoirs humains contre une autorité qui ne reçoit pas d'eux ses ordres et contre une influence qui ne peut pas se mettre au service de leurs intérêts.

Nos juristes et nos magistrats ont longtemps hérité de cet esprit d'hostilité et de défiance contre tout ce qui est ecclésiastique, parce que l'ancien droit français en était imprégné. Je ne voudrais pas dire qu'un grand nombre, même des meilleurs, n'en sont pas encore un peu mordus ; mais, si je ne me trompe, il tend à disparaître dans une bonne partie du barreau et de la

magistrature. Le haut enseignement, complété et bien dirigé, aidera singulièrement à réformer ce qui est réformable.

Depuis que nous avons le régime parlementaire, cet esprit, qu'on l'appelle libéral ou anticlérical, est entré dans le corps des politiciens. C'est par eux qu'il parle et agit davantage, surtout aux heures de crises politiques et pendant les périodes de fièvre électorale. Qui n'entendrait alors que de loin certains discours de *hustings*, et ne lirait que les articles des journaux de parti, sans connaître nos mœurs politiques, croirait facilement que nous sommes, sinon en pleine révolution, au moins à la veille de quelque crise ou transformation sociale profonde.

Au fond de cette rhétorique électorale, quelques-uns, sans doute, mettent sérieusement toute leur pensée, qu'ils n'oseraient pas exprimer en temps ordinaire, parce que le peuple profondément catholique et sensé ne le supporterait pas quand il n'est pas grisé de passions politiques ; mais le plus grand nombre de nos démagogues poursuivraient en diffamation celui qui les accuserait de penser tout ce qu'ils disent dans leurs harangues. Il y a des discours intentionnellement sectaires ; ils sont rares, et sont en général les plus modérés de ton ; il y a des discours sectaires de fait, mais qui sont dits apparemment avec passion et écoutés avec faveur, souvent parce que ni ceux qui les disent ni ceux qui les entendent ne leur donnent la portée qu'ils pourraient avoir.

Faut-il répéter ce que j'ai dit maintes fois déjà, que cette rhétorique et cette phraséologie empruntées à des sectaires est un danger pour ceux qui s'en servent et pour ceux qui les écoutent ? C'est la pensée qui doit faire la parole ; mais souvent aussi la parole finit par faire la pensée, surtout de ceux qui ne pensent pas par eux-mêmes. Et c'est le grand nombre sans doute des députés comme des électeurs.

Sans le prévoir peut-être et sans le vouloir, ces démagogues préparent le succès des sectaires qui viendront à leur heure et mettront dans les formules empruntées à la franc-maçonnerie et au pire libéralisme des idées et des sentiments qui leur font horreur et les feront accepter des esprits sans défiance. Mais en justice, il faut bien dire qu'un bon nombre de nos tribuns et de nos polémistes ne pensent pas du tout ce qu'ils disent et n'ont pas davantage les sentiments qu'accuse leur langage. Il suffit de les fréquenter un peu pour s'en rendre compte.

L'anticléricalisme de nos politiciens [1] est fait de deux choses : d'abord d'une certaine émulation que d'autres appellent jalousie. Les conditions faites au peuple après la cession du pays ont mis le clergé pour longtemps à la tête de toutes les classes de la société. Pendant cinquante ans et plus, c'est lui, et lui seul, qui a tout fait et bien fait pour la société civile comme pour l'Eglise. Il a été, à lui seul, pendant tout ce temps à peu près la seule classe dirigeante. Depuis un demi-siècle, la pratique du gouvernement parlementaire l'a dispensé de prendre auprès du pouvoir souverain la défense des intérêts même temporels du peuple. Il a voulu instruire le peuple et former sa conscience, afin qu'il sache défendre lui-même surtout ses mœurs et sa foi, contre les dangers du dedans et ceux du dehors. Des intérêts temporels du pays il s'est désintéressé davantage, les abandonnant à ceux qui en ont la charge ; mais il gardait la meilleure part, l'influence morale et l'action sur la conscience, qu'il ne pouvait abandonner sans se condamner à l'impuissance et sans vouer le peuple à la ruine morale et religieuse.

Les hommes qui ont la légitime ambition de briguer la confiance du peuple pour le gouverner sous prétexte de le servir, n'ont pas toujours accepté ce partage inégal et n'ont pas voulu s'en contenter ; d'autant que le clergé ne gardait pas seulement au milieu du peuple une primauté d'honneur et de respect que lui méritent son dévouement et son caractère sacré, mais encore, chaque fois que les intérêts de la foi et des mœurs seraient en jeu, une influence active et puissante sur la conscience publique, et par suite sur le verdict qu'elle doit rendre dans les élections. C'est ce que redoutent les politiciens de carrière, qui recherchent le pouvoir pour lui-même et les bénéfices qu'ils en tirent, et mettent au second rang, sinon tout à fait de côté, l'intérêt moral et religieux du pays. Ceux qui ne gouvernent pas en général avec des principes savent bien que le plus souvent ce n'est pas avec des principes qu'on gagne des élections, mais plutôt avec des préjugés et des sentiments qu'on exploite le mieux possible : et ils redoutent autant qu'ils la jalousent une influence qui peut un jour ou l'autre paralyser leur action en lui opposant l'intransigeance de la conscience chrétienne chaque fois que la foi ou la morale sont en cause.

1 — C'est-à-dire de ceux qui en sont pris.

C'est, je crois, ce qu'il y a surtout au fond de l'anticléricalisme d'un certain nombre de nos politiciens : on n'y trouvera presque jamais la haine de Dieu, ni la haine au moins consciente de l'idée catholique. Plusieurs même ne voudraient pas que le clergé perdit aux yeux du peuple son prestige ; ils comprennent qu'ils y perdraient eux-mêmes et tout l'ordre social avec eux. Mais dans la passion, dans la fièvre électorale, dans le dépit d'une ambition contrariée ou déçue, dans le ressentiment de sévérités qu'ils trouvent naturellement injustes et excessives, parce que leurs intentions sont souvent moins répréhensibles que leurs paroles et leurs actions, ils parleront ou écriront, sauf les blasphèmes et la littérature, comme un Briand ou un Clémenceau. La crise passée, surtout élus et casés, ils entreront non seulement au presbytère, s'ils y espèrent bon accueil, mais dans l'église, aux premiers rangs, pousseront volontiers jusqu'au banc d'œuvre et au lutrin et, si on les y invitait, s'installeraient pieusement dans le sanctuaire.

Il y a loin de là, il me semble, à l'anticléricalisme français. C'est encore cependant, en bien des cas, un scandale et toujours un danger.

C'est un danger de jouer un personnage, parce qu'on en garde souvent les manières ridicules ou détestables, et qu'on finit par prendre sérieusement les idées et les sentiments qu'on s'est habitué à feindre parfaitement.

C'est un scandale pour le peuple, qui distinguera bien entre tel prêtre et la religion qu'il représente, mais ne distingue pas si facilement entre *le* prêtre et la religion. Pour lui, et il n'a pas tort, le prêtre et le catholicisme c'est tout un. Là où le prêtre n'a rien à dire, le catholicisme n'a rien à voir, et si le prêtre n'a plus le droit de lui dire par quels principes il doit former sa conscience dans sa vie publique comme dans sa vie privée, sa conscience est indépendante de tout principe chrétien et catholique dans les actes les plus graves de sa vie publique, même ceux qui importent davantage à la gloire de Dieu et au salut des peuples.

C'est là qu'on en est arrivé en France. C'est avec cette doctrine de l'indépendance de la conscience dans les actes de la vie publique, que l'on a formé des générations de catholiques qui votent comme des libres penseurs et maintiennent au pouvoir par leurs suffrages les pires oppresseurs de leur conscience et de leur liberté [1].

1 — Cf. Mgr Battifol, opusc. déjà cité, et *L'Ami du clergé*, février, 1907.

Cette erreur aussi contraire au bon sens qu'à la foi, puisqu'elle suppose dans le même homme deux consciences également légitimes, impérieuses et ennemies l'une de l'autre ou qui s'ignorent mutuellement, a cours surtout parmi nos politiciens de profession. Doctrinaires et opportudistes s'entendent pour revendiquer l'indépendance de leur conscience politique ou parlementaire de toute autorité et direction spirituelle, même dans les matières qui concernent la foi et la morale.

S'il faut en croire les premiers, le régime parlementaire suppose et requiert du ministre et du député une parfaite indépendance de toute influence religieuse ou autre. Le ministre et le député ne relèvent que de leur conscience, et l'on sous-entend cette sottise : leur conscience ne relève que d'eux-mêmes ; ce que la constitution ne dit pas, et ce que la foi condamne.

Aucune constitution politique jusqu'à ce jour n'a déterminé d'après quelles règles et quelle loi chacun, électeur, député, ministre, doit former sa conscience. Mais elle demande et suppose que, sa conscience une fois formée suivant les principes de la moralité, il la suive en toute liberté. La loi veut protéger la conscience, non la former. La loi civile ne fait pas la conscience ; elle la suppose.

Pour rester dans la constitution et sauver l'indépendance de l'électeur et du député requise par le régime parlementaire, il faut et il suffit que chacun forme sa conscience comme il croit qu'il la doit former, et qu'ensuite aucune violence, ni aucune influence immorale, ne lui arrache un verdict contraire à sa libre volonté. Le protestant qui professe le principe du libre examen en morale comme en dogme, demandera à son sens privé seul la lumière qui le doit éclairer, et comme il n'admet pas d'autre autorité spirituelle que la sienne, il ne reconnaîtra à personne le droit de lui enseigner d'office ses devoirs soit dans la vie privée, soit dans la vie publique. Le catholique, au contraire, croit à une autorité doctrinale qui doit régir sa vie et sa croyance ; il formera sa conscience, non par les principes qu'il lui plaira d'agréer, mais par ceux qui lui sont enseignés au nom de Dieu. Dans la vie publique comme dans la vie privée, l'un et l'autre doivent agir suivant leur conscience : seulement l'un forme sa conscience comme il lui plaît, l'autre comme Dieu le lui demande par l'autorité qui parle en son nom. Tous deux agissent librement et avec indépendance suivant les dictées de leur propre

conscience : mais l'un agit avec une conscience protestante, l'autre avec une conscience catholique.

Dire, comme on l'a écrit déjà, que le catholique qui accepte une direction morale et religieuse de sa conscience pour les actes de sa vie publique, est inférieur au protestant qui n'en reçoit aucune, c'est prétendre, sans s'en rendre compte peut-être, que la lumière surnaturelle déprime la raison au lieu de l'élever, ou qu'il n'y a pas d'autorité surnaturelle, en dehors de l'individu, dont les jugements et les décisions en matière de moralité s'imposent à sa raison et à sa volonté.

Sans aller jusque-là, les opportunistes et parlementaires de profession qui ne sortent guère de l'ordre concret, invoquent les nécessités de la politique et l'impossibilité manifeste de gouverner avec les principes catholiques un pays où les catholiques, même là où ils sont en majorité, doivent vivre en bonne harmonie avec des concitoyens qui ont des croyances différentes et dont les droits et la liberté sont garantis par la constitution. Pour eux la neutralité religieuse de la conscience en politique est pratiquement un droit et un devoir.

Ils confondent la neutralité de la conscience avec la prudence pratique. La conscience est chose intime et secrète qui ne relève que de Dieu et se forme par des principes invariables. Rien ne la dispense jamais de s'enquérir quel est le bien véritable et de le désirer sincèrement. La prudence pratique qui, au fond, ne désire pas moins le bien ni un moindre bien, lui dit quel est le seul bien réalisable et le meilleur moyen de le réaliser.

Pratiquement, en pays divisé de croyance, celui qui gouverne avec sagesse, ne demandera aux législateurs que le concours que leur conscience leur permet de donner. Mais lui-même, s'il est catholique, a le devoir d'éclairer et de former sa conscience par les seuls principes que lui dictent la foi et la morale catholiques. Il est dans la position de l'avocat qui veut sincèrement sauver les intérêts de son client, et qui pour le protéger le mieux qu'il peut, ne prend pas toujours les arguments les meilleurs, mais ceux qui feront le meilleur effet sur les juges ou le jury.

Que l'indissolubilité du mariage, par exemple, vienne en question devant le Parlement, le politicien catholique formera sa conscience sur la légitimité ou la non légitimité du divorce, non d'après les convenances parlementaires, l'état de l'opinion ou les intérêts de son gouvernement ou de son parti, mais par l'ensei-

gnement et le jugement de l'Eglise, de laquelle seule relève le contrat surnaturalisé qui est la base de la famille humaine. Mais pratiquement, pour faire triompher la doctrine catholique, qu'il a faite sienne par sa pleine et libre adhésion à l'enseignement de l'Eglise, il invoquera non les arguments théologiques qui n'appuieraient nullement son opinion devant des hommes d'une autre croyance, mais des arguments de l'ordre philosophique ou de l'ordre social, qu'il saura plus efficaces sur le grand nombre des esprits.

Qu'il y ait bien des idées fausses et inexactes dans le cerveau de nos politiciens de tous les étages, ce n'est pas merveille : et il ne faut pas en faire honneur à la franc-maçonnerie toute seule. La faute en est plus à leur formation incomplète, pour ne pas dire à leur absence absolue de formation. Comment seraient-ils parfaitement éclairés et orientés sur leurs plus importants devoirs de vie publique, lorsque souvent ceux qui devraient les éclairer et les diriger sont eux-mêmes si imparfaitement instruits et montrent, dans leurs appréciations et leurs jugements, si peu de doctrine ?

N'oublions pas que la plupart de nos ministres et députés entrent très jeunes dans la politique,—pour y servir d'ordinaire des intérêts et des passions, rarement pour y remplir des devoirs et y défendre des principes.—A quelle école, avant d'entrer dans la vie publique et depuis, ont-ils étudié les vrais principes chrétiens dont ils devraient s'inspirer uniquement dans leur conduite ? La plupart d'entre eux n'ont eu d'autre maître que celui qu'Henri IV appelait un « sot maître », et n'ont pas pu apprendre même qu'ils ne savent rien.

Bref, dussé-je passer pour endormeur et optimiste, je crois que notre classe dirigeante, si nous avons une classe dirigeante, est dans son ensemble moins entêtée d'hérésies, qu'affligée d'ignorance. C'est un danger sans doute, mais que l'on ne conjurera efficacement avec le temps que par un haut enseignement plus complet et mieux organisé et par la diffusion de bons ouvrages et d'une presse vraiment catholique bien dirigée et bien surveillée. Nous y reviendrons peut-être.

Pour le moment, le pire fléau de notre politique, c'est, avec l'absence de principes, l'esprit de parti.—Il en faut, dit-on, pour gouverner en pays parlementaire où l'action individuelle et isolée est à peu près nulle ; mais s'il en faut jusqu'à la cohésion qui

groupe les forces et permet de les diriger vers un but connu et voulu de tous, il n'en faut pas jusqu'à la partisannerie qui aveugle les consciences et confisque les volontés de tous au bénéfice d'un chef ou d'un parti. On en arrive bien vite à chercher l'intérêt du parti avant tout : avant le salut du pays, avant les principes, avant le droit. La devise de nos politiciens—sauf quelques exceptions aussi remarquables que rares—semble être devenue : « Tout par le parti, avec le parti, et *pour le parti !* »

Ce qui aggrave encore le péril, c'est qu'il n'y a guère dans notre pays une classe vraiment dirigeante, je veux dire une classe nombreuse de citoyens indépendants du pouvoir public, puissants par l'illustration, la fortune ou l'intelligence, qui puissent exercer une saine et forte influence sur l'esprit public et l'opinion. Le parlementarisme anglais suppose une aristocratie qui fait l'opinion au-dessus des partis qui se disputent le pouvoir et ne subit pas aveuglément leurs entraînements. Avec cette aristocratie, gardienne née des intérêts sociaux qui ne varient pas avec les partis au pouvoir, il faut une presse indépendante qui expose les faits non toujours sans partialité, mais pourtant sans préoccupation de servir quand même un parti, qu'il soit au pouvoir ou dans l'opposition. Sans cette presse indépendante et l'aristocratie qui la patronne, l'opinion publique appartient à qui la trompe ou l'achète. La politique devient une carrière qu'on exploite, non pour la gloire seulement, un marché à qui se vendra le plus cher, l'électeur au député, le député au ministre, le ministre à un capital quelconque, jusqu'à ce qu'une main injuste peut-être, mais vengeresse, écrive sur les murs du Parlement, en caractères que le pays entier peut lire : « Wine, women and graft ! »

Des experts en politique croient que le remède au mal qui, selon eux, est plus dans les mœurs et l'absence de principes que dans les principes mauvais, c'est de former le plus tôt possible sur le terrain parlementaire un bataillon qui n'obéisse aveuglement ni au parti au pouvoir ni au parti de l'opposition. L'action d'un nouveau groupe qui ne transigerait pas sur les principes chrétiens ni sur les intérêts moraux et temporels du pays apporterait, dit-on, un prompt remède au mal. Peut-être. Mais dans quelle mesure et pour combien de temps ? Je laisse à de plus compétents de le conjecturer et de le dire.

Pour moi, je suis persuadé, que le remède radical et le seul vraiment efficace, bien qu'il soit infiniment plus lent, c'est la

formation d'une aristocratie morale et intellectuelle dans notre pays, par un enseignement plus complet donné aux classes supérieures de la société, et par une presse indépendante, catholique et canadienne avant tout, qui instruise tous les citoyens de leurs devoirs de vie publique et les renseigne suffisamment pour qu'ils les remplissent avec conscience et intelligence.

Je m'aperçois, au bout de ma causerie, que je n'ai pas dit tout ce que je voulais dire et que j'ai dit ce que je ne voulais pas dire. Que celui qui n'est jamais tombé dans la même faute me pardonne et ne m'accuse pas d'avoir eu l'intention de ne rien dire.

RAPHAËL GERVAIS.

LA « CATHOLIC ENCYCLOPEDIA »[1]

Enfin le premier volume de cette œuvre importante a vu le jour. Malgré ses 823 pages à deux colonnes en texte serré, il n'embrasse pas tous les titres commençant par la première lettre de l'alphabet. Si, comme nous sommes autorisé à le croire, les tômes qui suivront sont comparables à celui-ci, le résultat répondra pleinement à notre attente.

On ne se figure pas l'entreprise colossale qu'est la composition d'une encyclopédie. Il ne s'agit pas, il est vrai, dans le cas présent, de créer ni d'inventer — car les Français et les Allemands ont déjà leurs encyclopédies théologiques — mais de grouper ensemble, dans une synthèse assez succincte, et pourtant lumineuse et complète — et cela, pour la première fois, sous pareille forme et à l'usage d'une clientèle jusqu'ici privée de semblable ressource — l'exposition authentique et vraie de tout ce qui touche à la constitution, à l'enseignement et à la discipline de l'Eglise catholique, avec la description et la réfutation des erreurs qui l'ont assaillie depuis son origine, et l'histoire des œuvres multiples nées de son souffle vivifiant, de tout ce que son influence salutaire a créé de grand, de beau, de sublime, d'impérissable dans les sciences, les lettres et les arts. Et cette somme de connaissances, il a fallu la présenter sous une forme utile à un public, qui, tout en parlant une langue commune, se différencie de mille manières, par la mentalité, la science, les idées religieuses. Cette encyclopédie, en effet, ne doit pas seulement être un répertoire accessible au fidèle qui veut s'y renseigner, pour sa propre instruction, ou pour rendre compte de ses croyances et venger l'honneur de la sainte Eglise ; elle doit encore, à ceux qui sont en dehors du bercail, mais qui cherchent de bonne foi la vérité, offrir une source d'informations sûre et suffisante. Et cela, bien entendu, sans compromission de l'orthodoxie, mais, au contraire, en sauvegardant l'intégrité de la foi.

---

1 — THE CATHOLIC ENCYCLOPEDIA, *An international book of reference on the Constitution, Doctrine, Discipline and History of the Catholic Church*, en quinze volumes. Vol. I. New-York, Compagnie Robert Appleton.

La nouvelle encyclopédie est catholique, dans un autre sens du mot, c'est-à-dire, par la variété de ses collaborateurs qui représentent vraiment, comme la grande famille de l'Eglise, « toute langue, toute tribu, toute nation. » Il suffit, pour s'en convaincre, d'en parcourir la liste ; on y verra que la Direction s'est adressée à l'élite des écrivains catholiques dans tous les pays.

L'*Encyclopedia* est une œuvre éminemment originale ; elle n'emprunte servilement aucun texte aux pages de ses devancières ; elle est vivante et actuelle par la personnalité de ses collaborateurs qui signent leurs articles et leur donnent l'empreinte de leur style et de leur spécialité.

Jusqu'ici les encyclopédies de langue anglaise, sauf par-ci par-là quelques retouches imposées assez souvent par l'intérêt, ont fourmillé d'erreurs sur l'Eglise catholique, erreurs dues à l'ignorance et au préjugé plus encore peut-être qu'à la mauvaise volonté, mais devenues pour ainsi dire traditionnelles et classiques, et qu'on se croyait tenu de reproduire fidèlement dans chaque édition nouvelle. Aujourd'hui plus d'excuse pour méconnaître ce qui regarde l'Eglise.

Plus de raison, non plus, pour être pris au dépourvu en face de l'erreur. Dans cet arsenal, l'ecclésiastique trouvera en résumé de quoi éclairer ceux qui recourront à ses lumières. Les gens du monde, dont l'entraînement doctrinal s'est généralement borné à l'étude, déjà lointaine et oubliée, du *Petit Catéchisme*, puiseront ici le complément obligatoire de leur instruction chrétienne. Le journaliste sera heureux de consulter ces volumes pour la rédaction toujours trop hâtive de ses articles de fonds ou de polémique. En les feuilletant, il risquera moins d'avancer des inexactitudes, pour ne pas dire des propositions voisines de l'hérésie, et il s'y pourvoira des armes nécessaires pour combattre l'erreur.

Il convient d'ajouter que tout, dans cette édition, matière et forme, papier, impression, gravures, est de première qualité. Les éditeurs, aussi habiles qu'expérimentés, n'ont rien négligé pour faire de leur œuvre, même dans l'ordre matériel, un véritable succès.

L. L.

Pages Romaines

Consistoire du 15 avril : nouveaux cardinaux. — Condamnation : livres et D. Romolo Murri. — Rapallo et Gaëte.

Le consistoire du 15 avril a eu pour principal objet la création de sept nouveaux cardinaux. C'est la plus forte promotion du pontificat de Pie X jusqu'à ce jour ; à la seule exception du nonce apostolique de Madrid, elle ne renferme que des archevêques livrés aux soins du ministère dans les administrations diocésaines. Le premier, le cardinal Aristide Cavallari, patriarche de Venise, est le premier évêque que Pie X nomma, 16 jours après son exaltation à la papauté. D'abord pro-vicaire du diocèse de Venise, il devint bientôt le successeur immédiat du cardinal Sarto, dont il avait gagné l'amitié et l'estime par le zèle intelligent qu'il n'avait cessé de montrer dans les diverses paroisses qu'il administra.

En la personne du cardinal Pietro Maffi, archevêque de Pise, c'est la science elle-même que Pie X honore de la pourpre. Issu d'une famille d'agriculteurs, Mgr Maffi naquit à Cortoleone, non loin de Pavie, le 12 octobre 1858. L'amitié d'un oncle lui ménagea une éducation dont les succès furent la meilleure récompense du bienfaiteur. Avant même son ordination sacerdotale, il occupait la chaire de philosophie dans le séminaire diocésain. La physique eut, toutefois, bientôt ses préférences ; l'astronomie, la géodynamique, la minéralogie se partagèrent son temps. La création de l'observatoire du séminaire de Pavie fut son œuvre, et le discours qu'il prononça au jour de son inauguration fut une œuvre absolument remarquable. Il fut suivi de publications nombreuses : *Nei Cieli*, traité populaire d'astronomie ; *Cosmografia nelle opere di Torquato Tasso*, et même de deux beaux romans, *Fior che muore* et *Gli Sparvieri*, pour ne citer que quelques titres. Le soin d'un périodique qu'il avait fondé lui-même, *Rivista di scienze fisiche et matematiche*, ne l'empêchait point d'administrer le séminaire épiscopal qui lui était confié et de se montrer brillant orateur dans les stations d'avent et de carême qu'il donnait. La translation à Ravenne de Mgr Riboldi, évêque de Pavie, lui fit quitter son diocèse d'origine pour suivre son bienfaiteur, en qualité de vicaire général. La mort imprévue du nouveau titulaire fut la cause de son élévation à l'épiscopat : il fut appelé alors à administrer le diocèse sans pasteur (9 juin 1902). A la nomination du nouvel archevêque de Ravenne, le siège de Pise lui fut offert, le 22 juin 1903 ; quelques mois après, Pie X le nommait président de la commission de l'observatoire du Vatican. Tout chemin mène à Rome, et pour choisir la route des astres, on n'en arrive pas moins au trône de Pierre.

Le cardinal Alexandre Lualdi, archevêque de Palerme, naquit à Milan, le 12 août 1858. Prêtre, dès l'année 1880, il vint pendant quatre ans étudier à Rome cette théologie qu'il devait enseigner à son tour, dans son diocèse, au

séminaire de Saint-Pierre Martyr, au grand séminaire, à celui des Lombards à Rome, à celui du Vatican, au collège Léonien. Son séjour au séminaire Lombard le mit en rapport avec le cardinal Sarto qui avait l'habitude d'en être l'hôte dans ses voyages *ad limina*. Le patriarche de Venise aimait, paraît-il, à provoquer avec le professeur Lualdi des discussions amicales sur certaines questions controversées; leur souvenir porta Pie X à confier à Mgr Lualdi le siège de Palerme, quand il devint vacant par la mort du cardinal Celesia. Deux ans à peine après cette promotion à l'archevêché panormitain, le chapeau cardinalice vient affirmer que Pie X n'a point été déçu dans les espérances qu'il avait mises dans le candidat de son choix.

Trois phases bien distinctes divisent la vie du cardinal Benedetto Lorenselli, archevêque de Lucques, né à Badi, dans l'Apennin pistoièse, le 11 mai 1853 : le professorat de la philosophie qu'il exerça à Rome, principalement à la Propagande, la diplomatie qui réclama ses services en Hollande, en Bavière, en France jusqu'à la rupture, le ministère épiscopal auquel il se voua dans le diocèse de Lucques (14 novembre 1904), quand la persécution française l'obligea à retourner en Italie.

Né à Montefalco, diocèse de Spoleto, le 3 février 1844, le cardinal Aristide Rinaldini n'a jamais connu les joies du savant qui découvre une vérité, du professeur qui l'explique ; il n'a jamais goûté ce bonheur qui ne peut se redire et qui naît dans l'âme du prêtre de ses intimités miséricordieuses avec les grandes misères d'ici-bas. Quelques jours seulement après son ordination sacerdotale (1868), il était brusquement arraché aux rêves de son âme pour être envoyé en qualité de secrétaire à la nonciature de Lisbonne où il resta jusqu'en 1872. Il fit ensuite un séjour de quinze ans en Belgique, et quand le cabinet libéral de Frère-Orban eut provoqué la suppression des rapports diplomatiques entre la Belgique et le Saint-Siège, Mgr Rinaldini resta à Bruxelles comme représentant privé de la papauté. De 1887 à 1893, il remplit les fonctions d'internonce en Hollande, puis celle de substitut à la secrétairerie d'Etat. Elevé à la dignité archiépiscopale, il retourna à Bruxelles comme nonce apostolique en 1896, et trois ans plus tard, il fut au même titre transféré à la cour de Madrid. Qui doutera qu'il ne faille un dévouement peu commun aux intérêts de l'Eglise pour la défendre, pendant une vie entière, dans ces luttes diplomatiques d'autant plus lassant s, que la courtoisie qui les règle est une hypocrisie plus raffinée ?

Originaire de Pola di Gordon, province et diocèse de Léon, le cardinal Grégoire Aguirre y Garcia, des frères mineurs, archevêque de Burgos, naquit le 12 mars 1835, et revêtit l'habit franciscain à l'âge de 21 ans. Après avoir rempli diverses charges dans son ordre, il fut mandé à Rome pour y devenir pénitencier à Saint-Jean de Latran *pro lingua hispanica*. Son élévation au siège épiscopal de Lugo, 27 mars 1885, le fit retourner dans sa patrie, et neuf ans après, il devenait le pasteur de Burgos (21 mai 1894). Synodes,

conciles provinciaux, congrès ont partagé son temps et lui ont dû leurs succès.

Il y a 15 mois à peine que le cardinal Désiré Mercier quittait la direction de l'institut supérieur de philosophie de l'université de Louvain pour prendre la succession du cardinal Goossens comme archevêque de Malines. Né le 21 novembre 1851, il commença en 1882 sa carrière ecclésiastique comme professeur de philosophie au petit séminaire de Malines, puis il devint le premier titulaire de la chaire de philosophie de saint Thomas, que l'épiscopat belge fonda à l'université de Louvain sur les désirs de Léon XIII. Nommé docteur en théologie et en philosophie et membre de l'académie de Saint-Thomas à Rome, il reçut par un *motu proprio* de Léon XIII le titre de prélat de Sa Sainteté. La science ratifia ces distinctions par le succès qu'elle assura aux ouvrages de Mgr Mercier, traduits en sept langues. Officier de l'ordre de Léopold, honoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice*, commandeur de l'ordre du Christ du Portugal, membre titulaire de l'académie royale de Belgique, il fut préconisé archevêque de Malines dans le consistoire du 21 février 1906 et fut sacré dans sa métropole le lundi de Pâques, 16 avril, par Mgr Vico, nonce actuel en Belgique, assisté des évêques de Gand et de Bruges.

L'allocution pontificale *Festivitas Dominicæ Passionis* qui a précédé la création des sept nouveaux cardinaux a, par sa force et sa noblesse, réduit au néant les espoirs qu'avait fondés le gouvernement français sur le scandale de la divulgation du dossier Montagnini. La parole de Pie X révèle la haute pensée, la foi, la volonté qui ont guidé la papauté dans la grave crise religieuse de France, et par là, la curiosité maligne, qui se plaisait aux anecdotes, est désarmée devant la majesté de l'histoire. Le Pape ne s'est pas arrêté longtemps à cette grande affaire qui a réjoui les badauds parisiens ; d'un mot, il a flétri la violation des usages diplomatiques, la tache jetée sur le bon renom d'urbanité de la France, et il a replacé la question de la séparation à la hauteur où il a toujours su la maintenir. Dans l'allocution consistoriale on retrouve le souffle qui a inspiré les encycliques de Pie X, contre lesquelles n'ont prévalu ni les ruses des parlementaires, ni les secrets désirs des faibles.

***

Les mystères sataniques de Lourdes à travers les âges, par Léopold Goursat, *Le secret de Mélanie dans les apparitions de la Salette et la crise actuelle*, par l'abbé Combe, *El immacolado San José* (l'immaculé saint Joseph), par l'abbé José Domingo Corbato, tels sont les titres de livres d'un bizarre mystique que la congrégation de l'Index vient de condamner dans sa dernière réunion. Pendant que leurs auteurs soutenaient des théories théologiques ou historiques que ne pouvait admettre l'Eglise, une autre personnalité, dans

un autre ordre d'idées, lassant la patience du chef de la chrétienté, était frappée directement par lui de suspense *a divinis*.

Cette autre personnalité est celle de Dom Romolo Murri. Esprit inquiet, turbulent, parvenu à l'une de ces décadences intellectuelles, dit l'*Osservatore romano*, qui lui donne la persuasion que seul il pourra sauver l'Eglise, Murri a légitimé la sentence dont il a été frappé, par des écrits et des actes qui constituent de vraies révoltes contre l'autorité ecclésiastique.

Chef de la conjuration que le néo-catholicisme libéral, associé à l'Italie antipapale, a suscitée contre la vérité des faits, pas plus que ses adeptes, ne pouvant souffrir ceux qui défendent la légitimité des droits du Saint-Siège, Murri, en des articles d'autant plus dangereux qu'ils étaient plus hypocrites, attaquait sans trève depuis quelque temps la presse catholique.

Bien plus, sous prétexte de mieux défendre les intérêts religieux, Murri s'est déclaré lui-même anticlérical, comme si, pour provoquer la confiance, celui qui voudrait défendre la propriété prenait le qualificatif de voleur. Il est vrai que pour légitimer son audace Murri dénature à la fois la signification des mots « clérical » et « catholique. » Pour lui, le cléricalisme serait une sorte de catholicisme bourgeois réduisant la religion à une question d'affaires avec ce qu'il appelle le catholicisme officiel. Ce dernier, c'est le catholicisme hiérarchique, le Pape, les évêques, les curés : il le distingue du catholicisme tout court ! ! ! De là à détruire le plan de la constitution de l'Eglise, il n'y a qu'un pas. Murri n'hésite pas à le faire en affirmant la nécessité de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de son éloignement des hautes classes de la société et du devoir imposé au christianisme de ne vivre que de ses propres forces, en dehors des secours humains, et de n'avoir de faveurs qu'à l'égard des masses populaires, c'est-à-dire de la démocratie ; car d'après les assertions paradoxales de ce pauvre esprit malade, le catholicisme officiel est le seul à craindre la pénétration de l'Eglise dans le progrès des sciences et de la sociologie moderne. La conséquence logique de toutes ces utopies serait qu'il suffirait d'être placé au sommet de l'échelle sociale pour être renié par l'Eglise, et d'être chargé du gouvernement des hommes pour être méconnu par le christianisme, comme si la religion du Christ n'avait point reçu dès le principe la mission de transformer, de sanctifier l'Etat non moins que les individus, et de s'unir à lui pour opérer plus sûrement la régénération de la société humaine.

En une succession d'articles dont les principaux ont paru les 9, 11, 12 et 13 avril, l'*Osservatore romano* attaque avec la plus grande vivacité ce néo-catholique qui, sous prétexte de démocratie, voudrait que l'on vînt à composition avec la « conscience moderne ». Après avoir réduit à néant les théories libérales qui portent ce pauvre Murri à approuver l'acte de banditisme par lequel le gouvernement français a fait le sac de la nonciature de Paris, l'*Osservatore romano* ajoute : *Ci viene il sospetto che il don Murri sia in uno*

di quei momenti di decadenza intellettuale che toccano disgraziatamente a coloro i quali sonosi fissati nell' idea di essere stati messi al mondo per dare un pò d'ordine e a questo mondo e a qualche altra cosa. Tous ces réformateurs qui font de la concession à l'égard du mal le principe de leurs théories intellectuelles ou sociales, ne sont que des aliénés à folie plus ou moins apparente, dont l'origine est un orgueil démesuré qui leur persuade qu'ils furent créés pour sauver le monde et... même autre chose.

En la personne de don Romolo Murri, c'est la fraction dissidente du parti démocrate chrétien italien qui a été frappée. Cette fraction se proclamait bruyammeut autonome sur le terrain politique, indépendante de l'autorité pontificale, et prêchait un radicalisme réformiste dont la dernière formule était qu'il fallait s'unir aux partis anticléricaux et les aider dans l'œuvre de destruction pour « réformer » le catholicisme.

***

Avec qui valsera l'Italie ? Telle est la question que l'on se pose, quand on constate avec quelle désinvolture elle passe des bras de M. de Bulow dans ceux d'Edouard VII. A quelques jours d'intervalle, en effet, la diplomatie italienne s'est ménagée des rendez vous avec les représentants des deux grandes puissances dont les cœurs ne battent certainement pas à l'unisson. A Rapallo, près de Gênes, chancelier allemand, ministre italien ont causé longtemps et cordialement ; à Gaëte, Victor Emmanuel II, Edouard VII ont échangé diverses confidences pendant que leurs ministres en faisaient tout autant. Poignées de mains, embrassades, toasts, dépêches, tout a révélé au monde un désir de paix à Rapallo comme à Gaëte, et personne n'y a cru, chacun estimant, et avec raison, que l'on n'est jamais plus sûr d'avoir la paix que lorsque chacun reste chez soi. Quelle ironie dans ces méfiances que provoquent ces complots ourdis pour la paix du monde ! A la veille de la nouvelle conférence de La Haye, organisée pour éviter les conflits sanglants entre les peuples, ceux qui en dirigent les destinées se parlent à voix basse pour conclure des ententes cordiales qui éveillent bien des soupçons. La Providence a ses revanches : la papauté ne fut pas jugée digne par les gouvernements d'apporter au milieu des intérêts humains la véritable parole de paix, et Dieu permet que ceux qui veulent faire régner l'âge d'or en dehors de lui, ne puissent s'aborder que l'âme dévorée par de tels soupçons que nulle tranquillité ne peut présider à leurs travaux et nulle sécurité durable les sanctionner. « Je vous donne, je vous laisse la paix, mais non comme le monde la donne », a dit le Christ : c'est pourquoi les peuples s'armeront les uns contre les autres, tant qu'ils n'auront que la paix des hommes.

DON PAOLO-AGOSTO.

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME VI JUIN 1907 N° 6

L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION

VI

LE MOUVEMENT SCOLAIRE SOUS CHARLEMAGNE

L'illustre roi des Francs, qui le premier ceignit la couronne du nouvel empire d'Occident, eut le double mérite d'être un homme de génie et un monarque d'une foi profonde.

Son esprit élevé, quoique sans culture, lui fit comprendre quel rôle joue l'éducation dans la vraie civilisation des peuples, et cette vue intuitive des besoins sociaux lui inspira une série de mesures législatives et administratives qui en firent le bienfaiteur et le Mécène de son époque. D'un autre côté, sa foi admirable lui montra dans l'Eglise du Christ la première éducatrice du genre humain, et c'est aux doctrines et à l'influence de cette grande société spirituelle qu'il voulut subordonner tout enseignement, supérieur et populaire.

Dans une lettre circulaire, adressée vers 788 [1] aux évêques et aux abbés, pour les exhorter à entourer de toutes les sollicitudes de leur zèle l'œuvre de l'éducation et l'étude par trop négligée des sciences sacrées et profanes, Charlemagne pose ce principe d'une haute et féconde philosophie : « Quoique les bonnes actions

1 — *Capitulaires des rois Francs*, éd. Baluze et De Chiniac, t. I, p. 201.

l'emportent sur le savoir, c'est cependant le savoir qui détermine à bien agir. »

Conformément à cette maxime et pour en assurer l'application efficace dans toute l'étendue de ses Etats, il commença par appeler près de lui les hommes les plus capables de le seconder dans ses desseins. La France d'alors n'était riche ni en pédagogues ni en hommes de lettres. Il n'hésita pas à en faire venir des pays étrangers [1], de l'Italie où l'action civilisatrice de la Papauté luttait avec succès contre les ténèbres de la barbarie [2], puis des Iles Britanniques qui, par les célèbres écoles monastiques dont elles étaient couvertes, jetaient depuis trois siècles dans le monde intellectuel une si bienfaisante lumière.

De ces écoles sortait le moine Alcuin, le principal collaborateur de Charlemagne dans la restauration, entreprise par ce prince, des lettres et des sciences. « C'était, dit l'histoire [3], un homme habile dans le grec comme dans le latin, et versé dans toutes les sciences divines et humaines. » Il prouva par sa conduite et par

1 — *Hist. litt.*, t. IV, pp. 7-8.

2 — Ozanam (*Dante et la philosophie cath. au XIIIe siècle*, Disc. prél., 5e éd.) fait de la Rome papale de jadis l'éloge suivant : « La papauté ne rendait point aux barbares les clefs de la ville. Les religieux lettrés d'Angleterre et d'Asie s'y rencontraient. En 690, on y voit venir un moine de Tarse, nommé Théodore, élevé aux écoles d'Athènes, et qui alla plus tard porter les lettres antiques sur le siège archiépiscopal de Cantorbéry. L'enseignement de la grammaire, c'est-à-dire de la littérature, s'y continuait : la bibliothèque du Vatican, si pauvre qu'elle fût, envoyait des manuscrits grecs d'Aristote à Pepin le Bref. Les basiliques s'enrichissaient de mosaïques et de peintures. L'infatigable activité de l'esprit humain se montrait dans les belles controverses soutenues par les théologiens d'Italie contre les Monothélites et les Iconoclastes. Mais la civilisation se perpétuait surtout par ce qui en est le plus fidèle dépôt, c'est-à-dire par les langues. L'Eglise romaine portait aux peuples du Nord le vieil idiome des proconsuls, disputait avec Constantinople dans le langage de saint Jean Chrysostome, recueillait religieusement les textes primitifs des Ecritures. En consacrant par une adoption solennelle le latin, le grec et l'hébreu, elle sauvait ce qu'il y avait de plus éminent dans le passé, le génie du Latium, celui de la Grèce et celui de l'Orient. »

3 — *Hist. litt.*, t. IV, p. 8.

ses écrits ce que tant d'autres, prêtres et moines, ont démontré comme lui, avant et après lui, savoir, que l'Eglise est un phare, non une borne, et que la foi est un flambeau, non un éteignoir.

Avec une intelligence et une méthode dignes de la haute mission qui lui était confiée, Alcuin commença d'abord par purifier la langue des fautes grammaticales qui en déparaient la beauté. Charlemagne, pour qui rien ne semblait petit dans le grand œuvre de l'éducation, l'aidait de toute son autorité ; et ce fut par leurs soins réunis que s'opéra un travail éminemment utile et qui a fourni à la renaissance intellectuelle de cette époque ses éléments primordiaux : la revision et la restitution des manuscrits, tant religieux que profanes, ainsi que leur transcription attentive et leur diffusion.

Alcuin écrivit des livres sur les matières les plus variées, et il enseigna. A la cour royale elle-même, une école, connue sous le nom d'école palatine, fut fondée. Elle était fréquentée par les princes et les princesses du sang, par les enfants des grands et des nobles, et leur puissant maître, le fier monarque dont l'épée victorieuse commandait à toute l'Europe, ne croyait pas déshonorer sa couronne en descendant des hauteurs du trône pour s'asseoir, lui aussi, aux pieds d'une chaire de grammairien et pour prendre, à la place du sceptre royal, la plume de l'écolier. Il savait toute la force de l'exemple, et il n'ignorait pas, non plus, combien les hommes élevés en dignité, par leurs actes même les plus ordinaires, exercent d'influence sur l'orientation, bonne ou mauvaise, de la pensée populaire.

Avec un respect pour la Bible qui honore singulièrement sa foi, Charlemagne allait jusqu'à corriger de sa main les exemplaires défectueux des livres sacrés, et il mettait tout son orgueil à approfondir la science [1] et à bien comprendre les rites de sa reli-

1—Mabillon a découvert une lettre écrite par le prince sur les dons du Saint-Esprit (*Hist. litt.*, t. IV, p. 400). C'est de tout autres dons que se préoccupent, aujourd'hui, tant d'hommes publics en qui l'esprit de lucre, d'indifférence ou d'irréligion a remplacé l'esprit de force, de piété et de conseil.

gion. Il se plaisait particulièrement à la lecture des écrits de saint Augustin, et l'on assure que le volume de la *Cité de Dieu* ne quittait jamais le chevet de son lit [1].

Rien donc d'étonnant que l'œuvre scolaire et la restauration littéraire, dues à ce prince, aient revêtu un caractère profondément religieux. Ce caractère se révèle et dans les écoles supérieures, où l'enseignement biblique et patristique tenait le haut rang, et dans les écoles plus modestes destinées aux enfants du peuple.

Par un des capitulaires qui lui sont attribués [2], l'empereur décrète « que des écoles seront ouvertes pour les enfants sachant lire et que, à l'aide de livres catholiques exempts de fautes, ils y apprendront dans tous les monastères et évêchés les psaumes, le chant, le comput et la grammaire. » Ailleurs, Charlemagne insiste spécialement sur l'enseignement religieux : « Que les prêtres, disent encore les Capitulaires [3], enseignent toujours au peuple chrétien le symbole, qui est le signe de la foi, et l'oraison dominicale. Et nous voulons que ceux qui négligent d'apprendre ces choses, subissent une pénitence appropriée, soit par le jeûne, soit par un autre châtiment. En outre, il est juste que les fidèles envoient leurs fils aux écoles ou aux monastères, pour qu'ils y apprennent exactement la foi catholique et l'oraison dominicale, et qu'ils puissent à leur tour instruire les autres. »

Dans ce souci religieux du grand monarque pour l'éducation chrétienne, les enfants de condition servile ou d'origine infidèle ne sont pas oubliés. Des ordonnances spéciales pourvoient à leur instruction [4], et cela par tout le royaume. Car l'activité intellectuelle et le mouvement civilisateur, dont la pensée impériale est le foyer, semblent ne pas connaître de limites : la société euro-

1—*Hist. litt., t. cit.*, p. 371.
2—*Capit. des rois Francs*, t. I, l. I, n. 68.
3—*Ouv. cit.*, l. V, n. 161.
4—*Ibid.*, l. VI, n. 377.

péenne tout entière en subit l'influence. Partout où le prince promène ses armes triomphantes, depuis l'Ebre jusqu'à l'Elbe, depuis l'Adriatique jusqu'à l'océan germanique, ses conquêtes sont marquées par une éclosion soudaine d'œuvres catholiques, par l'établissement étonnamment fécond des deux institutions sœurs qui ont créé l'Europe chrétienne : l'Eglise et l'école [1].

Au reste, ce fut l'une des gloires de ce remarquable homme d'Etat d'avoir su, pour accomplir de si grandes choses, s'entourer des conseillers les plus fidèles et les plus éclairés. La plupart étaient des hommes d'Eglise ; et si Alcuin se distingua entre tous par les services qu'il rendit à la cause de l'enseignement secondaire et supérieur, Théodulfe, évêque d'Orléans, fut un de ceux qui propagèrent avec le plus de zèle l'instruction populaire. Non seulement il s'efforça d'inspirer à ses clercs l'amour de l'étude, mais « il ordonna que les curés et les autres prêtres tiendraient des écoles dans les bourgs et les villages où les fidèles enverraient leurs enfants, à qui l'on enseignerait les lettres avec toute sorte de charité [2]. » D'autres évêques s'approprièrent les prescriptions de Théodulfe et les communiquèrent à leur clergé [3].

On peut donc distinguer, sous le règne de Charlemagne, quatre sortes d'écoles créées ou sauvées de la ruine et rendues florissantes par l'impulsion et les encouragements que l'Eglise et l'Etat surent leur donner : les écoles impériales dues à l'initiative et aux libéralités du souverain ; les écoles épiscopales attachées (comme nous l'avons vu précédemment) aux évêchés ou aux cathédrales ; les écoles monacales nées à l'ombre des cloîtres et soutenues et dirigées, avec tout le dévouement que donne la vertu, par les moines et les vierges consacrées à Dieu ; enfin les écoles presbytérales et paroissiales fondées çà et là dans les localités

1—*Hist. litt.*, t. IV, pp. 11-12.

2—*Ibid.*

3—L'abbé Allain, *L'instruction primaire en France avant la révolution*, p. 24.

même les moins riches et les plus éloignées des agglomérations urbaines.

Ces divers centres d'études destinés, les uns aux enfants, les autres aux adolescents, clercs ou laïques, dispensaient un enseignement assez borné, nous l'avouons [1], si on le compare aux progrès des âges postérieurs, suffisant néanmoins pour former des hommes de foi, des ministres dévoués de l'Eglise, des moines versés dans la science des saints, des citoyens de toutes classes attachés à leur religion et à leur patrie.

Parmi les maisons d'études supérieures, plusieurs, sans compter l'école du Palais, acquirent un grand renom, notamment celles de Saint-Martin-de-Tours, de Fulde, de Corbie et de Reims. A ces écoles, et au mouvement d'efflorescence intellectuelle qu'elles déterminèrent, se rattachent les noms célèbres, dans la théologie et dans les lettres, qui illustrèrent le règne de Charlemagne. Guizot [2] mentionne vingt-trois écrivains de cette période, tous prêtres ou moines, évêques ou abbés. L'œuvre carlovingienne eut donc toute la portée que permettaient les ressources et les connaissances du temps ; et si, de plus, on la considère au point de vue juridique, on est heureux de constater que l'Etat, nonobstant toute sa puissance, et malgré la forte et transcendante personnalité de l'homme qui l'incarna, ne mit aucun obstacle à la liberté, sagement comprise, de l'enseignement.

Charlemagne, dans ses capitulaires, reconnaît aux parents le droit inné dont ils sont investis, et qui pour eux est en même temps un devoir, d'assurer à leurs enfants toute l'instruction convenable, sans que, pour cette raison, il songe à leur imposer des maîtres officiels. Ce qu'il requiert d'eux, d'accord en cela avec l'Eglise, c'est qu'ils usent consciencieusement de leur droit et qu'ils

1 — L'amour de l'ancienne littérature classique n'avait pas péri. Mais « quoiqu'on lût Virgile, et sans doute plusieurs des autres auteurs de l'antiquité, l'on n'en tira pas tout le fruit qu'on devait naturellement en tirer » (*Hist. litt.*, t. IV, p. 20).

2 — *Histoire de la civilisation en France*, t. II, 20e leçon (7e éd.).

remplissent fidèlement, par eux-mêmes ou par d'autres, tout leur devoir. « Que les parents, dit-il [1], s'appliquent avec un grand soin à bien instruire les enfants, à qui, par une bénédiction de Dieu, ils ont donné la vie. Et, à leur défaut, que les parrains qui ont répondu pour ces enfants le jour de leur baptême, se chargent de leur instruction. »

Il est vrai que Charlemagne, dans une de ses ordonnances mentionnée plus haut, décrète des peines contre ceux qui négligent de fréquenter les écoles ecclésiastiques. Mais, d'un côté, le texte même du décret démontre qu'il s'agit d'instruction purement religieuse ; de l'autre, le roi très chrétien ne fait qu'entourer des sanctions de la loi civile les prescriptions imposées à la conscience de tous les fidèles par la loi de Dieu et de l'Eglise. L'illustre prince comprenait ses fonctions d'« évêque du dehors », et il en remplissait le rôle providentiel en mettant sa puissance au service des intérêts supérieurs de la foi.

Il n'y eut donc pas sous Charlemagne d'enseignement d'Etat. L'école palatine elle-même n'était en réalité qu'une école modèle libre, ouverte à la jeunesse des grandes familles et dirigée par un représentant de l'Eglise. « Evêques et moines organisaient, comme ils l'entendaient, leurs écoles, soit cathédrales, soit monastiques. Des laïques, d'ailleurs, pouvaient également en ouvrir où ils voulaient, comme ils voulaient, sans aucune autorisation préalable ; mais ils restaient soumis à la censure des autorités ecclésiastiques qui pouvaient faire fermer l'école, si elles en jugeaient l'enseignement contraire à la foi » [2].

Si Charlemagne respecta la liberté des parents, eut-il le même respect pour la liberté de l'Eglise ? Et ne semble-t-il pas plutôt entamer cette liberté et usurper des droits supérieurs, lorsque dans ses lettres et ses capitulaires il édicte ses volontés royales concernant la tenue et le fonctionnement des écoles ecclésiastiques ?

1—*Capitulaires*, etc., t. I, liv. II, n. 46.
2—Lavollée, *L'Etat, le père et l'enfant*, p. 20.

A ne considérer que les apparences, on serait tenté de le croire. Et les tenants du régalisme et du gallicanisme n'ont pas manqué de s'en prévaloir comme d'un argument historique concluant en faveur de la suprématie de l'Etat sur l'Eglise [1]. Lorsque, toutefois, on veut aller au fond des choses, on ne tarde pas à se convaincre de l'inanité de cette prétention.

Il importe, au préalable, de bien se représenter le vrai caractère de l'époque dont nous parlons et l'intimité particulière des rapports alors existants entre l'Eglise et l'Etat. La société civile et la société religieuse n'étaient pas seulement unies par des liens de naturelle bienveillance ; elles se pénétraient en quelque sorte l'une l'autre et s'entrelaçaient dans une profonde harmonie. L'empereur s'appelait [2] et était véritablement le bras droit du Pape, son auxiliaire, son défenseur, et sa législation politico-religieuse, subordonnée par là même à l'autorité du Saint-Siège, n'était que la forme légale de son dévouement à l'Eglise romaine.

De plus, les Capitulaires, ou les décrets que ce recueil renferme sur des matières très variées, n'étaient pas toujours des actes purement politiques : ils portent, au contraire, dans les choses ecclésiastiques, le sceau d'une double autorité. « Les évêques, dit Guizot, [3], étaient les principaux conseillers de Charlemagne ; c'étaient eux qui siégeaient en plus grand nombre dans les assemblées générales [4] ; ils y faisaient leurs affaires avant tout. Aussi ces assemblées ont-elles été, en général, considérées comme des conciles, et leurs lois ont-elles passé dans les recueils de

1 — C'est ainsi que l'éditeur des Capitulaires de Charlemagne, Baluze, dans une longue préface de son ouvrage, fait des efforts dignes d'une meilleure cause pour démontrer que, dès l'époque carlovingienne, la supériorité juridique du pouvoir civil sur le pouvoir religieux était reconnue.

2 — *Capitulaires*, etc., t. I, p. 189.

3 — *Ouv. cit.*, p. 173.

4 — De ces assemblées nationales, tenues sous la présidence du prince et composées des grands du royaume, sont sortis les capitulaires, en tant que documents royaux.

canons. Elles sont presque toutes rédigées dans l'intérêt du pouvoir des évêques. »

On peut donc dire des capitulaires relatifs aux affaires religieuses qu'ils n'eurent force de loi dans l'Eglise qu'en vertu du pouvoir ecclésiastique. Tantôt c'était l'œuvre de conciles tenus antérieurement par les évêques, parfois aussi présidés par les légats du Pape ; tantôt ils s'élaboraient par les chefs de l'Eglise réunis autour du prince dans les assemblées du royaume [1] ; tantôt, ainsi rédigés, ils fournissaient les éléments d'actes épiscopaux et conciliaires promulgués postérieurement dans les différents diocèses. En tous ces cas, la sanction royale, donnée aux capitulaires, n'était que l'acte d'un pouvoir allié mettant en valeur civile des ordonnances ecclésiastiques.

Puis, hâtons-nous de l'ajouter, dans ces interventions du grand monarque des Gaules légiférant avec les pasteurs de l'Eglise sur des affaires soumises, en partie du moins, à leur juridiction, on essaierait vainement de surprendre la pensée plus ou moins avouée d'amoindrir l'influence religieuse. Loin de là : son plus vif comme son plus sincère désir fut toujours de voir cette influence grandir et s'étendre et rayonner puissamment sur la société entière ; et c'est, entre tous les mérites d'un empereur si glorieux, celui qui resplendit sur son front de l'éclat le plus vrai et le plus pur [2].

Que d'autres admirent en lui l'invincible conquérant dont le génie, vainqueur de tant de nations farouches, sut en faire les composants d'une nouvelle unité sociale et les rallier sous le sceptre d'une vaste hégémonie impériale ! Que d'autres saluent en sa personne le législateur sage et l'administrateur éclairé dont la

1—Dans la lettre circulaire de 788, à laquelle nous avons précédemment fait allusion, le prince dit : « Nous avons considéré *de concert avec nos féaux* », etc. Ces féaux, c'étaient ses conseillers, évêques et nobles, représentants de la nation.

2—Un des capitulaires contient ces paroles significatives : « Il n'est pas juste que les ministres divins soient soumis à l'autorité des puissances temporelles » (l. VI, n. 390).

vigilance s'étendait à tout et dont la haute prudence, étrangère aux évolutions tortueuses et aux manœuvres ondoyantes, savait si bien allier l'habileté à la probité, la sévérité à la bonté. A nos yeux, et aux yeux de quiconque croit à Dieu et à son Eglise, ce qui, plus que tout le reste, fait et fera toujours l'immortelle gloire de Charlemagne, c'est la grandeur, l'élévation de sa foi ; c'est cette vision sublime où les rois lui apparaissaient comme des lieutenants de Dieu ; c'est cet esprit religieux que le prince portait en tout et qui, malgré quelques écarts, fit de lui un guerrier chrétien, un législateur chrétien, un restaurateur chrétien des sciences et des lettres, bref, un homme d'Etat chrétien.

Quand on rapproche de cette imposante figure celle de nos politiques modernes, des Bismarks, des Combes et des Cavours, grands et petits, un sentiment de compassion vive pour l'Eglise qui souffre et de pitié émue pour les peuples que l'on trompe envahit l'âme et étreint le cœur. Quel contraste et quelle chute ! L'Eglise et l'école, et l'école soumise à l'Eglise, constituaient pour Charlemagne les principes vitaux des peuples, les éléments essentiels de la grandeur sociale. Ces notions de suprême sagesse ont, presque partout, déserté les conseils d'Etat : on s'insurge contre l'Eglise, on la soufflette, on la jette dans les fers ; par crainte de son influence que, sottement, le pouvoir laïque jalouse, on ostracise ses ministres et on ferme brutalement ses écoles. C'est l'histoire toute fraîche, et je dirais, encore saignante des violences et des usurpations du libéralisme et du radicalisme triomphant.

On n'arrive que par degrés à de telles aberrations. Puissent les hommes qui gouvernent et en qui la foi n'est pas éteinte, puissent les sociétés elles-mêmes où le mal sévit sans doute, mais peut encore être enrayé, ouvrir les yeux et le comprendre !

L.-A. PAQUET, p^tre^.

AUX SOURCES DE L'HISTOIRE MANITOBAINE

III.—Pro Deo

Le 16 juillet 1818 fut un jour mémorable pour la colonie d'Assiniboia. Sur la rive gauche de la Rivière-Rouge et tout près du fort Douglas, une foule inquiète de Canadiens et de métis français, auxquels se mêlaient des Irlandais et quelques Ecossais, entre autres le nouveau gouverneur, Alexandre Macdonell [1], allaient et venaient, paraissant dans l'attente de quelque grand événement. Dès le matin, un courrier avait parcouru à cheval leurs fermes et visité leurs humbles demeures, et maintenant tous les regards convergeaient du côté du coude que fait la rivière pour former la pointe Douglas, comme si de là devait venir le salut. Tout à coup un cri se fait entendre :

Les voilà !

— Les voilà ! répètent une multitude de voix en deux ou trois idiômes.

Et pendant que la troupe de colons et de chasseurs se précipite sur le rivage, plusieurs canots doublent lentement le cap et peu après abordent aux pieds de la foule accourue pour souhaiter la bienvenue aux deux principaux étrangers qu'ils portent.

Ceux-ci, jeunes encore, et doués d'une haute stature et d'une superbe prestance, gravissent la berge, souriants et heureux bien qu'à plus de six cents lieues de leur patrie, et serrent chaleureusement la main aux enfants de la prairie qui soupirent depuis si longtemps après leur arrivée. Les Canadiens et autres blancs, émus jusqu'aux larmes, voyaient dans ces deux messagers du Prince de la paix, la fin des malheurs qui avaient fondu sur leur pays d'adoption et comme un reflet de la patrie absente, tandis que les métis, tout yeux et tout oreilles, étaient ravis de contempler enfin ces hommes de Dieu, dont leurs pères leur avaient tant parlé.

Messieurs Joseph-Norbert Provencher et Sévère Dumoulin, prêtres du diocèse de Québec, prenaient possession du coin de la vigne du bon maître que l'obéissance leur avait assigné, et dans lequel le premier allait se dépenser jusqu'à la mort. Les bonnes

---

1 — Catholique comme son prédécesseur.

dispositions des uns allaient dès lors produire des fruits de salut, et l'ignorance des autres allait être dissipée par le double flambeau de l'instruction religieuse et de l'enseignement des sciences profanes.

Parmi les figures qui apparaissent dans l'histoire de la Rivière-Rouge, il en est une qui est vraiment digne d'occuper la première place, et qui cependant a été à peine signalée jusqu'ici. On a cité une ou deux fois le nom de Mgr Provencher, mais on a fait semblant d'ignorer son œuvre, tandis qu'en réalité c'est lui qui a été le véritable civilisateur du pays, et le soutien de la colonie naissante de lord Selkirk. Deux fois déjà cette colonie avait été détruite, et elle ne paraissait pas devoir se relever, quand arrivèrent les missionnaires catholiques, MM. Provencher et Dumoulin. Avec eux on vit renaître la confiance ; la paix se rétablit, et les colons se remirent à l'œuvre avec courage 1.

Je souscris volontiers à ce jugement de M. l'abbé Dugas, l'historien de l'élément français au Manitoba, sur le premier missionnaire permanent de la Rivière-Rouge. Ajoutons que ce fut grâce à la généreuse intervention de lord Selkirk que ces deux pionniers furent envoyés, preuve qu'il y avait alors des catholiques, pour la plupart Canadiens ou enfants de Canadiens, en grand nombre dans le pays, malgré le silence à ce sujet d'Alexandre Ross dans son histoire de la Rivière-Rouge, laquelle n'est en réalité que l'histoire de la colonie écossaise dans cette vallée.

Les rangs canadiens se grossissaient en outre d'une quarantaine d'hommes, dont quelques-uns avaient leurs familles avec eux, qui accompagnaient les deux jeunes missionnaires à leur arrivée au pays. Ceux-ci avaient eux-mêmes aidé John McLeod à les recruter dans les environs de Montréal et de Trois-Rivières. C'était là un précieux renfort pour la population de sang français, qui, malgré le silence de Ross, était déjà assez considérable dans l'Assiniboia, bien que les catholiques y fussent représentés surtout par les métis.

Or, pour cet auteur à vues étroites, ces métis n'étaient que des sauvages, et par conséquent ne comptaient point comme population. Ainsi, parlant de ceux qui conduisirent à Pembina les premiers émigrés d'Ecosse, il écrit : « Tout considéré, les *Indiens* s'acquittèrent fidèlement de leurs obligations, et montrèrent beaucoup d'indulgence pour ceux qui les suivaient, lesquels acquirent une plus grande connaissance de leur caractère au fur

1 — *Monseigneur Provencher*, pp. 18 19.

et à mesure qu'ils avançaient. C'était une troupe d'hommes libres, métis et quelques rares sauvages »[1]. Or la plupart des « hommes libres » étaient alors des Canadiens en retraite, des anciens employés de la Compagnie du Nord-Ouest. Les prenait-il aussi pour des sauvages ?

Cet historien ne dit pas un mot des Canadiens avant de mentionner l'arrivée de « deux prêtres catholiques (qu'il a grand' peur de nommer) venant du Canada avec plusieurs familles françaises »[2] ; en sorte que le lecteur qui n'a pas d'autre source d'information doit naturellement supposer que c'étaient là les premiers représentants de notre race à la Rivière-Rouge, d'autant plus qu'à la page 20 du même volume il a bien soin de nous apprendre que les émigrés de lord Selkirk étaient « les premiers résidents *(settlers)* de la seule colonie qu'on eut jamais tenté d'établir dans ces parages inhospitaliers ». C'était sans nul doute le premier effort systématique en vue de fonder un établissement pour la culture des terres ; mais les Ecossais n'y furent pas les premiers représentants de la race blanche à s'y fixer. Autrement, qu'étaient ces « hommes libres » dont Ross parle lui-même, et comment se fait-il qu'en 1815 « les Français étaient établis de l'autre côté (est) de la rivière, en amont du fort (Douglas) et aussi de ce côté (ouest), aussi loin que le fort Douglas et là où se trouve maintenant le pont du chemin de fer »[3] ? John Polson qui communiqua ce renseignement au Dr Bryce était un des Ecossais qui arrivèrent en 1815. Quand il parle des Français et de la location de leurs résidences, il n'a pas en vue les métis, puisque peu après il assigne à ceux-ci un autre site pour leur « campement »[4].

---

1 — *The Red River Settlement*, p. 22.

2 — *Ibid.*, p. 48. Le Dr. G. Bryce, n'est pas plus généreux dans son *Manitoba*, où il se contente de dire que « lord Selkirk causa l'envoi d'*un* prêtre de Montréal comme chapelain pour ses colons catholiques » (p. 312). Il est plus exact et un peu plus complet dans son Histoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

3 — Bryce, *Manitoba*, p. 161.

4 — Comme preuve que les colons de lord Selkirk avaient été devancés par des blancs précédemment établis à la Rivière-Rouge, il suffirait de faire remarquer que, sur la vingtaine de Canadiens qui comparurent en 1818 devant les tribunaux du Canada par suite de l'affaire de la Grenouillère, la plupart en habitaient la région depuis longtemps. Ainsi, Louis Nolin y était arrivé en 1776, bien qu'il paraisse s'en être absenté pour y retourner avec Colin Robertson en 1815 ; Augustin Cadot s'y trouvait depuis 1780, Tous-

Enfin, dans la requête que les « habitants de la Rivière Rouge » adressèrent en 1817 à Mgr Plessis, évêque de Québec, ils déclarent qu'il y a « une population chrétienne établie dans ce pays ; » qu'elle est « composée en partie de Canadiens » qui ont été autrefois au service des traiteurs, et que « depuis leur résidence ici » ils ont été sans secours religieux, etc., ce qui donne bien à entendre qu'ils y étaient depuis déjà quelque temps. En effet, le fort Gibraltar avait été fondé en 1807, et, comme tous les postes de la Compagnie du Nord-Ouest, il n'avait que des Canadiens-Français pour engagés, voyageurs, canotiers, interprètes, etc.

Mais la colonie canadienne demeura sans grande cohésion et même sans nom jusqu'en 1817, alors que des Allemands du régiment des Meurons envoyés par lord Selkirk pour reprendre son bien et rétablir la paix se fixèrent sur la petite rivière la Seine, que les colons de langue anglaise appelèrent longtemps pour cette raison *German Creek*. En l'honneur du patron de leur pays natal, ils donnèrent à leur petite colonie le nom de Saint-Boniface.

C'est là, « vis-à-vis les forts du Nord-Ouest et de la baie d'Hudson, éloignés l'un de l'autre de huit à dix arpents, et à une quinzaine d'arpents du fort Douglas » [1], que M. Provencher bâtit sa première église. En prenant possession du terrain que lord Selkirk lui avait donné pour des fins religieuses [2], il consacra la fondation de Saint-Boniface, la plus ancienne paroisse du Manitoba et des provinces de l'ouest, le premier centre qui se soit perpétué jusqu'à nos jours sous sa forme originelle. Un livre anglais publié dès 1820 indique dans un plan tracé par le fameux cartographe Arrowsmith le site de Saint-Boniface, avec l'emplacement de l'église et autres bâtisses qu'y avait élevées M. Provencher [3].

---

saint Vandry, depuis 1788, Antoine Lapointe, depuis 1803, Basile Bélanger, depuis 1805 ; Pierre Falcon, père et fils, y étaient depuis 1808, etc. En outre, Benjamin Gervais, le père du premier enfant blanc né à Saint-Paul, Minn., s'y rendit vers 1803, et y resta plusieurs années au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson

1 — Lettre de Mgr Provencher, 20 juillet 1818.

2 — Et qui avait d'abord appartenu à un nommé Louis Jolicœur.

3 — *Reports of Trials in the Courts of Canada relative to the Destruction of the Earl of Selkirk's Settlement on the Red River.*

***

Cette église, commencée en septembre 1818, fut affectée au culte le premier novembre de la même année. C'est assez dire que ce n'était pas un monument et que le nom de chapelle lui convenait tout aussi bien. Ce jour-là trois personnes de sang français y firent leur première communion, et peu après un soldat du régiment des Meurons nommé Rodger s'y maria avec une Lagimodière.

La plaie des mariages mixtes semble avoir été le mal contre lequel les missionnaires durent d'abord lutter. Etant donné l'ignorance de leurs nouvelles ouailles et par ailleurs les rangs tout à fait restreints de la société d'alors, leurs efforts pour empêcher ces unions ne furent pas toujours couronnés de succès. Les soldats allemands étaient catholiques pour la plupart; mais leurs préjugés nationaux les empêchant de se marier dans les rangs des métis, qui du reste n'étaient que suffisants pour leurs propres besoins, il arrivait parfois qu'ils se cherchaient des conjoints parmi les Ecossais protestants de la colonie ou les Suisses non catholiques qui arrivèrent peu de temps après.

Le Rév. M. West, premier prédicant de la Rivière-Rouge, qui y arriva le 14 octobre 1820 [1], a laissé un journal de ses trois ans de séjour dans l'Assiniboia qui touche plusieurs fois à ce sujet épineux, et où le pieux ministre se montre fort scandalisé du refus des missionnaires catholiques de sanctionner pareilles unions. Il cite même le cas d'un Canadien qu'il maria à une Suisse protestante. Mais on a tout lieu de croire que pareilles défaillances disparurent au fur et à mesure que l'instruction religieuse des colons se fut perfectionnée.

Le ministre protestant eut même à enregistrer la conversion au catholicisme d'une femme qu'il avait baptisée et mariée. Il s'en consola quelque peu en écrivant que la profession de foi catholique qu'elle fit était purement nominale. Et pourtant il paraît au fond si mortifié qu'il ne peut s'empêcher de remarquer dans son journal : « Ces circonstances prouvent que le papisme tel qu'il existe aujourd'hui, du moins dans cette partie du monde, n'est pas différent de ce qu'il était du temps de le réforme [2]. » D'aucuns seront tentés d'ajouter qu'il ne changera pas jusqu'à la consommation des siècles.

1 — Non pas en 1821, comme le dit le Dr Bryce, dans son *Manitoba*.

2 — *The Substance of a Journal during a Residence at the Red River Colony*, p. 76. Londres, 1824.

Les missionnaires eurent à lutter contre le prosélytisme de ce Monsieur, qui n'était rien moins que ritualiste et convertissait le monde à coups de bibles qu'il distribuait à droite et à gauche. Il jugeait ce procédé infiniment supérieur à celui des prêtres catholiques, « dont le système, dit-il, n'aura jamais aucune efficacité sur les mœurs du peuple »[1]. Il déplore la petitesse de vues qui les porte à faire consister le christianisme dans une série de statuts ecclésiastiques dont un des résultats est une multiplication indue des fêtes d'obligation. Il s'épouvante ensuite à la pensée qu'on traite « l'hostie à l'égal de Dieu lui-même », et frémit de l'adoration *(sic)* qu'on rend à la Vierge ? Le pauvre homme en était encore là ! Quoi d'étonnant alors s'il termine en s'écriant : « Je remercie Dieu de ce que je suis un de ceux qui 'protestent' contre pareille idolâtrie ! »

Malgré son opinion sur le peu d'efficacité que pouvait avoir la prédication des missionnaires canadiens sur les mœurs de leurs ouailles, un de ses confrères en protestantisme qui n'est pourtant pas dévoré de zèle pour la cause catholique, le Dr G. Bryce, déclarait soixante ans plus tard que « si les métis avaient certainement grand besoin de l'influence de la religion et de l'éducation » quand leurs prêtres arrivèrent dans le pays, « de patients efforts les ont bien améliorés » depuis [2].

***

Ce fut précisement de ces deux armes que M. Provencher se servit pour élever le niveau moral et intellectuel de la population métisse. L'église et l'école ont toujours été en honneur parmi les catholiques de la Rivière-Rouge. Leurs premiers prêtres ne furent pas plus tôt rendus à destination qu'ils ouvrirent une école dans chacune des deux stations qu'ils eurent à desservir, et leurs élèves firent tant de progrès que, dès l'année suivante (1819), la plupart d'entre eux savaient lire. Au mois de janvier de la même année, c'est-à-dire quatre mois seulement après son arrivée à Pembina où il était stationné, M. Dumoulin comptait déjà une soixantaine d'enfants à son école, tandis que son supérieur resté à St-Boniface commençait à enseigner le latin à deux élèves.

1 — *Op. cit.*, p. 121.
2 — *Manitoba*, pp. 312-13.

En présence de ces faits indéniables comment expliquer ces remarques de l'évêque anglican de Montréal en 1844 :

C'est l'Eglise épiscopale d'Angleterre qui a été la première et a donné l'impulsion aux autres dans tout ce qui a été fait de tant soit peu d'importance en vue d'implanter et de répandre le christianisme sous n'importe quelle forme dans ce pays là. C'est l'Eglise épiscopale d'Angleterre..... qui a obtenu un succès remarquable en propageant des bénédictions dans le peuple au moyen de ses écoles et missions [1].

Le presbytérien Ross s'indigne à bon droit de cette déclaration, et remarque qu'elle est doublement fausse, puisque les prêtres catholiques ont précédé les ministres anglicans à la Rivière-Rouge, et qu'un catéchiste écossais baptisa les enfants et présida les prières des colons huit ans avant l'arrivée du premier prédicant venu d'Angleterre [2]. Mais si le ministère de M. Sutherland auquel Ross fait allusion peut être mis en ligne de compte, j'ajouterai qu'il a lui-même été devancé par les Canadiens du fort Gibraltar qui priaient et baptisaient depuis 1807. Quant aux écoles, c'est un fait hors de tout conteste que les catholiques furent encore les premiers à en établir, puisque celle de M. West ne datait que de la fin d'octobre 1820.

Le premier évêque catholique de la Rivière-Rouge fut toujours d'un zèle à toute épreuve pour l'enseignement du catéchisme et la multiplication des écoles dans la mesure de ses faibles ressources pécuniaires. Dès 1819 il manifestait à Mgr Plessis, son supérieur ecclésiastique, le désir d'avoir des Sœurs pour l'instruction des petites Canadiennes et métisses. En 1823 ses deux collégiens avaient déjà vu toute leur grammaire latine. Comme ils furent les premiers élèves de l'institution qui est devenue le florissant collège de Saint-Boniface, leurs noms méritent de passer à la postérité. L'un était métis et s'appelait Chénier ; l'autre était un Canadien du nom de Sénécal.

L'année suivante (1824), le fondateur de la mission de la Rivière-Rouge demande des livres de classe latins. Il mentionne le *De Viris*, Cornelius Nepos, Cicerou, Salluste, et Quinte-Curce, plus quatre dictionnaires latins-français et quatre français-latins

1 — *The Journal of the Bishop of Montreal*, pp. 156-57, de la seconde édition. Londres, 1849.
2 — *The Red River Settlement*, p. 278.

sans compter « des livres élémentaires et tous les objets pour les écoles [1]. »

Le passage suivant de sa vie par M. l'abbé G. Dugas, en dira long sur son zèle pour l'instruction.

Un trait remarquable de la vie de ce digne évêque missionnaire, ce fut son assiduité à faire le catéchisme tous les jours jusqu'à sa mort. Son zèle pour instruire les enfants ne se bornait pas aux heures de classe de l'école ; il profitait de toutes les occasions pour leur enseigner la religion. Lorsqu'il sortait pour aller visiter quelques familles, s'il rencontrait un enfant sur sa route, il s'arrêtait, l'appelait à lui, et commençait à l'interroger sur son catéchisme, ou à lui faire réciter sa prière. L'enfant était-il ignorant des réponses élémentaires, il l'avertissait de se rendre à l'évêché le lendemain, pour assister au catéchisme. Le nombre de ceux qui venaient y assister était-il petit, il n'y mettait pas moins d'importance. Il arrivait parfois qu'il n'avait pour auditeur qu'un enfant ou un vieillard ; pourtant le bon évêque expliquait sa leçon avec autant de zèle que s'il eut eu cent auditeurs [2].

Il fit plus. Pour attacher au sol ses paroissiens plus ou moins nomades, leur faire prendre des habitudes de sage prévoyance et leur montrer les avantages de la civilisation en temps de disette, il se procura un troupeau de bœufs qu'il acheta à vil prix de colons découragés qui quittèrent le pays après l'inondation de 1826. Il donna lui-même des leçons d'agriculture à ses gens, payant de sa personne et conduisant la charrue même après sa consécration épiscopale, travail que, du reste, firent aussi M. Dumoulin et d'autres de ses missionnaires.

Voulant pareillement amener les sauvages à se créer des ressources plus certaines que celles de la chasse, il leur fit venir des pioches et des charrues, et leur donna des bœufs pour labourer, en même temps qu'il demandait au Canada toutes sortes de semences et même des arbres fruitiers pour en essayer la culture. C'est à lui qu'on doit l'importation du premier poêle de la colonie et l'établissement, en 1838, d'une école industrielle pour enseigner le tissage des étoffes aux jeunes filles du pays. Et pourtant, à l'exception du Dr Bryce, les historiens anglais ne disent mot du rôle qu'il joua dans la civilisation des indigènes et l'amélioration, même au point de vue temporel, de la condition des métis et autres.

Je ne parle pas des trois églises qu'il éleva successivement à

1 — *Monseigneur Provencher*, pp. 132-33.
2 — *Ibid.*, p. 137.

Saint-Boniface, et dont la dernière, qui était la plus belle bâtisse de la colonie, un édifice dont les « tours jumelles » et les cloches argentines ont été immortalisées par le poète américain Whittier, fut malheureusement brûlée en 1860 [1].

Mais si son mérite n'a pas été reconnu par les Anglais qui sont venus après lui, il ne resta pas inaperçu de ses contemporains. Quand, en 1835, un gouvernement régulier fut organisé, il fut nommé le premier membre du Conseil d'Assiniboia après le gouverneur [2], et la lettre de condoléances que celui-ci écrivit à sa mort dit assez à quel point il appréciait les éminents services que l'évêque avait rendus au pays.

***

La vie des missionnaires à la Rivière-Rouge était des plus pénibles. Indépendamment du manque de confort matériel qu'entraînaient inévitablement la distance où l'on se trouvait de tout centre do population et la difficulté de communiquer avec le monde civilisé, l'isolement forcé, la séparation presque permanente de tout confrère devenaient pour la plupart un fardeau impossible à porter longtemps. Aussi, est-il à remarquer que, jusqu'à ce que la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée eût adopté ces missions pénibles, le recrutement du clergé était une des principales préoccupations de Mgr Provencher. Un nouveau collaborateur n'arrivait pas plus tôt qu'un autre retournait au Canada. En sorte que, dix ans après la fondation de la mission, le prélat n'avait encore qu'un prêtre avec lui, lequel devait bientôt le quitter, comme deux autres l'avaient déjà fait.

---

1 — Le 14 décembre 1860 est la date du sinistre. Je ne sais où M. l'abbé Dugas a pris celle de 1861, qu'il donne dans son dernier volume, *Histoire de l'Ouest Canadien*, p. 144. Montréal, 1906.

2 — A la p. 71 de son dernier livre, M. l'abbé Dugas qualifie d'évêque protestant le Rév. T. Jones, qui vient après Mgr Provencher dans la liste des membres du Conseil. M. Jones ne fut jamais évêque protestant. Il succéda à M. West, et le premier évêque protestant de la Rivière-Rouge fut le T. R. M. Anderson, qui fut promu à cette charge en 1849, 14 ans après la formation du Conseil d'Assiniboia. Il me sera peut-être aussi permis de faire remarquer qu'il n'y avait pas de ministre écossais du nom de Blake à la Rivière-Rouge lors de la grande inondation de 1852. M. l'abbé Dugas veut sans doute parler (*op. cit.*, p. 105) de M. John Black, le premier ministre presbytérien du pays, que le Dr Bryce appelle l'apôtre du Manitoba, où il n'arriva pourtant qu'en 1851.

Cette circonstance n'en rend que plus méritoire la conduite de ceux qui eurent le courage d'y fournir une longue carrière. Deux d'entre eux ont certainement droit à une mention spéciale.

Le premier est l'abbé Georges-Antoine Belcourt, qui passa 17 ans à la colonie d'Assiniboia, et fut le premier missionnaire catholique qui s'intéressât d'une manière pratique au bien-être spirituel et temporel des indigènes. Né à la Baie-du-Febvre, le 23 avril 1803, il fit ses études au collège de Nicolet et fut ordonné prêtre le 19 mars 1827. Lors de la seconde visite de Mgr Provencher au Canada (1831), il était curé de Sainte-Martine. Les prédications et entretiens privés de l'apôtre de la Rivière-Rouge le portèrent alors à se consacrer au ministère pénible pour lequel celui-ci cherchait des hommes de bonne volonté. Il partit avec lui après avoir passé quelques mois au lac des Deux-Montagnes pour s'initier aux secrets des langues indiennes par l'intermédiaire de l'algonquin.

Arrivé à la Rivière-Rouge, il se mit à l'étude de la langue sauteuse, dont il acquit à la longue une telle connaissance qu'il en composa une grammaire et un dictionnaire. En 1834, il fonda la mission de la Baie Saint-Paul, sur l'Assiniboine, pour le bénéfice des Sauteux qu'il essaya, sans trop de succès, à grouper autour d'une église. D'après A. Ross, M. Belcourt était un homme actif, plein d'intelligence et d'initiative [1]. L'auteur écossais ajoute qu'il « comprenait la langue sauteuse mieux que les sauvages eux-mêmes » [2], voulant sans doute donner à entendre qu'il se rendait de sa morphologie un compte plus raisonné que les indigènes.

Dans l'automne de 1834, il se trouvait à Saint-Boniface quand Thomas Simpson, qui devait plus tard se faire un nom comme explorateur arctique non moins que par sa fin tragique sur les prairies américaines, fendit la tête d'un métis qui réclamait impérieusement ses gages. Indignés de ce traitement et hors d'eux-mêmes à la vue du sang qui coulait, ses compatriotes voulaient faire payer cher l'outrage que le jeune commis avait fait à leur nation. Comme ni le gouverneur ni ses lieutenants ne réussissaient à calmer les esprits, ils durent avoir recours aux bons

1 — *The Red River Settlement*, p. 285.
2 — *Ibid.*, p. 286.

offices de M. Belcourt en allant eux-mêmes le prier de venir prévenir un malheur.

Son ministère de paix ne fut pas exercé en vain. Mais dans la suite sa grande sympathie pour les Canadiens et les métis l'ayant porté à rédiger une pétition, contre les exactions de la Compagnie de la Baie d'Hudson et du gouvernement qu'elle entretenait sur les bords de la Rivière-Rouge, il encourut l'ire du gouverneur, qui exigea son départ de la colonie sous peine de faire peser son courroux sur tout le clergé catholique du pays. En conséquence, nous le trouvons, le 21 décembre de l'année suivante, à Québec, d'où il écrit à M. A.-K. Isbister, l'âme du mouvement de protestation, une magnifique lettre de justification, qui fut imprimée avec les documents officiels de 1849.

De cette lettre je relève la phrase suivante que je traduis de l'anglais. Parlant du gouverneur, Sir George Simpson, il remarque :

> Si son cœur eut été aussi généreux que celui de la généralité des hommes, il se serait souvenu du jour où il vint, escorté des principaux citoyens du pays, me chercher sous mon humble toit pour apaiser les troubles de ce temps-là et lui faciliter les mesures qu'il croyait nécessaires à sa propre sécurité [1].

Sir George dut se montrer implacable, puisque, au lieu de retourner à la Rivière-Rouge comme il le désirait, M. Belcourt alla en 1849 établir la Mission de Pembina, sur le territoire américain, où il resta dix ans.

M. Belcourt était un homme d'études qui publia plusieurs ouvrages sur la langue des Sauteux. C'est d'abord un livre de lecture en cet idiome qui parut à Québec en 1839 ; puis une étude sur les *Principes de la Langue des Sauvages appelés Sauteux*, imprimée la même année et à la même place. En 1889, M. l'abbé Dugas écrivait qu'il avait légué le manuscrit de son dictionnaire à Mgr Taché qui le fit imprimer sous la surveillance du R. P. Lacombe. Mais deux ans plus tard, M. J.-C. Pilling disait dans sa *Bibliography of the Algonquian Languages* que cet ouvrage n'avait pas encore paru. Peut-être fut-il imprimé pendant la composition de cette volumineuse bibliographie et après la mise en pages de l'article sur M. Belcourt.

---

1 — *Correspondence relative to the Complaints of the Inhabitants of the Red River Settlement*, p. 100.

Mais je m'aperçois que, pour m'être attardé sur le compte de cet excellent missionnaire, l'espace va me manquer pour rendre justice à la mémoire d'un autre apôtre canadien qui a encore plus mérité des missions de la Rivière-Rouge et du Nord-Ouest en général. Je veux parler de M. Jean-Baptiste Thibault, un pionnier qui resta 38 ans dans le Canada central, allant et venant pour visiter les aborigènes et fonder des missions parmi eux. Son zèle était sans bornes et son activité rappelle celle du célèbre P. de Smet. Je vais être obligé de me restreindre à quelques dates et à quelques faits de sa vie si pleine de mérites pour lui-même et de bénédictions pour les autres.

Né à Lévis, le 14 décembre 1810, il fit ses études à Québec et se rendit en 1833 à la Rivière-Rouge où il fut ordonné le 8 septembre de la même année. D'abord professeur d'humanités au collège de Mgr Provencher, il administra la mission pendant l'absence que ce prélat fit de 1836 à 1837. Il desservit la Prairie-du-Cheval-Blanc (Saint-François-Xavier) de 1838 à 1839 ; visita en 1841 la Baie-aux-Canards, où il fit bâtir une petite église. L'année suivante il pénétra dans l'ouest jusqu'aux Montagnes Rocheuses, et en 1843, il se dirigea vers le nord pour offrir les secours de la religion aux serviteurs de la Baie d'Hudson et autres. Un an plus tard, nous trouvons à son crédit l'établissement de la mission du lac Sainte-Anne ; puis une course apostolique au lac la Biche et une visite au lac Froid.

En 1845, visite du Portage-la-Loche, et l'année suivante, retour de mission au lac la Biche et à l'île à la Crosse. Il ne se reposait qu'en 1852 en s'installant à la Rivière-Rouge, au lieu de retourner à Québec selon son intention première. Mgr Taché lui a décerné le titre d'apôtre de la Saskatchewan, et personne ne dira qu'il ne l'a pas mérité. Il ne quitta définitivement le pays qu'en 1872, après avoir passé un an à Québec quelque temps auparavant.

A.-G. Morice, O. M. I.

LE GRAND DOCUMENT

SYNTHÈSE DU *CORPUS JURIS*

III.—LA LITURGIE

La Liturgie est la règle du culte extérieur et public. Elle comprend les formules sacrées et les rites proprement dits, qui constituent les fonctions sacerdotales ; subsidiairement elle détermine le mode selon lequel les simples fidèles participent à ces fonctions. La Liturgie c'est la théologie en action, le dogme dramatisé : elle est devenue une science, qui puise ses matériaux les plus précieux dans le *Corpus juris*. Le droit canon tranche d'abord la question du droit liturgique, hier encore controversée en France, aujourd'hui définitivement résolue, en fournissant les monuments traditionnels qui établissent par quelle autorité il fut fixé dans l'Eglise. Il nous fait remonter jusqu'à l'antiquité la plus reculée avec les *Constitutions apostoliques* et les *Canons des Apôtres*, pièces antidatées, qui représentent néanmoins la discipline de l'Eglise, au IIIe siècle environ. Il indique encore les sources mosaïques, évangéliques et même païennes des rites sacrés. Après la période spontanée ou d'inspiration qui suivit la dispersion des Apôtres, et qui explique la variété des liturgies, en Orient principalement, vint la période de réglementation, qui s'accentua plus vite en Occident, sous l'influence immédiate des Papes. Le concile de Laodicée (364) fit un certain nombre de règlements liturgiques touchant le choix des cantiques, le chant des psaumes, la lecture des leçons, les Agapes, etc. Le pape saint Victor assembla des conciles (196) pour fixer la célébration de la Pâque au dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune de mars. Le concile œcuménique de Nicée (325) confirma le décret du pontife. Le concile d'Antioche (341) inséra le même décret dans son premier canon. En Espagne, le concile de Gerone (517) ordonna de faire plusieurs fois par an, à des époques déterminées, les processions des Rogations, et prescrivit de n'administrer le baptême solennel qu'aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte. Le quatrième concile de Tolède (633) promulgua l'ordonnance de saint Grégoire-le-Grand à saint Léandre de Séville, prescrivant une seule immersion dans l'administration du baptême. Dans les Gaules, les conciles de Vaisan (442), d'Agde (906), de Tours,

d'Orléans, de Nantes, au VIe siècle, contiennent de nombreux canons liturgiques. En avançant, nous arrivons aux réformes de saint Gélase et de saint Grégoire-le-Grand, qui préparent celles de saint Grégoire VII, de là au Concile de Trente et à l'œuvre de Pie IV, de saint Pie V et d'Urbain VIII. Les développements liturgiques se continuent de siècle en siècle; ils ne s'arrêteront qu'avec l'Eglise militante, quand elle transportera ses fêtes et ses pompes autour du trône de l'Agneau.

Si on étudie de près les formules sacrées, si on recherche la signification cachée des rites, outre l'expression dogmatique qu'ils renferment, on en fait jaillir le sens mystique, souvent développé dans les textes eux-mêmes. La Liturgie n'est au fond qu'un symbole, parlé, chanté, mimé. Les recueils liturgiques s'appelèrent au début des *sacramentaires*, destinés, selon leur étymologie stricte, à l'administration des sacrements, signes visibles des choses invisibles qu'ils contiennent et qu'ils communiquent aux âmes. Par extension, l'antique vocable s'entend de toutes fonctions saintes, quoiqu'elles n'aient pas pour fin immédiate la confection et l'administration des sacrements.

Quand Don Guéranger opéra la révolution liturgique en France, tenant tête aux préjugés gallicans encore très enracinés à cette époque, il s'appuya sur le *Corpus juris*, l'arsenal d'où il tirait les meilleures armes de combat.

P. At,
prêtre du Sacré-Cœur.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

L'ultra-microscope. — Les progrès de la radioscopie. Ses bons services. Une grenouille dans l'intestin.—La mémoire et l'intelligence.—Les malheurs de Stéphane Leduc. La création de la vie.—La société de Saint-Luc. L'union fait la force.

L'anatomie revèle les merveilles de l'organisation vivante et arrachait au célèbre Galien un cri d'admiration émue et reconnaissante pour le Créateur. Qu'aurait-il dit s'il avait pu se servir de notre moderne *microscope* et scruter les profondeurs des orga-

nes et des tissus, les surprenants détails des fibres et des cellules ? C'est là un incomparable spectacle qui ravit tous les observateurs et est bien fait pour les convaincre de leur petitesse et les élever à Dieu.

Pour notre compte, nous avons toujours éprouvé d'infinies jouissances à l'étude de l'histologie et nous estimons qu'elle fournit à l'âme sincère de puissants motifs de foi et d'adoration. Le microscope démontre la toute-puissance de Dieu jusque dans les plus infimes parties de son œuvre.

Et pourtant il a une portée très limitée. Les meilleurs instruments ne grossissent pas plus de 15 à 1800 fois. Les forts objectifs ne sont pas de plus sans inconvénients : la lumière n'est pas suffisante pour donner une vision nette des objets, qui deviennent confus.

Pour parer à cet inconvénient et étendre le champ de la vision, on a inventé récemment des appareils *ultra-microscopiques*. Ils permettent de discerner des objets dont les dimensions s'évaluent non plus en *microns* ou millièmes de millimètre, mais en millionièmes de millimètre.

L'emploi de l'*ultra-microscope* tend à se généraliser, et à rendre de grands services à la biologie et à la médecine : il sert moins à découvrir la forme et les détails des objets qu'à attester nettement leur existence. C'est ainsi qu'on a pu vérifier la présence de granulations dans les globules blancs, de cils vibratiles, dans certains organes, les mouvements du protoplasme, la nature des *colloïdes*, etc. La méthode est nouvelle, elle donne déjà des résultats précieux, et elle est appelée, en se perfectionnant, à assurer le rapide développement de la science.

***

Parlons maintenant d'un autre progrès qui a été bien rapide, et qui se rapporte à la physique. La *radioscopie* est d'hier, et déjà ses applications sont nombreuses, ses bienfaits incontestables. Longtemps elle s'est bornée au service chirurgical, décelant seulement les lésions des os et des cartilages, surtout les luxations et les fractions. Mais voici qu'elle sert à vérifier l'état des organes non plus *durs* mais *mous*, des viscères les plus profonds du corps. Un jeune médecin de Lyon, qui porte dignement un grand nom, le Dr Fabien Arcelin, établit dans une thèse remarquée que les *maladies de cœur* peuvent se diagnostiquer par

le seul examen du tracé et de l'ombre cardiaque vue à l'écran. L'*orthodiagraphe* du professeur Destot de Lyon permet de dessiner exactement l'aire de projection du cœur. La nouvelle méthode sera d'autant plus utile, d'autant mieux appréciée que les anciens procédés cliniques pour estimer les dimensions du cœur sont aussi insuffisants que délicats.

Le Dr Arcelin a consacré le dernier chapitre de son travail au *cœur tuberculeux*, et ce n'est pas le moins intéressant. Il montre qu'on peut, par la radioscopie, établir ou confirmer un diagnostic à la période prétuberculeuse : le cœur se distingue alors par sa petitesse et son orientation verticale. Les praticiens apprécieront vivement ce nouveau service des rayons X.

Mais où s'arrêtera l'utilisation de ces incomparables rayons ? Voici un confrère de Clermont-Ferrand, le Dr H. Bousquet, qui en a tiré un excellent parti pour guérir une de ses clientes, névropathe (*Bull. Méd.*, 19 janv. 07). Cette malheureuse était hallucinée et se persuadait qu'*elle avait une grenouille dans le ventre ;* tous les efforts pour la détromper restaient vains.

Il nous répugnait, dit notre confrère, de pratiquer même un simulacre d'opération, et cependant il fallait débarrasser cette femme de son cauchemar.

C'est alors que fut imaginé le plan suivant : l'interne, bien stylé, annonça à Mme R. que l'on allait recourir aux rayons X pour déterminer le point précis où siégeait la bête. Un bandage de corps fut déclaré préalablement nécessaire, et on y introduisit subrepticement un petit jouet en zinc qui avait la forme d'une grenouille. Le lendemain l'opérateur apportait la plaque radiographique, et l'on montrait triomphalement à la malade le squelette de son ennemie.

Restait à la débarrasser de cette bête ; ce qui n'était pas la tâche la plus facile. Le docteur lui dit : « Nous allons vous soumettre durant quelques jours à une série de médicaments dont l'action va tuer l'animal et le décomposer ». Et successivement la malade absorbe des potions colorées et amères. Puis on lui annonça le quatrième jour qu'elle allait prendre une boisson capable, si la bête était morte, de dissoudre ses pigments, lesquels pigments se retrouveraient dans l'urine. Le remède consistait en un mélange de fluorescéine et d'éosinate de soude. Le soir même les urines de Mme R... étaient fortement colorées *en vert.* Donc les pigments étaient dissous. Donc *la bête était morte.*

Deux jours après, on procédait à une nouvelle radiographie, et, bien entendu, le nouveau cliché ne portait la trace d'aucun animal. Mme R... était cette fois bien convaincue, et sa guérison se fit radicale grâce aux rayons X.

Ne crions pas toutefois à la puissance de la science, mais à la vertu de la suggestion.

***

La merveilleuse découverte du *lobe de la mémoire* a été exposée dans notre dernière *chronique*. Nous n'y reviendrons que pour la confirmer et la préciser. Les travaux du Dr Pierre Marie ont été plus ou moins attaqués par plusieurs maîtres, notamment par le professeur Déjerine et par le professeur Grasset, mais ils ont l'avantage inappréciable d'être établis de plus en plus par les faits. Les dernières autopsies montrent nettement que la troisième circonvolution frontale gauche n'est pas le *centre du langage* et que Broca s'est trompé en lui assignant ce rôle. L'*aphasie* tient à une lésion du lobe temporo-pariétal ; et la clinique revèle qu'elle n'est au fond que l'*amnésie*.

Malheureusement M. le Dr Pierre Marie, comme tous les matérialistes, s'obstine à voir dans l'aphasie une *déchéance intellectuelle*. Il confond même la faculté sensible, la mémoire, avec la faculté spirituelle. Et nous serions, avec toute la philosophie, impuissant à le détromper, si nous ne trouvions pas un heureux auxiliaire dans son contradicteur, le Dr Déjerine. Ce maître estime que l'affaiblissement psychique des aphasiques *n'est pas constant* et que leurs troubles intellectuels, quand ils existent, *n'ont absolument rien à avoir* avec leurs symptômes spéciaux. Ce désaccord n'a rien d'étonnant : comment des savants qui ignorent le premier mot de la psychologie et qui s'en vantent arriveraient-ils à comprendre les troubles psychiques de leurs malades ? Apprenez la philosophie, chers confrères, et nous nous entendrons tous facilement en cérébrologie.

La mémoire ne saurait être confondue avec l'intelligence : c'est une faculté sensible, mais nécessaire à l'exercice de toutes les autres. L'homme est *un être enseigné :* ses organes nerveux centraux sont une véritable *cire molle* où s'impriment et s'enregistrent toutes les notions reçues du dehors. La mémoire a un rôle prépondérant dans notre éducation infantile, dans notre instruction juvénile, dans le cours de la vie entière. Le lobe temporo-pariétal gauche ne cesse d'emmagasiner des notions ; et ce n'est

pas la moindre des merveilles qu'une telle accumulation puisse se faire dans quelques centimètres cubes de substance grise. Mais nos savants ne s'arrêtent pas à de pareilles considérations qui vaudraient au moins un peu d'attention, car le fait dépasse tout ce que l'imagination peut rêver et nous ramène bon gré mal gré au divin Ouvrier, au Créateur de toutes choses.

Toute puissante qu'elle soit, la mémoire reste une faculté sensible, *au service de l'esprit.* Elle ne comprend pas, elle n'absorbe jamais notre intelligence ; et ce qui le prouve bien, c'est la dissociation de ces deux facultés que présente nettement l'observation clinique. Des aphasiques conservent toute leur intelligence, bien que lamentablement privés de mémoire ; il y a dans la science des cas rares, mais authentiques où les malades, savants eux-mêmes, rendent témoignage après guérison de tout ce qu'ils ont éprouvé au cours de leur attaque.

Trousseau cite particulièrement deux cas peu prolongés d'aphasie survenus chez deux professeurs, l'un de Paris, l'autre de Montpellier, également habitués à l'analyse critique et capables de s'observer exactement. Le professeur de Paris a noté qu'ayant cherché à lire une page de Lamartine, il lui était devenu impossible d'en comprendre le sens. Pourquoi ? Parce qu'il était amnésique, parce qu'il avait perdu le bénéfice de son instruction première, parce qu'il n'avait plus la moindre notion des mots, des lettres, de l'A B C. Trousseau, mal édifié sur les problèmes psychiques, voit là un signe d'obscurcissement intellectuel ; pourquoi pas de gâtisme ou d'idiotie ? Le professeur était si peu en déficit psychique, il était si pleinement en possession de lui-même qu'il s'étudiait *intérieurement*, comme il l'eût fait dans une leçon clinique, se rendant compte des divers symptômes de son mal, s'assurant qu'il n'était pas paralysé et exprimant par gestes ses désirs d'une manière très compréhensible. La distinction entre la faculté sensible et l'esprit se montre ici manifeste.

L'exemple de Lordat de Montpellier est encore plus net. Ce savant maître éprouva en 1828 une attaque d'aphasie de plusieurs mois, pendant laquelle il perdit à la fois la parole et l'écriture. Une fois guéri, il relata l'histoire détaillée de sa maladie dans un travail spécial (*Analyse de la parole*, etc. 1843). Ce travail prouva nettement que, privé de la mémoire et de la faculté de communiquer sa pensée au dehors par la parole et l'écriture, Lordat conservait toute la lucidité de son esprit. Il réfléchissait *intérieurement* sans peine, combinait des idées et disposait avec facilité

les divers éléments d'une leçon, comme il avait l'habitude de le faire avant sa maladie.

Cette dissociation psychique est remarquable, étrange. Trousseau s'en étonnait, parce qu'il ne la comprenait pas, et nous ne sommes pas plus avancés que la célèbre clinicien. Comment peut-on associer des idées *sans le secours des mots ?* C'est un problème qui n'est pas résolu. Toutefois il tend à s'expliquer. Un de nos psychologues les plus avertis, un maître de la Sorbonne, M. Alfred Binet, n'écrivait-il pas tout récemment (février 1903) dans la *Revue philosophique* un article sensationnel sous ce titre : *Pouvons-nous penser sans images ?* et ne donnait-il pas à son originale question une réponse nettement positive ? L'affirmation a paru hardi même aux philosophes de l'école (j'entends de la vieille école) ; mais sans aller aussi loin, il est permis de trouver une explication raisonnable en faisant avec les scolastiques une distinction entre la *mémoire intellectuelle* et la *mémoire sensible.* La première pourrait dans certaines circonstances survivre à la seconde...

Quoi qu'il en soit, un fait est acquis : c'est que l'intelligence peut s'exercer avec fruit *sans le secours de la mémoire.* L'explication viendra plus tard.

***

Le professeur Stéphane Leduc est l'ami et le compatriote du fameux *Ministre des Cultes*, le proscripteur Briand. A-t-il voulu profiter de sa camaraderie toute puissante pour décrocher une chaire au collège de France ? On l'a dit, non sans vraisemblance, en apprenant que le jeune professeur de Nantes se déclarait capable de créer artificiellement des arbustes et des plantes. La *découverte* était superbe, elle a eu les honneurs de la presse... politique ; mais, hélas ! elle a vécu ce que vivent les roses, l'espace d'un matin.

M. Leduc avait la prétention, un peu vaste, de reprendre la question ancienne, et vidée, de la *génération spontanée* et de la résoudre affirmativement. Dans un tube rempli de gélatine et contenant un peu de ferrocyanure de potassium et de sel, il laisse tomber quelques globules de sulfate de cuivre et de sucre. Immédiatement ces grains se développent, émettent des prolongements. Notre auteur n'hésite pas à déclarer que ces arborescences chimiques possèdent trois des attributs caractéristiques des êtres vivants : la nutrition, l'organisation et la croissance. Il leur

reconnaît même la sensibilité. Seule, la faculté de se reproduire en série leur ferait défaut.

Il n'y a là qu'une belle fantasmagorie, dont un savant botaniste, membre de l'Institut, M. Bonnier, a fait justice en quelques mots devant l'Académie des Sciences. M. Leduc n'a même pas l'avantage de l'originalité, il n'a fait que démarquer un travail allemand vieux de 50 ans.

Notre savant confrère, le Dr Foveau de Courmelles, qui ne serait pas d'ailleurs hostile à la thèse de la génération spontanée, n'est pas tendre pour la nouvelle découverte.

Les récentes expériences sur les formations cellulaires pseudo-vivantes, écrit-il, *ne sont encore que des illusions : phénomènes d'électricité ou d'aimantation tout simplement.* On met en présence un dissolvant et un corps à dissoudre, le mélange se fait peu à peu suivant des lignes de forces analogues à celles du spectre magnétique dû à l'aimant ou à diverses formes électriques... On peut ainsi dessiner des amas *à aspect de cellules* On a parlé aussi il y a 18 mois des radiobes de Burke et ils sont rentrés dans le néant. On a aussi vanté ces temps-ci des cellules artificielles avec graines de sulfate de cuivre et de saccharose germant dans un mélange de ferrocyanure de potassium, de chlorure de sodium et de gélatine. Ne serait-ce pas là simplement un phénomène de lévitation de nature galvanoplastique? Le fer se rouille par pile locale formée en son sein, et la rouille y dessine des arabesques très irrégulières, à forme de végétations arborescentes, polyphylles. J'ai beaucoup étudié ces phénomènes de vie minérale, *à votre sens bien élémentaire par rapport à la vie organique,* des phénomènes si semblables souvent. Mais je crois que les partisans de là génération spontanée, qui ne me répugnerait d'ailleurs pas, *doivent attendre des faits autrement concluants pour se prononcer. (Le Médecin* de Bruxelles, 27 janv. 07).

M. le Dr Leduc n'a pas de chance. La publication de sa *découverte* devait être sensationnelle, lui assurer une chaire à Paris ; mais à une condition qui n'avait pas été prévue et qui n'a pas été remplie. Il n'a pas réussi plus que les autres à *créer la vie ;* et s'il avait eu cette puissance, m'est avis qu'il aurait donné la magique recette à son illustre ami dont les *avortements* en matière législative ne se comptent plus.

Dieu seul est grand, et capable de faire la vie ou de la soutenir : nos sectaires l'apprennent à leurs dépens.

***

En terminant cette chronique déjà longue, j'aime à relever le progrès des idées spiritualistes et chrétiennes dans notre chère France et à proclamer notre invincible espérance au milieu des ruines que multiplie une infâme persécution.

Il y a 25 ans les médecins catholiques vivaient isolés parmi une foule de confrères indifférents ou hostiles, ils étaient isolés les uns des autres sans réconfort et sans influence. Le Dr Le Bêle eut la généreuse idée de les grouper en une association professionnelle : il fonda en 1884 la *Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien.* Les débuts furent modestes, le recrutement se fit lentement et difficilement. Mais à force de patience, de dévouement et de prières, nous sommes arrivés à de merveilleux résultats. Dieu n'abandonne jamais ceux qui se réunissent sous son nom ; il a béni notre œuvre qui compte à cette heure *près de mille partisans* et qui exerce déjà sur le pays et sur la profession une influence considérable autant que salutaire.

Cette influence s'est affirmée heureusement dans une circonstance récente. Un renégat a voulu agiter l'opinion et suscita un mouvement populaire pour la fermeture du sanctuaire de Lourdes : le referendum qu'il a demandé au corps médical n'a réuni que quelques signatures, a piteusement échoué. Aussitôt un membre de Saint-Luc, le professeur Vincent, de Lyon, s'est levé indigné et a demandé à ses confrères : *Faut-il fermer Lourdes au nom de l'hygiène?* Le nouveau referendum a eu en quelques semaines un succès écrasant. Deux mille cinq cents médecins sont venus apporter leur nom et leur protestation contre les sectaires. Cette admirable défense de la science et de la liberté fait honneur à la profession ; mais elle n'a été possible, remarquons-le, que grâce à notre organisation corporative.

L'union fait la force. Les médecins catholiques de France ont enfin compris la valeur de cette vieille maxime, et bénéficient déjà de leur entente. Pourquoi leurs excellents confrères du Canada ne suivraient-ils pas leur exemple ? Pourquoi ne se grouperaient-ils pas, eux aussi, en une *Société de Saint-Luc*, société libre et autonome, pour défendre leurs intérêts religieux, moraux et professionnels ?[1] C'est l'humble mais ardente requête que nous leur faisons à travers l'Atlantique, et nous avons le ferme espoir qu'elle sera favorablement accueillie. Vous jouissez de la paix et de la liberté, chers confrères, nous vous félicitons de votre bonheur tout en vous enviant. Mais prenez garde, l'ennemi est à vos portes, et il est prudent d'être armé et prêt à repousser ses attaques. La devise antique est toujours vraie : *Si vis pacem, para bellum.*

Dr SURBLED.

1 — Sur l'invitation de Mgr Mathieu, recteur de l'Université Laval, plusieurs professeurs de la Faculté se sont inscrits dans la Société Saint-Luc.—N. de la R.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

UNE OPINION FRANÇAISE SUR NOS CAUSERIES.—SI UN CANADIEN-FRANÇAIS PEUT PARLER PERTINEMMENT DES CHOSES DE FRANCE.—LE CATHOLICISME DE NOS CANADIENS-FRANÇAIS.—LE PRÊTRE ET LE JOURNAL.

La *Pensée contemporaine*, revue française dirigée par Mgr Elie Blanc, professeur à l'Institut catholique de Lyon, résume fidèlement et apprécie avec bienveillance les causeries trop incomplètes de Raphaël Gervais parues dans les trois premiers numéros de la *Nouvelle-France* de cette année. Quelques réflexions ont paru sévères, d'autres trop indulgentes, mais toutes inspirées par une sincère amitié, trop sûre d'elle-même pour déguiser les vérités aussi pénibles que salutaires [1].

Le fait est que je n'ai jamais eu l'intention d'écrire pour nos frères de France, ni pour ceux que des lois oppressives ont forcés à chercher parmi nous une patrie plus hospitalière à leur foi et à leurs pratiques religieuses, ni pour ceux qui sont restés là-bas sur le champ de la lutte. Ils ont trop des leurs qui peuvent les aviser, et je ne me sens nul besoin ni mission de leur dire des vérités désagréables. Si j'ai causé des choses religieuses de leur pays, c'est uniquement pour aider à former l'opinion de mes compatriotes. Notre salut avant tout. Je l'ai trop dit pour ne pas le penser encore, il nous importe souverainement de bien connaître le mal dont souffrent nos frères de France, si nous voulons ne pas en périr à notre tour. Mais n'écrivant que pour les nôtres, l'idée que ces réflexions jetées au vol de la plume tomberaient peut-être jusqu'au delà de l'Atlantique ne m'est guère venue. C'est pourquoi je me suis préoccupé plutôt de dire ma pensée aussi nette que possible que d'en velouter l'expression pour qu'elle parût moins dure aux oreilles françaises. Il s'est trouvé que l'accent de sincère bienveillance a corrigé suffisamment, sinon

1 — Nos de mars et avril, sous ce titre: *La crise de l'Eglise de France jugée par un Canadien-Français.*

dissimulé, l'inclémence de quelques expressions et les a rendues supportables à ceux qui n'étaient pas censés les entendre.

Faut-il répéter ce qui a été dit cent fois déjà, que ces causeries n'ont jamais eu l'intention de porter un jugement complet sur la crise religieuse en France, mais de donner quelques points de vue qui peuvent aider à la comprendre et qui ont semblé plus utiles au grand nombre des lecteurs de la *Nouvelle-France* ? Un jugement complet, quel homme de France ou d'ailleurs le pourrait porter maintenant sans témérité et sans présomption ? Il y faudrait d'ailleurs, non les quelques pages d'une revue, mais un volume entier, et même plusieurs, pour l'appuyer sur des preuves qui le rendraient incontestable. Mais des observations sérieuses, bien qu'incomplètes, il m'a semblé que j'en pouvais faire, et qu'elles ne seraient peut-être pas inutiles à ceux des nôtres que préoccupe l'avenir et qui croient nécessaire de ne pas s'en tenir aux renseignements si inexacts qu'ils trouvent dans nos journaux. La *Pensée contemporaine* a la bienveillance de dire que nos frères de là-bas pourraient eux aussi en faire leur profit. Dieu le veuille ! Après la joie de servir la cause catholique au Canada, rien ne me semblerait plus doux que de lui rendre quelque service ailleurs, en France surtout.

Comme la revue française, je crois que les Canadiens-Français sont en meilleure position que bien d'autres pour parler pertinemment des choses de France. « Ils ont toute la clairvoyance de l'amitié et de la parenté sans en avoir les préjugés[1]. » Ils connaissent la France parce qu'ils en vivent : toute leur formation intellectuelle est française ; et d'autre part les circonstances particulières où ils se trouvent, les conditions si différentes de leur vie politique et sociale leur font une mentalité bien distincte qui les met si non au-dessus toujours, au moins en dehors de ces courants d'idées et de sentiments qui entraînent là-bas tous les esprits et les aveuglent souvent plus qu'ils ne les éclairent.

C'est raisonner pauvrement de prétendre que, parce que nous sommes aussi loin de l'Europe que l'Europe est loin de nous, nous ne sommes pas mieux préparés à parler des choses d'Europe que les Européens ne le sont en général à parler des choses canadiennes. Nous avons la culture européenne, moins intense, mais aussi moins étroite et moins exclusive. Les Européens ont en

1 — *Ibid.*

général une culture exclusivement européenne, à laquelle ils n'échappent que par des études toutes spéciales ou un long séjour en pays étranger. Pour comprendre notre mentalité et voir clair dans nos difficultés politiques ou religieuses, il leur faut toute une éducation qui se fait difficilement, arrivée la maturité. Les documents même nombreux et sincères n'y suffisent pas toujours. Pour nous, au contraire, nous sommes initiés dès l'enfance aux hommes et aux choses d'Europe — de la France, surtout. Cette éducation qui s'est faite au collège dans des livres composés presque tous pour l'éducation des Français, se continue plus ou moins toute la vie par les revues, les journaux et les livres. Nous vivons intellectuellement plus de l'Europe que du Canada. C'est pourquoi un Canadien-Français quelque peu cultivé, sans être un esprit supérieur, sera plus apte à comprendre les choses de France et à les juger pertinemment qu'un Européen beaucoup plus cultivé et d'un esprit supérieur ne le sera à parler sensément des choses du Canada, à moins qu'il ne se soit fait une éducation toute particulière par des études spéciales et des relations fréquentes et prolongées avec notre pays. Ceux qui écriront plus tard l'histoire religieuse du Canada au siècle dernier, s'ils sont consciencieux et s'ils savent s'ouvrir des archives où reposent des documents émanés des plus hauts et des plus graves personnages, qui ont voulu se renseigner sur les hommes et les choses de notre pays, feront à cet égard d'intéressantes révélations.

Je ne conteste pas cependant qu'un étranger puisse faire des observations utiles auxquelles ne songerait pas un homme du pays. Mais une observation n'est pas un jugement. Pour observer il suffit d'avoir les yeux ouverts, et de n'être pas aveugle. Pour juger, il ne suffit pas d'observer certains faits, il en faut connaître la cause et la portée.

Un éminent personnage, qui est devenu depuis l'un des cardinaux les plus influents de la cour romaine, après avoir étudié consciencieusement tous les documents officiels ou d'ordre privé remis entre ses mains pour le renseigner sur nos affaires religieuses, demandait où il pourrait trouver une histoire complète et absolument sûre de l'Eglise catholique dans notre pays. Il trouvait difficile, pratiquement impossible, sans cette vue d'ensemble ou sans connaître personnellement le pays, de donner la vraie portée à ces documents et d'en faire la base d'un jugement sérieux. Et cependant cet homme d'une rare intelligence n'avait

pas vécu dans un seul pays d'Europe, et confiné dans ses livres ou dans un cercle étroit de relations. Il avait habité l'Espagne, la France et l'Italie, passé deux ans dans l'Amérique du Nord, parlait toutes les langues des pays civilisés, et restait en relations constantes avec des esprits d'élite venus de tous les points du monde.

Cette réserve pleine de modestie et de sagesse convient à tous les étrangers qui s'occupent de nous.

Il est arrivé parfois que les meilleurs journaux d'Europe, de France, d'Angleterre et d'ailleurs, ont écrit sur nos affaires religieuses des articles déplorables et d'une inspiration suspecte, parce qu'ils étaient renseignés imparfaitement ou prévenus par des correspondants qui avaient su capter leur confiance ou leur insinuer leurs préjugés.

***

Cela dit, continuons notre examen de conscience, qui ne sera pas complet, j'en ai bien peur : qui connaît parfaitement tous ses péchés ? mais qui sera au moins sincère et sans parti pris de tout voir en rose ou en noir.

Notre peuple est croyant et religieux. Pris dans sa masse, il est peut-être aujourd'hui le plus catholique du monde, celui qui connaît le mieux les vérités de la foi et qui pratique davantage ses devoirs religieux. On dit bien que cette foi n'est pas suffisamment éclairée et militante, que cette religion s'inspire plutôt de la routine et du sentiment que de convictions sérieuses. Je ne le nie pas ni ne le concède pour le moment ; il me suffit de constater le fait, que notre peuple en général connaît les vérités de la foi et de la morale catholiques et qu'il joint la pratique religieuse à la connaissance. Cela suffit pour en faire un peuple non sans misère et sans défaut, mais qui peut guérir de toutes ses maladies intellectuelles et morales, s'il est traité avec intelligence et dévouement. Si tous les peuples catholiques en étaient là ! [1] Si l'on pouvait, par exemple, instruire la masse du peuple français des vérités de la foi catholique, le ramener à la pratique de tous ses devoirs religieux et lui rendre la foi et le

1 — Il y quelques années, l'un de nos évêques rendait compte à Léon XIII de l'état des âmes dans son diocèse ; et quand il eut dit que sur une population de cinquante mille catholiques à peu près, six seulement, à sa connaissance, avaient négligé leur devoir pascal, le Pape leva les bras vers le ciel en disant : « Oh ! s'il y avait plusieurs diocèses comme celui-là dans l'Eglise ! »

sens surnaturel qu'il a perdus, combien de temps dureraient la persécution et cette guerre ouverte faite à Dieu et à toute religion ?

La foi du Canadien, nous disent des étrangers qui nous sont sympathiques, n'est pas suffisamment raisonnée et convaincue et ne résistera pas aux assauts de l'incrédulité.

Si l'on parle des classes supérieures de notre société, en général, de notre jeunesse instruite, qui les formera plus tard, je crains qu'en effet leur foi ne soit pas suffisamment éclairée et convaincue, pour des raisons que j'ai déjà dites autrefois et sur lesquelles je reviendrai plus tard, si j'en ai le temps. Parle-t-on de la classe moyenne, de la masse, du vrai peuple ? Le jugement ne me semble pas sans appel.

La foi du peuple canadien n'est pas raisonneuse et parlière, mais elle ne laisse pas d'être raisonnable et convaincue, et en général suffisamment raisonnée pour sa condition. Sans doute il ne serait pas en état de soutenir la controverse avec des protestants ou des incrédules. Il a des prêtres auxquels il s'en remet de ce ministère, qui, grâce à Dieu, jusqu'à présent, a été rarement nécessaire dans nos campagnes et dans la plupart de nos villes. Il sait en général ce qu'il doit croire et ce qu'il doit pratiquer au moins dans sa vie privée. Si parfois, à cause des circonstances particulièrement défavorables, il connaît insuffisamment les vérités religieuses qu'il doit croire et les devoirs de la vie chrétienne de chaque jour, il est facile à instruire, parce que c'est son bonheur de fréquenter l'église et qu'il ne se lasse pas d'entendre la parole de Dieu quand elle lui est proprement annoncée.

Peut-être l'enseignement religieux n'est-il pas suffisamment à sa portée dans certaines villes surtout, où il ne trouve pas toujours sa place dans les églises qu'on multiplie pourtant, et que l'on fait grandes et somptueuses, comme il les aime, sans qu'elles répondent aux besoins toujours croissants dans les quartiers ouvriers. L'ouvrier perdra vite le chemin de l'église, s'il n'y trouve pas sa place tous les dimanches, et il oubliera facilement les principes de la foi chrétienne, s'il ne les entend plus exposer et si rien ne le rappelle à la pratique de ses devoirs religieux. L'un des meilleurs moyens de sauver notre classe ouvrière, ce serait de multiplier les églises dans les quartiers qu'elle habite, de lui en rendre l'accès facile, de l'y attirer et de l'intéresser par un enseignement qui réponde davantage aux besoins de sa condition présente, de

la mettre plus continuellement en contact avec le prêtre, en divisant le plus possible les paroisses trop populeuses et créant de nouveaux centres paroissiaux partout où cela est possible.

Cela ne suffit pas sans doute : il faut y joindre les œuvres que l'action sociale chrétienne bien dirigée fondera partout où il est nécessaire de combattre l'erreur et le mal sur son propre terrain ; mais c'est par là qu'il faut commencer. Il faut maintenir la pratique religieuse qui baisse sensiblement dans les villes, un peu parce que les églises et les prêtres ne suffisent pas. Il faut surtout entretenir et développer la foi par un enseignement approprié aux besoins présents.

L'enseignement religieux, qu'il se donne à l'église ou ailleurs, sauf peut être dans les écoles primaires pour les tout jeunes enfants, ne peut-être aujourd'hui ce qu'il était il y a cinquante ou soixante ans. Il ne suffit plus qu'il affirme nettement ce que tous doivent croire et pratiquer ; il faut qu'il donne à l'auditeur, autant qu'il en est capable, l'intelligence et la science des vérités de la foi et de la morale chrétienne. Car d'une part, tout croyant qu'il est, le peuple n'a plus la même simplicité, et de l'autre, sa foi est plus facilement mise à l'épreuve par les erreurs qu'il entend prôner et par le scandale de l'irréligion pratique qu'il a plus souvent sous les yeux.

Pour ce qui regarde ses devoirs de vie publique, son éducation laisse à désirer. Je n'accuse personne, je constate, en laissant à chacun sa part de responsabilité, des lacunes qu'il est impossible de dissimuler. Le peuple, laissé à lui-même, serait droit, honnête et chrétien dans sa vie publique comme dans sa vie privée : en général, il vaut mieux que ceux dont il serait en droit d'attendre l'exemple. S'il faut en croire ce que disent d'eux-mêmes les partis qui se disputent le pouvoir, ils ne lui ont pas jusqu'ici appris le respect des principes chrétiens et de sa conscience. Ce qui n'est pas contestable, c'est qu'on s'applique surtout à le préjuger et à exciter ses passions pour l'exploiter. Rien n'est sacré—je n'oserais pas dire, pour un ministre ou un député—mais pour la plupart de ceux qui ont l'ambition de le devenir.

Puisque notre peuple a la foi, et qu'il aime la prédication, il en faut profiter pour le mettre en garde contre ces séductions qui perdront son esprit après avoir corrompu ses mœurs publiques. Il n'est pas impossible, il est même *relativement* facile de le former chrétiennement aux devoirs de la vie publique comme à ceux

de la vie privée. Dans les pays où la masse des catholiques ne fréquentent plus l'église, n'écoutent plus la parole du prêtre que comme une parole humaine sans autorité aucune, et ne se conduisent plus guère par les principes de la foi même dans leur vie privée, il est presque impossible, sans miracle, de réformer les mœurs et l'esprit public. Tout autre est la condition de notre peuple, en général toujours avide de la parole et de l'instruction religieuse, quand il n'est pas sous l'influence des préjugés et des passions politiques.

C'est pourquoi la première chaire au pied de laquelle le peuple apprendra ses devoirs de chrétien dans la vie publique, c'est celle qui lui enseigne avec une autorité incontestée ses devoirs de chrétien dans sa vie privée. Mais il faut que l'enseignement tienne compte des dispositions présentes des auditeurs, qu'il soit manifestement désintéressé de toute vue terrestre et personnelle, et qu'il soit donné en temps opportun.

Je n'ai ni le temps ni l'autorité requis pour écrire ici un chapitre de rhétorique sacrée. Il me sera au moins permis de faire deux simples réflexions qui ne seraient pas déplacées dans la bouche d'un laïque respectueux envers ses chefs.

La première, c'est que notre peuple, si confiant dans la parole du prêtre qui lui enseigne ses devoirs religieux et les vérités qu'il doit croire, l'est moins quelquefois lorsque la parole du prêtre lui enseigne ses devoirs de vie publique. Personne ne l'a prévenu contre l'autorité et le désintéressement du ministre de Dieu qui lui prêche ses devoirs privés. Maintes fois, au contraire, il a entendu contester l'autorité du prêtre et son désintéressement, quand il s'agit de questions temporelles surtout, et laissées, dit-on, au libre jugement et à la disposition du peuple souverain. On lui a surtout insinué que sur ce terrain de la vie publique, le prêtre n'est plus ce qu'il est ailleurs, l'homme du peuple en même temps que l'homme de Dieu, et qui ne peut avoir aucun intérêt que celui du peuple pour lequel il est fait et pour lequel il vit ; mais qu'il devient l'homme d'une caste, l'homme d'une coterie peut-être ou d'un parti qui a ses intérêts contraires à ceux du peuple. Ceux qui le lui disent, souvent n'en croient rien eux-mêmes ; mais ils ne seraient pas les hommes du peuple comme ils veulent l'être, si un autre l'était plus qu'eux et à un titre bien autrement authentique.

La première condition pour que celui qui prêche au peuple ces devoirs de vie publique puisse éclairer et former sa conscience,

c'est qu'il ait conquis sa confiance entière et que personne ne puisse mettre en doute vraisemblablement qu'il n'a en vue que les vrais intérêts du peuple lui-même, comme lui seul peut les avoir uniquement en vue.

Puis il faut parler en temps opportun. L'éducateur avisé n'enseigne pas à tort et à travers et à sa seule convenance : il choisit avec discernement les moments où l'esprit de l'enfant est naturellement plus ouvert et mieux préparé à recevoir les enseignements les plus délicats et les plus difficiles. Quand il est prévenu ou préoccupé de quelque intérêt ou de quelque passion, c'est perdre sa peine et son temps que de vouloir l'appliquer à des vérités qui lui sont désagréables et par trop difficiles à comprendre.

Le peuple est un enfant. Il peut tout apprendre et tout comprendre, lorsque son esprit n'est pas prévenu et préoccupé. Mais qu'il soit pris de quelque passion, il ne voit rien, ni n'entend rien. Vous parlerez en pure perte, il ne voudra ni vous comprendre, ni peut-être vous écouter. Heureux serez-vous, s'il ne vous accuse pas de parler par intérêt ou pour obéir à des passions semblables à celles qui le travaillent lui-même. On ne manquera pas de le lui souffler.

Donc s'il faut former chrétiennement la conscience du peuple pour la vie publique comme pour la vie privée, et s'il n'y a qu'une seule parole qui le puisse faire, il faut encore que cette parole l'éclaire lorsqu'il est susceptible d'être éclairé, et qu'il n'est pas pris déjà par la passion politique et surtout par la fièvre électorale, qu'il s'agisse d'élections fédérales, provinciales ou même municipales.

Avec cet enseignement qui lui serait donné d'autorité en temps opportun, et lui ferait comprendre toute la portée des principes chrétiens qui doivent régir tous les actes de sa vie publique comme de sa vie privée, il faudrait au peuple un bon journal, qui l'informe sur les faits et sur les hommes et lui apprenne à les juger au point de vue catholique.

Après l'enseignement officiel et par voie d'autorité, le grand besoin du peuple, c'est un bon journal, catholique avant tout et à la portée de tous, ce que Léon XIII appelait « un bon journal »[1].

1 — Je tiens de bonne source, qu'un de nos évêques étant en audience, si je ne me trompe, en novembre 1897, le Pape lui dit en substance : « On m'informe que vos journaux, là-bas, ne sont pas sérieux et que vous ne pouvez pas compter sur eux. Il vous faudrait un bon journal. »

Catholiques avant tout, tous nos journaux doivent l'être, même les journaux politiques : ce serait l'intérêt bien entendu de leur parti. Mais puisqu'il est convenu que le grand nombre de nos journaux sont faits pour servir des intérêts temporels, et exploiter le peuple au lieu de le servir, il en faut un, sinon plusieurs, qui serve la religion au lieu de s'en servir, qui éclaire l'opinion au lieu de la tromper, qui ne soit à vendre à aucune influence et dont on ne puisse jamais acheter à aucun prix ni la parole ni le silence. Il agira moins immédiatement et moins vite sur les partis que les journaux politiques, mais il travaillera efficacement à créer une conscience publique et une opinion vraiment catholique que l'on pourra plus difficilement tromper et surprendre.

L'heure est venue où les laïques doivent, à leur rang et sans usurper la place des chefs, livrer les grandes batailles de l'Eglise. Plus que jamais, s'ils ne peuvent rien sans la hiérarchie, en s'isolant d'elle et la mettant en suspicion, l'Eglise aussi a besoin de tout leur zèle et de tout leur dévouement pour défendre efficacement ses intérêts qui sont les leurs. Pour le service si important du journalisme, le catholique laïque peut faire souvent plus que le clergé. La redingote est bien vue là où la soutane ne serait pas reçue sans défiance ou sans antipathie. Le journaliste laïque sera souvent plus vite et plus exactement informé ; il dira plus facilement ce que l'opinion doit savoir, et ce que parfois un prêtre ne pourrait pas dire [1].

Il y a, je n'oserais dire un préjugé bien formé, dans un grand nombre d'esprits bien disposés d'ailleurs, mais une tendance à laisser aux ecclésiastiques seuls la garde et la défense des intérêts catholiques, comme s'ils étaient exclusivement ceux du clergé. Je ne sais pas même, si en certains quartiers, on n'accuse pas le clergé de vouloir par une mesquine jalousie, ou par étroitesse d'esprit ou par esprit de domination, de vouloir tout faire par lui-même et de ne rien laisser faire à personne, pour ne partager avec personne son influence. De là un malaise qui divise les forces et les paralyse au lieu de les grouper et de les associer pour le service d'intérêts communs à tous les catholiques.

Prêtres et fidèles, au point de vue catholique, n'ont qu'un même

1 — Personne n'a mieux parlé que Louis Veuillot, dans sa correspondance et ses *Mélanges*, des services que le journaliste laïque peut rendre à la cause catholique. Il serait bien à désirer que ceux qui se réclament de ce grand chrétien eussent quelque chose de sa modestie et de sa largeur d'esprit.

intérêt qu'ils doivent servir avec zèle et dévouement. Quand le laïque défend la liberté de l'Eglise, c'est la liberté de sa conscience qu'il défend ; quand il revendique les droits de l'Eglise, ce sont les droits de tout le peuple chrétien qu'il revendique, non ceux d'une caste égoïste et privilégiée qui n'existe que pour elle-même, et dont les intérêts seraient opposés souvent et toujours indifférents à ceux de tous. C'est la plus habile tactique de l'ennemi d'isoler le prêtre du fidèle, et de persuader à celui-ci que tout ce qui atteint le catholicisme diminue le prêtre au bénéfice du laïque. C'est pour infiltrer dans les peuples qu'il veut perdre cette erreur et cette sottise qu'il a inventé le mot d'anti-cléricalisme, et qu'il crie hypocritement aux foules qu'il veut émanciper de toute idée chrétienne : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! ».

Le jour où le cri de l'ennemi ralliera tous ces catholiques, chefs et soldats, et serrera tous les rangs autour du drapeau, ce jour-là l'Eglise pourra être assaillie et combattue furieusement, mais ne saurait être vaincue. Il me semble que c'est par le journalisme que les catholiques laïques peuvent et doivent tout d'abord prendre du service actif dans l'armée militante de l'idée chrétienne. Il n'en est pas de plus important ni de plus nécessaire à l'heure présente : et c'est par celui-là qu'ils s'initieront et s'entraîneront à tous les autres.

Le journalisme catholique est une école et l'une des meilleures pour la formation des ouvriers de l'action catholique dans le monde. Or, cette école, il faut le dire, elle nous est nécessaire autant, si non plus, qu'à aucun pays. En dehors du clergé, nous avons des hommes de valeur personnelle incontestable, mais peu, pour ne pas dire point d'hommes d'action, un peu parce qu'ils ont été moins nécessaires qu'ailleurs, beaucoup parce que les circonstances n'ont pas permis d'en former. Nous n'avons pas de classe dirigeante catholique, parce que nous n'avons pas eu le loisir de préparer sérieusement ceux qui devaient la former. En attendant que nous puissions fonder ou compléter les institutions qui sauront la façonner pour les besoins présents, le journal catholique bien fait y suppléera dans une mesure plus ou moins large, suivant la sagesse de ses vues et la puissance de sa rédaction.

J'ai dit : à la portée de tous, soit par lui-même, soit au moins par des œuvres annexes. Le journal pénètre partout et porte

partout des informations inexactes, des jugements faux, des idées peu sûres ou malsaines : le journal catholique doit porter partout l'information exacte, le jugement juste sur les faits et les hommes, les principes toujours sûrs de la morale et de la foi.

C'est le peuple surtout, la classe moyenne, qui a besoin du bon journal. C'est sa bibliothèque à lui, tous ses livres, et la seule école à peu près où il puisse s'instruire de tout ce qui intéresse sa vie civile et politique. Or ce qu'est l'école neutre pour l'âme de l'enfant, le journal neutre l'est pour l'esprit et la conscience du peuple. Et ce qu'est l'école catholique, qui sans toujours prêcher et faire le catéchisme, imprègne tout son enseignement de l'esprit catholique, le journal catholique le sera pour tous ceux qui le liront habituellement et pour le peuple surtout.

Restons-en là. Il ne serait pas sans à propos ni sans utilité de dire ce qui manque en général à ceux qui pourraient et devraient être la classe dirigeante dans notre pays—je veux dire dans notre catholique province de Québec. Il y faudrait toute une causerie et non des moins longues. Nous la reprendrons un jour, s'il y a lieu, et si la *Nouvelle-France* estime qu'elle puisse être utile à un certain nombre de ses lecteurs.

RAPHAËL GERVAIS.

Pages Romaines

Le cadeau de Pie X à la maison d'Espagne.—Saint-André della Valle.—
L'Ospizio San Michele.—Les comités des fêtes jubilaires de Pie X.

Deus judicium tuum Regi da et justitiam tuam Filio Regis (ps. LXXI), telle est l'inscription gravée sur l'écrin en velours blanc qui renferme le présent que Pie X a envoyé à l'enfant du roi d'Espagne dont il a accepté d'être le parrain. Le cadeau pontifical est ainsi enveloppé lui-même dans une prière qui ne demande qu'à être réalisée pour faire le bonheur d'un peuple et la grandeur du roi qui préside à ses destinées. L'écrin renferme un coffret style Louis XVI en cuir blanc entouré de guirlandes en or et argent ciselés ; son couvercle, ses côtés sont ornés de ravissantes miniatures reproduisant la naissance de la Vierge de Lorenzo di Credi, l'Annonciation de Guido Reni, la Purification du même artiste, la Nativité de Pierre de Cortona, la Présentation de Lebrun, les Noces de la Sainte-Vierge de Raphaël. Toute la poésie que l'art a essayé de faire vivre et parler au sujet de la naissance, de l'enfance, des joies conjugales de Marie, est là pour idéaliser la joie du couple royal en mettant tout le charme du ciel près du berceau de l'enfant. Les armes pontificales, celles de la maison royale espagnole et de la maison de Battenberg achèvent la décoration du coffret.

Au dedans, une brassière en soie duchesse, brodée en or, soie blanche et grise, avec l'écusson de la maison d'Espagne et de Battenberg en couleur et le collier de la Toison d'or. Une petite pélerine à jour, style Louis XVI, avec double écusson au côté gauche et garnie de dentelles de Venise. Une magnifique petite robe de baptême garnie de dentelles d'Alençon et point de Bruxelles à l'écusson des deux familles en couleur, avec double dessous de robe garni en volants de louisine lumineuse et de dentelles de Valenciennes. Enfin, un riche coussin pour le baptême, brodé avec des dentelles anciennes de Flandre, portant aux quatre coins brodée en couleur la représentation de la Passion de Jésus-Christ, et au milieu l'écusson d'Espagne et de la maison de Battenberg surmonté d'une croix admirablement brodée. Tel est l'ensemble des présents que le chef de l'Eglise envoie à la maison royale de la catholique Espagne. Flattés dans leur amour propre national, tous les Espagnols se sont vus honorés dans cet acte de munificence pontificale ; la presse entière, sans distinction de partis, a fait grand éloge des présents de Sa Sainteté : puisse-t-elle montrer la même unanimité pour obéir aux sages directions de Pie X.

***

Après être restée bien quelques années fermée au culte, l'église Saint-André della Valle s'ouvre de nouveau. Cinq ans ont été employés à la belle restauration dont elle a été l'objet.

Le voisinage des palais della Valle et Piccolomini qui existaient lors de

sa construction lui donna le nom qu'elle ne cessa de porter. Une petite chapelle dédiée à saint Sébastien fut démolie pour permettre à la nouvelle église de s'élever en s'adossant au palais que Donna Costanza Piccolomini venait de donner aux Théatins, et le cardinal Alphonse Gesnaldo, archevêque de Naples, doyen du Sacré Collège, en posa la première pierre, en 1591.

Destiné à être l'objet d'incessantes libéralités, le nouvel édifice dont l'architecte Pierre-Paul Olivieri avait fait le plan, se poursuivit sous les ordres du cardinal Alexandre Peretti-Montalto, et absorba 160,000 écus d'or. Neveu de Sixte V, le même cardinal obtint plus tard de Paul V de doter ce temple des reliques insignes de l'apôtre saint André, et d'y déposer les restes mortels des papes Pie II et Pie III Piccolomini. Deux magnifiques monuments, dus à Nicolas della Guardia, à Pierre-Paul de Todi, et à Pasquino de Montepulciano, reçurent les deux dépouilles pontificales en 1614. Ce ne fut cependant, qu'en 1650, que le cardinal François Peretti consacra l'église dont l'intérieur seulement était alors fini.

Sur un si long espace de temps, François Grimaldi, théatin, Carlo Maderno, (architecte du chœur et de la coupole), vinrent compléter l'œuvre d'Olivieri. Bien plus, ce fut Carlo Rainaldi qui, en 1655, éleva la façade actuelle et l'orna des deux statues de saint Gaétan et de saint Sébastien, sculptées par Domenico Guidi, de celles de saint André apôtre et de saint André Avellin par Hercule Ferrara et d'autres figures dues au ciseau de Jacques-Antoine Fancelli.

La coupole, qui est la plus grande de Rome après celle de Saint-Pierre, fut peinte par le chevalier de Lanfranco, et sur les quatre pendentifs, le pinceau du Domenichino, (Domenico Zampieri), y peignit les figures des quatre évangélistes. D'autres peintres célèbres, Calabrese, Cignani, Taruffi, etc., vinrent orner les murailles de fort belles fresques.

La mort ne permit point au cardinal Alexandre Peretti de réaliser tous ses projets dans l'église de Saint-André della Valle ; à plusieurs siècles d'intervalle, ils devaient être repris sous la direction de l'architecte Gaetano Rebecchini, grâce à la remarquable générosité du commandeur Philippe Giove. Dans la pensée de celui qui provoqua la restoration de cet édifice et en paya la plus grande partie des frais, cette remise à neuf était destinée à marquer la date du cinquantenaire de la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception ; des circonstances indépendantes des volontés ne permirent pas que l'œuvre fût achevée au temps espéré. Toutefois, une inscription biblique donnée par le savant cardinal Parrocchi fait allusion au grand privilège de la Vierge et consacre ainsi l'idée première de la générosité du bienfaiteur, non moins que l'une des fresques de la voûte rappelant la proclamation doctrinale du 8 décembre 1854.

Les meilleurs artistes de Rome ont travaillé à cette restauration dont on s'imaginera la beauté, en apprenant que le seul pavé en marbre, dans un

pays comme l'Italie où les prix ne sont pas à comparer avec ceux d'ailleurs, a coûté 60,000 francs.

Désormais donc l'Eglise théatine Saint-André della Valle, réouverte au culte public, offrira à l'admiration de tous la splendide harmonie de ses beautés artistiques et des sentiments de la foi et de la piété des Romains.

***

A Rome, comme au reste presque partout, l'admiration réelle ou de convention, qui fait arrêter le voyageur devant telle ou telle œuvre, se borne à prononcer le nom de l'artiste qui exécuta l'ouvrage, sans se demander où et comment le talent dont on contemple le travail se forma avant de se produire. Combien parmi tous les visiteurs de Rome connaissent-ils par exemple l'*Ospizio di San Michele?* C'est cependant de l'enceinte de cette grande institution que sont sortis presque tous ceux qui ont travaillé à la beauté de Rome en ces derniers temps.

Vers le milieu du XVIIe siècle existait dans la rue Montanara l'hospice de Sainte-Galle, et Don Thomas de la famille des Odescalchi, alors chanoine de Saint-Pierre, y consacrait toute l'activité de son ministère. Aux nombreux malades qui s'y trouvaient, se joignaient des enfants à la santé débile qui, revenus à un état plus robuste, devaient quitter l'asile où ils avaient été recueillis et s'en aller s'exposer aux dangers de l'abandon et de la rue.

Pour obvier à ces inconvénients, Don Thomas les retint d'abord auprès de lui, et pour ne pas fatiguer les infirmes adultes par les espièglerie du jeune âge, il les réunit en une petite maison de la place Margana, les confiant à la vigilance du Père Jean-Chrysostome Calistri.

Accru par la charité de Don Thomas, le nombre des enfants rendit bientôt le local insuffisant, quand Innocent X, Odescalchi, montant sur le trône pontifical, devint la Providence de la petite communauté.

Don Thomas, nommé grand aumônier pontifical, assura dès lors à son œuvre un secours annuel sur le budget gouvernemental, puis il la transféra dans l'établissement des *Lettrés*, ainsi appelé de son fondateur Leonard-Jean Caruso, pauvre maçon, surnommé le *lettré*, parce qu'il savait lire, et qui, possédant la grande science de la charité, avait créé lui-même, vers 1530, un orphelinat pour les enfants délaissés de Rome.

Le problème n'était pas résolu, car les enfants augmentaient; il fallait donc plus grand encore. C'est alors que Don Thomas fit l'acquisition d'un vaste terrain situé sur la rive droite du Tibre, non loin du couvent franciscain de Sainte-Marie de l'Orto, et le 30 octobre 1686, Don Thomas, entouré de jeunes protégés, posa la première pierre de l'édifice : elle portait sur l'une de ses faces l'image sculptée de saint Michel-Archange tenant par la main un enfant. Architecte, entrepreneur, de Rossi assura la réalisation des projets du fondateur de l'œuvre, dont la direction fut laissée par Don Thomas

au Père Calistri, qui devint recteur du collège nazaréen et général des fils de saint Joseph Calasanz.

En mourant, Don Thomas laissa son hospice Saint-Michel à son neveu Innocent XI qui en accepta généreusement toutes les charges; quelques années plus tard, Innocent XII, Pignatelli, lui donna sa personnalité civile par sa bulle *Ad exercitium pietatis* du 10 mai 1693, agrandissant l'hospice, y accueillant et les *lettrés* qui vivaient encore rue des Grecs, et les vieux pauvres que Sixte V avait réunis dans un asile du voisinage du pont qui porte son nom.

Donations, legs, rentes, ce fut alors un assaut de générosités à l'égard du nouvel institut.

Sous le pontificat de Clément XI, Albani, Seminié, belge d'origine, établit dans l'intérieur de l'hospice une fabrique de gobelins qui rivalisa avec celle de France. Successivement les diverses branches des beaux-arts eurent leurs disciples en des écoles qui se formèrent dans l'enceinte de Saint-Michel. Finalement, sous le pontificat de Pie VI, 860 personnes remplirent le vaste édifice que l'on admire encore aujourd'hui.

L'œuvre primitive de Don Thomas était devenue une institution d'Etat présidée par un cardinal et un prélat délégués par le Pape, secourue par le budget pontifical, et ce fut de ses écoles que sortirent tant de remarquables artistes dont les œuvres ornent les divers monuments de Rome.

L'invasion piémontaise s'empara de l'hospice Saint-Michel, mais n'en modifia pas le but. De 1870 à 1872, un commissaire extraordinaire y remplaça l'ancienne administration pontificale; un décret royal en confia ensuite la direction à une commission de trois membres renouvelables tous les trois ans par le vote du conseil municipal.

Bien que les revenus aient diminué, l'hospice Saint-Michel renferme encore aujourd'hui des écoles de couture, de broderie, de divers travaux féminins, de gobelins, de sculpture, de dessin, d'architecture, de géométrie, d'ébénisterie, de menuiserie, de serrurerie, de fonderie, d'automobilisme, etc.

Chaque deux ans, une exposition des travaux exécutés vient stimuler l'ardeur de ceux qui, suivant la trace de leurs prédécesseurs, seront les grands artistes dont Rome se glorifiera et dont l'étranger viendra admirer les œuvres. Il était bon de savoir que les traditions artistiques de Rome ont eu pour point de départ la charité intelligente d'un chanoine, et pour soutien la générosité jamais lassée de divers pontifes romains.

***

Plus de cent membres composent les cinq comités qui se sont constitués en vue d'assurer la célébration solennelle des noces d'or sacerdotales de Pie X.

Le cardinal Louis Oreglia di San-Stefano, doyen du Sacré Collège, dix princes romains, deux archevêques, deux prélats, un représentant des ordres pontificaux forment le comité d'honneur.

Sous la présidence effective du commandeur Paolo Pericoli, le comité exécutif a groupé 23 laïques et ecclésiastiques dont la position sociale ou les dignités assurent l'influence nécessaire à la réussite des projets. C'est le véritable comité international, (ses membres appartenant à toutes les nations), à côté et sous la direction duquel travaillera le comité romain. Des curés de Rome, les chefs des principales œuvres ou associations romaines constituent ce dernier. La grande puissance moderne, la presse, forme à elle seule un comité à part : *In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.* Enfin, le comité des dames est là pour que rien ne manque aux charmes d'une telle fête.

Réunis dans la grande salle consistoriale, tous ces divers comités faisaient naguère l'exposé de leurs pieux désirs à Pie X et en sollicitaient l'approbation. Le but des efforts de tous et d'un chacun, disait le président Paolo Pericoli, dans son discours au Pape, était de donner publiquement un témoignage de nouvelle affection filiale au chef de la chrétienté et d'attester aux yeux du monde entier que seule la Papauté, qui fut le phare lumineux de l'univers, reste encore sa lumière éclatante, au milieu des corruptions sans nombre du siècle.

L'accueil le plus paternel fut fait à ces paroles par le pontife auquel elles s'adressaient, puis il ajoutait qu'il eût préféré passer cet anniversaire dans le silence de sa chapelle privée en amoureux colloque avec le Christ, pour lui demander pardon de ses fautes et le remercier de ses grâces incomparables, s'il ne se fût agi que de son humble personne. Sa qualité de chef de l'Eglise ne lui permettait point d'empêcher tous ses fils de s'unir à lui dans une commune prière de repentir et de gratitude : c'est pourquoi il remerciait ceux qui prenaient l'initiative de provoquer la reconnaissance et les prières de la chrétienté. Mais tout en acceptant les désirs des comités, il les subordonnait au sien, et le sien était celui de ne pas voir éparpiller les forces catholiques et leurs ressources dans la fondation d'œuvres nouvelles, mais de voir tout consacrer à la consolidation des anciennes. Puis, il sollicitait les prières de tous pour le triomphe de l'Eglise, triomphe qui ne peut être la disparition des persécutions, puisque, ajoutait Pie X, le Rédempteur a annoncé que la haine dont il fut l'objet serait le partage de tous ceux qui croiraient en lui.

Les joies des futures fêtes seront donc celles des *Beati qui persecutionem patiuntur.* Heureux qui, en union avec le pape, saura les goûter !

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Comment enseigner le catéchisme à l'école primaire, par M. le chan. H. Baril, V. G.—On a eu l'heureuse idée de tirer à part la conférence donnée par M. le chanoine Baril, au congrès pédagogique tenu aux Trois-R vières, en août 1906. Ainsi, les autres institutrices de la province n'auront plus à envier le privilège de celles plus favorisées qui ont entendu et goûté, puis gravé dans leur mémoire pour en faire une application personnelle, la leçon si profonde et pourtant si claire d'un expert en pédagogie et en doctrine chrétienne. Ce qui donne à cette conférence un caractère éminemment utile et pratique, ce sont les exemples, nous allions dire, les échantillons de leçon, dont le conférencier a illustré sa causerie. Après les avoir lus, l'institutrice doit se dire : « C'est plein de bon sens. Pourquoi ne procèderais-je pas de même ? »

L. L.

L'analyse grammaticale et l'analyse logique, par M. C.-J. Magnan. La Cie J.-A. Langlais et fils, Québec.—Traité clair, méthodique et succinct de ces compléments indispensables de l'étude de la langue. L'auteur a eu l'heureuse idée de faire de son traité un livre essentiellement catholique et national, en choisissant ses exemples dans la doctrine chrétienne, dans l'histoire et la littérature du Canada français. L. L.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Marie dans sa vie et ses vertus, son culte et ses fêtes. A. M. D. G. Librairie Emmanuel Vitte, Lyon, Paris.

Ce livre résume, sous forme de méditations, tout ce qu'il importe de savoir touchant la Mère de Dieu. La première partie nous montre Marie dans les prophéties et les figures, puis dans les mystères de sa vie terrestre et de son assomption : c'est la partie théologique de l'ouvrage. La deuxième partie, que j'appellerai ascétique, offre à notre imitation les vertus qui brillent le plus dans la Mère du Sauveur. Nous trouvons enfin, dans une troisième série de méditations, un abrégé de liturgie mariale, où sont récapitulées les formes ordinaires de la dévotion chrétienne envers Marie. Cette dernière partie, riche en informations précieuses, s'adapte moins bien au plan général du livre et ne fournit que peu de matière à méditer.

Cette remarque laisse intactes la valeur et l'utilité du livre, qui sont incontestables, et il faut savoir gré à la Congrégation des Petits Frères de Marie d'avoir ouvert à toutes les personnes pieuses ce petit trésor réservé d'abord à la jeunesse des écoles. H. C.

« Les Saints. » *Le Vénérable Père Eudes, 1601-1680*, par Henri Joly, Paris, Lecoffre.

La collection « Les Saints » ne cesse de s'enrichir. M. Henri Joly nous présente cette fois la figure trop peu connue du fondateur des Eudistes, « un rude saint dans une rude époque. » De cette époque, de ce XVIIe siècle, si complexe, dont on peut dire tant de bien et tant de mal, nous trouvons çà et là d'intéressants aperçus, tout en admirant ce que le Père Eudes fit pour son progrès moral et religieux, à côté d'illustres émules comme Vincent de Paul, de Condren, Bérulle et M. Olier. H.-C.

Québec. — Imprimerie de la Compagnie de « L'Événement. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME VI JUILLET 1907 N° 7

L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION

VII

SIÈCLES OBSCURS.

L'élan scolaire et littéraire imprimé, vers la fin du huitième siècle et au commencement du neuvième, à la société européenne par les soins de Charlemagne eut, certes, d'heureux effets. Ce fut un réveil : les esprits secouèrent leur torpeur ; l'ardeur lassée des moines, le zèle refroidi des pasteurs se ranimèrent ; d'innombrables écoles couvrirent d'un vaste et salutaire réseau le territoire immense soumis à la juridiction impériale.

Avouons-le toutefois : ce mouvement si digne d'éloges n'était ni assez profond pour faire jaillir du sol intellectuel des œuvres de haut mérite, ni assez efficace pour triompher de tous les obstacles que le bruit et le ravage des armes, l'agitation des peuples, l'état chaotique de sociétés disloquées et de royaumes en formation, allaient opposer aux travaux réfléchis de l'esprit et à l'intense culture des sciences et des lettres.

Ces obstacles ressemblaient, partiellement du moins, à ceux qui, aux siècles précédents, avaient entravé le progrès des études. Les incursions des Sarrasins et les invasions des Normands jetaient

le trouble et l'effroi dans toutes les classes sociales. Que d'évêchés et de monastères pillés et saccagés ! Que de manuscrits précieux et de riches bibliothèques livrés aux flammes ! Les dissensions des princes, les rivalités et les luttes, en plein régime féodal, des seigneurs, ajoutaient encore aux conditions lamentables de la société.

A la faveur de ces perturbations, le désordre s'était introduit dans le sanctuaire ; plusieurs des monastères restés debout étaient passés en bénéfices aux mains des laïques ; la discipline s'y relâchait, et avec elle l'amour du travail et de l'étude. La papauté elle-même subissait une éclipse.

Ce sont ces circonstances réunies, amplifiées peut-être par la malice des uns et par l'inconscience des autres, qui ont fait à la période historique, dont nous parlons, une triste réputation d'inculture grossière et d'ignorance superstitieuse.

Ce reproche est-il universellement mérité ? Nous ne le pensons pas. Et si la littérature de cette époque est demeurée à peu près stationnaire, si l'esprit n'y a pas franchi les limites du cercle resserré où on l'a vu précédemment se mouvoir, si aucune production géniale ou même simplement originale n'est venue marquer quelque grand progrès littéraire, quelque éclosion féconde de la pensée humaine, c'est déjà, croyons-nous, aux yeux de la postérité un mérite très appréciable que des hommes d'énergie et de savoir aient voulu et pu, malgré tant d'obstacles, disputer à la barbarie et sauver d'une ruine certaine l'héritage des lettres anciennes et le trésor, même amoindri, des sciences humaines.

Ces sauveurs providentiels, nous les connaissons : ils n'ont pas changé de noms ; ils n'ont pas, non plus, changé de fonctions. Ce sont encore les évêques dociles à la parole du Maître : « Allez, enseignez toutes les nations ; » ce sont toujours les moines versant dans l'esprit et le cœur des peuples les lumières de leur propre esprit et la charité de leur propre cœur ; ce sont les missionnaires, ce sont les apôtres établissant des écoles partout où ils fondent des églises, convaincus que ces institutions vont

de pair et que l'école est comme le vestibule de la maison de Dieu.

Nous n'énonçons là rien que les faits ne démontrent. Et par la voix de ses chefs, et par le dévouement de ses ministres, l'Eglise des temps carlovingiens ne cesse de favoriser l'œuvre de l'éducation et de soutenir la cause chancelante des lettres.

Elle se préoccupe avant tout de l'instruction populaire, si intimement liée à la formation religieuse, et ce souci lui inspire plusieurs ordonnances. C'est ainsi que dans un synode tenu à Attigny en 822 les évêques, après avoir recommandé aux clercs l'étude des lettres sacrées, ajoutent : « Nous voulons apporter tout notre soin à améliorer les écoles. Il faut que quiconque veut s'instruire y trouve des maîtres savants ; quant aux frais, ils seront supportés par les parents ou par les maîtres. On fondera plusieurs écoles dans les grands diocèses. Si les évêques ne sont pas en mesure d'établir de pareilles écoles, les plus puissants de l'endroit devront y pourvoir » [1]. Il existait déjà des écoles, mais l'Eglise, toujours ouverte aux idées sagement progressives, veut les améliorer et en créer de nouvelles. Elle est prête, pour cela, à s'imposer tous les sacrifices ; et là où ses propres ressources seront insuffisantes, elle attend des laïques, qui ont le pouvoir et la fortune, les libéralités nécessaires à la réalisation de ses vœux.

Le capitulaire d'Hérard de Tours (858) prescrit aux prêtres d'avoir, autant que possible, des écoles et de bons livres. [2] L'ordonnance de Vautier d'Orléans (860) rappelle la même obligation. Celle d'Hincmar de Reims enjoint aux visiteurs des paroisses de s'enquérir si chaque prêtre a chez lui un clerc qui puisse tenir école. Il est vrai, dit l'abbé Allain, [3] que certains critiques ont affirmé que les écoles dont il est question dans ces

1 — Mgr Héfélé, *Hist. des conciles d'après les documents originaux*, t. V, pp. 227-228 (trad. Delarc).

2 — *Capit. des rois francs*, éd. Bal., t. I, p. 1286.

3 — *L'instruction primaire en France avant la révolution*, p. 24.

textes étaient uniquement destinées au recrutement du clergé; mais, outre qu'ils restreignent sans preuves évidentes le sens d'expressions générales, on peut leur opposer un texte contemporain :. c'est la constitution de Riculfe, évêque de Soissons (889), rappelant aux prêtres la modestie dont ils ne se doivent jamais départir en gouvernant leurs écoles, et leur défendant d'y recevoir des filles avec les garçons [1]. Eût-il été besoin d'une ordonnance spéciale pour interdire aux filles l'accès d'écoles exclusivement destinées aux clercs ?

Il est marqué dans la vie de Dadon, évêque de Verdun, qu'il mettait beaucoup de zèle à faire instruire, ou à instruire lui-même les enfants [2]. On lit la même chose d'Everacle, évêque de Liège dans la seconde moitié du dixième siècle. « Ce sage prélat voulait qu'à l'égard de cette jeunesse, et des autres qui avaient moins d'ouverture, on leur tournât et développât les choses en cent façons, jusqu'à ce qu'ils les comprissent; et c'est ce qu'il faisait très souvent lui-même avec une extrême bonté. Notger, un de ses successeurs, n'était pas moins soigneux de l'instruction des enfants. Ces exemples suffisent pour qu'on ne doute pas qu'il n'y eût aussi alors de petites écoles, dans tous les endroits où l'on ne négligeait pas les lettres. L'existence des écoles où l'on enseignait les hautes sciences, est une preuve complète qu'il y en avait de petites, puisqu'on ne pouvait parvenir aux autres, sans avoir passé par celles-ci [3]. »

Or, ces écoles plus relevées, ces maisons de hautes études religieuses et profanes, sans peut-être avoir conservé toute l'activité intellectuelle qui y régnait sous Charlemagne, n'étaient cependant pas en générale décadence. L'Eglise s'en occupait et s'efforçait de les maintenir au niveau des besoins de l'époque. « Il nous revient, lisons-nous dans les actes d'un concile romain tenu en 826 sous la présidence du pape Eugène II, il nous

1 — Cf. *Hist. litt.*, t. VI, p. 29.
2 — *Ibid.*
3 — *Ibid.*

revient de plusieurs endroits qu'on ne trouve point de maître pour étudier les belles-lettres, et qu'on néglige cette étude. C'est pourquoi nous ordonnons que dans tous les évêchés et dans les diocèses, et partout où besoin sera, on mette le plus grand soin et la plus grande diligence à établir des maîtres et des docteurs qui, possédant la science religieuse, enseignent en outre avec assiduité les belles-lettres et les arts libéraux [1]. »

Les Pères du IIIe concile de Valence, en 855, veulent « que l'on s'occupe de l'organisation des écoles de littérature sacrée et profane, et de chant ecclésiastique, comme l'ont fait les évêques leurs prédécesseurs; parce que la longue interruption de ces études a introduit, dans la plupart des diocèses, l'ignorance de la foi et la disette de toute espèce de science [2]. » Les Pères du premier concile de Langres, confirmé à Toul, en 859, disent à leur tour : « Nous devons avertir instamment nos frères dans l'épiscopat, qu'ils aient soin d'établir, partout où l'on pourra trouver des maîtres capables d'enseigner, des écoles publiques, afin que les fruits de la science divine et humaine puissent croître dans l'Eglise [3]. »

Vers la fin du dixième siècle, dans les Eglises d'Arras et de Cambrai, des établissements scolaires fonctionnaient non seulement pour les clercs, mais aussi pour les enfants laïques. « On devait prendre un soin particulier d'instruire les uns et les autres tant dans les arts libéraux que la science de la religion, et de les former aux bonnes mœurs. Les raisons qu'on en donne sont remarquables : c'est, dit-on, afin de les rendre capables du saint ministère, de servir dignement Dieu, et d'être même utiles au peuple dans les affaires temporelles [4]. »

Les évêques néanmoins sentent bien que, laissés à leurs seules ressources, sans l'aide et l'appui de la puissance civile, ils ne

1 — Labbe, *Concil.*, t. VIII, p. 112.
2 — *Ibid.*, p. 142.
3 — *Ibid.*, p. 692.
4 — *Hist. litt.*, t. VI, p. 40.

pourront vaincre toutes les résistances ni déchirer tous les voiles qui s'opposent à la diffusion des clartés intellectuelles dans un milieu social peu favorable à l'étude et souvent chargé de nuages. Aussi, à plusieurs reprises [1], se tournent-ils vers les chefs de l'Etat, les priant avec instances d'user, à l'exemple de Charlemagne, de tout leur pouvoir pour établir dans les lieux les plus convenables ou, du moins, pour subventionner des écoles de sciences théologiques et de littérature profane qui assureront à l'Eglise et à l'Etat les plus précieux avantages. Grâce aux encouragements de plusieurs princes dévoués aux lettres, grâce surtout au savoir des prêtres et des moines qui la dirigeaient [2], l'école palatine poursuivait son œuvre bienfaisante ; mais ce n'était pas assez pour instruire la jeunesse de tout un pays.

La réformation des monastères, entreprise au dixième siècle, et qui s'étendit de la France et de la Belgique jusqu'en Italie et en Angleterre, ne contribua pas peu à rehausser le niveau littéraire. « Autant de monastères réformés, autant de nouvelles écoles établies [3]. » De là sortaient, munis de science et de vertu, la plupart des évêques, et ceux-ci, une fois préposés au gouvernement des diocèses, s'efforçaient à leur tour de rendre à l'empire des lettres toute son influence et tout son éclat.

Il serait fastidieux de passer en revue les nombreuses écoles monacales et cathédrales dont les noms ont pris place dans l'histoire, ainsi que les divers lettrés qui s'illustrèrent pendant cette période. Le programme des études, le ton et le caractère de l'enseignement ne variaient guère. Toutefois sur ce fond presque universellement le même se détachent quelques maisons plus célèbres et quelques figures plus remarquables : Fulde et Raban Maur, Paris et Rémi d'Auxerre, Corbie et Paschase Radbert, Cluny et saint Odon, saint Brunon à l'école palatine d'Al-

1 — Voir le VIe conc. de Paris de 829 (Labbe, *Concil.*, t. VII, p. 1663) et le 1er Conc. de Langres, déjà cité.

2 — *Hist. litt*, t. IV, pp. 223-225.

3 — *Ibid.*, t. VI, p. 20.

lemagne, Reims et Gerbert, Chartres et Fulbert, Saint-Gal et Notker [1].

La France, on le voit, marchait à la tête du mouvement intellectuel. Et si, au huitième siècle, Charlemagne, pour opérer la restauration des lettres, dut faire appel aux lumières d'un moine anglais, Alcuin, c'est à des prêtres français, [2] Grimalde et quelques autres, que le roi d'Angleterre, Alfred le Grand, confia, au siècle suivant, la tâche de relever dans ses Etats les études tombées et d'établir l'académie d'Oxford, berceau, semble-t-il, de l'illustre université de ce nom.

Comme aux âges précédents, l'enseignement donné par les maîtres de cette époque faisait une très large place à l'étude de la religion, et on se préoccupait beaucoup moins de former des savants [3] que de préparer pour la société de solides chrétiens. Cette instruction religieuse était graduée, proportionnellement à la culture générale des élèves. Elle consistait en leçons, discrètement mesurées, de théologie biblique, patristique, canonique, voire liturgique [4].

L'organisation scolaire, semblable à celle de la première période carlovingienne, conservait à l'Eglise, sur l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, un légitime contrôle, sans cependant gêner les mouvements d'une juste et féconde liberté.

Nous savons que les écoles épiscopales et conventuelles étaient ouvertes non seulement aux futurs ecclésiastiques et religieux, mais encore aux enfants de toutes les classes. A côté de ces

1 — L'étude du grec et même de l'hébreu était en honneur dans plusieurs abbayes, particulièrement à Corbie et à Saint-Gal. L'*Histoire littéraire* (t. IV, pp. 243-44) signale en même temps le grand nombre de manuscrits habilement copiés et artistement ornés qui sont sortis de cette dernière école.

2 — *Hist. litt.*, t. IV, pp. 283-84.

3 — En effet, certaines sciences, non des moins importantes, jouaient un rôle effacé : l'histoire manquait de critique, la philosophie d'ampleur et de profondeur. On avait presque partout perdu le secret, sinon le souvenir, de la belle latinité classique.

4 — *Ibid.*, t. VI, p. 47.

maisons d'éducation moyenne et même supérieure, « il existait, dit Lavollée, des écoles primaires, de petites écoles destinées aux enfants du peuple ; il existait des cours publics ouverts par des professeurs laïques et souvent nomades, qui discutaient généralement sur des questions de linguistique, de philosophie ou même de théologie. Or, sur toutes ces écoles d'ordre si différent l'Eglise catholique devait, suivant les idées du temps, avoir la haute main, et elle l'avait en effet » [1]. Ajoutons que les idées de ce temps-là étaient justes et conformes à ce que tout bon catholique, soucieux de la conservation de la foi et de la morale chrétienne, doit penser : nous le démontrerons amplement plus tard.

Après une vaste et consciencieuse enquête sur le mouvement scolaire et intellectuel du neuvième et du dixième siècle, les doctes auteurs de l'*Histoire littéraire* n'hésitent pas à conclure que les couleurs si sombres sous lesquelles on représente ordinairement cette époque manquent, en partie du moins, de vérité, et que, pour ce qui est des prélats, des prêtres et des moines, la plupart ont noblement fait leur devoir. Ils n'ont pas, nous l'avons dit, enfanté de chefs-d'œuvre ; mais, ce qui vaut mieux, et ce dont on ne tient pas assez compte, ils ont accompli une œuvre : obscurs travailleurs, ils ont jeté les bases de la grandeur intellectuelle des nations chrétiennes et, en particulier, de la suprématie littéraire de la France.

Eussent-ils jamais soupçonné qu'un jour, et dans un siècle de civilisation orgueilleuse et de progrès retentissants, les fils de ceux-là mêmes qu'ils instruisaient avec tant de soin consacreraient tout leur talent, mettraient toute leur gloire à légaliser le vol des églises, et à légitimer l'expulsion des religieux hors de leurs monastères, illustrés par quinze siècles de vertu et de science ?

1 — *L'Etat, le père et l'enfant*, pp. 26-27.—Nous regrettons que cet écrivain d'une réelle valeur, faussant ou exagérant le concept vrai de la liberté d'enseignement, appréhende dans l'action et le contrôle de l'Eglise sur l'éducation ce qui, en réalité, n'est qu'une tutelle salutaire.

L.-A. PAQUET, p^tre^.

AUX ETATS-UNIS

LA CONSTITUTION

Dans ces dernières années, nos voisins des Etats-Unis ont souvent pris sur eux de tenter de policer différents petits pays, de renouveler leurs institutions et d'y introduire un régime gouvernemental basé sur leur propre idéal. Ces tentatives me remettent en mémoire le chapitre intitulé *Telescopic Philanthropy* du roman *Bleak House* de Charles Dickens. Avec une ironie incomparable, Dickens y trace le portrait de Madame Jellyby, mère d'une nombreuse et intéressante famille, « femme d'un caractère fortement trempé, qui se dévoue entièrement à la chose « publique; qui après s'être dépensée au service de moult et « diverses œuvres sociologiques, s'occupe actuellement de l'Afrique, avec, comme but général, la culture du café et... un peu « aussi les indigènes » ; et cependant elle ne trouve pas une minute à consacrer au soin de sa maison et à l'éducation de ses enfants, auxquels, en l'absence de leur mère, il arrive des mésaventures de mille espèces.

La comparaison s'impose vraiment entre la philanthropie intempestive de Madame Jellyby pour le peuple de Borrioboola-Gha, sur la rive gauche du Niger, et la conduite du gouvernement américain qui s'attribue la tutelle de peuples qui se passaient assez bien de sa protection, tandis que de très graves questions d'ordre intérieur sont laissées en suspens dans la grande république.

Entre toutes ces questions d'ordre interne qui n'ont pas reçu de solution définitive, et qui semblent une menace au libre fonctionnement des rouages administratifs de cette vaste agglomé-

tion nationale, celle de la détermination des pouvoirs respectifs du gouvernement général et du gouvernement particulier de chacun des Etats fédérés est de souveraine importance. C'est la question à l'ordre du jour depuis plusieurs mois. L'exclusion des enfants japonais des écoles publiques de San Francisco par le *School Board* de cette ville et leur rélégation dans des écoles établies pour le seul usage des enfants de race jaune, a provoqué l'explosion ; l'attitude du Président Roosevelt dans ce cas qui faillit soulever un conflit international, et surtout le discours du Secrétaire d'Etat, l'honorable Elihu Root devant la *Pennsylvania Society* de New-York, le 12 décembre, n'ont pas peu contribué à soulever les esprits. Le discours du Secrétaire d'Etat en particulier a fait couler des flots d'encre dans toute la presse, de l'Atlantique au Pacifique, du Golfe du Mexique à la ligne 45°.

Ce 12 décembre 1906 est un jour historique, dit la *North American Review*. Cette date est désormais consignée dans nos annales publiques comme celle où l'administration fédérale la plus audacieuse que le pays ait connue a annoncé son intention bien arrêtée d'effectuer un changement radical dans cette forme de notre gouvernement, qui s'est maintenue intacte depuis que la convention des treize Etats primitifs a pris corps dans la Constitution de l'Union. Le soir de ce jour, le Secrétaire d'Etat fit une piquante mercuriale aux gouvernements locaux qui, au jugement du Président et au sien propre, ne tenaient pas compte dans leur législation des intérêts de toute la République ; il les avertit à la fois du danger qui en résulterait pour l'existence même de leur autorité séparée, et leur donna formellement avis de l'intention du gouvernement d'obtenir de « nouvelles interprétations de la Constitution », propres à faire échec à la confiance absolue que les Etats individuels ont toujours mise en cet acte regardé jusqu'ici comme sauvegarde intangible de leurs droits qui y sont explicitement réservés 1.

Certains journalistes ayant trouvé dans ces paroles une menace pour la permanence du droit du gouvernement local conféré au peuple des Etats-Unis par la Constitution qui le régit, le Secrétaire d'Etat s'empressa de faire déclarer officieusement que ces paroles ne contenaient aucune *menace*, mais devaient être regardées comme un simple *avertissement* à chacun des Etats fédérés d'avoir à faire honneur d'une manière plus effective à ses devoirs législatifs, ou de s'attendre à subir l'inévitable conséquence de son inertie, le transférement de son autorité au gouvernement fédéral.

1 — *North American Review*, 21 déc. 1906 : *The Editor's Diary*.

Cette explication quelconque comporte-t-elle une distinction réelle ? Elle est plutôt difficile à trouver. Soutenir, en effet, qu'un avertissement n'a aucun sens de menace, surtout s'il provient d'une autorité capable de le rendre effectif, c'est lui enlever toute signification. Il n'y a pas très longtemps, le Président Roosevelt *avertissait* les habitants de San Francisco de se montrer plus tolérants envers les Japonais, et avec sa vivacité naturelle et une logique irréprochable d'ailleurs, il ajoutait que, s'ils ne se conformaient à cet *avis*, ils devaient s'attendre à rencontrer la force armée de l'Union.

Quoi qu'il en soit, ces diverses manifestations n'en montrent pas moins une déperdition de foi militante dans le dogme de l'inviolabilité de la Constitution, le point d'appui le plus efficace du patriotisme américain. On a vu depuis jusqu'à un membre de la Cour Suprême de la Caroline du Nord publier un pamphlet sur les « imperfections de la Constitution » ; et combien d'autres brochures ou articles tendancieux ont surgi, que les vieux Yankees de jadis eussent certes considérés comme des crimes de lèse-nation !

La déclaration solennelle et habilement amenée du Secrétaire d'Etat qu'il faudra « trouver des interprétations à la Constitution, » est certainement de mauvais augure pour les défenseurs des droits des Etats particuliers. Seule en effet la Cour Suprême des Etats-Unis peut interpréter authentiquement la Constitution américaine. Or, et c'est là une inévitable anomalie, les membres de cet auguste tribunal, dont l'autorité est finale et surpasse celle de l'Exécutif ou du Congrès, sont à la nomination du Président. On conçoit alors qu'à certains moments, plusieurs vacances se produisant sous une même administration, l'Exécutif arriverait assez facilement à y introduire de ses créatures et à y faire dominer ses vues.

Cette question est plus que toute autre de nature à nuire au parti républicain lors de la prochaine élection présidentielle. Ils sont nombreux ceux qui croient qu'enlever aux différents Etats de l'Union les plus importants pouvoirs législatifs—et c'est bien là l'intention manifestée par le mot fameux du Secrétaire d'Etat et par toute l'attitude du Président en ces dernières années—c'est porter une blessure mortelle aux gouvernements locaux ; c'est mettre leur existence en péril, de même que l'existence d'un arbre est mise en péril si on lui enlève ses feuilles et ses branches principales ; c'est le premier pas dans la voie d'un escamotage

graduel de tous leurs pouvoirs. Le Gouvernement central aurait toujours besoin de plus de latitude ; et pour lui donner satisfaction toujours on trouverait de nouvelles « interprétations à la Constitution». Sous le titre de *l'Acte de Commerce entre les Etats*, le Congrès n'a-t-il pas déjà trouvé moyen de légiférer sur le travail des enfants dans les manufactures, et formulé un nouveau statut sur les accidents de travail s'appliquant aux employés de tout chemin de fer qui traverse la ligne frontière de deux Etats, ce qui, pratiquement, englobe tous les employés des chemins de fer américains ?

Le provincialisme aux Etats-Unis est aussi vivace que chez nous : patriote dans ses sentiments pour la grandeur de sa république, l'Américain est généralement aussi imbu d'un profond amour pour la portion particulière qu'il habite de ce complexe pays. Le Sudiste est fier de sa Virginie et ne jure que par Yorktown ; le Yankee se glorifie de son Massachusetts et montre avec orgueil les hauteurs de Bunker Hill ; le citoyen du Connecticut se plaît à exalter Israël Putnam ; celui du Vermont, Ethan Allen ; celui de l'Illinois, Abraham Lincoln ; et nul n'a le désir de voir ces vieux Etats transformés en simples comtés des Etats-Unis : fin dernière qui leur serait réservée sous l'exclusive domination fédérale.

D'autres voient une menace permanente pour la liberté nationale dans la centralisation de tous les pouvoirs importants de gouvernement dans une même capitale et sous une même tête ; de ce nombre est le nouveau gouverneur de l'Etat de New-York qui, dans son discours d'ouverture de la législature, se faisant l'écho des craintes de ceux qui ont la vraie notion de liberté entendue à l'américaine, s'opposait fortement à la mutilation des pouvoirs des Etats, « lesquels *peuvent* et *doivent* veiller à leurs propres intérêts. »

Mentionnons encore, comme adversaires de la doctrine de la centralisation à outrance, toute la horde des politiciens pour lesquels l'abolition des gouvernements et des législatures locales, ou même leur diminution d'importance, signifierait la perte des nombreuses sinécures, des places grassement rétribuées, des entreprises lucratives, des nombreuses facilités de « boodlage, » que présente l'existence de 45 administrations indépendantes.

Cependant, n'était la crainte qu'on ne sache plus s'arrêter sur cette pente glissante, il en est peu, même parmi les plus ardents défenseurs des droits des Etats, qui s'objecteraient à la généralisation

sation d'un grand nombre de lois. Il résulte en effet de l'exercice de ces multiples pouvoirs légifères des anomalies frappantes et de graves inconvénients. Les conflits les plus saillants sont occasionnés par la diversité fort grande des lois en matière de divorce, de mariage, d'usure, de témoignage devant les cours criminelles, de transport des prisonniers, de qualification électorale, etc.

Il existe certainement des raisons très fortes à l'encontre de cette unification pour que l'esprit si pratique en toutes choses des Américains ne leur en ait pas imposé jusqu'ici l'utilitaire nécessité. La plus importante est la crainte de voir détruire, par l'abolition progressive des pouvoirs locaux, la meilleure barrière contre l'oppression et la tyrannie d'un gouvernement individuel que le génie d'un politique ait jamais conçue. Cette fraction de pouvoir gouvernemental en minimes parties empêche absolument toute velléité de *coup d'état*. Comme l'écrivait récemment Hobart Austin, « 45 petites républiques sont le meilleur retranchement pour abriter les libertés d'une grande république. »

D'ailleurs, la position des tenants des pouvoirs locaux est certainement la seule conforme aux principes qui ont présidé à la fondation de la république des Etats-Unis. De par son origine, en effet, la Constitution américaine est une convention d'États se regardant individuellement comme souverains et tenant jalousement à cette prérogative ; en conséquence, ne déléguant au pouvoir central de leur Union que ces parcelles d'autorité dont il leur plaisait de se départir. Et on ne peut douter que si les Pères de la Constitution avaient voulu proclamer la déchéance de cette souveraineté chez les Etats et son accaparement par le gouvernement fédéral, il y aurait eu un recul de la plupart d'entre eux.

Pendant toute la durée de la guerre d'Indépendance, le Congrès continental détenait le pouvoir commun et tous ses actes étaient faits au nom du peuple des Etats-Unis et acceptés par tous. Simple corps révolutionnaire, dont la seule raison d'être se trouvait dans ses succès de guerre et l'appui général des habitants des colonies, il exerça toujours son autorité sans aucun égard aux législatures coloniales. Peut-être eut-il pu alors établir un gouvernement central et une autorité absolue et unique. Il ne le fit point.

Après la capitulation de Burgoyne, les législatures s'empressèrent de reprendre leur autonomie, quelques-unes même s'en mon-

trèrent jalouses jusqu'au point de rappeler leurs représentants au Congrès continental. L'existence de l'Union fut un moment en péril. Le représentant de la France pouvait alors écrire à son roi qu'il n'y avait pas de gouvernement général dans les anciennes colonies britanniques. On conçoit l'état de malaise et de confusion qui s'en suivit.

C'est dans ces conjonctures et pour sauvegarder la vie nationale conquise par sept années de sanglants combats que se réunit à Philadelphie, sous la présidence de Georges Washington, une assemblée de représentants des Etats chargés d'élaborer un système d'union qui fût accepté de tous. La Constitution des Etats-Unis en sortit.

De là découle la primauté du pouvoir des Etats. Contrairement à ce qui a lieu pour la Confédération canadienne, dans le système gouvernemental façonné par les « Pères de la république », les Etats individuels n'ont pas reçu leurs pouvoirs respectifs du gouvernement fédéral ; au contraire, tous les pouvoirs dont celui-ci est investi lui ont été abandonnés dans un but déterminé par les gouvernements locaux qui les possédaient originairement. Il est même stipulé dans la Constitution américaine que tous les pouvoirs qui n'y sont pas expressément délégués aux Etats-Unis ou expressément interdits aux Etats, demeureront du ressort exclusif de ces derniers, ceux-ci jouissant du privilège de déléguer ou de réserver une partie de leurs droits.

Avec toute son audacieuse intrépidité, le Président Roosevelt et les membres de son Cabinet oseront-ils pousser plus avant dans la voie où ils sont engagés ? On peut s'attendre à des développements intéressants si cela a lieu.

Ces tendances unificatives ont plus qu'un intérêt spéculatif pour le peuple canadien. En sûreté contre toute tentative d'annexion forcée, à côté de 45 petites républiques, nous le serions certes moins à côté d'un pouvoir capable de mettre en branle d'un seul coup toutes les vastes ressources de l'immense république. L'ogre aurait l'appétit plus féroce que les 45 petits monstres.—Et puis, ne voyons-nous pas une question similaire surgir aussi chez nous ? De l'autre côté de la ligne, nous apprendrons à défendre et à maintenir dans leur intégrité toutes nos libertés provinciales. J'allais dire : *Fas est et ab hoste doceri.*

LOUIS VICO.

AUX SOURCES DE L'HISTOIRE MANITOBAINE

IV.—THÉMIS EN DÉTRESSE.

Pendant que les missionnaires pourvoyaient ainsi à la nourriture spirituelle de leurs ouailles, celles-ci avaient naturellement à s'occuper de leurs besoins matériels. On comprend que de vieux coureurs de bois habitués à la vie nomade des postes du nord, où toute espèce de culture autre que celle d'un jardinet autour de la cabane était inconnue, ne se sentaient pas trop d'attrait pour la vie sédentaire inhérente à l'agriculture pratiquée sur une assez grande échelle. Pareille occupation n'avait d'ailleurs guère de raison d'être à cette époque, faute de marché pour écouler les produits de la ferme. On cite même certains Canadiens ou métis qui furent longtemps en possession de quantités de blé dont ils ne savaient que faire.

Au lieu donc de s'attacher à la glèbe, la grande majorité de la population d'origine française à la Rivière-Rouge cultivait simplement quelques légumes, avec un arpent ou deux de céréales auprès de la cabane bâtie généralement sur les bords d'un cours d'eau, et trouvait dans la pêche et la chasse le principal soutien de l'individu et de la famille. Ce manque de stabilité relatif a toujours frappé les étrangers de langue anglaise comme un signe d'infériorité raciale. La plupart d'entre eux se sont complu, par exemple, dans une comparaison entre les métis anglais et les métis français, dans laquelle leur amour-propre national trouvait invariablement son profit. L'une et l'autre des deux sections de la population de l'Assiniboia avait ses qualités distinctives. Si les métis anglais étaient par nature de dispositions plus sédentaires, de caractère plus rassis et probablement aussi plus laborieux, personne ne peut refuser à leurs frères d'origine française une plus forte dose d'amabilité, des manières plus distinguées, une honnêteté tout aussi grande [1], et cette poli-

1 — A. Ross, qui n'a pourtant presque rien de bon à dire de la population française, rapporte lui-même le cas d'un métis très pauvre qui, ayant trouvé pendant qu'il était seul une cassette contenant 58) pièces d'or, plus 450 livres sterling en argent et en billets de banque, fit une journée de voyage pour porter le trésor à celui auquel il appartenait, et le lui remit sans en dérober un sou.

tesse exquise qui est un trait distinctif de la race de leurs pères, en même temps qu'une générosité et un esprit religieux qu'ont appréciés tous ceux qui ont été en rapport avec eux.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de doute que la grande majorité de ceux qui suivaient la vocation de Nemrod à la Rivière-Rouge appartenaient à notre race. Les fruits de la chasse étaient pour eux ce qu'étaient les produits de la ferme pour les colons écossais. Par la chasse on doit surtout entendre ici celle qui avait la venaison pour objet principal, la chasse au buffle, en particulier, dont la viande venait périodiquement ravitailler la colonie, qui ne pouvait pas toujours compter sur les récoltes pour s'alimenter. On connaît ces grandes expéditions d'un temps qui ne reviendra plus, et chacun de mes lecteurs a, par exemple, entendu parler de la légendaire charrette de la Rivière-Rouge qui servait à transporter les dépouilles opimes des plaines du Canada central. Inutile d'entrer dans ces détails.

Mais, à côté de cette grande chasse pratiquée par l'immense majorité des métis français, il y avait la recherche des animaux à fourrure, dont la dépouille avait bien aussi son prix. Malheureusement le chasseur ou le colon doué d'aptitudes pour le commerce venaient ici se heurter aux murs déjà vénérables, mais encore assez solides, du monopole que réclamait la Compagnie de la Baie d'Hudson en vertu de sa charte. Pendant exactement un siècle et demi, ce privilège était demeuré à l'état de lettre morte, faute de concurrence sérieuse d'abord, et ensuite parce que cette concurrence était devenue trop sérieuse et ses auteurs trop puissants. Mais après l'union des deux compagnies rivales en 1821, la corporation qui résulta de l'amalgame insista avec acharnement sur ce qu'elle croyait ses droits imprescriptibles. Non seulement la Compagnie de la Baie d'Hudson ne permettait à personne de faire le commerce des fourrures sur son territoire, mais elle considérait comme lui appartenant de droit (moyennant la légère compensation dont elle se réservait l'évaluation) toute peau d'animal à poil tenace tué dans le pays ; en sorte que l'usage des pelleteries était à peine connu dans la contrée qui les fournissait. Un métis s'avisait-il d'orner son couvre-chef de la queue d'une martre ou d'un morceau de peau de castor ? Les agents de la compagnie ne se faisaient pas faute de l'en déposséder. Un Indien osait-il se couvrir d'une peau de renard ? Il violait le monopole de la riche corporation, et on assure qu'en certains cas

des ministres protestants furent priés d'en dissuader leurs ouailles sous peine d'encourir la colère de Dieu.

Certains Canadiens et métis français semblaient pourtant moins redouter la vengeance divine à cette occasion que les verroux de la compagnie, et ne craignaient pas de se livrer furtivement à un commerce qu'ils savaient lucratif. Un nommé Régis Larence [1], était de cette catégorie. Mal lui en prit. Ayant été accusé de violation du monopole, les agents de la compagnie pénétrèrent de force dans sa maison et s'emparèrent des pelleteries qu'elle contenait. Plusieurs autres furent traités de la sorte, et l'un deux qui habitait les bords du lac Manitoba fut même fait prisonnier, conduit ignominieusement à la factorerie de New-York et menacé de déportation en Angleterre. On alla jusqu'à fouiller les malles de M. l'abbé Belcourt pour s'assurer si elles ne contenaient point de fourrures.

***

On conçoit que pareilles exigences, jointes à d'autres mesures vexatoires relativement au commerce avec les Etats-Unis et au transport des denrées coloniales, ne passèrent pas sans protestation. La population anglaise fut sous ce rapport tout aussi chaude que les métis français, et dès 1847, six représentants de la première, dont un M. Alexandre K. Isbister était le porte-voix, firent parvenir leurs réclamations jusqu'aux pieds du trône, en même temps que les derniers y envoyaient une pétition « couchée dans de très excellents termes », comme le remarque le Dr Bryce, et signée de 977 noms—ce qui, soit dit en passant, témoigne assez de l'efficacité des écoles catholiques de ce temps-là.

Une autre circonstance que je me permettrai de relever, c'est la loyauté indiscutable des métis, ou plutôt de leurs guides spirituels, puisque ce fut M. Belcourt qui rédigea ce document. « Nous sommes près de la ligne territoriale », disent les pétitionnaires ; « nous pourrions nous ranger sur le territoire voisin ; nous

1 — Ce nom est diversement écrit selon les auteurs. Jos. Tassé appelle ce Canadien « Régistre Larant, » (*Les Canadiens de l'Ouest*, vol. II, p. 361) ; Gunn dit « Régiste LaRance », et son continuateur Tuttle, « Régis Laurent », tandis que Begg parle d'un « Régiste Larant ». D'un autre côté, tous les Canadiens de ce nom qui traversèrent les montagnes Rocheuses sont dénommés « Larance » dans les MSS contemporains.

y sommes invités, mais nous admirons la sagesse de la Constitution britannique, et nous en désirons les privilèges. »

Cette pièce, ainsi que la pétition d'Isbister, eurent pour résultat immédiat une investigation officielle dont les avantages pratiques furent à peu près limités à la publication par le Gouvernement impérial en 1849 d'une foule de documents pour et contre la Compagnie, où nombre d'exagérations et d'inexactitudes coudoient autant de négations et d'habiles plaidoyers.

Mais le branle était donné : l'agitation allait bientôt porter des fruits sur les lieux mêmes où elle s'était d'abord produite. C'étaient nos compatriotes qui allaient décider une question à propos de laquelle les bureaucrates de Londres et du fort Garry s'étaient contentés d'ergoter sans arriver à une conclusion. Quelques mots d'abord sur le personnage dont les métis se servirent pour atteindre leur but.

Dans le livre bleu gouvernemental où se trouvent consignées toutes les pièces afférentes à cette grande controverse, paraissent après le texte de la pétition française les noms de cinq métis, « membres d'un comité élu par le peuple » pour testifier de la spontanéité et de l'authenticité des signatures apposées à la dite pétition. L'un de ces cinq noms se lit « J.-Louis Rielle, » dans lequel mes lecteurs reconnaîtront facilement le père du célèbre tribun de 1869-70.

Les Riels descendent d'une famille française dans laquelle le besoin d'agir et de se remuer paraît héréditaire. Si elle avait droit à un blason, celui-ci ne pourrait avoir d'exergue plus approprié que le fameux dicton *Vita in motu.* Pour une raison ou pour une autre, le père du Riel qui fait souche au Canada, Jean-Baptiste de son nom de baptême, se lassa du sol français et alla tenter fortune à l'étranger. Dans ce but il passa en Irlande, où il épousa Louise Lafontaine, de la paroisse Saint-Pierre, diocèse de Limerick. Cette circonstance valut à quelques-uns de ses descendants le sobriquet de « L'Irlande. » Un autre surnom, Sansouci, qui passa également à sa postérité, est à lui seul toute une description de son tempérament.

Le fils de Jean-Baptiste Riel, l'Irlandais d'occasion, portait le même nom que son père. Renchérissant encore sur les exploits de celui-ci, il quitta la verte Erin pour les neiges du Canada, où il épousa, le 21 janvier 1704, Louise Cottu, de l'île Dupas. Son fils aîné était Jacques Riel, dit L'Irlande, qui, né en 1706, s'unit,

à l'âge de 21 ans, avec Elisabeth de Gaune. De cette union naissait six ans plus tard (1733) un fils qui prit le nom de son grand-père, et se maria le 25 janvier 1755 avec Charlotte Sylvestre, de Lavaltrie. Le Jean-Baptiste de la quatrième génération eut pour fils un enfant du même nom qui naquit à Lavaltrie, le 3 septembre 1757, et épousa Marie Collin en 1780. Leur fils, Jean-Baptiste IV (sixième génération), se ressentant du besoin de se remuer propre à la famille, passa de Berthier-en-haut au Nord-Ouest canadien, où il s'unit à une métisse franco-montagnaise de l'Ile-à-la-Crosse.

De cette union naquit, le 7 juin 1817, Louis Riel, celui-là même dont nous allons présentement rapporter un des hauts faits. A l'âge de cinq ans, ses parents l'amenèrent à Berthier, où les cérémonies de son baptême furent suppléées au mois de septembre 1822. L'enfant grandit au Canada, et finit par apprendre le métier de cardeur. En 1838, alors qu'il atteignait sa vingt-et-unième année, il s'engagea pour trois ans au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et repartit pour l'ouest.

Après avoir servi au fort du lac la Pluie, il retourna au Canada et entra comme novice chez les RR. PP. Oblats, où il resta près de deux ans. Puis, désireux de revoir les grandes prairies de l'ouest, il repassa à la Rivière-Rouge, où il se trouvait depuis quelque temps quand la force des événements, ses qualités naturelles, non moins que la considération que lui assuraient auprès des métis ses grands voyages et son long séjour au pays des blancs, le portèrent insensiblement à la tête de ses compatriotes de l'Assiniboia. Une arrestation, qui n'était que la suite d'une série de pareilles mesures, ne tarda pas à mettre en relief ses qualités de meneur et de tribun du peuple.

***

Au mois de mars 1849, un métis français nommé Guillaume Sayer, fils d'un ancien bourgeois de la compagnie, ayant acheté des marchandises dans le but de les revendre pour des pelleteries au lac Manitoba, fut arrêté malgré une résistance énergique, roué de coups et jeté en prison. Puis, quelque temps après, il fut élargi sur caution, quitte à subir son procès aux premières assises. Trois autres métis, Laronde, Goulet et McGillis—ce dernier évidemment le même que Cuthbert McGillis qui avait précédem-

ment été membre du « Comité élu par le peuple » conjointement avec Riel—avaient pareillement été arrêtés pour cause de trafic illégal et condamnés à subir leur procès en même temps que Sayer.

La nouvelle de cette quadruple arrestation et des mauvais traitements infligés à Sayer exaspérèrent la population, et Riel crut qu'il était temps d'en finir avec ce que tout le monde regardait comme autant d'actes arbitraires, qui ne pouvaient que nuire au développement de la colonie et faire tort aux intérêts des « hommes libres ». Dans l'automne de 1843 il avait épousé Julie de Lagimodière ; il forma donc un comité composé de son beau-frère Benjamin de Lagimodière, d'Urbain Delorme, Pascal Breland et François Bruneau, en vue d'aviser de concert avec eux aux moyens d'obtenir l'acquittement de Sayer et l'abolition du monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ces hommes promirent de suivre en tout ses ordres et de le seconder dans les mesures préparatoires, qui consistaient surtout dans l'envoi de courriers chargés d'assembler autant d'hommes armés que possible le jour du procès.

De son côté, la Compagnie, comprenant la gravité de la crise, voulut déjouer les projets de ses opposants en fixant l'audition de cette cause au jour de l'Ascension, qu'elle savait être chômé par les métis français, tous catholiques. Elle croyait par là se débarrasser des importuns et juger les prévenus à huis clos ou à peu près.

Elle comptait sans Riel. Celui-ci alla trouver Mgr Provencher et lui demande une messe pour huit heures, afin que ses compatriotes pussent satisfaire au précepte de l'Eglise et en même temps assister aux séances de la cour. Le prélat se prêta sans difficulté à cet arrangement. La plupart des métis firent la sainte communion et, quelque temps avant l'heure du procès, Riel, qui était un véritable orateur, leur fit voir dans des paroles de feu l'énormité du système suivi jusqu'alors, et leur recommanda l'union et la docilité aux ordres qu'il pourrait leur donner.

Puis la petite troupe qui, paraît-il, comptait plus de 300 fusils dans ses rangs, sans compter nombre d'armes de facture plus primitive, alla traverser la rivière à la pointe Douglas et se rendit en bon ordre au fort Garry. On avait bien essayé de retenir les métis dans la voie où ils s'engageaient par la perspective d'un

appel à un corps de militaires stationné dans le pays, qui s'étaient vantés de les balayer des environs du fort s'ils osaient y paraître. Mais cette manœuvre n'avait servi qu'à resserrer les rangs des protestataires et à décupler leur courage.

Vers onze heures du matin, le gouverneur de la colonie, le juge Adam Thom et les autres magistrats firent leur entrée au tribunal. Ce Thom était au service du principal parti en cause, la Compagnie, qui le payait et l'hébergeait. Comment espérer de sa part assez de désintéressement et d'impartialité pour assurer le respect de ses décisions [1] ? Il s'était en outre rendu particulièrement odieux aux métis par une série de lettres qu'il avait publiées contre les Canadiens-Français avant son arrivée à la Rivière-Rouge. Il ne comprenait pas leur langue, et n'avait jamais consenti à nommer un interprête français quand un jury mixte était nécessaire. Pour ces différentes causes, et malgré ses qualités incontestables comme jurisconsulte et littérateur, ses jugements ne pouvaient commander l'assentiment tacite auxquels les arrêts de la justice ont droit dans toute société bien ordonnée.

Dans cette célèbre journée du 17 mai 1849, la cause de Sayer fut la première appelée en cour. Sommé de paraître devant le tribunal, l'inculpé qui était sous la protection d'un groupe d'hommes armés ne bougea point. Comme l'emploi de la force eut précipité une catastrophe, les magistrats s'occupèrent alors de différentes choses étrangères au cas du prévenu, et à une heure de l'après-midi, celui-ci fut de nouveau sommé de comparaître, mais en vain. Fort embarrassés, les membres du tribunal crurent de bonne politique d'user de conciliation. On proposa donc aux amis de Sayer de le faire accompagner d'une députation pour l'aider à plaider sa cause, proposition qui fut acceptée sur-le-champ.

Onze métis commandés par Riel escortèrent le prévenu en cour, pendant que la masse des manifestants restaient dehors. Riel déclara alors que la population réclamait l'acquittement du prisonnier, et ajouta qu'il accordait au tribunal une heure pour

1 — Il n'était pourtant pas complètement dénué d'intégrité, puisque, peu après (1860), il donna gain de cause à un officier militaire contre un bourgeois de la Compagnie qu'il condamna à 300 livres d'amende. Mais l'anomalie de sa position devint bien évidente lorsque le gouverneur de la Compagnie, mécontent de ce jugement, prit des mesures pour le faire remplacer comme juge (*Manitoba*, par Robert-B. Hill, p. 123).

prendre une décision, après quoi les métis se feraient eux-mêmes justice si justice n'était pas faite auparavant.

Ce laps de temps écoulé, Riel réclama d'une voix forte l'acquittement de l'inculpé, et comme on lui faisait remarquer que le procès n'était pas fini : « Il n'a pas de raison d'être, cria le tribun. L'arrestation de Sayer est injuste dès le commencement, et je déclare qu'à partir de ce moment Sayer est libre. »

Des applaudissements frénétiques, qui se répercutèrent bientôt parmi la foule stationnée aux alentours du fort, suivirent cette déclaration hardie. Puis Riel ajouta que, à partir de ce jour, les métis prétendaient traiter comme bon leur semblerait. Et tous les métis de crier à l'envi :

« Le commerce est libre ! Vive la liberté ! »

***

Ce fut là, apparemment, un fort accroc à la robe de Thémis. Mais ne pourrait-on pas dire qu'elle se revêtait à la Rivière-Rouge d'atours qui la rendaient méconnaissable ?

Il est vrai que les historiens anglais donnent de cette affaire une version assez différente, bien que le résultat pratique, l'abolition du monopole de la traite des fourrures, soit concédé par tous comme sa conséquence logique. D'après Ross et ceux qui l'ont suivi, Sayer, tout en admettant qu'il avait fait le commerce qu'on lui reprochait, aurait été acquitté sous prétexte qu'il avait simplement usé d'une permission que lui aurait donnée un certain M. Harriott. Mais il est probable que la différence de langue fut une cause de malentendu qui fit négliger à l'historien écossais la déclaration de Riel, de même que les amis de celui-ci se préoccupèrent assez peu des subtilités légales auxquelles on fut bien aise d'avoir recours pour se tirer d'affaire.

Quoi qu'il en soit, deux choses sont certaines : à partir du 17 mai 1849 on n'entendit plus parler du monopole de la traite, et le fameux Thom dut peu après aller chercher dans l'est un climat plus favorable à sa santé et à l'exhibition de ses sentiments francophobes. J'ajouterai que ces deux dernières circonstances sont tout à fait à l'honneur de la Compagnie, qui eut pu dans la suite employer la force pour imposer ses prétentions, et garder à son service celui qui avait la réputation d'être l'instigateur secret de la plupart des mesures de rigueur qu'elle prenait. Son

désistement équivalait à une admission tacite que son monopole avait fait son temps.

Au fond, son gouvernement était plutôt débonnaire et paternel quand elle n'était point en cause elle-même.

On remarquera que l'intervention de la population française dans l'affaire de Sayer était basée sur les besoins du bien public, bien qu'elle fût nuisible aux intérêts d'une riche corporation. Malgré son caractère quelque peu révolutionnaire, l'action de Riel ne favorisait d'aucune manière le vice ou tout ce qui eut pu porter atteinte à la sécurité de la société. Si elle lésait les droits de la justice humaine, elle le faisait dans le but de rétablir l'équilibre social violé par des privilèges d'un autre âge et parce que ces privilèges, désormais inutiles aux bénéficiaires, étaient contraires au droit à la vie inhérent au gouverné aussi bien qu'au gouvernant.

Bien différente fut l'ingérence illégale de la population anglaise dans un cas qui, pendant un certain temps, passionna l'opinion dans la colonie tout entière. Au commencement de 1861, la paroisse anglicane de Headingley était desservie par un M. Griffith-Owen Corbett qui était appelé à une triste célébrité. Ce révérend paraissait tout feu et flamme quand il s'agissait de décrier les droits et privilèges des catholiques. Par exemple, le greffier du Conseil de l'Assiniboia ayant eu le malheur de gratifier Mgr Taché dans un rapport officiel du titre de Seigneur évêque de Saint-Boniface, il s'était attiré l'ire du prédicant, qui soutint dans plusieurs lettres publiées dans le journal local que ce titre de *Lord Bishop* était non seulement déplacé, mais illégal. Un prêtre releva le gant, et malgré que son éducation ne fût pas celle d'un académicien, Louis Riel, qu'on appelait déjà « le meunier de la Seine », d'un moulin qu'il avait sur ce cours d'eau, voulut se mettre de la partie et appuyer les dires du missionnaire catholique.

M. Corbett ne s'émut probablement pas outre mesure de ses périodes plus ou moins correctes. Il ne paraissait pas homme à se troubler pour si peu. Ce même printemps, la petite fille d'un de ses paroissiens qui vivait loin du temple étant venue à mourir, ses parents firent, comme il était d'usage alors, les préparatifs des funérailles pour le second jour après son décès, puis en notifièrent le ministre, lui annonçant le moment de leur arrivée avec le corps. Pour toute réponse celui-ci leur écrivit qu'ils eussent à

attendre à plus tard, vu qu'il ne pourrait faire l'enterrement comme ils le désiraient, parce qu'il avait été invité à dîner ce jour-là chez un de ses paroissiens. Pourtant, ayant appris qu'ils allaient porter plainte à son évêque, il finit par faire passer ses occupations gastronomiques après les devoirs de son état.

***

Tel était l'homme qui, au commencement de décembre 1862, fut tout à coup accusé d'un double crime dont la victime avait été en service chez lui. L'infortunée avait fait sous serment une attestation qui eut pour résultat de faire écrouer le ministre dans la prison du fort Garry, en attendant les assises de février où sa cause s'instruirait. Nul soupçon ayant jamais pesé sur sa vie passée, non seulement ses amis personnels, mais encore nombre de ses paroissiens et coreligionnaires crurent à un coup monté par le père de la jeune fille, d'autant plus que Corbett protestait hautement de son innocence.

Mus par ces sentiments, un certain nombre d'hommes s'assemblèrent le 6 décembre aux portes de la prison qu'ils forcèrent. Ce que voyant, les deux gouverneurs (celui de la Compagnie et celui de la colonie), se transportèrent sur les lieux et demandèrent une explication aux principaux meneurs, qui déclarèrent vouloir libérer le prisonnier sur caution, afin qu'il pût préparer sa défense pour les assises suivantes. Renvoyés au juge qui avait seul pouvoir d'agir dans le cas, les agitateurs en reçurent d'abord un refus formel, suivi quelque temps après d'une concession dans le sens des demandeurs.

Sur ces entrefaites, l'accusé travaillait fortement l'opinion publique au moyen d'une série de lettres qu'il publiait dans le journal de la colonie. D'un autre côté, afin de savoir à quoi s'en tenir, les autorités de sa propre secte se livraient secrètement à une enquête dont le résultat fut que le prévenu était trouvé coupable des délits dont on l'accusait.

Cette cause célèbre dans les annales de l'Assiniboia s'ouvrit le 19 février 1863. En raison de la gravité des accusations, de la position sociale et de l'habileté connue de l'inculpé, tout le talent légal dont la colonie pouvait disposer fut mis à requisition tant par la défense que par la poursuite. Le procès ne dura pas moins de neuf jours, pendant lesquels le principal témoin, qui était aussi

la victime, comparut en personne ; celle-ci, malgré les efforts de l'avocat de la défense pour l'embrouiller et provoquer des contradictions dans sa déposition, ne se départit jamais de ses premières accusations contre le prisonnier. Ce fut à tel point que le groupe de confrères qui assistaient journellement aux séances fut pleinement confirmé dans son opinion de sa culpabilité.

Le président du jury était un ami personnel du prévenu, et avant le procès il avait chaudement épousé sa cause. Aussi, quand vint pour lui le moment de lire à la cour le verdict auquel ses membres s'étaient unanimement arrêtés, tremblait-il comme une feuille, et voulut-il un moment qu'on lui épargnât cette tâche. Ce verdict était défavorable au prisonnier, qui fut condamné à six mois de détention, sentence qui, dans les circonstances, était excessivement légère [1].

Et pourtant, un mois après [2], une double pétition qui avait réuni un total de 530 signatures, demandait la rémission de la peine du condamné. Comme le magistrat (qui était alors le juge John Black) ne pouvait en conscience accéder à cette requête, une troupe d'hommes pénétrèrent de force dans la prison le 20 avril et en délivrèrent Corbett, qu'ils reconduisirent en triomphe au sein de sa famille à Headingley [3].

Parmi ses libérateurs se trouvait James Stewart, le maître

1 — Loin de moi l'intention de jeter la pierre au malheureux. Ces détails n'ont d'autre but que de montrer combien injustifiable fut dans la suite l'action de la populace à son sujet.

2 — Il avait été condamné le dernier jour de février, et les pétitions furent dressées au commencement d'avril. Un auteur canadien qui rapporte l'affaire est donc trop indulgent pour la populace anglaise quant il dit que son élargissement forcé eut lieu « trois mois après la condamnation du coupable » (*Hist. de l'Ouest Canadien*, p. 151). Il n'y avait guère plus d'un mois et demi qu'il avait été condamné.

3 — Comparez avec ce mépris de la justice, dans un cas de culpabilité patente et sans circonstances atténuantes, la conduite de la population française à l'occasion du procès d'un pauvre malheureux père de famille poussé à une action qui avait eu un résultat imprévu. Un Canadien du nom de Paul Chartrand vivait à la Pointe-aux-Chênes, de la manufacture du sel, lorsqu'un voisin en état d'ivresse le soumit à tant d'indignités que, n'y tenant plus, il lui donna dans le côté un coup de ciseau dont il mourut dans la suite. Chartrand, qui était un fort gaillard, ne nia rien ; mais il soutint que la provocation qui avait précédé son acte irréfléchi avait été au-dessus des forces de la patience humaine. Condamné à neuf mois de prison, il en fut libéré au bout de six, par suite d'une pétition couverte de signatures, et sans que son incarcération eût donné lieu à aucune menace ou à aucun acte illégal de la part de ses compatriotes.

d'école protestant de la paroisse de Saint-James. Pour la part qu'il avait prise à cet acte révolutionnaire et anti-social, on lança contre lui un mandat d'arrêt et il fut incarcéré. Mais le jour même deux métis anglais allèrent réclamer au gouverneur non seulement sa libération immédiate, mais encore une promesse d'amnistie pour tous ses confédérés, ajoutant qu'ils étaient prêts à user de la force, quelles qu'en pussent être les conséquences, si on n'accordait pas volontairement leur demande.

Pour entraver la marche du mouvement d'insubordination, on leva alors un corps de volontaires. Mais avant qu'il eût été en état de faire respecter les arrêts de la justice, un groupe de trente hommes armés libérèrent Stewart; après quoi ils déchargèrent leurs armes dans l'air comme chant de victoire.

Quand le lecteur apprendra que les gouvernants de l'Assiniboia ne firent rien dans la suite pour venger ce double affront et affirmer leur autorité, il pourra juger lui-même du degré de despotisme qui régnait dans ce petit pays avant 1869-70. Peut-être sera-t-il aussi tenté de faire la comparaison entre la portée de l'intervention des métis français en 1849, et les résultats logiques et inévitables de l'ingérence dans les rouages de la justice d'une partie de la population anglaise en 1863. Cette ingérence, qui ne pouvait qu'inspirer le mépris des tribunaux, devait bientôt porter des fruits. L'affaire du Dr Schultz illégalement délivré de prison en sera une des premières conséquences ; puis, quand les étrangers venus d'Ontario auront par leurs actes et leurs discours, non moins que par les excitations de leur presse, achevé de discréditer l'autorité établie, le pays sera mûr pour les évènements de 1869-70.

A.-G. Morice, O. M. I.

LE GRAND DOCUMENT

SYNTHÈSE DU *CORPUS JURIS*

IV.—L'ART CHRÉTIEN :—ARCHITECTURE.—PEINTURE ET SCULPTURE.—LA MUSIQUE.

Le symbolisme est la sève qui circule à travers les formules et les rites liturgiques. Ainsi le droit canon nous fournit un des éléments de l'art chrétien.

L'art chrétien, qui se rattache à la liturgie comme la fleur à l'arbre qui la produit, a sa législation essentielle dans le droit canon. A la vérité, les formes plastiques sont indifférentes en soi, en ce sens que la destination peut les sanctifier toutes, si l'on en excepte celles dont l'immoralité trop crue semble irrémédiable : l'Eglise a emprunté à l'art païen beaucoup de formes qu'elle a faites siennes par l'usage. Néanmoins on ne peut pas nier qu'il existe des formes chrétiennes qui sont sorties des idées chrétiennes dont elles sont l'expression, et auxquelles on ne saurait assigner une autre origine. Il y a donc un art chrétien. Ici l'influence du dogme, quoique réelle, est interprétative ; celle du droit canon est directe et préceptive.

Architecture.—L'architecture est le premier des arts, et comme la matrice où tous les autres arts prennent naissance, selon la belle théorie de Lamennais. L'Eglise, qui passa trois siècles dans les catacombes, se contenta des formes d'un art qui n'avait rien de l'art, et qu'on pourrait appeler troglodytique, tant que dura sa captivité. Après l'Edit de Constantin en 312, elle se mêla au monde romain, et n'eut pour célébrer son culte que les basiliques et les temples arrachés aux idoles qu'on mit à sa disposition. Elle les prit avec leurs lignes et leurs proportions ; mais elle ne tarda pas à les modifier par la seule force de ses lois liturgiques et sa discipline pénitentiaire. Le temple chrétien fut orienté, parce que les fidèles priaient tournés vers l'Orient, un des noms que l'Ecriture donne à Jésus-Christ, qui est la lumière du monde. La distinction entre le clergé et le peuple, l'exclusion des femmes du sanctuaire, la place réservée aux vierges et

aux veuves ; la participation aux cérémonies sacrées, inégale pour les chrétiens, pour les catéchumènes et les pénitents ; le baptême par immersion, qui fut longtemps pratiqué dans l'antiquité ; l'administration de ce sacrement fixée aux vigiles de Pâques et de la Pentecôte—sauf les cas de nécessité ;—les baptistères distincts des temples pour les raisons déjà indiquées ; l'Eucharistie, d'abord conservée dans l'*armorium* situé à droite du sanctuaire, plus tard dans des tours d'ivoire et dans des colombes d'argent suspendues sous le *ciborium ;* l'usage des cloches, qui rendit nécessaire la construction des campaniles ; le signe de la croix, qui s'imprima dans l'édifice sacré, et fut l'origine des deux transepts ; ces dispositions et beaucoup d'autres, qui firent l'objet des prescriptions des conciles, ou qui furent consacrées par la coutume, ayant force de loi, apportèrent au temple chrétien des modifications qui le distinguèrent des formes de l'architecture grecque et romaine. Les preuves de cette révolution dans l'art sont à chaque page du *Corpus juris* [1].

Peinture et sculpture.—La peinture et la sculpture, longtemps subordonnées à l'architecture avant de devenir des arts libres, attirèrent de bonne heure l'attention de l'Eglise. Elle avait à ménager les Juifs, qui avaient en horreur les images interdites par Moïse, pour les raisons qu'on connaît, et les païens convertis trop enclins aux superstitions de l'idolâtrie. On se borna d'abord à la représentation des symboles tirés de l'Ecriture Sainte, ou empruntés à l'histoire mythologique. Ces symboles servaient à exprimer des idées métaphysiques qu'on ne pouvait pas traduire autrement, telles que la Trinité, l'âme, la grâce, et, d'une manière générale, tout l'ordre surnaturel. Pendant les persécutions, ils favorisèrent la discipline du secret, en voilant aux yeux des païens des mystères qu'on ne pouvait pas proposer à leur foi

1 — Dans ces derniers temps des critiques d'art ont voulu trouver l'origine des basiliques chrétiennes dans les *cubicula* des catacombes. On peut abandonner à la libre discussion cette question technique, s'il ne s'agit que du style, ou de la ligne qui est le principe générateur de l'architecture : évidemment cette ligne était la courbe, qui caractérise le roman. Mais cette théorie ne saurait prévaloir sur l'histoire, qui nous montre les chrétiens en possession des basiliques de l'Empire telles qu'elles étaient la veille, et pour des usages civils. D'ailleurs l'exiguité des *cubicula* encore subsistants ne permettait pas de leur donner les développements que la liturgie donna plus tard aux basiliques chrétiennes. Quelque opinion qu'on embrasse, l'influence de la liturgie sur l'architecture chrétienne demeure établie par les monuments du *Corpus juris.*

sans ménager les transitions : *Nolite dare sanctum canibus.* Plus tard l'art des saintes images se développa dans les basiliques chrétiennes, principalement par les fresques et les mosaïques, avec l'encouragement des évêques et des princes dont la piété se plaisait à fournir les fonds nécessaires. Quand les abus se glissèrent, l'autorité de l'Eglise intervint. Cette réglementation se devine par la seule étude technique des œuvres de l'art primitif qui sont parvenues jusqu'à nous.

Quiconque a parcouru avec quelque attention, ne fût-ce que comme simple amateur, les monuments de l'antiquité chrétienne, n'a pas manqué d'être frappé de la constante uniformité qui existe, quant aux sujets représentés, entre les produits des différentes branches de l'art..... Une telle régularité suppose nécessairement une règle uniforme hiératique, tracée par l'autorité de l'Eglise et par la tradition, et destinée à soustraire aux dangers de l'arbitraire une partie essentielle du culte 1.

Mais nous n'avons pas ici à deviner la règle : le *Corpus juris* nous la fournit. A partir du IVe siècle, époque de liberté et d'expansion liturgique, tous les Pères de l'Eglise préconisent l'usage des saintes images dans les temples, en déterminent les caractères, et en proscrivent les abus. On trouve les premiers linéaments de cette législation dans les *Canons apostoliques*, dans saint Clément d'Alexandrie, Tertullien et Origène. Elle est plus explicite chez saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Jérôme, saint Augustin, saint Ambroise, saint Paulin de Nole, etc. La lettre du pape Grégoire I à Serenus, évêque de Marseille, fixerait, à elle seule, la doctrine de l'Eglise sur ce point. Eugène II, Nicolas I marchèrent sur ses traces. Quand les Iconoclastes menacèrent à la fois la doctrine et l'art, saint Jean Damascène devint le champion des saintes images ; le 2e concile de Nicée condamna l'hérésie nouvelle. Tout est à lire dans les actes de cette célèbre assemblée. On peut se borner à la définition de foi de la 4e session où, après avoir établi la légitimité du culte des images, on énumère celles qui peuvent et doivent être honorées. C'est ici que la réglementation se fait sentir. Les décrets et canons de Nicée (787) furent confirmés par Adrien Ier. Déjà trois conciles tenus à Rome avaient tranché la question, sous Grégoire II (726), sous Grégoire III (782), sous Etienne III (769)[2]. L'art chrétien

1 — Martigny : *Dictionnaire des antiquités chrétiennes.* Art. *Images*, 251.
2 — Voir D. Ceillier : *Auteurs sacrés et ecclésiastiques*, article *Images*, vol. I, II, III, IV, VI, XII, XIII.

était sauvé. Les belles traditions se conservèrent en Orient avec l'art bysantin. Elles se prolongèrent, avec moins de science technique, en plein moyen-âge, en Occident, chez les primitifs, depuis Giotto, Cimabuè, Orcagna, jusqu'au Pérugin et Fra Angelico, qui suppléèrent par l'expression mystique ce qui leur manquait dans le dessin.

Mais la Réforme, héritière de toutes les erreurs du passé, renouvela l'hérésie des Iconoclastes en pleine Renaissance. L'occasion était propice pour protester contre les abus du néo-paganisme qui, dans les arts plastiques comme dans la littérature, ramenait la civilisation chrétienne à des mœurs honteuses dont l'Evangile avait triomphé. La Réforme plus radicale attaqua le dogme du culte des images, et provoqua les anathèmes de l'Église sur cette question comme sur l'invocation des saints qui en était l'annexe. Le concile de Trente (25e session) établit à nouveau la légitimité du culte des images et de l'invocation des saints ; il désigna quelles images devaient être honorées, et selon quel mode ; il dégagea l'idée maîtresse d'une pratique consacrée par la tradition, bien propre à développer la piété et l'émulation chrétienne ; il proscrivit les abus qui s'étaient introduits, en condamnant les images contraires au dogme sans épargner celles qui étaient de nature à exciter la sensualité, ou qui étaient insolites et non autorisées. Ces décrets composent un vrai traité d'art du dessin chrétien, que beaucoup d'artistes de nos jours feraient bien de relire quelquefois.

Le concile de Trente créa la réforme catholique en face de la réforme hérétique. Son influence se fit sentir sur toute l'économie de l'Eglise, et selon l'expression des Pères de cette assemblée célèbre, dans son chef et dans ses membres. La restauration des doctrines et des mœurs s'étendit à l'art lui-même ; et tandis que les saints fleurissaient en Espagne, en Italie, en France, les artistes chrétiens, fidèles aux bonnes traditions, semaient des chefs-d'œuvre à travers les vertus nouvelles. Le XVIIe siècle, sorti avec toutes ses gloires de la réforme de Trente, fut théologique dans l'art comme dans tout le reste. Si les renaissants gardèrent leurs positions en mêlant le naturalisme à l'idéal chrétien, ils furent contrebalancés devant l'opinion saine qui suivait le courant nouveau. Hélas ! ce courant devait s'arrêter.

La musique.—La musique est un élément considérable du culte. L'homme chante : il chante ses joies, même ses tristesses, il chante

ses amours, son foyer, sa patrie. Le chrétien chante aussi : il chante sa foi et ses espérances, au pied de l'autel qui en est la source, et vers lequel elles remontent. Pour la musique, comme pour toutes les autres parties de la liturgie, il y eut dans les premiers siècles une grande liberté, et par suite beaucoup de variété dans les pièces de chant et dans le mode d'exécution. La musique grecque, qui était en honneur dans le monde romain au commencement du christianisme, était un péril, malgré des beautés de premier ordre, parce qu'elle provoquait les passions, non pas la piété. De bonne heure, l'Eglise songea à régler la musique sacrée. En Orient, la psalmodie, qui était de tradition apostolique, comme on peut s'en convaincre en parcourant les *Constitutions apostoliques*, (Lib. II. VI. VII), devint une pratique universelle. Saint Basile, saint Chrysostome, furent les chefs d'orchestre de leurs églises, non seulement comme artistes, mais en qualité de législateurs. Le concile de Laodicée (364), fit plusieurs canons touchant la liturgie, et sur le chant ecclésiastique en particulier. Le canon XV défend à quiconque de chanter dans l'église, si ce n'est les chantres ordonnés et inscrits sur le catalogue officiel ; le canon LIX porte qu'on n'exécutera pas dans l'église des chants non approuvés.

En Occident, après la période spontanée, qui engendra aussi la variété et les abus, la réglementation vint à son heure. D'après le *Liber Pontificalis*, saint Sylvestre et saint Hilaire papes ouvrirent à Rome des écoles de chant. A Milan, saint Ambroise opéra sa réforme en introduisant des corrections dans les modes de la musique grecque qui méritait d'être conservée. Dans les Gaules, Claudien Mamert, saint Césaire d'Arles et l'école de Metz suivirent le mouvement. Mais le vrai fondateur du chant ecclésiastique, c'est saint Grégoire-le-Grand. Pour mieux réaliser l'unité liturgique, il voulut établir l'unité de la musique sacrée. A cet effet, il rassembla tous les fragments épars dans les églises particulières, qui avaient plus ou moins emprunté à la musique grecque. Ainsi il créa une œuvre originale, qui est encore vivante, et qu'on peut reconnaître, malgré les altérations qu'elle a subies à travers les variétés que le temps et les milieux ont amenées. Charlemagne fit pour le chant grégorien ce qu'il avait fait pour la liturgie romaine : il l'imposa aux églises de son empire.

A mesure que les abus s'introduisaient, l'Eglise toujours vigilante s'efforça de les corriger par voie disciplinaire. Le

concile de Latran (1215), le pape Jean XXII à Avignon, le concile de Bâle s'élevèrent avec force contre les déformations du chant traditionnel, répandues un peu partout. Mais il était réservé au concile de Trente d'opérer la grande réforme. Dans les sessions 22e et 24e, il décréta que l'enseignement du chant grégorien, ramené à sa pureté primitive, serait obligatoire, et qu'on entreprendrait une sérieuse restauration de la musique d'Eglise. Ce fut l'œuvre de Pie IV, de saint Pie V, de Grégoire XIII, de Clément VIII et d'Urbain VIII. Le branle était donné dans toute la chrétienté ; les conciles de Tolède (1568), d'Augsbourg et de Malines (1570), de Milan (1575), d'Avignon (1594), rendirent des décrets touchant la manière d'exécuter les mélodies sacrées dans l'esprit du concile de Trente.

Depuis cette époque reculée, les nouveautés de mauvais goût ont faussé les règles de l'art grégorien. De nos jours, un décret de la Congrégation des Rites, approuvé par Léon XIII, donna comme type d'édition de Ratisbonne, qui n'est que l'édition médicéenne, la plus rapprochée, selon les hommes du métier, du chant primitif. La question très controversée était tranchée disciplinairement ; elle restait entière au point de vue scientifique et historique. Ce régime, qui a duré trente ans, n'était que provisoire. Le Pape Pie X, sur les conclusions de la commission nommée pour examiner l'affaire, a adopté le chant dit de Solesmes, qui porte la signature de Dom Pothier. Tous ces essais de réforme prouvent la sollicitude de l'Eglise pour la convenance et la beauté du culte, en particulier pour la musique. Parce que le champ des recherches n'est pas fermé aux savants, ceux qui voudront remonter aux origines et suivre les évolutions de l'œuvre, trouveront dans le *Corpus juris* de précieux éléments d'étude, au point de vue historique sinon au point de vue de l'art.

P. At,
prêtre du Sacré-Cœur.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

NOTRE CLASSE DIRIGEANTE.—SES LACUNES.—SES BESOINS.—LES MÉDECINS.—LES AVOCATS.—LA PHILOSOPHIE. —SON IMPORTANCE POUR L'AVENIR.

Il faut en finir avec cette longue confession de nos lacunes et de nos misères, qui sera forcément incomplète comme toute confession générale si longue qu'on la veuille faire. D'autres en accuseraient bien davantage peut-être : je n'ai pas mission de les en empêcher, et, s'ils ont raison, je leur ferai le déplaisir d'être de leur avis.

Avant de parler de notre classe dirigeante, avons-nous vraiment une classe dirigeante ? Les uns disent que nous n'en avons pas ; et quand on prend la peine d'écouter leurs raisons et de les juger de sens rassis, il est difficile de leur donner tort. Les autres prétendent que nous en avons une, qui dirige plus ou moins, comme en tout pays neuf et de suffrage universel, mais qu'il faut l'appeler dirigeante tout de même, quand de fait elle ne dirigerait guère, parce que c'est elle seule qui peut diriger. Au fond, en ayant l'air de se contredire, les uns et les autres pourraient bien penser à peu près la même chose : et il faudrait un théologien qui a du nez plus que de raison pour flairer là une opposition irréductible de pensée et d'appréciation.

Si l'on entend par classe dirigeante dans un pays, celle qui est capable de faire par elle-même l'opinion publique, l'opinion qu'on ne trompe pas facilement, ni longtemps, et l'opinion qu'on n'achète pas et qu'on n'opprime pas, nous n'avons pas de classe vraiment dirigeante, et dans les conditions présentes du pays, nous ne pouvons guère en avoir, sauf, dans les matières proprement religieuses, le clergé, dont l'autorité doctrinale s'impose à la conscience des fidèles. Si l'on entend par classe dirigeante celle qui a une influence prépondérante dans le gouvernement du pays, et qui par son vote fait pencher le pouvoir, tantôt du côté d'un parti politique, tantôt du côté d'un autre parti, il y en a une qui pourrait bien être un peu tout le monde. Dans les pays démocratiques, en droit c'est tout le monde qui dirige, en fait ce sont quelques hommes qui savent exploiter les sentiments, les passions ou les intérêts du grand nombre.

Notre pays est l'un des plus démocratiques que l'on connaisse, non par les institutions politiques, qui se réclament de la monar-

chie tempérée, mais par la condition du peuple, qui appartient presque tout entier à la classe moyenne. L'aristocratie de naissance n'existe chez nous qu'en noms et en souvenirs. L'aristocratie de fortune est si peu nombreuse et renouvelle si souvent ses cadres toujours très limités, qu'elle a peu d'action par elle-même sur l'opinion et sur la masse populaire. Il nous reste une classe privilégiée d'instruction et d'éducation qui n'est pas encore une aristocratie intellectuelle, mais qui pourrait, avec le temps et une culture plus complète, nous en tenir lieu : c'est celle que versent chaque année dans les rangs de notre société toutes nos institutions d'enseignement supérieur et secondaire. C'est celle-ci qu'à tort ou à raison j'appelle pour le moment la classe dirigeante, parce que c'est elle qui devrait former l'opinion et qui doit être en état mieux qu'aucune autre d'éclairer la conscience publique en matières civiles et politiques.

Il ne me semble ni nécessaire ni opportun d'indiquer par le détail ce qui manque à chacun des groupes qui forment la classe instruite de notre société. Chacun, du reste, a le sentiment de ses lacunes et le désir sincère de les combler. C'est qu'il y a là en jeu non seulement un intérêt de conscience, ou un intérêt de progrès général et de prospérité publique, mais un intérêt temporel de premier ordre et pour le groupe lui-même et pour chacun des individus qui lui appartiennent.

Par exemple, on peut s'en remettre aux médecins des progrès désirables et réalisables de la chirurgie et de la médecine : ils désireront et sauront y travailler mieux que personne. Ils savent que tout le temps, le travail et l'argent qu'ils y mettent font un capital qui leur rapportera non seulement en mérite et en illustration, mais en espèces sonnantes, mieux qu'aucun autre placement. Il n'est que juste que nous rendions hommage en passant à une classe si honorable de notre société et qui a fait autant qu'aucune autre, depuis quelques années surtout, pour le progrès de la science et le bien-être de ses concitoyens.

Risquerai-je une observation qui s'adresse, non à toute la Faculté assurément, laquelle reste digne de toute estime et de tout respect, mais à un certain nombre de ses membres qui la perdront bien vite d'estime et de réputation morale, si elle n'en fait elle-même devant l'opinion prompte et sévère justice ? J'ai entendu dire, non à n'importe qui, non à des étudiants et à des jeunes naturellement sévères pour leurs professeurs et pour leurs aînés, mais à des médecins et chirurgiens de première valeur et

dignes de toute confiance, qu'un certain nombre des leurs, et non des moins en vue, se font hypocritement parmi notre jeunesse catholique les meneurs d'une campagne de matérialisme. La même accusation indiquée est tombée, non en confidence, des lèvres de tel de nos magistrats qui est bien renseigné et ne porte pas devant l'opinion la note de cléricalisme.

Ce que, en outre, nous savons, non plus par quelques témoignages seulement, c'est qu'en certaines régions de notre province, un trop grand nombre de médecins se font les propagateurs et les apôtres de pratiques immorales et antisociales au premier chef. Ont-ils emprunté cet esprit à la province idéale et progressive de la Confédération ? l'ont-ils importée de la république voisine ou des écoles matérialistes de France et d'ailleurs ? Toujours est-il que, jusqu'à ces dernières années le ministère du médecin avait toujours été, sauf de rares exceptions, un ministère chrétien qui toujours préparait et souvent achevait le ministère du prêtre, et l'aidait singulièrement à assurer le respect des lois naturelles qui sont le fondement de la vraie prospérité des familles et des races bénies de Dieu. Grâce à l'enseignement de nos universités catholiques, les services dévoués du grand nombre de nos médecins continueront de n'être pas moins utiles aux mœurs qu'à la santé de notre peuple ; mais il faut bien avouer qu'en certaines régions, en certaines villes surtout, un trop grand nombre d'entre eux mériteraient d'être traités comme les pires ennemis de la patrie et des mœurs publiques.

***

Avec l'immense et redoutable armée de la chicane qui assure à la justice tant de victoires égales souvent aux plus grands désastres, je ne voudrais pas me mettre en difficultés ni même en délicatesse. C'est elle qui prépare les lois pour une bonne part, qui les rédige, qui les interprète et les applique. Elle n'oubliera sans doute jamais ses vrais intérêts, auxquels j'avoue que je n'entends rien, et saura mieux qu'aucun autre groupe veiller efficacement à son progrès, sinon toujours à celui de la société.

Je regrette, pour le bien de notre race, qu'elle ne soit pas absolument libre de se donner toute la formation nécessaire, par les fortes études et l'austère dignité de la vie, pour tenir incontestablement la première place dans notre société à côté de l'Eglise et en paix avec elle.

Sans doute le barreau fait lui même le programme des études qu'il regarde comme indispensables à la dignité et à l'efficacité de la profession. Mais il doit tenir compte à la fois des conditions des candidats et de la compétition que crée la rivalité de l'enseignement, ou si l'on veut, de la formation intellectuelle si différente donnée aux deux éléments français et anglais. D'une part, le grand nombre de ceux qui se présentent pour l'étude et la pratique du droit viennent moins chercher un titre qui les honore dans la société, et des années d'études qui fassent d'eux des hommes d'une culture supérieure et d'une haute valeur, qu'une profession qui ressemble à un métier et leur permette de gagner le pain de chaque jour, non toujours celui du lendemain. De l'autre, les universités de langue anglaise, dans les provinces voisines et dans la nôtre, se sont appliquées à rendre facile l'accès à la profession, en abrégeant et simplifiant le plus possible la préparation. Leur but tout pratique est de former avant tout des professionnels. Elles laissent aux professionnels eux-mêmes, qui, grâce à un esprit d'élite et à un travail persévérant, s'élèveront au-dessus du niveau commun, de conquérir par leur exceptionnelle valeur leur place aux premiers rangs de la société. Pour un certain nombre des nôtres qui visent tout pratiquement comme des Anglais à être de simples professionnels, il faut le plus possible abaisser les barrières, soit pour ne pas leur fermer l'accès à la profession, soit pour ne pas les exposer à chercher, au détriment des intérêts de leur nationalité, une formation qui les conduirait plus sûrement et plus droit au but.

Encore que notre barreau se recrute principalement dans la partie la plus instruite de notre jeunesse, il reste malheureusement trop vrai qu'une moindre culture n'est pas assez un obstacle aux succès de carrière, et que, la cléricature finie, même avec éclat, le pays juridique n'est pas le plus favorable à cette haute culture des lettres et des sciences, de la philosophie sociale en particulier, qui ne serait nulle part ailleurs mieux à sa place.

Le malheur veut qu'il y ait pléthore d'avocats, et que cette profession, plus encore que toutes les autres, puisqu'elle est plus encombrée, ne puisse nourrir que l'élite des professionnels. Les autres cherchent ailleurs, qui un greffe, qui une agence, qui un courtage, qui un rond de cuir quelconque. Mais c'est la politique—vache éminemment nourricière en pays démocratique—qui les attire en grand nombre à sa puissante mamelle, et les nourrit

d'un lait qui grise plus vite le cerveau qu'il ne développe la conscience et ne muscle le caractère.

Je ne proteste pas contre l'invasion de la toge au Parlement. S'il s'agit d'y parler, les avocats y sont à leur place plus que personne. D'ailleurs une protestation serait vaine, et l'on ne manquerait pas de m'opposer que quelques-uns des hommes d'Etat auxquels nous devons davantage ont été signalés à l'estime de leurs concitoyens par leurs succès au barreau avant d'entrer dans la carrière politique. C'est juste : et je ne sais vraiment pas si la politique canadienne a deux figures aussi irréprochables que celles de Lafontaine et de A.-N. Morin, pour ne parler que des morts et des moins contestés. Pourtant il me semble, et que la société, et que la politique, et que la justice ont à souffrir plus que de raison de cette pénétration trop grande et trop fréquente du Palais dans le Parlement et la Législature, et de la politique dans le Palais, et que la nation s'en porterait mieux et serait mieux gouvernée, et que la politique serait plus saine, la législation plus simple et plus claire, et que le barreau lui-même exercerait une plus grande autorité morale, et surtout que la magistrature, plus considérée et plus vénérée, jetterait un tout autre éclat, si nos avocats étaient surtout des avocats, si les politiciens restaient en général politiciens, et si l'on ne passait pas à tout propos et sans préparation, de la Cour au Parlement, du Parlement sur le banc des juges, et parfois même du Banc du Roi au banc des Ministres.

N'oublions pas que le Parlement, qu'il soit provincial ou fédéral, n'est pas seulement un « moulin à paroles », comme Manning appelait avec une franchise assez irrévérencieuse et tout anglaise le premier Parlement du monde. Il est de plus et surtout chargé de l'administration des affaires du pays ; il a des lois à faire, à modifier, à supprimer. Serait-il téméraire de dire qu'un trop grand nombre de nos avocats politiciens n'ont ni préparation ni aptitude pour ce métier de législateur ?

Il ne suffit pas d'avoir l'habitude de lire dans les lois pour savoir quelles sont les lois bonnes et justes. Il ne suffit pas davantage de savoir quelles sont les lois les meilleures en elles-mêmes, pour juger lesquelles sont applicables et opportunes dans l'état présent de la société. Enfin, sût-on mieux que personne quelles sont les meilleures lois et les plus opportunes, il faudrait encore les rédiger parfaitement : ce dont les plus savants légistes ne sont pas toujours capables. Ce n'est pas pour rien que les phi

losophes et les théologiens définissent la loi *Ordinatio rationis*, non une formule scientifique, mais une dictée de bon sens. C'est le bon sens qui fait les meilleures lois et les plus opportunes, et c'est lui qui en trouve la meilleure rédaction, celle qui, faite pour tout le monde, doit être la plus facilement et la plus clairement comprise par tout le monde.

Que messieurs les avocats me pardonnent—je n'entends nullement demander leur exclusion du Parlement : puisqu'on va au Parlement pour parler, il est trop juste qu'ils y aillent, à leur tour, et en proportion raisonnable. Mais comme le Parlement n'est pas seulement la langue, mais le conseil et la volonté de la nation, et que plus on parle, moins on réfléchit et moins on agit, dans l'intérêt commun et dans leur propre intérêt, il importe qu'il y ait moins d'avocats en Parlement et, en général, dans la politique. Ces messieurs, si enclins à parler, sont en même temps trop habitués à faire de leur parole un instrument de séduction. La parole d'un député ou d'un ministre, si habile et éloquente qu'elle doive être, pour commander l'attention d'une assemblée délibérante, doit surtout s'imposer à la conscience par son honnêteté et sa sincérité. Elle n'est pas dite pour le parterre seulement et pour la galerie, mais pour le pays tout entier. Elle doit avoir l'intention de renseigner exactement et d'éclairer le peuple et le pouvoir. C'est pourquoi il faut au Parlement des hommes droits et honnêtes, pris dans toutes les classes de la société pour représenter le mieux possible ses intérêts temporels, et qui ne parlent qu'autant qu'il le faut pour dire nettement et fermement au gouvernement et au pays ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent, et ce qu'ils croient devoir servir les intérêts qu'ils représentent et surtout l'intérêt général du pays. Il y faut des hommes qui parlent, sans doute, mais le moins possible de parleurs de profession, dans l'intérêt du pays et de la législation, et dans celui du Parlement lui-même. J'ai lu, je ne sais plus où, que c'est l'un des pires symptômes que dans les délibérations publiques on n'entende plus que des paroles d'avocat ! C'est la fin d'un régime parlementaire sérieux.

Il en faut pourtant, et j'en voudrais voir dans les deux chambres, dans tous les ministères et dans toutes les oppositions, mais en petit nombre et des plus distingués, qui seraient l'élite, non seulement par leur exceptionnelle valeur comme professionnels et comme légistes, mais par leur science de droit constitutionnel, l'intelligence de la tactique parlementaire et une complète initia-

tion à toutes les questions de droit naturel et de philosophie sociale que ramènent constamment devant un ministère ou un Parlement les intérêts sociaux auxquels ils ont à pourvoir.

Si, plus qu'aucun autre, l'avocat entré dans la politique sans formation suffisante est une excroissance inutile qui vit au dépens de l'organisme social et passe à l'état de plaie et d'ulcère qui le ronge ou l'empoisonne, plus qu'aucun autre aussi, exercé qu'il est dans l'art de séduire et de convaincre nécessaire à sa profession, rompu à l'argumentation, initié à la sagesse et à l'expérience des nations formulées dans leurs lois, il rendra de grands services, s'il s'est donné la préparation spéciale et la haute culture intellectuelle que requiert la politique digne de ce nom.

S'il était possible de faire dans notre pays comme en quelques autres deux sortes d'avocats, les uns, avocats d'affaires, de chicanes, de procès, espèces de notaires et d'avoués, lesquels n'arriveraient jamais à la magistrature ; les autres, avocats proprement dits, pour lesquels on requerrait non seulement une science légale plus étendue et plus profonde, mais la plus haute culture intellectuelle possible dans notre pays, et qui seraient une pépinière de magistrats et d'hommes d'Etat, il me semble que l'on ferait beaucoup, non seulement pour une classe de la société mais pour la société tout entière, pour nous en particulier, Canadiens-Français et catholiques.

Je ne méprise aucun des progrès qu'on préconise, ni aucun des éléments de force et de prospérité que l'on regarde en certains quartiers comme les plus essentiels à notre avenir national. Qu'on développe le commerce et l'industrie et la richesse publique, pourvu que le prolétariat ne croisse pas en proportion de l'industrie, et que l'or, au lieu de s'amonceler en capitaux égoïstes, circule généreusement dans tout le corps social pour porter partout le bien-être possible et désirable en cette vie, même pour les humbles et les déshérités, quel patriote ne le désire et quel chrétien ne voudrait s'en réjouir ? Que l'on répande parmi le peuple les notions d'hygiène et de culture physique, afin qu'on nous fasse une race forte et vigoureuse autant qu'intelligente et morale, il faut le souhaiter de tout cœur. Que l'on ouvre le plus qu'on pourra de carrières nouvelles à notre jeunesse qui ne sait plus conquérir sur la forêt le sol nécessaire à la multiplication de nos familles, qu'on donne à toutes les classes de notre population tous ces enseignements appropriés à ses besoins, qui lui aideront à tirer le meilleur parti de la vie présente comme de la vie

future, tous y doivent travailler avec zèle comme à une œuvre de patriotisme et d'apostolat.

Mais ne négligeons pas le principal et l'essentiel. Pour notre avenir rien ne nous importe comme la culture religieuse et intellectuelle. Nous ne survivrons comme race distincte, et nous ne nous perpétuerons dans cette vallée catholique et française du Saint-Laurent, qu'à la condition d'être ou au moins d'avoir une aristocratie intellectuelle, la seule qui soit possible et par laquelle nous puissions rivaliser avec avantage avec les autres races. Par le commerce, par l'industrie et par la richesse matérielle, nous pourrons lutter avec les autres races, peut-être les égaler : aurons-nous jamais une raison de nous en féliciter?

***

Sans avoir la moindre intention de faire la leçon aux prêtres et aux évêques, je me crois le droit de penser que le salut de l'avenir est avant tout dans une forte culture religieuse et intellectuelle des classes élevées de notre société, des prêtres d'abord et des laïques ensuite. Les uns et les autres en ont besoin. La culture religieuse qui leur a suffi jusqu'à ce jour, souvent la seule qui ait été possible, ne suffira pas toujours.

La classe moyenne, avec les moyens indiqués déjà et ceux que devra créer l'action catholique dans tout le pays, sera suffisamment pourvue. La même action catholique verra à organiser les œuvres nécessaires à la population ouvrière en proportion de son développement et de ses besoins. Il restera à parfaire l'éducation des hautes classes de la société. C'est là peut-être que devrait surtout se porter l'attention de ceux qui ont vraiment à cœur l'avenir et le progrès de notre race.

Je ne parle pas de l'éducation des filles : on tient généralement que les pensionnats sont assez nombreux, sinon trop, et tenus sur un pied assez élevé pour les élèves qui les fréquentent. J'ai souvent entendu dire à d'excellents juges qu'il n'y manque rien que plus de simplicité et d'austérité. Les jeunes filles, surtout celles des familles aisées, n'ont pas besoin qu'on leur apprenne l'amour du luxe et de l'inutile : elles l'apportent d'ordinaire en venant au monde, le prennent facilement à la maison et dans leurs relations. Il faut au contraire les former au sérieux et à la simplicité qui disparaissent de nos mœurs avec la vraie distinction.

On vente beaucoup l'ouverture de nos couvents et l'éducation progressive qui s'y donne. Je ne sais s'il faut nous en plaindre ou nous en féliciter, et ne comprends pas suffisamment jusqu'à quel point nos jeunes filles sont mieux élevées, plus aptes à remplir plus tard dans la société leur rôle de femmes chrétiennes, parce qu'elles ont l'honneur d'être présentées à M. Herbette ou d'entendre M. Léger ou M. Dallemagne. Je soupçonne bien que si Marie de l'Incarnation et Marguerite Bourgeois revenaient de nos jours pour élever nos filles canadiennes, on trouverait qu'elles manquent d'ouverture, et que leurs pensionnats ne seraient pas les mieux cotés au pays et à l'étranger.

Quoi qu'il en soit, il me semble que notre société a moins besoin de liseuses au courant du dernier roman et de la dernière chronique, et d'artistes à la plume, à l'archet ou au pinceau, que de femmes sérieusement instruites et de caractère bien trempé, qui ne raccourcissent le *Credo* d'aucune vérité, ni la morale d'aucun commandement, et sachent être la lumière et la force plus encore que le charme et l'ornement de leur foyer.

On va me dire que je n'ai pas voix au chapitre : j'en conviens. On me dit que l'instruction religieuse ne laisse pas à désirer au couvent : je n'en veux pas douter. Parlons seulement de l'éducation des hommes.

Je n'ai nul désir de critiquer, moins encore de dénigrer nos institutions d'éducation secondaire et supérieure. Je n'ai garde d'oublier ce que je leur dois, comme d'ailleurs à peu près tous nos compatriotes qui ont été mis en état d'apprendre quelque chose. La patrie et l'Eglise ne leur témoigneront jamais assez de reconnaissance pour les services qu'elles ont rendus et qu'elles rendent encore avec un dévouement aussi gratuit qu'inépuisable [1]. Mais ce n'est pas être injuste ni ingrat de penser, que dans un pays neuf et qui grandit si rapidement, quelques-unes de ces institutions peuvent avoir besoin de transformations, et presque toutes, de développement et de progrès pour suffire au besoin des classes élevées.

---

1 — Un politicien très fort embouché criait un jour très haut contre nos maisons d'éducation, et l'enseignement qu'on y donne—à peu près gratuitement. Le supérieur du séminaire qui l'avait fait par charité tout ce qu'il était, se contenta de lui dire : « Vraiment, monsieur, si le séminaire X ne vous avait pas fait faire par charité votre cours d'études, auriez vous autant d'éloquence aujourd'hui pour déclamer contre des institutions qui ont rendu à d'autres les mêmes services payés par la même reconnaissance ? »

La transformation qui s'impose, à mon humble avis, ne consiste pas à moderniser les programmes au risque de compromettre la culture littéraire au bénéfice de ce qu'on a appelé l'instruction pratique. Nos collèges classiques n'ont pas pour but de former les jeunes gens pour le génie civil, le commerce et l'industrie. Ceux qu'on y envoie dans cette intention sont mal dirigés. Qu'on les confie aux institutions d'enseignement secondaire ou technique destinées à leur donner cette formation.

Si celles-ci ne suffisent pas, qu'on en fonde d'autres avec ou sans l'aide du gouvernement de la province. On ne peut raisonnablement demander à des prêtres séculiers d'assumer cette charge, soit parce qu'ils suffisent à peine à leurs propres ministères, soit parce qu'il leur serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, de perpétuer l'esprit et la tradition d'une maison dans un personnel toujours à refaire et qui se recruterait nécessairement de partout. Il faut avoir recours aux congrégations enseignantes dont c'est le ministère propre et qui le peuvent remplir habituellement avec plus d'économie et de succès. Si l'on croit qu'en matières si parfaitement séculières aucun enseignement ne peut rivaliser avec celui de professeurs laïques, rien n'empêche qu'on s'en procure à grands frais le bienfait. Si l'enseignement qui coûte le plus cher est toujours le meilleur, les jeunes gens qui le recevront seront plus surs d'arriver les premiers dans leurs carrières.

Quand on aura ouvert autant qu'il en faut d'écoles commerciales secondaires et techniques, qu'on y aura placé les jeunes gens qui se sont fourvoyés dans des études classiques pour lesquelles ils ne sont point faits, si les collèges classiques restent manifestement trop nombreux pour les élèves, spontanément sans doute quelques-uns fermeront leurs portes ou se transformeront. Comme ils ne sont à charge qu'à eux-mêmes, personne n'a le droit de se plaindre qu'il y en a trop.

Pour le moment, ce qui me semble le plus nécessaire au point de vue canadien-français et au point de vue catholique, ce n'est pas d'amoindrir les études classiques : c'est au contraire de les mettre en honneur et de les fortifier ; c'est d'en relever le niveau, sinon dans toutes nos maisons, au moins dans quelques-unes. Peut-être ne pourrait-on pas facilement le faire partout, pour des raisons que j'ai dites tout à l'heure et pour d'autres qu'il n'y a pas lieu d'exposer maintenant ; mais on peut, et il me semble qu'on doit le faire quelque part. Sûrement les institutions qui mériteront davantage de notre société et de la patrie canadienne-

française seront celles qui donneront à la future classe dirigeante la plus haute culture littéraire avec la meilleure culture religieuse et philosophique.

Jusqu'ici la même formation et la même culture a été donnée dans toutes les maisons indistinctement à tous les jeunes gens, qu'ils se destinent aux carrières séculières, ou qu'ils se croient appelés à un état plus élevé. Le temps n'est peut-être pas éloigné où, dans l'intérêt des uns et des autres, le discernement devra être fait, au moins pour les dernières années, et la formation intellectuelle et la direction morale mieux adaptées aux besoins particuliers des deux catégories de jeunes gens.

On sait assez que l'Eglise catholique a toujours désiré pour ses ministres une formation distincte et séparée dès leurs jeunes années. Mais, en un sens, ils n'ont pas plus à souffrir que les séculiers d'être pétris dans la masse commune. Au sortir du cours classique, ils recoivent une formation intellectuelle et morale, qu'on leur donne aussi complète qu'on le veut et qui peut au besoin être prolongée aussi longtemps qu'on le juge nécessaire. Pour les autres, au contraire, ils ont bien encore quelques années de cours et d'enseignement pour les préparer à exercer une profession, mais pratiquement leur éducation, leur formation intellectuelle et morale est finie, souvent avant d'être commencée sérieusement. C'est ce qui faisait dire à un supérieur de séminaire, qui a écrit tant de réflexions justes et profondes sur la formation du clergé en France :

« En général, pour un jeune homme qui doit rester laïque, nos petits séminaires sont désastreux, et compromettent bien gravement l'avenir. Le jeune homme sort de là destiné au monde, et n'étant nullement prêt à soutenir la réaction que produira sur lui le contact inattendu et instantané du monde. Dans le petit séminaire même, sa vocation laïque n'a pas été soignée, étudiée, dirigée. Je dis *vocation à l'état laïque*, à la position d'homme du monde, au mariage, au métier d'époux et de père, entendu de la bonne et vraie manière, noblement, grandement et sérieusement, même avec une pensée d'apostolat et de vie généreusement chrétienne [1]. »

La mentalité particulière de notre pays a rendu jusqu'ici tolérable un état de choses que les circonstances ont imposé. Mais

1 — J.-B. Aubry. Mélanges de philosophie chrétienne, t. II, 296.

n'est-il pas temps de se demander si nos classes dirigeantes séculières ne doivent pas recevoir, avant même les années de cléricature, une formation toute spéciale qui les prépare à leur rôle futur? Est-il vraiment possible de la leur donner suffisamment complète sous le régime actuel? Et cette lacune ne serait-elle pas pour quelque chose dans un certain laïcisme plus ou moins préveuu contre tout ce qui est ecclésiastique, et qui rend plus facile dans la haute classe le travail de l'ennemi commun des catholiques, prêtres et laïques?

Quoi qu'il en soit, il n'y a plus aucun doute que, pour toute la jeunesse de nos classes dirigeantes, la préparation indispensable, c'est une sérieuse formation religieuse et philosophique. Sans doute, pour étudier le droit et la médecine, il n'est pas nécessaire d'être docteur en théologie. Mais à celui qui plus tard aura non seulement à se diriger lui-même, mais à exercer une action sur les autres, la foi toute de sentiment et de routine et qui ne peut se rendre compte d'elle-même ne suffit pas. Est-il possible du reste d'aller au fond des plus grands problèmes du droit et de la médecine sans la lumière supérieure de la théologie et de la philosophie chrétienne?

Dans tels de nos séminaires, à cause des étudiants en théologie qu'on croit aptes à de plus fortes études, on recommande de revoir leur philosophie et de subir leur examen pour la licence: c'est, juge-t-on avec sagesse, la meilleure et la plus indispensable préparation à des études théologiques sérieuses. Croit-on que la même préparation serait inutile pour de fortes études de droit et de médecine? Ce qu'est la métaphysique pour la théologie, la philosophie morale l'est pour le droit, et la psychologie l'est pour la médecine. Et la logique, une forte et saine logique, qui affermit le jugement, le prémunit contre tous les sophismes, et fortifie singulièrement dans l'esprit le sens du vrai, quand fut-elle plus nécessaire, pas seulement aux prêtres, aux avocats et aux médecins, mais à tous ceux qui parlent et qui écoutent, qui lisent et qui écrivent, qui endoctrinent et qui sont endoctrinés?

On vient de faire en France des enquêtes pour connaître l'opinion de gens avisés sur l'avenir de la religion. On a publié toutes sortes d'opinions, de toutes sortes de gens, et l'on s'est abstenu, il me semble, de faire la réponse de gros et simple bon sens qu'on pouvait trouver sans littérature et sans beaucoup de science et d'esprit.

« La religion chrétienne est aujourd'hui et sera demain ce qu'elle a toujours été. Elle n'est en train ni de disparaître, ni d'évoluer, ni de changer. Ni votre science, ni votre critique, ni votre littérature n'en modifieront un dogme ou une pensée. C'est vous qui avez cessé d'être chrétiens et qui êtes en train de cesser d'être raisonnables, parce que depuis longtemps vos maîtres et vos guides ont perdu la vraie théologie, la vraie et saine philosophie. Que les catholiques reviennent à une saine philosophie, et ceux qui ont charge de les instruire, à une forte et saine théologie, et dans deux ou trois générations le sens chrétien sera refait avec le bon sens, et la religion aura repris son empire sur les esprits et sur les mœurs, sans qu'elle ait rien changé que vous-mêmes qu'elle aura corrigés de vos erreurs et de vos vices. Sinon, elle vous laissera dans votre décomposition intellectuelle et morale et s'en ira porter ses lumières et ses vertus à des peuples moins indignes de les porter. »

Que la leçon nous soit salutaire.

RAPHAËL GERVAIS.

PAGES ROMAINES

MÉDAILLES PONTIFICALES. — DOGME ET CRITIQUE. — LES PÈLERINS DE JÉRUSALEM AU VATICAN. — LES RÉSULTATS D'UN COUP DE MER.

Galliæ. Laboranti. Dati. Feliciter. Tel est l'exergue qui se lit sur le revers de la magnifique médaille que, suivant un antique usage, l'administration des palais apostoliques a fait frapper cette année-ci, à l'occasion de la fête de saint Pierre. Le revers de la médaille, qui porte la légende citée, représente Pie X, imposant les mains à un évêque français agenouillé à ses pieds, tandis que ceux qui, comme lui, vont recevoir la consécration épiscopale des mains du Pontife romain, sont debout autour de l'autel. C'est le souvenir de la grande cérémonie de février 1906. Le bon côté de la médaille porte le buste du pape en mozette et en étole avec l'inscription : *Pius. X. Pont. Max. An. IV.*

Comme celle des années précédentes, la médaille de 1907, ciselée par François Bianchi, graveur des palais apostoliques, a été frappée à la Zecca de Rome. C'est là que se conservent les coins de presque toutes celles qui ont été faites depuis Martin V.

Avant ce pape (1417), l'usage des médailles pontificales n'existait pas ; le désir de perpétuer l'heureux souvenir de l'extinction du grand schisme le porta à faire frapper une médaille avec son portrait d'un côté et les armes de sa famille de l'autre. Depuis l'élection de ses successeurs, leur prise de possession de la basilique du Latran, l'ouverture de la porte sainte aux

années jubilaires, la restauration d'un monument public de grande importance, les traités d'alliance, les succès d'une guerre, etc., furent des circonstances qui provoquèrent la frappe de médailles commémoratives. En plus, la coutume s'établit bientôt de perpétuer chaque année, à l'occasion de la saint Pierre, le fait principal des derniers actes pontificaux par des médailles d'or, d'argent, de bronze, que le pape distribuerait aux cardinaux et aux principaux membres de sa cour.

Naturellement les meilleurs graveurs italiens furent appelés à consacrer par leur art l'usage introduit par Martin V. Sous ce pape, ce fut Victor de Pise, et André de Crémone, sous Eugène IV et Pie II. Sous Léon X, Adrien V, Clément VII, Paul III, Raphaël, Jules Romain, Benvenuto Cellini mirent dans l'empreinte des médailles pontificales celle de leur incomparable talent. Jean Cavino, Alexandre Bassiani vinrent ensuite sous Jules III et Grégoire XIII ; sous Sixte V, Alexandre VII, ce furent Georges de Ravenne, Jean-Antoine Moro, Gaspard Moro, et plus tard les célèbres Hamerani.

Par une inexplicable insouciance, l'administration des palais apostoliques, tout en appréciant la valeur artistique des médailles dont une première collection fut faite par Paul II, ne prit point souci d'en garder les coins qui restèrent la propriété des familles des graveurs. Ceux-ci ou leurs héritiers retinrent même la faculté de pouvoir reproduire à leur volonté les médailles qui leur avaient été commandées. A elle seule, la famille Hamerani possédait 355 coins des plus célèbres graveurs de Martin V à Innocent XI, sans compter ceux qu'avaient faits les Hamerani pour le compte des papes, ce qui faisait un total de 748 coins. Pie VI en fit l'acquisition et décréta que désormais les coins de toutes les médailles frappées pour le service du Saint-Siège resteraient sa propriété exclusive.

La collection numismatique commencée par Paul II fut accrue par Clément XII, Benoit XIV, Clément XIV. C'est à ce dernier pape que le gouvernement français donna la série de toutes les médailles des rois de France. Pie VI reçut de Gustave III, roi de Suède, la série des médailles d'or et d'argent de tous les souverains et hommes célèbres de cet état.

Le plus ancien coin d'une médaille jubilaire a été gravé sous Martin V ; il représente la porte sainte surmontée de l'image du Sauveur entourée de deux chandeliers allumés ; l'épigraphe est : *Justi Intrabunt Per Eam.* Le plus ancien coin d'une médaille de canonisation est celui qui fut fait sur l'ordre d'Eugène IV, quand saint Nicolas de Tolentino fut placé sur les autels. L'inscription est ainsi composée : *Nicolai Tolentinatis Sanctitas Celebris Redditur*, et l'exergue porte ces mots : *Sic Triumphant Electi.* On y voit, sous le saint Esprit qui le domine, le pape entouré de sa cour lisant le décret de canonisation. Le coin le plus ancien d'une médaille frappée à l'occasion de la prise de possession du Latran représente Alexandre VII revêtu de la chape, avec cette inscription : *Vivo Ego Jam Non Ego*, et la figure du Rédempteur. Depuis que l'usage s'est introduit de la frappe d'une médaille pour la solennité de saint Pierre et saint Paul, la vacance du Saint-Siège n'a pas suspendu cette coutume. En 1691, Alexandre VIII étant mort, la médaille porta d'un côté les têtes de saint Pierre et saint Paul avec l'épigraphe *Sede Vacante*, 1691 ; de l'autre, ces mots : *Veni Lumen Cordium. Romæ.* et un saint Esprit entouré de rayons. Après la mort de Benoit XIV, en 1758, une médaille semblable fut frappée ; seule l'inscription différait : *Spiritus Oris Ejus.*

Quand, dans la solitude de la tombe, la mort détruit peu à peu la dépouille des pontifes romains, en trois bourses séparées, déposées dans le cercueil,

les médailles d'or, d'argent, de bronze restent là pour garder dans leur incorruptibilité le souvenir d'un temps qui n'est plus et rappeler que les œuvres accomplies survivent à notre destruction.

***

Dans une note officielle, et sous le titre *Domma e critica*, l'*Osservatore Romano* publiait naguère un blâme énergique contre l'ouvrage d'Edouard Le Roy, intitulé *Dogme et Critique*, et publié à Paris à la librairie Bloud et Cie, avec une réclame proportionnée au grand scandale qu'il doit causer dans le monde. Dans leur ignorance ou leur aberration, des journaux catholiques, des librairies ayant le titre de pontificales ont prêté leur concours pour lancer cet ouvrage qui, au dire de l'*Osservatore Romano*, renferme des témérités qui surpassent celles de Loisy « *basterà dire che in questo libro lo stesso Loisy è sorpassoto in audacia* ». Jusqu'à maintenant on disait du protestantisme qu'il suffisait de nier l'existence de Dieu par la citation de quelques versets de la bible pour être un protestant authentique : il semble qu'aujourd'hui il y a des gens qui nient non seulement les dogmes fondamentaux du catholicisme mais même ceux que reconnaissent les églises dissidentes, tels que ceux de l'inspiration, de la résurrection, etc., et ont la prétention de se proclamer catholiques et de mettre dans les mains du clergé et des fidèles leurs livres chargés d'erreurs. Au lieu de leur prêter concours, la presse vraiment catholique devrait jeter le cri d'alarme contre de semblables attentats et forcer les librairies qui se disent religieuses à rejeter des livres qui ne sauraient être vendus que par les ennemis de l'Eglise.

Le ton de cette note suffirait pour édifier sur la valeur de l'ouvrage de M. Le Roy. On ne s'en est pas tenu là ; le cardinal archevêque de Paris l'a condamné, et à Rome, le cardinal Respighi, vicaire de Sa Sainteté, en a interdit la vente et la lecture dans toute l'étendue du diocèse romain. Enfin, dans son numéro du 15 juin, en un article qu'il faut lire et non analyser, la *Civiltà cattolica*, en constatant avec Le Roy lui-même que le temps des hérésies partielles est fini et qu'à notre époque c'est l'idée dogmatique qui est combattue, résume l'œuvre de Le Roy, en démontre les monstrueuses absurdités, et termine en s'attristant que tant de laïques, tant d'ecclésiastiques de l'un et l'autre clergé, ne voulant pas se rendre compte des efforts de l'impiété pour la destruction de l'Église, lui viennent en aide, en tant de manières, avec la propagande d'une critique injuste, pernicieuse, appliquée aux dogmes et aux premiers fondements de la foi.

Le modernisme, c'est la restauration de toutes choses dans et par la pauvre raison humaine, c'est l'orgueilleuse négation de l'*instaurare omnia in Chisto :* cela doit suffire à tout esprit catholique pour le condamner et le combattre.

***

Le 20 juin, dans la salle Clémentine du Vatican, Pie X donnait une audience à des pèlerins au teint fortement hâlé, dont la plupart avaient des barbes, dont la chaleur avait hâté la croissance sans leur donner la grâce ou la majesté que ceux qui les portaient semblaient leur désirer. C'étaient les pèlerins du XXXIIIe pèlerinage de pénitence qu'annuellement, et quelquefois deux fois par an, les Pères de l'Assomption conduisent vers le sol natal du Christ. Ces pacifiques croisés appartenaient à la France, à la Belgique, à la Hollande, à l'Italie, à la Suisse, au Brésil, au Mexique, mais tant leur cor-

dialité était grande et constante qu'on les aurait crus tous citoyens d'une même nation. Après avoir passé devant chacun d'eux, pour que chacun pût jouir d'une bénédiction particulière, Pie X leur a adressé un discours dont chaque mot révélait toute la tendresse de son âme et toute la joie qu'il éprouvait à voir ces croisades d'un nouveau genre allant faire la conquête des lieux saints, non plus par la puissance du glaive, mais par celle autrement efficace de la prière et par la pénétration de l'esprit chrétien au milieu du fanatisme musulman. Il a loué ce culte du pays du Christ, entretenu par le zèle des Pères de l'Assomption depuis 25 ans qu'ils conduisent des pélerins en Terre Sainte. Faisant allusion à la critique moderne pèlerine, elle aussi, des saints lieux pour en troubler les traditions séculaires, il a béni ceux qui sont sans cesse à la recherche des traces du Christ, non pour en discuter l'authenticité, mais pour les vénérer et les bénir. Après avoir chargé de faveurs spirituelles les pèlerins de Jérusalem, Pie X leur a donné congé.

***

Quelquefois un morceau de marbre vaut mieux que les valeurs de bourse les mieux cotées, et les heureux qui, en faisant la trouvaille, peuvent s'en montrer les légitimes possesseurs, font fortune en peu de temps et à peu de frais. A Rome, il y a quelques années, une statue sans tête que la bêche découvrit en creusant les fondations d'une maison dont le propriétaire se demandait comment il paierait les travaux entrepris, fut d'abord estimée 5,000 francs, et grâce à la concurrence que se firent un riche Américain et les musées de Rome, se vendit ensuite 40,000. La famille Aldobrandini a été plus heureuse dans la vente d'une statue haute de 1 mètre 70, qu'un coup de mer fit découvrir en démolissant une partie des ruines du palais de Néron, qui sont sa propriété à Porto d'Anzio. Coupée en deux pièces, la première a la tête et l'épaule droite nue, l'autre, le reste du corps vêtu. C'est une jeune fille contemplant des objets posés sur un plateau qu'elle tient à la main ; elle paraît se tenir prête à donner au sacrificateur ou à la prêtresse ce qui va être nécessaire au culte.

De prime abord, la renommée de la statue fut loin d'avoir la célébrité qu'elle possède aujourd'hui. Les musées allemands en offrirent 25,000 francs, puis, devant les résistances du propriétaire à céder sa trouvaille, on finit par lui en proposer 60,000. La statue n'était point d'origine grecque, mais une copie de la bonne époque romaine. De nouvelles études faites par les meilleurs archéologues, par Klein, par Furtwangler, la firent attribuer au deuxième ou au troisième siècle avant Jésus-Christ, et la firent croire œuvre de Lysippe ou de Praxitèle, et digne d'être mise en parallèle avec la Victoire de Samotracia et la Venus de Milo, qui sont au Louvre. Une dame américaine de Boston en offrit dès lors 400,000 francs ; les pourparlers traînant en longueur, le gouvernement italien refusa le droit de sortie pour une œuvre semblable, et s'en rendant acquéreur pour un demi million, il l'a réservée pour être la merveille du musée des Termes à Rome.

Il est probable que l'auteur de cette statue n'a pas reçu pour prix de son œuvre la centième partie de la somme qu'a touchée Aldobrandini qui l'a trouvée.

Sic vos non vobis.....

DON PAOLO-AGOSTO.

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME VI AOUT 1907 N° 8

L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION

VIII

APOGÉE INTELLECTUEL DU MOYEN AGE.

L'activité intense, dont les écoles épiscopales et monacales étaient, au déclin du dixième siècle et à l'aurore du onzième, devenues d'ardents foyers, eût dû, semble-t-il, déterminer dans la société entière, et surtout dans les hautes classes, un puissant réveil littéraire.

Mais des causes diverses paralysaient ces influences et retenaient l'esprit public dans les ténèbres d'une insoucieuse ignorance. Le zèle assidu des moines à transcrire les livres anciens, tant profanes que sacrés, et à multiplier leurs exemplaires, n'avait pu encore réparer tous les ravages de l'époque précédente : en plusieurs endroits, les textes classiques étaient rares, lorsqu'ils ne faisaient pas complètement défaut. D'autre part, les désordres croissants des clercs, les luttes sans cesse renaissantes des seigneurs, l'assujettissement des vassaux et du peuple, n'étaient pas faits pour propager le goût des lettres et en favoriser la culture [1].

1 — En ce temps-là « il était extrêmement rare de voir des laïques qui sussent lire et écrire. La noblesse, qui devait naturellement avoir plus de goût et d'émulation pour la politesse et la vertu, et pour tout ce qui sert à éle-

Cependant, dès la fin du onzième siècle, la réaction intellectuelle s'accentue. L'amour de l'étude se répand ; les esprits s'affinent ; la curiosité scientifique s'éveille ; le cadre des programmes littéraires s'élargit. Le siècle suivant voit éclore bon nombre d'écoles nouvelles, et cet essor heureux va grandissant jusqu'à ce que la création des grands corps universitaires vienne mettre le couronnement à l'édifice lentement préparé et laborieusement élevé des lettres et des sciences. C'est alors que la distinction, jusque-là vague et mal définie, de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur apparaît sous des formes plus précises, et que l'intelligence humaine, comme un arbre vigoureux et plein de sève, s'épanouit dans toute sa beauté.

Un écrivain français [1], donnant libre cours à ses sentiments d'hostilité manifeste vis-à-vis des œuvres catholiques, n'a pas craint d'affirmer que si « l'enseignement supérieur et secondaire remonte jusqu'au moyen âge, et de là, par une tradition qui ne fut jamais complètement interrompue, jusqu'aux écoles romaines, » l'organisation de l'enseignement primaire en France date de la révolution et des gouvernements qui en ont professé les principes. « La foi catholique, ajoute-t-il, a dominé pendant de longs siècles chez nous, sans songer à fonder l'enseignement populaire » [2]. Pour lui, cet enseignement, partout où il s'est établi avant le dix-neuvième siècle, « est fils du protestantisme » [3].

Ce mensonge historique, qui est la thèse de toute une école, n'a d'autre base que le préjugé, et il croule comme un château de cartes au souffle de la vérité impartiale et en présence des faits.

Certes, si l'on se contentait d'affirmer que l'instruction primaire,

---

ver et orner l'esprit, n'avait cependant d'autre passion que pour les armes et les vains amusements qui en sont les suites. Elle méprisait souverainement les lettres ». (*Hist. litt.* t. VII, p. 2).

1 — M. Bréal, *Quelques mots sur l'instruction publique en France* (2e éd.). Voir *Revue des Quest. hist.*, IXe année, t. XVIIe, pp. 115-16.

2 — *Ibid.*, p. 20.

3 — *Ibid.*, p. 13.

grâce à de nouvelles conditions sociales, est aujourd'hui plus répandue qu'elle ne l'était au moyen âge, qu'un plus grand nombre d'écoles élémentaires fonctionnent et que, par suite, le chiffre des illettrés a baissé, il n'y aurait là qu'une question de plus ou de moins, et nous nous garderions bien de contredire. Mais ce que nous ne pouvons admettre, ce que nous nions positivement et ce que toute l'histoire dément, c'est que l'école populaire soit une création moderne, que l'Eglise par inertie ou par système ait négligé l'instruction du peuple, et qu'il faille, avec reconnaissance, faire honneur de ce progrès au protestantisme et à la révolution.

Les faits et les textes mis, au cours du présent travail, sous les yeux du lecteur prouvent assez combien l'Eglise, dès qu'elle put librement ouvrir des écoles, s'est montrée soucieuse d'instruire les enfants, ceux des pauvres comme ceux des riches, ceux des roturiers comme ceux des nobles. Poursuivons notre enquête : d'autres textes et d'autres faits ne cesseront de grossir cette preuve déjà péremptoire.

Le IIIe concile de Latran, tenu en 1179, décrète [1] que dans toute église cathédrale il y aura un maître d'école, et que ce maître, pourvu d'un bénéfice, devra donner gratuitement [2] l'instruction non seulement aux clercs, mais encore aux autres écoliers pauvres. Trente-six ans après, le IVe concile de Latran, présidé par le grand pape Innocent III, va plus loin : il insiste sur l'observation entière de ce que l'Eglise a antérieurement établi, puis il étend à toutes les églises indistinctement la loi déjà imposée aux églises cathédrales d'enseigner gratis aux enfants, soit clercs, soit laïques, les premiers éléments des connaissances humaines [3]. Ce décret, du reste, ne faisait que confirmer par une

1 — IIIe sess., can. 18.

2 — Nous aurons plus tard l'occasion d'expliquer dans quel sens l'Eglise entendait et entend la gratuité de l'enseignement et comment cette gratuité ecclésiastique diffère de la gratuité laïque tant prônée de nos jours.

3 — Voici le texte latin : « Nos... roborantes statutum Concilii Lateranensis III, adjicimus, ut non solum in qualibet cathedrali ecclesia, sed *etiam in*

loi plus générale et en termes plus solennels les décisions prises, soit isolément, soit dans des synodes provinciaux, par la plupart des évêques de pourvoir dans leurs diocèses à l'établissement d'écoles presbytérales.

On a la preuve que des écoles rurales, destinées aux enfants du peuple, existaient dans bon nombre de localités. De patients chercheurs ont fait, pour ce qui concerne diverses provinces de France, un relevé minutieux de tous les documents, appartenant aux archives, soit ecclésiastiques, soit civiles, dans lesquels l'existence de petites écoles se trouve mentionnée, et le résultat de leurs travaux répond victorieusement aux accusations mensongères lancées contre l'Eglise.

M. de Beaurepaire, dans un ouvrage traitant de l'histoire de l'instruction publique dans le diocèse de Rouen, signale de nombreuses écoles existant, dès le XIIe siècle, non seulement dans les villes, mais encore dans d'humbles villages, puis il ajoute : « Quand on rencontre des écoles dans des localités d'une aussi mince importance que celles que nous avons énumérées, il n'y a plus moyen de douter qu'il n'y en ait eu, sinon dans toutes les paroisses rurales, du moins dans la plupart, et surtout dans celles où la population était un peu considérable » [1]. Un autre érudit français,

aliis, quarum sufficere poterunt facultates, constituatur magister idoneus, qui clericos... gratis in *grammatica* facultate, *et alios* instruat juxta posse. » (Cap. *Quia nonnullis*, De magist.)—Il est vrai que le mot *grammaire* avait alors un sens plus étendu qu'aujourd'hui et qu'il désignait tout l'enseignement des belles-lettres ; mais, par cela même et avant tout, la grammaire comprenait aussi les règles fondamentales du langage qu'on enseigne dans toute école populaire. — D'après les deux conciles de Latran dont nous venons de rappeler la législation scolaire, et conformément aux ordonnances de plusieurs évêques et à la pratique des monastères, l'enseignement devait se donner même aux enfants qui n'étaient pas clercs : M. Guizot n'a donc pas eu raison d'écrire que les écoles tenues par l'Eglise du Ve au XIIe siècle étaient destinées « à l'instruction du seul clergé. » (*Hist. de la civilis. en Europe*, 6e éd., p. 165).

1 — *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen, avant 1789*, t. I, p. 52. Voir Allain, *L'instruction primaire en France*, ch. II.

M. Sim. Luce, écrit à son tour : « On a cru longtemps que le moyen âge n'avait connu rien qui ressemblât à ce que nous appelons l'instruction primaire. C'est une grave erreur : il est fait à chaque instant mention d'écoles dans les documents où l'on s'attendait le moins à trouver des renseignements de ce genre, et l'on ne peut douter que pendant les années même les plus agitées du XIVe siècle, la plupart des villages n'aient eu des maîtres enseignant aux enfants la lecture, l'écriture et un peu de calcul » [1].

Les doctes bénédictins qui ont écrit l'histoire littéraire de France rendent aux écoles monastiques du onzième siècle ce glorieux témoignage : « Un des premiers soins, à la réforme ou à la fondation d'un nouveau monastère, était de prendre de justes mesures pour en bannir l'ignorance, y entretenir de bonnes études et y amasser des livres. Quelque peu considérable qu'il fût, on avait l'attention de choisir et de désigner un moine lettré pour y enseigner. On y instruisait, comme auparavant, *des élèves de différent âge.* Il y avait des enfants, auxquels on montrait les *premiers éléments* des lettres et des arts libéraux... Toutes sortes d'élèves, pauvres ou riches, y étaient également reçus, et bien loin d'exiger quelque salaire pour l'instruction qu'on leur donnait, on poussait la charité jusqu'à nourrir ceux qui étaient dans l'indigence » [2].

Cluny se distinguait alors parmi les nombreuses institutions consacrées à la formation de l'enfance et de la jeunesse. Cette formation, pour répondre au véritable esprit de l'Eglise, était tout à la fois intellectuelle, disciplinaire et morale. « Il est impossible, dit l'abbé Cucherat [3], de se figurer rien de plus touchant que la discipline à laquelle les enfants étaient soumis, dès leurs plus tendres années, comme aux jours orageux de la jeunesse. » Ils mangeaient debout, pour apprendre le respect et pratiquer la

1 — *Histoire de Duguesclin*, pp. 13-16 ; dans Allain, *ouv. cit.*, p. 27.
2 — *Hist. litt.*, t. VII, pp. 9-10.
3 — *Cluny au XIe siècle ;* cit. par les *Etudes rel.*, mars 1872, pp. 385-86.

mortification. Jour et nuit ils étaient sous les yeux attentifs de leurs surveillants. Des corrections même corporelles, mais non préjudiciables à la santé, leur étaient infligées, quand ils causaient ou lisaient mal. On prenait les plus grandes précautions pour éloigner d'eux la vue et jusqu'à la connaissance du mal. Enfin « le plus grand prince n'est pas élevé avec plus de soin dans le palais des rois, que ne l'était le plus petit des enfants à Cluny » [1].

Dans la célèbre école du Bec, c'était le même souci des graves devoirs de l'éducation, le même zèle religieux à bien former l'esprit et le cœur des enfants. On s'efforçait de leur inspirer des sentiments de foi et d'honneur ; on n'omettait pas de leur apprendre les règles de la politesse. Pour les corriger, on préférait aux rigueurs de la verge les influences persuasives de la douceur et de la raison. On les traitait comme de jeunes plantes qui, pour s'épanouir en une belle et forte ramure, ont besoin de lumière et d'espace ; on les considérait comme un métal qui ne se façonne pas avec le marteau seul, mais que doivent polir des instruments plus doux [2].

En face de ces témoignages d'une si haute signification, de ces faits qui nous montrent l'enseignement primaire fonctionnant presque partout, de ces récits qui évoquent sous nos yeux l'art éclairé et sagement progressif de la pédagogie médiévale, comment ne pas reconnaître les services inappréciables rendus, en ces temps de rudesse inculte, par l'Eglise à la cause de l'instruction et de la moralisation populaire ?

Et, puisque la plupart des institutions scolaires donnaient alors l'enseignement à tous les degrés, de quels bienfaits, également, ne furent pas redevables aux papes et au clergé l'instruction secondaire et l'éducation supérieure, même dans les écoles qui, en dehors des évêchés et des couvents, commençaient à s'établir au sein des villes les plus populeuses, et que dirigeaient à peu

1 — *Ibid.*
2 — *Hist. litt.*, t. VII, pp. 75-76.

près exclusivement des hommes de caractère et de formation ecclésiastiques ?

Grégoire VII, dans le concile romain de l'an 1078, s'occupe des maisons d'enseignement épiscopales : il les veut savantes et florissantes, et il enjoint aux évêques de toute la chrétienté de prendre en main le sort des lettres [1]. Désireux de voir s'étendre le mouvement littéraire dont la France est l'actif et lumineux foyer, Alexandre III, au siècle suivant, ordonne que dans tous les pays il y ait des maîtres capables d'enseigner avec succès les lettres et les sciences [2]. Il accorde aux gens de lettres des privilèges [3] ; ce sont eux qu'il appelle de préférence aux premières dignités de l'Eglise [4]. L'histoire mentionne une lettre remarquable du XIIIe siècle écrite par Grégoire X au roi des Deux-Siciles pour l'engager à restaurer les écoles dans son royaume [5]. Plus tard, Benoît XII, répétant les injonctions de ses prédécesseurs, insiste particulièrement sur l'enseignement des belles-lettres et de la philosophie dans les écoles cathédrales et conventuelles [6]. Combien donc Léon XIII avait, naguère, raison d'affirmer [7] que dans toute la série des papes il serait difficile d'en trouver un seul qui n'ait pas bien mérité de la république des lettres !

La fondation de nouveaux instituts religieux (Chanoines réguliers, Chartreux, Cisterciens, Prémontrés) vint accroître notablement le nombre des établissements monastiques et, par là même, multiplier les centres de moyenne et de haute instruction [8].

1 — Labbe, *Conc.*, t. X, p. 372.

2 — *Hist. litt.*, t. IX, p. 92.

3 — *Ibid.*, p. 9.

4 — *Ibid.*, p. 10.

5 — Landriot, *Recherches historiques sur les écoles littéraires du christianisme*, pp. 172-174.

6 — *Ibid.*, p. 176.

7 — Bref *Plane quidem* (20 mai, 1885) : « In tam longo Pontificum ordine vix reperiatur, cui non debeant litteræ plurimum ».

8 — « Il n'en était pas de ces nouveaux monastères, comme des anciens de l'ordre de saint Benoît, où les sujets étaient le plus souvent reçus et instruits

Un large courant d'activité intellectuelle circulait par toute l'Europe. Dans la France et l'Allemagne seulement, le chiffre des écoles qui jouissaient de quelque renom s'élevait, d'après le calcul de certains érudits, jusqu'à deux cents. De leur côté, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et l'Irlande ne restaient pas en arrière, et leurs écoles, moins nombreuses, il est vrai, qu'en France, n'étaient cependant pas sans éclat [1].

L'un des centres littéraires, qui jetèrent sur le moyen âge le plus de lustre et exercèrent dans toute l'Europe le plus d'influence, fut l'abbaye du Bec [2]. Deux hommes surtout, par leurs talents et par leur savoir, firent sa réputation : Lanfranc et Anselme ; tous deux italiens de naissance, tous deux français d'adoption, tous deux aussi promus successivement, sous le régime anglo-normand, au siège archiépiscopal de Cantorbéry. Le premier, très versé dans les lettres latines [3] et doué d'un goût délicat, s'appliqua plus spécialement à polir le langage et à dépouiller la latinité de ce revêtement grossier dont, comme d'une rouille, elle s'était couverte aux siècles de décadence. Le second, par la trempe métaphysique de son esprit, se sentit davantage porté vers les hauts horizons de la science, vers les questions les plus abstruses de la philosophie et de la théologie qu'il aborda et s'efforça de résoudre à la lumière des principes de la foi et des certitudes de la raison. Lanfranc, maître d'Anselme, avait préludé à

dès l'enfance » (*Hist. litt.*, t. IX, p. 11) : il fallait, pour y être admis, avoir déjà quelque teinture des lettres.

1 — *Etudes relig.*, *vol. cit.*, pp. 384-85.

2 — Cette abbaye était située en Normandie. Les farouches Normands, du jour où l'eau baptismale coula sur leur front, s'éprirent d'amour pour la religion chrétienne et pour tout ce qui pouvait en servir les intérêts. « En général, dit l'*Histoire littéraire* (t. VII, p. 68), ils avaient de grandes dispositions naturelles pour les lettres, et l'on sait qu'il n'ont point dégénéré dans la suite. » Les études littéraires prirent dans la province de Normandie un vif essor. Les Canadiens-français, issus en si grand nombre de souche normande, peuvent y trouver un motif de légitime fierté nationale.

3 — *Hist. litt.*, t. VII, p. 77.

cette méthode ; son disciple la perfectionna, et doit être, pour cela, regardé comme l'un des principaux initiateurs de la scolastisque [1], dejà contenue en germe dans les travaux de quelques écrivains antérieurs.

La philosophie entrait dans une ère nouvelle. Elle émergeait peu à peu des ombres où on l'avait tenue trop longtemps cachée, et, grâce à une étude d'Aristote intelligemment conduite, purifiée dans le creuset de la foi, débarrassée de ses scories, elle montait par des essais progressifs vers les sphères élevées qui, au treizième siècle, allaient s'illuminer de toutes les clartés des plus illustres génies chrétiens. Le réalisme modéré, dans la question capitale des universaux, triomphait du nominalisme ; le rationalisme de Bérenger et d'Abailard succombait sous l'irrésistible logique de leurs adversaires.

Ce noble élan des esprits avait fait surgir, en face des anciennes écoles cathédrales et monacales, plusieurs institutions libres, et Paris se glorifiait de compter dans son sein, avec l'école de Notre-Dame, celles de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor. Au pied des chaires rendues célèbres par la science et le prestige d'hommes tels que Guillaume de Champeaux et Pierre Lombard accouraient, jusque de l'Orient, une foule d'étudiants étrangers [2]. Toutefois, remarquons-le bien, (pour ne parler que de la capitale de France) c'est de l'école *épiscopale*, dont cette cité était fière, que sortirent « toutes les autres écoles qui se multiplièrent prodigieusement tant dans la ville qu'aux environs, et y formèrent la plus brillante académie qu'on eût encore vue en Europe » [3].

Les lettres marchaient de pair avec la philosophie. Sous la plume et sur les lèvres des moines, le roman populaire se préparait à évoluer en notre belle langue française, appelée à de si

1 — Gonzalez, *Hist. de la philosophie*, t. II, p. 162 (trad. *Pascal*).

2 — Dès le milieu du XIIe siècle, la multitude des étudiants à Paris surpassait le nombre des citoyens (*Hist. litt.*, t. IX, p. 78).

3 — *Ibid.*, p. 64.

glorieuses destinées. Plusieurs lettrés s'adonnaient à l'étude de la littérature grecque et des langues orientales, notamment de l'hébreu [1]. La critique faisait de timides progrès [2]. De rares amateurs colligeaient leurs observations dans le champ des sciences naturelles [3]. Notons encore que la médecine, jusque-là si négligée par les laïques faute d'instruction [4], devenait maintenant l'objet d'observations plus sérieuses et d'études plus générales. Enfin de cette époque date une remarquable efflorescence des beaux-arts, surtout de l'architecture, due aux inspirations fécondes de l'idée religieuse. « Les évêques et les abbés ne croyaient pas déroger à leur dignité, en devenant les architectes et les ordonnateurs des églises et autres édifices qu'ils faisaient construire » [5]. On assistait aux développements de l'art roman, d'où, par une transition graduelle, allait sortir l'art gothique [6].

C'est ainsi que le clergé, le drapeau de la civilisation en main, marchait à la tête du mouvement artistique, scientifique et littéraire, et préparait à l'intelligence humaine de nouveaux et plus éclatants triomphes.

Nous touchons au seuil du XIIIe siècle, du grand siècle chrétien, plus admirable encore dans l'ordre religieux et intellectuel que dans l'ordre politique et social; qui a vu la sainteté s'asseoir sur le trône, le génie créer la « Somme théologique » et la « Divine Comédie », l'art lancer dans les airs les formes idéales et les lignes incomparables de l'ogive. Ce fut l'âge des

1 — *Ibid.*, t. VII, pp. 113-116 ;—*Etudes relig.*, *t. cit.*, p. 398.

2 — *Hist. litt.*, t. VII, pp. 116-118.

3 — *Ibid.*, p. 134.

4 — Avant le XIe siècle, dit l'*Histoire littéraire (ibid.)* « comme il n'y avait presque que les clercs et les moines qui sussent les lettres, aussi étaient-ils les seuls qui s'appliquassent à la médecine. Les évêques mêmes et les abbés en faisaient l'objet de leur étude et l'exerçaient quelquefois. » L'axe médical, disons-le sans regret, s'est bien déplacé depuis.

5 — *Hist. litt.*, t. VII, p. 139.

6 — Voir Roger Peyre, *Hist. génér. des beaux-arts*, p. 320 (6e éd.).

croisés magnanimes ; ce fut aussi et surtout l'âge des immortels apôtres de la science et des puissants ouvriers de la plume qui, sous les voûtes sonores des universités ou dans l'ombre silencieuse des cloîtres, parlèrent un langage et enfantèrent des œuvres dignes de l'éternelle reconnaissance de l'humanité.

L'enseignement supérieur, donné jusque-là dans les monastères et les écoles épiscopales, tout en portant sur des matières distinctes de celles qui constituent l'enseignement secondaire, n'avait pas néanmoins de caractère bien défini : il était incomplet, incohérent, disparate. L'empire des lettres manquait de l'organisation nécessaire pour grouper et harmoniser dans un mouvement d'unité les plus brillantes intelligences et les plus solides dévouements. Cette concentration fut le fait des universités, et les universités elles-mêmes furent, en grande partie, l'œuvre favorite de l'Eglise. Non seulement la plupart doivent leur existence aux écoles épiscopales d'où elles sont issues et aux personnages ecclésiasti ques qui s'en firent les patrons [1], mais les papes, dès le principe, se plurent à les combler de privilèges et à s'en montrer les protecteurs zélés et les guides éclairés [2].

1 — Sur 44 universités fondées avant 1400 en vertu d'une charte, 31 sont en possession d'une charte papale. (Denifle, O. P., cité par Schwickerath, *Jesuit Education*, 2e éd., p. 38.).

2 — Les premiers fondements de l'université d'Oxford avaient été jetés par des moines français, Grimalde et Jean. Ce sont d'autres moines français, Joffride et ses compagnons, qui jetèrent les bases de l'université de Cambridge. Lingard (*Hist. d'Angleterre*, t. II, trad. de *Roujoux*, pp. 249-50) en a décrit les humbles commencements : « Une vaste grange, dit-il, suffit d'abord pour les loger (maîtres et élèves) ; mais, dès la seconde année, les disciples devinrent si nombreux qu'on donna à chaque maître des appartements séparés. Le matin, de bonne heure, les travaux de la journée s'ouvraient sous les auspices du frère Odon, qui apprenait aux enfants les règles de la grammaire selon Priscien ; à six heures, Terric donnait des leçons sur la logique d'Aristote ; à neuf heures arrivait le frère Guillaume qui expliquait les ouvrages de Cicéron et la rhétorique de Quintilien ; et avant midi maître Gilbert interprétait aux étudiants en théologie les passages difficiles des Saintes Ecritures. Ce détail exact fait connaître l'origine réelle de l'uniraité de Cambridge.

Il serait trop long d'entrer dans le détail.

L'histoire des origines de l'université de Paris, qui fut le principal centre d'études supérieures au moyen âge, fait suffisamment voir de quelle sollicitude l'Eglise entourait ces nobles asiles des lettres et des sciences. Innocent III lui donna des règlements, Honorius III lui fit des faveurs, Grégoire IX eut assez de prudence et de bienveillance pour la sauver d'une crise qui faillit l'anéantir [1]. Sous cette haute protection, de nombreux collèges, réguliers et séculiers, prirent naissance [2], se groupant autour de l'institution mère et formant avec elle comme une riche et brillante constellation. L'Université pouvait se dire la fille des rois par les secours qu'elle en recevait, mais en réalité elle était la fille de l'Eglise [3].

L'influence du moyen âge sur la marche intellectuelle de l'humanité n'est pas toujours, à notre époque, équitablement appréciée. La déchéance trop visible, en certaines contrées, des sciences rationnelles au profit d'études positives, empiriques et critiques, dont nous sommes loin, d'ailleurs, de contester l'utilité, nous explique le mépris hautain professé par un grand nombre pour les travaux de la pensée accomplis avant l'âge moderne. Et pourtant ces travaux ne portaient-ils pas avec eux non seulement l'empreinte d'esprits élevés et vraiment scientifiques, mais encore le germe fécond des plus remarquables progrès ?

---

1 — Voir Feret, *La Faculté de Théologie de Paris. Moyen âge*, t. I, Introd. *Les origines de l'Université de Paris.*—Le protestant Hurter, dans son *Histoire du pape Innocent III*, après avoir rappelé ce que fit ce grand pape pour l'université de Paris, ajoute : « Il n'y a qu'un esprit superficiel, dédaignant d'étudier les annales et les documents de ces siècles, ou un esprit aveuglé par la prétendue supériorité de notre époque ou par une haine systématique, croyant pouvoir se servir des témoignages historiques contre la vérité elle-même, quiose accuser les papes du moyen âge d'avoir favorisé l'ignorance » (t. III, p. 522, trad. *de Saint-Cheron*, 2e éd.).

2 — Feret, *ouv. cit.*, t. II, Ière P., L. I, ch. I.

3 — *Id.*, *ouv. cit.*, t. I, p. LXIV.

On donnait, dans les universités, une place d'honneur à la théologie d'abord que l'on proclamait la reine des sciences, puis à la philosophie qui en était l'alliée inséparable, et c'est dans l'orbite éclairé par ces deux foyers que l'intelligence humaine, rayonnante des lumières divines, se livrait à la culture des lettres et à la recherche de la vérité. On ne séparait pas la science de l'homme de la science de Dieu, et on avait raison. « Les temps modernes, dit M. Lecoy de la Marche [1], ont prétendu au contraire isoler Dieu de tout, séparer sa connaissance non seulement de la sagesse humaine, mais de tout le cycle des études ordinaires, la reléguer, en un mot, dans le monde des abstractions, pour ne pas dire des rêves. Ou je me trompe fort, ou cette prétention nouvelle a été le prélude et l'avant-coureur de celle qui s'étale si effrontément sous nos yeux : Dieu hors de la politique, hors de la société, et l'Eglise hors de l'Etat. »

Sous le regard lumineux de la foi, les savants du moyen âge s'appliquèrent avec ardeur à l'étude des sciences spéculatives, et nous ne saurions nier que celles-ci eurent le pas sur les sciences expérimentales. Devons-nous le regretter ? Et n'était-il pas plus urgent, plus essentiel au bien général, d'approfondir tout d'abord et de présenter sous leur vrai jour les grands problèmes philosophiques, religieux et moraux, d'où dépendent les intérêts de l'Eglise et les destinées spirituelles des peuples, que de subjuguer les forces de la nature, d'apprivoiser la vapeur, d'enchaîner l'électricité, et d'assujettir ces fières puissances à tous nos usages ?

Du reste, n'allons pas croire et partager ce préjugé trop répandu chez nos contemporains, que la méthode expérimentale, mise en œuvre sous nos yeux, était ignorée des anciens : les modernes l'ont développée sans doute, appliquée d'une manière plus précise et à un plus grand nombre d'objets ; ils ne l'ont pas inventée. Saint Thomas d'Aquin, dans ses traités de théologie et de philosophie, et à plus forte raison dans ses commentaires sur Aris-

1 — *Le treizième siècle littéraire et scientifique*, p. 66.

tote, qui emprunta à l'observation de la nature tant d'éléments scientifiques, s'est servi tour à tour de la synthèse et de l'analyse, de la déduction et de l'induction [1]. Vers le même temps, Albert le Grand, son maître, faisait preuve d'un grand talent de naturaliste et consignait dans plusieurs ouvrages le fruit de ses recherches et de ses expériences personnelles, tandis qu'un franciscain anglais, Roger Bacon (à qui, il est vrai, l'on reproche d'avoir déprécié sans motif la méthode rationnelle [2]), mettait en plus vive lumière qu'aucun de ses contemporains, l'utilité des procédés empiriques.

Dans l'histoire, nous ne dirons pas que le moyen âge se haussa jusqu'à cette supériorité d'exactitude et de style qui constitue la portion la plus riche peut-être de tout le patrimoine intellectuel de notre époque : cette prétention serait ridicule. Toutefois l'importance des recherches historiques n'y était pas inconnue, et Vincent de Beauvais, l'auteur d'une vaste et précieuse encyclopédie, se distingua particulièrement dans ce genre d'études. Ses écrits sur l'histoire sont ceux d'un érudit qui a pris soin d'explorer toutes les sources accessibles d'information, archives et bibliothèques, et qui ne néglige pas d'indiquer les autorités sur lesquelles il s'appuie. Il n'eut pas assez d'imitateurs. En revanche, chroniques et mémoires se donnèrent libre carrière [3].

Il est de mode de railler la rudesse de langage des docteurs du moyen âge. Cette terminologie sévère contenait cependant les éléments essentiels de toute langue scientifique : la précision et la clarté. Sans accorder, dans les écoles, aux humanités et à la rhétorique le rang que les éducateurs modernes leur ont attribué, on ne méprisait, certes, pas l'art de bien parler et de bien

1 — Sur l'information documentaire du saint docteur et les bases critiques de son œuvre théologique, voir les excellents articles du P. Gardeil (*Revue thomiste*, 1903).

2 — Gonzalez, *ouv. cit.*, p. 315.

3 — Voir Lecoy de la Marche, *ouv. cit.*, ch. 9.

écrire [1] ; on cultivait, non sans goût, les lettres latines et françaises. Mais l'enseignement gardait partout son caractère prédominant : « la préférence donnée au fond sur la forme [2] ». Si, d'une part, les curiosités et les subtilités scolastiques, poussées à l'extrême, ont donné naissance aux ergoteurs, qui ne sait, d'autre part, tout ce que le culte exclusif des mots, et la recherche et la superfétation littéraires, ont produit de phraseurs vains et de stériles rhéteurs ?

On abuse des meilleures choses et des plus utiles méthodes.

Il nous reste à examiner quel rôle, dans la situation scolaire et le mouvement universitaire que nous venons de rappeler, jouèrent l'Eglise, les particuliers et l'Etat, et dans quels cadres juridiques s'exerça simultanément leur action.

Trois choses semblent ressortir clairement de l'organisation et du fonctionnement des établissements d'instruction au moyen âge : le pouvoir prépondérant, reconnu à l'Eglise, de contrôler l'enseignement ; la liberté, sagement réglée, laissée aux parents et aux maîtres d'ouvrir et d'entretenir des écoles et des collèges de leur choix ; l'attitude à la fois pleine de respect pour les droits de la religion et des familles, et de plus en plus favorable au progrès des lettres, prise par les représentants de l'Etat.

Tant que l'Eglise n'eut pas à craindre l'envahissement des écoles par des idées malsaines et des doctrines hétérodoxes, et

1 — Témoin Dante, dont l'œuvre poétique incarne sous des formes si littéraires les croyances religieuses et le mouvement intellectuel et social du moyen âge. La scolastique, en particulier, s'y reflète comme en un resplendissant miroir. C'est « une création admirable, » selon le mot d'Ozanam (*Dante et la philos. cath. au XIIIe siècle*, 5e éd., p. 59), et qu'elle nous paraît riche, pleine et féconde, en comparaison de tant d'œuvres modernes, vides et nuageuses !

2 — Lecoy de la Marche, *ouv. cit.*, p. 122.—L'estimable écrivain, que nous citons ici, rend dans tout son ouvrage pleine justice au siècle qu'on a appelé l'âge d'or de la scolastique et de la métaphysique chrétienne.—Voir aussi *Le moyen âge fut-il une époque de ténèbres et de servitude*: études par G. Romain, Ire partie.

aussi longtemps que les maîtres, formés par elle, lui inspirèrent entière confiance, son influence morale dans l'enseignement se maintint sans difficulté et en quelque sorte d'elle-même. L'évêque, dans son diocèse, dirigeait de sa propre autorité les écoles du clergé séculier, et ne pouvant, sauf certaines exceptions, remplir lui-même les fonctions de maître, il confiait la principale de ces écoles, celle de la cathédrale, à un ecclésiastique instruit, à l'archidiacre d'abord, puis, dans la suite, à l'un des membres les plus distingués du chapitre. Les écoles du clergé régulier relevaient, dans chaque monastère, de l'abbé ou du prieur qui, d'ordinaire, en remettait la direction aux mains d'un des moines les mieux qualifiés et les plus versés dans les lettres.

Au douzième siècle, l'amour croissant de l'étude, en multipliant les établissements scolaires, rendit plus difficile le contrôle de l'enseignement par la personne de l'évêque; et ce contrôle, pourtant, paraissait d'autant plus justifié que les maîtres, plus nombreux, n'offraient plus tous les mêmes garanties d'orthodoxie et de moralité. Des mesures particulières durent être prises, et c'est ce qui amena l'institution d'un nouveau personnage, l'écolâtre, investi d'une autorité spéciale sur les écoles du diocèse et chargé principalement de délivrer aux maîtres jugés dignes de cette fonction « la licence d'enseigner. » Cette licence n'était autre chose qu'un certificat de capacité et d'honorabilité.

Quand, au treizième siècle, l'enseignement subit une sorte d'évolution par l'établissement, en plusieurs villes, de corporations universitaires, le rôle de l'écolâtre, en ces endroits du moins, revêtit une forme nouvelle. « Dans les villes, écrit Du Boulay [1], où furent érigées des universités, ces prévôts ou écolâtres et maîtres des écoles prirent presque tous le nom et exercèrent les fonctions de chanceliers. » Le chancelier avait un droit de juridiction sur les étudiants, et c'est lui qui leur conférait la Licence,

1 — *Histoire de l'Université de Paris*, t. I, p. 272.

grade académique auquel était alors attachée la faculté d'enseigner publiquement.

Ces fonctions, d'ailleurs, furent à plusieurs reprises réglementées par les papes désireux de prévenir les abus de pouvoir, et l'évêque, de son côté, conservait sur le chancelier, comme sur l'écolâtre, juridiction pleine et entière. « On peut, dit Georges Bourbon dans une étude fortement documentée sur ce sujet [1], on peut établir comme règle qu'en matière d'enseignement, et spécialement en ce qui concerne les autorisations à accorder aux maîtres, l'évêque a dans son diocèse la suprême autorité ; l'écolâtre et le chancelier, représentants de l'Eglise, ne sont que *les fondés de pouvoir de l'Eglise.* »

Telle était la doctrine soutenue par la papauté. « Le chancelier, dit Clément IV [2], est le chef des étudiants après l'évêque, dans quelque faculté qu'il lise ou qu'il enseigne, et il est établi par l'évêque : c'est pourquoi l'évêque est le chef suprême de l'étude. »

Cette influence et cette autorité de l'Eglise sur les écoles, loin d'entraver la liberté légitime de l'enseignement, ne faisait que la tenir en bonne voie, la diriger et la promouvoir. Nous en avons la preuve indubitable dans une lettre fameuse d'Alexandre III aux évêques de France, lettre où le pontife indigné stigmatise l'abus qui s'était introduit d'exiger une somme d'argent en paiement de la licence d'enseigner :

« Plus est grand l'éclat que jettent sur l'Eglise de France la science et l'honnêteté de ses hommes illustres, plus sont grands ses efforts pour éviter tout ce qui paraîtrait rabaisser la probité ecclésiastique, et plus il doit sembler étonnant que ceux qui dans vos églises assument le nom et la dignité de la maîtrise des écoles refusent d'accorder sans un certain prix aux ecclésiastiques la licence d'enseigner... Désirant ne pas laisser impuni un pareil

1 — *Revue des Questions historiques*, t. XIX, livraison d'avril 1876 : *La licence d'enseigner et le rôle de l'écolâtre au moyen âge*, p. 542.—C'est à cette étude si consciencieuse que nous sommes, en grande partie, redevable de ce que nous disons ici touchant les fonctions d'écolâtre et de chancelier.

2 — Epist. Clem. IV apud Martène (paroles citées par G. Bourbon, *ibid.*).

vice de cupidité et de rapacité, nous vous mandons par nos lettres apostoliques de prendre soin d'empêcher, sous la sanction de l'anathème, que ceux qui jouissent de cette dignité osent exiger ou extorquer désormais *de qui que ce soit* un prix quelconque pour la licence d'enseigner aux autres, et *d'ordonner, lorsque des hommes aptes et lettrés voudront diriger l'étude des lettres, qu'on leur permette, sans pression et sans exaction aucune, de tenir école,* afin que la science qui doit être dispensée à tous gratuitement ne semble pas à l'avenir taxée à prix d'argent. S'ils transgressent votre prohibition ou vos ordres, dépouillez-les, en vertu de votre autorité et de la nôtre, des offices et des dignités susdits. Si vous négligez de corriger ces abus d'après notre ordre, nous tiendrons pour désagréable et désobligeante votre négligence, et nous serons obligé d'étendre notre main pour réformer ces choses ; de telle sorte que, s'ils veulent persister dans leurs projets de rapacité, leurs efforts seront vains » 1.

Une autre lettre du même pape à l'archevêque de Reims mérite également d'être citée :

« L'abbé de Saint-Pierre des Monts nous a appris que l'écolâtre de Châlons-sur-Marne revendique le monopole de l'enseignement et ne veut pas permettre à l'abbé de diriger les écoles. Or, *comme la science des lettres est un don de Dieu, il doit être libre à chacun de prodiguer gratuitement son talent à qui il veut.* C'est pourquoi nous vous ordonnons par cet écrit apostolique d'enjoindre à l'abbé et à l'écolâtre de ne défendre sous aucun prétexte et de n'interdire en aucune circonstance, à aucun homme *probe et lettré,* l'ouverture d'une école dans la ville, dans les environs, où bon lui semblera » 2.

Ces paroles autorisées nous font voir combien l'Eglise, même dans un temps où elle disposait d'une si grande puissance, était, dans la pratique comme en principe, non seulement étrangère, mais encore foncièrement hostile à l'idée liberticide de tout monopole scolaire.

Aussi, plus tard, lorsqu'il se fit au sein de l'université de Paris un mouvement d'exclusivisme jaloux contre les religieux, en particulier, contre les Ordres mendiants et leurs collèges, cette lutte regrettable fournit au pape une nouvelle et solennelle occasion de manifester le zèle clairvoyant de l'Eglise pour la cause

1 — Litt. Alex. III, ap. Martène, *Ampliss. collectio,* t. II, col. 853.—Le IIIe Concile de Latran (can. 18) montre pour la liberté, sagement entendue, de l'enseignement la même sollicitude.

2 — Labbe, *Concil.,* t. X.

de l'éducation et ses justes libertés. L'Université, ayant pris ombrage de la prospérité des écoles de réguliers grandissant autour d'elle, leur refusait l'honneur des grades académiques : on en appela au jugement de Rome. Rome comprit que des maîtres comme Alexandre de Halès et saint Bonaventure, comme Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin versaient dans l'esprit de leurs disciples trop de lumières, qu'ils représentaient trop dignement le haut enseignement ecclésiastique, pour qu'on fût justifiable de leur fermer les portes de l'institution dont ils étaient la plus pure gloire. Les chaires franciscaines et dominicaines furent maintenues [1], et du triomphe de la liberté vraie dans l'éducation de la jeunesse naquirent de nouveaux collèges aussi utiles aux saines études que glorieux pour l'Université.

On peut donc soutenir que, pendant toute cette période, les parents et les maîtres virent à maintes reprises leurs droits, en matière d'enseignement, formellement reconnus et solennellement garantis par l'Eglise, et que seule l'autorisation préalable, requise sous forme de « licence », faisait à la liberté, qui eût pu être dangereuse, un nécessaire contre-poids.

L'Etat, sans empiéter sur un domaine étranger, prêtait aux grandes forces éducatrices de la société un bienveillant concours. L'histoire atteste [2] que les rois de France, Louis le Gros, Louis le Jeune, Philippe-Auguste, saint Louis, aimaient les lettres et qu'ils s'en firent les protecteurs dévoués. Ces deux derniers monarques contribuèrent puissamment à hâter les progrès et à développer l'organisation de l'enseignement universitaire.

Le pouvoir civil se tenait respectueusement uni à l'Eglise, et les bienfaits de cette union rejaillissaient sur l'instruction à tous les degrés. Les princes favorisaient avant tout l'instruction religieuse et ils jugeaient de leur devoir d'*aider*, non de remplacer les parents et l'Eglise dans l'œuvre capitale de l'éducation.

1 — Voir Feret, *ouv. cit.*, t. II, Ire P., L. II, ch. I.
2 — *Hist. litt.*, t. IX, pp. 4-9.

L.-A. PAQUET, p^tre^.

AUX SOURCES DE L'HISTOIRE MANITOBAINE

V.—CETTE INFERNALE BARRIÈRE !

Pour consolider la domination anglaise dans l'Amérique du nord, on avait réuni les provinces de l'est sous un gouvernement central, et formé un tout plus ou moins compact sous le nom de Puissance du Canada. Cette confédération, qui ne datait que de 1867 et après deux ans d'existence ne s'étendait pas encore à l'ouest de l'Ontario, n'en avait pas moins, dans l'intention de ses promoteurs, été dès l'origine destinée à embrasser dans son périmètre tous les territoires adjacents qui relevaient de la couronne britannique. Au mois de mars 1864, les hommes d'Etat qui préparaient cette organisation avaient formellement mentionné l'Assiniboia, ou la Rivière-Rouge, et les pays circonvoisins comme devant en faire partie [1]. Mais ils s'étaient heurtés aux prétentions et conditions par trop onéreuses exigées par la Compagnie de la Baie d'Hudson comme compensation pour l'abandon de ses droits à la souveraineté de cette contrée.

L'année suivante, des délégués avaient même été envoyés à la Rivière-Rouge en vue de s'aboucher avec les autorités locales et essayer de promouvoir l'union projetée. Mais on avait affaire à des marchands. Ceux-ci se montrèrent impitoyables quand il fut question d'argent.

Cependant les négociations se poursuivaient activement entre le Canada, la Compagnie et le gouvernement britannique. Vers la mi-décembre 1867, une pétition fut envoyée à la Reine signée des présidents du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, demandant l'autorisation de s'annexer les territoires du nord-ouest. Puis, deux délégués, sir Georges Cartier et l'honorable W^m^ McDougall, alors ministre des Travaux Publics, se rendirent à Londres pour traiter l'affaire avec plus de facilité et d'expédition.

Les pourparlers roulaient exclusivement autour de la question pécuniaire, et des sujets d'ordre purement matériel absorbaient

---

1 — *Papers relating to Rupert's Land*, p. 18, par. 5. Londres, 1869.

toute l'attention des parties intéressées. A part une mention ou deux des aborigènes du pays hasardée par le gouvernement anglais, pas un mot dans les dépêches officielles relativement aux droits de la population blanche ou métisse et de ses inclinations politiques. De fait, les hommes d'Etat d'Angleterre semblent l'avoir crue une quantité absolument négligeable, et les représentants canadiens n'en dirent mot. Dans une lettre datée du 10 avril 1869, lord Granville parle explicitement des « tribus indiennes qui forment la population actuelle de cette partie de l'Amérique [1] », et exprime l'espoir que leurs droits ne seront pas méconnus. Quant à ceux des habitants de notre race, en tout ou en partie, qui seuls donnent au pays sa valeur économique et sociale, personne ne s'en préoccupe.

Aussi, la classe dirigeante de l'Assiniboia s'inquiétait-elle à bon droit du sort qui semblait réservé à la petite colonie, d'autant plus que les représentants que le Canada lui avait jusque-là envoyés dans la personne de John-Christian Schultz, Walter-Robert Bown [2], Charles Mair et autres, ne tenaient pas vis-à-vis des autorités locales et de ses anciens habitants une conduite propre à rassurer les esprits bien pensants et ennemis des innovations dangereuses.

C'est à cette inquiétude bien légitime que faisait allusion Mgr Taché quand il écrivait dans son *Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique :*

> Dans la colonie elle-même il règne une certaine agitation et inquiétude au sujet de son avenir. Les uns, en très petit nombre, qui espèrent gagner par un changement quelconque, le demandent à grands cris ; d'autres, considérant plus les systèmes que leur application, voudraient pouvoir tenter un changement, ne se doutant pas qu'on ne revient plus à l'état primitif d'où ils veulent s'écarter ; le plus grand nombre, la majorité, redoute ce changement. Plusieurs ont bien raison : le public pourra gagner à ces modifications, il acquerra sans doute des avantages qui lui manquent, mais la population actuelle y perdra certainement [3].

---

1 — *Ibid.*, p. 14.

2 — Que l'abbé G. Dugas appelle le Dr Bunn dans son *Histoire véridique des faits qui ont préparé le mouvement des Métis*, pp. 18-19. Le lecteur ne doit pas confondre ce M. Bown, qui était alors le propriétaire-éditeur du journal de la colonie, un intrigant sans conscience et l'ennemi juré de la Cie de la Baie d'Hudson, avec un M. Bunn (Thomas) qui joua un rôle honorable dans les troubles qui devaient suivre.

3 — Seconde édition, page 54. Montréal, 1901.

Ces modifications, encore à l'étude à Londres et à Ottawa, étaient grosses de dangers dont personne ne semblait se rendre compte dans les sphères gouvernementales. En raison de peu de jugement et du manque absolu de prudence avec lesquels on allait tenter de les opérer, elles devaient bientôt susciter des troubles destinés à bouleverser la face du pays.

***

Il est un nom dans l'histoire du Nord-Ouest qui ne peut laisser froid quiconque s'intéresse un tant soit peu à ces immenses régions auxquelles un si bel avenir semble réservé. Riel ! quels sentiments, quelles haines et quelles sympathies cette seule mention n'éveille-t-elle pas chez la génération qui peut se souvenir ! Louis Riel, le révolté, le lâche et l'ambitieux des uns, devient pour les autres un héros, un courageux tribun et le bienfaiteur insigne de sa race non moins que du Manitoba tout entier. Il y a 22 ans, son sort suffit pour mettre en commotion le Canada de l'Atlantique au Pacifique et renverser un de ses principaux gouvernements.

Même aujourd'hui que les passions politiques et nationales surexcitées par son intervention dans les affaires de l'ouest sont calmées, on ne peut guère se représenter cette figure désormais historique sans l'entourer d'une auréole de gloire ou la voiler d'un masque d'ignominie. Tandis que les uns voient dans le chef des métis français un tyran au petit pied et l'assassin de son prisonnier, dignement puni plus tard pour cet abus d'un pouvoir usurpé, les autres ne peuvent se reporter aux événements du passé sans y voir tout un peuple menacé de son existence sauvé par la courageuse résistance d'un de ses enfants, un homme qui, malgré les faiblesses qui lui étaient communes avec les autres membres de notre humanité déchue, n'en peut pas moins tenir tête avec dignité et succès aux opposants multiples qui se dressèrent sur son chemin, et dicter à la première puissance de l'Amérique anglaise des conditions auxquelles elle dut finalement consentir.

Puis, comme fond de tableau, l'imagination revoit dans le lointain cette même figure luttant une seconde fois pour les siens. Elle entend les vociférations de la fusillade, les cris des mourants et les grondements du canon. L'air est chargé de salpêtre ; mais

la victoire reste au nombre. L'opprimé succombe et, après un silence, une ombre passe, froide et saisissante comme toutes les ombres : c'est un échafaud ! Riel disparaît de la scène du monde, et des rancunes qu'on croyait insatiables se déclarent satisfaites.

En raison même de l'intensité des tableaux dont se compose cette vie si mouvementée, et étant donné les préjugés de race et de religion dont l'historien le plus impartial n'est pas toujours exempt, bien difficile serait la tâche de celui qui voudrait faire passer sous les yeux du lecteur, sans les charger ou les atténuer, les scènes de ce drame dont le dénouement fut si tragique. Pour nous borner aux événements qui eurent le Manitoba pour théâtre, plusieurs auteurs ont voulu les décrire. A mon humble avis et sans approuver certains termes et quelques opinions pour lesquelles sa nationalité était responsable, c'est un anglais, Alexander Begg, qui, dans sa *Creation of Manitoba* [1], semble jusqu'ici s'être le mieux acquitté de la mission qu'il s'était imposée. Et pourtant, s'il a bien jugé les événements et n'a pas craint d'en indiquer les causes et les effets, il n'a pas toujours su comprendre le chef des métis.

Un ancien soldat, qui devait la vie à ce dernier ou du moins aurait pu la perdre entre ses mains, le major Boulton, a aussi relaté l'insurrection de la Rivière-Rouge [2]. Son livre est l'œuvre d'un adversaire, d'un homme qui n'avait pas encore secoué la honte d'une incarcération due à une échauffourée injustifiable. Tous les autres écrivains anglais entrent irrésistiblement dans des transes rageuses à la seule mention du nom de Riel.

D'un autre côté les brochures françaises qui ont pris le même sujet pour thème, surtout celles qui virent le jour en 1885 ou peu après, ont trop le caractère de pamphlets politiques pour jouir d'une valeur réelle au point de vue historique [3]. Leur indignation, sans être de commande, n'en paraît pas moins avoir pour but la ruine politique de certains hommes publics trop pusillanimes pour avoir protesté d'une manière efficace contre une exécution injuste, plutôt que l'expression de la simple vérité ou d'une

1 — *The Creation of Manitoba or a history of the Red River Troubles.* Toronto, 1871.

2 — *Reminiscences of the North-West Rebellions.* Toronto, 1886.

3 — Je fais surtout allusion ici à *Louis Riel, martyr du Nord-Ouest.* Montréal, 1885 ; et à *La Vérité sur la question métisse. Ibid.*, 1889.

sympathie désintéressée. Une autre brochure de date plus récente et l'œuvre d'un écrivain tout à fait respectable [1] a bien sa valeur, surtout à cause des faits nouveaux qu'elle contient. Malheureusement, il ne semble pas être entré dans le plan de son auteur d'écrire une histoire complète des troubles, avec tous les faits par ordre chronologique, dates précises et références, etc. D'aucuns seront peut-être aussi portés à regretter que le ton n'en soit pas plus de nature à convaincre un adversaire, qui ne manquera pas de se raidir, à tort, sans doute, contre le caractère réquisitorial qu'il lui trouvera.

Est-ce à dire que je veuille moi-même entrer en lice avec mes devanciers et donner ma version de l'insurrection de 1869-70? Loin de moi pareille présomption. J'userai seulement de mon privilège de simple tirailleur dans le champ de l'histoire pour donner une esquisse, brève et très imparfaite, de quelques-uns des événements de cette époque si importante dans les annales de l'ouest canadien.

***

Sans attendre l'issue des négociations entre le gouvernement impérial et les autorités de la Compagnie de la Baie d'Hudson, le Canada traitait déjà la Rivière-Rouge en pays conquis. Il profita de la famine de 1868 pour s'y introduire, faisant faire un chemin public du lac des Bois à la pointe aux Chênes, dans le but apparent de venir en aide aux affamés en leur procurant un moyen honorable d'acquérir le nécessaire pour leurs familles en détresse, but qu'on eut plus sûrement atteint si on avait rendu leur travail un tant soit peu rémunératif et vendu les denrées à un prix raisonnable. Le gouverneur local de la Compagnie protesta, d'une manière d'ailleurs assez platonique, contre cette intrusion d'une puissance étrangère dans son territoire ; mais personne ne prit garde à cette objection, destinée du reste à sauvegarder un principe plutôt qu'à faire cesser ou même gêner les travaux commencés.

Ces travaux amenèrent au pays un certain nombre de Canadiens anglais, pour la plupart violemment opposés à l'état de choses existant dans la colonie, lesquels, s'adjoignant aux quel-

1 — *Histoire véridique des faits qui ont préparé le mouvement des Métis*, par l'abbé G. Dugas. Montréal, 1905.

ques esprits remuants qui s'y étaient rendus peu auparavant, formèrent bientôt ce qu'on appela le parti canadien, groupe qui se désignait lui-même sous le nom d'Amis du Canada.

Or, comme l'assure l'historien Begg, « il était avéré que les chefs de ce parti étranger déclaraient ouvertement que les métis allaient être obligés de céder la place aux Canadiens anglais » [1]. En d'autres termes, on se proposait de déposséder les habitants de race française en faveur des Anglais qu'on allait faire venir d'Ontario, chaque fois que les terres des premiers paraîtraient valoir la peine d'être accaparées. De fait, si l'on en croit cet auteur, la plupart de ces gens qui faisaient parade de leur loyalisme à la couronne britannique en général et aux institutions canadiennes en particulier, « ne représentaient en réalité que leurs propres poches, et leurs cris en faveur de l'annexion du pays par le Canada n'avaient pas d'autre but que la gratification de leurs propres fins égoïstes » [2].

En prévision de cette durée, on envoya des arpenteurs, sous la direction d'un nommé John-Stoughton Dennis, qui commencèrent à tirer leurs lignes sans se préoccuper aucunement des droits des propriétaires, presque tous métis français. On se cachait si peu des intentions réelles du parti canadien que W^m McDougall, celui-là même qui allait bientôt être nommé gouverneur des nouveaux territoires, écrivait à son ami Ch. Mair : « Aussitôt les arpentages finis, nous vous enverrons une émigration de la bonne espèce. » Ce que ce dernier terme signifiait sous la plume de McDougall n'était alors que trop clair pour les possesseurs du sol de la Rivière-Rouge.

Du reste, les employés du nouveau chemin et leurs confédérés du parti canadien ne se gênaient pas pour le dire. Ils semaient partout les bruits les plus alarmants. Les métis devaient bientôt, disaient-ils, céder le pas aux représentants de la « race supérieure. « Ils seraient contraints de se retirer devant le flot envahisseur, ou bien de se faire les humbles serviteurs de leurs nouveaux maîtres, les charretiers des émigrants qui n'allaient pas tarder à venir d'Ontario et s'établir sur les terres qu'on arpentait pour eux, sans aucun respect pour les droits de propriété de la population métisse.

---

1 — *The Creation of Manitoba*, p. 21.
2 — *Ibid*, p. 25.

Si l'on se rappelle que le Canada n'avait pas alors l'ombre d'un titre valide même aux terrains incultes de ce pays, on peut se faire une idée de l'impression que produisirent ses empiètements sur des terres cultivées par une foule de particuliers longtemps avant qu'il eût été question d'établir une confédération des provinces de l'est ou de l'ouest. Alors même que le changement de gouvernement proposé eut été effectué—ce qui, par prudence, n'aurait pas dû se faire sans une censultation quelconque des populations blanche et métisse—le nouveau pouvoir n'avait pas le droit de déposséder les propriétaires ou d'imposer malgré eux de nouvelles limites à leurs terres.

En face de cette outrecuidance d'un gouvernement étranger qui, après tout, ne représentait lui-même qu'une dépendance de la Grande-Bretagne tout comme l'Assiniboia, outrecuidance aggravée encore par les mesures provocatrices de ses agents, les métis devaient-ils se laisser tondre comme une bande de moutons ? Ils n'en jugèrent pas ainsi. Ils voulurent venger les droits sacrés de propriété qu'ils partageaient avec leurs envahisseurs, et affirmer leur qualité d'hommes libres, dignes d'être entendus quand leur sort était en jeu.

***

Nous avons déjà dit un mot des hauts faits de J.-Louis Riel, le « meunier de la Seine. » Marié dans l'automne de 1842, avec Julie Lagimodière, une des filles de la première Canadienne de la Rivière-Rouge, il en eut douze enfants, dont le premier, Louis, devait lui succéder comme représentant de l'idée métisse et tribun du peuple [1]. Né à Saint-Boniface, le 22 octobre 1844, le jeune Louis fut bientôt remarqué de Mgr Taché, qui l'envoya en 1858 faire ses études au collège de Montréal [2]. Après ses humanités et une année de philosophie, la mort de son père en 1864 le rappela à ses foyers, où il devint le chef de la famille.

---

1 — Une de ses sœurs, Sara, entra dans l'institut des Sœurs Grises et fut envoyée à l'Ile-à-la Crosse, où elle mourut. Deux frères seulement, Joseph et Alexandre, survivent à Louis.

2 — Dans son *Histoire véridique, etc.*, l'abbé Dugas dit (p. 43) qu'en 1869 « Riel était un jeune homme de *21 ans* sorti du collège depuis *deux* ans seulement..... [où il avait été] envoyé à l'âge de *onze* ans ». Les italiques sont de moi, et représentent, à mon humble avis, autant d'inexactitudes. A cette époque Riel avait 25 ans ; il était sorti du collège depuis 5 ans, et il en avait 14 quand il y avait été envoyé.

Intelligent, plein de feu, d'initiative et du sentiment de la supériorité que lui assurait son éducation, par ailleurs patriote ardent et tout dévoué aux droits et aspirations de ses co-nationaux, il se fit bientôt remarquer parmi les protestataires, d'abord isolés et sans cohésion, qui graduellement élevèrent leur voix contre les agissements du Canada et les insolences de ses agents.

Après des consultations privées et des propos échangés dans l'intimité avec les principaux métis de Saint-Vital, où Riel était établi, et de Saint-Norbert, importante paroisse avoisinante, des assemblées secrètes furent convoquées, la situation envisagée sous toutes ses faces et la détermination prise d'arrêter l'ingérence indue des Canadiens anglais dans les affaires du pays en mettant fin aux opérations de leurs arpenteurs.

En conséquence, le 11 octobre 1869, comme ceux-ci traçaient leurs lignes au travers de la propriété d'un nommé André Nault [1]. Riel se présenta à la tête de 16 métis non armés [2] et intima à M. Webb, le chef des employés canadiens, l'ordre d'avoir non seulement à cesser son arpentage, mais même à quitter définitivement ces parages. Puis, comme Messieurs les Anglais faisaient la sourde oreille, Riel et sa suite les empêchèrent de continuer en montant sur leurs chaînes.

Le lendemain, le colonel Dennis réclama la protection de la justice locale. Deux juges de paix mandèrent Riel, qui leur déclara sans broncher que « le gouvernement canadien n'avait pas le droit de faire des arpentages dans le territoire sans la permission expresse du peuple » [3]. Qui osera dire aujourd'hui qu'il se trompait ?

Puis, comme, selon l'expression des dépêches officielles de Dennis, on ne pouvait lui « faire entendre raison », on voulut faire agir près de lui l'autorité ecclésiastique dans la personne du R. P. Lestanc, O. M. I., administrateur du diocèse en l'absence de Mgr Taché alors au concile du Vatican. Mais on se heurta à un refus. On eut alors recours au juge Black et même au gouver-

1 — Métis qui vit encore, bien qu'il ait assisté, le fusil sur l'épaule, à la délivrance de Sayer.

2 — Selon l'abbé Dugas, les métis étaient « au nombre d'une dizaine » (*op. cit.*, p. 41), tandis que les dépêches officielles de l'époque en énumèrent 17, y compris Riel.

3 — *Correspondence relative to the Recent Disturbance in the Red River Settlement*, p. 6. Londres, 1870.

neur McTavish. Malgré que ce dernier fût gravement malade, il convoqua une réunion du Conseil de la colonie pour le 25 du mois.

Mais les événements n'allaient pas attendre cette date. Le 21 octobre [1], ayant appris l'arrivée prochaine de M. Wm McDougall, que le Canada envoyait prendre les rênes du gouvernement des nouveaux Territoires aussitôt que leur transfert ou annexion à la nouvelle Puissance serait officiellement annoncé, Riel qui avait, selon l'usage immémorial des métis dans toutes les conjonctures graves, formé un comité des principaux habitants, envoya défendre l'entrée du pays au représentant d'Ottawa. Puis il faisait élever sur le chemin public près de la rivière Sale, dans la paroisse de Saint-Norbert, une barrière qu'il fit garder par une quarantaine d'hommes armés, avec mission de veiller à ce que ni McDougall ni aucun de ses émissaires ne la passât pour se rendre au fort Garry, le centre politique et géographique de la colonie.

***

Cette fameuse barrière allait bientôt être mise à l'épreuve et en sortir triomphante. Le jour de la Toussaint, un peu avant la grand'messe, une voiture contenant deux Canadiens-Français qui arrivaient de la frontière américaine venait s'y heurter. Pendant que le conducteur restait à sa place, un jeune homme de mine agréable et aux manières distinguées en descendait, et demandait à parler au chef de la garde qui se composait alors de 30 à 40 métis armés de carabines, de fusils et de revolvers. S'étant donné comme un M. Provencher, le neveu du premier évêque de la Rivière-Rouge, il fut immédiatement conduit sous escorte à l'église paroissiale où le saint sacrifice allait commencer et auquel il fut heureux d'assister.

Ce M. Provencher faisait partie de la suite de McDougall, qu'il accompagnait en qualité de secrétaire. Il était désigné d'avance pour un office public dans son gouvernement. Ne pouvant se rendre lui-même au fort Garry, son maître avait cru que le nom de son secrétaire lui servirait de passeport, et qu'on ne

1 — Bien qu'il cite le témoignage qui déclare sous serment, le 22, que le rassemblement des métis armés à la rivière Sale eut lieu « dans l'après-midi d'hier » (tout en omettant cette partie de la déposition), l'abbé Dugas fixe cette date au 17.

l'empêcherait point d'atteindre le centre de la colonie, alors même qu'il aurait par là l'occasion de s'aboucher avec M. McTavish et autres en vue d'aviser aux moyens d'y introduire le représentant du Canada. McDougall avait compté sans la perspicacité de Riel, et ne s'était point rendu un compte exact de l'intensité des sentiments créés chez les métis par les procédés inqualifiables des agents de l'Ontario.

Après la messe, Provencher se mit en communication avec les principaux mécontents, comme on disait alors, et vers 4 heures de l'après-midi, il fut formellement présenté à Riel. Il fit naturellement son possible pour le rassurer sur les intentions du gouvernement canadien ; mais Riel objecta que, « comme chef des métis, il ne pouvait reconnaître la validité d'aucune des mesures adoptées par ce gouvernement, pas plus que les nominations qu'il avait faites ; mais que si celui-ci y consentait, il était prêt à ouvrir des négociations avec lui ou quiconque serait investi de pleins pouvoirs en vue de s'entendre sur les conditions de l'entrée de la colonie dans la confédération du Canada » [1].

Puis il dut retourner à Pembina d'où il était venu, et où une force armée fut chargée de l'accompagner.

Mais il était écrit que Provencher ne serait pas le seul à s'assurer de l'efficacité de la barrière des métis. Un autre membre du futur gouvernement de McDougall était un capitaine Cameron, un homme qui ne connaissait point de frein, et qui, au dire même de son maître (qui n'était pourtant lui-même un modèle ni de modération ni de prudence), « avait en plus d'une circonstance suivi son propre jugement malgré l'avis de son supérieur et au grand désavantage de tout le monde » [2]. En dépit des observations du soi-disant gouverneur, le fougueux capitaine avait insisté pour se rendre au fort Garry dans le but d'y acheter des provisions, et il n'admettait pas un instant que de simples métis pussent l'en empêcher.

On lui objecta bien en route l'obstacle qui se dressait sur la voie publique près de la rivière Sale. Mais il avait déclaré que ce n'était rien pour lui. « Je suis habitué à pareille chose, » avait-il remarqué.

Donc, comme M. l'abbé Ritchot, curé de Saint-Norbert, recon-

1 — *Ubi suprà*, p. 20.
2 — *Ibid*, p. 15.

duisait M. Provencher en compagnie de Riel et de ses soldats improvisés, on vit tout à coup apparaître un superbe équipage, une belle voiture attelée de deux chevaux fringants. L'imperturbable ami de Mars qui les conduisait, une fois arrivé au milieu des gardes qui, étant donné son air imposant, se demandaient s'il ne serait point par hasard le gouverneur lui-même, leur cria d'un ton impérieux :

« Enlevez-moi cette infernale barrière ! »

Chose étrange et à peine croyable, aucun des humbles métis qui la gardaient ne tomba fondroyé devant cet ordre du terrible guerrier. Pas un seul ne tenta même de l'exécuter ! Au contraire, plusieurs se précipitèrent à la tête de ses splendides coursiers pour les empêcher d'avancer. Ce que voyant, Cameron les cingla d'un vigoureux coup de fouet dans le but de leur faire franchir l'obstacle, qui n'avait pas plus de deux ou trois pieds de haut. Mais deux robustes métis les avaient déjà saisis par la bride, et en un clin d'œil, bon gré mal gré, leur voiture faisait volte-face.

« Vous allez retourner à Pembina, lui dit alors Riel ; et pour être bien sûr que vous ne prendrez pas une autre voie, mes hommes vont vous accompagner jusque-là. »

Le lendemain, à six heures du soir, deux voyageurs rentraient sans tambour ni trompettes au fort Pembina. L'un avait tranquillement essayé de remplir la mission qu'on lui avait confiée et avait en grande partie réussi. L'autre, mortifié dans son amour-propre et vaincu par de pauvres métis, s'était couvert de ridicule. Dans l'un et l'autre cas, l' « infernale barrière » de Riel avait fait son œuvre, et McDougall apprit qu'il lui serait inutile de la braver.

***

Et maintenant, que le lecteur veuille bien remarquer, comme épilogue à cet incident qui inaugurait ce qu'on a voulu appeler la rébellion de la Rivière-Rouge, une manifestation de ce que les Anglais désignent comme l'ironie du sort, *the irony of fate*. Désireux de visiter ce lieu historique, je me rendis l'année dernière par une belle journée d'octobre à la paroisse Saint-Norbert, distante d'environ 10 milles de la ville archiépiscopale. Les bois avaient dépouillé leur verdure ; mais, avec un peu d'imagination je pouvais facilement me figurer les frais ombrages fournis en été

par les jeunes trembles qui forment une ceinture plus ou moins large le long du chemin.

La rivière Sale n'est qu'un ruisseau apparemment sans aucune importance économique ; mais elle est profondément encaissée, et par conséquent impossible à traverser avec un véhicule ailleurs que là où le pont en relie les deux rives. Cette circonstance suffit à elle seule pour montrer que Riel s'y entendait en stratégie.

De l'autre côté du pont, en se dirigeant vers le sud, le bois semble se faire plus épais, tout en restant composé exclusivement de minces arbrisseaux. Mais silence ! Ecoutez ces coups de hache et ces accents qui semblent sortir de poitrines françaises. Vous faites quelques pas en avant, et vous voilà en face d'un petit groupe de métis à la barbe grisonnante qui sont occupés à défricher un grand carré à droite. Au milieu de l'espace libre, deux jeunes gens, dont la mine autant que le parler dénote des Anglais, moulent avec du sable et du ciment ce qui sera une croix monumentale destinée à commémorer le succès de Riel et de ses compatriotes à repousser l'élément anglais qui pensait s'emparer, sans coup férir ou même subir aucune condition, d'un pays dont plus de la moitié des habitants étaient alors français.

Des Anglais travaillant à célébrer le triomphe des métis français ! Ironie du sort, puisses-tu être le présage d'un revirement de fortune aussi substantiel que bien mérité.

A.-G. Morice, O. M. I.

LE GRAND DOCUMENT

SYNTHÈSE DU *CORPUS JURIS*

V.—RHÉTORIQUE SACRÉE

On peut encore dégager du *Corpus juris* un cours complet de rhétorique touchant la prédication et la composition des pièces liturgiques, telles que les hymnes où séquences en langage mesuré ou en prose rimée.

L'évêque et le prêtre sont établis pour enseigner les fidèles : *Aller et enseigner toutes les nations.* Cette obligation, qui résulte

de la mission du sacerdoce, et qui est formulée si explicitement dans l'Evangile, trouve sa confirmation en vingt endroits du *Corpus juris*. *Les canons apostoliques* (canon 58) frappaient d'anathème les évêques et les prêtres qui négligeraient cette fonction principale de leur ministère. Le 20e canon du Ve concile de Carthage (398) et le 25e canon du concile de Tolède (633) frappent les délinquants de semblables peines. Ce même concile de Carthage détermine ensuite à qui il appartient de prêcher : il exclut les laïques en présence de l'évêque (canon 98), et les femmes devant les hommes (canon 99). *Les constitutions apostoliques* (Lib. II. c. 57), disent comment, à quel moment et par qui la fonction de la prédication doit être remplie. On y trouve l'origine et le type de l'homélie, cette forme admirable de l'enseignement pastoral. Quant aux qualités dont la parole sainte doit être revêtue, elles sont énumérées dans les traités de saint Isidore de Séville (*De officiis ecclesiasticis*), de saint Grégoire-le-Grand *Pastoral*) de saint Hilaire de Poitiers (*De Trinitate*, Lib. VI, VIII—*commentarium in psalmos* 52), et de bien d'autres. . Plusieurs fragments de ces œuvres patristiques ont été insérés dans le *Corpus juris*. Le Ve concile de Latran (session 11e), approuva une Bulle de Léon X, qui établit les règles qu'un prédicateur doit suivre, et proteste contre les abus du temps, en visant la Bulle *Religiosi* de Clément V.

Le concile de Trente résume sur ce point toute la tradition. Il enseigne qui doit prêcher, quand et comment, sur quels sujets, sur quel ton, et dans quel langage, (Sess. 24 *de Reformatione*, chap. 4—Sess. 5. chap. 11). Le premier concile de Milan, convoqué par saint Charles pour appliquer les décrets de réforme de Trente, entre ici dans des détails très circonstanciés. On peut en suivre les traces dans les *Instructions* de ce grand pontife, qui sont le résumé des six conciles de sa province qu'il assembla et qu'il présida. Elles renferment un vrai traité sur les formes accidentelles de la prédication, qui varient avec les époques, avec les erreurs qui ont cours et les besoins des auditoires. Cependant il y a des formes substantielles qui ne changent pas, et dont sous aucun prétexte il ne faut s'éloigner. Il y a pour la prédication, comme pour toutes les branches de la littérature sacrée ou profane, des périodes brillantes et des périodes de décadence. Il est bon de retremper la méthode aux sources de l'antiquité, dans les traités des Pères et dans les canons des conciles, pour la dégager

des végétations parasites qui déshonorent la chaire, qui menacent d'étouffer l'esprit évangélique et d'en compromettre l'efficacité. Sous ce rapport, notre dernier siècle n'a pas été peut-être sans reproche, malgré l'éclat que des orateurs de grand talent ont projeté sur lui. Lacordaire suffit à sa gloire.

L'hymnologie, qui fait partie de la liturgie, a encore ses règles dans le *Corpus juris*. Il y a une poésie chrétienne par opposition à la poésie profane, comme il y a un art chrétien en face de l'art païen. L'Eglise, qui ne supporte pas dans les temples les indécences de la peinture ni de la sculpture, ni de la musique, ne tolère pas davantage les licences mythologiques, qu'elle repute indignes de la sainteté de son culte. Elle a donc surveillé avec scrupule les compositions qui doivent être lues ou chantées comme les mélodies qui les accompagnent. Les hymnes qu'elle a approuvées appartiennent à saint Ambroise, à saint Grégoire-le-Grand, à saint Hilaire de Poitiers, à Fortunat, à Prudence, à saint Prosper d'Aquitaine, à Claudien Mamert, à Sedulius, à saint Thomas d'Aquin, etc. Voilà la grande école des hymnologues, dont les œuvres sont dans le Bréviaire et dans le Missel romain et dans quelques liturgies des Eglises d'Orient. Ici encore les réformes furent plus d'une fois nécessaires. Nous avons vu précédemment les conciles s'occuper des questions liturgiques. Le concile de Trente s'en occupa, comme le prouvent les *postulata* que les historiens de cette assemblée nous ont transmis. S'il ne rendit aucun décret sur la matière, il laissa au Saint-Siège le soin d'exécuter les réformes désirées. Nous voyons, en effet, une série de papes travailler à réaliser ces vœux. Saint Pie V réforme le *Bréviaire et le Missel ;* Grégoire XIII revise *le Cérémonial des évêques ;* Urbain VIII corrige *Les hymnes du Bréviaire.* Pour le dire en passant, l'Eglise gallicane aurait été bien inspirée en respectant le droit commun en matière liturgique et ses propres traditions ; elle préféra un beau matin se fabriquer une liturgie faite de morceaux rapportés, avec des hymnes style renaissance, produits hybrides de versificateurs tels que Santeuil, dont le talent ne suppléait pas l'absence du sentiment chrétien, étouffé sous les règles d'une métrique savante, dont les syllabes en cadence flattaient l'oreille sans toucher le cœur. Cette erreur a été réparée.

P. At,
prêtre du Sacré-Cœur.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

RECTIFICATION.—PAUL SURESNES ET L'ACTION CATHOLIQUE.—LE JOURNAL.—QUI EST JUGE DE LA NÉCESSITÉ ET DE L'OPPORTUNITÉ ?

On m'a fait dire, au mois dernier :

Par le commerce, par l'industrie et par la richesse matérielle, nous pourrons lutter avec les autres races, peut-être les égaler : aurons-nous jamais *une* raison de nous en *féliciter* 1 ?

J'en demande pardon à l'imprimeur : cette pensée que le papier lui a fait lire, sans doute, ne ressemble pas du tout à la mienne, je veux dire à celle que je crois avoir eue. Jai voulu dire tout autre chose, et je prie le lecteur d'en prendre note et de lire : « Aurons-nous jamais une raison de nous en *distinguer* ? » Cela donne un sens tout différent, et il me semble, plus vraisemblable.

Que nous devenions un jour un peuple puissant par le commerce et l'industrie, c'est peut-être désirable, même pour fortifier notre nationalité canadienne-française, mais ce n'est pas par là surtout que nous lui conserverons sa physionomie propre qui la distingue des races saxonnes.

Travaillons à développer la richesse publique puisque c'est un élément nécessaire de la prospérité d'un peuple, empruntons s'il le faut à nos voisins et à nos rivaux celles de leurs méthodes qui vont à notre tempérament national ; mais n'oublions pas que si nous devenons une race toute de commerçants et d'industriels, et préoccupée surtout de bien-être et de richesse matérielle, nous ne serons plus Canadiens-Français. La fourmi est une admirable travailleuse qui sait à merveille bâtir sous terre des greniers et des magasins, et les remplir de provisions pour de longs jours ; et personne ne sait comme elle assurer contre les surprises et les désastres le fruit de son activité. Mais l'abeille aussi doit travailler à sa manière. Et faut-il que pour ressembler à la fourmi et rivaliser avec elle, elle arrache ses ailes, ne butine plus sur les fleurs des prés et des jardins, et au lieu de travailler les blanches cellules de ses ruches et de les remplir de miel, elle coure et se démène pour enfouir dans de noirs souterrains des amas de vulgaires provisions ?

S'il est vrai que tout peuple qui veut ne pas disparaître doit garder son tempérament et les aptitudes héréditaires qui font son

1 — N° de juillet, p. 332, ligne 12e.

génie, la haute culture religieuse et littéraire est le premier besoin de notre race, surtout des classes supérieures de la société, laïques et ecclésiastiques. C'est pourquoi, au lieu de la simplifier et de l'amoindrir, comme on le demande en certains quartiers, il faut la conserver et la compléter au moins pour une élite. C'est l'élite surtout qui fait le peuple, et c'est à l'élite qu'il importe de garder son caractère national distinctif.

Je crois donc que l'Eglise canadienne, en multipliant les institutions d'éducation secondaire et créant l'enseignement supérieur pour notre race, n'a pas seulement pourvu efficacement à son recrutement et aux besoins des classes supérieures de la société, mais qu'elle a admirablement compris et servi mieux que personne les premiers et les plus essentiels intérêts de notre nationalité.

Assez sur ce sujet. Mon intention n'était que de rectifier une phrase qu'il faut mettre au compte du typographe et non au mien. Pour les lecteurs intelligents et réfléchis, ce n'était pas nécessaire, sans doute : le contexte disait trop clairement que le mot qu'on m'a prêté ne rendait pas ma pensée. Mais il faut compter avec les sots,—il y en a partout,—qui ne peuvent rien lire au delà du mot imprimé, et les malveillants qui ont besoin de travestir les pensées les plus évidentes pour trouver à y contredire [1].

***

« L'action catholique » est à l'ordre du jour. Elle ne suscite pas que des sympathies ; il fallait s'y attendre. La presse a reproduit en partie du moins le bref autographe de Sa Sainteté Pie X à Mgr l'archevêque de Québec, qui l'encourage et le bénit avec

1 — On m'apporte une correspondance publiée dans *le Canada* du 3 août et signée « Un moderne, » où l'on prend prétexte de la phrase rectifiée pour m'accuser de ne vouloir pas que nous rivalisions avec les autres races par le commerce, l'industrie et la richesse matérielle. « M. Raphaël Gervais, dit le correspondant de la gazette émancipée, voudrait mettre en quelques mains, ou en quelques cerveaux supérieurs toute la force de la race, laissant la foule des petits et des humbles, les marchands, les industriels, les commis, les entrepreneurs, dans une ignorance presque sacrée. » Et là-dessus il entre dans une indignation très moderne, contre une thèse qui n'a jamais été la mienne, ni dans la causerie de juillet ni dans aucune autre de Raphaël Gervais. Si le *Canada* avait la vulgaire honnêteté de faire lire non pas toute la causerie, mais seulement l'alinéa qui précède immédiatement les lignes citées par son correspondant, il lui ferait la meilleure réponse et donnerait la mesure de son intelligence ou de son honnêteté. Décidément il y a parmi nos esprits dirigeants trop de gens qui ont besoin d'apprendre à lire.

toutes ses œuvres, notamment avec celle que le Pape juge la plus opportune et la plus nécessaire pour le temps présent, un journal vraiment catholique, qui ne se serve pas de la religion pour des fins de parti, et ne substitue pas la direction d'hommes incompétents et entêtés de leurs propres idées et de leurs propres jugements à celle des chefs hiérarchiques.

Il est impossible de se dissimuler l'importance de cette approbation et de cette direction pontificale. Non seulement les termes même du Bref qui ne pourraient pas être plus clairs et plus explicites, mais les circonstances mêmes dans lesquelles il a été écrit lui donnent une portée bien autrement sérieuse qu'à ces louanges ordinaires et ces bénédictions par lesquelles le chef suprême de l'Eglise encourage les bonnes œuvres et les pieuses intentions signalées à sa bienveillance. Jusqu'à sa publication on pouvait se persuader et dire peut-être que cette action sociale catholique si urgente dans tous les pays d'Europe ne l'est point au Canada, et qu'en particulier une presse catholique bien dirigée n'y est nullement nécessaire, sinon tout à fait inutile. On dit couramment que des représentations en ce sens auraient été faites à Rome par des politiciens de haut panache, appuyés discrètement par des sympathies et des influences ecclésiastiques.

Nous sommes habitués depuis quelques années à voir nos politiciens faire bruyamment leur pèlerinage *ad limina*. Nous n'y trouvons pas à redire, surtout s'ils y vont en catholiques sincères pour demander des directions et pour les suivre. Mais il leur est arrivé plus d'une fois de se préoccuper en cour de Rome de la direction des esprits et des consciences autant que ceux à qui le Saint-Esprit en a confié la charge. On a toujours accueilli à Rome avec courtoisie et bienveillance, parfois même avec une confiance naturelle à la plus honnête des diplomaties, ces évêques du dehors. Cependant, depuis que l'encyclique *Affari vos* n'a pas réussi à faire passer nos politiciens catholiques de l'ordre des promesses à celui de l'action, et que la direction donnée par Léon XIII a été lettre morte pour ceux-là surtout qui avaient sollicité son intervention, la diplomatie romaine s'est rendu compte que cette piété et cette confiance, qui ne sont jamais plus démonstratives que dans les crises politiques ou à la veille des élections générales, pourraient bien ne pas s'inspirer uniquement du zèle pour le salut des âmes et les intérêts de la foi catholique.

Quoi qu'il en soit, l'intervention séculière, si elle a été réelle,— et l'attitude de certains journaux ministériels le donne à croire,— était ici inconvenante et prématurée, pour ne rien dire de

plus. Il ne s'agissait pas ici d'une action politique à organiser, ni d'une immixtion de l'Eglise dans des affaires temporelles que la politique aurait à débrouiller. Pour mettre en pratique un conseil donné déjà par Léon XIII et renouvelé par Pie X et son représentant, dans la plénitude de son droit et de son pouvoir, et dans l'unique intention de pourvoir efficacement au bien des âmes dont il a la charge et de la société catholique en général, l'archevêque du premier siège du pays, sûr du concours de tous les suffragants de sa province, juge opportun et nécessaire de créer « l'Action sociale catholique » dans son diocèse, et décrète qu'elle fondera un journal catholique voué uniquement aux intérêts de la foi et de la morale catholiques et publiée sous la surveillance de l'autorité légitime. Il n'y avait là ni une raison ni même un prétexte pour des politiciens soit laïques, soit ecclésiastiques, d'intrigues pour entraver par une diplomatie à vues étroites et toutes personnelles la libre et légitime action du pasteur dans son diocèse. Mais cette fois l'opposition et l'intrigue, si elles ont réellement existé, n'auront servi qu'à affermir l'œuvre qu'elles voulaient retarder ou ruiner.

Sans le Bref pontifical « l'Action sociale catholique » restait l'œuvre de l'archevêque de Québec ; et parce qu'elle était nouvelle et promettait d'être laborieuse, elle aurait difficilement rallié le concours de prudents ecclésiastiques et laïques qui ont le culte du succès et la dévotion des œuvres toutes faites. Maintenant elle devient une œuvre voulue par le chef suprême de l'Eglise, et il le dit en des termes si nets et si expressifs que personne ne saurait plus non seulement la combattre à coup d'épigrammes, d'insinuations ou par la force d'inertie, mais lui refuser sa sympathie effective et son concours, sans encourir le reproche de ne rien comprendre aux vrais intérêts de l'Eglise ou de n'avoir aucun zèle pour les défendre.

De même, sans la direction si ferme et si précise du pontife, qui confirme si parfaitement le programme tracé déjà dans le mandement d'institution, on aurait plus facilement méconnu le caractère de l'« Association sociale catholique » et signalé son influence, son journal surtout, à la défiance de catholiques sincères, mais préoccupés à l'excès de leurs intérêts ou de leurs passions politiques. Maintenant l'Action sociale catholique a sa charte, écrite tout entière de main royale, à laquelle aucune autorité, ni aucune coterie, ni aucune passion ne pourra rien changer.

Qui sait si, sans ces oppositions des puissants et ces hésitations des prudents, le Saint Père ne se fût pas contenté d'approuver

l'œuvre entreprise par Mgr l'archevêque de Québec dans la forme ordinaire, sans y ajouter autre chose qu'une parole d'éloge et d'affection pour le vénérable prélat qui a si parfaitement conquis son estime et sa confiance. Devant ces oppositions et ces craintes qui pouvaient compromettre le succès d'une œuvre si chère à lui-même et à son prédécesseur, le chef suprême de l'Eglise a tenu à manifester d'une façon éclatante, irrévocable et sans retard, sa pensée tout entière et sa volonté souveraine. Il n'a pas seulement inspiré les paroles du Bref, il n'en a pas seulement dicté les paroles principales, il ne s'est fié à aucune autre main que la sienne pour les bien rendre. Puis cette lettre relativement longue, écrite tout entière de sa main, il l'a fait transmettre comme un message de souverain par l'Eminentissime Secrétaire d'Etat.

Cette intervention souveraine fera-t-elle cesser toute opposition ouverte ou latente et groupera-t-elle enfin toutes les forces ecclésiastiques et laïques sous la haute direction des évêques dans une action sociale commune? Je voudrais le croire : il m'est difficile de l'espérer fermement. A cet égard un article remarquable publié dans la *Revue canadienne* du mois dernier me paraît douloureusement suggestif [1].

J'ai des raisons de croire que Paul Suresnes, qui n'est pas le premier venu dans le monde ecclésiastique, et parce qu'il a lui-même une culture et une piété plus qu'ordinaires, et parce qu'il appartient à un groupe vénérable où il y a des esprits de première valeur, a écrit son article *Le fanatisme des bons*, avant de connaître le Bref de Pie X et après avoir lu d'un œil distrait le mandement d'institution de l' « Action sociale catholique. » Respectueux qu'il est des moindres directions du chef de l'Eglise et de l'action des évêques dans les limites de leur juridiction, il n'eut pas voulu courir le risque très ennuyeux pour un homme de sa profession de paraître blâmer ce que l'autorité légitime approuve et de paraître louer ce qu'elle juge défavorable.

Son intention n'était sûrement pas d'écrire pour combattre « l'Action sociale catholique » et jeter d'avance le discrédit sur le journal qu'elle doit fonder : mais préoccupé d'une part de certaines intempérances de zèle dont lui et les siens ont eu à se plaindre et bien d'autres comme eux, d'autre part, mis au courant des ombrages et des inquiétudes d'un grand nombre d'esprits « excellents » d'ailleurs, il nous l'assure, mais insuffisamment ren-

1 — *Le Fanatisme des bons*—Paul Suresnes.

seignés sur le caractère et la portée véritable de l'œuvre dont ils ont pris frayeur, anxieux aussi, moins de blâmer ceux qui à Québec croient l'action catholique et son journal possibles et travaillent à les organiser, qu'à justifier ceux qui ne les trouvent ailleurs ni possibles ni désirables, il lui est arrivé en plaidant l'opportunisme d'être lui-même inopportun dans plusieurs de ses réflexions, et en voulant donner aux jeunes une direction sûre et claire, de les perdre dans un labyrinthe dont tous ne sortiront pas par la bonne issue. Plus d'un se réclamera de lui et de ses insinuations contre une œuvre que le Pape juge nécessaire et restera en sûreté de conscience dans le camp de l'inaction, où l'on ne « claironne » guère ni pour l'intégrité de la foi, ni pour les droits de la conscience chrétienne, ni pour tout ce qui ne rapporte rien en numéraire ou en influence politique.

Je n'en veux pas à Paul Suresnes de protester contre ce qu'il appelle le fanatisme et ce que d'autres nomment l'esprit sectaire de certains catholiques ardents. Le mot me paraît dur et excessif s'il s'applique à un grand nombre : il semblera moins injuste et à peine sévère pour quelques-uns qui se dispensent facilement de toute charité et de toute justice envers ceux qui n'épousent pas toutes leurs querelles, et opinent autrement qu'eux sur des questions de personnes ou d'opportunité dont ils ne sont pas les seuls ni toujours les meilleurs juges. Je les connais comme lui et les particuliers ne sont pas seuls à en souffrir. Que l'Eglise perde parfois plus qu'elle ne gagne à certaines guerres *engagées pour elle, mais non conduites par elle ni selon son esprit ;* je n'en disconviens pas. Parmi les tirailleurs et les volontaires qui fusillent à tort et à travers pour la défendre, souvent contre ceux qui ne l'attaquent pas, il n'est pas étonnant qu'il se rencontre quelques soldats, voire même des officiers, auxquels elle dirait volontiers le mot de Notre-Seigneur aux fils de Zébédée : « Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes »[1].

Paul Suresnes a oublié de voir que l'Action sociale catholique, organisée et bien dirigée sous le contrôle de l'autorité religieuse, ne ressemble en rien à d'autres œuvres entreprises par des groupes de catholiques plus ou moins nombreux mais ne recevant que

1 — Etonnerais-je Paul Suresnes si je lui disais que les catholiques sans fanatisme sont souvent fanatiques à leurs heures comme beaucoup d'intransigeants ou de « fanatiques » n'arrivent pas à le devenir? La démonstration serait facile, au moins pour les catholiques de France—qui ressemblent bien un peu à ceux de partout.

d'eux-mêmes leur direction. J'estime pour ma part que l'un des grands bienfaits de ce groupement nouveau et de cette discipline des forces vives de l'armée catholique sera d'atténuer singulièrement le mal dont se plaint l'écrivain de la *Revue canadienne* au lieu de le rendre moins tolérable. Ils permettront d'utiliser le zèle et la bonne volonté de tous et de les contenir autant que possible dans ces limites en dehors desquelles ils risquent fort de devenir la passion, l'entêtement, l'esprit propre et toutes ces choses vilaines et désagréables, même chez des catholiques sincèrement dévoués à l'Eglise, qu'on a appelées à tort ou à raison le fanatisme et l'esprit sectaire.

Loin d'attendre que l'Action sociale, telle qu'elle a été organisée par Mgr l'archevêque de Québec et approuvée si solennellement par le Saint-Siège, sera le signal d'une croisade de sectaires et de fanatiques qui compromettra les vrais intérêts de l'Eglise en poursuivant un idéal chimérique et lui aliénera les « excellents esprits, » il faut espérer qu'en groupant toutes les bonnes volontés et leur donnant une direction vraiment catholique, elle les préservera de bien des écarts souvent aussi déplorables qu'excusables, fécondera le zèle des ardents, allumera celui des tièdes, trempera le caractère des mous, réveillera les endormis, stimulera bien des prudents et des pacifiques qui ne sont que des paresseux déguisés, fera des convictions à ceux qui n'en ont pas, et infusera enfin un peu de courage et de force chrétienne à trop de catholiques non fanatiques qui n'ont jamais, quand il s'agit des intérêts de la foi et de la religion, que « la science des compromis. »

Pour ce qui concerne le journal catholique en particulier, je ne vois pas dans les circonstances qu'un catholique sincère puisse le voir avec défiance et dépit, si ce n'est peut-être ces journalistes, braves gens d'ailleurs, qui font le métier uniquement en hommes d'affaires et en hommes de parti, et tous ceux qui ont intérêt à ce que le peuple canadien ne soit pas éclairé par une lumière toujours saine sur les vrais intérêts de la société chrétienne, et sur les principes immuables de foi et de morale qui doivent régir tous les actes de la vie publique comme de la vie privée.

« Ce journal, dit-on, il n'a jamais existé dans le pays » — Est-ce une raison pour qu'il n'existe jamais ?

« Un journal quotidien, ajoute-t-on, a besoin pour flotter et pour marcher d'un fort vent de poupe » — Le vent du pouvoir sans doute, ou le vent de l'opinion ? C'est en effet la condition pour qu'il soit un journal d'affaires et rapporte des dividendes aux

actionnaires. Mais les actionnaires d'une entreprise d'assainissement intellectuel et moral et d'apostolat n'ont pas cru que leurs actions fassent prime sur le marché monétaire : ils spéculent sur des dividendes d'une autre nature en ce monde et en l'autre, fût-ce au prix de mises toujours renouvelées de temps et d'argent.

La question d'argent n'est pas la seule—ni la plus difficile à résoudre. Personne ne se dissimule les difficultés de l'entreprise. Ceux qui y sont entrés résolument après tant de délibérations et de réflexions,—ils délibérèrent et réfléchissent sur cet objet depuis dix ans bientôt—les ont vues peut être aussi bien que Paul Suresnes. Celui qui écrit ces lignes a eu plusieurs fois l'occasion de les exposer, non pour décourager l'entreprise qu'il a toujours crue urgente et désirable, mais pour faire comprendre aux esprits impatients et qui ne doutent de rien que le bien le plus nécessaire n'est pas toujours réalisable sur l'heure, et qu'aux grandes œuvres il faut une grande préparation. Mais on a cru à Québec qu'il n'y avait pas lieu de réfléchir toujours et de n'agir jamais. On a écouté les directions si multipliées et si pressantes du Saint-Siège pour tous les pays catholiques et pour le nôtre en particulier[1], et l'on a fait mieux qu'un acte de zèle et de sagesse humaine, on a fait un acte de foi et d'obéissance en redisant à Pierre la parole qu'il avait dite au Maître après cette nuit de labeur inutile sur le lac de Génésareth : *In verbo tuo laxabo rete.* Paul Suresnes se demande en haussant les épaules ce qu'il y aura à la fin dans le filet. Les pêcheurs n'ont pas l'inquiétude de savoir ce qu'il y a dans le filet de ceux qui jugent plus prudent de ne pas le jeter à l'eau.

---

1 — Je me fais un devoir de mettre sous les yeux du lecteur, dans une note qui vaudra mieux à elle seule que toute cette causerie, quelques-uns des appels de Léon XIII aux catholiques de tous les pays.

« Grâce au secours des livres et des journaux, les ennemis de l'Eglise répandent en abondance dans la foule le poison de leurs erreurs, et détournent peu à peu le peuple de la vie chrétienne. Que vos fidèles comprennent donc qu'ils ont, eux aussi, des efforts à faire en ce sens, qu'ils doivent opposer les écrits aux écrits, et des remèdes appropriés aux maux » (Aux évêques de Hongrie, septembre 1893).

— « Il ne suffit pas de se tenir sur la défensive, mais il faut descendre courageusement dans l'arène, et combattre en opposant publications à publications. Aux gages de la franc-maçonnerie combat une presse antichrétienne au double point de vue religieux et social : vous, de votre personne et de votre argent, aidez, favorisez la presse catholique » (Au peuple italien, décembre 1892).

— « Comme le principal instrument dont se servent les ennemis est la presse, en grande partie inspirée et soutenue par eux, il faut que les catho-

Dieu me garde de blâmer ce qui se fait ou ce qui ne se fait pas ailleurs. Chacun sans doute est le meilleur juge de ce qu'il peut; mais ce qu'il peut n'est pas toujours ce qu'il faudrait et ce à quoi il faut tendre. Il ne faut pas, parce qu'on se croit impuissant à rien faire, tenter de préjuger l'opinion par des prophéties plus ou moins découragées contre l'œuvre de ceux qui aspirent à faire quelque chose. Dût cette parole paraître bien dure, il ne me semble digne ni d'un ecclésiastique, ni même d'un catholique sérieux, de jeter autant qu'il le peut de discrédit sur une œuvre que le Pape déclare urgente et que l'on entreprend pour suivre la direction du chef suprême de l'Eglise, et de lui préférer des demi-mesures et des compromis que personne n'a recommandés, mais qui s'expliquent et s'excusent par l'impuissance de mieux faire.

Je serais curieux de voir Paul Suresnes essayer d'obtenir du Pape, ou seulement de son ordinaire, l'approbation *publique* et *authentique* d'une phrase comme celle-ci :

Aussi d'excellents esprits en viennent ils à penser que la plus petite action exercée, pour les maintenir dans la bonne voie, sur les puissants journaux qui sont forcément les éducateurs de l'opinion, vaut mieux que toute création de nouveaux organes.

On lui répondrait sans doute qu'un excellent esprit qui s'appelait Léon XIII, au moment où « *les puissants journaux qui sont*

---

liques opposent la bonne presse à la mauvaise pour la défense de la vérité et de la religion et pour le soutien des droits de l'Eglise » (Aux évêques d'Italie, octobre 1890).

— « Les ténèbres ont obscurci les esprits : que la lumière de la vérité dissipe cette ombre » (Encyclique *Annum Sacrum*).

— « Que des écrits soient publiés qui sèment la bonne doctrine et favorisent les germes des vertus » (Aux évêques du Portugal, 1891).

— « Aux écrits il faut opposer les écrits : que cet instrument si puissant pour la ruine devienne puissant pour le salut des hommes et que le remède découle de la source même du poison » (Aux évêques d'Italie, 15 février 1882).

— « Cette recommandation a pour but de guérir, par une science de bon aloi, les maladies intellectuelles des hommes et de les prémunir tout à la fois contre les formes multiples de l'erreur et contre les nombreuses séductions du vice, surtout en un temps où la licence des écrits va de pair avec une insatiable avidité d'apprendre » (Encyclique *Humanum genus*).

— « Puisque les ennemis du nom chrétien ont coutume d'employer la presse quotidienne à corrompre les esprits, il faut que les catholiques comprennent qu'il importe que la défense ne soit pas, *sur ce terrain*, inférieure à l'attaque. » (A l'archevêque de Vienne, 1883).

« C'est pourquoi il serait convenable et salutaire que chaque contrée possédât ses journaux particuliers, (ailleurs le pape demande que chaque pro-

forcément les éducateurs de l'opinion » faisaient profession solennelle de soumission et d'obéissance à leur ordinaire, disait à celui-ci : « Ce qu'il vous faut, c'est un bon journal. » Sans doute que, dans l'esprit de Léon XIII comme dans celui de Pie X, le bon journal n'était pas celui sur lequel l'autorité religieuse ne peut exercer que *la plus petite action*, puisqu'alors comme aujourd'hui ces sortes de journaux ne manquaient pas.

Une dernière réflexion pour aujourd'hui.

Plus d'un excellent esprit sans fanatisme regrettera sous une plume aussi distinguée ce qui a l'air d'une flagornerie aussi peu délicate pour l'autorité qu'elle a l'intention de louer que pour celle qu'elle a l'air de ne pas louer.

Mgr l'archevêque de Québec devra donc se contenter de l'approbation de Pie X, à défaut de celle de Paul Suresnes et des *excellents esprits, catholiques sans fanatisme*, dont il se fait le truchement. Mais quel catholique sincère, clerc ou laïque, qui croit à la sagesse du chef suprême de l'Eglise plus qu'à celle de ses vues personnelles, ne voudra l'aider de ses prières, de son influence et de ses sympathies effectives dans une entreprise que les papes s'entendent à déclarer aussi nécessaire qu'elle est difficile, dans notre pays comme dans tous les pays ?

---

vince ait au moins un organe quotidien) qui seraient comme les champions de l'autel et du foyer ; le clergé devrait les favoriser de sa bienveillance et leur apporter les secours de sa doctrine, et tous les vrais catholiques les tenir en haute estime et les aider suivant leurs forces et leur pouvoir » (Aux évêques d'Autriche, 1891).

— « Quant à ceux qui, vraiment et de tout cœur, veulent voir fleurir la religion et la société défendues par le talent et par la presse, que ceux-là protègent de leurs libéralités la fécondité de la presse et du génie, chacun proportionnant ses largeurs à sa fortune...Car si l'Eglise a engendré et élevé des fils, ce n'est pas pour qu'aux heures difficiles elle ne pût en attendre aucun secours, mais bien pour qu'à son repos et à d'égoïstes intérêts chacun préférât le salut des âmes et l'intégrité de la cause chrétienne » (Aux évêques d'Italie, 1882).

" Il faut donc pour guérir les maux de notre temps employer des moyens qui sont appropriés à ses habitudes. C'est pourquoi aux écrits opposons les écrits : aux erreurs propagées çà et là, la vérité ; aux journaux dont l'influence pernicieuse se fait sentir tous les jours, *au moins le bon journal*. Mettre de côté de semblables moyens, c'est se condamner à n'avoir aucune action sur le peuple, et ne rien comprendre au caractère de son temps ; au contraire, celui-là se montrera juge excellent de son époque, qui, pour semer la vérité dans les âmes, et la propager parmi le peuple, saura se servir avec adresse, zèle et constance de la presse quotidienne » (Pie X à l'archevêque de Québec, 2 juin 1907).

RAPHAËL GERVAIS.

Pages Romaines

Le Syllabus.—Un cinquantenaire inaperçu.—Mois cinématographique.

Dans l'après-midi du mardi, 16 avril dernier, Pie X, répondant au cardinal Cavallari, patriarche de Venise, qui le remerciait au nom de ses collègues de la dignité cardinalice qui venait de leur être conférée, ajoutait ces graves paroles :

La guerre cruelle qui nous fait redire *Ecce in pace amaritudo mea amarissima* est celle qui a sa source dans les erreurs intellectuelles, qui méconnaît les doctrines de l'Eglise, et qui fait retentir dans le monde le cri séditieux qui chassa du ciel les anges révoltés.

Ils ne sont que trop rebelles, en effet, ceux qui professent et répandent, sous une forme astucieuse de monstrueuses erreurs sur l'évolution du dogme, sur le retour au pur Evangile, c'est-à-dire à l'Evangile débarrassé, comme ils disent, des spéculations de la théologie, des définitions des conciles et des maximes ascétiques ; sur la nécessité de se soustraire à l'autorité de l'Eglise, et cela par un procédé nouveau, qui consiste à ne pas se révolter pour n'être pas retranché de son sein, sans toutefois s'assujettir à personne afin de garder ses propres convictions ; sur la nécessité enfin de s'adapter en tout à son temps, dans la parole, comme dans les livres, de prêcher une charité étrangère à la foi, tendre surtout pour les mécréants et qui ouvre à tous la voie à l'éternelle ruine.

....

Et le Pape dénonçait ces prétentions du modernisme non pas seulement comme une hérésie, mais comme renfermant la substance et le venin de toutes les hérésies, puisque d'après lui la Bible ne serait plus qu'un livre ordinaire, son inspiration se restreignant à la doctrine dogmatique, et encore, ne différant guère de l'inspiration poétique d'Eschyle ou d'Homère. Ce discours plein de tristesses n'était que la préface d'un acte.

A la date du mercredi, 3 juillet, paraissait le nouveau grand syllabus depuis longtemps annoncé et attendu avec un religieux respect par tous ceux qui ne sont pas atteints du fléau du modernisme.

La première fois que ce mot de syllabus, que le latin emprunte au grec, prit place dans les actes pontificaux, le 8 décembre 1864, il provoqua l'un des plus formidables orages que, dans les temps modernes, l'esprit humain ait suscités contre l'Eglise. Pie IX condamnait le libéralisme, en quatre-vingts propositions, lui interdisant, au nom de son magistère apostolique, de tenter une alliance quelconque avec la religion du Christ immuable dans ses dogmes et sa morale. Les colères survécurent au règne du grand Pape auquel on ne pardonna jamais le magnifique défi que, dans la majesté de son pouvoir suprême, il avait jeté aux novateurs du siècle.

Sous le règne de son successeur, les condescendances paternelles dont

usa souvent l'autorité de l'Eglise à l'égard de ses propres ennemis furent prises par les libéraux comme un désaveu des rigueurs qui les avaient frappés. Ils ignoraient, ce que beaucoup ne savent point encore, que le futur Léon XIII, étant archevêque de Pérouse, avait été l'un des principaux promoteurs du syllabus de Pie IX.

Bien avant l'acte du 8 décembre 1864, le cardinal Pecci, président du concile provincial de Spolète, proposa à tous les évêques de l'Ombrie, de supplier respectueusement le Saint Siège de rédiger un syllabus de toutes les erreurs modernes relatives à l'Eglise et de les frapper d'une condamnation spéciale. Cette démarche fut faite presque au lendemain de la révolution de 1848.

La proposition de l'archevêque-évêque de Pérouse, mise à l'étude, faillit être réalisée en 1852, quand lors des discussions relatives à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, on pensa tout d'abord à condamner en même temps le rationalisme et le semi-rationalisme vivement combattus par la *Civiltà Cattolica* fondée par le Père Curci.

Simultanément le cardinal Fornari soumettait aux membres les plus doctes de l'épiscopat catholique et aux laïques les plus en vue pour le talent et leur zèle à défendre la foi, un catalogue des principales erreurs qui travaillaient les esprits et qui avaient pour objet le dogme, et les rapports que les sciences politiques et morales avaient avec lui.

L'avis qu'émirent alors Louis Veuillot et le comte Avogadro della Motta, de Turin, de séparer totalement la définition du dogme de l'Immaculée Conception de la condamnation des erreurs modernes ayant prévalu, la commission pontificale établie pour la définition du dogme et présidée par le cardinal Santucci fut transformée en congrégation nouvelle, chargée de recueillir toutes les opinions fausses qui égaraient l'esprit humain dans le monde entier. A cette première congrégation en fut substituée une seconde sous la présidence du cardinal Caterini. Entre temps, un grand apologiste français, Monseigneur Gerbert, évêque de Perpignan, en un mandement resté célèbre, dénonçait au jugement de l'Eglise 85 propositions. Le syllabus de l'évêque français devait devenir le syllabus pontifical après avoir été légèrement modifié. En effet, la commission romaine retrancha treize propositions de l'œuvre de l'évêque de Perpignan, elle en modifia cinq ; de six autres elle en fit trois ; elle en ajouta une nouvelle, formant ainsi un catalogue de 61 propositions qui furent soumises à l'examen de plus de 300 évêques venus à Rome en 1862, à l'occasion de la canonisation des martyrs japonais.

Le résultat de la consultation fut l'unanimité pour la condamnation et la divergence pour la qualification de la censure dont devait être frappée chaque proposition. Cette diversité de vues, non moins que l'indiscrétion du journal le *Mediatore*, de Turin (dirigé par l'ex-jésuite Passaglia), publiant *in extenso* la consultation secrète du syllabus, en fit retarder la publication

pendant deux ans encore. Une troisième commission fut alors nommée avec mission d'extraire des encycliques de Pie IX les erreurs qui s'y trouvaient dénoncées et réprouvées. On en forma 85 propositions qui furent étudiées, discutées sous la direction du célèbre cardinal Billio, barnabite. Après 12 ans d'études, le 8 décembre 1864, précédé de la bulle *Quanta cura*, le syllabus, réduit à 80 propositions, fut solennellement promulgué.

A quarante-trois ans d'intsrvalle, le syllabus de Pie X, écrit un publiciste, est la continuation de celui de Pie IX. Ce n'est pas le titre seul qui est volontairement le même pour indiquer la communauté de pensée entre les deux pontifes. Le syllabus de 1864 et celui de 1907 ont cette unité qui se fait entre deux barres de fer rougies dans la flamme et soudées l'une à l'autre par leur propre matière.

En face des révélations de la critique secouant l'humanité à la manière de l'arbre ébranlé et fendu qui menacerait le sol de sa chute, en face de la science qui nie, de l'histoire qui dispute, voici qu'un homme seul et faible se dresse et ose dire :

« Je porte la vérité ; je vous la remets. »

Le syllabus fait l'effondrement des écoles modernes ; il laisse dans la confusion les jeunes maîtres, prêtres ou laïques, qui prétendent appliquer aux faits, aux idées religieuses les moyens de discussion, les méthodes créés par le critique moderne. Il déclare que l'Eglise est la seule base qui ne tremble pas sous les pieds humains.

En clôturant le discours préface du nouveau syllabus, le 16 avril dernier, Pie X avait dit :

Nous comptons beaucoup sur votre concours, Vénérables Frères, sur celui des évêques, pour découvrir dans vos pays ces semeurs d'ivraie que vous combattez avec Nous ; renseignez-Nous sur les dangers auxquels ils exposent les âmes ; dénoncez leurs livres aux congrégations romaines, et, usant des facultés que les sacrés canons vous donnent, condamnez-les solennellement.

Plaise à Dieu que toutes ces pauvres intelligences qui croient se grandir en livrant leur foi aux discussions d'une science sans cesse en faillite, s'inclinent devant l'autorité de celui qui représente l'éternelle Vérité et redisent avec sincérité l'immuable Credo de la religion du Christ !

***

Un cinquantenaire qui a passé presque inaperçu est celui de l'hymne pontifical. Le mardi, 9 juin 1857, vers 7 heures du soir, Pie IX, alors en tournée dans ses Etats, arrivait dans la ville de Bologne sur les agitations et les révoltes de laquelle veillait l'armée autrichienne d'occupation, tandis que la France et l'Espagne exerçaient ailleurs la même mission. On devine si, sous le couvert de la religion, la politique de ces diverses nations se manifestait dans une lutte d'hommages rendus au souverain dont elles défen-

daient les droits. Le comte Kinsky, commandant la garnison de Bologne, désireux de donner aux sujets du Pape un hymne national, demanda à Victorin Hallmaijr, chef de musique du 47e régiment d'infanterie de ligne à Bologne, de composer une marche qui serait exécutée pour la première fois lors du voyage de Pie IX.

L'œuvre fut composée, et le 9 juin, en présence du pontife romain auquel faisaient escorte le 9e et le 20e régiments des chasseurs autrichiens, sur la place Sainte-Pétronille de Bologne, l'hymne fut joué avec accompagnement des tambours militaires qui battaient la sonnerie au souverain telle qu'on avait coutume de le faire dans les troupes pontificales.

L'exécution fut un vrai succès qui se renouvela à Ferrare, à Ravenne, Modène, Florence, et jusqu'au retour de Pie IX dans Rome, 5 septembre 1857, la musique d'Hallmaijr ne cessa d'être redite par tous les échos des pays traversés par le cortège papal. Bientôt un décret du secrétaire d'Etat donna à l'œuvre nouvelle le titre d'hymne pontifical dont l'introduction réduite en mesures accélérées fut choisie par le ministre d'armes pour servir de salut au drapeau.

De 1857 à 1870, l'hymne retentit dans tous les combats qne les zouaves soutinrent pour la défense des droits du Saint-Siège ; pendant toute la nuit du 20 au 21 septembre, campés sur la place Saint-Pierre, les derniers défenseurs du pape ne cessèrent d'en chanter le refrain, d'en sonner les mélodies ; le pouvoir temporel abattu par le canon italien mourut ainsi dans l'harmonie des dernières protestations de ceux qui, impuissants à le défendre, étaient encore assez libres, assez forts pour le chanter.

Depuis, les trompettes d'argent, en mesures plus larges et plus lentes, jettent les notes de l'hymne sous les vastes voûtes de Saint-Pierre, quand le Pape franchit dans la majesté de son souverain pontificat, le seuil du plus beau temple du monde, et comme si elles étaient encore empreintes des mélancoliques beautés des grands sacrifices qu'elles enveloppèrent de leurs mélodies, elles donnent aux âmes qui les écoutent de douces émotions.

***

S'il y a des mois dans lesquels un pauvre chroniqueur est à la recherche des moindres faits pour satisfaire la curiosité bien légitime de ceux qui lui demandent ce que fait le monde, où en sont les choses, on rencontre des époques si fécondes en événements que l'on ne sait comment s'y prendre pour tout raconter.

Juin, juillet ont été de ces mois que l'on pourrait appeler cinématographiques, tant ils ont été remplis par mille faits divers en Italie. C'est d'abord le centenaire de la naissance de Garibaldi que le vote des deux Chambres et la sanction royale ont transformé en fête nationale. Cela

a valu aux Romains le spectacle d'un retour du carnaval en plein juillet, car, à cette occasion, tous les Garibaldiens survivants sont venus revêtus de la fameuse chemise rouge, acclamer le « héros des deux mondes » dans cette Rome qu'il combattait pour l'arracher au Pape. Ce qui était le plus comique dans cette réapparition des revenants rouges, c'est que, pour suppléer aux absences faites par la mort, on avait enrôlé de faux Garibaldiens dont le nez bourgeonné révélait des vétérans de tavernes plutôt que de champs de bataille. Bien plus, tous étaient gradés ; de vastes galons d'or et d'argent en étaient le témoignage, et en ce qui regarde les décorations, les moins dotés avaient six médailles ; faute de mieux, l'un des compagnons avait utilisé un écu de cinq francs hors d'usage et le portait crânement sur sa poitrine de héros.

On devine les discours ; on s'imagine ce qu'a dû être le pèlerinage à la tombe de Garibaldi dans l'île de Caprera.

Malheureusement ce carnaval a coïncidé avec le triomphe de l'union populaire libérale dans les élections administratives de Rome. Il a été suivi de l'arrestation de l'ancien ministre Nasi, accusé de concussion dans l'exercice de ses fonctions ministérielles. La Sicile, dont est originaire Nasi, a trouvé illogique que celui-ci fût emprisonné pour avoir trafiqué des deniers publics, alors que l'on fêtait Garibaldi, qui non seulement renversa l'ordre établi dans le royaume de Naples et dans les Etats de l'Eglise, mais s'empara des fortunes privées de la maison de Bourbon qu'il renversait. Il en est résulté des tumultes qui ont fait un mort et des blessés à Palerme et soulevé toutes les provinces de l'île. Les choses en sont là. En attendant, les troupes veillent, Nasi est sous les verroux ; la haute cour va se réunir pour le juger ; plus tard, s'il est bien prouvé qu'il est coupable, il sera fêté d'autant plus qu'il aura été moins honnête, et sa statue prendra place à côté de celle de Garibaldi. *Sic itur ad astra !*

DON PAOLO-AGOSTO.

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME VI SEPTEMBRE 1907 N° 9

L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION

IX

RENAISSANCE ET RÉFORME.

Les soucis de l'éducation et l'étude suivie et réfléchie des lettres requièrent une atmosphère de calme. Rien n'est plus opposé à l'avancement de l'instruction, supérieure ou populaire, que la vie inquiète et précaire de familles en proie aux troubles de la guerre et violemment secouées par le choc des grandes commotions sociales.

La guerre de Cent ans et les désastres qu'elle causa en France eurent pour conséquence nécessaire de ralentir notablement le mouvement scolaire. Cette dépression intellectuelle se fit sentir pendant tout le quinzième siècle, et ce n'est qu'au seizième que l'histoire enregistre, dans l'éducation de la jeunesse et dans la vie des lettres françaises, un progrès digne de mention [1].

Ce progrès, l'Allemagne en éprouvait depuis quelque temps déjà les effets bienfaisants. Il était dû à des causes et à des circonstances diverses, principalement à l'invention et à la diffusion

1 — Allain, *L'instruction primaire en France avant la révolution*, ch. III.

de l'imprimerie, à la fondation de l'institut des « Frères de la vie commune » par Gérard Groote, puis à l'heureuse et pénétrante influence exercée, sous l'impulsion du Saint-Siège, par le célèbre cardinal et réformateur Nicolas de Cusa.

Sous l'action de ces forces providentielles, le peuple allemand, après une longue période de stagnation, parut entrer dans une ère nouvelle, et la vie de l'esprit, plus riche et plus abondante, s'y épandit en des formes et des manifestations jusque-là inconnues. Un vif désir d'instruction s'empara de la bourgeoisie intelligente et prospère et gagna rapidement toutes les classes du peuple. « Partout, dans les villes comme dans les campagnes, de nouvelles écoles furent établies, les anciennes furent améliorées. On chercha à donner de fermes assises à l'instruction populaire dans un système scolaire bien entendu [1] ».

L'éducation, départie sous l'œil vigilant de l'Eglise, était chrétienne, et, selon les recommandations faites aux parents et aux instituteurs par les catéchismes du temps, l'enseignement religieux et moral, base de toute saine pédagogie, devait commencer au sein même de la famille pour, ensuite, se poursuivre tout le long et à travers toutes les phases de la formation intellectuelle. « La maison, dit le *Guide de l'âme* [2], doit être pour les enfants, dès l'âge le plus tendre, la première école et la première église. Mère chrétienne, lorsque tu tiens sur tes genoux ton enfant qui est l'image de Dieu, fais le signe de la sainte croix sur son front, sur ses lèvres et sur sa poitrine. Prie avec lui dès qu'il pourra parler, afin qu'il répète, après toi, ta prière. Tu dois bénir ton enfant, lui enseigner la foi, le conduire de bonne heure à confesse, et lui apprendre comment il faut faire pour bien se confesser ». Plus loin, le même ouvrage ajoute [3] : « Interroge souvent tes enfants ; assure-toi qu'ils ont bien compris ce qui

1 — Jean Janssen, *L'Allemagne et la réforme :* t. I, *L'Allemagne à la fin du moyen âge*, p. 5 (trad. de l'allemand), Paris, 1887.

2 — Catéchisme cité par Janssen, *ibid.*, p. 24.

3 — *Ibid.*, p. 33.

leur a été dit sur la foi et les commandements, et ce qu'ils ont retenu des explications de la doctrine qui leur ont été données à l'école et à l'église ». Et ailleurs [1] : « Les maîtres d'école doivent enseigner aux enfants la doctrine chrétienne et les commandements de Dieu et de l'Eglise. Ils doivent suppléer à tout ce que les pères de la doctrine (c'est-à-dire les prêtres) ne peuvent suffire à faire dans les sermons et autres instructions spirituelles, et leur venir en aide ».

Tout démontre que l'instruction primaire avait pris un large essor et que, de plus en plus, le peuple en appréciait les bienfaits. « L'enseignement alors, dit Janssen [2], n'était pas obligatoire ; cependant les écoles étaient très fréquentées, comme le prouvent beaucoup de documents conservés dans de grandes et de petites villes, et même dans de simples villages. Le maître d'une école de lecture et d'écriture à Xanten (Bas Rhin) se plaint que lui et son aide ne suffisent plus au grand nombre des écoliers, et demande qu'un sous-maître leur soit adjoint, sur quoi le conseil de la ville leur en accorde un, ainsi qu'à un autre instituteur de la même ville, en les invitant à s'entendre avec les parents pour la rétribution scolaire (1491). On voit d'après un document datant de 1494, qu'à Wezel il y avait cinq instituteurs chargés d'enseigner à la jeunesse la lecture, l'écriture, le calcul et le chant d'église ».

Or, ce progrès scolaire attesté par l'éminent historien allemand, à qui était-il dû si ce n'est à l'Eglise catholique et à ses ministres ? Un inspecteur général de l'Université de France, M. E. Rendu, l'a reconnu en ces termes : « Le catholicisme, dit cet écrivain [3], avait peuplé l'Allemagne d'écoles populaires comme le reste de l'Europe ; il avait voulu que le clergé appelât à ces écoles les fils des serfs comme ceux des hommes libres ;

1 — *Ibid.*, p. 20.

2 — *Ouv. et pag. cit.*

3 — *De l'instruction populaire dans l'Allemagne du Nord*, 1855, pp. 5-6 ; paroles citées par Allain, *L'inst. prim. en France*, pp. 42-43.

que tout prêtre ayant charge d'âme donnât l'instruction ou par lui-même ou par un clerc ; que les évêques, dans leurs tournées, prissent soin de faire construire des écoles, là où il n'en existait point ; que le curé de chaque paroisse offrît aux pauvres l'enseignement gratuit. Le catholicisme avait fait plus : devançant la pensée de J.-B. de la Salle, les disciples de Gérard Groote enseignaient aux enfants pauvres la lecture, l'écriture, la religion et quelques arts mécaniques... En même temps les monastères de femmes avaient donné aux jeunes filles du peuple des institutrices que la Réforme devait leur enlever ».

Nous appuyant sur ces données, et, là où les faits manquent, nous basant sur l'induction et l'analogie, nous pouvons, ce semble, très légitimement conclure qu'au sortir du moyen âge, dans tous les pays où la civilisation chrétienne avait pénétré, l'école primaire distribuait l'instruction au plus grand nombre des enfants non seulement de la haute classe, mais aussi des classes populaires. Des écrivains protestants eux-mêmes [1] ont, là-dessus, rendu justice à la société médiévale.

Toutefois, nous l'avouons, les informations scolaires, puisées aux sources historiques de cette époque, concernent moins l'enseignement du premier degré que l'enseignement secondaire et supérieur caractérisé par le célèbre mouvement de la Renaissance.

Personne n'ignore la passion vive pour l'antiquité classique qui marqua le passage du moyen âge à l'âge moderne, et l'empressement admiratif et enthousiaste que l'on mit alors de toutes parts à étudier et à faire revivre en quelque sorte, dans le monde des lettres, les œuvres les plus renommées des anciens.

Ce n'est pas ici le lieu de discourir sur les causes particulières qui, de près ou de loin, et dans une mesure plus ou moins large, déterminèrent ce vaste et universel ébranlement de l'esprit humain. Nous savons que le moyen âge ne s'était, ni avec

1 — Voir Rob. Schwickerath, *Jesuit education ; its history and principles viewed in the light of modern educational problems*, 1904 (2d ed.), p. 22.

grande ardeur, ni avec un général succès, préoccupé des formes littéraires. Son attention s'attachait, sinon exclusivement, du moins principalement, à une conception juste des choses et à la manière de l'exprimer scientifiquement. Lorsque, à partir du quatorzième siècle, la scolastique, oublieuse de sa gloire et dominée par l'influence nominaliste d'Occam et de son école, dégénéra en ergotage stérile et en scepticisme dissolvant, une réaction se fit, reléguant dans l'ombre les recherches spéculatives et ralliant les esprits autour des études classiques trop négligées par les siècles précédents. La chute de Constantinople, en poussant plusieurs lettrés à fuir la tyrannie turque et à chercher un refuge sur la terre d'Occident, vint hâter ce mouvement.

Dès le début, parmi les amis des nouvelles méthodes, deux courants d'idées, tantôt vagues et imprécises, tantôt plus nettes et plus distinctes, parfois même diamétralement opposées, se dessinèrent.

Les uns, mieux inspirés, plus réservés dans leurs vues, plus contenus dans leur action, jugèrent sage de ne pas s'abandonner à une admiration aveugle des auteurs de l'antiquité. Tout en proclamant l'utilité des études classiques et tout en s'y livrant avec amour, ils distinguèrent soigneusement (comme du reste on l'avait su faire avant eux) dans les écrivains anciens ce qui, d'une part, peut s'allier à la doctrine chrétienne et en servir les intérêts, et ce qui, d'autre part, porte l'empreinte fatale des erreurs et des superstitions païennes. Ce fut l'humanisme vrai et la renaissance de bon aloi.

D'autres, moins prudents que les premiers, séduits par les noms illustres de tant de maîtres des langues grecque et latine, entraînés et comme magnétisés par le charme esthétique de leurs œuvres et la beauté sculpturale de leur style, ne virent pas le poison caché dans les replis de cette littérature enchanteresse : ils absorbèrent ce toxique de l'âme comme on prend un aliment sain ; gaiement, inconsciemment, ils s'énivrèrent à cette source perfide, et leur enthousiasme pour les vieux classiques alla sou-

vent jusqu'à la plus honteuse et la plus scandaleuse apothéose des idées, des mœurs, des institutions du paganisme. Ce fut l'humanisme faux et la renaissance païenne.

Cette déviation malheureuse d'un mouvement littéraire louable en lui-même, et capable de produire d'heureux fruits, tient à des raisons historiques de diverse nature. La renaissance, dit l'historien Pastor [1], « se produisait dans une époque de relâchement, d'affaissement à peu près général de la vie religieuse, période lamentable dont les caractères sont, à partir du commencement du quatorzième siècle, l'affaiblissement de l'autorité des Papes, l'invasion de l'esprit mondain dans le clergé, la décadence de la philosophie et de la théologie scolastique, un effroyable désordre dans la vie politique et civile. C'est dans ces conditions que l'on mettait sous les yeux d'une génération intellectuellement et physiquement surexcitée, maladive sous tous les rapports, les déplorables leçons contenues dans la littérature antique. Faut-il s'étonner si quelques-uns des chefs du mouvement se laissèrent entraîner à de dangereux égarements » ?

En Italie, Boccace et Valla (pour ne citer que quelques noms) renouvelèrent en des écrits pernicieux les doctrines épicuriennes. Machiavel, le cynique théoricien de l'opportunisme, tout imbu des idées de l'antiquité gouvernementale, n'eut pas honte de proposer aux hommes publics pour règles de leur conduite la force et la ruse, et pour objet de leur ambition le triomphe de l'intérêt. Sa maxime favorite était : « tourner avec le vent, et avoir soin de ne jamais laisser échapper le succès [2] ».

En Allemagne, Erasme, qu'on a, non sans raison, surnommé le Voltaire de la Renaissance, mena la campagne en faveur de l'humanisme païen. Il était instruit, doué d'un talent actif et maniait la langue latine avec une merveilleuse souplesse. Sa

1 — *Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge* (trad. Raynaud), t. I, 2e éd., p. 16.

2 — *Id., ouv. cit.*, t. V, p. 160.

verve brillante, gouailleuse, satirique, livra au mépris les institutions les plus saintes, éclaboussa l'Eglise, ses ministres, sa discipline, dénatura la Bible, poursuivit d'âpres sarcasmes la méthode et les doctrines de la scolastique que devaient, selon lui, remplacer la rhétorique élégante et la philosophie large et nuancée des anciens [1].

D'autres novateurs vinrent à sa suite, et cette bruyante croisade, dont les échos retentirent dans presque toute l'Europe, fut désastreuse. Elle sema le doute dans les âmes, éveilla les passions mauvaises, fit germer des idées de révolte contre le catholicisme et contre son chef, et prépara ainsi, plus effectivement que toute autre cause, le succès funeste et l'issue révolutionnaire de la réforme protestante.

Pourquoi faut-il que l'humanisme n'ait pas partout suivi la voie droite où, sur les traces de Dante et même de Pétrarque, marchaient des hommes éclairés ?

En effet, parallèlement à la renaissance fausse et païenne s'était, par le travail de chrétiens sincères et avec l'approbation de l'Eglise elle-même, formé et développé un mouvement de saine rénovation littéraire. Pleins d'ardeur pour l'étude des lettres anciennes, ces partisans de la culture classique n'en faisaient cependant pas un but, mais seulement un moyen ; ils y cherchaient moins une source de doctrine qu'un instrument intellectuel et une méthode pédagogique propre à former le goût, à apprendre l'art d'écrire et d'exprimer clairement, littérairement ses pensées. On avait pleine conscience des dangers qu'offre, particulièrement à la jeunesse, la littérature antique, et on s'efforçait de les écarter ou d'en restreindre la portée soit par l'esprit chrétien des maîtres, soit par le choix judicieux des textes, soit par l'étude simultanée des meilleurs écrits des Pères et des autres

1 — Voir Janssen, *ouv. cit.*, t. II, *L'Allemagne depuis le commencement de la guerre politique et religieuse jusqu'à la fin de la révolution sociale*, pp. 6 et suiv.

écrivains ecclésiastiques. Les humanistes de cette école étaient dans la persuasion « que, pour apprécier sainement un ouvrage de l'antiquité, il faut baser son jugement sur les principes du christianisme [1] ».

C'était bien là le sentiment de l'Eglise et des hauts dignitaires qui la dirigeaient.

Mais ceux-ci se tinrent-ils toujours suffisamment en garde contre les tendances fausses de l'humanisme radical et surent-ils, en toute circonstance, éviter tout ce qui pût paraître une appréciation trop complaisante de l'œuvre délétère accomplie par certains lettrés ? Nous ne voudrions pas le prétendre. Personne, du moins, ne pourra, sans contredire l'histoire, accuser les pontifes romains, et en particulier Nicolas V, Jules II et Léon X, ces insignes protecteurs des lettres et des arts, d'avoir marchandé aux études classiques leurs encouragements et leur faveur.

L'Italie avait pris les devants, et des esprits distingués par leur savoir, leur zèle, leur dévouement désintéressé à la religion et à l'éducation, y rivalisaient d'ardeur dans l'œuvre éminemment grande de la formation à la fois intellectuelle et chrétienne de la jeunesse. Mentionnons en particulier Victorin de Feltre, « le plus grand pédagogue italien de l'époque [2] », humaniste d'un rare mérite qui fit fleurir dans l'école palatine de Mantoue la bonne littérature classique, mais en outre et surtout catholique convaincu dont l'action éducatrice était un apostolat et que le Pape honorait d'une singulière estime. « Victorin, dit l'historien Pastor [3], surveillait jusque dans les moindres détails la conduite morale et religieuse de ses élèves, car il pensait qu'une éducation digne de ce nom ne peut être obtenue que par l'union intime de la science avec la religion et la vertu ».

L'humanisme chrétien, fort de la haute protection de l'Eglise,

1 — Pastor, *ouv. cit.*, t. I, p. 60.
2 — *Ibid.*, p. 56.
3 — *Ibid.*, p. 57.

ne tarda pas à rayonner au loin et, débordant de l'Italie, à infuser aux institutions scolaires de France, d'Espagne, d'Angleterre et d'Allemagne, comme un sang nouveau.

Ce dernier pays, théâtre principal des travaux des « Frères de la vie commune », dut aux éducateurs formés par cet institut l'établissement de nombreuses et florissantes écoles qui eurent, sur le développement intellectuel du peuple, une très heureuse influence. Ces écoles se multiplièrent et parvinrent, vers la fin du quinzième siècle, à couvrir une grande partie du territoire allemand. Tout l'enseignement des Frères s'inspirait de l'esprit chrétien. L'élève, sous leur direction, apprenait à considérer les principes religieux comme le fondement de l'être moral, comme la base de toute véritable éducation ; cependant on ne négligeait pas de faire, dans son esprit, une part convenable aux notions littéraires et scientifiques [1]. « Comme l'enseignement était gratuit chez les Frères, leurs écoles étaient accessibles aux gens de petites ressources. Dans les villes allemandes où ils n'avaient pas d'établissements, ils prenaient néanmoins un vif intérêt à l'instruction de la jeunesse, fournissaient des maîtres aux écoles de la ville, payaient la rétribution scolaire des écoliers pauvres et leur procuraient des livres et d'autres moyens d'instruction [2] ».

Les Papes, fortement secondés par le Cardinal de Cusa, favorisèrent de tout leur pouvoir l'œuvre de ces religieux. Dans leurs écoles, comme dans toutes celles que l'Eglise, à cette époque, fit éclore par ses libéralités ou par son influence, on tenait largement compte de l'élan qui emportait les esprits vers l'antiquité classique.

Ce mouvement, d'ailleurs, ne venait nullement en conflit avec les enseignements et les méthodes des beaux jours de la scolastique : il ne heurtait et n'éliminait que les querelles oiseuses et les puériles arguties de la décadence. Aussi les théologiens et

1 — Janssen, *ouv. cit.*, t. I, p. 49.
2 — *Ibid.*, p. 50.

les philosophes de bonne lignée, heureux de voir dans la renaissance bien comprise le renouvellement et comme l'efflorescence des anciennes traditions littéraires en honneur même chez les Pères, l'accueillaient-ils avec faveur. « C'est à eux, dit Janssen [1], qu'on doit l'introduction des études classiques dans les hautes écoles, et ceux-là mêmes dont on raille aujourd'hui l'*obscurantisme* ont favorisé et aidé le mouvement suscité par les nouveaux savants, aussi longtemps que ce mouvement ne menaça ni l'autorité de l'Eglise ni les fondements de la vie chrétienne ».

L'heureuse alliance de l'humanisme et du christianisme, d'un vif souci de la perfection littéraire et d'un zèle plus jaloux encore pour l'intégrité doctrinale, là où elle n'était pas altérée par le néo-paganisme, réalisait donc dans les écoles, plus ou moins parfaitement, l'idéal pédagogique de l'Eglise. Cet idéal devait avant peu, et d'une façon plus systématique, prendre corps dans les méthodes éducatives d'un nouvel institut spécialement voué à la formation chrétienne de la jeunesse : les Jésuites [2].

Au reste, bien avant cette époque, en même temps que l'enseignement secondaire chrétien [3], fonctionnait avec succès, sous l'inspiration généreuse des Papes, le haut enseignement.

Nous avons déjà parlé des centres d'études supérieures créés au moyen âge. Le nombre de ces maisons s'était grandement accru, et entre toutes brillaient les universités de Paris, de Bologne, de Salamanque, d'Alcala, d'Oxford et de Cambridge, de Cologne, de Heidelberg et de Louvain. Janssen [4], parlant de neuf universités nouvelles érigées en Allemagne au quinzième siècle dans l'espace de cinquante ans, dit que toutes ces institutions (sauf

1 — *Ibid.*, p. 51.

2 — Voir Schwickerath, *ouv. cit.*, ch. III-IV.

3 — « Tous les établissements d'enseignement étaient étroitement unis à l'Eglise, non seulement parce que la plupart des maîtres appartenaient à l'état ecclésiastique, mais encore parce que l'inspection des collèges était, ou laissée, ou formellement attribuée au clergé » (Janssen, *ibid.*, p. 64).

4 — *Ouv. et t. cit.*, p. 70.

une seule) tenaient leurs titres de fondation des Papes. « Ce n'était qu'en vertu du pouvoir papal qu'elles entraient dans la pleine jouissance de leurs droits, dans le cercle de leur activité, et seulement après avoir reçu la sanction papale, elles étaient reconnues comme autorités ecclésiastiques, et comptées parmi les corps les plus élevés de l'état social chrétien. Toute leur organisation portait l'empreinte ecclésiastique ».

Le souffle de la renaissance avait passé sur les universités, et, en y ravivant la flamme du beau, avait excité et entretenait dans l'âme des maîtres et des élèves le goût de la littérature et des langues. Le Saint-Siège lui-même exhortait à ne pas négliger ce genre d'études. Au concile de Vienne, en 1312, ordre avait été donné par le Pape d'établir des chaires d'hébreu, de chaldéen et d'arabe à Rome, Bologne, Paris, Oxford et Salamanque [1], et cette injonction papale n'était pas restée sans écho [2].

Les plus doctes représentants, vers cette époque, de la haute culture intellectuelle alliaient l'amour des lettres gréco-latines et même de la littérature hébraïque à l'étude des sciences physiques, historiques, théologiques.

L'Ordre de saint Dominique gardait plus jalousement que tout autre les trésors de doctrine légués au monde par saint Thomas d'Aquin ; et, après les tristes ravages causés, au quatorzième siècle, par l'action rivale d'une philosophie bâtarde, on se réjouissait de voir l'Ange de l'Ecole reprendre dans les chaires [3] cette primauté doctrinale, un instant perdue, que le mérite transcendant de ses œuvres lui avait acquise, et que l'Eglise, par son suffrage, s'est tant de fois plu à reconnaître et à consacrer.

---

1 — *Ibid.*, p. 83.

2 — En Espagne, le Cardinal Ximénès adjoignit à l'Université d'Alcala, dont il était le fondateur, le « collège des trois langues », où l'on se livrait spécialement à l'étude du latin, du grec et de l'hébreu (Schwickerath, *ouv. cit.*, pp. 42-43).

3 — Janssen, *ibid*, p. 91 ;—216 éditions et réimpressions connues des écrits du saint docteur datent de cette époque.

Si donc, d'une part, les idées nouvelles commençaient à se faire jour, de l'autre, avec quel zèle les meilleurs esprits s'efforçaient de concilier le culte du passé avec l'élan d'une ardeur sagement progressive !

Rien, en dehors du légitime contrôle de l'Eglise, ne gênait ces aspirations. Aucune main profane ne s'élevait pour comprimer arbitrairement l'essor des doctrines. Libres et autonomes, jouissant dans l'ordre intellectuel de l'indépendance laissée aux corporations ouvrières dans l'ordre social, accueillantes pour tous les élèves, même les plus pauvres [1], auxquels elles ouvraient libéralement leurs portes, les universités se développaient dans la plénitude de leurs privilèges et sous l'influence d'une vive émulation mutuelle. Il régnait entre elles, même d'un pays à l'autre, une communauté d'idées et une réciprocité de sentiments qui, les plaçant au-dessus des rivalités et des vicissitudes politiques, leur imprimaient comme une sorte de caractère international [2].

Filiale soumission à l'Eglise, indépendance vis-à-vis de l'Etat : telles étaient les bases sur lesquelles reposait l'organisation générale non seulement des universités allemandes, mais de presque toutes les institutions similaires déjà si nombreuses dans les divers pays d'Europe.

---

1 — « Dans tous les établissements ecclésiastiques, c'est-à-dire dans toutes les maisons d'enseignement, collégiales, écoles monastiques, gymnases, universités, les pauvres jouissaient, comme disent les statuts de Vienne, du privilège *du bon vouloir*. On les admettait gratuitement, aussi bien à l'immatriculation qu'aux cours et aux promotions. Une multitude de fondations, de dons étaient faits en faveur des jeunes gens sans ressource. Outre cela, dans les écoles secondaires, la mendicité passait pour un moyen réglementaire de subvenir aux dépenses, et elle n'était pas tout à fait exclue des universités. Comment la mendicité aurait-elle nui à l'honneur de ces sociétés qui reçoivent dans leur sein tant de membres des Ordres mendiants » ? (Paroles de Paulsen citées par Janssen, *ibid.*, p. 73).

2 — Janssen, *ibid.*, pp. 73-75.

L'exemple était parti de l'Université de Paris, dont nous connaissons la situation privilégiée et l'étroite union originelle avec l'Eglise. Cette union, en se perpétuant, lui eût conservé tout son prestige et son incontestable prépondérance dans le monde catholique. Des circonstances fâcheuses vinrent trop tôt l'affaiblir et jeter l'illustre corporation française entre les mains du pouvoir royal que son triomphe politique sur la féodalité, joint à l'enseignement romano-césarien des humanistes et des légistes, poussait peu à peu et comme fatalement vers l'absolutisme administratif.

Cette tendance centralisatrice, menaçante pour les justes libertés domestiques et civiles, allait s'accentuer sous la forte poussée des idées d'insurrection religieuse émises et propagées, sous l'égide ou avec la connivence des princes, par Luther et par Calvin.

Nous voici en présence des nouvelles doctrines dont ces deux hommes furent les hérauts, et des œuvres auxquelles ils prêtèrent violemment la main.

Une grave question se pose:

Qu'a fait le protestantisme pour le problème scolaire si heureusement résolu par l'Eglise catholique, et que faut-il penser de l'éducation dans ses rapports avec la Réforme?

Nous avons déjà relevé l'étonnante assertion de certains écrivains assez peu respectueux de l'histoire pour oublier la grande œuvre de formation intellectuelle accomplie avant Luther et pour faire honneur à la révolution religieuse du XVIe siècle des progrès indéniables réalisés, dans l'âge moderne, par l'instruction primaire. Ces affirmations, lancées et renouvelées par des auteurs soi-disant catholiques, désavouées d'autre part par plusieurs protestants sincères [1], ne s'accordent ni avec le raisonnement ni avec les faits.

1 — Schwickerath, *Jesuit education*, pp. 21, 37, 653.

Qu'y a-t-il, en vérité, dans les enseignements de la Réforme qui marque sur le catholicisme une réelle supériorité éducative et littéraire ?

Serait-ce la doctrine du libre examen, de la libre discussion des dogmes et de la foi préconisée et mise en œuvre par les chefs du protestantisme ? Vraiment nous ne voyons pas bien quels avantages intellectuels l'homme peut trouver à détourner systématiquement ses yeux du symbole reçu par l'Eglise, de la sagesse de ses jugements, de la lumière de ses traditions, et à rechercher en lui seul et dans le travail subjectif de sa pensée la solution de tous les problèmes qui intéressent l'âme, ses progrès et ses destinées. La foi ne comprime pas la science ; elle la dirige. La religion d'autorité, qu'est le catholicisme, ne coupe pas les ailes à l'intelligence ; elle l'oriente et soutient son vol dans les sphères où celle-ci ne pourrait, par elle-même, s'aventurer sans péril.

Serait-ce plutôt la doctrine de la lecture populaire et universelle de la Bible, des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament que le protestantisme met indistinctement entre toutes les mains, parce qu'il y voit l'unique règle de la foi chrétienne ? Mais cette lecture, permise du reste, recommandée même aux fidèles par l'Eglise dans des conditions qui en écartent tout danger d'interprétation fausse, ne requiert pas plus d'instruction de la part du peuple que l'étude, nécessaire pour tous et imposée à tous les catholiques, du catéchisme et de la vérité religieuse.

Deux faits frappent le regard de tout historien impartial : d'un côté, l'activité féconde qui, avant la Réforme, régnait dans les divers établissements scolaires de l'Europe ; de l'autre, la déchéance des études et le désarroi des lettres dont on eut, au temps de Luther, le contristant spectacle.

Nous avons déjà prouvé le premier de ces faits ; rien ne nous sera plus facile que d'établir le second.

Certes, nous ne prétendons pas que les chefs du protestantisme se soient, en principe et d'une manière absolue, prononcés contre la culture des lettres et l'instruction populaire. Ce jugement

serait excessif, erroné même [1]. Ce que nous disons, c'est que les novateurs, par leurs doctrines malsaines, leurs principes subversifs, leurs écrits incendiaires, créèrent un état de choses et un courant d'opinion extrêmement dommageables à l'éducation de l'enfance et au progrès des études scientifiques et littéraires. Ce résultat est attesté par Luther lui-même : « En Allemagne, écrit-il, on laisse dépérir l'enseignement. Les écoles supérieures languissent, les couvents sont fermés, l'herbe se sèche, la fleur tombe. Là où les couvents et les abbayes ont été supprimés, personne ne consent plus à faire instruire ses enfants [2] ».

Le moine apostat devait-il en être surpris? et n'étaient-ce pas là les fruits amers de son œuvre de démolition ?

Poussé par l'orgueil frondeur qui fut le premier mobile de sa défection, il avait allumé et jeté aux quatre coins de l'Allemagne le brandon des discordes religieuses. Tout le pays était en feu. Les princes, séduits par les doctrines nouvelles, se soulevaient contre l'Eglise, et les peuples à leur tour, témoins du mépris de l'autorité la plus sainte, secouaient impatiemment le joug des princes. Les églises étaient ravagées, les monastères pillés et incendiés. Que de livres et de manuscrits précieux disparurent dans cette tourmente !

---

1 — Janssen toutefois, d'après Döllinger (*Reform.* t. I, p. 440), n'hésite pas à écrire que « là où la nouvelle doctrine se développait sans aucune entrave, d'innombrables prédicants travaillaient à ruiner de fond en comble toute culture intellectuelle. Ils visaient sciemment, de propos délibéré, à fonder le règne de la foule ignorante, guidée par les démagogues religieux, sur les ruines des institutions ecclésiastiques et scientifiques. On revenait aux doctrines que les hussites de Bohème avaient mises en honneur au quinzième siècle : Celui qui s'adonne aux arts libéraux... n'est qu'un orgueilleux... les écoles doivent être détruites » (*Ouv. cit.*, t. II, p. 315). — Notons, en outre, avec quel mépris Mélanchthon, l'ami de Luther, en train d'exalter le pouvoir des princes, parlait du peuple auquel il appliquait ces paroles bibliques dites des anciens esclaves (Eccli. XXXIII, 25) : *A l'âne le fourrage, le bâton et la charge ; à l'esclave le pain, la correction et le travail* (*ibid.*, p. 614).

2 — *Ibid.*, p. 317. — Cf. *id.*, t. III, p. 23.

Ces troubles politico-religieux, non seulement en Allemagne, mais dans les autres pays qui en furent le théâtre, en France [1], en Suisse, en Angleterre [2], eurent pour les écoles de tout degré les plus funestes conséquences.

Il y a plus. Luther, dans sa haine passionnée contre le moyen âge, haine qu'entretenaient et attisaient ses relations avec Erasme et les humanistes tarés, poursuivait des plus brutales invectives la philosophie et la théologie scolastique et les institutions elles-mêmes où ces sciences tenaient le haut rang. Pour lui, les universités n'étaient que « des cavernes de malfaiteurs, des temples de Moloch, des synagogues de perdition [3]. » Il allait, en son langage virulent, jusqu'à s'écrier : « On devrait mettre le feu aux universités ; car rien de plus infernal, de plus diabolique, n'a existé depuis le commencement du monde, et jamais la terre ne connaîtra rien d'aussi pernicieux [4] ».

Le plus grand discrédit pesait sur les sciences et les lettres ; ce qui arrachait à l'humaniste Nossen cette constatation émue : « Personne ne saurait voir avec indifférence à quel point le zèle pour la science et la vertu sont éteints parmi nous. Ce qui m'afflige le plus, c'est la crainte qu'une fois les fondements des sciences sapés, toute piété ne soit du même coup ruinée, et que nous ne voyions reparaître une barbarie capable d'anéantir les derniers

1 — « L'introduction du protestantisme en France eut une première conséquence, celle de retarder notablement la restauration de l'enseignement primaire en paralysant les efforts de l'Eglise et en annulant pour un temps les effets de l'invention de l'imprimerie » (Allain, *L'inst. prim. en France*, p. 44). — « L'enseignement populaire était généralement confié aux ecclésiastiques et aux clercs qui aspiraient à le devenir ; il était assez ordinairement mis à la charge des fabriques et partout il était placé sous la surveillance du clergé. Il est donc aisé de concevoir combien les écoles durent souffrir des attaques dirigées par ceux de la religion nouvelle contre le culte catholique » (Paroles de M. de Beaurepaire, *ibid.*, p. 45).

2 — Schwickerath, *ouv. cit.*, pp. 69-70.

3 — Janssen, *ouv. cit.*, t. II, p. 310.

4 — *Ibid.*, p. 311. — Cf. *id.*, t. III, pp. 433-434.

et faibles vestiges de la religion et des lettres[1].» Les comptes rendus scolaires de cette époque retentissent partout des mêmes gémissements.

Cette décadence intellectuelle tenait, au fond, à une question de doctrine. Parmi les thèses qui faisaient alors partie intégrante du luthéranisme se trouvait celle de *l'essentielle* corruption de la nature humaine, par suite du péché d'Adam. Luther en voulait à la scolastique de faire si grand cas de la faculté de raisonner et de s'en servir comme d'un instrument de projection lumineuse dans l'étude des vérités chrétiennes. Ses expressions n'étaient ni assez fortes ni assez grossières pour déprécier cette raison humaine qu'il appelait « l'épouse du diable et la plus grande gourgandine de Satan[2] ».

Partant de ce principe que le péché d'origine a substantiellement atteint l'homme et détruit les racines mêmes du bien, Luther était logique en inférant l'inefficacité de notre volonté à produire des œuvres salutaires. La foi seule, d'après lui, justifiait. Cette théorie, livrant la nature à ses instincts égoïstes, eut tôt fait de tarir les sources de la bienfaisance publique et d'arrêter le flot généreux qui par des fondations, des legs, des aumônes de toute sorte, alimentait les établissements scolaires. Le réformateur s'en plaignait en termes pleins d'amertume : « Sous le papisme, dit-il, tout le monde était bienfaisant et donnait volontiers, mais maintenant, sous le règne de l'Evangile, on est devenu avare... Nommez-moi une ville assez importante ou assez chrétienne pour se dire en état d'entretenir un maître d'école ou un curé[3] ».

Luther, il faut le reconnaître, n'était pas personnellement hostile à toute instruction[4]. Mais sa révolte contre Rome et contre

1 — *Ibid.*, p. 312.—Cf. *id.*, t. III, p. 759.
2 — *Ibid.*, p. 311.—Cf. *id.*, t. III, p. 594.
3 — *Ibid.*, pp. 320-321.
4 — *Ibid.*, pp. 318-319.

la suprématie du Pape le forçait à remplacer, dans la haute direction de l'enseignement, la puissance religieuse par une autre puissance, la puissance temporelle, dont il s'était fait le vil adulateur. On ne peut se passer d'autorité : du sein maternel de l'Eglise le moine rebelle se jetait dans les bras accapareurs de l'Etat. « L'omnipotence de l'Etat en matière spirituelle, dit Janssen [1], naquit des principes de l'hérésie et fut encouragée et développée par eux. Les princes et, dans les villes libres, les magistrats devinrent les administrateurs en chef des intérêts temporels de l'Eglise comme de tous ses biens. En même temps, dans une complète indépendance de toute autorité spirituelle supérieure, ils s'érigèrent en pontifes suprêmes des églises naissantes. L'enseignement religieux fut placé sous la haute surveillance de l'autorité civile, et rendu dépendant du bon plaisir ou de l'agrément du pouvoir souverain ».

L'un des prédicateurs et des pamphlétaires les plus influents de l'époque, Eberlin de Günzbourg, religieux défroqué, dans un ouvrage intitulé *Nouvelle organisation de l'Etat laïque*, trace le plan de réforme sociale qu'il voudrait voir se réaliser. D'après ce plan, « l'autorité temporelle sera *seule* chargée du soin des pauvres et de l'organisation de l'enseignement scolaire qui sera *obligatoire et gratuit* [2] ». Eberlin veut aussi que la philosophie soit bannie des universités, ainsi que tous les auteurs scolastiques, et il demande que les livres de droit canon soient publiquement brûlés [3].

Le vandalisme le plus brutal est donc, par lui, érigé en système. Et ce sont ces démolisseurs du passé, brûleurs de livres et insul-

1 — *Ouv. cit.*, t. III, p. 25.

2 — Janssen, *ouv. cit.*, t. II, p. 194.—On reconnaît là la formule en vogue de nos jours. Il n'y manque que la neutralité, elle viendra plus tard. En attendant, Eberlin demande — et c'est un premier pas dans cette voie — que les enfants apprennent la doctrine religieuse dans l'Evangile et dans saint Paul.

3 — *Ibid.*

teurs de l'antique sagesse, que la libre pensée, anti catholique et anti religieuse, présente au monde comme les bienfaiteurs de la science et les libérateurs de l'esprit humain !

Le désarroi scolaire causé par la révolution protestante ne pouvait manquer de provoquer une réaction. Elle se fit, grâce au zèle des évêques que les doctrines nouvelles n'avaient pu séduire, grâce en même temps au concours actif des communautés religieuses. De nouveaux instituts surgirent. Les anciens ordres, ébranlés par la tempête, reformèrent leurs cadres et employèrent une partie de leurs forces à restaurer les écoles. Le concile de Trente [1] apporta à cette œuvre la lumière de ses conseils et l'autorité de ses décrets.

De leur côté, quelques princes demeurés catholiques (il s'agit surtout de l'Allemagne) secondaient le mouvement. C'est ainsi qu'en Bavière, l'an 1569, parut un décret relatif aux écoles primaires : « L'instruction religieuse y était prise pour base de l'éducation. Le plus grand soin fut apporté au choix des maîtres. On n'admit que des instituteurs vraiment remplis de la crainte de Dieu, vraiment catholiques de cœur. Tous les livres d'enseignement furent catholiques [2] ». Les maîtres sectaires et opiniâtres furent exilés ; défense fut faite à tous les jeunes gens de fréquenter des écoles et des universités protestantes de l'étranger. Le duc Albert fonda, pour les pauvres et les nobles, des collèges et des séminaires, et il mit au service de l'Eglise toute son influence pour faire pénétrer dans l'enseignement à tous ses degrés le véritable esprit chrétien.

1 — Sess. V, *de ref.*, c. 1 ; Sess. XXIII, *de ref.*, c. 18.
2 — Janssen, *ouv. cit.*, t. IV, p. 466.

L.-A. PAQUET, p^tre^.

AUX SOURCES DE L'HISTOIRE MANITOBAINE

VI.—MÉTIS ET BLANC.

Alea jacta est ! Le dé en était jeté : il fallait maintenant agir si l'on ne voulait laisser triompher l'illégalité, l'agression indue et l'invasion des droits les plus sacrés, et se rendre en même temps la risée du monde entier. Riel et les siens le comprirent. Aussi, le même parti qui reconduisit Provencher et Cameron à la frontière eut-il ordre d'expulser du territoire McDougall, qui s'était installé au fort de la Campagnie de la Baie d'Hudson à Pembina, tout près de la frontière américaine. Le soi-disant gouverneur voulut se retrancher derrière l'autorité de la Reine, et exhiba devant Ambroise Lépine, le commandant des 14 hommes armés qu'on lui avait députés, les lettres sur parchemin qui, dans les circonstances, n'étaient rien moins qu'un faux, puisqu'elles ne devaient avoir force de loi qu'au transfert du pays au Canada, lequel ne s'effectua que le 15 juillet de l'année suivante. Le brave métis, un instant intimidé à la vue du grand sceau de la Puissance, et en entendant l'explication qu'on lui donna du document, finit pourtant par s'en remettre au jugement de celui qui l'avait envoyé, et contraignit McDougall à déguerpir.

Celui-ci s'établit alors en territoire américain, non loin de l'Assiniboia, et de là commença à travailler à la déconfiture de ceux qui le traitaient avec si peu de cérémonie. On savait que ce monsieur était accompagné d'une quantité d'armes et de munitions destinées à ses partisans, les « Amis du Canada », et il était de la plus simple prudence de l'empêcher de venir allumer les feux de la guerre civile au centre de la colonie.

Pendant ce temps, Riel faisait occuper le fort Garry par une troupe de 120 hommes (3 novembre). Le gouverneur de l'Assiniboia, M. McTavish, écrit à ce propos que les métis « protestaient énergiquement contre toute intention de faire tort à personne ou de toucher aux biens que la place contenait, et on doit admettre que sous ce rapport ils ont tenu leur promesse » [1]. Cette remarque était faite le 9 novembre 1869. Une semaine après (16

1 — Livre bleu de 1870, p. 39.

novembre) le même parti remarquait encore que « les hommes [en garnison chez nous] sont en général tranquilles et amis de l'ordre ; ils ne voudraient évidemment pas nous offenser [1] ». Dans la suite, des nécessités inexorables provenant de la prolongation de la lutte, de la formation d'un gouvernement régulier et de l'opposition qu'il rencontrait, forcèrent Riel non seulement à s'emparer d'armes et de munitions, ainsi que de provisions de bouche appartenant à la Compagnie, mais encore à négocier un emprunt en argent et à forcer le gérant de cette corporation à y consentir, à la condition que le Canada, qui était la cause du soulèvement, rembourserait la dite Compagnie une fois qu'il aurait pris possessien du pays.

Une autre saisie qui fit beaucoup de bruit et mécontenta la population de langue anglaise fut effectuée peu après l'occupation du fort. Le 23 novembre, Riel fit main basse sur les archives de la colonie, parmi lesquelles se trouvaient les registres qui contenaient les titres de toutes les terres vendues ou données depuis 1812. Cette mesure mit dans l'inquiétude les gens qui, ne comprenant ni les métis français, ni le but vers lequel ils tendaient, craignirent un instant pour leurs droits de propriétaires, que la disparition fortuite ou voulue des livres publics pouvait réduire à néant. De fait, après les troubles, on crut assez longtemps que ces précieux documents avaient été délibérément détruits, et le premier gouverneur effectif du Manitoba, M. Archibald, crut même devoir déplorer leur perte dans son message à la législature de la nouvelle province. En réalité, d'après un ennemi même de Riel (qui s'était par deux fois enrôlé pour porter les armes contre lui), « c'était l'intention de celui-ci de transmettre personnellement à sir Garnet Wolseley tous les livres publics et les registres du pays ; mais comme ses amis lui assurèrent qu'il ne recevrait aucune protection de la part de cet officier, il quitta le fort Garry laissant après lui tous les registres publics » [2]. M. John H. McTavish, premier commis de la Compagnie de la Baie d'Hudson au fort s'en empara immédiatement et les tint longtemps cachés.

1 — Livre bleu de 1870, p. 185.
2 — *The Veterans of the Fur Trade*, p. 14. Prince Albert, 1906.

***

Mais nous anticipons. Après s'être rendu maître de la place, Riel n'eut plus qu'une ambition : obtenir le concours de la population anglaise afin de présenter au gouvernement canadien des réclamations aussi unanimes que possible. L'union fait la force : tel fut le principe qui détermina toute sa conduite pendant les mois orageux qui suivirent la prise d'armes.

Malheureusement une opposition systématique à ses plans se dessina bientôt dans le lointain, qui rendit toute action pacifique et légalement régulière excessivement difficile. Ce fut celle de McDougall qui, après son éviction du fort Pembina, semble avoir été gouverné par la devise de Louis XI, *divide et impera*. Ses agents essayèrent longtemps de représenter le soulèvement des métis comme le fait d'une simple fraction de la population d'origine française. Le colonel J.-S. Dennis, entre autres, paraît avoir été tout particulièrement offusqué des sympathies du clergé catholique pour les droits de ses ouailles. L'abbé Ritchot, curé de Saint-Norbert, eut surtout le don de lui donner sur les nerfs. Il le nomme incessamment dans sa correspondance avec McDougall, et un de ses amis est tellement porté à rejeter la faute du mouvement de protestation sur les autorités ecclésiastiques qu'il va jusqu'à appeler prêtre un individu qui n'était même pas dans les ordres [1].

D'un autre côté, il est évident que, bien que moins intéressés à la réussite du soulèvement et d'ailleurs de tempérament plus flegmatique, les Anglais, métis et pur sang, avaient bien aussi leurs justes griefs. Deux des plus influents parmi les premiers le montrèrent assez quand ils écrivirent dans la *New Nation*, le journal de la colonie, qu'ils étaient bien fâchés de voir des étrangers « s'efforcer de ruiner leur pays » [2]. La même feuille contenait plus tard (21 janvier) un long document où les blancs de race anglaise parlaient fréquemment de concessions à faire et de droits à garantir par le Canada [3].

Bref, Riel ne s'était pas plutôt établi au fort Garry qu'il forçait les typographes du journal à imprimer une courte proclamation invitant la population anglaise de la colonie à élire douze députés pour s'entendre avec un nombre égal de représentants

1 — *Correspondence relative to the Recent Disturbances in the Red River Settlement*, p. 49.
2 — *The Creation of Manitoba*, p. 141.
3 — *Ibid.*, p. 244.

français sur les mesures à prendre dans la crise par laquelle passait le pays.

Les agents de McDougall, prêtant aux vieux colons leur propre mépris pour les métis français, prédirent ouvertement et écrivirent à leur maître qu'aucun compte ne serait tenu de cette invitation. Et pourtant chacune des paroisses écossaises ou anglaises désignées par Riel l'accepta, et le 16 novembre 1869, en présence de 150 hommes armés et bien disciplinés, au son du canon et d'une fusillade bien nourrie, les 24 représentants du peuple faisaient leur entrée au fort Garry transformé momentanément en salle législative.

La convention qu'ils formèrent siégea plusieurs jours ; mais en raison des divergences d'intérêt et d'une lettre de protestation arrachée à McTavish, le gouverneur de l'Assiniboia, qui était physiquement presque aussi malade que son propre gouvernement, dont les membres devaient leur nomination à cette même corporation qui bénéficiait seule de la vente du pays, et aussi parce que Riel ne paraissait pas assez pressé de dévoiler ses plans pour l'avenir, les membres se séparèrent sans avoir accompli beaucoup plus qu'un simple échange de vues. Sans la malencontreuse proclamation de McTavish, qui en reconnaissait lui-même la futilité dans les circonstances, « un bien inappréciable eut pu résulter de cette convention », dit Alex. Begg dans son histoire du Nord-Ouest [1].

Pourtant une première liste des Droits dont on se proposait d'exiger la reconnaissance par le gouvernement fédéral, comme condition d'entrée dans la Confédération, fut non seulement dressée, mais discutée au long et pratiquement adoptée par les deux partis. Elle ne contribua pas peu à tranquilliser les Anglais sur les intentions des métis, et, habilement disséminée dans les paroisses écossaises, elle les empêcha de céder aux sollicitations du colonel Dennis qui voulait les soulever contre Riel et les siens, parce qu'il devenait de plus en plus évident que ceux-ci avaient l'intention de former un gouvernement provisoire, pour servir d'intermédiaire entre la population de l'Assiniboia et les autorités canadiennes dans les négociations dont tout le monde, à part le petit groupe de nouveaux venus, admettait la nécessité. Rien

1 — Vol. I, p. 396.

de formel ne fut pourtant fait dans ce sens avant la proclamation de McDougall.

***

Mais celui-ci brûlait de faire acte d'autorité. Sans avoir rien pour lui prouver que le Canada était réellement entré en possession du territoire de la Rivière-Rouge, il prépara une proclamation où il n'hésita pas à annoncer officiellement au nom de la Reine le transfert du pays et sa propre élévation au poste de lieutenant-gouverneur. Puis, le 1er décembre, il alla bravement l'afficher en pleine prairie sur la borne internationale, pour le bénéfice des chouettes et autres oiseaux qui pouvaient s'y reposer de temps en temps.

Enfin, non content de ce haut fait, il se rendit avec six compagnons jusqu'au fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à Pembina, sur le territoire anglais. Il semblait alors dévoré d'une ardeur toute martiale. « J'ai résolu, » écrit-il le lendemain, « d'occuper le poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de repousser par la force, s'il est nécessaire, toute attaque d'un parti comme celui qui nous en chassa le 3 novembre »[1]. Et dire que deux semaines après, le pauvre homme devait non seulement quitter sa capitale improvisée, mais même retourner au Canada, désavoué par ceux qui l'avaient envoyé, exécré de la population française dont il avait tenté la perte, et même abandonné des Anglais, qui voyaient maintenant le péril qu'il leur avait fait courir avec ses proclamations illégales et ses manœuvres inavouables !

Cet exploit du pseudo-gouverneur fut célébré par quelque poète de la Rivière-Rouge, dans une chanson pleine de sel gaulois dont je regrette de ne pouvoir citer que le premier couplet, d'après l'abbé Dugas.

De Macdougall, amis, chantons la gloire,
C'est un héros digne d'un meilleur sort ;
Aujourd'hui même il a gagné victoire
En combattant contre le vent du nord.
A la faveur d'une nuit sans lumière
Il a voulu faire un pas en avant,
Et nous montrer là-bas sur la frontière
Qu'il ne craint pas de s'exposer au vent.

1 — Livre bleu de 1870 (*Correspondence relative to the Recent Disturbances*, etc.), p. 60.

Il fit plus, et si ses bonnes intentions n'eussent excusé à demi l'excessive témérité de sa conduite en cette circonstance, on pourrait à bon droit se demander si la mesure extraordinaire qu'il prit alors n'était point une entreprise criminelle. C'est à la fermeté et à l'infatigable vigilance de Riel qu'on doit de ne l'avoir point vue dégénérer en une effroyable guerre civile. Par une seconde proclamation datée du même jour (1er déc.), McDougall constitua le colonel Dennis « Conservateur de la Paix », avec pouvoir de lever des troupes afin « d'attaquer, d'arrêter, de désarmer et de disperser » les métis français, « de livrer assaut, de tirer sur, démolir ou enfoncer tout fort, toute maison », etc., où il pourrait les trouver ! La paix qu'il préconisait par là ne semble-t-elle pas d'un genre quelque peu nouveau ?

Heureusement la population anglaise, en dehors des meneurs venus du Canada, se montra généralement assez tiède pour la cause du soi-disant gouverneur. Dennis n'épargna pourtant pas ses peines, et, à l'aide de la fameuse proclamation à la validité de laquelle on crut d'abord, il parvint à faire quelque impression sur les fermiers écossais, bien qu'il leur répugnât excessivement d'attaquer des gens avec lesquels ils avaient toujours vécu dans la plus parfaite harmonie.

***

Pendant qu'il s'efforçait de soudoyer les anciens habitants de la colonie, le Dr Schultz et une centaine de Canadiens-Anglais du village de Winnipeg, qui s'étaient formés en corps militaire pour attaquer Riel et ses métis, prenaient prétexte d'un certain dépôt de lard envoyé par le Canada aux ouvriers du chemin Dawson pour se rassembler et attirer à eux les membres du groupe qui s'appelait modestement loyal, et servir en même temps de menace permanente à la garnison du fort Garry situé tout à côté.

Il est avéré aujourd'hui que leur but principal était de provoquer une collision à main armée entre les deux partis et par là forcer les Ecossais à se soulever contre Riel. Pareille intention semble si odieusement criminelle qu'on y croirait à peine si l'un de ces Canadiens-Anglais ne l'avait implicitement avouée dans une lettre à son chef, McDougall. « Si on contrecarre nos plans », écrivait un M. D.-A. Grant, « nous défendrons les provisions et les

enlèverons malgré n'importe qui. Cela aura peut-être pour résultat *de hâter les événements*, (*of precipitating matters* » [1]).

Ils s'étaient barricadés dans la maison de Schultz qui contenait ces barils de lard, et ils se vantaient de l'avoir mise en état de soutenir un siège avec les 65 pièces d'armes dont ils étaient munis. C'était créer pour Riel une position délicate. Nous sommes actuellement le parti à la tête des affaires, se disait-il ; si quelque chose arrive à ces provisions, et qu'on les fasse disparaître en tout ou en partie, c'est nous qu'on accusera de ce méfait.

Il voulut donc en dresser un inventaire ; mais le Dr Schultz s'y opposa. Alors, à la vue du danger que ce rassemblement faisait courir au pays, il résolut d'y mettre fin et de couper court aux complots de Schultz et Cie, en faisant investir ce repaire de provocateurs.

Le colonel Dennis, qui se désolait de son insuccès parmi les Ecossais et écrivait qu'il « n'avait encore vu aucun signe de l'enthousiasme » contre les Français dont les Winnipegois parlaient sans cesse, fit alors donner ordre à ceux-ci d'avoir à quitter la place au plus vite et de se réfugier dans l'église écossaise. Mais les Drs Schultz et Lynch, ainsi que le Major Boulton et M. Snow décidèrent après consultation qu'on ne bougerait pas. Ils se faisaient fort, disaient-ils, de tenir tête à n'importe quel nombre de métis.

Ce que voyant, Riel s'avança le 7 décembre à la tête de 200 à 300 hommes pour attaquer le château-fort des Anglais. Mais, grâce aux bons offices d'un M. Bannatyne, il n'y eut point de sang répandu. Voyant que les métis étaient prêts à agir et s'apercevant que leur prétendue place forte s'était changée en souricière, les braves Ontariens préférèrent la prudence à l'héroïsme. Ils se rendirent, au nombre de 45, et Riel les interna dans le fort Garry. Un petit détail qui montre bien à quel point il se tenait au courant de la situation : comme on lui passait la liste de ceux qui avaient signé la capitulation, il remarqua immédiatement l'absence des noms de deux Anglais que ses gardes n'eurent pas de peine à trouver.

***

Débarrassé de cette pomme de discorde et par ailleurs persuadé de la nullité légale des proclamations de McDougall, qu'il

1 — *The Creation of Manitoba*, p. 101. Voir aussi p. 142.

avait traitées d'abord avec une certaine réserve, par respect pour l'autorité royale qu'on y mettait en avant avec un sans-gêne si peu édifiant, Riel publia lui-même le 8 décembre 1869 un document où, « après avoir invoqué le Dieu des nations », il déclare solennellement que le peuple de l'Assiniboia, trahi dans son autonomie et ses intérêts les plus chers par ceux dont il avait jusque-là relevé, s'était donné un gouvernement provisoire qui devait désormais être tenu pour la seule autorité légitime du pays jusqu'à l'issue des négociations avec le Canada qu'il était toujours prêt à entamer.

Cette proclamation fut adressée à tous les pouvoirs qu'elle intéressait et affichée à Winnipeg et ailleurs. Puis on défendit de nouveau l'entrée du territoire à McDougall, et les principaux meneurs encore libres, voyant que le jeune tribun ne badinait point, jugèrent à propos de s'esquiver.

Mais l'espace manque pour le détail des événements qui s'ensuivirent. Mentionnons simplement pour mémoire l'avènement (le 25 déc.) de L. Riel à la présidence qu'un M. Jean Bruce avait jusque-là occupé nominalement ; puis l'arrivée de M. Donald-A. Smith, en qualité de représentant du gouvernement fédéral en vue de traiter avec les métis. Son séjour à la Rivière-Rouge fut l'occasion d'une nouvelle convention, composée cette fois de 40 membres élus en nombre égal par les deux sections de la population. Craignant un piège, et comprenant mieux la situation que les députés anglais, Riel se tint constamment sur la plus grande réserve vis-à-vis de l'étranger. Par moments il dut même se montrer assez autocratique pour empêcher des erreurs regrettables, ce qui lui aliéna la sympathie de ceux qui, par nature plus froids et moins perspicaces que lui, ne pouvaient voir la véritable portée de certaines mesures.

Le résultat principal des séances quotidiennes de l'assemblée fut, avec la reconnaissance du gouvernement provisoire par les deux partis, l'envoi de trois délégués à Ottawa, pour faire admettre une liste des droits définitive, dont la plupart des clauses furent agréées et incorporées dans l'Acte du Manitoba. Cette circonstance parle assez haut en faveur de la légitimité du mouvement de protestation et du savoir-faire de son principal promoteur. Elle aurait dû à elle seule assurer au jeune président la reconnaissance du peuple manitobain tout entier.

***

Avant d'aller plus loin, qu'on me permette quelques courtes remarques sur le rôle des métis français et de leur chef, qui nous mettront mieux en état de le comparer avec celui d'un blanc qui avait peu auparavant voulu jouer au métier de fondateur de gouvernement.

Il fut longtemps de mode de décrier Riel et son œuvre. La plupart des auteurs anglais ne l'appellent que le « soi-disant président, » quand ils ne lui décochent point les épithètes de « rebelle, » « chef des rebelles, » ou même « archi-rebelle. » Ils ne peuvent parler du gouvernement provisoire sans user de guillemets, par manière de protestation contre l'expression. A leurs yeux les métis étaient des traîtres, des conspirateurs, des émeutiers, des faiseurs de complots, etc. [1].

Un auteur dont les ouvrages ont joui d'une certaine vogue, le général sir W.-F. Butler, auteur du *Great Lone Land*, s'abaisse même dans ce volume jusqu'à déverser le ridicule sur Riel (qu'il appelle charitablement un ogre, un Napoléon au petit pied), et pourquoi ? Parce qu'il était coupable de porter des mocassins ! On ne le croirait pas si ce n'était écrit en toutes lettres. Oyez plutôt. « Il était vêtu d'un habit composé de parties singulièrement disparates, » dit cet écrivain : « une redingote noire, un gilet noir et des pantalons de même couleur. Mais l'effet de ce costume quelque peu clérical était pas mal gâté par une paire de mocassins indiens » [2]. Et il se met à déblatérer contre ces malencontreux mocassins. Puis il est assez petit pour se moquer du chef des métis qui « joue le rôle du grand soldat de l'Europe sous l'habit d'un prêtre et avec les souliers d'un sauvage » [3].

Il va sans dire que Riel n'aspira jamais à passer pour un génie militaire. Quant à la légalité de ses actes, cette question fera l'objet d'un article à part. Sous une plume aussi prévenue que celle du général Butler, le portrait suivant du jeune tribun est assez piquant. Riel lui parut

...un homme gros et de petite taille [4], avec une tête d'une grande capacité, une figure pâle et bouffie, un œil vif, remuant et dénotant l'intelligence, un

1 — Tous ces différents titres, et plusieurs autres du même genre, leur sont prodigués par les auteurs anglais dont j'ai en ce moment les ouvrages sous les yeux.

2 — *Op. cit.*, p. 133, 15e édition.

3 — *Ibid.*, pp. 135-36.

4 — Riel était d'assez bonne taille et sans corpulence, bien que son frère Joseph ait bien 6 pieds de haut, avec un superbe physique.

front massif et carré, ombragé d'une longue chevelure divisée en mèches épaisses, et coupé de sourcils bien taillés ; bref, une figure d'autant plus remarquable dans son ensemble qu'elle apparaissait dans un pays où pareille chose est une rareté [1].

Pour en revenir à son œuvre, je me suis toujours demandé comment un jeune métis de 25 ans, sans éducation politique ou aucune expérience du gouvernement des hommes, un enfant du peuple, par nature plutôt excitable et quelque peu autoritaire, ait pu faire passer sans plus de fautes son pays par une pareille crise en face de l'acharnement et des intrigues incessantes d'une clique qui avait juré sa perte [2].

Certes, il ne fut pas sans défauts, et qui peut se vanter de l'être ? Même dans cette première partie de sa carrière publique il eut sa part des faiblesses qui sont inséparables de la nature humaine. Mais je répète que, étant donné les circonstances, il joua son rôle avec une habileté et une sûreté de jugement vraiment remarquables.

Du reste, même certains de ces contemporains de la race qui lui fut opposée ne se firent pas faute de le reconnaître. Dans une lettre qui a mérité d'être publiée au livre bleu de 1870, un correspondant du pays admet que « son gouvernement est généralement reconnu comme meilleur que celui de la Compagnie » [3]. « Ses hommes », ajoute-t-il, « font serment de s'abstenir de toute liqueur enivrante jusqu'à ce que les affaires soient arrangées, et jusqu'à ce jour leur conduite est strictement conforme à ce ser-

1 — *Op. cit.*, p. 133.

2 — Encore une fois, le lecteur voudra bien remarquer que je ne fais pas ici l'histoire des troubles de la Rivière-Rouge, et que par conséquent il m'est loisible d'appuyer sur certaines circonstances plutôt que sur d'autres qui ne sont pas autant à la gloire du chef des métis. En outre, ce n'est que simple justice à la mémoire d'une certaine personnalité de Saint-Norbert de remarquer qu'elle fut pour beaucoup dans les succès du jeune tribun, dont les actes publics furent honorables en proportion de sa docilité à suivre les conseils de l'âge et de l'expérience. Enfin il va sans dire que Riel n'était pas seul dans son œuvre d'organisation ; mais il me semble que, ayant subi devant l'histoire telle qu'interprétée par les auteurs anglais l'odieux de tout le mouvement de protestation par cela même qu'il en était le chef actif, on ne saurait, pour la même raison, refuser de mettre à son compte une bonne partie du bien que ce mouvement opéra. L'historien dira ses fautes ; l'auteur de simples croquis est libre de faire ressortir ce qui, dans le rôle qu'il joua, a été plus ou moins négligé jusqu'ici.

3 — Livre bleu de 1870, p. 27.

ment. Ils ont laissé passer des quantités de boisson au travers de leur camp sans y toucher. Dans quelques cas, ils ont ouvert des caisses pour y découvrir des armes ; mais quand ils n'en ont point trouvé, ils ont laissé le contenu intact. » Et quatre jours plus tard la même personne ne peut s'empêcher d'observer que « jusqu'ici la discipline maintenue a été réellement remarquable ».

Peut-on s'étonner après cela si un des principaux Anglais de la colonie, M. A.-G.-B. Bannatyne, maître des postes de Winnipeg, n'hésita pas à écrire dans une pièce destinée à la publicité : « Je crois que ceux qui ont, pour ainsi dire, combattu nos propres combats (quoique peut-être d'une manière différente de la nôtre) recevront désormais les remerciements du peuple de la colonie ainsi que de la postérité » [1]. Quel soufflet pour les écrivailleurs de la même race que cet homme d'honneur qui se sont appliqués depuis à salir la mémoire de Riel et de ses braves !

***

Et dire que ce sont les mêmes bienfaiteurs du Manitoba qu'un étranger qui ne connaissait pas le premier mot de la situation, un soldat qui fut moins le favori de Mars que de la Fortune, osa stigmatiser du nom de *bandits* dans une proclamation qui restera pour sa honte éternelle [2] ! Ah ! il était bien plus facile à lui de déployer pompeusement ses troupes en rang de bataille autour d'un fort désert, et d'en enfoncer bruyamment les portes toutes grandes ouvertes, que de passer sans mésaventure ou erreur de jugement par les neuf mois de soucis et de luttes continuelles qui furent le partage de Riel et de ses lieutenants.

Qu'on veuille bien écouter ici un de ceux qui eurent à souffrir entre leurs mains des conséquences de leur propre légèreté. Parmi les 44 prisonniers dont nous avons parlé se trouvait un Dr John O'Donnell. Je traduis en la condensant une partie

1 — *The Creation of Manitoba*, p. 92.

2 — Voici les propres paroles de Wolseley à ses soldats : « Bien que les bandits qui ont opprimé ce peuple aient fui à votre approche sans vous donner de chance de montrer comment des hommes capables de pareils travaux peuvent se battre, vous avez autant mérité de la patrie que si vous aviez gagné une bataille ».

d'un article que ce monsieur publia pas plus tard que l'année dernière dans un journal de Winnipeg à propos des évenements qui nous occupent [1].

Un de nos gardes avait une femme avec un nouveau-né, écrit-il. Quand celui-ci n'avait peut-être pas plus de deux semaines, sa mère fut prise de convulsions, et on m'envoya chercher pour la traiter. L'ayant mise sous l'influence du chloroforme pendant une de ses crises les plus violentes, mon succès à la tranquilliser provoqua les commentaires les plus favorables.

Quelque temps après, le même Geouton (?) m'envoya chercher pour un de ses enfants qu'on disait malade. Depuis ma première visite, je n'étais point gardé, mais allais et venais sur la foi de ma parole d'honneur. Quand j'arrivai à la maison de Geouton, je demandai à voir le malade ; mais le père de famille me dit que personne chez lui n'avait besoin de mes services, et qu'il m'avait envoyé chercher pour me tirer du danger qui menaçait les prisonniers. Il était rumeur que les colons anglais allaient venir attaquer le fort, et le brave homme craignait que quelque malheur ne m'arrivât.

Et voilà quels étaient les « bandits qui opprimaient le peuple » de la Rivière-Rouge ! Plût à Dieu que les propres soldats de celui qui n'avait pas honte de cette flagrante injustice leur eussent ressemblé ! Selon un contemporain anglais, les métis en armes « étaient civils à l'égard de tous les étrangers qui les rencontraient, » [2] tandis que les fameuses recrues auxquelles Wolseley recommandait de confondre par leur bonne conduite les « gens mal intentionnés qui s'efforçaient de faire croire à une partie de la population qu'elle avait beaucoup à craindre d'eux », donnèrent la mesure de leur valeur en tuant à coups de pierre un métis qui ne leur disait rien, et en laissant pour mort, après l'avoir attaqué sans provocation, un autre qui revenait d'accomplir un acte de charité [3] !

***

Je m'attarde peut-être mal à propos à défendre les amis de Riel contre les insultes d'un bigot. Pour justifier maintenant mon titre de « Métis et Blanc », il me faut dire quelques mots d'une tentative de gouvernement par un blanc, avec le fiasco auquel le lecteur comparera instinctivement le succès des métis

1 — *The Tribune*, Déc. 15, 1906.
2 — Livre bleu de 1870, p. 27.
3 — V. les art. Goulet (Elzéar) et Nault (André) dans mon *Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest* en ce moment sous presse.

de la Rivière-Rouge. Les détails de cette épopée d'un nouveau genre sont assez peu connus pour que j'en rapporte quelques-uns [1].

Un nommé Thomas Spence, après avoir résidé quelque temps au fort Garry, avait transporté ses pénates au portage Laprairie, quelque 56 milles plus à l'ouest. Là, se trouvant en dehors de l'Assiniboia, il se crut l'homme de la situation et, en 1867, il prit sur lui-même d'inaugurer une espèce de république qu'il appela d'abord Caledonia, puis Manitoba. Il lui donna des centaines de milles carrés de superficie, et tout naturellement s'en nomma président. En même temps, un conseil fut formé et ceux qui le voulurent prêtèrent le serment de fidélité. Petits et grands bien comptés, sans oublier les enfants à la mamelle, la population du nouvel empire pouvait bien se monter à 400 âmes.

Le premier besoin qu'on eut à satisfaire dans ce royaume du roi Pétaud fut celui d'une prison. Pour se procurer les fonds nécessaires à sa construction, on organisa un système de taxes et de douane. Mais, première déception, les autorités de la Compagnie de la Baie d'Hudson refusèrent de s'y soumettre. Que pouvait-on contre pareils adversaires ? Puis un certain cordonnier du nom de McPherson poussa l'irrévérence pour les autorités constituées jusqu'à déclarer que les taxes perçues s'en allaient en bière et en whiskey que les membres du gouvernement se chargeaient de consommer. Par surcroît de malheur, beaucoup des administrés de Spence eurent assez peu de charité pour partager cette opinion.

Evidemment, pareil manque de respect ne pouvait se tolérer, surtout quand le coupable n'était qu'un cordonnier. Deux constables furent donc chargés de l'arrêter sous l'inculpation de..trahison (c'est littéral). Mais McPherson ajouta encore à sa faute en protestant contre cette mesure. Après une lutte corps à corps, au cours de laquelle il eut ses habits mis en lambeaux, il parvint à s'échapper, et il était à courir dans la neige, poursuivi par les deux officiers que le whiskey gouvernemental empêchait d'être aussi lestes que lui, quand un traîneau vint à passer. Il s'y jeta hors d'haleine et en criant au secours. Un des conducteurs du véhicule nommé McLean tint alors à distance les sbires du président en les menaçant d'une énorme tarière qu'il tenait à la main.

1 — Je les emprunte à un livre devenu rare, l'Histoire du Manitoba, par Rob. B. Hill.

Puis, ayant appris l'objet de la « poursuite », il conseilla au cordonnier de suivre les constables, ajoutant qu'il veillerait lui-même à ce que justice lui fût rendue.

Le soir du même jour, après souper, il se dirigea, en effet, en compagnie de quelques mineurs, chez un nommé Hudson où McPherson devait subir son procès. La cause se vidait déjà quand la petite troupe entra. Spence se tenait au bout d'une table, séparé par une lampe de l'inculpé qui lui faisait face.

—De quoi accuse-t-on McPherson ? demanda John McLean.

—De trahison aux lois de la république, répondit Spence.

—Nous n'avons point de lois, fit John. Dans tous les cas, qui est l'accusateur public ?

M. Spence, dit un des constables.

—Et qui fait l'office de juge ?

—Le même monsieur.

—Alors, finissez-en avec cette comédie, vieux sépulcre blanchi, tonna l'Ecossais indigné en s'adressant à Spence. Vous ne pouvez être accusateur et juge à la fois.

Mais le constable Hudson mit l'interrupteur à la porte. Sur quoi, un des mineurs qui était d'une force prodigieuse prit l'accusé par le collet et lui dit de s'en aller. Un des assistants voulut intervenir ; mais le géant le saisit dans sa forte poigne, le souleva en l'air et le laissa retomber lourdement sur la table, renversant lampe, poèle, Spence et tout ce qui se trouvait là dans un commun désordre.

Surpris par les ténèbres qui s'ensuivirent, les autres mineurs déchargèrent alors leurs revolvers au plafond. Ce fut le signal d'une débâcle générale. Pendant que chacun déguerpissait, qui par la porte, qui par la fenêtre, on entendit le pauvre président crier d'un ton piteux sous la table :

—Pour l'amour de Dieu, ne tirez pas, mes amis ; j'ai une femme et des enfants !

Peu après, une lettre officielle d'Angleterre, écrite en réponse à une demande de reconnaissance du soi-disant gouvernement, vint donner le coup de grâce à l'entreprise. La république de Spence avait vécu, et personne ne la regretta. Elle avait duré non pas précisément « ce que durent les roses, l'espace d'un matin », mais juste ce que dure la neige, l'espace d'un hiver, et n'avait accompli que le ridicule.

A.-G. Morice, O. M. I.

LES CLASSIQUES [1]

LETTRE DU PÈRE LOUIS LALANDE, S. J., À UN CONDISCIPLE

Collège Sainte-Marie, Montréal,
22 octobre 1887.

Tu veux donc, mon ami Prévost, avoir une dissertation : eh bien, tu vas l'avoir !

Je ne crois pas qu'elle te serve beaucoup ; mais elle fera du moins diversion à ton traité de gynécologie, et j'aurai prouvé aux bons vieux auteurs, qui reposent paisiblement sur ma table et sur les rayons de ma bibliothèque, que je ne les laisse pas taquiner impunément.

Oui, me voilà replongé dans les classiques. Tu m'en plains, et c'est trop de bonté,—de la bonté en pure perte.

Depuis trois ans, je tâche de les comprendre. Je ne me plains que d'une chose, c'est d'y arriver lentement. Si du moins mes élèves pouvaient y arriver avec moi ! En tout cas, je ne veux point qu'ils les admirent « parce que c'est le règlement », comme nous disions de notre temps.

Si jamais, comme toi, ils les traitent de « vieilles perruques », ce ne sera pas ma faute. Jusqu'ici ils les traitent plutôt avec respect. Et s'ils ne se gardent pas toujours envers eux de l'éloge cliché et des vénérables formules fanées de la critique, ils se gardent soigneusement du dédain plagiaire et prétentieux.

Les classiques sont des modèles consacrés, leur dis-je souvent ;

---

1 — Le brillant auteur des *Lettres à un ami* (nous présumons que c'est là le titre de son ouvrage) a été bien aimable pour la *Nouvelle-France* en lui envoyant comme primeur un chapitre du livre qu'il doit publier dans le courant de ce mois. Il n'a pas été moins heureusement inspiré en choisissant entre tous les chapitres celui qui plaide pour la fidélité aux classiques, juste à l'époque où les élèves viennent de rentrer au collège plus ou moins teintés de romantisme par les lectures de vacances. — LA RÉDACTION.

Le livre du Père Louis Lalande, 350 pp. in-12, fort bien imprimé sur papier vergé, sera bientôt en vente chez tous les principaux libraires. Prix : 60 cts.

on les accepte. Ce sont des maîtres ; le temps n'est plus de les discuter ; il faut se rendre capable de les comprendre. En littérature, vois-tu, comme en philosophie et en mathématiques, il y a des vérités acquises. Il n'est pas permis, sous prétexte d'être soi, original, indépendant, de les méconnaître.

Il est des chefs-d'œuvre qu'on ne conteste plus ; ils sont fixés dans l'admiration. Avouer qu'on ne les goûte pas, qu'on n'en saisit pas la beauté, ce n'est pas les déprécier ; c'est faire acte d'humilité, — à moins que ce ne soit acte de vaniteuse insolence.

Les chefs-d'œuvre ne s'en portent pas plus mal.

On n'entame guère la réputation de Bossuet ou de Shakspeare, parce qu'on s'y ennuie ; pas plus qu'on n'abaisse le sommet d'une haute montagne parce qu'on ne peut y monter. Quand je constate que Massillon m'agace et que je n'ai jamais pu lire jusqu'au bout un seul de ses sermons, je me contente d'avoir honte.

Et pourtant tu sais si je trouve à plaindre les gens qui n'ont jamais la jouissance, ni d'une critique, ni d'une admiration personnelle ; qui trouvent toujours que c'est beau avec les yeux des autres ; qui se pâment, quand on les laisse à eux-mêmes, devant une image d'Epinal, et qui dédaigneraient un Rubens ; qui s'endorment en réalité et jubilent par convention, au théâtre, à l'opéra ou à une conférence ; qui déclarent Michelet profond parce qu'on le leur a dit et que ça donne l'air de le comprendre, et font la grimace à Veuillot, ce calotin ! parce que ça les met dans le mouvement.

Hélas ! combien de moutons de Panurge qui se donnent des allures de tigres et de lions ! Ils croient bondir sans entraves pardessus tous les obstacles : ils ne font que suivre à la queue-leu-leu, par des barrières ouvertes, dans de vieilles routes. Ils rejettent les classiques pour rompre avec la tradition et n'en plus subir le joug : ils subissent le joug de la mode et l'engouement qui passe. Pour paraître libres, ils se font gobeurs.

Est-ce que tu ne connais pas de ces hommes qui croient tout mener, et que l'on mène ? Qui croient refaire les jugements suprêmes des générations, et ne font que la preuve de leur manque de jugement ?

Chacun reconnaît, mon cher, — et il faut bien reconnaître avec les autres, — que certains auteurs, poètes, peintres, compositeurs, écrivains, occupent le premier rang dans leur art. Ils ne l'occupent pas seulement dans leur pays, mais dans tous les pays du

monde. Ils ne tiennent pas la première place pour un temps, ils la tiennent pour toujours. Le culte intellectuel et artistique dont on les honore n'est pas national, il est universel. Et il dure.

Les efforts d'une critique malveillante, engouée des formes nouvelles, le dédain, la fantaisie, le caprice, les préjugés, n'y peuvent rien. Ces efforts suffisent à faire bonne justice des ouvrages superficiels, variables comme les variations de la mode, éclos sous le soleil de la politique, du plaisir, de l'influence des castes et des rivalités mesquines, des passions du moment. Ils ne déchirent pas plus les chefs-d'œuvres classiques que nos ongles ne déchirent le roc.

Il y a dans les lettres — permets-moi cette comparaison tirée de la géologie ; j'aimerais mieux en avoir une tirée de la médecine, mais je ne la trouve pas—des couches superposées de pensées et de sentiments. Les unes s'en vont vite, les secondes résistent quelque temps, les autres restent quand même. Il suffit de quelques coups de bêche du piocheur pour racler et faire disparaître une terre d'alluvion toute de surface et d'extérieur. Les lits de calcaires et de schistes résistent davantage. Au fond sont les granits primitifs sur lesquels s'appuie tout le reste, et que la pioche des siècles et de l'homme ne peut entamer.

Il y a dans la littérature de ces couches qu'on croyait résistantes et dont la critique, de ses premiers coups de bêche, nous a vite débarrassés. Un peu d'indépendance d'esprit a raclé ce terrain mouvant. Le bon sens y est descendu, comme un large torrent, et en a lavé le sol.

Que de prétendus chefs-d'œuvre ont été ainsi vite usés, que leurs contemporains croyaient immortels ! Que d'autres, après une résistance un peu plus ferme, ont été élagués peu à peu, comme les gravois et les calcaires des couches intermédiaires, et n'ont pas beaucoup survécu à la génération qui avait fait leur succès.

Il a suffi pour les faire disparaître, de faire disparaître ce qui leur avait donné la vie : de changer les formes de l'élégance, le vocabulaire de la réclame, les goûts de la vanité mondaine, l'intérêt des arbitres du bon ton et du distingué, la physionomie mobile de l'époque, avec ses rêves, ses enthousiasmes politiques, humanitaires ou révoltés, ses mélancolies sombres, ses ennuis emphatiques, ses défis tapageurs ;—comme à l'époque des romantiques, par exemple, où toute une génération de jeunes écrivains,

écervelés, en gilets ce couleur criarde, rompant avec les classiques, créa ou sacra des chefs-d'œuvre qui furent coulés en moins de quarante ans.

Qui donc aujourd'hui se vanterait d'avoir lu tous les vers et la préface-manifeste du *Cromwell* de Victor Hugo ? Combien d'autres pièces ont fait fureur dans leur temps, qu'on ne voudrait pas remettre à l'affiche ! A combien de romans il a suffi d'une légère variation des mœurs qu'ils exprimaient, pour devenir démodés.

Essaie donc, mon cher Arthur, de lire un peu certaines comédies écrites vers 1830, et tu vas te demander s'il est possible de rire à de telles fadaises.—C'étaient des chefs-d'œuvre dans leur temps.

Impose-toi la tâche, fut-ce par pénitence, un jour que tu te prépareras à aller à confesse, de lire un quart de l'*Astrée*. Tu n'y arriveras pas.—Elle a ravi toute une époque.

Il te faudrait une demi-douzaine de tasses de café pour te tenir éveillé devant les pages du *Grand Cyrus* et de la *Clélie* de mademoiselle Scudéry. Leurs personnages pourtant, polis, raffinés, raides, leur cérémonial majestueux, leur galanterie, leurs soupirs mignards et leur délicatesse fade, tout leur amour subtil et gémissant, ont fait les délices du temps dont ils étaient la représentation fidèle et ridicule.

Ce n'est qu'hier que Chateaubriand berçait tout un monde dans *Atala* et les *Natchez*, avec ce qu'on appelait le sublime de ses rêves. Notre âge est bien revenu de cette emphase ; nous avons vite et cruellement percé cette affectation que les rêveurs contemporains subissaient sans la voir.

Ce matin même, j'ai essayé d'expliquer à mes élèves pourquoi la fameuse *Chute des Feuilles*, de Millevoye, nous laisse si indifférents. Nous ne sommes plus à l'époque où la célèbre élégie exprimait le sentiment commun, mélancolique, morbide, de toute une génération de jeunes rêveurs, endoloris par une tristesse aimée, broyant du noir avec délice, et s'écriant devant une crique solitaire, vaguement éclairée des dernières lueurs du crépuscule : « Quel bel endroit pour se suicider ! »

Toute cette littérature était l'expression d'un caractère à la mode, d'un état d'âme passager. Il lui a fallu, comme aux feuilles, trois saisons pour naître, s'épanouir et tomber.

Telle n'est pas la littérature classique. Ses chefs-d'œuvre sont l'expression de ce que la nature et l'âme humaine ont de plus

immuable ; ils ont l'immortalité des lois universelles de l'Art et du Beau, d'après lesquelles ils ont été composés. Comme le granit des couches fondamentales, ils défient dans leur pérennité le temps et toutes les variations du goût.

Tu me demandes pourquoi ? Comment ?

Je voudrais bien te le dire comme je le pense ; il me semble qu'avec ta droiture et ta bonne foi, ce serait dit, entre nous, une fois pour toutes.

Quand un maître—qu'il s'appelle Mozart, Homère, Léonard de Vinci, Virgile, Dante, Racine ou Bourdaloue—est déclaré, d'après le verdict unanime du monde, supérieur à tous les autres, il a dû passer par bien des creusets divers, subir mille jugements de la postérité, aussi variés par leur origine, la façon dont ils ont été prononcés, que par l'autorité qui les a rendus.

Leur propre siècle les a d'abord passés, tous ces maîtres, au crible de toutes les opinions. Les auteurs rivaux sont venus les premiers et les ont jugés. A ceux-ci se sont bientôt joints les contemporains de langue et de nationalité étrangères. Les divergences d'esprit, de goût, d'éducation, de tempérament ont eu pour résultat des jugements individuels insuffisants. Les excès des uns ont été balancés par les excès des autres, et cette diversité même a rétabli l'équilibre.

La résultante de ces oppositions de détail a été un jugement final, différent de forme chez tous, mais le même de fond et d'ensemble.

Aux contemporains ont succédé les critiques d'un autre siècle, avec leur esprit nouveau, leurs procédés, leurs formes d'enquête et leurs préjugés tout neufs. Ils ont cité les maîtres devant leur tribunal, ont revisé la cause et refait le procès.

Quand toutes leurs rectifications furent faites, il s'est trouvé qu'elles n'étaient qu'une confirmation éclatante. L'œuvre examinée de prétoire en prétoire, d'école en école, reçut en fin de compte la sentence unanime de tous les juges ; et cette sentence n'est que la réunion en un faisceau de l'admiration d'un siècle à celle d'un autre siècle, qu'une consécration lente, sûre, irréformable, du génie. Une pareille concordance de goûts, divers de temps, d'hommes, de mœurs, d'intérêts, s'impose à la confiance. Chacun des individus, de chaque époque, aurait pu mal juger ; il est impossible, dans une pareille entente et une telle ténacité du goût instinctif, qu'ils aient mal jugé.

La critique moderne a repris — elle reprend tous les jours — ces jugements séculaires. Elle ajoute la science au sens commun. Elle fait passer les classiques, non plus à l'enquête du goût personnel et arbitraire ; — cette méthode dilettantiste a perdu sa valeur ; — elle les soumet à des opérations d'analyses minutieuses, à des examens scientifiques, d'après les lois générales, — et ces lois sont indépendantes du talent, des impressions et de la sympathie du critique.

Plus les procédés varient, plus le jugement reste le même, invariablement confirmé.

Penses-tu qu'aujourd'hui, mon cher Prévost, on peut sagement y adhérer ?

Si vieilles que soient ces « perruques », crois-tu qu'elles ne valent pas beaucoup de jeunes têtes bien peignées ?

Il me serait facile de trouver parmi les auteurs modernes des chefs-d'œuvre qui ont toutes les qualités pour devenir classiques : la *Conscience* de Victor Hugo, par exemple, le panégyrique de saint Louis, par Mgr Pie ; mais ce n'est pas cela que tu m'as demandé.

Tu voulais avoir une dissertation : tu l'as.

Ce n'est pas un jugement que je t'envoie, c'est une adhésion ; c'est un résumé de mes dernières lectures.

Ce n'est pas une lettre non plus. C'est une *classe* que je prépare en t'écrivant et que je répèterai demain à mes rhétoriciens... oh ! la classe ! la classe,

> ... heure où l'on s'époumonne,
> Tandis que les enfants attendent que ça sonne.

Au revoir, cher Arthur, classique sans perruque et mon bon vieil ami quand même.

LOUIS LALANDE, S. J.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

ENCORE PAUL SURESNES.—LE JOURNAL CATHOLIQUE.—LA « SCIENCE DES COMPROMIS ».—LES PARTIS ET LA PARTISANNERIE. —LES TIERS-PARTIS.—LA NEUTRALITÉ PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Je reviens à Paul Suresnes. Son article [1] très personnel dans la forme semble le manifeste officieux d'un certain groupe, qui n'a pas seulement l'intention de dire tout haut ce qu'il pense,—ce qui peut être son droit,—mais aussi celle de donner une direction aux jeunes et par eux à l'opinion catholique.

Jusqu'à quel point cette direction est autorisée, même pour les jeunes, je ne le saurais dire, et sans doute celui qui la donne a tenu à ce qu'on ne le sache pas exactement. Dès lors la critique n'atteint personne que celui qui a signé ce manifeste, et elle semblera d'autant plus justifiable qu'il est facile de se méprendre sur la portée pratique de certaines directions données sous forme de jugements, d'insinuations et d'axiomes très vrais ou très contestables, suivant qu'on les interprète et qu'on les applique.

***

D'abord il n'est nullement prouvé que, pour désirer la fondation d'un journal franchement catholique et indépendant de toute coterie politique, il faut être plus ou moins fanatisé. Paul Suresnes, lui, ne croit un tel journal ni nécessaire, ni opportun, ni possible, et à ce qu'il prétend, les catholiques sans fanatisme sont de son avis. En ce cas les catholiques sans fanatisme sont moins nombreux qu'il ne pense.

J'ai dit pourquoi [2] ce n'est pas le *journal* catholique, tel que le veut le fondateur de l'Association Sociale Catholique, mais l'article de Paul Suresnes, qui doit paraître aux « excellents esprits » suffisamment teintés de catholicisme, souverainement inopportun et regrettable.

Tant qu'on délibère sur une mesure à prendre, celui qui est appelé au conseil, a le droit, parfois le devoir, de dire tout haut son avis et de le faire valoir par tous les arguments honnêtes,

---

1 — *Le fanatisme des bons.*—« Revue Canadienne, » juillet.
2 — Numéro d'août.

fussent-ils moins sérieux que spécieux. Celui qui est invité à rester à la porte du conseil peut être parfois excusable d'y parler haut pour être entendu de ceux qui délibèrent au dedans, s'il est sûr d'avoir pour lui le monopole de la sagesse pratique et du bon sens. Mais lorsque, toutes informations prises, et tous avis entendus, une résolution est définitivement arrêtée et publiée, puis solennellement sanctionnée par l'autorité souveraine, les meilleures raisons apportées publiquement pour la combattre sont plus que des critiques inopportunes et impertinentes ; elles ressemblent fort à des fautes qu'un catholique sincère même laïque ne peut se permettre, sans rompre avec le principe qui fait la puissance de l'action catholique et de l'Eglise, la plus grande école de discipline et d'obéissance. Il n'a jamais été plus nécessaire qu'en nos temps troublés de ne pas oublier que nous catholiques, laïques et simples prêtres, nous sommes les serviteurs et les auxiliaires indispensables de l'Eglise, mais pour être conduits et dirigés par ses chefs et non pour les conduire et les diriger. Or de chefs qui aient le droit dans l'Eglise de diriger l'opinion et de commander l'action, à moins d'une mission extraordinaire que Paul Suresnes et ses « excellents esprits » n'ont probablement pas reçue plus que nous, il n'y a que les évêques et l'évêque des évêques. Quand ils ont parlé, nous avons tous également le droit de nous taire, et quand ils ont commandé, nous avous tous également le droit d'obéir, les modérés comme les fanatiques.

Paul Suresnes ne le contesterait pas et n'a eu garde de l'oublier. Encore une fois, nul doute que s'il eût connu à temps le bref de Sa Sainteté Pie X approuvant l'action sociale catholique et son journal dans les termes que l'on sait, il eût modifié profondément plusieurs passages de son article ou, plus sagement encore, l'eût remis dans ses cartons en se disant en toute humilité : *Placuit nobis, sed non Spiritui Sancto.* Aujourd'hui il ferait bien de désavouer la portée qu'on veut lui donner [1].

Tout cependant n'est pas faux dans ses réflexions à propos du journal et de maint autre sujet, et plus d'un catholique militant

1 — On a prétendu sans preuve que l'article en question a été écrit après la publication du bref faite le 12 juin. On a même insinué que l'auteur couvrait tellement une autre personnalité que l'attaquer c'était atteindre une autorité vénérable et qui ne relève pas de la censure des écrivains catholiques. Jusqu'à preuve évidente du contraire, ces insinuations me semblent dénuées de toute vraisemblance.

pourra faire profit de ses réflexions en leur donnant le sens qu'elles devraient avoir. Malheureusement ce sens n'est pas celui que le plus grand nombre des lecteurs leur prêtera, et non sans apparence de raison. L'auteur s'est efforcé d'être insinuant et courtois, comme il convient aux esprits flottants et nuageux dont le royaume est entre ciel et terre. Si c'est là la terre promise aux cœurs doux, ce n'est pas absolument celle de la clarté sans ombre où il ne peut y avoir de malentendu.

***

D'abord, à propos du journal catholique : il est clair que Paul Suresnes n'en veut pas. Sur ce point sa pensée ne me semble pas douteuse. Ses raisons très enveloppées se réduisent au fond à celles-ci : Le peuple est assez bon pour n'en avoir pas besoin. Un journal catholique est nécessairement maussade et ennuyeux et n'intéressera que ceux qui n'en ont pas besoin. Nos grands journaux ne sont pas parfaits, mais ils sont forcément les éducateurs du peuple ; en faire de meilleurs est un rêve impossible : il faut se contenter de les « maintenir dans la bonne voie, » (ils y sont sans doute) en exerçant sur eux « une action quelconque » si petite soit-elle. Surtout un journal catholique coûterait trop cher et ne paierait pas.

Donnez-vous maintenant la peine ou le plaisir de relire la page du catholique qui en est toujours à la deuxième béatitude.

Or donc un tel catholique (non fanatique) ne voit pas sans malaise se former de petites avant-gardes qui mènent grand bruit en se séparant du corps de la nation. Cela l'inquiète surtout dans un pays comme le nôtre où le gros de la population est encore suffisamment honnête et religieux. Il ne croit pas qu'il faille tellement se défier de nos journalistes et de nos hommes politiques et les exaspérer par des exigences qui contrarient trop les légitimes exigences de leur profession. Ces idées sont surtout de la dernière conséquence en matière de journalisme. Il y a des fatalités qu'il faut accepter parce qu'on ne peut pas les écarter. Il est inutile de s'attendrir sur la simplicité de nos pères : nous ne la reverrons plus. Trop d'eau a coulé sous les ponts depuis cinquante ans. Il y a aujourd'hui à tous les foyers une soif d'information menue et vulgaire qui a besoin d'être satisfaite. Cela étant, quel sera le sort d'un journal à catholicisme claironnant, de mœurs sévères, et qui aura soin de filtrer la chronique de manière très scrupuleuse ? Voici comment se partagera l'opinion à son égard : la grande majorité de la population ne le recevra pas ; un certain nombre de personnes s'y abonneront par égard pour les conseils venus de haut, mais prendront peu à peu l'habitude de le laisser dans ses plis, le trouvant moins récréatif, après une journée de travail, que les autres grands journaux ; quelques Phi-

listins le liront afin de se tenir au courant, et seront agacés de ce qu'ils considèreront comme une guerre mesquine faite à leurs idées et à leurs actes. Enfin, un certain nombre de zélés fidèles le liront avec un vif intérêt, y trouvant le reflet de leurs propres idées, mais sans en être modifiés, n'ayant pas besoin de conversion. Et c'est tout. L'opération chimique est complète et ne laisse pas de résidu. Je pourrais ajouter qu'un journal quotidien qui n'a pas un assez fort vent en poupe ne se soutient que par des sacrifices d'argent périodiquement renouvelés et dont les patrons se lassent au bout de quelques années. C'est là une expérience assez vieille, mais qui semble toujours à recommencer. Aussi d'excellents esprits en viennent ils à penser que la plus petite action exercée, pour les maintenir dans la bonne voie, sur les puissants journaux qui sont forcément les éducateurs de l'opinion vaut mieux que toute création de nouveaux organes.

La citation est longue, mais c'est le seul moyen d'abréger.

Assurément pour être sincère et zélé un catholique ne doit pas voir le mal partout, soupçonner témérairement, encore moins accuser publiquement et à la légère ses concitoyens et ses coreligionnaires de crimes ou d'erreurs qui ne sont pas prouvés. Il faut être juste envers tout le monde : c'est une forme nécessaire et peu banale de la charité qui n'est pas suffisamment dans les habitudes ni des « fanatiques » ni des doux et des modérés. La justice veut, non moins que la charité, que les appréciations et les jugements sur les politiciens et les journalistes et sur toute autre personne ne concluent jamais au delà des preuves évidentes et donnent toujours aux prévenus le bénéfice du doute. Mais faut-il davantage, pour n'être pas taxé de fanatisme, ne se séparer jamais du grand nombre, de ce que Paul Suresnes appelle le « gros de la nation ? »

Des avant-gardes, il en faut à toute armée qui veut marcher, et n'être pas surprise ni désorganisée au premier choc de l'ennemi. Ce n'est plus le temps d'en former quand l'armée entière est engagée, pénétrée de toute part, et qu'on ne peut plus prévoir si la mêlée générale tournera en victoire ou en déroute. Sans doute le gros de la nation doit rester dans le corps de l'armée, mais il lui faut des soldats d'avant-garde, même des éclaireurs, qui découvrent et signalent à temps les positions, la marche et les manœuvres de l'ennemi. Tout ce qu'on doit exiger d'eux, dans l'armée catholique plus que dans aucune autre, c'est qu'ils n'aillent pas de l'avant sans l'aveu de leurs chefs, qu'ils ne manœuvrent pas sans tenir compte du commandement, qu'ils n'engagent pas imprudemment l'armée entière par leur indiscipline et sachent rester au rang qui leur est assigné. Il en faut aussi pour l'arrière-garde. On y laissera ceux en plus grand nombre qui croient plus

utile sinon plus glorieux de veiller sans bruit sur les bagages que de claironner au premier feu de l'ennemi.

Assurément Paul Suresnes a raison de dire que dans notre province « le gros de la population est encore suffisamment honnête et religieux. » C'est pourquoi il ne faut pas le laisser gâter. Si vous attendez pour combattre le mal qu'il ait fait son œuvre, vous ferez comme certain docteur en médecine que j'ai connu, lequel découvrait toujours la maladie de ses patients et donnait infailliblement les meilleures prescriptions quand le mal était sans ressources ou que le malade avait passé de vie à trépas.

Ce n'est pas d'ordinaire par le gros de la nation qu'un peuple commence à se gâter ; c'est pas la tête qui une fois pourrie perd tout le reste. Ce n'est pas le gros de la nation qu'il s'agit pour le moment de guérir : il suffit de le préserver, en l'éclairant et le mettant en garde contre une classe plus ou moins nombreuse de scribes et de bavards qui consciemment ou non l'auront vite perdu d'esprit et de mœurs. On peut discuter sur le nombre des francs-maçons actifs, des sectaires hypocrites et sournois qui s'acharnent contre la foi et les mœurs religieuses de notre peuple, sur le nombre de leurs complices ; mais ce serait vraiment trop d'innocence de méconnaître et de nier leur influence sur nos journaux et sur un certain nombre de nos hommes publics. Ils s'organisent, ils complotent, ils parlent, ils écrivent, ils agissent pour perdre la Nouvelle France comme ils ont perdu l'ancienne. Paul Suresnes est-il d'avis qu'il ne faut pas s'organiser, ne pas parler, ne pas agir, ne pas écrire, parce que le Canada n'est pas encore pourri d'erreurs et de vices comme les vieilles sociétés d'Europe ?

« Il est inutile de s'attendrir sur la simplicité de nos pères : nous ne la reverrons plus. » Soit, faisons notre deuil d'une simplicité de mœurs que personne n'espère ressusciter. Mais faut-il aussi facilement nous désintéresser de la foi et de l'honnêteté du peuple, et ne rien faire pour les préserver de toutes les erreurs et des mauvaises influences qui s'acharnent à les perdre partout, dans les villes surtout, quelque bien qu'il s'y fasse par ailleurs ? Parce que la foi du peuple n'est plus peut-être aussi naïve qu'autrefois, faut-il ne rien faire pour qu'elle soit plus forte et mieux éclairée ?—« Trop d'eau a coulé sous les ponts depuis cinquante ans ». D'autres disent : — ont-ils tort ? — Trop de fange et de limon coulent à plein bord dans l'éloquence très peu filtrée de

nos démagogues et de nos publicistes pour que l'esprit et les mœurs de nos chrétiennes populations n'en aient pas été plus ou moins flétris et maculés. Ce que l'ignorance des uns, la passion et la mauvaise foi des autres versent d'erreurs, de préjugés, de sottises, parfois de principes subversifs de toute foi et de toute morale, dans l'âme du peuple, qui le pourrait dire ? Une pratique religieuse plus ou moins éclairée et plus ou moins routinière sera-t-elle toujours un vaccin efficace ? Oui, peut-être au fond des montagnes, tant que certains courants d'air n'y auront pas pénétré ; non, sûrement, dans les populations des grandes villes ouvertes, quoi qu'on dise, à toutes les séductions, et insuffisamment défendues contre les infiltrations malsaines, ni dans un grand nombre de petites villes et de paroisses rurales travaillées par les mêmes bacilles de peste intellectuelle et morale.

Assurément l'action intelligente et dévouée du clergé fera beaucoup pour préserver les classes populaires surtout, et nos maisons d'enseignement supérieur et secondaire peuvent plus encore pour la classe dirigeante ou plus instruite de la société. Mais dans notre monde moderne, cette action du clergé que rien ne supplée jamais ne suffit plus, au Canada et dans la province de Québec pas plus qu'ailleurs. Ne pas le voir c'est être aveugle, et aveugle de parti pris.

Un grand évêque du siècle dernier, qui fut un grand homme d'action et auquel l'Allemagne catholique est en partie redevable de son réveil, Ketteler, disait que si saint Paul avait dû prêcher dans un temps semblable au nôtre, il se serait fait journaliste,—journaliste catholique, sans doute, même quelque peu claironnant. Imagine-t-on saint Paul revenant aujourd'hui et ne trouvant rien de mieux à faire pour entretenir et développer la foi et le sens chrétien de ses fidèles, que de leur laisser entre les mains quelqu'un de nos grands journaux, le *Canada* par exemple, ou la *Patrie*, ou même la *Presse*, qui publierait volontiers de temps en temps quelques passages de ses lettres et lui ferait même des compliments sur sa largeur d'esprit et sa diplomatie. Il faudrait qu'il apprenne d'abord de Paul Suresnes la « science des compromis. »

« Il y a, dit Paul Suresnes, des fatalités qu'il faut accepter parce qu'on ne peut pas les écarter. » Par exemple, disent les Papes, le monde moderne étant ce qu'il est, livré à l'influence du journal, il faut que ceux qui veulent l'éclairer et le sauver recourent au journal, et au bon journal, non à celui qui subit de gré ou

de force « la plus petite action » de l'autorité légitime pour l'empêcher de tourner au mal. Est-ce là ce que veut insinuer Paul Suresnes? Veut-il dire, au contraire, qu'il faut accepter comme une fatalité inévitable nos grands journaux tels qu'ils sont et ne pas songer à en avoir de notablement meilleurs, encore moins d'excellents? Qu'il l'accepte, cette fatalité, si c'est pour lui le seul idéal réalisable : un catholique la subira peut-être s'il ne peut mieux faire, il ne l'acceptera jamais.

Il est bien inévitable que dans un pays de grande publicité comme le nôtre il y ait des journaux de toute sorte : des bons en petit nombre, qu'il faudrait multiplier et rendre meilleurs ; des mauvais qui préparent sournoisement et de leur mieux par des procédés hypocrites, empruntés à la franc-maçonnerie et aux malfaiteurs intellectuels de tous les pays, l'apostasie du peuple et surtout des classes dirigeantes ; d'autres en plus grand nombre voués au service des intérêts temporels des partis politiques qui se disputent le pouvoir, ou de corporations ou de particuliers, et qui subordonnent tout à ces intérêts ; quelques-uns enfin, dont les patrons et les maîtres traitent le journalisme comme une affaire, et croient que « les légitimes intérêts de leur profession » sont de faire de l'argent avant tout, de faire de l'argent quand même, dût l'esprit du peuple en souffrir et son niveau moral baisser. S'ensuit-il qu'il faille ne lutter pas ou lutter le moins possible et contre les journaux intentionnellement mauvais et contre ceux dont les directeurs règlent leurs principes et leur conscience sur les exigences de leur caisse ?

Si Paul Suresnes se contentait de dire qu'on n'arrivera pas à supprimer la presse jaune, et qu'il faut prendre le parti de la rendre meilleure ou moins malsaine, je ne voudrais pas contester. Tout au plus ne me contenterais-je pas comme lui de « la plus petite action exercée sur les puissants journaux » qui se font les éducateurs de l'opinion : j'en voudrais une vraiment sérieuse et efficace. Mais de ce que la presse jaune plus ou moins amendée circulera toujours dans le pays, doit-on conclure qu'il ne peut pas y avoir d'autres journaux plus sérieux et bien autrement recommandables ? S'ensuit-il qu'il n'y a pas place pour des journaux honnêtes et chrétiens avant tout, qui, non seulement aient le respect de la foi et de la morale, mais ne tiennent pas habituellement école de mensonge, de fourberie, de calomnie et de toutes ces malhonnêtetés qu'inspirent l'amour du lucre, l'intérêt propre

et les passions politiques ? S'ensuit-il même qu'un journal quotidien exclusivement catholique—je ne dis pas exclusivement religieux—n'aurait pas une circulation suffisante pour exercer une grande influence sur l'esprit public ? Sans doute, encore une fois, il n'empêcherait pas la circulation de la presse jaune, peut-être même ne la gênerait-il pas ! mais au moins celle-ci ne serait plus seule à faire l'éducation du peuple, et celui-ci ne serait plus en droit de répondre quand on lui reprocherait de la fréquenter et d'aller à mauvaise école : « Donnez-m'en une meilleure où je puisse m'instruire et m'élever. En attendant, je fréquente la seule qui me soit ouverte, et où l'on me dit que j'entendrai parfois de bonnes leçons que vous inspirez à côté des autres toutes différentes, il est vrai, mais qu'il faut accepter comme une « fatalité qu'on ne peut éviter. »

Puis, est-il bien sûr, comme l'affirme Paul Suresnes, que l'immense majorité de notre catholique population a un tel appétit pour la presse jaune et un tel dégoût pour toute lecture saine et sérieuse qu'un journal catholique, fût-il bien informé et parfaitement rédigé, ne serait lu absolument que par ceux qui n'en ont pas besoin ? Est-il bien sûr même que les catholiques instruits et les mieux disposés ne retireraient aucun profit de la lecture d'un bon journal ?

Quelle est bien cette « soif d'information menue et vulgaire » que Paul Suresnes découvre dans tous les foyers, sans en paraître aucunement alarmé, et que, paraît-il, la presse jaune seule peut étancher ? Est-elle saine ? Alors pourquoi un journal catholique quotidien bien rédigé et bien informé ne pourrait-il pas la satisfaire ? Est-elle morbide ? En ce cas, faut-il donner au malade le seul breuvage qui nourrira cette soif et l'enflammera encore après l'avoir allumée ?

Puis, cette soif d'information que l'écrivain de la *Revue Canadienne* constate « dans tous les foyers »—tous, notez bien,—et qui ne peut être rassasiée que par une information *non filtrée*, comme celle de la presse jaune, d'où est-elle venue au peuple tout entier ? Comment le gros de la population est-il suffisamment honnête et religieux, si « une information menue », mais suffisamment filtrée pour n'être ni déshonnête, ni irréligieuse, ni d'une trop choquante vulgarité, ne peut le satisfaire, et s'il lui faut s'abreuver au ruisseau qui roule pêle-mêle eau, sable, cailloux, fange et immondices ? Est-ce bien cette soif morbide dans le gros de la

population qui a rendu une certaine presse nécessaire et qui fait de cette presse seule l'éducatrice nécessaire de l'opinion ? Alors, encore une fois, comment notre peuple est-il encore suffisamment honnête et religieux ? Est-ce la presse jaune, la grande presse qui *ne filtre* guère ni sa chronique, ni ses dépêches, ni ses annonces, ni ses reproductions, ni ses articles de fond et ses articles sans fond, qui a allumé « dans tous les foyers une soif d'information menue et vulgaire » qu'elle seule peut désormais satisfaire ? Alors, que le doux et pieux écrivain nous dise nettement s'il est satisfait de cette éducation donnée à un peuple catholique, s'il n'y a rien de mieux à faire que de ne pas lui chercher d'autres maîtres et de ne pas lui laisser donner d'autres leçons.

Mais est-il bien vrai que tout notre peuple soit si gangrené déjà, ou si perdu de sens, qu'il ne puisse plus prendre plaisir à une lecture quotidienne, je ne dis pas sèche et morose, mais instructive et sérieuse ? Je ne le crois pas. Paul Suresnes ne peut pas le prétendre sans se contredire. Dès lors, pourquoi un journal catholique bien rédigé, bien informé, mais bien surveillé ne pourrait-il pas intéresser tout ce qu'il y a d'esprits sains dans les classes populaires comme dans les classes les plus élevées de la société ? L'homme du peuple suffisamment honnête et religieux prend goût à ce qui le renseigne, l'instruit et l'élève ; il s'attachera vite à son journal comme à toute compagnie sérieuse et distinguée qui lui apprend quelque chose et l'éclaire sur ses intérêts et ses devoirs. Si le peuple refuse de s'intéresser à un journal sérieux, mais bien fait et mis à sa portée, est-il vraiment si honnête et religieux qu'on le dit, et n'est-il pas grand temps de travailler non seulement à le conserver, mais à le rendre meilleur ?

Quoi qu'il en dise, « l'opération chimique » de Paul Suresnes sur le journal catholique n'est pas complète et le résidu me semble plus riche que ce qu'il a tiré de sa cornue. Est-il bien sûr qu'une propagande bien organisée et entreprise par un motif de zèle et de religion n'assurera pas au journal une circulation suffisante ? Est-il bien sûr que le journal, en le supposant bien fait, bien renseigné et bien écrit, ne sera pas lu par le grand nombre des abonnés ? Combien de lecteurs dans toutes les classes de la société se plaignent des « puissants journaux » qui leur donnent à lire tant de balivernes et d'inepties, et liraient avec intérêt et avec fruit un journal qui leur apprendrait quelque chose ! Est-il bien sûr

qu'un journal catholique bien fait, qui au lieu de s'occuper exclusivement de polémiques plus ou moins irritantes et de questions personnelles, renseignerait au jour le jour ses lecteurs sur tous les événements en les jugeant uniquement au point de vue du droit et des principes catholiques, exposerait d'une façon claire et intéressante les principes sociaux chrétiens, et se tiendrait au courant du mouvement économique et social dans tous les pays comme dans le nôtre, soulèverait tellement l'ire des « Philistins », que ceux-là qui ne sont pas émancipés de toute idée chrétienne y verraient avec quelque apparence de bon sens une guerre mesquine faite à leurs personnes et à leurs idées ? Et peu importe après tout le jugement des Philistins. Est-il vrai enfin que les catholiques qui n'ont pas besoin d'être convertis n'ont aucun besoin d'être instruits et tenus au courant des choses du pays et de tous les pays, par un bon journal qui ne dénature pas les faits et traite toutes les questions dignes d'intéresser la religion et l'avenir de notre race en s'inspirant uniquement des principes de la foi et de la justice ?

Bien au contraire, un journal quotidien catholique ne serait inutile ni aux catholiques sincères et sans alliage qui ont toujours besoin d'être instruits et tenus au courant, ni au grand nombre des lecteurs de toutes les classes de la société qui sont parfois moins vulgaires d'esprit que ceux qui se font leurs éducateurs, ni même à un bon nombre de Philistins plus ou moins hostiles aux idées catholiques, souvent parce qu'ils ne les connaissent pas suffisamment. Mais n'eût-il d'autre utilité que de bien renseigner et de grouper pour l'action tous les catholiques sincères et de bonne volonté, son œuvre serait encore de toute importance et mériterait le dévouement effectif de tous ceux qui font passer avant de mesquins intérêts de personne ou de parti le bien de l'Eglise et de la société.

Il y a plus. Le voisinage, l'exemple, et—nous l'espérons,—l'influence d'un journal quotidien vraiment catholique qui saura se tenir au-dessus des intérêts de parti et mépriser les sottes querelles de personnes et de coteries, ne manqueront pas d'avoir une action salutaire sur les autres journaux. L'esprit public assaini les mettra vite en demeure de filtrer avec plus de soin leur prose, sous peine de voir diminuer sensiblement leur clientèle ; et comme ils ont la conscience du gousset très avertie, ils se réformeront d'eux-mêmes par intérêt. Ils y gagneront, et le public aussi.

Mais, dira-t-on, si la grande presse, prenant ombrage et rancune d'une presse quotidienne catholique, s'en faisait un prétexte pour rompre avec l'autorité religieuse et ne plus tenir aucun compte de ses avis et de sa direction, quel mal ne ferait-elle pas ?

Un mal moindre peut-être que celui qu'elle fait. Elle ne tromperait pas si facilement les fidèles sur ses dispositions et ses intentions, si elle ne pouvait se dire plus ou moins chaperonnée par une autorité dont elle exploite, tout en le détestant, le contrôle plus ou moins efficace. Ensuite l'autorité légitime elle-même serait plus libre pour agir efficacement en temps opportun, sinon sur la conscience des patrons et des directeurs, au moins sur celle des lecteurs. Les uns et les autres n'auraient plus l'excuse que le journal doit être intéressant et informé et le lecteur universellement renseigné. Le journal catholique serait là pour démontrer qu'on peut instruire sans corrompre, informer sans souiller, intéresser sans scandale, et qu'on n'a aucune raison de faire des lectures malsaines quand les bonnes apprennent suffisamment tout ce qu'un honnête homme et un chrétien a besoin de connaître.

***

Sur la politique je crains de n'être pas davantage de l'avis de Paul Suresnes. Selon lui « la politique est la science des compromis. » Cette définition très anglaise n'est juste et vraie qu'en autant qu'on y ajoute quelques mots qui en changent totalement le sens et la portée. Si Paul Suresnes veut bien dire : « La politique est la science des compromis qu'un honnête homme peut faire pour le bien général, » je ne contredirai pas, bien que je connaisse de meilleures définitions de la politique telle qu'elle doit être. La souplesse n'est pas seule de rigueur dans la politique, il y faut de l'énergie et de la droiture. Il ne suffit pas qu'elle arrive toujours à ses fins, il faut que ses fins soient honnêtes toujours, les meilleures possibles, et qu'elle y arrive honnêtement. Puisque Paul Suresnes aime les axiomes et les dictons, je me permets de lui en rappeler un autre qui n'est pas l'équivalent du sien et n'est pas moins chrétien : « L'honnêteté est la meilleure des politiques. »

Sans doute, dans la politique comme ailleurs, il y a des compromis que la sagesse commande et que la conscience impose. Mais il en est d'autres que la conscience catholique ou simplement honnête n'accepte jamais. Si Paul Suresnes veut connaître la différence des uns et des autres, qu'il relise l'histoire des négo-

ciations du Saint-Siège avec les différents Etats pour établir des concordats. Ou, sans aller si loin, qu'il relise cette encyclique *Affari vos*, que si peu de nos politiques semblent connaître et comprendre. L'Eglise romaine n'ignore cependant pas tout à fait la politique et elle l'a pratiquée avec quelque succès depuis dix-neuf cents ans.

Sans aller si haut, que Paul Suresnes se donne la peine de lire le *Lafontaine* de M. De Celles. Cet homme d'Etat entendait quelque chose à la politique. A-t-elle été pour lui uniquement « la science des compromis » ? Pas tout à fait, si je ne me trompe, et c'est bien sa fermeté et son intransigeance qui lui ont permis en quelques années de reconquérir et de sauver nos droits et nos libertés.

La politique qui n'est que la science des compromis, c'est celle des gens qui veulent s'éterniser au pouvoir. Le ministre qui veut toujours s'assurer une majorité à ses ordres doit avoir la science des compromis. C'est peut-être le sens du politique anglais qu'on nous cite. Mais un catholique, même un païen, s'il est honnête homme, a de la politique une conception toute différente. Paul Suresnes ferait bien de lire la *Politique* d'Aristote. Ce vieux païen, qui fut l'éducateur d'Alexandre, lui donnerait des idées moins terre à terre et plus conciliables avec les enseignements de la foi et de la raison sur les droits et les devoirs des dépositaires du pouvoir dans la société civile et politique.

S'il faut, pour n'être pas fanatique, préférer « ce qu'on appelle les hommes de gouvernement » à ceux qui les critiquent même avec justice, trouver son politique idéal dans l'un quelconque des ministres qui ont gouverné la France depuis la Restauration jusqu'à nos jours, le nombre des fanatiques sera grand, même parmi ceux qui ne sont pas catholiques du tout. La grande autorité de M. Doudan, génie à peu près inconnu du siècle dernier, n'y pourra rien. Faut-il être ministre pour critiquer un ministre ? Faut-il avoir gouverné le pays pour juger avec équité et sagesse ceux qui le gouvernent bien ou mal ? Faut-il être soi-même un grand politique pour juger raisonnablement qu'un autre ne l'est pas ? Non, sans doute ; car alors qui pourrait les juger ?

Il est très juste que ceux qui gouvernent aient droit à l'équité et à l'indulgence. Il faut leur tenir compte non seulement du bien qu'ils font, mais de celui que manifestement ils veulent faire et des obstacles qu'ils rencontrent. Les chasser du pouvoir sans savoir qui leur succèdera et pourra mieux faire, serait un acte

d'imprudence et de folie. Mais faut-il tout pardonner et tout dissimuler, sous prétexte qu'ils ont fait quelque bien et que d'autres ont eu d'autres torts? Ce n'est pas la sympathie pour ces hommes, ni même pour un parti, c'est l'utilité publique et le bien général du pays, le bien temporel et le bien moral surtout, qui doivent inspirer les jugements et les votes d'un citoyen catholique.

***

Paul Suresnes trouve qu'on a eu tort en certain quartier de s'acharner à démolir les partis politiques organisés qui se sont jusqu'ici disputé le pouvoir. Il en veut aux tiers partis « qui « ne bâtiront jamais rien parce qu'ils ne sont ni le gouvernement « d'aujourd'hui ni la loyale opposition, c'est-à-dire le gouverne- « ment de demain, et qui passent leur temps à gêner les hommes « d'Etat par une guerre d'escarmouche. »

Cette condamnation en bloc des tiers partis, quels qu'ils soient, est bien sommaire. Les tiers partis sont parfois inutiles et inopportuns, parfois utiles ou nécessaires. Tout dépend des circonstances et des raisons qui les font naître. Ils seraient inutiles peut-être et ne se formeraient jamais, si chacun des deux grands partis politiques comptait assez d'hommes de conscience et de caractère pour maintenir les chefs et au besoin les ramener dans la voie de la justice et du droit, quand l'intérêt privé ou des influences immorales les en font dévier. Que les deux partis politiques se montrent toujours dignes de la confiance de tout homme juste et honnête, et il n'y aura pas un tiers parti d'honnêtes gens.

Mais dans un certain état des partis politiques, lorsque la préoccupation des intérêts particuliers leur fait sacrifier l'intérêt général et les droits sacrés que tout pouvoir doit protéger et défendre, il est inévitable, il est nécessaire qu'un groupe d'hommes plus ou moins nombreux, qui n'ont pas abdiqué leur jugement et leur conscience pour des fins de parti, se forme entre les partis pour les ramener s'ils le peuvent, au moins par intérêt, dans la voie juste et honnête.

Personne que je sache, à l'heure présente, ne conteste l'utilité et la nécessité des partis politiques pour le bon gouvernement du pays. Ce que les catholiques peuvent déplorer sans fanatisme et ce que les citoyens honnêtes et éclairés doivent reprouver comme eux, c'est la *partisannerie* qui couvre tout, qui excuse

tout, qui juge tout par l'intérêt du parti. C'est là ce qui légitime et peut rendre nécessaires les tiers partis.

On a dit très justement : « Qu'on me donne des catholiques en Parlement et je n'ai que faire d'un parti catholique. » — On pourra dire de même à Paul Suresnes : Faites en sorte que le grand nombre des politiciens des deux partis soient honnêtes et consciencieux quand même ; qui demandera un tiers-parti et songera à le fonder ?

***

Un dernier mot avant de prendre congé.

Paul Suresnes veut que les jeunes catholiques sachent

isoler les différents domaines, la vérité philosophique, la valeur littéraire, le caractère moral, etc. Alors même qu'un homme aura été hostile à l'Eglise il rendra pleine justice à son talent, s'il y a lieu, tout en prévenant du danger de ses écrits. Nier le mérite de pensée ou de style d'un auteur est un calcul enfantin. Comme dit l'autre, « cela finit toujours par se savoir. » A ce point de vue-là le progrès est énorme depuis trente ans. Pour qui a connu l'autre régime il est délicieux de voir avec quelle équité les livres et les journaux catholiques apprécient aujourd'hui toutes les productions. Lisant ces jours-ci un discours de Mgr d'Hulst, je tombe sur une phrase comme celle-ci : « Savant comme Goethe, profond comme Kant, M. Vacherot, etc. » Je songe qu'autrefois il était de rigueur de ne jamais prononcer le nom de Vacherot sans y accoler une épithète injurieuse. C'était vraiment trop sommaire. Un tel esprit n'a pas complètement disparu. En se développant il irait à faire des Ilotes dans le pays littéraire.

Deux ou trois observations suffiront à mettre les choses au point catholique.

D'abord est-il vrai qu'il y a trente ans les catholiques méconnaissaient la valeur littéraire ou scientifique de leurs adversaires ? Quelques-uns peut-être, le grand nombre et les plus marquants, non. Il est vrai qu'alors il n'était pas de mode comme aujourd'hui d'exalter un ouvrage parce qu'il était rationaliste et de louer d'autant plus un ouvrage qu'il s'éloigne davantage de la vérité catholique. Libre à Paul Suresnes d'appeler cela un progrès. L'Eglise catholique, qui n'y entend rien sans doute, appelle cela une déchéance de la foi et du bon sens. Si l'on veut mesurer les degrés du progrès réalisé par la nouvelle méthode on n'a qu'à lire attentivement la constitution apostolique *Lamentabili sine exitu* avec les soixante-cinq propositions erronées qu'elle emprunte pour les condamner aux catholiques intellectuels de France et d'Allemagne. Si notre jeunesse catholique s'inspire de Paul

Suresnes au lieu de suivre les directions moins progressives du Saint Office et de l'Index, elle n'a qu'à fréquenter comme nombre d'Allemands et de Français catholiques, prêtres et laïques, des auteurs « savants comme Gœthe » et « profonds comme Kant », pour y perdre d'une façon déplorable la foi et le bon sens sans y trouver une science véritable, et sans y prendre une teinte littéraire plus riche que celle des croyants à l'ancienne mode.

L'autorité de Mgr d'Hulst est ici invoquée sans assez de discernement. Ce prélat, d'un esprit fort distingué, d'un zèle admirable, et d'une vie tout apostolique qu'on ne saurait trop louer, n'avait malheureusement pas reçu une saine éducation philosophique et théologique. Un de ses successeurs raconte comment en 1881 Léon XIII lui fit un accueil plutôt sévère.

> Avec une extrême vivacité, il (le Pape) le somma d'abjurer tout reste de cartésianisme; et joignant le geste à la parole, frappant du poing sur la table, il lui déclara qu'il voulait être obéi à la lettre [1].

Et personne n'ignore que c'est en partie à des idées fort inexactes du même prélat sur l'inspiration des Livres Saints et des règles d'une exégèse vraiment catholique que l'on doit l'encyclique *Providentissimus Deus* du même Pontife.

Quant à « l'isolement des différents domaines » que demande Paul Suresnes afin que les catholiques ne soient pas des ilotes dans le pays littéraire, je me permettrai d'observer que les auteurs catholiques en général l'ont observé autant que la foi et la morale et le bon sens aussi le permettent. Ils n'ont pas cru devoir être plus sages que l'Eglise. Quand l'Eglise juge un ouvrage pernicieux pour l'esprit des fidèles, sans en nier la valeur purement littéraire ou scientifique, elle le condamne et en interdit la lecture. Quand un ouvrage peut être sérieusement utile aux sciences et aux lettres, fût-il répréhensible en quelque partie, elle en permet volontiers la lecture à qui peut en profiter sans danger de perversion. Les catholiques non progressistes à la façon des modernistes font comme elle. Ils distinguent entre les œuvres littéraires qui ont une vraie valeur scientifique et une véritable utilité pour le progrès des connaissances humaines, qu'ils louent avec les réserves que de droit, et ceux qui ne sauraient être d'aucune utilité sérieuse ou dont l'utilité ne compenserait pas

1 — *Revue pratique d'Apologétique.*—Octobre 1906, p. 23.

les dangers ; et ceux-là, ils les réprouvent absolument sans leur méconnaître un mérite de facture, et ne croient pas devoir les signaler à l'admiration. Quel homme sensé leur en fera un reproche, et de ce chef les accusera de fanatisme?

Il serait intéressant aussi de savoir ce qu'on entend au juste par « l'isolement de la vérité philosophique et de la valeur morale ; » et quelle vérité philosophique les catholiques emprunteront à des rationalistes, qu'ils ne trouvent pas déjà dans leurs propres philosophes, et quelle valeur morale ils doivent faire ressortir à l'étranger qu'ils ne peuvent pas admirer chez les leurs.

***

Je ne veux pas rester sur un mot désagréable.

Paul Suresnes dit quelque part dans son article : « L'important, c'est d'entretenir un bon esprit public. » Tout le monde ici sera de son avis, et pour des catholiques le meilleur esprit public possible, c'est l'esprit catholique. Or, dit Pie X, — et Paul Suresnes, moins que personne, ne récusera sa compétence et son autorité, — le meilleur moyen d'assurer un esprit public vraiment sain et vraiment catholique, c'est l'Action sociale catholique et des journaux catholiques bien faits et bien dirigés. Nous voilà d'accord, implicitement au moins, et je l'espère pour toujours.

RAPHAËL GERVAIS.

LE GRAND DOCUMENT

SYNTHÈSE DU *CORPUS JURIS*

VI.—ARCHÉOLOGIE

Le *Corpus juris* offre ensuite de riches éléments d'information pour l'archéologie, une science très en vogue de nos jours.

En règle générale, la connaissance des institutions d'un peuple, de ses mœurs, des principaux événements de son histoire, sert à interpréter ses monuments ; à leur tour, les monuments traduisent dans une langue solennelle ses institutions, ses mœurs et son histoire, en éclairant les obscurités, en comblant les lacu-

nes de la littérature et de la tradition. S'agit-il d'archéologie biblique, la connaissance du Pentateuque de Moïse et de ses commentateurs inspirés est d'une indispensable nécessité. On sait le parti que les apologistes chargés de défendre la Bible contre les attaques de la science moderne tirent des découvertes de nos orientalistes en Palestine, en Egypte, dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate, partout où la race sainte a laissé sa trace et écrit une page de sa destinée orageuse. Pour les monuments de la Grèce et de Rome, l'étude préalable de la littérature, des mœurs et des lois politiques et civiles de ces nations est la méthode la plus sûre à suivre, si on veut les comprendre.

Ce principe trouve son application dans l'archéologie chrétienne, qui demeure un hiéroglyphe indéchiffrable pour qui ignore la constitution de l'Eglise et ses lois. Pendant les premiers siècles elle se composa une langue monumentale qu'elle seule parlait, et qui contrastait singulièrement avec les formes de l'art des nations au milieu desquelles elle vivait. Encore aujourd'hui, ce qui reste des tombeaux chrétiens, qui autrefois étaient des autels, avec les inscriptions et les symboles qui les couvrent, frappe l'amateur qui n'est pas initié, et qui se demande ce que peuvent signifier ces étranges caractères. Avec la loi du secret ou de l'*arcane* on a la clé du mystère. Les *Constitutions apostoliques* (Lib. VIII, cap. 6, 7, 8) nous renseignent sur ce point, à propos de la discipline des assemblées d'où les catéchumènes, les pénitents et les infidèles étaient exclus : *Ne quis audientium, ne quis infidelium.... nemo eorum quibus non licet exeat.* Les raisons de cette discipline sont développées par Tertullien (*Apologétique* VIII — *De Præscriptionibus* XLI), par saint Cyrille (*Catéchèses*) ; c'était par respect pour les mystères, dont les infidèles n'auraient pas compris la sainteté : *Nolite dare sanctum canibus* ; en temps de persécution, c'était pour se dérober aux poursuites et aux supplices des païens. Si les conciles qui se tinrent pendant les trois premiers siècles n'en parlent pas ; si la discipline du secret et de l'*arcane* resta un mot d'ordre qui ne fut jamais formulé très explicitement, c'était pour mieux atteindre le but. Du reste, la loi non écrite n'était pas moins une loi très rigoureuse et observée religieusement jusque par delà les persécutions, après que Constantin eut rendu la paix à l'Eglise. Ainsi s'expliquent les inscriptions suivantes : .*Ichthus, poisson*, qui est une phrase entière : *Jesus Christus, Dei Filius, Salvator ;* et encore la formule *Percepit*, sous-

entendu *Baptismum*, et cette autre : *Neophytus it ad Deum.* Le phénix, les saisons, l'ancre, les repas sont des figures empruntées aux païens, et dessinées sur les sarcophages chrétiens pour exprimer le dogme de la résurrection. Les Orantes signifient la prière parce que les chrétiens priaient les bras étendus en forme de croix. Après la paix, l'art chrétien encore dans l'enfance se manifesta plus librement. Alors les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament apparaissent sur les parois des *cubicula* et sur les sarcophages en plein air.

Le symbolisme exploite l'Evangile : la vigne et les épis de blé expriment l'Eucharistie ; le navire sur le dos d'un poisson représente l'Eglise appuyée sur son divin Fondateur ; l'eau qui coule d'une fontaine signifie la grâce ; les colombes sont l'image des âmes ; le bon Pasteur chargé de la brebis qu'il rapporte au bercail, c'est Jésus rédempteur du monde : autant de pages du Livre sacré, écrites sur la pierre et le marbre, pour l'enseignement des simples, incapables de saisir des vérités abstraites. Le symbolisme se retrouve jusque sur les anneaux que les chrétiens portaient aux doigts à l'instar des païens, mais avec une inspiration plus élevée ; on y voyait l'ancre, le poisson, l'Alpha et l'Omega de l'Apocalypse, le Labarum, la croix portant deux poissons : tous ces signes étaient entourés d'inscriptions pieuses en exergue. La ressemblance constatée entre ces signes chez les chrétiens de pays différents a fait croire à de graves antiquaires qu'une loi disciplinaire écrite ou coutumière, comme pour les fresques des basiliques et les images gravées sur les métaux, la pierre et le bois, réglait jusqu'aux détails de ce qu'on pourrait appeler le culte privé [1]. Le doute n'existe pas pour le culte public ; et l'on peut soutenir avec certitude que les symboles furent contrôlés par l'autorité des pasteurs, aussi bien que les scènes historiques et les images des saints. Ainsi demeure établie la corrélation de l'archéologie avec le droit canon, dont on trouve la preuve dans le *Corpus juris*, sinon pour tous les détails, au moins quant aux dispositions principales d'où ils se déduisent.

---

1 — Martigny. *Loco citato.*—Les beaux travaux de Jean-Baptiste Rossi ont fait pleine lumière sur ces intéressantes questions.

P. At,
prêtre du Sacré-Cœur.

Pages Romaines

Tempête anticléricale.—Le cardinal Svampa.—Décret du 2 août.

Si elles voulaient raconter tous les événements de ces derniers temps, ces pages seraient un véritable bulletin de tempête anticléricale. Il faut remonter aux mois révolutionnaires de la prise de Rome, en 1870, et à l'installation du nouveau gouvernement, pour rencontrer un déchaînement de haine contre la religion pareil à celui qui sévit en ce moment en Italie. A Marino, le jour de l'Assomption, le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, était, en plein jour, assailli dans sa voiture par une troupe de forcenés, en dépit du délégué de la sûreté, de deux brigadiers en bourgeois, des deux cyclistes agents qui ont l'habitude de l'accompagner partout pour le couvrir de leur protection, le cas échéant. Quelques jours après, Mgr Gaspari, secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, était, à son tour, publiquement insulté. Ces faits n'étaient que la suite d'autres vexations dont avaient été victimes de nombreux membres du clergé. A Rome, le cardinal Cassetta, dont la vie n'est qu'une longue suite d'aumônes à l'égard de toutes les indigences, se voyait insulté par une bande de mécréants ; Mgr Dandini était frappé d'un coup de pierre à l'oreille ; Mgr Sanfermo, que l'amitié de Pie X appela à Rome, au chapitre de Sainte-Marie Majeure, dès les premiers jours de son pontificat, était atteint par une grosse pierre qu'une main inconnue lui lançait au moment où il descendait les degrés de la basilique de Saint Pierre-aux-Liens ; Mgr Laurent Perosi, dont le génie musical a produit tant d'œuvres justement applaudies, recevait un crachat en pleine figure, alors qu'il sortait de la gare des chemins de fer. Mgr Tisimo, passant par le Corso, était gifflé et aurait même été terrassé sans l'intervention de citoyens honnêtes. Sans vouloir poursuivre une liste qui, hélas, serait trop longue, il faut signaler encore des faits absolument semblables qui se sont passés à Bergame, Gênes, Legnano, Sestri, Turin. En plusieurs villes, les églises ont été l'objet d'attentats sacrilèges ; le feu a été mis à leurs portes arrosées préalablement de pétrole. A la Spezia, en plein jour, une troupe de malfaiteurs faisant subitement irruption dans l'église Saint-Antoine ont, à la hâte, réuni pêle-mêle, bancs, chaises, ornements sacrés, auxquels ils ont mis feu, en chantant toutes les imprécations qui leur revenaient en mémoire. Le tabernacle lui-même n'a pas arrêté l'audace de ces véritables possédés. A l'arrivée trop tardive de la police, la bacchanale a dégénéré en une rixe sanglante qui a fait un mort et plusieurs blessés.

Et comme pour bien prouver que ces faits n'étaient point de regrettables incidents isolés, de tous les côtés de l'Italie une guerre acharnée a été déclarée aux institutions catholiques et principalement aux œuvres si belles de Don Bosco. La moralité de ces admirables bienfaiteurs de l'enfance, les Salésiens, a été dénoncée comme masquant une infâme hypocrisie ; des enfants soudoyés ont déféré à l'autorité civile les manœuvres immorales dont ils prétendaient être les victimes ; des prêtres ont été traînés en prison et des collèges salésiens ont été fermés. Habilement exploités par la presse anticléricale ces faits ont soulevé les haines, les démonstrations hostiles ont éclaté, et pour ne citer qu'une ville, à Sampierdarena, la foule, après avoir fait le siège du collège salésien, en avoir brisé toutes les vitres, les portes, a mis le feu aux bâtiments avec une fureur sauvage. A Parme, l'assaut fut donné au couvent des Carmes, au nom de la liberté et de la morale ! A Florence, le couvent des religieuses Dorothées eut le même sort.

Devant ce déchaînement de passions, loin de se dérober, Don Rua, général des Salésiens et successeur immédiat de Don Bosco, a demandé au gouvernement une enquête sur la moralité de tous les collèges salésiens, sûr que la lumière faite sur les actes, les hommes, les choses, manifesterait la fausseté des accusations. Et de fait, les prévisions de Don Rua n'ont pas été déçues. Tandis que le gouvernement poursuivait ses investigations non seulement dans tous les collèges salésiens, mais dans presque toutes les institutions religieuses de la Péninsule, nombre d'avocats se sont offerts spontanément pour revendiquer l'honneur de défendre les accusés ; les associations des anciens élèves des Salésiens ont publié de nobles protestations contre les injurieuses accusations de la presse anticléricale à l'égard de leurs vénérés maîtres, et les enquêtes ont démontré que, ici, un malheureux sectaire se donnant pour Salésien, en avait revêtu le costume et s'était livré à des actes immoraux pour jeter le discrédit sur les fils de Don Bosco dans les maisons desquels il n'avait jamais demeuré ; là, que des religieuses se donnant comme telles n'appartenaient à aucune congrégation, n'étaient reconnues par aucune autorité religieuse ; ailleurs, que les enfants qui s'étaient déclarés victimes de sévices avaient été dressés dans leurs affirmations mensongères par de véritables experts dans l'art du chantage. Ainsi, pendant les dernières semaines de juillet et les premières d'août, un véritable torrent de fange, un fleuve d'immondices a inondé l'Italie entière, et la presse anticléricale s'en est indignée dans un sentiment d'hypocrite moralité. Le Grand Maître de la maçonnerie italienne, Hector Ferrari, dans un véritable accès d'hypocrisie, a adressé une circulaire à toutes les loges d'Italie pour affirmer que si, loin d'être son fait, le mouvement anticlérical était la légitime révolte de la conscience humaine contre l'immoralité de l'école religieuse, la franc-maçonnerie devait en profiter pour éclairer les populations sur la nécessité de ne confier les enfants qu'à des maîtres laïques, dont la moralité garantie par les autorités civiles gouvernementales, offrait des assurances autrement grandes que celles des instituteurs congréganistes.

Le simple résumé de cette circulaire montre jusqu'où peut aller l'audace du mensonge.

Soit faiblesse, soit connivence secrète, le ministère italien n'a eu des indulgences que pour ceux qui dirigeaient le mouvement et des rigueurs injustes contre ceux qui en étaient l'objet.

Devant l'odieuse campagne qui avait la complicité des autorités publiques, le pape a pris la grave décision de suspendre les fêtes de son jubilé sacerdotal, pour ne pas exposer les catholiques de l'Italie ou de l'étranger à de sauvages agressions comme celles qui eurent lieu jadis sous Léon XIII, et tous les pèlerinages des mois de septembre et d'octobre ont été contremandés.

Le sentiment élevé qui a inspiré la décision de Pie X n'eût peut-être pas été compris, s'il n'avait eu pour résultat, en éloignant les pèlerins, d'amoindrir non la piété (?) des marchands d'objets de piété, mais le gain que leur donne la piété des autres. Et la crainte de voir diminuer les profits que donne la présence de la Papauté à Rome, a fait comprendre plus que tous les meilleurs raisonnements que le Pape n'est plus libre chez lui, qu'il est de toute nécessité qu'une digue soit opposée à l'envahissement de l'impiété qui, sous prétexte de liberté de conscience, étrangle celle des autres.

***

Le 10 août, dans son archevêché de Bologne, où on l'avait transporté en toute hâte, expirait le cardinal Dominique Svampa, qu'une grave crise avait surpris quelques jours auparavant en pleine tournée pastorale.

Né à Montegranaro, dans le diocèse de Fermo, le 13 juin 1851, il fit ses premières études au séminaire diocésain et fut, en novembre 1872, envoyé par le cardinal archevêque de Angelis, au séminaire Pie à Rome, où il acquit brillamment ses grades en théologie et en droit canon. Ordonné prêtre, et de retour à Fermo, il fut nommé chanoine de la cathédrale, professeur de dogme et de droit au séminaire du diocèse. En 1882, Léon XIII lui donna la chaire de droit à l'université pontificale de l'Apollinaire, et le nommant camérier secret, consulteur de la Congrégation du Concile, il lui confia la direction spirituelle des élèves du collège de la Propagande. Cinq ans après, promu à l'évêché de Forli, 13 juin 1887, Mgr Svampa montra un tel zèle apostolique, une activité si grande que, à la vacance du siège de Bologne par l'option du cardinal Serafino Vanutelli au siège suburbicaire de Frascati, Léon XIII, dans le consistoire du 18 mai 1894, le créa cardinal prêtre du titre de Saint Onuphre au Janicule et lui confia l'église de Bologne.

Homme de grande doctrine, de principes inflexibles, mais sachant en faire aimer la rigidité par la douceur, les condescendances de ses rapports avec les hommes, le cardinal Svampa devint populaire dans ce diocèse de Bologne où l'indépendance des caractères a mis si souvent en échec ceux qui ont la charge de gouverner. Au conclave, il fut, dit-on, l'un des électeurs les plus actifs du cardinal Sarto, et Pie X retrouva en lui un précieux auxiliaire pour diminuer la tension des rapports qui existaient entre la Papauté et la maison de Savoie, à la mort de Léon XIII. La disparition de ce prince de l'Eglise, qui eut la rare fortune de plaire à tout le monde, a été largement pleurée par Bologne qui, frondeuse envers tous, s'était inclinée devant lui.

***

A la date du 2 août, par l'ordre et l'autorité de Sa Sainteté, la Congrégation du Concile a publié l'un des plus importants décrets qu'elle ait élaborés depuis sa création. Il sera connu dans la législation ecclésiastique par les premiers mots de sa première phrase *Ne temere inirentur*, ainsi que l'a établi une longue coutume.

Ce décret modifiant la discipline relative aux fiançailles et au mariage, bien que fait par la Congrégation du Concile, n'a été rendu qu'après entente avec la commission chargée de préparer la modification du droit canon, ou plutôt la Congrégation du Concile n'a été invitée à publier ce que la commission du droit canon avait décidé, que parce que, d'une part, les travaux de codification ne doivent pas être publiés par fraction, et que, d'autre part, le bien des âmes demandait à ce qu'on ne différât pas davantage une modification des droits nécessitée par les exigences de la vie moderne.

En vue d'empêcher les mariages clandestins, le Concile de Trente avait décrété :

« Si quelqu'un essaye de contracter mariage autrement qu'en présence du propre curé ou d'un prêtre autorisé par ce curé ou par l'ordinaire, le Saint Concile le rend complètement inapte à participer à un tel contrat, et déclare ce contrat absolument nul. »

Ce décret devait être publié dans chaque paroisse et il ne devait être applicable que dans les pays où il avait été promulgué. Par suite des déchirements produits en Europe par la Réforme, les décrets du Concile de Trente ne furent pas publiés dans plusieurs pays, notamment en Angleterre, en Suède, en Norvège, dans une partie de l'Allemagne. Or, là où on n'appliquait pas la législation matrimoniale du Concile de Trente, on vivait sous un régime imprécis, présentant mille inconvénients.

Et même dans les pays où les décrets du Concile étaient en vigueur, on se heurtait à bien des difficultés. Souvent, en effet, on ne savait quel était le propre curé des contractants. Les règles canoniques établissaient que c'est celui de l'endroit où l'un ou l'autre des contractants a son domicile ou un quasi-domicile. Mais, comme il est quelquefois difficile de juger si le quasi-domicile est certain, il en résultait que beaucoup de mariages étaient exposés à la non-validité ; beaucoup aussi, soit par ignorance des contractants, soit par fraude, ont été atteints d'illégitimité complète et de nullité.

C'est pour éviter ces irrégularités que ce décret a été rendu.

La présence du curé ou de son représentant sera nécessaire universellement, sauf dans les cas d'impossibilité prévus.

Tout mariage devant le curé du territoire sera valide. Pour la licéité des règles précises sont établies : un mois de séjour est prescrit.

Les fiançailles ne seront valides que si elles sont consignées dans un écrit authentique ou devant deux témoins.

Le nouveau décret n'entrera en vigueur qu'à partir de Pâques 1908, mais il sera obligatoire partout, c'est-à-dire même dans les pays où les décrets du Concile de Trente n'avaient point été publiés.

Ce décret laisse deviner que la codification du droit canon en sera aussi une heureuse modification.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Manuel des sciences usuelles—Zoologie, botanique, minéralogie, par l'abbé V.-A. Huard—Physique, cosmographie, industrie, par l'abbé H. Simard, 1 vol. in-18, avec 234 gravures, de 388 pages, Québec, Marcotte, 1907.

Nous le disions naguère à propos d'un remarquable ouvrage du savant sulpicien, M. Guibert, rien n'est plus difficile et rien n'est plus rare qu'un bon livre de vulgarisation, qu'un manuel à la fois scientifique et pratique. Et nous sommes heureux de saluer comme tel le beau traité que nous devons aux efforts réunis de MM. Huard et Simard. Assurément leur œuvre est très incomplète, très résumée, *élémentaire* en un mot, pour répondre à la nature de l'enseignement et aux exigences du programme ; mais elle a le grand mérite de présenter ces deux qualités si nécessaires, l'exactitude et la clarté. Tout lecteur intelligent comprendra ces pages ; et les instituteurs et les institutrices pour lesquels elles ont été spécialement écrites y puiseront sans peine les éléments de leurs leçons.

Ce qui nous a plus particulièrement frappé, c'est le soin scrupuleux avec lequel nos auteurs se tiennent au courant des plus récentes découvertes et tirent parti des progrès de la science. Et c'est la raison qui nous engage à leur soumettre une petite critique, la seule. Pourquoi M. Simard ne fait-il pas état des travaux du savant catholique Branly, des merveilles de la télégraphie *sans fil* et de la *télémécanique?* Pourquoi M. Huard, méconnaissant les derniers résultats de la cérébrologie, attribue-t-il aux hémisphères cérébraux le siège « de la connaissance et de la volonté » ? Notre distingué naturaliste doit savoir que les hémisphères ne président qu'à la sensibilité, voire à la mémoire, l'intelligence et la volonté étant des facultés *spirituelles et inlocalisables.*

Nous n'insistons pas. Nos légères critiques prouveront aux auteurs que nous avons lu avec attention leur livre, et nous sommes assuré qu'ils en tiendront compte dans la prochaine édition.

Est-il nécessaire de signaler et de louer l'*esprit* qui anime tout le volume et en double le prix ? Comme tous les vrais savants, MM. Huard et Simard trouvent dans tout l'univers l'ineffable signature de Dieu et ne manquent pas une occasion de rendre hommage au Créateur. Comment ne pas répéter après eux : « La puissance de Dieu, sa providence et sa bonté pour l'homme apparaissent de toutes parts dans l'univers. » ? Plus on scrute les mystères de la nature, plus on sent la justesse de la proposition, plus on se rapproche de ce Soleil de vérité et de justice dont nos pauvres sciences ne sont que les faibles rayons.

Dr SURBLED.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

La Mission de la Jeunesse Contemporaine, par F.-A. Vuillermet. Lille, Bureaux de l'Echo du Rosaire, 38, rue Jean-sans-Peur, 1907.

Le Père Vuillermet aime les jeunes ; il ne se contente pas de leur parler du haut de la chaire, il fait pour eux des livres. Celui qu'il a publié, il y a quelques mois, fait bien voir son âme ardente d'apôtre. Le titre lui-même est suggestif, il est plein de promesses, et il attire tout de suite l'attention des éducateurs et des jeunes gens.

La Mission de la Jeunesse Contemporaine ! Cette seule phrase résume, et ramasse dans une heureuse formule tout l'esprit du livre, et toutes les préoccupations de ceux qui aujourd'hui s'occupent des œuvres des jeunes gens. Il est si vrai de répéter à chaque génération qui se lève qu'elle sera la maîtresse de l'avenir ! Et, de notre temps, il est si nécessaire de préparer, mieux encore qu'on ne l'a fait dans le passé, les jeunes gens à leur travail de demain et à leur mission sociale ! Le P. Vuillermet estime avec raison qu'il y a deux préparations indispensables au jeune homme qui veut être quelqu'un : une préparation morale et une préparation intellectuelle. Il se réserve sans doute de nous parler de la première dans un livre qu'il nous promet et qui sera intitulé : *Soyez des hommes ;* et il n'insiste dans celui qu'il vient de nous donner que sur la préparation intellectuelle.

L'homme de demain ne pourra bien remplir son rôle social et exercer une influence efficace sur ses contemporains s'il n'est pourvu d'une forte discipline intellectuelle, s'il n'a ouvert son esprit à toutes les questions d'où va dépendre la prospérité commune. Il faut donc que son esprit soit actif, éveillé, curieux, cultivé. Le P. Vuillermet lui donne d'excellents conseils qui l'aideront à développer et à enrichir cet esprit. Il lui dit quels livres il doit lire, et il lui apprend comment il faut lire : non pas de cette façon nonchalante et commode qui fait de la lecture un agréable passe-temps, mais avec ces méthodes de réflexion et d'annotations qui forcent le lecteur à se servir sans cesse de sa plume, et à se préciser à lui-même ses propres impressions. Le chapître consacré aux cercles d'études sera particulièrement utile à nos jennes de l'A. C. J. C., qui cherchent dans le groupement de leurs efforts et dans l'association des esprits tous les stimulants et tous les secours dont ils ont besoin. L'auteur a même ajouté à cette partie de son livre une petite rhétorique sur l'art d'écrire et de parler, où il rappelle les notions essentielles que doit avoir celui qui veut écrire pour être lu, ou qui veut parler pour être écouté.

Le Père Vuillermet énumère et étudie, dans une deuxième partie de son livre, les obstacles à la préparation intellectuelle, et qui sont pour les jeunes gens : la dissipation, la paresse, et les passions. Il y a là des conseils très sages, fondés sur des observations judicieuses. Nos jeunes étudiants canadiens, plus encore peut-être que les jeunes français, sont facilement victimes de la dissipation et de la paresse. Il faut tant de distractions à nos jeunes d'Amérique ! Et l'esprit canadien est encore si peu porté vers les choses de la vie intellectuelle ! Et l'on s'imagine si volontiers que l'on a presque tout fait pour enrichir son esprit quand on a occupé ses loisirs à lire nos volumineux et vides journaux !

Enfin, le P. Vuillermet raconte, en terminant, les joies et les récompenses du travail intellectuel. Il dit comment ce travail de l'esprit élève l'âme, la déprend des basses sollicitations de l'oisiveté et du mal, et assure au jeune homme laborieux une part précieuse dans le grand œuvre de l'édification de la vie religieuse et de la vie nationale.

Ce livre, écrit dans un style alerte et abondant jusqu'à être parfois un peu incohèrent et diffus, ne peut manquer d'intéresser beancoup nos jeunes gens, et surtout les étudiants de nos académies et de nos collèges. Il sera aussi utile aux directeurs et aux professeurs de nos maisons d'éducation.

CAMILLE ROY, p^tre^.

Formation de l'Orateur Sacré. THÈMES ORATOIRES, 72 exercices comprenant tout le catéchisme du Concile de Trente, par le Père Bouchage, in-16 de pp. XVIII-277, Lyon-Paris, Emmanuel Vitté. Prix, 3 fr.

Ce nouveau volume du R. P. Bouchage, rédemptoriste, a pour but de mettre sur la voie de l'application ceux qui ont eu l'avantage—et même ceux qui ne l'ont pas eu—de prendre connaissance de son premier volume sur « la formation de l'orateur sacré » dont nous avons parlé dans notre numéro de mars. Ce sont des cadres très bien ordonnés où l'auteur a commencé à disposer d'une manière sommaire l'abondante doctrine du *Catéchisme Romain.* On y trouvera les plans déjà un peu développés de trente-trois instructions sur le Symbole, de quatorze sur les Sacrements, de quatorze

aussi sur le Décalogue, et de douze sur la Prière, dont neuf sont consacrées à l'exposition du *Pater*.

Ces « thèmes oratoires » indiquent et divisent la doctrine à développer. mais n'en renferment pas toute l'exposition. Le livre du P. Bouchage n'a donc pas la prétention de se substituer au *Catéchisme Romain* dont il faudra toujours avoir le texte si riche en doctrine. Mais il aidera beaucoup à mettre en œuvre pour la prédication, les trésors de matériaux qui sont malheureusement laissés trop peu employés dans le catéchisme officiel de saint Pie V et de Clement XIII ; aussi nous aurions désiré trouver dans cette belle suite de thèmes oratoires, outre l'ordre et une partie de la doctrine que l'auteur a tirés du *Catéchisme Romain*, des références nombrenses au texte lui-même, pour faciliter au jeune orateur son approvisionnement doctrinal par l'assimilation de cette partie de la doctrine que l'auteur ne pouvait pas introduire lui-même dans ses cadres, sans outrepasser son but et entreprendre un ouvrage beaucoup plus considérable. Il a voulu *aider* mais non pas *remplacer* le travail personnel.

Son aide, venant d'un ouvrier aussi expérimenté de la parole évangélique, sera précieux et d'un grand secours à tous ceux qui auront la sagesse de l'accepter. Ses « thèmes » sont souvent très heureusement suggestifs et ont le grand avantage pratique d'aider à traiter des sujets d'opportunîté quotidienne. Dans ces plans bien conçus, il y a déjà de la vie, du relief, de la couleur, une heureuse poussée, oserions-nous dire, vers une éloquence vivante et solide, pratique, pieuse et belle.

J. A. D.

Collection *Science et Religion*, vols in-12, prix 0 fr., 60. Librairie Bloud & Cie, 4, rue Madame, Paris (VIe).

N° 436. *Vie de Paul de Thèbes et Vie d'Hilarion*, par saint Jérôme. Traduction. Introduction et notes, par P. de Labriolle.

N° 437. *Newton*, par le baron Carra de Vaux.

N°s 438 439. *Charles Darwin*, par E. Thouverez.

N° 440. *A.-A. Cournat*, par Florian Mentré.

N° 441. *Ballanche*, pensées et fragments. Introduction par P. Vulliaud.

N° 442. *L'Organisation professionnelle et le Code du Travail*, par Henri Lorin.

N° 443. *L'Epanouissement social des Droits de l'Homme*, par C. Boucaud.

N° 445. *Les Variations et les Théories de la Science*, par le Vte R. d'Adhémar.

N° 448. *La Peur de la Vérité*, par B. Allo.

N° 451. *Les Idées Morales d'Horace*, par M. Victor Giraud.

N°s 452 453. *Les Silex taillés et l'Ancienneté de l'Homme*, par A. de Lapparent.

Cette livraison de notre revue compte, par exception, 64 pages.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME VI OCTOBRE 1907 N° 10

DEUX GRAVES DOCUMENTS

Le 3 juillet dernier paraissait, avec l'approbation du Pape, un décret du Saint-Office reproduisant, pour les proscrire, soixante-cinq propositions doctrinales extraites d'ouvrages récents et ayant trait les unes à la vérité et à la foi catholique en général, les autres à l'Ecriture Sainte, à l'Eglise, à Jésus-Christ et aux sacrements.

C'était jeter le cri d'alarme et mettre le monde chrétien en garde contre une série d'erreurs d'autant plus dangereuses que, sous certains dehors scientifiques, elles peuvent plus aisément séduire les esprits sans défiance et qu'elles s'attaquent, par de nouvelles conceptions des dogmes et un système de philosophie radicalement faux, aux bases mêmes de la religion.

Cet acte de Pie X, rappelant si bien la condamnation portée par Pie IX, dans son immortel Syllabus, contre les erreurs modernes, fut accueilli comme un acte sauveur.

Mais ce n'était pas assez. Il fallait encore dénoncer le système lui-même, source de tant d'erreurs, en tracer les vrais caractères, en signaler les effets et les causes, et pren-

dre les mesures les plus énergiques pour assurer dans tous les pays la conservation et l'intégrité de la foi.

C'est ce que le Souverain Pontife vient de faire par son encyclique, en date du 8 septembre, sur « les doctrines des modernistes. »

Ce document, d'une étendue considérable et d'une exceptionnelle gravité, constitue l'une des manifestations les plus importantes et les plus solennelles du magistère suprême de l'Eglise.

Le Saint-Père, après avoir décrit l'anarchie intellectuelle où plusieurs esprits sont tombés, attribue, en grande partie, ce fait déplorable au mépris et à l'abandon des doctrines de la scolastique et de saint Thomas d'Aquin, et il renouvelle à ce sujet, en les renforçant même, les ordonnances les plus rigoureuses de son prédécesseur Léon XIII.

C'est avec une joie profonde que nous saluons l'apparition de cette lettre, et avec des sentiments d'une haute admiration pour la sagesse et la clairvoyance pontificale que les directeurs de cette revue, vouée dès son origine à la défense des principes traditionnels de la philosophie catholique et du droit social chrétien, s'empressent d'adhérer aux enseignements si élevés, si précis et si opportuns du décret *Lamentabili sane exitu* et de l'encyclique *Pascendi dominici gregis.*

LA RÉDACTION.

AVERTISSEMENT

Le travail de Mgr L.-A. Pâquet, l'*Eglise et l'éducation*, continuera à paraître dans la livraison de novembre prochain.

LA DIRECTION.

« LE PETIT PARADIS DE QUÉBEC » [1]

A l'époque où notre jeune héroïne remonte le Saint-Laurent, les rives désertes et silencieuses du grand fleuve offrent le spectacle de la nature sauvage dans toute son horreur. C'est partout la forêt mystérieuse aux profondeurs immenses. Vallées, collines, ou cimes des Laurentides perçant le ciel bleu, c'est partout le règne de la barbarie. A part Tadoussac, aucun vestige de civilisation n'apparaît jusqu'au cap Tourmente. De là sur la côte de Beaupré, l'île d'Orléans, et la côte de Lauzon, quelques rares habitations françaises commencent à émerger des bois, de loin en loin, au milieu d'un champ à demi défriché. Voici Québec, le promontoire géant au front encore couronné d'arbres séculaires. On aperçoit sur ses flancs les bastions du fort Saint-Louis. Quelques clochers scintillent aux feux du soleil à travers le feuillage. Un petit nombre de maisons s'échelonnent de la basse ville sur le penchant de la montagne, le long du chemin qui conduit au fort. A la haute ville, en face du port, les Jésuites habitent depuis l'incendie de 1640 la maison des Cent Associés, occupée un temps par les Hospitalières. Cette maison située vis-à-vis la place

---

1 — UNE FLEUR MYSTIQUE CANADIENNE : VIE DE LA MÈRE MARIE-CATHERINE DE SAINT-AUGUSTIN, de l'Hôtel-Dieu de Québec, par le Père L. Hudon, S. J. Volume in 8° de 300 pages, orné de deux gravures hors texte. Montréal, 1907. En vente aux bureaux du *Messager*, rue Rachel, Montréal, chez les principaux libraires, et à l'Hôtel-Dieu de Québec. Prix : 60 cents, frais de port en plus.

Tous nos remerciements au pieux auteur de cette biographie édifiante pour nous en avoir communiqué comme primeur un des plus beaux chapitres. En lisant ces pages tout imprégnées du parfum de la sainteté de l'héroïque hospitalière, nos lecteurs se demanderont avec étonnement pourquoi une figure aussi merveilleuse n'est pas mieux connue. C'est pour répondre à pareille question que l'auteur offre aujourd'hui à ses compatriotes, et aux fidèles en général, *Une Fleur mystique canadienne*.—(LA RÉDACTION).

d'Armes actuelle, vers l'angle de la rue du Trésor, sert de presbytère et de chapelle paroissiale, en attendant que les constructions commencées l'année précédente (1647) soient achevées. Non loin de là, un peu vers le sud, s'élève le monastère des Ursulines, édifice en pierre long de 92 pieds et large de 28, le plus beau de la colonie. Vers le nord, du côté qui regarde la vallée de la rivière Saint-Charles, l'Hôtel-Dieu, de modeste apparence. Ici et là, dans la haute ville, sur la côte de Sainte-Geneviève et à Notre-Dame-des-Anges, quelques maisons et des champs cultivés; puis des cabanes de sauvages près du fort et de l'hôpital. La population française de la cité nouvelle et de ses environs ne compte guère plus de 500 âmes.

Tel était le principal foyer de la civilisation chrétienne et française dans l'Amérique du Nord, quand *le Cardinal* jeta l'ancre dans la rade de Québec, le dix-neuvième jour d'août de l'année 1648. Enfin, la Sœur de Saint-Augustin mettait le pied avec ses compagnes sur cette terre tant désirée, et escaladait, l'allégresse au cœur, la montagne qu'elle devait illustrer par ses vertus. Elle est entrée enfin dans ce qu'elle appelle agréablement son « petit paradis de Québec ». Ce sera pour elle le théâtre d'un sublime apostolat. Nous avons besoin, pour une plus parfaite intelligence de sa vie, d'esquisser brièvement la situation de la colonie à l'heure où nous sommes.

Champlain et les rois de France, en fondant Québec, avaient rêvé d'en faire la capitale d'une France nouvelle, porte-lumière de Jésus-Christ dans le Nouveau Monde. Après quarante ans, Québec n'était encore qu'un pauvre bourg, chef-lieu d'une colonie naissante, un territoire plus vaste que l'Europe, il est vrai, mais peuplé par moins de deux mille Français disséminés à Québec, à Trois-Rivières, à Montréal, dans les missions et au sein des tribus sauvages. La Compagnie des Cent Associés, à qui les rois de France avaient confié les destinées du Canada, s'était moins préoccupée de la diffusion de l'Evangile et des intérêts véritables de la colonisation que de ses propres intérêts commer-

ciaux. Un nouveau règlement royal, édicté en 1647 et modifié en 1648, améliorait bien un peu la situation, mais rien ne venait encore donner un essor vigoureux à la colonie, ni même en assurer l'existence toujours extrêmement précaire.

Par le nouveau règlement royal, l'autorité civile reposait dans le *Conseil souverain*, composé du gouverneur, du supérieur des Jésuites, en attendant qu'il y eût un évêque, du dernier gouverneur sorti de charge et de deux habitants du pays, élus de trois ans en trois ans par les gens tenant le Conseil et par les syndics des communautés de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières. Le Conseil formé en 1648 fut composé de M. d'Ailleboust, du P. Jérôme Lalemant et des sieurs de Chavigny, Godefroy et Giffard. Il possédait les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, toujours néanmoins sous la direction du gouverneur-général. C'est à Québec, résidence de ce dernier, que siégeait le Conseil [1].

Les colons pouvaient enfin bénéficier, eux aussi, du commerce qui était florissant. Les sauvages affluaient, chaque année, de tous les coins du pays à Tadoussac, à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières pour échanger leurs pelleteries contre les produits européens.

Le grand objet de la politique du Gouvernement restait toujours les bonnes relations avec les sauvages : conserver l'amitié des alliés et maintenir les ennemis dans le respect. A cette œuvre excessivement ardue contribuaient surtout les missionnaires jésuites tout en travaillant à l'évangélisation des tribus.

Les principales nations sauvages répandues dans le bassin du Saint-Laurent étaient : au nord, les Montagnais, qui vivaient sur les bords du Saguenay et de deux ou trois autres grandes rivières ; au sud, les Abénakis et les Etchemins, qui peuplaient l'Acadie ; aux environs de Québec, les Algonquins ; puis, au nord vers les hauteurs des terres, les Attikamègues ou les Poissons ; enfin, sur les bords de l'Outaouais et des lacs dont il sort, plusieurs

1 — Ferland, I, p. 363.

autres tribus. Ces diverses peuplades se rattachaient toutes à la famille algonquine. Toutes étaient amies des Français.

Les autres nations appartenaient à la race huronne-iroquoise. Supérieures aux Algonquins par l'intelligence, elles jouèrent un rôle plus important. « De toutes les nations septentrionales, dit Ferland, la nation huronne était la plus intelligente, la plus avancée dans les arts et la plus susceptible de recevoir l'instruction. » Cependant, ajoute-t-il, dès qu'il s'agissait des choses spirituelles. les Hurons semblaient tout à fait bornés, par un effet des passions brutales et dépravantes auxquelles ils se livraient. Amis des Français, ils reçurent les missionnaires au milieu d'eux. Ils habitaient la vaste presqu'île baignée au nord per la baie Georgienne, à l'ouest par la baie de Nottiwasaga, et à l'est par le lac Simcoe : pays fertile et bien cultivé qui se trouve sur les bords du grand lac qui porte encore aujourd'hui le nom de lac Huron. Leur population était d'environ trente mille âmes, distribuées en vingt-cinq villages.

Les Jésuites s'étaient particulièrement attachés à cette vigne depuis le commencement de la colonie. En 1648, onze pères y travaillaient, aidés de quatre frères et de vingt-quatre Français dévoués, domestiques, donnés ou soldats. Ils avaient sept résidences. Le P. Paul Ragueneau était le supérieur de ces missions. Après la mort du P. Jogues s'était manifesté un mouvement de conversion vraiment extraordinaire. Les Pères eurent la consolation, l'année qui suivit, de baptiser plus de treize cents infidèles et de voir la ferveur des néophytes s'accroître chaque jour. A ce point que le Père Ragueneau, après avoir fait la visite de toutes les églises huronnes, écrivait au P. Jérôme Lalemant : « Je n'eusse jamais cru pouvoir voir, après cinquante ans de travail, la dixième partie de la piété, de la vertu et de la sainteté dont partout j'ai été témoin dans la visite que j'ai faite de ces églises. » [1]

1 — *Relation* de 1649.

Aussi des ouvriers du premier mérite y travaillaient avec lui. Citons au premier rang le fondateur de ces missions, le P. Jean de Brébeuf, puis les Gabriel Lalemant, les Daniel, les Chaumonot, les Chabanel, les Garnier,... qui presque tous devaient remporter la palme du martyre. « Ils ont surmonté mes espérances, écrit encore le Père Ragueneau. La plupart des esprits, même autrefois les plus farouches, se rendent si dociles et si souples à la prédication de l'Evangile qu'il paraît assez que les anges y travaillaient bien plus que nous. » [1]

Mais les Iroquois, frères des Hurons par le sang, étaient loin d'avoir les mêmes sentiments. Ils étaient devenus leurs ennemis implacables. Guerriers célèbres et redoutables, ils se distinguaient entre tous ces peuples par leur bravoure et par l'habileté dans les conseils. Le pays magnifique qu'ils habitaient est situé au sud du lac Ontario et fait aujourd'hui partie de l'état de New-York. Divisés en cinq tribus distinctes et autonomes, ils s'étaient constitués en confédération pour des fins militaires. De beaucoup les plus puissants, ils inspiraient la terreur à toutes les autres nations, aux Français aussi bien pour qui ils restaient une constante menace, malgré la foi des traités vingt fois renouvelés et vingt fois rompus. Par le lac Champlain et la rivière Richelieu, ils avaient un accès facile au Saint-Laurent. Jusque-là réfractaires pour la plupart à l'action des missionnaires, excités d'ailleurs par l'influence anglaise protestante, ils semblaient s'être arrogé le rôle de suppôts de l'enfer pour persécuter et détruire l'Eglise nouvelle.

C'est en vain que les Hurons et les autres alliés tournaient les yeux vers Québec pour y chercher dans la puissance française un secours qui leur devenait de plus en plus nécessaire. La petite capitale, impuissante à conjurer le péril, vivait elle-même dans un frémissement continuel de crainte. C'était un sujet d'étonnement, ou plutôt un miracle de la Providence constant, qu'elle sub-

1 — *Ibid.*

sistât encore : sa force militaire était nulle. Par bonheur, la grosse voix des canons du fort, les présents et l'appareil de majesté dont savait s'entourer le grand Ononthio avaient réussi jusque-là, selon les calculs humains, à frapper l'imagination de ces grands enfants des bois et à les tenir dans le respect. Combien de temps cela durera-t-il ? Le nouveau gouverneur-général serait-il à la hauteur de la tâche ? Viendrait-il à bout, comme M. de Montmagny, de suppléer par sa prudence au défaut de ressources militaires ?

Telle était la situation de la colonie en 1648. Mais pour conquérir à Jésus-Christ ce vaste royaume du Canada entièrement soumis à l'empire du démon, il était venu de France un bataillon d'élite enrôlé sous l'étendard de la croix, n'ayant d'autres armes que celles de son divin Chef : l'amour de la pauvreté et de la souffrance, la charité, le zèle des âmes, le glaive de la parole divine et le désir du martyre. Québec était la base d'opération de cette héroïque phalange. De Québec rayonnaient dans toutes les directions les missionnaires jésuites, intrépides sauveurs au cœur de feu que rien ne lassait, que rien n'affrayait : ni la faim, ni la soif, ni la maladie, ni la fatigue, ni les traitements barbares, ni la mort. A Québec, Ursulines et Hospitalières, anges de la prière et du sacrifice, coopéraient à leur manière à l'œuvre du salut des âmes. Les Ursulines, alors au nombre de onze, instruisaient les filles françaises et surtout les filles sauvages de beaucoup les plus nombreuses. Leur zèle s'étendait encore à beaucoup d'adultes, hommes et femmes, qui venaient les visiter ; elles en comptèrent une année jusqu'à huit cents. Des merveilles de salut s'opéraient par leur moyen.

De leur côté les Hospitalières, au nombre de cinq, avant l'arrivée de la sœur Saint-Augustin et de ses deux compagnes, ne perdaient pas l'occasion d'instruire les indigènes dans leur langue et de recueillir les miséreux ; mais elles s'employaient surtout au soin des malades, français et sauvages, avec une charité qui ne connaissait pas de bornes. « Il faut savoir ce que c'est qu'un sauvage qui se porte bien, dit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, pour savoir

ce que c'est qu'un sauvage malade. On pourrait par là se faire une idée de la mortification des personnes qui sont occupées à les servir...pour en supporter l'infection et la puanteur. » Ajoutez à cela les rigueurs de l'hiver canadien, contre lequel on ne savait pas se prémunir comme aujourd'hui, les privations de toutes sortes, une nourriture grossière, à laquelle leur pauvreté et le manque de vivres les condamnaient, la vie au milieu des bois, la crainte continuelle de l'Iroquois, l'isolement affreux de toute civilisation dont elles étaient séparées par l'océan, et vous comprendrez aisément tout ce qu'une pareille existence devait offrir de rude et de pénible pour une enfant de seize ans.

Il fallait qu'elle portât bien avant dans son cœur l'amour de Jésus crucifié, pour regarder son nouveau séjour comme un paradis et en savourer les peines comme autant de délices. En saluant Québec du nom de paradis, elle montrait bien qu'elle méritait d'en être l'ornement. Québec, coin prédestiné de la terre d'Amérique, sol béni foulé par tant de héros, de saints et de martyrs, parterre embaumé des plus belles vertus chrétiennes, c'était bien, en effet, le petit paradis de Jésus-Christ, la consolation de son Cœur dans ces contrées infidèles. Québec, n'était-ce pas le phare avancé de sa civilisation dans cette barbarie ? la tour fortifiée d'où partaient ses soldats magnanimes pour voler à la conquête des pays idolâtres ? la montagne sainte où priait les Marie de l'Incarnation ? Ce sera bientôt le Golgotha où l'Agneau divin s'adjoindra une victime choisie entre mille. O Canada ! réjouis-toi ; si tu savais le don que le Seigneur vient de te faire !

L. Hudon, S. J.

AUX SOURCES DE L'HISTOIRE MANITOBAINE

VII.—QUESTIONS ÉPINEUSES

Les mensonges historiques ont la vie proverbialement dure, et les erreurs involontaires dans le champ de l'histoire participent trop souvent à cette tenacité. Soit par suite de paresse intellectuelle de la part d'écrivains qui trouvent plus facile de copier que de recourir aux sources, soit par intérêt personnel et parce que les données inexactes cadrent avec les préjugés de l'auteur, des faits dont l'authenticité n'est rien moins que prouvée sont reproduits sans scrupule, et si personne n'en conteste l'exactitude, ils finissent par passer dans le domaine des vérités irréfragables.

Dans le cas qui nous occupe, une autre raison, de nature assez puérile, semble avoir contribué à dénaturer un événement important dans l'histoire canadienne. Quiconque est un tant soit peu familier avec la littérature courante des Anglais d'Amérique, toute personne qui s'adonne plus ou moins à la lecture de leurs journaux, n'a pu manquer d'être frappé de l'excessive prédilection pour l'allitération dont font preuve la plupart de leurs écrivains à gages. *Winnipeg Wirings*, *Brandon Budget*, *Calgary Clippings*, et tant d'autres expressions du même genre, se rencontrent journellement dans leurs feuilles publiques. Dès lors on conçoit l'extrême satisfaction de ces auteurs quand ils ont la bonne fortune de tomber sur une allitération bien conditionnée, comme celle que contient la phrase *Riel's Red River Rebellion*, « la révolte de Riel à la Rivière-Rouge. » Evidemment, pareille aubaine ne pouvait se négliger, surtout étant donné que cette expression consacre des préjugés basés sur des antipathies nationales.

Naturellement l'historien sérieux est au-dessus de semblables puérilités, et doit avant tout la vérité à ses lecteurs. Bien que jusqu'ici les écrivains anglais sans exception—même, je regrette de le dire, Alex. Begg—aient parlé de l'insurrection de 1869 comme d'une rébellion, je n'hésite pas à déclarer (et on devrait le proclamer sur les toits) qu'il n'y eut jamais de rebellion à la Rivière-Rouge. En d'autres termes, le soulèvement dirigé par

Riel était parfaitement légitime, et le gouvernement qui en résulta avait toutes les garanties de légalité possibles dans les circonstances. Les métis parvinrent à leurs fins, et n'eût été le fanatisme des soldats de Wolseley, Riel aurait remis paisiblement entre les mains du gouverneur Archibald les pouvoirs temporaires que le peuple lui avait confiés.

Car enfin, en pareille matière, il faut être logique ou bien se taire. Qu'est-ce qu'une révolte? C'est un soulèvement à main armée contre l'autorité légitime ; une résistance par voies de fait aux représentants des pouvoirs légalement constitués. En 1860, l'Assiniboia était, comme le Canada, une colonie qui dépendait directement de la couronne anglaise. Riel et les métis se soulevèrent-ils contre l'autorité de la Reine? Aucunement. Même la plupart des auteurs anglais sont forcés de reconnaître leur parfaite loyauté. Du reste, les pièces officielles de l'époque sont là pour la prouver. Alors, où est la révolte? Montrez-nous la rébellion, ou bien avouez que vous faites un usage éhonté des mots, et calomniez un petit peuple auquel on devrait au contraire savoir gré d'avoir été probablement le sauveur du Manitoba et du Nord-Ouest canadien tout entier.

Cette dernière assertion surprendra, je le sais. J'y reviendrai peut-être. En attendant il doit me suffire de démontrer la parfaite légitimité de sa résistance aux empiètements, non pas du gouvernement britannique, contre lequel il ne lui vint jamais à la pensée de se soulever, mais des autorités canadiennes qui n'avaient aucun droit sur son territoire avant le 15 juillet 1870.

Comme je l'ai écrit ailleurs,

les habitants de la Rivière-Rouge étaient, avant cette époque, dans la même position que ceux de Terre-Neuve aujourd'hui. Que les détracteurs des métis se mettent un instant à la place de ces derniers. Des émissaires de Québec arrivent à leur pays, formant, comme le disait le Dr Bryce des Ontariens de l'Assiniboia, « une expédition de caractère irritant, agressif et égoïste ; prenant possession du sol avant qu'il n'ait été transféré et posant en conquérants » 1 ; « traitant durement les colons », arpentant leurs terres comme il leur plaît en dépit des plaintes des insulaires qui se croient par là menacés d'en être dépossédés. Supposons que ces vantards de Canadiens-Français déclarent que, malgré les protestations des pionniers avec lesquels nous identifions momentanément les écrivains anglais, leur pays va être annexé à un corps politique nouvellement formé ; que la langue anglaise va être proscrite en faveur du français, qu'on va forcer leurs enfants à fréquen-

1 — *History of the Hudson's Bay Company*, p. 459.

ter les écoles catholiques, qui vont être seules reconnues malgré les objections de leur conscience. Qu'en penseront les bons Anglais ? Ils auront probablement, de pareils procédés, la même opinion que les pionniers de l'Assiboia eurent de ceux des Ontariens qui représentaient au milieu d'eux le gouvernement d'Ottawa tout fraîchement créé [1].

De la loyauté de Riel aux institutions britanniques, malgré les mauvais conseils d'une certaine clique, il ne saurait y avoir le moindre doute. Pour le prouver, je n'ai qu'à suivre ma ligne de conduite habituelle : recourir aux sources et n'appuyer mes avancés que sur les assertions des auteurs hostiles aux métis.

Ceux-ci voulaient leurs droits ; mais ils eussent de beaucoup préféré les obtenir sans l'aide de la force armée. Dans tous les cas, leur allégeance à la reine d'Angleterre était pour eux chose presque sacrée. McDougall lui-même en était convaincu, puisque, le 6 décembre 1869, peu de jours après l'émission de sa proclamation illégale, il écrivait à l'honorable Joseph Howe, secrétaire d'Etat à Ottawa :

D'après un rapport confidentiel fourni par une personne qui eut accès au Conseil de Riel, j'apprends que ... la lecture de ma proclamation (qui fut opportunément produite et lue à sa réunion de mercredi), eut un effet des plus tranquillisants. Riel dit : « Cela change toute l'affaire ; » et, comme le remarque mon informateur, « il manifesta des sentiments très loyaux. » Il en appela aux délégués anglais (dont quelques-uns restaient encore dans sa Convention pour en surveiller les actes), les priant de les aider à obtenir *paisiblement* leurs droits » [2].

Les italiques sont de McDougall lui-même.

Plus tard, ce monsieur reconnut encore cette loyauté des métis et de leur chef dans la seule communication qu'il condescendît à envoyer à ce dernier.

En tant que représentant de la souveraine à laquelle vous et les métis devez, et, me dit-on, ne voulez point refuser allégeance, il convient que vous veniez me voir, lui écrit-il le 13 décembre [3].

Mais, dira-t-on, s'il en était ainsi, comment se fait-il que trois jours auparavant Riel avait fait arborer au fort Garry un drapeau

1 — *The History of the Northern Interior of British Columbia ;* appendice B des deux premières éditions ; appendice C de la troisième.
2 — Livre bleu de 1870, p. 63.
3 — *Ibid*, p. 72.

de sa composition qui n'avait rien de commun avec l'étendard d'Angleterre ? La réponse à cette objection que beaucoup croient formidable est facile. Le drapeau anglais comme tel était inconnu à la Rivière-Rouge. Sous le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson, celle-ci ne faisait usage que de son propre emblême. Puis, quand les étrangers d'Ontario furent venus s'imposer au pays, ils se groupèrent, non pas à l'ombre du drapeau britannique, mais d'un étendard qui, tout en portant les couleurs de ce dernier, en avait le sens dénaturé par l'apposition du mot *Canada* en grosses lettres. Au lieu de symboliser l'autorité de la couronne d'Angleterre, ce pavillon était devenu entre les mains des Ontariens un instrument de discorde, l'emblème d'aspirations politiques propres à une minorité infime qui s'était rendue odieuse au reste de la population.

Quand les fautes de McDougall eurent insensiblement porté Riel et son parti à la tête des affaires, ceux-ci ne firent donc qu'imiter leurs devanciers en se créant un drapeau de signification restreinte. Les Canadiens-Français de nos jours en ont fait autant. Personne n'en a pris prétexte pour les accuser de rébellion à l'autorité britannique.

Plus tard, quand le chef des métis s'aperçut que son étendard faisait douter de sa loyauté, il le remplaça, malgré les réclamations bruyantes de l'Irlandais W.-B. O'Donohue, par le drapeau anglais pur et simple. En sorte qu'en réalité ce fut Riel qui adopta le premier ce drapeau d'une manière officielle à la Rivière-Rouge. Enfin, détail que personne jusqu'ici n'a encore relevé, au moment même où deux de ses trois envoyés étaient emprisonnés à Ottawa au mépris du droit des gens, le même O'Donohue furieux fit amener ce drapeau, et voulut le remplacer par celui des Etats-Unis. Riel, « l'archi-rebelle » des calmes Anglais, s'y opposa formellement, fit remonter le drapeau anglais, et plaça M. André Nault (le même qui fut plus tard lâchement attaqué et laissé pour mort par des soldats de Wolseley) au pied du mât, avec ordre de faire feu sur quiconque voudrait y toucher !

Enfin, quatre ans plus tard, cette loyauté de Riel était publiquement reconnue sous la foi du serment au cours du fameux procès Lépine. Comme le témoin avait été membre du gouvernement provisoire, il devait savoir à quoi s'en tenir sur ce point, et son témoignage est d'autant plus désintéressé qu'il n'était lui-même aucunement en cause. Voici donc ce que déclara le 21

octobre 1874 le M. Bannatyne dont nous avons déjà parlé, et qui, ne l'oublions point, avait fait l'expérience des prisons de Riel avant qu'il fût arrivé à le comprendre.

Nous n'avions aucune loi [c'est-à-dire aucune autorité], dit-il ; la seule loi existante avait été balayée par McDougall. Notre gouvernement fut établi pour empêcher les luttes et prévenir l'anarchie pendant que des arrangements pourraient être faits entre le Canada et l'Angleterre.... Quand la *New Nation* commença à paraître, elle avait des tendances tout à fait américaines. J'entendis Riel déclarer qu'il ne travaillerait jamais à l'annexion aux Etats-Unis.... Je vis M. Coldwell, qui était du journal, et lui fis remarquer que M. Riel m'avait dit que le numéro suivant serait plus fort que le précédent, mais que ce serait le dernier. M. Coldwell répondit que s'il pouvait faire cela, il était un homme plus capable qu'il ne le croyait. Tout de suite après, le rédacteur fut mis de côté et un autre le remplaça, en même temps que le ton du journal était changé. Riel dit qu'il consentait à être aidé par tous les partis ; mais qu'aussitôt qu'il serait assez fort, il répudierait l'élément américain.... Je sais que Stutzman [un américain porté au prosélytisme] descendit de Pembina vers ce temps-là, et qu'il fut à peu près chassé par Riel [1].

***

Il serait donc maintenant souverainement injuste de révoquer en doute la loyauté de Riel. Mais alors pourquoi établir un gouvernement à la Rivière-Rouge quand il y en avait déjà un, celui de M. McTavish ? Parce que la population avait des droits d'importance majeure à faire prévaloir dans une circonstance critique, droits que l'ancienne administration se déclarait impuissante à faire respecter : 1° à cause de sa faiblesse connue de tous, n'ayant qu'une autorité nominale sans moyen de la faire triompher ; 2° parce que ce gouvernement était la créature de la corporation qui avait trahi le pays en le vendant à l'insu de ses habitants, son chef, McTavish, crut que la transaction le mettait dans l'impossibilité morale de s'affirmer quand même il en aurait eu les moyens ; 3° parce que la proclamation de McDougall lui enleva de fait tous les pouvoirs dont il pouvait être nanti en droit ; enfin, 4° parce que McTavish finit par se déclarer publiquement dépouillé de toute autorité, et reconnut lui-même le gouvernement de Riel, comme il l'avait du reste déjà fait en particulier.

Naturellement, un mal extraordinaire ne se guérit point par des remèdes ordinaires, et toute crise appelle des mesures dont

1 — *Preliminary Investigation and Trial of Ambroise D. Lépine*, p. 73. Winnipeg, 1874.

la promptitude doit généralement être la qualité essentielle. Le gouvernement de l'Assiniboia avait déjà protesté officiellement contre l'envahissement de son territoire par le Canada lorsque celui-ci avait entrepris le fameux chemin Dawson. Quel cas avait-on fait de sa protestation? Mais voilà des gens menacés dans leurs foyers et leurs biens patrimoniaux par des étrangers qui n'y ont aucun droit. Leurs institutions, leur langue et leurs écoles sont en danger avec leur propre vie nationale : à quoi eut servi une seconde protestation de McTavish sans aucun moyen de la faire respecter? McDougall admit lui-même en plein parlement qu'il « était absurde de dire que la Compagnie de la Baie d'Hudson aurait dû maintenir l'ordre dans l'état moribond où se trouvaient ses réprésentants à la Rivière-Rouge [1].»

Le gouvernement britannique était bien de la même opinion, puisque, avant d'avoir rien appris des troubles, lord Granville avait télégraphié au gouverneur du Canada que « le gouvernement par la Compagnie de la Baie d'Hudson n'était plus possible » [2]. En outre, les autorités fédérales avaient elles-mêmes reconnu trois ans auparavant que, si les métis et autres pionniers du pays n'affirmaient leurs droits, les étrangers le feraient au détriment de la couronne d'Angleterre. Lord Granville rappelait au cabinet d'Ottawa que « le 22 juin 1866, le Conseil Exécutif du Canada avait émis l'opinion que les parties les plus tentantes du Territoire seraient bientôt occupées par des personnes que la Compagnie ne pourraient contrôler, et qui établiraient un gouvernement et des tribunaux séparés (*of their own*) et proclameraient leur indépendance politique » [3].

Bien que ni sa nationalité ni sa religion ne l'identifiassent complètement au peuple métis, le gouverneur déplorait les empiètements du Canada. Riel et ses gens se contentèrent d'abord p'exécuter les ordres qu'il eût donnés, s'il n'eût été mis dans l'impuissance de rien faire par la maladie et sa position anormale découlant de ses relations avec la corporation qui devait seule bénéficier de la vente du pays. « A cette époque-là, dit Begg, les Français n'avaient aucun désir de déranger l'autorité exis-

1 — Livre bleu de 1870, p. 146.
2 — Livre bleu de 1870, p. 170.
3 — *Ibid.*, p. 171.

tante ; leur but parut être d'empêcher M. McDougall d'entrer dans le territoire »[1].

On ne niera certes pas que, dans les circonstances, le gouverneur pouvait fort bien charger les métis français de s'opposer aux intrigues des étrangers. Quoi qu'en disent certains fanatiques, ces métis étaient en tous points dignes de pareille confiance. J'en ai pour garant un Allemand qui alla jusqu'à écrire dans une brochure officielle :

Ces métis sont civilisés. Etranger, j'ai vécu et demeuré au milieu d'eux, et toujours je les ai trouvés obligeants et hospitaliers, et je puis le dire à leur honneur, je n'en ai vu aucun aussi grossier et aussi méchant que quelques-uns de nos Canadiens [anglais]. Partout où il a des établissements, l'on voit des écoles et des églises, ainsi que je l'ai dit, et j'ai été informé par un officier du recensement qu'ils savaient presque tous lire et écrire[2].

Les Français, dit encore Begg, « sont un peuple naturellement ami de l'ordre..., nous le disons d'après notre propre connaissance des métis français »[3].

Comme tels, ils devaient préférer un gouvernement quelconque à l'anarchie, pourvu que ce gouvernement fût réel et ses mesures efficaces, et puisqu'ils étaient la partie de la population la plus menacée par les envahisseurs, il leur incombait de se mettre à la tête du mouvement de protestation d'abord, et d'aviser aux besoins du peuple, lorsque la maladroite proclamation de McDougall eut détruit tout vestige d'autorité à la Rivière-Rouge.

***

Il est vrai que McTavish parut au début s'opposer au soulèvement. Mais personne n'ignore qu'il jouait alors double jeu, puisque, en particulier, il appuyait les revendications des métis, et ne condamnait que pour la forme et devant certaines personnalités les mesures prises pour les faire prévaloir. Ce point n'est un secret pour aucun des pionniers du pays, et se trouve, du reste, pleinement confirmé par la déclaration d'O'Donohue, un des membres les plus influents du gouvernement provisoire, dans une let-

1 — *The Creation of Manitoba*, p. 75.
2 — Relation d'un voyage à Manitoba, par J.-Y Shantz, p. 15. Ottawa, 1873.
3 — *Op. cit.*, p. 135.

tre qu'il adressa publiquement au président de la Chambre des Communes du Canada. O'Donohue écrit formellement, en date du 26 février 1875, que

l'insurrection fut conseillée par le gouverneur McTavish qui, avec d'autres officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson, l'aida depuis le jour de son inception jusqu'au dernier moment de son existence ; que Riel était en communication constante avec McTavish et dans beaucoup de cas agissait d'après ses instructions, et enfin, qu'il reconnut publiquement le gouvernement provisoire 1.

Je ne m'arrêterai pas à étudier le bien-fondé de toutes ces assertions. Une chose qui est bien certaine et que personne ne saurait nier, c'est qu'au commencement de 1870, McTavish se désista formellement de toute autorité et se rallia au gouvernement provisoire aussi publiquement qu'il lui était possible. Un M. John Sutherland, qui devait mourir sénateur, fut délégué avec trois autres membres de la convention convoquée par Riel afin de l'interroger, au nom de la partie anglaise des représentants du peuple, vu que ceux-ci étaient désireux de savoir à quoi s'en tenir sur la légalité du gouvernement formé par les métis, qu'il était question de compléter. Ce même sénateur fut dans la suite appelé à testifier dans la cause de Lépine, et voici sa déposition traduite aussi littéralement que possible de l'anglais :

Je faisais partie d'une députation qui alla voir le gouverneur McTavish.... afin de savoir s'il était encore gouverneur. Nous allâmes du consentement de la convention, et notre question fut celle-ci : le gouverneur McTavish était-il encore gouverneur du pays, et continuerait-il à l'être ? La réponse fut : « Je n'ai aucun pouvoir, aucune autorité ; pour l'amour de Dieu formez un gouvernement 2. » Ce fut là, autant que je puis me rappeler, la seule réponse que nous obtînmes 3.

Cette déclaration mit fin à toutes les hésitations. Même les plus scrupuleux parmi les Anglais concoururent à la formation définitive du gouvernement provisoire, qui fut composé de membres pris dans les deux partis. Ce gouvernement fut reconnu par le juge Black lui-même, le laïque probablement le plus con-

1 — Hill, *Manitoba*, p. 252. « La rebellion de la Rivière-Rouge fut en grande partie l'œuvre des agents de la Cie de la Baie d'Hudson », dit aussi P. O'Leary (*Travels*, etc., p. 139).

2 — *Form some Government, for God's sake ; I have no power or authority*

3 — *Preliminary Investigation*, etc., p. 80.

sidéré de la colonie, non moins que par les autorités d'Ottawa et de Londres. Les premières traitèrent en effet avec ses représentants attitrés, qui tenaient leurs pouvoirs, aussi bien que leur mission et leurs instructions, de ce même gouvernement, et les dernières s'enquirent avec anxiété, par l'entremise de Lord Granville, du sort qui leur était fait après leur arrestation dans la capitale canadienne.

Cette question est désormais hors de toute contestation : le gouvernement présidé par Louis Riel était, le 1er mars 1870, non seulement le seul gouvernement existant à la Rivière-Rouge, mais encore il était parfaitement légal et représentait tous les groupes de la population, excepté celui des intrigants venus depuis peu de la province d'Ontario. Jusqu'au 15 juillet de la même année, époque du transfert du pays au Canada, ce gouvernement jouissait donc de tous les droits inhérents à la souveraineté coloniale, et n'avait pour supérieur que celui de Londres. C'est là un point que le lecteur doit constamment avoir présent à l'esprit s'il veut juger sainement un événement dont il me reste à parler, événement qui exaspéra les sectaires d'Ontario et même nombre d'Anglais bien pensants, et qui fut incontestablement la cause ultime de la mort de Riel.

***

Nous avons vu que, malgré la légitimité de la cause soutenue par les métis français, une certaine partie de la population, composée presque exclusivement de nouveaux venus, paraissait humiliée de voir des personnes de notre race et de notre foi à la tête des affaires, et avait juré de contrecarrer leurs plans par tous les moyens en leur pouvoir. Peu leur importait, apparemment, que l'autorité de Riel fît place à la discorde et à l'anarchie ; l'essentiel, à leurs yeux, semblait être de se débarrasser des « Français, » comme ils disaient. D'où les intrigues de McDougall et de ses confédérés ; d'où les complots sans cesse renaissants de Schultz et Cie. On alla même jusqu'à essayer de soulever les tribus sauvages contre l'autorité établie, tentative criminelle entre toutes et dont la réussite eût confondu tous les éléments de la société dans une perte commune. L'épouvantable massacre des Sioux du Minnesota, dont près de cinq cents blancs tombèrent victimes sept ans auparavant, aurait pourtant dû faire

entrevoir le danger qu'il y avait à recourir à de pareils auxiliaires pour amener la chute d'un homme.

Riel faisait arrêter les perturbateurs de l'ordre public ; puis, sur leur promesse d'amendement confirmée par la solennité du serment, il consentait à leur élargissement. Malheureusement beaucoup ne semblaient faire aucun cas de la foi jurée. Ils n'étaient pas plus tôt remis en liberté qu'ils recommençaient à fomenter la discorde et à prêcher la révolte. Aussi, instruit par l'expérience, le président hésitait-il à relâcher les prisonniers qu'il avait faits dans la maison de Schultz. Pourtant, voyant à la fin son autorité consolidée par la coopération des membres anglais ainsi que par la reconnaissance formelle de la Compagnie de la Baie d'Hudson, il crut à la cessation des complots et à la possibilité d'une population unanime dans ses aspirations. Le résultat pratique de ces sentiments optimistes fut l'élargissement de seize prisonniers, (2 février 1870). Les autres devaient incessamment recouvrer leur liberté—plusieurs s'étaient déjà évadés, entre autres le fameux Schultz lui-même.

Mais voilà qu'on apprend qu'une centaine d'Anglais sous la conduite d'un capitaine Boulton arrivent du Portage-la-Prairie, pour s'unir à un formidable parti du bas de la rivière, tous armés dans le but d'attaquer le fort Garry, délivrer ce qui reste de prisonniers et culbuter Riel et son administration, qui vient pourtant d'être reconnue par les deux sections de la population. Pour ne pas fournir une excuse à ses ennemis et de peur d'assumer la responsabilité du désastre dont les folles menées des étrangers menaçaient la colonie, Riel fit alors relâcher les prisonniers. Puis il doubla la garnison du fort et mit en état de siège l'évêché de Saint-Boniface. Ce que voyant, les Anglais du bas de la Rivière se débandèrent, et les étrangers du Portage-la-Prairie voulurent regagner leurs foyers. Mais, las de l'état d'anxiété continuelle où les tenaient les agissements de ceux-ci, les lieutenants de Riel voulurent en finir avec une situation si tendue. Ils se mirent donc à la poursuite des Portagiens et en arrêtèrent quarante-huit, dont quatre furent passés en cour martiale et condamnés à mort, mais bientôt après graciés.

Cependant il y avait parmi eux un individu de caractère intraitable, qui s'était toujours fait remarquer par ses intempérances de langage et la violence de sa conduite. C'était un nommé Thomas Scott, natif d'Ontario, qui avait commencé sa carrière à la

Rivière-Rouge en essayant de noyer le surintendant des travaux du chemin Dawson, parce que celui-ci ne voulait point le payer pour les trois jours pendant lesquels il avait refusé de travailler sous prétexte que la nourriture n'était pas bonne. La Compagnie de la Baie d'Hudson l'avait fait arrêter pour cette première offense.

Mais j'ai sous les yeux un document inédit, écrit tout entier de la main de Riel, que je ne saurais mieux faire que de reproduire ici. Il aura le double avantage d'initier le lecteur au style du jeune président (que je respecte dans ses moindres détails), en même temps qu'il nous éclairera sur la situation qui nous occupe.

***

Thomas Scott se signala dans les troubles de la R. R. en se mêlant aux perturbateurs Schultz et Cie. Durant la première Convention en novembre et décembre 1869, dans les affaires McDougall et Dennis, il était un des principaux agents sous main que Schultz eût dans Winnipeg. Il fut emprisonné avec Schultz vers le 8 décembre. En janvier 1870, T. Scott s'échappa, et se réfugia au Portage-la-Prairie. En février suivant, pendant que la Convention des Quarante Délégués de toute la colonie et du Portage formulait et discutait les conditions de l'entrée du pays dans la Confédération, T. Scott et environ 100 hommes tous armés descendirent du Portage, portant la guerre contre le fort Garry, le siège même de la Convention. Le Gouvernement Provisoire fut reconnu et complété par la Convention. Scott et ses compagnons ne purent éluder la connaissance de ce fait. Néanmoins, dans la nuit du 15 février, sur le matin, ils passèrent à travers Winnipeg avec des matériaux de guerre, des échelles, etc., indiquant leur dessein d'assaillir le fort. Ils firent halte près de la maison d'Henri Coutu, cernèrent cette maison avec des démonstrations hostiles, dans le but de s'emparer de la personne que la Convention venait de mettre à la tête du gouvernement fait par les habitants du pays pour empêcher l'anarchie. Riel ne se trouva pas là.

T. Scott et ses compagnons descendirent dans la partie anglaise de la colonie, se mêlant à un autre rassemblement de blancs et de sauvages sous le contrôle de Schultz. Alors, tous ne formant qu'un même parti armé envoyèrent au fort Garry d'en haut un messager certifiant de leur part qu'ils ne reconnaissaient point le gouvernement reconnu et dont l'organisation avait été complétée par la Convention. Durant ce rassemblement, dans ce rassemblement et par ce rassemblement lui-même, deux hommes furent tués : l'un Sutherland, inoffensif, l'autre, Parisien, appartenant au rassemblement.

Le 17 février, vers 10 heures du matin, 48 hommes en appareil de guerre passèrent en dirigeant leur marche derrière Winnipeg. Ce parti fut intercepté par les soldats du Gouvernement Provisoire, et fait prisonnier. Thomas Scott était encore du nombre.

Dans sa prison, Th. Scott insulta d'abord ses gardes qui le traitaient bien. En quelques jours il passa à des voies de fait, résistant à ses gardiens par la force ouverte, forçant les portes de sa prison. Le dernier jour de février,

Th. Scott fut si violent qu'un certain nombre de métis se trouvant exaspérés le saisirent, le traînèrent en dehors et s'apprêtaient à le sacrifier lorsqu'un des conseillers français, survenant dans ce moment, le leur arracha et le renvoya dans sa cellule. Le 1er mars Riel fut averti, et se mit à s'enquérir des circonstances de cette affaire, tâchant de calmer les gardes. Mais ce jour-là même, T. Scott ayant renouvelé ses actes outrés, les soldats demandèrent à grands cris que l'affaire fût laissée à la cour martiale. Riel fit tout ce qu'il put pour persuader Scott de promettre d'être paisible : Scott se moqua et insulta.

Le surlendemain, 3 mars, il fut traduit devant un conseil de guerre, et, sur des témoignages assermentés, ayant été trouvé coupable des choses qui viennent d'être énumérées à son sujet, il fut condamné à être fusillé le 4 mars à 10 heures du matin. Son aumônier demanda grâce pour lui ; à cause du Révérend G. Young, l'exécution fut retardée et n'eut lieu qu'à midi. Les complications des affaires politiques de la Rivière-Rouge rendirent sa mort inévitable.

Je ne puis m'empêcher de trouver dans cette page de Riel un calme et une modération qu'on n'attendrait guère d'un homme que d'aucuns ont voulu faire passer pour un exalté, sinon un écervelé. Il est incontestable que cet exposé omet plusieurs graves accusations contre Scott que l'historien doit enregistrer. Ainsi il ne parle point de sa participation aux violences qui amenèrent la mort de Parisien et, par ricochet, celle du jeune Sutherland. Il passe par-dessus l'assaut dont Scott se rendit coupable envers le président lui-même. Surtout il omet la raison principale de sa condamnation (que la plupart des auteurs rapportent), à savoir le fait qu'il fut maintes fois pris les armes à la main contre l'autorité établie, au mépris de son propre serment [1].

***

Le fils d'un homme respectable, M. J. Sutherland, perdit la vie par suite du rassemblement destiné à promouvoir une épouvantable guerre civile : l'affaire passa presque inaperçue en dehors de la colonie. Le métis Parisien mourut des suites des blessures qu'il reçut : les Canadiens anglais qui l'apprirent en furent moins fâchés que contents. Elzéar Goulet fut ensuite tué à coups de pierre par les Ontariens au moment où il traversait la rivière à la nage : la presse d'Ontario applaudit. Mais quand un homme qui était connu pour être un perturbateur invétéré de la paix publique eût été exécuté pour un crime dont il se faisait gloire et qu'il se déclarait prêt à commettre de nouveau, ce fut un *tolle*

1 — On assure que Thomas Scott ne fut pas arrêté moins de six fois.

général dans cette province. Un vent de démence parut souffler sur les têtes les plus solides ; les journaux crièrent à l'assassinat, les hommes publics de race anglaise jurèrent vengeance ; la mort de Riel et de ses lieutenants fut résolue dans les loges, et, le croirait-on ? le grave juge Wood, dans son allocution aux jurés qui avaient à décider du sort d'un de ces derniers (Ambroise Lépine), eut l'audace blasphématoire de comparer Scott, le révolté parjure, à Jésus-Christ immolé par les Juifs [1] !

Pourquoi cette tempête et ces incroyables excès ? Un mot de réponse explique tout : Thomas Scott était orangiste.

Or qu'on ne se méprenne pas sur mes sentiments au sujet de cette misérable affaire : au risque de froisser des susceptibilités respectables, je ne puis m'empêcher d'admettre que Riel eut mieux fait d'empêcher cette exécution. La manière maladroite dont on l'opéra ne fit que la rendre plus odieuse. Mais dire que Scott fut « assassiné », parler du « meurtre » de Scott, c'est faire preuve ou bien d'une ignorance lamentable du véritable état des choses, ou bien d'un fanatisme contre lequel toute représentation serait impuissante.

Pour ceux qui se trouvent dans le premier cas, je déclare donc que l'exécution de Scott, quoique regrettable au point de vue politique, fut parfaitement légale, je dirais presque légitime. Le premier avancé découle naturellement de la régularité juridique du gouvernement provisoire. Sa légalité une fois admise, il s'ensuit qu'il avait le droit de pourvoir à sa propre sécurité en se débarrassant de ceux qui attentaient à sa vie. Autrement, le gouvernement qui fit plus tard périr Riel sur l'échafaud était coupable d'assassinat, puisque le crime de l'accusé était identique dans les deux cas. Dire que Scott fut assassiné, c'est ou bien nier qu'il eût pris les armes contre l'autorité constituée, ce que personne ne peut oser ; ou bien prétendre qu'en mars 1870 il n'y avait point de gouvernement à la Rivière-Rouge ; que c'était en vain que l'ex-gouverneur avait chargé les représentants du peuple de s'en former un ; que ceux qui suivirent ses instructions agirent irrégulièrement ; et que les autorités impériales et fédérales eurent elles-mêmes tort de reconnaître le gouvernement provisoire en traitant officiellement avec ses délégués, et même en chargeant Riel (comme le fit sir Georges Cartier) de

1 — *Preliminary Investigation*, etc., p. 120.

continuer à gouverner jusqu'à l'arrivée d'Archibald. Pareil raisonnement n'est pas sérieux, et n'est pas fait pour préoccuper un esprit non prévenu.

L'exécution de Scott était-elle justifiée ? J'en ai assez dit pour permettre au lecteur de répondre lui-même à cette question. Encore une fois, il était bien pénible d'en être réduit, ou de se croire réduit, à pareille extrémité. Mais si nous nous rappelons ce qui précéda cette mesure de rigueur et considérons ce qui la suivit, nous n'aurons pas de peine à nous imaginer le but qu'on se proposait en y recourant. Auparavant, c'étaient des complots incessants et un état d'insécurité publique qui était devenu si insupportable que nombre d'honnêtes gens parlaient de quitter la colonie s'il durait davantage. Après, ce fut un calme général, qui permit à chacun de vaquer sans crainte à ses occupations ordinaires [1].

En outre, il convient de ne pas oublier qu'en des temps troublés par les passions politiques ou autres, l'autorité a des prérogatives qui deviennent facilement des devoirs quand elle est attaquée. La période de transition que traversa l'Assiniboia ressemble assez à ces circonstances extraordinaires dans la vie des peuples qui entraînent la proclamation de la loi martiale. Quiconque veut alors résister aux pouvoirs établis doit être prêt à en subir les conséquences.

Et puis les doux Ontariens qui voulurent « lyncher » les représentants du gouvernement de la Rivière-Rouge, et l'auraient probablement fait s'ils eussent pu s'en emparer, n'ont guère le droit de jeter la pierre aux métis ; ceux-ci n'exécutèrent un révolté qu'après un procès régulier, précédé d'avertissements qui étaient aussi charitables d'un côté qu'ils furent dédaigneusement repoussés de l'autre.

---

1 — Il est bon de savoir aussi que les Anglais du Portage n'eurent pas plus tôt consenti à reconnaître le gouvernement provisoire, à la demande formelle de l'envoyé du Canada, M. Donald A. Smith, dans le but d'obtenir la grâce du capitaine Boulton, qu'ils écrivirent à Riel, cette grâce une fois accordée, que leur soumission n'était rien moins que sincère, car, disaient-ils en toutes lettres, « nous renverserons le gouvernement aussitôt que nous le pourrons ». Cette communication lui fut adressée avant l'exécution de Scott. Après que ce gouvernement eut montré qu'il était capable de se défendre, toute tentative de résistance cessa comme par enchantement.

A.-G. Morice, O. M. I.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

LA PARESSE INTELLECTUELLE CHEZ LES JEUNES. — L'INFLUENCE DU MILIEU. — L'ÉDUCATION. — L'ENCOURAGEMENT AU TRAVAIL INTELLECTUEL.

J'ai dit un mot déjà de l'indifférence et de l'apathie, disons le mot propre, de la paresse intellectuelle que j'ai appelée le huitième péché capital du Canadien-Français, d'autres diraient, son deuxième péché originel. Un ami me demande d'y revenir — me le pardonnera-t-on ? Le sujet est toujours suffisamment actuel et il le devient plus encore à la veille de l'apparition d'un nouveau journal, qui devra n'être pas sans influence sur la culture intellectuelle de notre société, par lui-même et par les autres œuvres de publicité que l'Action sociale ne peut manquer avec le temps de susciter et d'encourager.

***

Il y a quelques jours, un de nos hommes publics, qui a toujours gardé le culte des lettres, se plaignait des jeunes générations qui semblent, disait-il, se désintéresser des choses intellectuelles bien plus que celles des premières années de la Confédération. A-t-il tort ? a-t-il raison ? C'est aux chercheurs qui n'oublient rien et aux critiques de profession, qui pèsent non seulement le nombre mais la valeur des produits littéraires, de nous donner les considérants d'un jugement irrécusable.

Ces jugements comparatifs sont difficiles à porter sérieusement, et plus difficiles encore à faire agréer des parties en cause. Nous qui commençons à être des « perruques », parce que depuis longtemps déjà nos cheveux s'en vont, nous jugeons volontiers les jeunes avec sévérité : ils nous le rendent bien, sans doute. Les uns et les autres, nous ne tenons pas assez compte dans nos appréciations des hommes et des groupes, des circonstances et des milieux. Et c'est pourquoi nos jugements en apparence les mieux motivés risquent fort d'être au fond de criantes injustices, com-

mises de bonne foi, ou—ce qui en littérature est souvent la même chose—par ignorance et par légèreté.

Supposé, ce que je ne conteste pas, mais ce qui n'est peut-être pas suffisamment prouvé, que nos jeunes gens d'aujourd'hui soient, comme on le leur reproche, moins intellectuels que ceux d'il y a trente ou quarante ans, la faute en serait-elle à eux seulement ? En serait-elle à eux surtout ? Ne serait-elle pas à un ensemble de circonstances qu'ils subissent plutôt qu'ils n'en sont responsables ? La réponse serait aussi intéressante que peut-être longue et difficile à trouver.

Est-ce indulgence naturelle à ceux qui vieillissent ? est-ce sympathie trop grande pour les jeunes ? Je ne puis m'empêcher de penser qu'ils ressemblent beaucoup à leurs aînés et qu'un jour viendra, bientôt, dans trente ou quarante ans, où ils blâmeront dans leurs cadets ce qu'on leur reproche à eux-mêmes aujourd'hui. S'ils sont moins que leurs devanciers aux choses intellectuelles, c'est qu'ils sont trop du monde où ils vivent et que le monde d'aujourd'hui est peut-être moins aux choses intellectuelles que celui d'il y a trente ou quarante ans.

Ce n'est pas nécessairement déplorer le mouvement de prospérité matérielle et d'expansion politique dont la Confédération des provinces canadiennes a été le signal—d'autres auraient le droit de dire très justement la cause—que de prétendre qu'il a eu une grande influence sur l'esprit et sur les mœurs de notre peuple. Ce travail intense de vie matérielle et de vie politique que demande la croissance prodigieuse de notre pays n'est pas fait pour développer le goût et la passion des lettres et des arts. Comme tous les gens pressés de vivre, notre peuple fait passer ses intérêts et ses affaires avant ses agréments et son plaisir. Les jeunes gens instruits sont entraînés dans la masse commune d'où ils sortent, et où ils rentrent après quelques années d'une culture intellectuelle hâtive et superficielle. Faut-il s'étonner qu'ils ne gardent guère le goût des choses de l'esprit qu'ils n'ont pas eu le temps de prendre sérieusement et que si peu de leurs aînés ont gardé dans le monde d'aujourd'hui ?

N'oublions pas que nous sommes en plein travail de fusion démocratique. A mesure que notre peuple grandit il se fait un tempérament nouveau. Il gardera sans doute ses tendances et ses aptitudes ataviques, mais modifiées par les nouvelles conditions sociales qui lui sont faites. Toute la génération qui a pré-

cédé 1867 a été élevée et par une société et pour une société plutôt aristocratique d'esprit. La génération présente est élevée par une société et pour une société essentiellement démocratique. Elle a encore des aptitudes singulières aux lettres et aux choses de l'esprit, grâce surtout à sa formation intellectuelle qui est d'un autre âge. Il ne faut pas s'en plaindre ; mais elle sent trop que ces aptitudes démodées ne servent plus guère dans une tourbe où tout est laissé à l'influence brutale du nombre et de l'argent. En pays démocratique la valeur intellectuelle est celle qui coûte davantage et qui rapporte le moins. Cela n'est nulle part si vrai qu'au Canada d'aujourd'hui, où le plus sûr moyen d'être traité comme une bouche inutile et de mourir de faim, c'est d'être un intellectuel surtout et rien autre chose. Est-il étonnant que les jeunes gens désirent une autre valeur qui coûte moins et rapporte davantage à eux-mêmes sinon à la société ?

Je plaide les circonstances atténuantes. Il y en a bien d'autres encore que personne n'ignore et sur lesquelles il sera toujours temps de revenir.

Par exemple, il y a pour les jeunes la tentation des clubs et de la passion politique.

On fait de ce temps-ci une campagne vraiment nationale contre l'alcoolisme. Quel patriote sincère ne voudra pas y applaudir et l'aider dans la mesure de son influence ? Que de belles et brillantes intelligences ont été éteintes avant l'heure par ce vice qui déshonore toutes les sociétés modernes !

Il y a un alcoolisme non moins pernicieux pour les mieux doués de nos jeunes gens que celui que combat la ligue contre l'intempérance : c'est la politique.

On plaidera que la politique a eu comme la guerre ses grands hommes et ses héros de vingt ans. C'est vrai. Mais pour un qu'elle grandit et auquel elle ouvre sa voie, dans des circonstances presque toujours exceptionnelles, combien d'autres, et des mieux doués, qu'elle ruine avant l'âge et qu'elle stérilise pour toute vie intellectuelle !

Les pouvoirs publics soucieux de la santé des générations futures font des lois très sages et très humaines pour interdire aux enfants avant un certain âge la vie d'usine et d'atelier. Dans l'intérêt de la vie intellectuelle et de la mentalité publique, que n'est-il possible d'éloigner de la fournaise politique, jusqu'à l'âge au moins de la virilité intellectuelle, une multitude de jeunes

gens merveilleusement doués pour les travaux de l'esprit, qu'elle dévorera en quelques années et qui auraient pu donner partout ailleurs une carrière vraiment utile et honorable pour leur pays ! Mais que pourraient les meilleures lois contre les mœurs publiques? Il faut nous résigner à perdre pour le travail intellectuel toute une élite de nos jeunes gens et les abandonner à la fièvre politique, hélas ! comme à l'alcoolisme et à la tuberculose.

***

Faut-il cependant désespérer et ne pas pousser de toutes nos forces les jeunes au travail intellectuel ? Loin de là. Si auprès d'un grand nombre il doit être sans résultat, c'est là cependant l'un des meilleurs apostolats que nous puissions entreprendre au point de vue chrétien—il est inutile de le démontrer—et au point de vue social et national. Bien aveugles sont ceux des nôtres qui ne comprennent pas que, destinés à être sur ce continent une minorité de sang français et de langue française, notre force de résistance à l'absorption et d'expansion conquérante sera dans notre foi catholique et notre culture intellectuelle.

Ni l'or, ni la politique, ni la guerre n'ont jamais gagné la dernière victoire dans la lutte contre l'intelligence et une civilisation supérieure.

Après la bataille de Pydna c'en fut fait militairement et politiquement de la Grèce et de la Macédoine ; elles étaient définitivement vaincues, conquises et assimilées. Ce fut le moment où Rome elle-même et tout l'empire romain furent conquis par la civilisation grecque ; si bien conquis qu'ils perdirent leurs mœurs et leur langue pour prendre les mœurs et la langue de cette poignée de Grecs qui n'avaient su ni se gouverner ni se défendre. Au contraire, quand la puissante et riche Carthage, qui avait fait trembler Rome sur ses collines et lui avait disputé l'empire du monde, succomba sous le glaive de Scipion, il n'en resta rien, rien qu'un nom, connu de ceux qui lisent l'histoire. C'est donc faire œuvre de sain et intelligent patriotisme et travailler sûrement à la grandeur de sa race que d'encourager le travail intellectuel et de pousser les jeunes gens aux plus fortes études.

Et d'abord, il leur faut donner l'estime et le goût du travail intellectuel et les y intéresser dès les premières années, en leur apprenant davantage à travailler par eux-mêmes.

Un de nos hommes publics des plus en vue demandait il y a quelque temps, dans une conversation intime, si notre éducation classique a tenu assez compte de l'évolution de la société. Il lui semblait que nos méthodes d'éducation,—je ne dis pas d'enseignement,—très bonnes pour faire de parfaits sujets dans une monarchie où le grand nombre n'ont que des devoirs, ne forment plus suffisamment les caractères des jeunes gens qui entrent au sortir de leurs classes dans une société démocratique, où ils ont des droits à exercer en même temps que des devoirs à remplir. Il lui semblait qu'il y avait quelque chose à faire pour former davantage des hommes aptes aux devoirs de la vie publique comme de la vie privée.—Je laisse aux hommes du métier de dire ce qu'il en faut penser.

Me sera-t-il permis à mon tour de suggérer qu'on pourrait peut-être faire beaucoup pour donner davantage aux jeunes gens le goût du travail intellectuel, surtout dans leurs classes de littérature et de philosophie. Il faudrait qu'ils y fussent un peu moins passifs et les mettre à même d'y apporter plus de leur initiative, de leur propre esprit, voire même de leur âme tout entière.

Ne faisons la guerre ni aux thèmes ni aux versions, ni même aux vers latins et aux racines grecques qu'on a seulement le tort d'apprendre sans s'en servir, ne favorisons pas la nonchalance et la paresse sous prétexte de décharger la mémoire ; on ne sait jamais trop par cœur quand on n'apprend que des chefs-d'œuvre. Toute cette gymnastique intellectuelle est nécessaire non seulement pour discipliner toutes les facultés de l'esprit, mais pour initier plus parfaitement au génie de la langue et apprendre à devenir le maître au lieu d'être le serf. Mais n'oublions pas que le travail de formation intellectuelle comme celui de la croissance physique est un travail vital, essentiellement personnel, qui se fait du dedans et non du dehors. On ne forme pas un esprit comme on remplit un vase quelconque, en lui infusant telle quantité de liqueur qu'il devra rendre ensuite exactement comme il l'a reçue. De quinze à vingt ans surtout, c'est l'étudiant lui-même qui se forme, qui apprend à aimer son travail, à s'y intéresser. Il faut que l'étudiant pour s'y intéresser et se les assimuler *vive* ses études. Il n'apprend pas l'histoire ; il la fait et la vit en groupant et enchaînant les faits dont on lui fournit le récit. Il n'apprend pas tous les mots des formules qui sont censées lui donner les principes des genres littéraires ; il les analyse,

les raisonne et les comprend, et de suite en voit la portée et sait comment les appliquer, qu'il ait à composer lui-même ou à juger.

Le travail personnel, où le jeune homme met le plus de toutes ses facultés, est celui qui lui profite davantage.

En veut-on un exemple ? Un jeune homme aura fait toute une année de bons discours de rhétoriciens, qui au bout de l'année ne saura pas faire pour son propre compte le plus simple discours où il parlera en son nom. Au contraire, mettez-le à même, une fois suffisamment maître de ses mots et du mécanisme de la langue et de la pensée, de parler pour son compte, avec ou sans une préparation suffisante : en deux ou trois fois il aura plus appris qu'en des années d'exercices plus ou moins impersonnels.

Puis n'oublions pas que les études classiques ne donnent pas une formation complète : elles commencent la formation et donnent les moyens de la continuer et de la parfaire. Des études qui se terminent à vingt ans servent à peu de choses : pour plusieurs c'est du temps et de l'argent perdus. Les études classiques demandent d'être continuées toute la vie par la lecture. La plupart des jeunes gens apprendraient plus et se développeraient davantage par des lectures bien choisies, bien dirigées et bien faites que par tout le reste de leurs études.

N'y aurait-il pas quelque chose à faire de ce côté ? Si tant de nos Canadiens-Français instruits ne lisent guère et ne développent ni même n'entretiennent pas suffisamment les connaissances littéraires et scientifiques puisées dans leurs études classiques, ne serait-ce pas beaucoup parce qu'on ne leur a pas suffisamment appris à lire et à bien lire ? C'est pourtant, aujourd'hui surtout, une partie importante, essentielle même de l'éducation.

***

Mais il ne suffit pas que nos jeunes gens prennent dans leurs études le goût, l'amour, la passion même du travail intellectuel : il faut que le travail intellectuel soit honoré davantage et récompensé. Il faut qu'il mène à quelque chose, que ce quelque chose soit l'aisance, l'estime, la réputation, l'honneur ou l'influence. L'homme est fait pour agir, sans doute, mais d'ordinaire il agit pour un but. L'écrivain n'écrit pas pour écrire : il écrit pour être lu, pour faire pénétrer sa pensée, pour agir sur d'autres esprits.

Or peut-être verra-t-on en y regardant de près que, si le travail intellectuel est peu en honneur dans notre société, c'est qu'il ne mène à rien. Que de jeunes gens y ont renoncé parce qu'ils n'avaient même pas l'espérance de trouver un nombre suffisant de lecteurs sérieux ! Or on peut se résigner, quand on fait le métier d'écrivain, à n'avoir jamais la fortune ni les honneurs : on se résigne difficilement à n'être même pas lu, ou bien on a tout ce qu'il faut pour ne jamais écrire.

Ce sera l'une des bonnes œuvres de l'*Action sociale* de stimuler au travail intellectuel tous les jeunes et les vieux qui se sentent pousser des plumes et à qui l'âge et le dégoût ne les ont pas arrachées. Un grand journal au-dessus des coteries politiques ou autres, qui circulera largement dans toutes les classes de la société, assurera à tout écrivain honnête qui y voudra collaborer un grand nombre de lecteurs. L'écrivain, une fois connu dans le public du journal, y trouvera un encouragement à de plus longs et plus importants travaux qui ne manqueront pas d'être patronnés et recommandés à l'opinion.

Et qui sait ? Un temps viendra peut-être où nos gouvernements s'occuperont moins de donner des primes à la partisannerie politique que d'encourager ceux qui servent réellement le pays et lui font honneur par leur talent et leurs travaux. S'ils sont à jamais trop pauvres pour assurer des récompenses ou des pensions pour encourager les lettres, les sciences et les arts, comme on le fait généralement dans les pays civilisés, peut-être pourraient-ils leur réserver certains services publics, qui donneraient aux travailleurs de l'esprit les loisirs et l'indépendance nécessaires, en leur enlevant cette importune et décourageante compagnie qui les hante comme les hommes de peine et de labeur manuel : la préoccupation du lendemain !

Mais ici encore il faudra sans doute que l'opinion et les mœurs publiqnes prennent le pas sur les lois et l'administration. Sur ce point comme sur tous les autres nous aurons les gouvernements que nous mériterons.

RAPHAËL GERVAIS.

RÉMINISCENCES D'HORACE

Les classiques ont toujours eu le privilège d'intéresser, et pour les amis des lettres leur lecture est une vraie récréation intellectuelle. Aux heures de loisir on aime encore à renouer connaissance avec ces amis d'antan ; il nous plaît de feuilleter ces pages où la pensée humaine s'est cristallisée sous les formes les plus gracieuses. Et que de souvenirs s'attachent à ces fidèles compagnons de notre jeunesse ! Tel vers d'Horace ou d'Homère, tel passage de Virgile ou de Cicéron nous ramènent aux bancs de la classe, repeuplent notre imagination des scènes de la vie écolière et nous font revivre pour quelques instants les joyeux jours du collège ; *hæc olim meminisse juvabit*, se dit-on en refermant le livre.

Parfois, sous cette forme brillante de *nos auteurs*, que d'austères leçons pour la gouverne de la vie ! Ecoutons un classique moderne, le célèbre cardinal Newman :

> Des passages qui pour un enfant ne sont que des lieux communs de rhétorique, ni meilleurs, ni pires que cent autres qu'un habile écrivain pourrait fournir, qu'il apprend par cœur et pense très beaux et imite (il le croit) avec succès dans ses propres vers faciles — ces pages lui reviennent après que de longues années ont passé et qu'il a acquis l'expérience de la vie ; et comme s'il ne les avait jamais connus auparavant, il se sent transpercé par leur gravité triste et leur vive exactitude 1.

Ces paroles du grand écrivain anglais sont tombées sous nos yeux, alors que nous nous proposions de rassembler pour les lecteurs de la *Nouvelle France* quelques réminiscences d'Horace et leur y faire voir ce que ce poète Romain pensait de la rapidité de la vie. Certes, nous n'avons pas l'intention de présenter les odes ou les satires d'Horace comme livre de méditation, ni de donner comme directeur spirituel ce spirituel directeur des bons viveurs. Non, mais il est permis, comme dit le proverbe, de recevoir une leçon de son ennemi, *fas est et ab hoste doceri ;* et ajoutons, cette leçon frappe parfois plus que si elle avait été donnée par un ami.

---

1 — *Grammar of Assent*, L. I, ch. IV, n° 2.

Horace, nous le savons, est passé maître dans l'art de la vie. Il moralise le verre en main et le front ceint du myrte des festins. Sa morale, et surtout ses leçons de tempérance sont plus que sujettes à caution. Elles sont au rebours du sens chrétien : c'est le paganisme dans toute sa floraison malsaine. Mais ce qui frappe le lecteur attentif, c'est de voir l'idée de la brièveté de la vie, de la fuite des ans, hanter et troubler ce joyeux viveur et le poursuivre jusque dans les festins de Rome et sous les frais ombrages de sa villa de Tibur. Quoique les conclusions d'Horace soient tout épicuriennes, nous ne pouvons cependant nous empêcher d'admirer ces vers lapidaires, ces strophes frappées au coin de la concision, où l'on sent l'effroyable rapidité de la vie s'imposer à cet esprit léger, à ce moraliste éhonté, à ce viveur romain.

***

Eheu ! fugaces, Postume, Postume,
Labuntur anni..... [1]

Qui ne connaît ce début de son ode à Postume ? Dans le rythme et l'enjambement du vers on entend comme le bruit des flots auxquels il compare les années de la vie. Mécène a beau essayer de diriger ce torrent à travers les riants rivages d'une vie de loisir... *Mecenas meus affluentes ordinat annos* [2], son protégé mettra toujours en saillie le contraste du nombre des années avec leur rapidité :

.....innumerabilis
Annorum series et fuga temporum [3]

Comme il se plaît à projeter l'ombre de la blanche et morose vieillesse sur la verte et joyeuse jeunesse :... *Donec virenti canities abest... morosa !* [4] Comme il sait unir les épithètes les plus opposées et manier l'antithèse, ce secret des maîtres ! Pour Horace chaque jour a des ailes... *volucris dies* [5], et dans son vol il emporte nos espérances les plus belles. Nous sommes à peine

1 — Lib. II, 11.
2 — L. IV, 11.
3 — L. III, 30.
4 — L. I, 8.
5 — L. III, 8, L. IV, 13.

en possession de nos vingt ans, que déjà la jeunesse et ses attraits fuient à tire d'aile...

.....fugit retro
Levis juventas et decor [1]

et l'on s'aperçoit que la mort, qui nous apparaissait comme lointaine, hâte le pas pour nous rencontrer,

Semotique prius tarda necessitas
Lethi corripuit gradum [2]

Mais quoi ! pendant qu'il moralise, le temps jaloux s'enfuit. *Dum loquimur fugerit invida ætas* [3] ; le propre de cette rapidité du temps, de cet écoulement précipité de la vie, est d'être imperceptible.

***

Crescit occulto, velut arbor, ævo [4]. Quoi de plus juste, quoi de plus frappant que cette comparaison d'Horace ? Aussi il s'ingénie dans ses vers à nous montrer toute la réalité de ces progrès insensibles du temps. Les heures nous dérobent nos journées... *quæ rapit hora diem* [5] ; insensiblement nous passons des ténèbres à la lumière et de la lumière aux ténèbres.... *Urget diem nox et dies noctem*.... et ainsi le jour chasse le jour.... *Truditur dies die* [6]. Il en va de même de la marche des saisons. Ecoutons la muse de Venouse :

Les neiges ont disparu ; les champs reprennent leur verdure et les arbres leur feuillage : la terre change d'aspect..... N'espère pas une vie immortelle *(ici-bas)* : c'est la leçon que te donnent et l'année qui s'écoule et les heures qui emportent nos plus beaux jours. Les zéphirs adoucissent les frimas ; le printemps est chassé par l'été qui expire à son tour dès que l'automne chargé de fruits répand ses trésors ; et bientôt l'hiver revient engourdir la terre. [7] La lune, dit le poète ailleurs, commence à peine à montrer son croissant d'argent, que déjà elle se hâte vers son déclin..... *Novæque pergunt interire lunæ* [8].

1 — L. II, 8.
2 — Lib. I, 3.
3 — Lib. I, 10.
4 — L. I, 11.
5 — L. IV, 7.
6 — L. II, 15.
7 — L. IV, 7.
8 — L. V, 15.

Le soleil lui-même, qui mesure les jours et préside aux saisons, nous retire et nous rend tour à tour la lumière et renaît toujours le même et toujours nouveau :

Alme sol, curru nitido diem qui
Promis, et celas aliusque et idem
Nasceris ..... [1]

Ainsi les heures se perdent dans les jours, les jours se fondent dans les saisons et les saisons dans les années. C'est la croissance lente, cachée, mais sûre de l'arbre. Chaque année est une nouvelle branche qui voit la cycle des saisons se suivre et se répéter jusqu'à ce que l'arbre tombe. « Le temps, dit Bossuet, varie éternellement et montre presque toujours le même visage... mais une longue suite d'années nous découvre son imposture. »

***

Rapide dans sa marche, *insensible* dans ses progrès, le temps est encore et surtout, aux yeux du poète romain, *destructeur*. Aucun poète païen n'a parlé de la mort comme notre « viveur » romain. Le nombre et la variété des images à ce propos, la concision de l'expression, la force du langage nous prouvent qu'Horace avait la hantise de la mort. Un arbre a failli l'écraser : il éclate en imprécations. *Ille et nefasto te posuit die*... mais reprenant son calme il en saisit la leçon...

Sed improvisa Lethi
Vis rapuit rapietque gentes..... [2]

« Mais toujours les traits imprévus de la mort ont frappé et frapperont les humains. » Le ruisseau qui se hâte dans sa course à travers la plaine lui parle de sa vie fugitive. Ecrit-il au riche Sestius, il mentionne « le grand exil d'où l'on ne revient » [3] ; à un autre, il inspire la peur du *rapacis Orci* [4]. Au savant jurisconsulte Torquatus il rappelle le tribunal de Minos qui rend ses jugements avec une pompe solennelle [5]. En toute occasion,

1 — *Carmen sæculare.*
2 — L. II, 13.
3 — L. I, 4.
4 — L. II, 25.
5 — L. IV, 7.

il aime à mettre en relief les antithèses de la mort. Son style alors prend un coloris et un laconisme admirables. Tantôt il nous peint la mort narguant cruellement les humains et déjouant leurs plus belles, leurs plus fermes espérances. Tantôt il nous la montre comme une cavale passant à bride abattue et frappant insolemment de son sabot la chaumière du pauvre et le trône du roi...

Pallida mors æquo pulsat pede pauperum tabernas,
Regumque turres..... [1]

Oui, la mort est une cavale, et une cavale indomptée... *indomita mors* [2]. C'est en vain qu'on essaie de lui passer la bride ; rien ne peut la dompter, elle broye les anneaux les plus résistants. Grandeur, science, richesse, vertu, âge, beauté : tout cède à son passage.

La grandeur cède. La mort soumet à une loi égale tous les hommes et tire par hasard de l'urne immense où ils sont agités les noms les plus illustres... *omne capax movet urna nomen.* [3] La science cède. Quel dramatisme funèbre dans le dialogue entre le philosophe Archytas et un matelot !

Toi qui mesurais la terre et les mers, qui calculais les grains innombrables de sable, ô Archytas,.... que te sert d'avoir pénétré dans les célestes demeures, d'avoir parcouru de l'œil de la pensée la sphère du monde ?... Tu devais mourir... *nec quidquam tibi prodest... morituro* [4].

Et que répond l'ombre ainsi interpellée ?...

Il est mort aussi le père de Pelops ... et Tithon ... et Minos ... ; il est mort cet homme que tu regardes comme un ingénieux interprète de la nature et de la vérité, *non sordidus auctor naturæ verique.*

La même nuit nous attend tous ; tous nous devons fouler une fois le chemin de la mort.

.....Sed omnes una manet nox
Et calcanda semel via lethi [5]

1 — L. I, 4.
2 — L. II, 11.
3 — L. III, 24.
4 — Ce rejet de *morituro* à la fin de l'énumération est des plus beaux et exprime bien le but final auquel tout doit un jour arriver.
5 — L. I, 28.

Pas de distinction d'âge devant la mort.

Les funérailles de la vieillesse et de l'enfance se pressent et se confondent; nulle tête n'échappe à l'impitoyable Proserpine.

Quelle confusion lugubre dans ce vers *Mixta senum ac juvenum densantur funera.* [1]

Plus expressif encore est ce passage où il flagelle la cupidité des Romains.

Avec plus de richesses que n'en renferment les trésors encore intacts de l'Arabie et de l'Inde, quand tu couvrirais de tes vastes constructions les mers de Tyrrhène et d'Apulie, si la fatale Nécessité t'étreint de ses pointes dures et pénétrantes, tu ne pourras affranchir ton âme de la crainte ni dégager ta tête des filets de la mort—*non mortis laqueis expedies caput.* [2]

Il faudra, dit-il ailleurs à son ami Dellius...

Moriture Delli..... quitter ces bois achetés à grands frais, ce palais, cette villa que baignent les flots dorés du Tibre; il faudra les quitter, et ces richesses amoncelées seront la proie d'un héritier..... riche ..... ou pauvre..... il n'importe: tu es une victime due à l'inexorable mort. Tous nous sommes poussés vers le même abîme..... *omnes eodem cogimur.* [3]

A Postume il répète la même austère leçon...

De tous les arbres que tu cultives, nul, excepté l'odieux cyprès, ne suivra son maître d'un jour, *brevem dominum* [4].

Et à Torquatus :

Ni ta noblesse, ni ton éloquence, ni ta vertu ne te rendront à la vie [5].

Non, rien n'arrête la mort. On ne peut la corrompre à prix d'argent...*auro captus* [6]; ni la piété ne saurait retarder les rides de l'âge, ou la vieillesse qui nous presse, ou la mort que rien ne peut désarmer [7], Horace la stigmatise bien par ces mots, « *nil miserantis* [8], elle n'a pas de cœur; *illacrymabilem* [9], elle fait tout l'œil

1 — Id.
2 — L. III, 24. Voir aussi toute l'ode XV, T. II.
3 — L. II, 3.
4 — L. II, 2.
5 — L. IV, 7.
6 — L. II, 15.
7 — L. II, 11.
8 — L. II, 3.
9 — L. II, 11.

sec ; *vocatus aut non vocatus audit* [1], qu'on l'appelle ou qu'on ne l'appelle pas, elle vient, elle s'impose. Et quand viendra-t-elle cette grande destructrice si redoutée par notre poète? Personne ne le sait. « Une mort prématurée surprit Achille au milieu de sa gloire, Tithon languit dans une éternelle vieillesse, et le Destin me donnera peut-être ce qu'il t'aura refusé. »

Et mihi forsan, tibi quod negavit,
Porriget hora [2].

***

Les conclusions que le chantre de Venouse déduit de ces austères vérités sont tout à fait païennes. Il y appuie même sa morale épicurienne qui se résume dans ces mots : *carpe diem* [3], « vivons au jour le jour !... La vie est trop courte pour nourrir de longues espérances. » C'était l'écho de cette parole que l'Esprit Saint met sur les lèvres des impies : « Puisque notre vie est comme une ombre qui passe... amusons-nous, couronnons-nous de roses avant qu'elles se flétrissent — [4]. Mais, dit le sage, ceux qui ont pensé et agi ainsi, ils se sont trompés. »

Nous, chers lecteurs, nous conclurons avec saint Paul : *Tempus breve est*... [5] Oui, la vie est courte, mais pendant que nous avons le temps, faisons le bien. *Dum tempus habemus operemur bonum* [6]. Profitons de la vie et des leçons qu'Horace nous donne sur sa rapidité et sa brièveté. *Fas est et ab hoste doceri.*

1 — L. II, 15.
2 — L. II, 13.
3 — L. I, 10.
4 — Livre de la Sagesse, ch. II.
5 — I Cor. ch. 7.
6 — Gal. IV, 10.

G. Daly, C. SS. R.

LE GRAND DOCUMENT

SYNTHÈSE DU *CORPUS JURIS*

VII.—L'HISTOIRE

Toutes les branches de la science sacrée viennent aboutir à une autre plus générale, qui les renferme toutes, en ce sens qu'elle les raconte : c'est l'histoire. En se plaçant au point de vue chrétien, le seul vrai, parce qu'il est le plus synthétique, le seul qui indique les causes profondes des événements, Donoso Cortès a sur l'histoire de merveilleux aperçus, qui placent l'histoire à toute sa hauteur.

Dieu, écrit-il, est le principe, le milieu et la fin de l'histoire. La création de l'homme fut un miracle de son amour ; la conservation du genre humain est un miracle de sa providence, et à la fin des temps, il opèrera sur tous les hommes le miracle de sa miséricorde et de sa justice. L'histoire est l'explication de ces trois miracles. Il appartient à l'histoire de vérifier pour quelle cause et pour quelle fin Dieu créa l'homme ; quelles sont les lois par lesquelles il maintient et conserve le genre humain, et en vertu de quels statuts antérieurement promulgués il doit juger les nations. Comme toutes ces choses sont naturellement cachées à l'entendement humain, l'histoire universelle serait absolument impossible si, dans la nuit épaisse des temps, ne brillait pas sans interruption, comme un phare resplendissant, aux yeux de l'historien, la lumière de la religion révélée. Et c'est ce qui explique pourquoi les historiens de l'antiquité, dont les yeux étaient fermés à cette lumière, ne parvinrent pas à ourdir la trame merveilleuse de cette histoire.

....

La première histoire universelle qui ait paru dans le monde, c'est la *Cité de Dieu* de saint Augustin. Livre prodigieux, commentaire sublime de la Bible, le livre des prodiges. Plus tard, au siècle d'or de la littérature française, le grand Bossuet, suivant les pas du Platon chrétien, traça d'une main ferme et d'un pinceau puissant le tableau de l'humanité considérée comme un seul et même homme, qui tantôt marche fidèlement dans les voies de la vérité et tantôt s'égare dans les sentiers de l'erreur, d'où Dieu le ramène par le fléau de sa justice ou par l'attrait de sa miséricorde.

Contre ces éminents docteurs, pour les combattre et les contredire, se levèrent des hommes qui, mettant au service de l'erreur un brillant génie, eurent la puissance de changer l'histoire en fable. Ils tirèrent de leur propre entendement les lois suivant lesquelles se gouvernent les sociétés, établirent des rapports arbitraires entre les choses, changèrent à leur gré ceux

qui unissent étroitement le Créateur et la créature et prétendirent être et agir à la manière de Dieu, qui d'un seul mot tira la lumière des ténèbres et l'ordre des choses [1].

Puisque, selon la doctrine de Donoso Cortès, qui est la seule vraie, la religion est la clé de l'histoire générale, et qu'aucun écrivain n'a réussi à faire cette synthèse en restant en dehors de la donnée fondamentale, on devine de quelle utilité peut être l'étude du *Corpus juris* qui contient deux mille ans d'histoire du catholicisme. Pour ne rien exagérer, le *Corpus juris* ne représente que les actes de l'Eglise ; mais cette Eglise est si bien mêlée à l'histoire des nations, elle y exerce, au moins depuis l'Evangile, une si grande influence que ses annales jettent du jour sur les événements des peuples. Un facteur de cette importance n'est pas à dédaigner. Plus d'un écrivain—parmi les plus distingués—en a tenu compte dans ses recherches sur l'origine et le développement de la civilisation. Guizot est de ce nombre ; et il ne recule pas devant la citation des canons des conciles. Malheureusement l'esprit de secte, qu'il tenait de sa naissance, égare de temps en temps son esprit lucide et son caractère très honnête : il a oublié d'allumer sa lanterne au foyer de la foi orthodoxe [2].

Si nous restons sur le terrain de l'histoire ecclésiastique, le *Corpus juris* est d'une utilité immédiate, et on peut dire, de nécessité de moyen. Car c'est l'Eglise en action qui passe dans ses titres, qui définit, qui ordonne, qui condamne, qui organise, qui combat, qui s'agrandit, qui souffre, qui succombe sur un point du globe, qui répare ses pertes sur un autre ; c'est une vaste épopée pleine de péripéties, qui se déplace d'un pôle à l'autre.

Cette histoire se divise ordinairement en trois grandes périodes, qui comprennent : 1° l'histoire de l'empire romain et des premiers siècles de l'Eglise, où les desseins de Dieu se manifestent par la décadence de l'empire et la miraculeuse propagation du christianisme ; 2° l'histoire du moyen-âge, dont les traits saillants sont la conversion des barbares et l'incorporation au christianisme des derniers lambeaux de l'empire et des nouvelles sociétés qui se forment du mélange de toutes ces races ; 3° l'histoire de la décomposition de la chrétienté, quand son unité se

1 — *Esquisses historico philosophiques*, tome II.
2 — *Histoire de la civilisation en Europe.—Histoire de la civilisation en France.*

brise par les déchirements causés par les hérésies et la complicité des princes entraînés par l'esprit de vertige et d'erreur, qui préparent ainsi des lendemains sanglants. On assiste alors à l'intervention de la Providence dans la grande apostasie de la réforme, et les catastrophes qui depuis n'ont cessé de frapper les peuples et les rois. Cette division de l'histoire ecclésiastique est adoptée par tous les historiens ; mais Donoso Cortès a donné à la synthèse plus de relief, en caractérisant les trois époques par les événements qui s'y accomplirent, à l'aide de l'unique critérium qu'il a développé plus haut, et autour duquel tout tourne comme autour d'un centre immobile. C'est l'école de saint Augustin et de Bossuet.

Ceci établi, on peut parcourir ces trois périodes le *Corpus juris* à la main, et vérifier les principaux faits qui en composent la trame. Nous remontons aux temps apostoliques ; nous assistons aux premières manifestations de la vie publique de l'Eglise au sortir du Cénacle ; son organisation interne se dessine ; sa hiérarchie s'accuse ; ses lois canoniques commencent à Jérusalem dans un concile qui servira de type à tous les autres. Cependant la lutte s'engage entre des forces antagonistes et irréconciliables, la force nouvelle qui entre dans le monde et les forces en possession de l'opinion et des coutumes sociales : la force juive, qui ne veut pas se rendre à la lumière qui l'inonde de toute part, obstinée mais sans écho en dehors de la Palestine ; la force païenne incarnée dans le césarisme romain, celle-ci formidable et humainement invincible. Cependant, dans les catacombes où elle a cherché un abri, dans les prisons où ses confesseurs sont jetés, et jusque dans les arènes où meurent ses martyrs, l'Eglise vit, elle gouverne, elle rend des décrets par la plume de ses pontifes, du fond des exils où ils ont été relégués, ou des bestiaires où ils ont été renfermés. Quand l'Eglise a recouvré sa liberté, elle bâtit ses basiliques ; elle célèbre les pompes de sa liturgie, elle promulgue ses dogmes, elle établit sa discipline. Les hérésies se dressent devant elle ; elle les condamne dans vingt conciles œcuméniques, nationaux, provinciaux et par les décrets du Pontife de Rome ; et elle passe son chemin. C'est l'ère de ses premiers triomphes : elle jette les bases d'un monde nouveau. Elle suit les voies romaines qui menaient les légions victorieuses jusqu'aux frontières de l'empire ; mais ses apôtres les franchissent, et vont porter la bonne nouvelle de l'Evangile jusque chez

les peuples que les légions ne soumettront pas au joug des Césars. Par son action incessante, par sa doctrine, par ses sacrements, par ses lois, l'Eglise s'efforce d'infuser la vie dans la société romaine ; mais le cadavre tombe en dissolution, et elle ne peut que retarder sa chute.

***

Mais voici des races neuves, les barbares à la rude écorce, aux mœurs grossières, aux instincts sauvages comme les steppes d'où ils sortent et les forêts qu'ils ont traversées ; amis du pillage, familiarisés avec le sang qu'ils versent comme l'eau des torrents, et le feu qu'ils allument, et les ruines dont ils sèment leur route et qu'ils laissent derrière eux. Mais ils ne sont pas atteints du mal de la civilisation, ce mal terrible dont les peuples ne guérissent pas. Il fallait un miracle pour que l'Eglise s'établît dans le monde romain sans le sauver ; il faudra un miracle pour qu'elle pénètre dans le monde barbare qu'elle veut baptiser : Dieu l'opérera.

C'est pour les barbares que le *Corpus juris* s'enrichira de nouveaux décrets rendus dans les conciles. A de nouveaux besoins denouveaux remèdes, des fondations appropriées, des ouvriers inconnus la veille qui sortirent de terre pour venir en aide à la chrétienté menacée au dedans par les schismes et les hérésies, au dehors par des peuples hostiles, qui poursuivent de leur haine les conquêtes du Christ. Tandis que ce double travail d'organisation et de défense s'accomplira, les deux sociétés qui se partagent le monde, l'Eglise et l'Empire, se compénétreront toujours davantage, dans une unité organique dont le pontife romain sera la tête, dont l'empereur sera le bras, réalisant ainsi un idéal qui n'a duré que quelques siècles, dont on peut parcourir les beautés dans le *Corpus juris*, qui le créa et le soutint et dont il ne reste dans l'histoire qu'un souvenir, admiré par les uns, blasphémé et haï par d'autres, glorieux quand même.

Quand la dissolution de la chrétienté eut suivi celle de l'empire romain, l'Eglise, que rien ne décourage, entra dans la voie douloureuse qui dure encore. L'empire et le sacerdoce, ces deux forces harmonisées la veille, se séparèrent brusquement. Entre elles régnera une paix relative, à grand renfort de concordats, sans sincérité assez souvent, sans affection, toujours. La lutte

s'établit, intermittente, déguisée sous des formules protocolaires : l'unité du moyen-âge était brisée pour jamais. Quand la politique eut déclaré la guerre à l'Eglise, la philosophie s'en mêla ; et avec d'autres armes, lui disputa les peuples rachetés par le sang de Jésus-Christ.

Mais l'Eglise continue à faire face à ses ennemis : le *Corpus juris* n'est pas fermé ; il se développe avec les actes qu'elle accomplit, avec les lois qu'elle promulgue. Aux deux extrémités de la période de dissolution, deux conciles œcuméniques, à trois siècles de distance, tiennent les assises de la chrétienté. A Trente, des définitions dogmatiques et des décrets de réforme sont rendus contre les hérésies du dehors, et les abus du relâchement au dedans. Au Vatican, les erreurs engendrées par le rationalisme et le naturalisme sont condamnées ; et la foi demeure fixée dans des constitutions monumentales, qui éclairent notre religion à travers les ombres et les périls du monde moderne. Entre ces deux dates les Pontifes romains suppléent les conciles devenus rares par le malheur des temps : ils multiplient les avertissements, ils poussent le cri d'alarme ; les bulles succèdent aux bulles. Quand le jansénisme est réduit au silence, la révolution se déchaîne en France et ébranle toute l'Europe. Pie VI, Pie VII, Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, Pie X, heureusement régnant, ne cessent de lancer des encycliques retentissantes. Pie IX, qui définit le dogme de l'Immaculée Conception, et celui de l'infaillibilité pontificale, publie son *Syllabus*, la pièce maîtresse du XIXe siècle, qui irrite les écoles, qui fait perdre la tête aux rois, et contre laquelle la presse organise une conspiration endiablée. Tandis que nous rédigeons ces bulletins de bataille, que nous souhaiterions être des bulletins de victoire, rien n'est changé dans la situation ; les antagonismes politiques, les attaques de la science, le travail des francs-maçons, tantôt sourd et mystérieux, tantôt à galerie découverte, ne s'arrêtent pas ; la persécution ne cesse sur un point que pour sévir sur un autre ; les races latines, hier les plus chrétiennes, sont en crise dans la moitié de l'Europe. On peut donner une nouvelle édition du *Corpus juris* considérablement augmentée.

Donc, pour écrire l'histoire de l'Eglise prise dans le sens strict les matériaux ne manquent pas. Cette grande œuvre a été entreprise un peu à toutes les époques ; et elle continue parce qu'elle n'est jamais finie. Depuis Eusèbe de Césarée, le premier qui ait

embrassé l'ensemble des gestes de l'Eglise catholique dans son histoire générale, sans parler ici des monographies qu'on ne compte pas, d'autres ont pris la suite ; saluons en passant Baronius, l'annaliste sans rival. Mais tous n'ont pas réussi. L'histoire de l'Eglise a été faussée par les incroyants ennemis de l'ordre surnaturel qui, après avoir attaqué les dogmes, ont voulu effacer la trace qu'ils ont laissée dans le monde, pour mieux les déraciner de la foi des chrétiens. Cette histoire a été encore faussée par les hérétiques qui font le triage des dogmes, et qui, pour se débarrasser de ceux qui les gênent, empoisonnent les sources, interpolent les textes ou les obscurcissent à l'aide de palimpsestes, sorte de faux en écriture authentique. Pour ne parler ici que des faussaires de la dernière période, ni les protestants, ni les jansénistes, ni les gallicans—ceux-ci avec moins de cynisme et une honnêteté relative —n'eurent garde d'employer la méthode de tous les réfractaires. Les protestants écrivent l'histoire des premiers siècles de l'Eglise à leur façon, pour se faire donner raison par les Apôtres et leurs successeurs immédiats. Les jansénistes tiraient saint Augustin de leur côté, en lui prêtant sur la grâce et sur la liberté des opinions qu'il n'avait jamais professées ; quand la Constitution *Unigenitus* les condamnait, ils changeaient les virgules de place comme les ariens jouaient avec les *iota ;* poussés à bout, ils distinguaient entre le droit et le fait, et allaient bouder à Port-Royal, retranchés dans le silence respectueux. Les gallicans invoquaient « les libertés du royaume » pour écarter les canons « qui n'étaient pas reçus en France » et faisaient échec à leur théologie schismatique *in radice*, leurs sentiments intimes mis à part. Ils inventaient « la Pragmatique sanction » de saint Louis ; ils allaient chercher à Bâle des arguments sans valeur ; ils juraient par « la Pragmatique de Bourges », protestée par les papes. C'est à ces sources que Le Nain de Tillemont, Noël Alexandre et Fleury ont puisé pour écrire l'histoire de l'Eglise ; ainsi ils ont mérité les censures des tribunaux romains. Quand l'hérétique s'insurge contre l'autorité de l'Eglise, il pèche par orgueuil plus que par ignorance. Quand l'historien catholique soutient le long de trente volumes des erreurs manifestes, en face des canons des conciles rangés contre lui à travers dix-huit siècles, il ne pèche pas par ignorance, mais par esprit de secte. L'histoire de l'Eglise c'est l'histoire du *Corpus juris ;* l'écrivain qui l'aborde doit être théologien et canoniste : s'il s'écarte de ces sources, il s'égare.

De nos jours, l'histoire de l'Eglise a été restaurée sur des bases nouvelles. Le progrès des sciences a amené le progrès de la science de l'histoire, dont celle de l'Eglise a bénéficié. Le retour aux idées romaines, qui a commencé par la liturgie, s'est étendu aux doctrines : le concile du Vatican et la définition de l'infaillibilité pontificale l'ont encore accéléré. Sous ces influences, les histoires de l'Eglise se sont multipliées. A Rome, la bibliothèque vaticane, ouverte aux savants du monde entier, a mis au service des écrivains des trésors d'information cachés. En Allemagne, le cardinal bavarois a mis dans sa grande histoire une érudition égale à son orthodoxie. En France, Rohrbacher a ouvert le feu contre Fleury avec un courage qu'il a expié par la persécution et la pauvreté, laissant un grand exemple à ceux qui sont descendus dans l'arène après lui. Darras a marché sur ses traces ; en professant les mêmes doctrines, il a comblé ses lacunes au point de vue scientifique, et mis à profit les progrès de la critique et les découvertes plus récentes.

C'est le *Corpus juris* qui les a guidés dans le dédale des événements qu'ils ont racontés et des systèmes d'erreur qu'ils ont exposés et réfutés. Que les futurs historiens demeurent fidèles à cette méthode : c'est la bonne.

P. At,
prêtre du Sacré-Cœur.

Pages Romaines

L'encyclique *Pascendi dominici gregis*.—Le cinquantenaire de la colonne de la place d'Espagne.—Le cardinal Taliani

Il faut être obstinément aveugle pour ne pas subir la fascination de la grandeur de Rome chrétienne dans tous les actes qu'elle accomplit. Tout ce qu'elle fait, tout ce qu'elle dit a sa répercussion dans la vie de tous les peuples. Elle a parfois des gestes plus larges, des paroles plus éloquentes qui ébranlent l'univers parce que celles-ci, ceux-là rappellent la parole d'Ezéchiel : *Ascendit gloria Domini de medio civitatis*, (11. 23).

Le 8 septembre dernier, en la personne de Pie X, Rome faisait un de ces gestes qui inclinent toutes les intelligences qui ne sont pas prisonnières de l'orgueil, elle prononçait quelques-unes de ces paroles qui font traduire les mercis du cœur par un credo plus ardent.

A peine a-t-elle été promulguée, l'encyclique *Pascendi dominici gregis* a frappé d'admiration même les adversaires de la Papauté. L'attitude de ce vieillard, qui, fort de sa mission divine, dénonce au monde les erreurs de la science moderne, de la critique historique, de la philosophie contemporaine, en un mot, prouve à l'intelligence humaine dans quelles profondes erreurs elle se trouve, et défie les siècles si changeants de pouvoir s'éclairer à d'autres lumières qu'à celles qui jaillissent en gerbes éclatantes de la foi chrétienne immuable, comme le Dieu qui en est l'objet, cette attitude revêt une telle grandeur que la presse indifférente, athée, sectaire s'est inclinée d'instinct devant elle au lieu de sourire et de se moquer.

En un temps où les esprits sont si avilis, la condamnation des erreurs modernes faite, il y a quelques mois, d'une parole qui dédaignait d'expliquer le pourquoi de son acte, l'encyclique arrivant après, dans une exposition magistrale prouvant le vide, les erreurs du modernisme qui a tout envahi, et établissant diocèse par diocèse une digue d'autorité et de foi à ses empiètements, cela serait d'une superbe audace, si le caractère divin de celui qui a condamné et parlé ensuite n'expliquait pas la beauté de ces deux actes.

Que feront les modernistes, ces sortes de jansénistes à rebours, qui voulaient tout élargir comme les autres voulaient tout resserrer ? Peut-être se déroberont-ils, en prétendant que les théories condamnées ne sont pas les leurs ; peut-être attendront-ils un pape mieux informé, un pape qui pense comme eux. Ce sera le renouveau des appelants d'autrefois, et peut-être aidés par les ennemis sectaires de l'Eglise, ou par des égarés de bonne foi, ils auront des ressources qui leur permettront d'attendre. Leur conduite justifiera ainsi les rigueurs dont ils sont frappés.

Lors du jansénisme, la baronne de Montmorency légua toute sa fortune aux appelants contre la bulle *Unigenitus* qui s'en firent le partage. L'archevêque schismatique d'Utrecht et sa petite église en recueillirent trente-deux mille écus de pension. Lors de la révolution française, Talleyrand fit écrire, à titre de confrère, à l'archevêque janséniste d'Utrecht, M. Van Loon, pour se réclamer des services qu'il avait rendus à la *bonne cause*, en faisant opérer

l'organisation de l'Eglise constitutionnelle de France ; il savait, disait-il, qu'il existait à la disposition de l'archevêque d'Utrecht des fonds applicables aux ecclésiastiques *opposants*. Loin d'être rejetée, sa demande lui valut 1500 florins à titre de secours, en 1795.

Il y avait loin, ce semble, du jansénisme si rigoureux à l'esprit de la révolution française ; ce n'était qu'un éloignement d'apparence : le point de contact était la révolte contre l'autorité suprême, l'indépendance de Rome ; on se traita de confrère, on vécut du même argent. La fraternité du modernisme avec l'athéisme est moins dissimulée, malgré les protestations des partisans du premier, car sa formule synthétique pourrait se réduire à la suivante : « L'Eglise doit céder aux temps et aux circonstances. » L'athéisme nie Dieu en bloc et le rejette en entier ; le modernisme le nie, le vend, le rejette en détail, ce qui transformerait le catholicisme, s'il n'en était préservé, en une religion de peur et d'orgueil dont les capitulations incessantes se feraient sous l'inspiration de ces deux sentiments.

Plaise à Dieu de nous préserver de la folie de cette erreur !

***

Par une de ces coïncidences qu'on ne saurait laisser passer inaperçues, l'encyclique *Pascendi dominici gregis* a été promulguée juste au cinquantième anniversaire de l'érection de la colonne par laquelle Pie IX voulut perpétuer dans Rome le souvenir de la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception.

Pie X affirme solennellement les défaillances de l'esprit humain en dehors de la foi, cinquante ans, jour pour jour, après la date où Pie IX élevait un monument pour perpétuer la mémoire de la promulgation d'un dogme qui atteste la déchéance universelle de l'esprit humain.

La colonne de l'Immaculée Conception sur la place d'Espagne avait été trouvée en 1777 sous les fondations du couvent des Bénédictines du Campo Marzio ; le 21 mai 1778 elle fut tirée du sol qui la gardait depuis si longtemps, et transportée près de la curie *Innocenziana*, (la Chambre actuelle des députés).—Les malheurs des temps la firent oublier pendant de nombreuses années.

Choisie plus tard par Pie IX pour devenir le monument commémoratif de la définition du 8 décembre 1854, elle fut transportée sur la place d'Espagne. Le dimanche, 6 mai 1855, le cardinal Fransoni, préfet de la Propagande, bénit solennellement dans l'après-midi la première pierre de la base qui supporterait la colonne et la statue de la Vierge,—et les travaux commencés aussitôt après reçurent la visite officielle de Pie IX, le 24 août 1855. Le 12 octobre de la même année, les souscriptions s'élevaient en écus à 29,086.94, et en bronze, marbre, travertin, à 3,000 écus. Sur ces diverses sommes, le Sacré Collège avait versé 4,000 écus, la Propagande 2,000, le chapitre du Vatican 2,000, le Sénat romain et le Conseil municipal 6,000, le municipe et la chambre de commerce d'Ancône 1,000, le municipe et la chambre de commerce de Cività Vecchia 1,000. L'empereur d'Autriche envoya à lui seul cent mille florins pour la colonne et l'achèvement de la basilique Saint-Paul.

Le 18 décembre 1856, en la fête de l'Expectation, deux cents pompiers, sous les ordres de leur colonel D. Michel Gaëtani, duc de Sermoneto, après

avoir assisté à la messe dite à l'autel de l'Immaculée en l'église de Saint-André delle Fratte, vinrent à midi dresser sur sa base la colonne commémorative. L'architecte Poletti présidait à l'ouvrage dont la réussite provoqua pendant une demi-heure les applaudissements frénétiques de la foule. Le 5 août 1857, les pompiers achevaient leur œuvre en plaçant, au jour de la fête de N.-D. des Neiges, la statue de l'Immaculée au sommet de la colonne.

Le 8 septembre de la même année, Pie IX, après avoir assisté à la messe célébrée pontificalement dans l'Eglise Sainte-Marie du Peuple par le cardinal Altieri, vint présider à l'inauguration du monument commémoratif. Par les soins de l'ambassadeur extraordinaire d'Isabelle II près le Saint-Siège, Alexandre Mon, un portique, une loggia avaient été adossés à la façade du palais de l'ambassade d'Espagne ; des bas reliefs représentant les diverses provinces espagnoles acclamant le Souverain Pontife en étaient les principales décorations. Tout autour s'étalait l'inscription suivante :

Pio IX. P. M. Quod Mariam D. N. ab origine sine labe declaraverit Provinciæ Hispan. gratulantur.

Et au milieu du tympan du portique, on lisait :

Orbi Christiano a Pio IX P. M. edicto decreto—Mariam D. N. sine labe ab origine fuisse—in rei memoriam excitato monumento—ipse Pius IX. P. M. has hædes Hisp. Legationis adit—cum sacro Senatu Legatis exterar. gentium Senat. Popul. Rom.—solemni ritu de pegmate monumentum lustrat—Maria Elisabetha Regina Catholica Hispaniar.

D'autres bas-reliefs complétaient l'ornementation.

Reçu au bas de l'escalier d'honneur par l'ambassadeur extraordinaire d'Espagne, le Pape, après avoir revêtu les ornements pontificaux, prit place sur le trône élevé au milieu de la grande loggia. Les prières liturgiques furent dites, l'encens monta de ses mains bénies vers l'image de la Vierge, l'*Ave maris stella* se fit entendre en des harmonies pleines d'émotions, la foule, le corps diplomatique, la prélature, le Sacré-Collége s'inclinèrent sous la main du Pontife bénissant au nom de Marie, et tandis que, la cérémonie achevée, le peuple continuait par ses acclamations à manifester sa piété envers la Madone, Pie IX, après avoir accepté de prendre part au *rinfresco* offert par l'ambassade d'Espagne, admettait au baisement du pied les représentants de toutes les nations.

Le soir, l'illumination fut une vraie féerie ; on semblait revivre les heures inoubliables du 8 décembre 1854, et puis en fêtant la Vierge Immaculée, on se donnait l'illusion d'avoir une part moins grande que les autres dans l'héritage de la déchéance originelle.

Pour perpétuer le souvenir de ce jour, l'ambassadeur espagnol fit placer au premier palier de l'escalier d'honneur l'inscription ci-après, composée, comme les précédentes, par le R. Père Marchi de la compagnie de Jésus :

A. R. S. MDCCCLVII die sacra Mariæ D. N. nascenti — qua die edicto a Pio IX P. M. decreto Orbi Christiano — Mariam D. N. ab origine sine labe fuisse — heicq. in Foro in rei memoriam excitato monimento — idem Pius IX P. M. ædes Leyation. Hispan. adiit — cum sacro Senatu Legatis exterar. gentium S. P. Q. R. — de pegmate solemni ritu monimentum lustravit — Maria Elisabetha II Regina Catholica Hispaniarum.

La machine à l'aide de laquelle la colonne fut dressée procura à son inventeur Joachim Mochi, pompier de Rome, la décoration de la médaille d'or de Pie IX.

Bien que son devis eût été de 40,000 écus, le monument coûta en écus

romains 54,185.66. — La souscription s'étant élevée à 57,191.07, la différence, soit 3,005.41 fut partagée entre des gratifications données aux divers ouvriers qui avaient travaillé au monument et la société des *cultores martyrum* qui s'en servit pour les fouilles des catacombes.

Et depuis, la colonne rappelle la croyance de l'Eglise en la déchéance universelle du monde, à la seule exception de la Vierge ; l'encyclique de son cinquantenaire sera, elle aussi, un nouveau monument qui proclamera l'universelle erreur de ceux qui, prétendant que l'œuvre du Christ est trop vieille, voulaient la *moderniser*.

***

Au deuil causé par la mort du cardinal Svampa est venu s'ajouter celui de la disparition du cardinal Amidio Taliani, emporté par une crise cardiaque à Montegallo, province d'Ascoli Piceno, le 24 août dernier.

Le cardinal Taliani qui vient de mourir dans son pays natal était né le 18 avril 1838. Il ne quitta son diocèse d'origine que pour se rendre à Rome, après son ordination sacerdotale, afin d'y compléter ses études ecclésiastiques.

C'est là qu'il devint secrétaire du cardinal Sacconi. Pendant les six dernières années qu'il remplit cette fonction, il attira si bien l'attention sur lui, que le 16 mai 1869, il était nommé auditeur de la nonciature de Munich. Il fut même pendant une année entière chargé d'affaires auprès de la cour de Bavière. De 1874 à 1880 il remplit la même charge d'auditeur à la nonciature de Paris. Entre temps, deux fois ablégat du Saint-Siège, il porta la barrette cardinalice au cardinal Brossais-St-Marc, archevêque de Rennes, et au cardinal Meglia. Sous le pontificat de Léon XIII, il devint prélat domestique (1879), protonotaire apostolique participant (en 1882), auditeur du tribunal de la signature papale de justice (1880), de la Rote (1883).

Il était vicaire du chapitre de Saint-Jean de Latran, depuis 1889, quand, dans le consistoire du 29 juin 1896, Léon XIII le préconisa archevêque de Sébaste, en lui donnant la nonciature de Vienne. Son ambassade, en outre des difficultés ordinaires de la diplomatie, avait à lutter contre le fameux *Los von Rom* (« séparons-nous de Rome »), en groupant les forces catholiques. Dans cette campagne, il se montra chef habile, combattant tenace, et força même le respect de ses adversaires. En signe d'estime et de reconnaissance, le conseil municipal de Vienne lui offrit la médaille d'or du Sauveur. Quelques jours avant sa mort, Léon XIII le créa cardinal, et Pie X lui conféra le titre cardinalice de Saint-Bernard des Thermes qu'il avait porté lui-même avant sa promotion au Souverain Pontificat.

DON PAOLO-AGOSTO.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME VI NOVEMBRE 1907 N° 11

L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION

X

L'ÉDUCATION AUX DERNIERS SIÈCLES DE L'ANCIEN RÉGIME.

Après l'Italie et l'Espagne, la France, malgré ses discordes et ses défaillances religieuses, fut l'une des contrées de l'Europe qui souffrirent le moins des doctrines de la Réforme et qui résistèrent le mieux aux envahissements de cette marée subversive. Menacée d'une part par le protestantisme, de l'autre par le césarisme gallican, auquel vint s'adjoindre le philosophisme voltairien,—trois causes génératrices de la révolution,—sa foi traditionnelle put néanmoins, jusqu'à la chute de la monarchie, maintenir à peu près intactes ses hautes positions de religion d'Etat.

La nation française, dans son ensemble, était et demeurait catholique.

Or, lorsqu'on étudie en France pendant cette période la situation scolaire, on est heureux de constater que l'instruction populaire, arrêtée dans sa marche par les troubles du seizième siècle, reprend au dix-septième son action bienfaisante et accuse, jusqu'à la fin du dix-huitième, d'indéniables progrès.

L'abbé Allain, dans un ouvrage que nous avons déjà cité [1] et d'après des indications puisées aux meilleures sources, a fait de façon irréfutable la démonstration de ce que nous avançons : nous nous bornerons, dans ces pages, à résumer son travail si parfaitement documenté.

Nul doute, tout d'abord, que pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime les petites écoles n'aient été fort nombreuses. Il y en avait dans les villes, dans les bourgs, dans les villages, et même quelques hameaux éloignés des centres paroissiaux n'en étaient pas dépourvus.

Citons, concernant les écoles de Normandie, le témoignage d'un érudit bien au fait de cette matière : « Dans les campagnes, dit M. de Beaurepaire [2], on avait pourvu à l'instruction populaire par l'établissement d'une multitude d'écoles tenues, ici par le curé, là par le vicaire, ailleurs par des clercs ou des magisters, écoles assez souvent gratuites, grâce aux fondations des fabriques ou de pieux particuliers et, quand elles ne l'étaient pas, entretenues aux conditions les plus modestes, au moyen de certains droits payés aux maîtres par les écoliers et désignés sous le nom d'écolage. La diminution progressive des ecclésiastiques dans les derniers siècles, en obligeant les paroissiens et les curés à recourir à des instituteurs laïques, avait fait sentir la nécessité d'assurer un traitement à ces derniers, et de favoriser autant que possible les donations en faveur des écoles paroissiales. »

Les instituteurs laïques, sans être très richement rémunérés, jouissaient de la considération publique et de privilèges fort appréciables, tels que l'exemption du service militaire, des fonctions peu enviées de collecteurs d'impôts, et, dans une certaine mesure, des autres charges les plus onéreuses de la communauté [3].

Le programme des anciennes écoles (moins compliqué que

1 — *L'instruction primaire en France avant la révolution.*
2 — Allain, *ouv. cit.*, p. 56.
3 — *Ibid.*, pp. 129-146.

celui—déjà bien lourd pour de jeunes têtes—dont nos modernes progressistes ne cessent de réclamer une extension nouvelle) comprenait ordinairement quatre branches : « l'enseignement religieux avec l'histoire sainte, la lecture, l'écriture avec l'orthographe et le calcul élémentaire. Il faut ajouter, dans les écoles de garçons, en certains endroits seulement, quelques notions d'enseignement professionnel, et partout dans les écoles de filles les travaux manuels. L'enseignement religieux ne se donnait pas seulement à l'église, mais à l'école, et constituait la première des obligations professionnelles du régent » [1].

Ce qui manquait davantage à l'organisation de l'enseignement primaire sous l'ancien régime, c'étaient les sources régulières de recrutement du personnel enseignant. Les régents d'école « venaient un peu de partout, ils étaient un peu de toutes les conditions, et malgré les efforts du clergé pour établir ce que nous appelons aujourd'hui des écoles normales et ce qu'on nommait alors des séminaires de maîtres d'école, ces utiles institutions étaient fort rares et il ne paraît pas qu'elles aient produit de grands résultats » [2]. Au fond, c'est dans les noviciats des nombreuses congrégations enseignantes fondées vers cette époque qu'il faut chercher les premières écoles normales de l'âge moderne.

Nous ne saurions trop le répéter,—et l'insigne et persistante mauvaise foi de certains écrivains nous oblige à réitérer cette déclaration,—jamais l'Eglise, qui éleva et tint en quelque sorte sur ses genoux les générations rudes mais croyantes du moyen âge, ne se relâcha de son zèle pour l'instruction primaire.

Alors que le père de la libre pensée, Voltaire, approuvait l'idée « de proscrire l'étude chez les laboureurs » et, avec plus de cynisme que d'esprit, demandait « des frères ignorantins pour conduire

1 — *Ibid.*, pp. 163-164 ; — cf. *Revue des Questions historiques*, t. XXXIII, livraison d'avril 1883, pp. 533-538.

2 — *Ibid.*, pp. 127-128.

ses charrues »[1] ; alors que le précurseur et le théoricien de la Révolution, Rousseau, écrivait « que le pauvre n'a pas besoin d'éducation », que « celle de son état est forcée et qu'il n'en saurait avoir d'autre »[2], les assemblées générales du clergé de France faisaient des règlements pour les écoles, protégeaient les instituteurs, appelaient même sur les intérêts çà et là négligés de l'instruction populaire l'attention distraite du pouvoir civil[3].

Faisant écho aux décrets, déjà mentionnés, des conciles œcuméniques sur l'éducation, que de conciles provinciaux s'occupent et se préoccupent avec une sollicitude pieuse du sort des petites écoles ! Je cite au hasard les prescriptions d'un concile de Cambrai : « Le saint concile décide que les évêques devront donner leurs soins à ce que les écoles des villes, bourgs et villages de leurs diocèses soient rétablies, si elles ont été détruites ; augmentées et perfectionnées, si elles subsistent encore ; que dans toutes les paroisses, il y ait des maîtres pour instruire les enfants, surtout dans celles qui sont populeuses. Le curé devra, chaque mois, s'informer du progrès des enfants, et les doyens ruraux, dits de chrétienté, visiteront les écoles tous les six mois, ou du moins tous les ans, et en feront leur rapport à l'Ordinaire[4]. »

Les synodes diocésains font, à leur tour, de l'éducation primaire

1 — Lettre à M. de La Chalotais, 28 fév. 1763 : *Œuvres complètes*, éd. in-12, t. LI, *Correspondance générale*, VIII.

2 — *Emile ou de l'Education*, l. I, p. 47 : *Œuvres*, 1822, t. VI. — L'abbé Allain, qui lui-même rapporte les paroles que nous venons de citer, ajoute : « Ceci n'empêche pas les partisans actuels de l'instruction obligatoire de dresser des statues à Voltaire et à Rousseau, et de célébrer leur centenaire. Au fond ils sont plus logiques qu'ils ne le paraissent. Ce qu'ils poursuivent comme leurs devanciers, ce n'est pas le bien du peuple, c'est l'anéantissement de la religion catholique. Voltaire et Rousseau ne voulaient pas de l'enseignement primaire, parce qu'il était chrétien ; leurs héritiers s'en sont faits les propagateurs, parce qu'ils espèrent le rendre athée. Tout est là ». (*Ouv. cit.*, p. 119).

3 — Allain, *ouv. cit.*, pp. 225-227.

4 — *Ibid.*, p. 223.

l'objet de nombreuses et minutieuses ordonnances [1]. Tantôt, c'est pour recommander la fondation de nouvelles écoles dans les paroisses qui n'en ont pas et pour charger, à défaut d'instituteurs laïques, les curés et les vicaires de distribuer eux-mêmes l'instruction aux enfants ; tantôt, c'est pour obtenir que les régents d'école soient judicieusement choisis et remplissent auprès des enfants « la fonction d'anges gardiens » ; tantôt, c'est pour définir plus en détail les devoirs de cet important ministère et résoudre les multiples questions de discipline, de religion, de moralité, qui s'y rattachent. Les écoles mixtes, composées d'enfants des deux sexes, sont interdites en principe, et toutes les fois qu'il est possible de pourvoir séparément à l'éducation des filles [2]. L'inspection scolaire est établie sur des bases qui offrent les meilleures garanties intellectuelles et morales. « Il y avait, dit M. Ravelet [3], l'inspection du curé au moins une fois par semaine, l'inspection du doyen une ou deux fois par an, l'inspection de l'évêque pendant sa visite diocésaine. »

Nous ne saurions, même d'une manière sommaire, retracer ici tout ce que fit le clergé régulier et séculier pour réaliser les vœux des conciles et mettre en œuvre les prescriptions synodales des différents diocèses. Les ecclésiastiques les plus renommés dont la France du XVIIe siècle s'honore, Vincent de Paul, J.-J. Olier, Adrien Bourdoise, Ch. Démia, et tant d'autres, s'employèrent avec un zèle, un désintéressement dignes des plus grands éloges, à promouvoir la cause de l'instruction primaire. On en vit dévouer toute leur existence et consacrer toute leur fortune à cette œuvre aussi salutaire que modeste.

Dans le même temps naissaient des entrailles maternelles de l'Eglise plusieurs communautés enseignantes, quelques commu-

1 — *Ibid.*, pp. 227-241.

2 — *Ibid.*, p. 236.

3 — Cité par Allain, *ibid.*, p. 235.

nautés d'hommes et surtout des communautés de femmes [1], dont la simple énumération atteste plus haut que les plus éloquents discours, tout ce qu'il y a dans des cœurs régénérés par le baptême et unis à Dieu par d'inviolables serments, de charité tendre, de bonté industrieuse, d'activité surnaturellement féconde, lorsqu'il s'agit de secourir les pauvres et d'instruire les petits et les humbles.

Nous aimons à mentionner l'œuvre du bienheureux Grignion de Montfort par qui fut fondée la congrégation des *Sœurs de la Sagesse* [2] destinée à l'éducation des filles.

Signalons en outre et plus particulièrement l'institut universellement célèbre des *Frères des Ecoles chrétiennes* établi par saint Jean-Baptiste de la Salle. L'Eglise n'eût-elle, en faveur de l'instruction primaire, fait autre chose que grouper dans une même pensée et dans un commun désir de se dévouer à l'enfance et à

1 — Filles de la Congrégation de Notre-Dame, Ursulines, Filles de Notre-Dame, Visitandines, Filles de la Charité, Filles de la Croix, Miramionnes, Filles de l'Union chrétienne, Sœurs de Saint-Joseph, Demoiselles de l'Instruction chrétienne, Filles régentes, Sœurs de la Providence, Sœurs de la Charité de l'Instruction chrétienne, Sœurs de la Présentation de Tours, Sœurs de Saint-Charles, Sœurs des Ecoles charitables de Nantes, Sœurs de la Doctrine chrétienne, Sœurs de la Sagesse, Filles de la Providence de Portieux, etc., etc.

2 — Voir Ernest Jac, *Le Bienheureux Grignion de Montfort*, 1673-1716, ch. X. — S'occupant, partout où il prêchait, des écoles de filles et de garçons et faisant métier de pédagogue, le B. Grignion avait, dans son zèle si hautement chrétien, arrêté tout un programme d'études des classes populaires. « Les prix et les récompenses, les punitions et les châtiments, tout ce qui concerne la bonne tenue d'une école était minutieusement prévu. Les dimensions même des classes étaient déterminées, ainsi que la place respective du maître et des élèves ; un banc un peu plus haut que les autres, dit des Séraphins, est réservé aux enfants qui ont fait leur première communion. Il est au fond de la salle, en face du maître ; de chaque côté, s'élèvent quatre bancs, en gradins, auxquels on donne le nom des huit autres chœurs des Anges, le plus élevé étant celui des Chérubins. Les écoliers doivent assister à la messe et y chanter des cantiques. » (*Ouv. cit.*, p. 197).

la jeunesse ces milliers d'hommes veufs de tous les plaisirs humains et uniquement soucieux d'infuser dans l'âme populaire les premières notions du vrai et du bien, et de former des chrétiens pieux, des citoyens probes et éclairés, elle aurait, disons-le sans crainte, mérité de la société infiniment plus que les gouvernements les plus empressés à promouvoir les intérêts de l'éducation.

Car, on aura beau dire, l'éducation du peuple est et restera toujours et avant tout une œuvre de dévouement. Son efficacité et ses succès dépendent moins du matériel scolaire et des libéralités budgétaires que des dispositions d'âme, des motifs d'action d'instituteurs ayant conscience des responsabilités de leur charge et travaillant à imprimer sur le front de l'enfant, avec le sceau de la science, l'image bénie du Christ et le caractère sanctifiant de la foi. Selon la remarque de l'abbé Allain [1], les politiciens, dans leur zèle pour l'instruction publique, ne songent trop souvent qu' « à se servir du peuple » ; les maîtres chrétiens, eux, et en particulier les Frères des Ecoles chrétiennes n'ont d'autre souci que « de servir le peuple. » Exploitation, chez les uns ; pure bienfaisance chez les autres : voilà la différence.

Il est aisé de comprendre l'appoint que Sœurs et Frères, dans leur œuvre éminemment éducatrice, apportèrent aux progrès de l'enseignement populaire. L'Institut, fondé en 1684 par J.-B. de la Salle, ne tarda pas à se répandre par toute la France où, quand éclata la révolution, il comptait plus de cent vingt établissements [2]. On le vit même, débordant la frontière, aller s'implanter jusqu'au centre de la catholicité [3].

Non pas, certes, que la ville des Papes eût été, jusque-là, privée du bienfait des écoles primaires.

Depuis longtemps déjà fonctionnaient en Italie, notamment

1 — *Ouv. cit.*, p. 258.
2 — Guibert, *Histoire de saint Jean-Baptiste de la Salle*, ch. XII, parag. 1.
3 — *Ibid.*, ch. VI, parag. 6.

à Rome où elles avaient pris naissance, des écoles de charité, connues sous le nom d'écoles pies, et fondées en 1597 par saint Joseph de Calasanze. A partir de cette époque, « la ville était divisée en un certain nombre de quartiers, et chaque quartier avait son école et ses maîtres [1]. »—Les clercs réguliers des écoles pies, dits Piaristes, étendirent leur action non seulement dans les diverses provinces de l'Italie, mais en Espagne, en Allemagne et en Autriche [2].

Dans toutes les contrées catholiques l'enseignement primaire faisait son œuvre sans que l'intervention de la puissance civile entravât ni l'action dirigeante de l'Eglise, ni la libre volonté des chefs de famille. L'éducation, écrit Lavollée [3] en parlant de la France, « était absolument indépendante de l'Etat : on eut, en effet, grandement surpris les bourgeois des siècles passés, si l'on avait proposé devant eux de faire nommer les instituteurs par un fonctionnaire administratif, tel que l'intendant, et plus encore si l'on avait présenté comme une mesure libérale cet expédient autoritaire. Ils entendaient autrement la liberté scolaire : ils regardaient comme une de leurs prérogatives les plus précieuses, comme une de leurs obligations les plus strictes, celle de n'abandonner à personne qu'à des délégués de leur confiance le choix si important des hommes chargés d'élever leurs enfants. »

N'oublions pas, toutefois, que le choix des maîtres laïques (comme il a été dit pour les écoles du moyen âge) devait être ratifié par l'autorité religieuse. « Le maître choisi, dit l'abbé Allain [4], avant d'entrer en exercice, devait se pourvoir auprès de l'évêque, de ses grands vicaires ou de ses doyens ruraux, de lettres de régence qui s'accordaient gratis. Les Edits et Déclarations royales avaient mis les régents sous la juridiction des évê-

1 — Guibert, *ouv. cit.*, p. 328.

2 — Voir *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, trad. de l'allemand par Goschler, au mot *Piaristes*.

3 — *L'Etat, le père et l'enfant*, pp. 46-47.

4 — *Ouv. cit.*, pp. 125-126.

ques [1], et ceux-ci, responsables de la foi de leurs diocésains, avaient à cœur de se maintenir à cet égard dans la possession de leur droit. L'approbation épiscopale n'était accordée qu'après un examen sérieux, quoique portant sur un programme élémentaire, ou du moins sur un certificat d'idonéité délivré par les curés des lieux où le régent avait précédemment enseigné. »

M. Emile Faguet, dont le libéralisme franc ne saurait être suspecté de partialité envers l'ancien régime, a écrit [2] qu' « il n'était pas venu à l'esprit d'un Louis XIV de faire de l'enseignement une chose de l'Etat [3]. L'Etat croyait sans doute qu'il avait assez

1 — Disons plutôt que les rois avaient reconnu *légalement* cette juridiction inhérente, en ce qui concerne l'enseignement religieux, au pouvoir épiscopal. Dans un édit de Henri IV de 1606 (art. 14), nous lisons que « les régents, précepteurs ou maîtres d'école des petites villes et villages seront approuvés par les curés des paroisses ou personnes ecclésiastiques qui ont droit d'y nommer ; et où il y aurait plainte des dits maîtres d'écoles, régents ou précepteurs, y sera pourvu par les archevêques ou évêques, chacun en leur diocèse » (Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XV, p. 107 ; dans l'abbé Guibert, *ouv. cit.*, p. XXI).

2 — *Le Libéralisme*, ch. XI.—Cet ouvrage, où le talent original, la verve enjouée et l'ironie mordante de l'auteur se donnent libre carrière, ne doit être lu qu'avec précaution. Faguet est un libéral d'autant plus séduisant qu'il est plus brillant : il se montre d'ordinaire logique dans son erreur.

3 — Louis XIV, il est vrai, crut devoir un jour — et M. Lavollée (*ouv. cit.*, pp. 63-64) lui en fait un amer reproche — intervenir pour enlever aux protestants de son royaume leurs enfants de cinq à seize ans et en confier l'éducation à des mains catholiques. L'Eglise, assurément, possède sur tout homme baptisé une juridiction qu'elle tient de Dieu lui-même et qui, par son caractère surnaturel, l'emporte incontestablement sur le droit purement naturel des parents ; et, si (ce qui est très vraisemblable) les enfants dont il est ici question avaient reçu le baptême, Louis XIV, à titre de délégué ou d'auxiliaire de la puissance ecclésiastique, put fort bien, sans violer aucun droit supérieur, accomplir l'acte d'autorité que l'histoire mentionne. Cet acte, dont nous ne voulons pas discuter l'opportunité, contraste sans doute avec les idées modernes sur la liberté de penser et d'enseigner ; mais, théoriquement et dans l'hypothèse, non prouvée du reste, d'une entente avec l'Eglise, il n'a rien de contraire aux prescriptions du droit chrétien. C'est, au point de vue des principes, une question analogue à l'affaire *Mortara*.

de choses d'Etat sur les bras. » Il faut prendre acte d'un tel témoignage.

Cette liberté laissée à l'enseignement regarde surtout l'instruction primaire. Nous allons voir dans quelle mesure et avec quelles restrictions elle peut également s'entendre de l'enseignement secondaire et supérieur.

Les anciennes écoles épiscopales et monastiques qui pendant si longtemps avaient été l'unique refuge des lettres, étaient, pour la plupart, déchues de leur splendeur. Elles avaient vu leur prestige décroître au profit d'institutions nouvelles, plus larges, plus compréhensives et plus fécondes : les universités. Celles-ci avaient absorbé celles-là.

Mais pendant que la vie intellectuelle refluait ainsi vers des centres d'étude d'une organisation plus forte et d'une portée plus générale, et que l'enseignement supérieur y puisait toute son influence et tout son éclat, n'était-il pas à craindre que l'instruction moyenne, localisée dans quelques villes privilégiées, ne perdît en extension ce qu'elle gagnait en perfectionnement ? La Providence, toujours attentive aux besoins de la société, ne le permit pas. Elle suscita au seizième siècle plusieurs instituts voués à la formation intellectuelle et morale des jeunes gens [1], entre autres l'*Oratoire* et la *Compagnie de Jésus*.

L'Oratoire était l'œuvre de saint Philippe de Néri : cette congrégation rendit en Italie de réels services à l'instruction secondaire. En 1611, M. de Bérulle l'introduisit en France sous le nom d'Oratoire de Jésus, et la branche française, comme la

1 — C'est l'œuvre de ces Instituts que, sous Louis-Philippe, constatait Villemain dans un rapport au roi sur l'instruction secondaire. Le rapporteur avouait qu'à la fin du XVIIIe siècle on comptait plus d'établissements scolaires que de son temps : « L'instruction publique, dit-il, était plus recherchée, avant 1789, par le goût et l'habitude des classes riches, et, en même temps, elle était *plus accessible aux classes moyennes* et *aux classes pauvres.* » (Dans Georges Romain, *Le moyen âge fut-il une époque de ténèbres et de servitude*, p. 149, 3e éd.).

branche italienne, donna naissance à de nombreux collèges [1], dont les plus célèbres furent ceux de Juilly et du Mans.

La Compagnie de Jésus joua, dans l'éducation, un rôle plus considérable.

Nous n'avons pas ici à faire l'histoire de cette illustre société livrée comme l'Eglise elle-même, et comme le Christ dont elle porte si glorieusement le nom, aux attaques et aux fureurs des mécréants. Et nous ne saurions non plus, en une étude forcément restreinte, suivre et décrire en détail le lumineux sillage tracé, depuis sa fondation, sur les flots agités de la pensée humaine par l'action hautement éducative des hommes nourris dans son sein ou formés à son école.

L'empreinte des Jésuites sur l'instruction secondaire a été, dès l'origine, particulièrement remarquable.

A peine la Compagnie était-elle sortie du berceau que déjà ses religieux répandus en Italie, en Espagne, en Autriche, puis en France et en Allemagne, s'adonnaient à l'enseignement des lettres, et que les salles de ses maisons d'éducation se remplissaient d'élèves. En 1615, la Société possédait trois cent soixante-treize collèges ; en 1706, le nombre de ses établissements scolaires et universitaires atteignait le chiffre élevé de sept cent soixante et un, chiffre qui s'accrut encore jusqu'à la date de la suppression de la Compagnie. Par une popularité promptement acquise et que soutenaient leur zèle assidu et leurs hautes aptitudes professorales, les Pères attiraient en foule vers leurs maisons la jeunesse studieuse de tous les pays. C'est ainsi qu'en 1627 la seule province de Paris comptait dans ses quatorze collèges jusqu'à treize mille cent quatre-vingt-quinze étudiants [2].

Les jeunes esprits, qui allaient en si grand nombre demander à la Compagnie de Jésus les règles d'une éducation saine et les

1 — Perraud, *L'Oratoire de France au XVIIe et au XIXe siècle*, p. 231, (2e éd.).

2 — Schwickerath, *Jesuit education : its history and principles*, 2^d ed., p. 144.

éléments d'une instruction vraiment chrétienne, n'étaient pas déçus dans leurs espérances. Le plan d'études—*Ratio studiorum*—formulé par les Pères dès la fin du seizième siècle, et qui, sans exclure de nécessaires modifications et de légitimes progrès, devait être jusqu'à nos jours l'instrument de formation d'une si large portion de la jeunesse catholique, renfermait un système complet d'éducation [1].

On accordait aux exercices du corps et aux divertissements que requiert l'état du jeune homme en croissance une place et une importance suffisantes. Sans descendre aux bouffonneries de bas étage qui déforment, au lieu de le former, l'esprit des jeunes gens, on agrémentait de pièces dramatiques, tantôt sérieuses, tantôt enjouées, mais toujours instructives, le cours d'études collégiales.

Ce cours,—auquel ressemble par plusieurs côtés celui qui est suivi dans nos collèges et dans nos séminaires,—s'inspirait des principes de l'humanisme chrétien. L'étude des langues grecque et latine, au début trop exclusive peut-être à l'endroit du français [2], en formait le principal élément. Des exercices de toutes sortes conduisaient par degrés les élèves, des classes initiales de la grammaire, à travers les prés fécondés par le riche courant des vieilles littératures assainies, jusqu'aux sommets plus sévères des sciences et de la philosophie scolastique.

On ne s'en tenait pas là.

Convaincus que l'éclat littéraire et le savoir profane, dans un esprit dénué de toute connaissance religieuse, ne sont que des oripeaux propres à nourrir la vanité et à faire naître une arrogance pernicieuse, les Jésuites, comme tous les vrais éducateurs, s'appliquaient à former et à développer chez leurs élèves le sens

1 — Voir dans un *Collège de Jésuites aux XVIIe et XVIIIe siècles, Le Collège Henri IV de La Flèche*, par le P. de Rochemonteix (4 vol.), une description détaillée du système classique et des méthodes éducatives de la Compagnie.

2 — *Ibid.*, t. III, p. 156.

chrétien. Des fêtes religieuses, des instructions, des catéchismes appropriés, l'influence des congrégations de la Sainte-Vierge, des conversations édifiantes et un enseignement tout pétri de christianisme créaient autour des jeunes gens une atmosphère de foi. C'était une heureuse réaction contre la tendance de certains collèges à laisser dans l'ombre l'éducation religieuse et morale. « Le plus grand mérite des Jésuites, dit le P. de Rochemonteix [1], fut de fonder un système de pédagogie, ayant pour base la religion, sans laquelle il n'existe pas de vertu solide. C'est sur ce fondement qu'ils établirent toute l'éducation littéraire, de telle sorte que, dans leur plan d'études, l'instruction est un moyen, et l'éducation, la fin » [2].

Immense fut leur succès. Des protestants eux-mêmes n'hésitèrent pas à encourir les reproches de leurs coreligionnaires en confiant leurs enfants aux mains d'éducateurs si renommés. « Les écoles des Jésuites, dit l'historien américain Bancroft [3], devinrent les meilleures du monde. » Et quand, en 1773, la Compagnie décriée par la jalousie, poursuivie par la haine, proscrite par l'impiété, dut fléchir sous le coup de l'orage déchaîné contre elle, des souverains hétérodoxes, comme Frédéric II de Prusse et Catherine II de Russie, effrayés des conséquences qui allaient en résulter pour la cause de l'éducation et des lettres, prirent les Pères sous leur tutelle. Le premier écrivait à D'Alembert [4] : « Je ne vois en eux que des gens de lettres qu'on aurait bien de la peine à remplacer pour l'éducation de la jeunesse. »

Ce n'est pas, d'ailleurs, sans avoir dès le principe essuyé le feu de fréquentes et violentes hostilités que les Jésuites prirent une si large part à l'enseignement secondaire et supérieur et firent l'éducation d'une grande partie de l'Europe.

1 — *Ibid.*, t. II, p. 104.

2 — Voir *Les Jésuites et l'éducation*, par Alb. de Badts de Cugnac, Lille, 187 .

3 — *History of the United States*, vol. III, p. 120 (18th ed.). Cité par Schwickerath, *Jesuit education*, p. 145.

4 — Crétineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, t. V, p. 467.

Les parlementaires et les régalistes inquiets des progrès d'une société à la fois si puissante et si dévouée au Saint-Siège, les Jansénistes dont ces savants religieux combattirent énergiquement les doctrines, puis Voltaire et ses amis, enveloppant dans une même haine l'Eglise de Rome et ses défenseurs, formaient autant de groupes décidément ennemis.

Certaines universités catholiques ne voyaient pas, non plus, sans défiance ce nouvel institut enseignant ouvrir, dans des conditions de rapide et croissante prospérité, ses portes à la jeunesse. L'Université de Paris fit opposition dès le début . A tort cependant ; car, s'il n'est pas sage de laisser les maisons de haute culture intellectuelle se multiplier au delà des besoins d'un pays, il importe cependant que, dans les limites d'une juste liberté, des établissements similaires rivalisent de zèle et se provoquent mutuellement à de nouveaux progrès. Des écrivains peu sympathiques aux Jésuites [2] ont été forcés d'avouer que leurs collèges, loin de nuire à l'Université parisienne, contribuèrent plutôt à en stimuler l'activité par une concurrence salutaire.

Le pouvoir civil ne songeait pas encore à se faire maître de conférences, bien moins à monopoliser par un enseignement exclusif la pensée humaine. Aussi jusqu'à la fin du XVIIIe siècle les Jésuites, malgré des luttes, des oppositions et des tempêtes, bénéficièrent-ils de l'attitude le plus souvent protectrice des princes catholiques à leur égard. Leur collège de La Flèche, si richement doté par Henri IV, peut être considéré comme un des plus beaux exemples de munificence royale en matière d'éducation.

L'Eglise continuait de tenir la tête du mouvement intellectuel. Si de tristes défections s'étaient produites dans son sein, si quelques-uns de ses professeurs, dupes de la renaissance païenne et de la réforme luthérienne, s'étaient laissé égarer par des systèmes d'une philosophie suspecte, parfois ouvertement rationaliste et antichrétienne, elle avait, dès le seizième siècle, sur-

1 — Feret, *La Faculté de théologie de Paris*. Epoque moderne, t. I, l I, ch. 5.
2 — Dubarle, *Hist. de l'Univ. de Paris*, t. II, ch. 6.

tout dans les universités espagnoles et romaines, opposé aux principes nouveaux la doctrine de maîtres en renom. Au premier rang de ces défenseurs de la vérité brillaient les fils de saint Dominique et de saint Ignace. Et contre le rationalisme philosophique et scientifique des siècles suivants, c'est encore l'Eglise romaine, ses professeurs et ses docteurs, qui maintenaient non sans effort, au moins dans leur substance, les traditions de la vraie science [1].

L'Etat, avons-nous dit, n'avait pas encore fait main basse sur la liberté d'enseigner ni ne s'était attribué la tâche de donner un enseignement officiel. Est-ce à croire qu'aucun nuage n'assombrissait le firmament scolaire, et qu'aucun symptôme ne présageait l'envahissement plus ou moins prochain du domaine de l'éducation par les pouvoirs publics ?

Nous savons, au contraire, que s'intéressant plus que par le passé aux questions d'instruction, des gouvernements même catholiques commençaient aussi à s'ingérer dans la réglementation intérieure des universités.

Plus osé que ses prédécesseurs, le fondateur de la dynastie bourbonnienne ne dissimula pas sa volonté de contrôler par un acte direct l'enseignement supérieur. Une commission, composée en grande partie de personnages civils, fut nommée avec la mission de rédiger un nouveau code universitaire. Ce code, connu dans l'histoire sous le nom de « réforme de Henri IV », portait sur l'organisation religieuse, intellectuelle et disciplinaire de l'Université. « Autrefois, remarque justement l'abbé Feret [2], on demandait à Rome des statuts académiques. Aujourd'hui on les recevait du roi et du parlement. Il y avait défiance à l'égard du Saint-Siège, et c'était sous l'influence de ce sentiment exagéré que grandissaient les fameuses doctrines, plus chères au Parlement qu'à l'Eglise de France. »

Ce fait marque une étape dans l'acheminement de la puissance

1 — Voir Gonzalez, *Histoire de la philosophie*, t. III, çà et là.
2 — *Ouv.* et *t. cit.*, p. 24.

civile vers la centralisation scolaire. « Plus le temps marche, plus s'accentue la tendance de la monarchie à concentrer dans ses mains tous les pouvoirs, plus on voit prendre corps et se fortifier la doctrine étatiste en matière d'éducation. Sans doute l'Etat ne prétend pas encore enseigner lui-même ; mais il considère comme une de ses prérogatives les plus certaines celle de concéder seul, et de refuser seul à qui bon lui semble, la licence d'enseigner »[1] dans les universités et les collèges. Et dans ces corps enseignants, à mesure que la soumission au Pape s'affaiblit, l'assujettissement aux doctrines et aux volontés du pouvoir politique va grandissant.

Aussi quand Louis XIV, d'un geste plein d'orgueil, enjoignit à toutes les universités françaises de mettre les quatre articles de la célèbre déclaration gallicane de 1682 à la base de leur enseignement théologique, l'Université de Paris vit avec joie[2] cette sanction royale donnée à des maximes que depuis longtemps déjà, sous l'empire des idées prédominantes à la cour, elle cherchait elle-même à faire prévaloir.

L'idée néo-païenne de la toute-puissance juridique de l'Etat sur l'enfance et la jeunesse et, partant, de son absolue souveraineté pédagogique, commençait à flotter dans l'air. D'excellents esprits ne pouvaient s'en défendre. L'illustre Fénelon, dans un ouvrage composé pour son royal élève le duc de Bourgogne, n'écrivait-il pas[3] que les enfants « appartiennent moins à leurs parents qu'à la République », et que c'est le devoir du roi de veiller et de faire veiller sur leur éducation dans des écoles publiques qu'il est capital d'établir ?

Cette idée, au cours du dix-huitième siècle, se développe. Louvain, où l'erreur fébronienne s'infiltre et où l'absolutisme autrichien tente de s'imposer, en subit l'influence[4]. Rousseau,

1 — Lavollée, *ouv. cit*, p. 62.

2 — Dubarle, *ouv. cit.*, t. II, p. 234.—Cf. Feret, *ouv.* et *t. cit.*, pp. 306 et suiv.

3 — *Aventures de Télémaque*, l. XIV, p. 169 (nouv. éd. classique par l'abbé Auber).

4 — Voir *L'Université de Louvain, coup d'œil sur son histoire et ses institutions*, 1425-1900, pp. 37-38 (Bruxelles, 1900).

par sa théorie du « Contrat social » mettant tous les droits des particuliers aux mains de l'Etat [1], la systématise et la propage. Elle s'affirme d'une façon plus précise, d'un côté par le coup brutal porté à la liberté d'enseigner, d'exister même, dont les gouvernements bourbonniens frappent la Compagnie de Jésus, de l'autre par l'arrêt du Parlement de Paris, faisant appel aux autres parlements et aux universités pour obtenir l'exposé d'un plan général d'éducation [2].

C'est à cette occasion que La Chatolais, procureur général près le Parlement de Bretagne, composa son « essai d'éducation nationale », ouvrage approuvé par Voltaire [3], et où l'auteur résumait sa pensée dans la formule suivante : « Je prétends revendiquer pour la nation une éducation qui ne dépende que de l'Etat, parce qu'une nation a un droit inaliénable et imprescriptible d'instruire ses membres, parce qu'enfin les enfants de l'Etat doivent être élevés par les membres de l'Etat » [4].

Ni le parlement ni le roi ne donnèrent immédiatement suite à ce principe radical de l'Etat enseignant : on se borna à prendre, vis-à-vis des collèges libres, des mesures d'unité administrative.

Mais la semence était jetée, et c'est dans un sol labouré par le fer, rougi de sang, des révolutionnaires qu'elle allait bientôt lever.

1 — *Du Contrat social ou principes de droit politique*, p. 23 (Genève, 1791).
2 — Lavollée, *ouv. cit.*, p. 67.
3 — Lettre à M. de La Chatolais, *Correspondance générale, end. cit.*
4 — Lavollée, *ouv. cit.*, p. 68.

L.-A. PAQUET, p^tre^.

AUX SOURCES DE L'HISTOIRE MANITOBAINE

VIII.—FIDÉLITÉ DANS LA PERSÉCUTION

L'enfance a des droits inaliénables auxquels correspondent autant de devoirs pour l'éducateur. Comme une impression reçue à l'école ne s'efface que difficilement, il est de la plus élémentaire prudence, pour ne pas dire honnêteté, de ne servir à l'intelligence de l'élève que ce qui ne blesse en aucune manière les droits de la vérité et ne peut faire l'objet d'aucun doute. Les sujets de controverse et les questions débattues pourront plus tard attirer l'attention de la jeunesse ; quand l'esprit est encore en tutelle, il est plus que convenable de respecter sa faiblesse et de ne lui présenter que ce qui est incontestable.

Aussi, n'est-ce pas sans quelque surprise que j'ai trouvé récemment le passage suivant qui a trait aux événements de 1869-70, dans un manuel anglais « autorisé pour les provinces de Manitoba, Ontario et Colombie Britannique » :

Le centre de la tempête était le parti des métis français mené par Louis Riel. Riel était le fils d'un blanc et d'une métisse, et avait été élevé à Montréal pour la prêtrise. Sa facilité d'élocution et le magnétisme de ses manières lui donnèrent vite un grand ascendant sur ses compatriotes ; une ambition sans frein et une vanité extraordinaire l'aveuglèrent au point qu'il ne put voir la folie de résister à l'autorité du Dominion. Il n'y avait personne dans la colonie pour le retenir dans sa folie rageuse *(his madness)*. Sans le courage et le tact de Donald-A. Smith, l'agent du gouvernement fédéral, les affaires auraient pu prendre une pire tournure. L'archevêque Taché.....ne revint qu'après que le délire de la rébellion se fut éteint dans le meurtre.....

Il y avait toute probabilité que la difficulté allait s'arranger sans effusion de sang, quand un accès soudain de folie de la part de Riel se termina par une tragédie. Parmi les prisonniers que ce dernier avait jetés dans le fort Garry comme ennemis du «Gouvernement Provisoire », était un jeune immigrant de l'Ontario nommé Thomas Scott. Cet infortuné jeune homme fut choisi par Riel pour devenir l'instrument de son terrorisme sur ses contradicteurs. Passé en cour martiale et condamné pour cause de trahison, Scott fut conduit en dehors des murs du fort Garry et fusillé. La nouvelle de cet assassinat brutal souleva une tempête d'indignation dans l'est du Canada. Une force de sept cents soldats et volontaires fut choisie pour se rendre immédiatement sur la scène de la rébellion.....A l'approche des troupes, toute ardeur militaire et ivresse du pouvoir s'éteignirent dans la poitrine de

Riel. Il disparut vite de la scène de sa gloire éphémère pour trouver un refuge aux États-Unis [1].

Comptons les inexactitudes et les calomnies dans ce passage d'un livre destiné à l'enfance.

1° La mère de Riel était une blanche et non une métisse, et son père n'était point un blanc mais un métis. Ce point, qui n'a rien à faire avec les susceptibilités nationales et les préjugés de sectaire, donne à lui seul la mesure du soin avec lequel on écrit pour les écoles publiques de l'ouest canadien.

2° L'ambition de Riel, sans être absolument un mythe, avait pourtant des bornes, puisqu'un auteur qui ne tarit pas de sarcasme à son endroit admet qu'il l'entendit déclarer qu'il « voulait garder le pouvoir seulement jusqu'à ce qu'il pût le remettre entre les mains d'un gouvernement régulier » [2].

3° Il y avait de sa part si peu de folie à résister à l'autorité du Dominion que cette résistance lui valut à peu près tout ce qu'il en désirait.

4° Alors même que Riel eut eu besoin de contrainte—et un homme de vingt-cinq ans doit toujours se trouver bien des conseils de plus âgé que lui—il n'est pas juste de dire qu'il n'y avait alors personne pour le retenir, puisque l'abbé Ritchot, le P. Lestanc et d'autres en qui il avait confiance se trouvaient à sa portée, et de fait l'aidèrent considérablement, surtout dans les premiers temps, par la modération de leurs conseils.

5° Donald Smith agit certainement pour le mieux et son intervention dans les affaires de la Rivière-Rouge ne fut pas sans résultats. Pourtant le rôle qu'il y joua a été diversement apprécié, et l'abbé G. Dugas, qui se trouvait alors sur les lieux, n'en semble pas enthousiaste [3].

6° Nous avons vu qu'il n'y eut jamais de rébellion à la Rivière Rouge, et par conséquent,

7° L'exécution de Scott n'était pas un meurtre.

---

1 — *The Story of the Canadian People*, pp. 350-51. Toronto, 1905.

2 — Gén. Butler, *The Great Lone Land*, p. 134.

3 — « La mission accompli par le troisième commissaire canadien, M. Smith, va tellement mettre le trouble dans toute la colonie en montant les esprits et en jetant des germes de division, même dans le parti de Riel, qu'on peut la regarder comme la première cause du triste événement qui a amené la mort de Scott. » (*Hist. véridique*, pp. 138-39).

8° L'accès soudain de folie ne fut point du côté de Riel, mais, au dire de l'Anglais Begg lui-même, du côté des gens du Portage, qui s'insurgèrent contre l'autorité reconnue par toute la colonie, après que leurs propres représentants à la Convention l'avaient ratifiée et avaient élu à l'unanimité (moins la voix d'un absent) Riel président [1].

9° La nouvelle de l'exécution de Scott souleva réellement « une tempête d'indignation » dans l'Ontario, mais non pas dans la province de Québec, qui se trouve pourtant au moins autant à l'est que la première.

10° C'est une pure invention et une fausseté historique que de donner à entendre, comme le fait l'auteur du manuel incriminé, que l'expédition militaire envoyée à la Rivière-Rouge fut organisée dans le but de venger la mort de Scott. Un trop grand nombre de ceux qui y prirent part étaient animés par un sentiment analogue ; mais l'expédition elle-même avait été ordonnée avant qu'on eût eu aucune nouvelle de cette mort au Canada, à plus forte raison en Angleterre, d'où dépendaient exclusivement les soldats réguliers qui en firent partie [2].

11° C'est pure calomnie d'écrire qu'à « l'approche des troupes toute ardeur militaire... s'éteignit dans la poitrine de Riel », puisque celui-ci n'avait jamais été animé de pareils sentiments. Son grand ennemi, le général Butler, lui ayant fait remarquer qu'on « le représentait comme faisant de grands préparatifs pour résister à l'expédition qui approchait », Riel répondit aussitôt que

---

1 — « Ainsi finit cette folle expédition *(this mad-like expedition)* du Portage, dont les résultats immédiats furent la perte de deux vies et la prise de quarante-huit prisonniers par les Français ». *The Creation of Manitoba*, p. 290).

2 — Th. Scott fut exécuté le 4 mars 1870. Or, le 1er février de cette même année, un télégramme de l'agence Reuter consigné dans les dépêches officielles du temps (Livre bleu, p. 223) se lit ainsi : « On dit que les fusiliers royaux d'Ottawa ne seront point licenciés. Au contraire, six compagnies de ce corps, avec une batterie d'artillerie, seront envoyées à la Rivière-Rouge par la voie du fort William le printemps prochain ». En outre, vingt-cinq jours après la mort de Scott, le gouvernement fédéral lui-même n'en était pas encore sûr, puisque le 31 mars le gouverneur-général télégraphiait à lord Granville : « Nous ne savons pas encore si une rumeur dont plusieurs journaux se sont faits les échos, à l'effet que Riel aurait fait fusiller un individu du nom de Scott, est vraie ou fausse ». Ce ne fut que le 5 avril que cette nouvelle se confirma (V. Livre bleu, p. 115). Mais le 29 mars le même personnage avait télégraphié au comte Granville que « les troupes doivent partir pour

« rien ne pouvait être plus faux que ces assertions »[1]. L'ouvrage intitulé *The Great Lone Land* qui contient cette rectification est pourtant un livre bien connu, et la rencontre de son auteur avec le président du gouvernement provisoire a tout particulièrement été plusieurs fois reproduite ou citée. Alors n'est-il pas déshonnête d'inculquer pareilles faussetés aux enfants de race anglaise et autre ? Si plusieurs des onze inexactitudes que je viens de relever sont le fait de l'ignorance et des préjugés de race, il en est que la malice paraît seule avoir suggérées.

***

L'esprit qui a présidé à la compilation de pareilles erreurs n'est, du reste, qu'un bien faible écho de celui qui fut responsable des déplorables excès qui suivirent l'occupation du pays par les troupes de Wolseley. Même après que nous aurons fait la part du ressentiment provoqué par l'exécution de Scott, ces excès peuvent être considérés comme un indice des véritables dispositions des Ontariens vis-à-vis des principaux représentants de notre race. Ils suffiraient à eux seuls pour justifier le soulèvement de 1869, et nous devons en prendre occasion pour savoir gré aux chefs métis de leur protestation, puisque la réussite de

---

la Rivière-Rouge vers le 20 ou le 25 avril ». La même dépêche ajoutait que, sept jours avant qu'on fût sûr de la mort de Scott, et deux avant qu'il en eût même été rumeur, « la préparation de cent barges et de voitures de transport était [déjà] avancée, et des provisions avaient été commandées pour un millier d'hommes ». Dans ces conditions, comment les troupes pouvaient-elles avoir été levées dans le but de venger la mort de Scott?

Ce qui précède avait été écrit depuis quelques jours quand il m'est arrivé un ouvrage écrit en 1900, *Greater Canada*, qui est encore plus clair et non moins injuste sur ce point et celui de l'exécution de Scott, dont « le meurtre brutal—un acte pour lequel il est impossible de trouver un motif raisonnable—enflamma l'Ontario et fut la cause de l'expédition de la Rivière-Rouge », dit cet impartial auteur. C'est ainsi qu'on écrit l'histoire quand on se laisse guider par ses préjugés (p. 51) ! Le même véridique auteur, un Anglais du nom d'Osborne, nous assure dans le même paragraphe que les métis français de ce temps-là ne savaient « ni lire ni écrire. » Nous avons déjà vu un Allemand, qui n'avait rien à perdre ni à gagner en se montrant indûment favorable à leur cause, certifier tout le contraire après une longue résidence au milieu d'eux.

1 — *The Great Lone Land*, p. 134.

leur mouvement avait mis les droits catholiques et français sous l'égide d'une constitution contre laquelle la fureur orangiste ne pouvait rien. Si, plus tard, des politiciens sans conscience crurent pouvoir défier l'autorité qui avait consacré ces droits dans un document qu'aucune législation provinciale ne peut détruire (eux qui sont si fervents adeptes de l'autorité supérieure quand elle favorise leurs propres vues), nous ne devons voir dans ces menées liberticides qu'autant de manifestations du même esprit qui, dès le commencement, animait les Schultz et les Dennis. Les libertés abolies par une législature subalterne n'en restent pas moins admises par l'Acte impérial, et leur disparition de la vie politique et sociale ne peut être qu'une éclipse qui sera, espérons-le, de courte durée.

Il n'entre pas dans mon plan de faire assister le lecteur à la série complète des persécutions que les métis, et surtout leurs chefs, eurent à essuyer de la part des nouveaux venus après la prise de possession de leur pays par le Canada. Il n'est pourtant que juste d'en dire un mot, ne serait-ce que pour mettre le lecteur en état d'apprécier à leur juste valeur les services qu'ils rendirent alors à la cause de la domination anglaise.

Comme l'admet Alex. Begg, qui désapprouve expressément l'exécution de Scott et l'appelle un meurtre [1], les volontaires canadiens n'avaient qu'un but en s'engageant dans l'expédition de Wolseley : venger la mort d'un frère en orangisme. Aussi « en plusieurs occasions des métis français innocents [de toute participation à cette mort] furent-ils guettés sur le chemin et battus par des partis de volontaires qui les supposaient coupables, et un homme, Goulet..., fut-il poursuivi par la populace et poussé dans la rivière Rouge, où il se noya en essayant d'échapper à sa fureur [2]. »

Cet auteur aurait pu ajouter que des officiers étaient à la tête

1 — Cet auteur se fait généralement remarquer par son impartialité ; mais il écrivait alors au lendemain des événements qu'il racontait, et l'impression produite par cette malencontreuse exécution était encore trop vivace pour qu'il pût en parler avec la froideur et le désintéressement que réclame le rôle de l'historien sérieux.

2 — Begg, *History of the North West* (un ouvrage différent de celui auquel il a été fait allusion dans la note précédente), vol. II, pp. 133-34.

de cette tourbe, et que personne ne fut jamais inquiété pour la part qu'il avait prise à ce meurtre.

Les individus qui agissaient d'une manière si légale (!) avaient constamment à la bouche des paroles d'horreur pour l'exécution du rebelle Scott. Il va sans dire que c'étaient ses frères en fanatisme, c'est-à-dire des orangistes. De fait, la première loge de cette société secrète fut érigée au Manitoba moins d'un mois après l'arrivée de Wolseley. Elle était composée d'officiers et de soldats volontaires venus de l'est. Comme il n'y avait point alors dans le village de Winnipeg de local pour les initiations, on se réunit dans un petit voilier à l'ancre dans l'Assiniboine, et, détail significatif, on voulut s'y servir de la table même sur laquelle Riel avait fait ses écritures au fort Garry. « En moins de deux ans, » dit l'historien R. Hill, « cette loge augmenta au point qu'au commencement de 1872 elle comprit plus de 260 membres, et fut regardée comme la plus nombreuse du Dominion [1]. »

Quoi d'étonnant alors si l'hostilité contre l'élément catholique et français eut bientôt pris des proportions qui menacèrent d'allumer une guerre civile au pays ? L'autorité fédérale s'était à peine consolidée à Winnipeg, qu'un mandat d'amener était lancé contre Riel par un juge de paix qui « commanda » formellement « de lui apporter le corps » de ce dernier, *mort ou vivant* (31 décembre 1870). Le nom de ce digne magistrat mérite de passer à la postérité. Il s'appelait John-J. Sutter. Soit dit à l'honneur des autorités manitobaines de ce temps-là, ce mandat fut annullé, et Sutter dut rentrer dans la vie privée.

***

Un autre Ontarien dont le nom mériterait de l'accompagner au pilori de l'histoire prit, trois ans plus tard, une part active au fameux procès d'Ambroise-D. Lépine, l'ex-adjudant de Riel. Chassé de son pays natal pour une cause inavouable, cet étranger, qui était un homme de loi, arriva au Manitoba vers la fin de 1871.

Un soir de cet hiver-là, vers huit ou neuf heures, un certain personnage non affilié à la secte était pour contourner un coude que

1 — *Manitoba*, p. 588.

faisait la voie publique en entrant dans Winnipeg, lorsqu'il entendit soudain le nom de Riel prononcé par un groupe d'hommes stationnés derrière une clôture en pierre à moitié renversée.

« Je vous dis que Riel est en ce moment chez lui, déclarait l'avocat. C'est le temps de le prendre.

— Qui garantit que l'argent nous sera payé après que nous aurons fait ce qu'on demande de nous? fit quelqu'un.

— Moi, dit l'homme de loi. Il y a $2,000 à partager entre vous quatre.

— Oui, dit un autre, et vous en gardez trois mille pour vous. Nous courons tous les risques, et à nous quatre nous recevons moins que vous qui ne faites rien.

— Peu importe ce que je garde pour moi, réplique le premier qui avait parlé. Il n'y a aucun danger. Après tout Riel est un s.... rebelle, et personne ne sera poursuivi. Est-ce entendu ?

—Eh bien ! nous allons nous mettre à l'œuvre immédiatement. Mais rappelez-vous que si, dans la suite, nous nous trouvons dans l'embarras, vous devrez nous en tirer.

—Soyez sans inquiétude, et n'oubliez pas ceci : je n'ai pas besoin de son corps ; sa tête suffit. Vous avez votre sac et vos masques ; vous êtes bien armés. Allez donc, maintenant. Je vous attendrai toute la nuit à mon bureau. »

Ce dialogue n'a guère besoin d'explications. Il suffit de rappeler que le gouvernement d'Ontario avait mis la tête de Riel à prix et l'avait estimée à $5,000. Le digne groupe dont l'inconnu avait surpris le complot voulait probablement gagner cette prime alléchante.

Mais celui-ci partit aussitôt en traîneau, en compagnie d'un ami dévoué, qui devait peu après périr lui-même de mort violente, et, s'étant rendu à Saint-Vital, il persuada à Riel et à sa famille de quitter momentanément leur demeure. En sorte que les assassins la trouvèrent déserte, et voulurent un instant s'en venger en y mettant le feu, ce qui eut immédiatement décidé de leur propre sort, vu que les deux amis, qui les guettaient à leur insu, s'étaient donné le mot d'ordre, et allaient leur loger une balle dans la tête à la première allumette qu'ils verraient flamber entre leurs mains.

***

Tels étaient les agissements de ceux qui se montraient les plus fervents dans leur horreur pour le meurtre et l'illégalité. Excusera maintenant qui voudra l'acte inconsidéré d'une législature, sans juridiction aucune au Manitoba, agissant sous l'impulsion du moment et cédant au fanatisme d'un trop grand nombre de ses membres. Comment Riel et les métis français s'en vengèrent-ils ? En sauvant pour la Couronne britannique le Manitoba et, implicitement, tout le Nord-Ouest canadien ! Comme cette assertion peut paraître voisine du paradoxe, il me faut entrer dans quelques détails à ce sujet.

Les Etats-Unis s'étaient acquis en 1867 les vastes possessions russes maintenant connues sous le nom d'Alaska. Leurs autorités étaient parfaitement au courant des mécontentements occasionnés à la Rivière-Rouge par les menées des Ontariens et autres, et il n'y aurait probablement pas de jugement téméraire à supposer qu'elles y avaient des représentants chargés de surveiller la situation et au besoin de la faire tourner à leur avantage. Les manœuvres qui aboutirent à l'accaparement de l'Orégon et du bassin de la Colombie au milieu du siècle dernier ne pouvaient-elles pas réussir aussi bien sur les bords de la rivière Rouge ?

Alors qu'on en calcule les conséquences. Au lieu d'un territoire perdu à douze cents milles des Etats-Unis, le cabinet de Washington eut eu sous sa domination la plus grande partie de l'Amérique anglaise, formant un tout compact et partant de désintégration difficile. Cette immense contrée, composée de ce qui est aujourd'hui le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et le Mackenzie, n'eut fait qu'un avec l'Alaska au point de vue politique, et la Colombie anglaise, qui n'était alors peuplée que de quelques centaines de blancs, eut dû bon gré mal gré se jeter dans les bras de l'Oncle Sam. Après cet arrangement, le Canada eut été limité aux anciennes provinces, c'est-à-dire au quart à peu près de ce qu'il est aujourd'hui.

Et pour qu'on ne suppose pas que mon imagination enfante des chimères, je renverrai le lecteur à un document, aussi peu connu que remarquable, de la législature de l'Etat américain contigu à l'Assiniboia. En date du 8 mars 1868, c'est-à-dire moins d'un an après l'acquisition de l'Alaska, la Chambre du Minnesota passait la résolution suivante :

Nous regrettons d'apprendre qu'il est question de transférer le territoire compris entre le Minnesota et l'Alaska au Dominion du Canada par un ordre

du Conseil de Londres, sans un vote des colons de Selkirk et de ceux qui se trouvent aux sources de la Saskatchewan, lesquels sont en grande partie des émigrés des Etats-Unis, et nous prions respectueusement, quoique avec instance, le Président et le Congrès des Etats-Unis de représenter au gouvernement de la Grande-Bretagne que pareille action sera une intervention indue, contraire au principe de gouvernement local *(self-government)*, qui ne peut être regardée avec indifférence par le peuple des États-Unis 1.

Est-ce assez clair ?

Cette résolution fut envoyée à Washington, et le journal américain qui la rappelait, le 21 novembre 1869, rendait son but encore plus évident en déclarant que

la législature du Minnesota apprendrait avec joie que la cession du Nord-Ouest de l'Amérique britannique aux Etats-Unis, accompagnée de la construction d'un chemin de fer nord-pacifique, est regardée par la Grande-Bretagne et le Canada comme les termes satisfaisants d'un traité qui éliminera tout sujet de controverse entre les deux contrées 2.

Du reste ces projets étaient si peu fantaisistes que, le 30 novembre 1869, lord Granville rappelait officiellement au gouverneur-général du Canada que son Conseil exécutif avait, le 22 juin 1866,

exprimé l'opinion que les parties les plus tentantes du Territoire [de l'Assiniboia] seraient bientôt peuplées d'individus que la Compagnie [de la Baie d'Hudson] était impuissante à maîtriser ; qui établiraient un gouvernement et des tribunaux à eux et proclameraient leur indépendance politique ; —qu'une telle agglomération couperait en deux l'Amérique anglaise 3.

Rien d'étonnant alors si, lorsqu'il fut question d'envoyer des troupes à la Rivière-Rouge, le nord ouest des Etats-Unis fut unanime à demander qu'on leur défendît de passer sur le territoire américain. En outre, les menées auprès de Riel des agitateurs venus du sud ne sont un secret pour personne. Les féniens, aidés alors par O'Donoghue, étaient aux aguets pour saisir le moindre signe d'intelligence, la moindre marque de consentement de la part du gouvernement provisoire pour se lever en masse et s'unir aux métis dans le but de réclamer la protection du drapeau étoilé.

---

1 — Du journal *The Pioneer*, de St-Paul. Reproduit dans le Livre bleu de 1870.
2 — Livre bleu, p. 28.
3 — *Ibid.*, p. 170.

Il y a plus. Dans une lettre adressée au gouverneur-général du Canada, en date du 23 juillet 1870, Mgr Taché alla jusqu'à affirmer (et il le déclara plus tard sous la foi du serment), que

en dehors de l'association fénienne, le gouvernement provisoire de la Rivière-Rouge a repoussé des offres qui auraient pu le séduire, si le sentiment de l'allégeance ne l'avait pas dominé. Des sommes au montant de plus de *quatre millions de piastres* ($4,000,000), *des hommes et des armes* ont été offerts, et le tout a été refusé par ces *rebelles* 1.

***

Les bons conseils du clergé [2] et les propres sentiments de Riel empêchèrent ces tentatives d'aboutir; mais les féniens et autres Américains ne se découragèrent point. O'Donoghue était allé les trouver après l'arrivée des troupes. Celles-ci une fois reparties pour l'est, les meneurs étrangers crurent voir dans les vexations et persécutions qui suivirent le meilleur des appoints à leur cause. Méprisés par les nouveaux venus, dépossédés de leurs terres aux Ilets de Bois et ailleurs, traqués comme des bêtes fauves par des échappés de bagne, attaqués jusque dans le sanctuaire de leurs familles et foulés sous le talon des envahisseurs de leurs libertés immémoriales, les métis français n'étaient-ils point enfin mûrs pour la révolte ? Les féniens le crurent, et ils firent leurs plans en conséquence.

Ils savaient, et ne se faisaient pas faute de publier, que ces fiers enfants de la prairie étaient « d'excellents cavaliers, habitués au maniement des armes et à l'obéissance aux chefs qu'ils se donnaient quand ils faisaient la chasse au bison » [3]. Par conséquent, il était plus que probable qu'ils feraient honneur à leur race sous le drapeau des Etats-Unis. Ils pouvaient sans trop de

1 — *La Vérité sur la Question métisse*, p. 254.

2 — « Relativement au désir de l'annexion, le gouverneur dit qu'il ne pensait pas qu'il existât à un degré appréciable. Stuttman désirait vivement la voir se réaliser, et il pensait que le général Riel avait les mêmes tendances; mais les prêtres, qui ont en réalité plus de pouvoir que l'un et l'autre, s'y opposaient » *The Saint Paul Despatch*, citée au Livre bleu). Nous avons déjà vu que le « général » Riel n'avait aucunement les sentiments que les Américains lui prêtaient.

3 — Livre bleu, p. 29.

difficulté, lever un corps d'élite de 700 à 800 hommes, et, aidés d'un nombre égal d'Américains qui, au premier succès, se tripler-ait facilement, ils seraient parfaitement invincibles, d'autant plus que leurs frères d'origine mi-anglaise (et mi-indienne comme eux), avec lesquels ils avaient toujours vécu dans la plus cordiale harmonie, ne seraient nullement pressés de les attaquer. Les mille voix de l'opinion publique et les cris de la presse américaine (qui seraient censés faire écho à ceux de la population indigène) forceraient (?) alors la main aux autorités de Washington, et le but secrètement caressé serait vite atteint.

Mais la coopération des métis français était une condition *sine qua non* de succès. Les féniens qui, après tout, n'étaient dans cette question que l'avant-garde du peuple américain, voulurent s'en assurer.

A cet effet, ils dépêchèrent un courrier à l'un de ceux qui s'étaient montrés les plus actifs dans les derniers troubles et qui avait tout particulièrement à se plaindre des troupes, ce même André Nault dont nous avons déjà parlé [1]. C'était vers la fin de septembre 1871. Ce courrier était porteur d'une lettre de convocation à une entrevue sur le territoire américain. Fort perplexe, Nault alla trouver Louis Riel et lui demanda conseil. Celui-ci lui dit d'accepter l'invitation, afin de s'assurer des plans réels des étrangers.

Nault partit de suite, et rencontra à Pembina O'Donoghue qui le conduisit avec trois autres individus à une place située à 7 milles de là. Ils furent alors rejoints par trois officiers féniens « superbement harnachés », dit M. Nault, qui firent route avec eux jusqu'au rendez-vous, chez un nommé Charles Grant, à 18 milles de l'embouchure de la rivière Pembina.

Le lendemain, un grand conseil fut tenu, et les féniens dévoilèrent leurs plans qui étaient de « massacrer ceux qui étaient hostiles aux métis, moyennant le concours de ceux-ci ». Nault trouva la propositiou un peu raide. Il ne put non plus s'empêcher de soupçonner quelque exagération dans le chiffre de 3,500 qu'on lui donna comme étant celui des hommes qui s'étaient déjà enrôlés pour la campagne qu'on se proposait d'entreprendre « moyen-

1 — Lequel était Canadien, et non métis comme je l'ai dit précédemment d'après tous les auteurs qui l'ont mentionné.

nant le concours » des métis français du Manitoba. Pourtant il promit de rendre compte des détails de l'entrevue à Riel et aux autres chefs métis, et il retourna chez lui par une voie détournée pour éviter la rencontre des soldats canadiens qui étaient à sa recherche [1].

Mais l'alarme était donnée au Manitoba, et les autorités locales n'étaient pas demeurées inactives. Elles savaient que, indépendamment des féniens proprement dits, il y avait alors des milliers d'ouvriers, dont beaucoup étaient d'anciens soldats, travaillant à deux lignes de chemin de fer en construction au Minnesota. A la fin de la saison, ces individus allaient se trouver désœuvrés et partant enchantés de se jeter sur le fort Garry, qui n'avait alors que 80 hommes pour le garder « et assurer la paix de la moitié d'un continent », comme l'écrivait le gouverneur Archibald [2].

Ce monsieur admit aussi dans un document public que « l'envahisseur basait toute espérance de succès sur le fait que nos divisions intestines lui jetteraient entre les bras une partie de la population [3] » Quelle belle occasion pour l'élément français de se venger des insultes des Ontariens ! N'allaient-ils pas en profiter ? Pour conjurer le danger, dont les orangistes du Manitoba n'étaient pas ceux qui se préoccupaient le moins, Archibald eut, le 4 octobre, une entrevue avec M. Ritchot, curé de Saint-Norbert. Il voulut être certain des dispositions des persécutés d'hier qui avaient maintenant les destinées du pays entre leurs mains. Fort heureusement, Mgr Taché, à la veille d'une absence dans l'est, avait rencontré Riel et obtenu de lui au moins une promesse de neutralité.

Soyez certain, avait-il dit, que ni moi ni aucun de mes amis ne nous joindrons aux féniens. Nous les détestons, car ils sont condamnés par l'Eglise [4]

M. Ritchot put donc assurer le gouverneur de la loyauté des métis.

---

1 — Ces détails, ainsi que beaucoup d'autres dans les pages qui précèdent, sont absolument inédits.

2 — *Memorandum sur l'Invasion fénienne du Manitoba*, dans les témoignages devant le « Comité du N.-O. »

3 — Proclamation de l'hon. M. Archibald, 18 oct. 1871.

4 — Témoignage de Mgr Taché devant le « Comité du N.-O. »

Mais Archibald voulait davantage. Il demanda formellement par écrit leur coopération contre les envahisseurs, afin que ceux-ci sussent que non seulement ils ne pourraient compter sur leur concours, mais qu'ils auraient encore à se défendre contre leur opposition active. Riel la lui promit dans une lettre du 7 octobre, au cours de laquelle il annonçait que « plusieurs compagnies sont déjà organisées, et d'autres se forment [1] ». Le lendemain, le gouverneur se hâtait de remercier les signataires de cette communication, MM. L. Riel, A.-D. Lépine et P. Parenteau. Rien plus, ce jour-là même il traversait la rivière pour passer en revue une troupe de 4 à 500 métis [2], dont un tiers étaient à cheval et qui presque tous portaient des armes.

Dès lors le danger s'évanouissait, et le Manitoba, avec tout le Nord-Ouest canadien, était sauvé. Devant cette fidélité des métis sur laquelle ils n'avaient point compté, les féniens et les Américains annexionnistes devinrent impuissants. Quelques têtes folles furent seules assez bornées pour ne pas le comprendre et s'obstinèrent à prendre part à une échauffourée qui, dans les circonstances, n'avait absolument aucune chance de succès.

---

1 — Témoignage de M. Archibald, devant le Comité, p. 147.
2 — Ces chiffres sont fournis par un témoin oculaire, mais varient selon les auteurs.

A.-G. Morice, O. M. I.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

OÙ REPRENDRE LA CAUSERIE.—VOTRE AUTORITÉ ET VOTRE MISSION.—ENCORE LE TRAVAIL INTELLECTUEL ET LA FORMATION.—LA LECTURE.—L'ESPRIT MODERNISTE.—UNE HÉRÉSIE OU UNE SOTTISE.

J'ai coupé à travers champs au mois dernier pour arriver à temps au bout de la causerie, et naturellement maints propos et réflexions sont restés le long du grand chemin. Faut-il aller les reprendre ? L'un dit : Oui, le sujet est actuel et pratique. Il en faut causer ; cela nous intéressera. Si vos réflexions sont justes, nous en ferons notre profit ; si elles nous semblent contestables, nous saurons pourquoi elles ne suffisent pas à nous persuader. L'autre dit : N'y revenez pas, on ne vous le pardonnerait pas. Si vous dites que nous sommes des intellectuels, on se moquera de vous. Si vous prétendez que nous n'en sommes pas, on dira que vous avez le parti pris de dénigrer et que vous ne prisez guère les plumes de nos aigles et de nos perruches. Comme vous avez l'esprit de contradiction, il suffira que vous émettiez une opinion pour qu'un grand nombre y trouvent à redire, même en se contredisant les uns les autres. Surtout ne dites rien de notre éducation littéraire. Si vous la louez, évidemment elle n'a plus rien qui vaille et doit être tout entière remise au creuset. Si vous faites des réserves, si bienveillantes et atténuées qu'elles soient, vous serez convaincu d'avoir déprécié, injurié, méprisé nos maisons d'éducation et ceux qui les dirigent ; on vous en accuse déjà. On vous demandera de qui vous tenez votre mission et votre autorité, pour juger et dire que tout n'est pas absolument parfait dans nos hommes et nos institutions.

Son autorité et sa mission, le publiciste catholique n'en a pas d'autre que le droit et le devoir de confesser sa foi et de la servir, et la liberté que lui laisse l'Eglise comme à tous ses enfants de dire tout ce qu'il lui veut de bien et de perfection. Cette liberté est essentielle, et elle suffit. L'écrivain qui imprime dans un journal ou dans une revue, fussent-ils catholiques, ne se proposant en

rien de déterminer les croyances ou de modifier des décrets disciplinaires, avec la bienveillante permission de l'Église n'a pas besoin d'une autre autorité que celle de sa propre valeur ni d'une autre mission que sa bonne volonté. Il écrit à ses risques et périls et ne trouve généralement que le crédit qu'il mérite. Il n'engage que lui, et personne après lui que ceux qui reconnaissent dans ses écrits la pensée et les sentiments de l'Eglise. Où est l'usurpation de la mission et de l'autorité ?

Donc sans mission et sans autorité, puisqu'elles ne sont pas ici de rigueur, ma plume reprend au hasard la causerie du mois dernier. Peu lui importe la contradiction, pourvu qu'elle soit honnête. Si tout le monde doit toujours dire et écrire la même chose et de la même façon, même sur les questions laissées dans une mesure au moins aux disputes des hommes, où seraient l'intérêt et l'utilité de la lecture ?

L'heureux et pacifique pays que nous serions et vraiment progressif s'il n'y avait plus, comme le rêve la partisannerie, qu'une cervelle et une conscience, non seulement pour quelques ministres et un certain nombre de députés,—ce n'est pas, paraît-il, une fiction absolument irréalisable en pays britannique,—mais pour une bonne moitié du pays ! Une seule voix y dicterait ce que tous devraient dire et devraient écrire.

Laissons là ce beau rêve, et au fait.

***

Nous disions que si notre jeunesse ne montre pas autant qu'elle le devrait d'enthousiasme pour les travaux intellectuels, la faute en est bien à elle d'abord — on travaille toujours quand on est intelligent et qu'on veut travailler,— mais pas à elle seulement. Il faut accuser le milieu, les circonstances et beaucoup l'éducation, l'éducation de collège sans doute et d'université ; — trop souvent on n'y apprend pas à travailler parce qu'on n'y est pas suffisamment intéressé au travail ;— mais l'éducation de famille surtout et de relations, parce que c'est là qu'on apprend à paresser, quand on ne l'a pas appris plus tôt.

S'il était permis à une plume sans panache de dire simplement sa pensée sans manquer de charité et de respect, j'écrirais que dans nos collèges et nos universités notre jeunesse apporte à peu près

les dispositions de la gent écolière dans tous les pays du monde. Mais elle ne trouve pas dans les circonstances et le milieu le même stimulant. Cela est si vrai que les vacances dans notre pays ne continuent jamais ni ne complètent les études en les variant par des lectures, des voyages, des conversations utiles et sérieuses : elles les suspendent et les interrompent totalement. Plus vrai est-il encore que dans le plus grand nombre de leurs milieux et dans leurs relations, nos jeunes gens, plus malheureux en cela que leurs sœurs, croient souvent indispensable de se faire pardonner leur instrnction en la faisant oublier.

J'ai déjà remarqué que le défrichement des intelligences dans notre pays est particulièrement pénible et difficile à ceux qui l'entreprennent, non à cause de la pauvreté du sol—il est au contraire d'une générosité rare—mais parce qu'ils sont les seuls à le cultiver : heureux seulement si l'on ne gâte pas leur culture. On s'occupe de l'éducation dans la famille ; de l'instruction on n'en a cure, comme si elle ne faisait pas partie elle aussi de l'éducation de famille.

Faut-il le dire ? il me semble que l'on ne fait pas suffisamment passer partout l'instruction dans l'éducation : j'entends dire qu'on permet trop facilement aux jeunes gens de ne se servir des connaissances acquises, en linguistique, par exemple, ou en grammaire, que dans la classe et aux heures de travail. Ils apprennent à écrire un français pur et correct, et ils en parlent un autre qui ne l'est pas. Or on a beau faire : celui qu'ils parlent perd tôt ou tard celui qu'ils écrivent.

J'entendais dire l'autre jour à un professeur de rhétorique qui s'est préparé à l'enseignement par de longues et brillantes études : « Je passe une partie de ma classe à faire de la grammaire ! » Sans doute le grand nombre des orateurs et des écrivains pourraient en prendre des leçons tous les jours, et il arrive partout, même en France et dans les meilleures institutions, que les professeurs de littérature en sont souvent réduits à la grammaire, mais peut-être déchargerait-on beaucoup les professeurs des classes plus élevées, si l'on apprenait aux enfants dans les classes de grammaire, non seulement que la grammaire a des lois, mais que ces lois ne veulent jamais être violées, ni dans une phrase écrite ni même dans une phrase parlée. N'oublions pas que la parole est le grand instrument de culture intellectuelle et qu'une parole

vulgaire, inculte et négligée est moins apte que toute autre à former le goût et le sens des choses de l'esprit.

Soyons juste. Il se fait en plus d'un milieu une réaction salutaire contre cette négligence et cette insouciance du langage.

Surtout l'on soigne plus que jamais la langue et la diction dans les couvents. Cela ne peut manquer d'avoir une heureuse influence si les femmes savent, comme c'est leur droit et leur fonction, imposer leur langue à ceux qui la doivent connaître et parler, et l'apprendre comme personne ne le saurait mieux faire aux enfants dans les familles.

***

N'y aurait-il pas à faire, et beaucoup, pour la lecture, au temps du collège et plus tard ? Tout le monde en convient : pour former son esprit il suffit d'apprendre à lire et à bien lire. Néanmoins c'est le petit nombre parmi nos jeunes gens qui apprennent à lire.

Pourtant, il y a des bibliothèques dans toutes les institutions d'éducation et les livres de valeur n'y manquent pas. Pourquoi tant de jeunes gens lisent-ils si peu ? Pourquoi d'autres, et des mieux doués, ne lisent-ils pas du tout? Parce qu'ils n'ont pas le goût et l'attrait de la lecture. Et pourquoi ne prennent-ils pas ce goût, puisqu'ils sont intelligents, éveillés aux choses de l'esprit et s'y portent parfois avec ardeur et succès?

Laissons aux gens du métier toutes les autres raisons qu'ils sauront mieux que personne trouver dans leurs congrès. Pour le moment il suffit d'en signaler une : presque nulle part, semble-t-il, le service de la lecture n'est suffisamment organisé, matériellement et intellectuellement [1].

Je parle ici des classes de littérature et de philosophie où la lecture est le complément nécessaire de l'enseignement.

Matériellement, ce ne sont pas les livres qui manquent: il y en a trop et trop peu choisis. Les livres sont comme les relations : quand il y en a trop il n'y en a plus qui servent à quelque chose. L'intimité seule profite, et elle se pratique plus aisément et avec plus de profit quand on a le choix sur une élite seulement.

1 — Il en était sûrement ainsi autrefois.

Au lieu d'une seule bibliothèque pour tout le petit peuple d'un collège ne semblerait-il pas préférable, sinon nécessaire, qu'il y en eût autant que de classes et de professeurs pour les diriger, sauf peut-être pour certaines longues histoires qui seraient aussi bien à leur place dans une bibliothèque commune à plusieurs classes ou divisions. Ces livres, en petit nombre, mais suffisamment variés et de tout premier choix, seraient accessibles à tous sous la garde et la direction du maître qui en rendrait la lecture bien autrement facile et fructueuse, et pourrait en demander compte au grand profit de ceux qui lisent et de ceux qui ne lisent pas.

Ne me demandez pas qui j'y appellerais. Les maîtres incontestés de la langue française, pourvu, sans doute, qu'ils ne soient pas des malfaiteurs littéraires. Mais pourquoi en exclure les plus grands et les meilleurs écrivains du siècle passé? Qu'on y trouve leurs plus belles pages, quelques-uns même de leurs meilleurs ouvrages, en petit nombre nécessairement. Il est bon que les jeunes gens apprennent de bonne heure que si les maîtres éternels de la langue sont ceux du grand siècle, il ne faut pas nécessairement être vieux de deux cents ans pour l'écrire encore et la parler en maître. Mieux que les anciens aussi, quelques-uns des orateurs et des écrivains du siècle dernier éveillent dans les jeunes le sens et la passion littéraires sans lesquels ils ne feront rien.

S'il faut choisir les livres comme les compagnies entre mille et entre dix mille, il faut pourtant n'avoir pas de ces sévérités que ne connaît pas l'Eglise. Dans un livre il y a l'esprit et la lettre. S'il fallait proscrire des bibliothèques des étudiants tous les livres où il y a certaines phrases inexactes, quelques expressions qui peuvent prêter à des interprétations erronées, quelques erreurs même philosophiques, historiques ou critiques, combien resteraient sur les rayons? Bien des saints eux-mêmes s'en verraient chasser. N'imitons pas le zèle plus intransigeant qu'éclairé d'un directeur de bibliothèque à l'usage des élèves de philosophie, qui l'avait consciencieusement expurgée des œuvres de Donoso Cortès et de Joseph de Maistre, sous prétexte que le premier n'avait pas toujours parlé du dogme de la Trinité avec des termes rigoureusement théologiques et que l'autre est quelque peu suspect de traditionalisme!

Cette étroitesse d'esprit, qui est bien parfois le fait de l'ignorance et du préjugé, est moins rare qu'on ne le supposerait, chez

des hommes intelligents d'ailleurs, mais trop fermés aux grands courants littéraires, ceux mêmes qui sont profondément chrétiens comme les autres. Place aux nôtres dans nos bibliothèques, et ne craignons pas de les faire aimer et connaître de nos jeunes gens, afin qu'ils ne cherchent pas ailleurs d'autres compagnies moins saines pour leur esprit et leur cœur et qui n'affineront pas davantage leur sens littéraire.

***

C'est beaucoup parler de lecture. C'est qu'elle à une influence capitale dans la formation intellectuelle, de nos jours plus qu'en aucun temps..

Autrefois on disait volontiers : *Timeo hominem unius libri*. Pourtant si l'on étudiait peu de livres, on en lisait beaucoup. Mais l'on savait lire et l'on savait relire. Et ce fut encore au siècle dernier le secret de plus d'un maître. C'est dans la lecture, mais la lecture réfléchie et méditée, que l'on entretient et que l'on prend le goût des lettres et l'aptitude aux choses de l'esprit. Rien n'en dispense aujourd'hui plus qu'autrefois ; mais on peut plus difficilement s'en contenter. Aujourd'hui il faut nécessairement beaucoup lire, ne fut-ce que pour avoir la preuve évidente que le très grand nombre de livres ne mérite pas d'être lus. Le temps n'y suffit pas toujours et le courage moins encore ; on sort de ces lectures comme d'un grand nombre de conversations où tout le monde met son mot intéressant, agréable et inutile : on a beaucoup entendu et rien appris.

Il faut bien renoncer à orienter suffisamment des jeunes gens qui sortent des études classiques ou universitaires au milieu de cette flore et de cette faune littéraires que tous les jours multiplient à l'infini. Ni les catalogues, ni les histoires critiques, ni les revues consciencieuses n'y suffiraient. Mais est-il impossible à ceux qui sont mieux doués d'apprendre à bien lire ! Est-il impossible qu'on leur fasse juger et apprécier quelques ouvrages et qu'on les mette en demeure de raisonner leurs jugements et d'appliquer ce qu'ils ont appris de principes littéraires et philosophiques ? Quand ils sauront lire, ils aimeront à lire ; et quand ils sauront lire un livre, ils sauront les lire tous : et quand ils sauront lire et juger, ils sauront mieux les choisir.

***

Le lecteur attend un mot des lectures inutiles, et dangereuses. Ne redoutons pas par-dessus tout d'être des « ilotes au pays littéraire. » Ne croyons pas que plus nous aurons de culte et d'admiration pour les esprits dévoyés et plus nous fréquenterons les écrivains sans foi et sans mœurs, plus nous serons intellectuels. Ils ne sont pas à eux seuls tout le pays littéraire : ils n'en sont pas même la meilleure part. Ne leur demandons que ce que nous ne trouvons pas ailleurs. Nous suffire à nous-mêmes, ce n'est pas servir, c'est nous affranchir d'une servitude inutile. Nous savons où est la servitude de l'esprit et qui font les ilotes.

Autant il convient d'être large pour toute littérature vraiment chrétienne et catholique d'esprit, autant avons-nous le devoir d'être sévères et inflexibles pour la littérature sceptique et athée qui perd facilement les meilleurs esprits et les plus forts. L'admirable encyclique *Pascendi dominici gregis* vient de dire à tous ces engoués de la science sans maître et de la pensée sans Dieu ce que l'on gagne à faire son lit avec la libre-pensée, sous prétexte d'érudition, de critique, d'histoire et de littérature. On gagne à devenir ilote non plus au pays littéraire, mais au pays de la foi et au pays du bon sens.

***

On dit que le modernisme n'existe pas dans notre pays. A l'état de doctrine publique peut-être : il n'a que nous sachions aucune chaire dans nos institutions catholiques, ni aucune revue ni journal comme organe attitré, bien qu'il coule à plein bord dans des reproductions et parfois dans des correspondances originales importées d'autres pays. Mais l'esprit du modernisme, il est facile de le respirer un peu partout, au Canada comme ailleurs ; il se reconnaît à ce signe qui ne trompe pas : l'admiration, la sympathie et le culte, pour tout ce qui est hostile et réfractaire à l'idée catholique ; l'indifférence, l'aigreur, parfois le mépris et le dénigrement pout tout ce qui a le malheur d'être catholique de bonne marque.

***

Une perle que j'ai recueillie entre cent autres dans un grand journal émancipé. Il l'avait empruntée lui-même à un journal plus modeste pour en éblouir son public. Il s'agit de louer un

bienfaiteur, brave homme à sa façon, qui après avoir trop longtemps feint d'oublier qu'il était catholique, finit par penser que Dieu s'en souvenait et se réconcilia pour mourir. Le panégyriste écrit cette phrase qui serait une hérésie et un blasphème, si elle n'était une ignorance et une sottise : « Il était chrétien, puisqu'il était honnête homme ».

Hélas ! il y a trop de chrétiens sans doute qui ne sont pas suffisamment honnêtes ; mais combien de parfaits honnêtes hommes qui ne sont pas chrétiens du tout et peut-être ne le seront jamais !

Faisons la part du sentiment de reconnaissance qui légitime peut-être toutes les hyperboles à l'adresse des bienfaiteurs disparus ; la critique n'a rien à y voir. Mais pourtant le plus beau sentiment et la meilleure intention du monde ne permettent à personne dans un pays comme le nôtre d'oublier à ce point les principes élémentaires du bon sens chrétien.

C'est beaucoup d'être honnête homme ; heureux qui l'est toute sa vie et donne ce bel exemple à ses concitoyens. Pourtant l'Eglise catholique, qui y entend quelque chose, n'a jamais enseigné que l'honnêteté est une sorte de baptême qui tient lieu à un homme de tout autre baptême et de tous les sacrements, sa vie durant. Même elle ne reconnaît comme vertu véritable et absolument parfaite que cette honnêteté chrétienne, aussi scrupuleuse sur les devoirs envers Dieu que sur les devoirs envers les hommes. Elle ne garde dans son évangile le « Rendez à César ce qui est à César » qu'en y ajoutant, comme le Sauveur : « et à Dieu ce qui est à Dieu ». Pour elle, et pour tous les catholiques, l'homme baptisé et élevé dans la foi catholique, qui se contente de n'être qu'un honnête homme au sens mondain, est un triste chrétien, et n'a pas au moins l'honnêteté chrétienne.

J'ignore si à cette phrase de son panégyrique le maître eut reconnu son esprit dans l'élève qu'il a poussée et formée au journalisme. Mais le lecteur chrétien jugera sans doute qu'il eut été plus parfaitement honnête et chrétien d'ajouter à tous ses encouragements et à ses bons conseils une bonne leçon de catéchisme.

RAPHAËL GERVAIS.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

I. *La* Société internationale *pour le progrès de la science.*— II. *L'inventeur français de la téléphonie.*

I

Mon premier mot est—et doit être pour saluer et applaudir la création à Rome de la *Société internationale* pour le progrès de la science sous la haute protection de trois cardinaux dont les noms seuls sont un brillant programme, les cardinaux Rampolla, Mercier et Maffi. Cette création répond admirablement aux besoins du temps présent, à l'intérêt de la science non moins qu'à celui de l'Eglise.

Toute l'attention du siècle ne se porte-t-elle pas sur la science, sur ses incessants progrès, sur ses merveilleuses applications, sur ses incroyables promesses ? De telles tendances sont quelque peu bornées, disons mieux matérialistes, mais elles ne sauraient ni nous troubler ni nous inquiéter, car nous savons que les multiples branches de nos connaissances sont comme les rayons amoindris et dispersés d'un incomparale Soleil qui est la Vérité. Dieu ne s'est-il pas nommé lui-même le *Dieu des sciences ?....*

Toutefois, il faut l'avouer, les catholiques de nos jours ont quelque peu déserté la science ou dénigré ses résultats, laissant le champ libre aux adversaires de nos croyances ; si bien que la science s'est faite peu à peu et de plus en plus partiale, agressive, libre-penseuse. Et l'on en est arrivé à professer ouvertement dans les livres, dans les journaux et jusque dans les universités, qu'il y a incompatibilité entre la science et la foi, que celle-ci est ennemie des lumières, favorable à l'ignorance et à la superstition. Toute l'histoire de l'Eglise proteste contre ces infâmes calomnies, le Concile du Vatican en a fait justice ; mais elles n'en ont pas moins suivi leur chemin dans le monde à la faveur des sourdes menées de la franc-maçonnerie et aussi, nous le répétons, du regrettable discrédit où nous avons laissé les recherches purement naturelles et expérimentales.

Ce n'est pas hier que notre grand pape Léon XIII donnait aux fidèles ce grave et opportun avertissement :

Il faut que dans les différents domaines *nous ayons des chercheurs et des maîtres,* qui par leur action *à eux,* leurs œuvres *à eux,* conquièrent *le droit de parler au monde savant et de s'en faire écouter,* et alors, le jour où l'on se reprendra à répéter l'éternelle objection que la foi aveugle, que la foi et

la raison ne sont pas compatibles, nous répondrons mieux que par des principes abstraits, mieux que par des volumes érudits, mieux que par un appel au passé, nous répondrons par le témoignage de faits actuels et vivants.

N'est-ce pas l'évidence même ? Et pourtant nous avons vu, même de nos jours, de braves apologistes opposer avec confiance et d'un air vainqueur aux tenants du matérialisme scientifique les grands savants d'il y a un siècle qui croyaient encore à Dieu et à l'âme, les Cuvier, les Biot, les Ampère. Ne sont-ce pas là de pitoyables ou tout au moins d'insuffisants arguments ? Et n'est-il pas temps d'y renoncer et de revenir à des preuves vivantes ?

Nous sommes heureux de le constater, il y a eu depuis longtemps de nobles et généreux efforts en ce sens.

Mais il faut avouer qu'ils se sont vite divisés et trop étroitement particularisés. Dès 1875, à l'appel d'un vaillant jésuite, le regretté P. Ignace Carbonnelle, les savants catholiques se groupaient à Bruxelles et donnaient pour devise à leur *Société scientifique* cette vérité doctrinale qu'*il n'y a aucune incompatibilité entre la science et la foi.* Nous nous honorons d'avoir été un des premiers adhérents à cette *Société* et d'avoir longtemps collaboré à sa *Revue.* L'une et l'autre ont rendu de grands services. Le malheur est que le recrutement ne s'est pas maintenu actif et que la Société s'est de plus en plus cantonnée en Belgique, où elle exerce d'ailleurs la plus salutaire influence.

Il était réservé à la France d'avoir une idée plus large et plus pratique : celle d'associer les savants catholiques et de les réunir périodiquement en *Congrès internationaux.* L'abbé Duilhé de St-Projet, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, eut l'idée, et Mgr d'Hulst la réalisa merveilleusement. Les Congrès successifs de Paris et de Bruxelles, celui de Fribourg en 1897, celui de Munich en 1900, eurent un grand retentissement et d'excellents résultats : ils mirent en rapport des hommes qui s'ignoraient, ils publièrent des travaux remarquables dans tous les ordres de connaissances, ils prouvèrent que la science des catholiques existait, qu'elle était une puissance avec laquelle il fallait compter, qu'elle ne craignait la comparaison avec aucune autre, basée qu'elle était sur le travail et sur la sincérité. Les organes les plus avérés de la science matérialiste lui rendirent du reste un hommage qui n'était pas suspect, ils avouèrent la puissance et la valeur de l'effort qui venait d'être fait...

Pourquoi s'est-on brusquement arrêté en si bon chemin ? Pourquoi depuis 7 ans les *Congrès internationaux des catholiques* ont-

ils été suspendus ? Pourquoi surtout le Congrès de Rome qui devait se tenir en 1903 a-t-il été retardé, puis indéfiniment ajourné ? Nous ne nous chargeons pas de répondre à cette délicate question.

L'important pour nous est de constater avec joie que ce mouvement est repris et dévéloppé par l'œuvre nouvelle qu'on a fondée à Rome, et sous de tels auspices que rien ne pourra enrayer son essor. La Société se propose de fonder un *Secrétariat général* qui mettra les savants en rapports et leur facilitera les recherches, d'instituer des concours et des prix, d'attribuer des secours pécuniaires aux chercheurs, en un mot de promouvoir de toutes manières la science. C'est un noble but, et nous faisons des vœux pour qu'il soit atteint. Les catholiques sont le nombre, ont l'autorité morale et ils n'ont qu'à *vouloir* le succès de l'œuvre pour l'assurer soit avec leur bourse soit avec leur travail personnel. Que de gens du monde, intelligents et désœuvrés, seraient capables de rendre service à la science et passent leur vie à ne rien faire ou à récriminer contre le mauvais état de choses dont ils sont seuls coupables et responsables ! Qu'ils suivent courageusement les cours de nos facultés libres, la place ne leur manquera pas ! Qu'ils se mettent énergiquement à la besogne dans nos laboratoires, et ils seront récompensés de leur effort : ce sera tout profit pour la science, pour l'Eglise et pour eux-mêmes !

II

La science française est si riche qu'elle méconnaît souvent ses héros et ignore ses gloires. C'est ce que les journaux rappelaient récemment à propos du *téléphone*. Qui a inventé ce merveilleux instrument de communication ? C'est un Français, encore vivant, M. Bourseul. Mais on continuera d'attribuer à d'autres la cordiale découverte, parce que nous ne savons pas revendiquer nettement nos droits. Réclamons quand même !

Né en 1829, Bourseul manifesta de bonne heure ses dispositions pour les mathématiques et la physique, si bien qu'il prépara l'examen de l'Ecole Polytechnique. L'échec qu'il subit l'amena à entrer dans l'administration des postes et des télégraphes, où il fit toute sa carrière.

Bourseul fut d'abord attaché au service du télégraphe Bréguet et connut ses améliorations successives, dont les dernières si précieuses eurent pour auteurs Morse et Caselli. Ses recherches per-

sonnelles l'amenèrent à penser qu'on pourrait faire mieux encore et transmettre le son, la parole. Il entreprit des expériences et constata que les vibrations dont se compose tout langage articulé sont susceptibles de se transmettre au moyen d'une plaque vibrante placée devant un électro-aimant. Il construisit sur ces données un appareil qui n'est autre que le *téléphone* et exposa sa découverte dans un article de journal qui remonte à plus de cinquante ans, dans l'*Illustration* de 1854. Il terminait son article par ces mots qu'on ne lit pas sans émotion :

Quoi qu'il arrive, il est certain que, dans un avenir plus ou moins éloigné, la parole sera transmise à distance par l'électricité. J'ai commencé des expériences : elles sont délicates et exigent du temps et de la patience ; mais les approximations obtenues font entrevoir un résultat favorable.

Bourseul aurait pu ajouter sans erreur que ses expériences, pour réussir, exigeaient surtout de l'argent et l'appui de l'administration. Il n'eut en réalité ni l'un ni l'autre, ce qui retarda de près de quarante ans la mise en pratique de sa découverte. Il était non seulement le plus modeste des savants, mais le plus modeste des employés de l'Etat : il gagnait 900 frs par an ! Plus tard il monta en grade, mais suivit comme les autres la filière administrative, occupa successivement les postes de Saint-Quentin, Rouen, Toulouse, Auch, enfin Cahors où il prit sa retraite. Il eut sept enfants : trois garçons et quatre filles.

La justice ne commença à luire pour Bourseul qu'en 1884. Il fut alors décoré de la Croix de la Légion d'honneur, avec cette mention : « A posé dès 1854 les bases de la téléphonie. » Mais, par un brusque retour de fortune, deux ans après, il était mis en disponibilité.

Enfin, en 1890, le ministre du Commerce, qui était Jules Roche, venait à point réparer l'injustice en attachant à la poitrine de Charles Bourseul la rosette d'officier de la Légion d'honneur. Il ajoutait à cette tardive distinction l'allocation d'une somme de 2,000 frs. « pour permettre au savant inventeur de continuer ses recherches, dont l'administration française devait être seule à bénéficier ».

Voilà comment la France récompense ses savants. Et elle en trouve encore, elle en trouvera toujours. Ce n'est pas l'amour du gain, des honneurs ou des richesses, c'est le culte désintéressé de la science qui nous vaut des hommes tels que Bourseul ou que Branly !

Dr Surbled.

Pages Romaines

Le cardinal Steinhuber et le collège germanico-hongrois.— Ambassade éthiopienne.

Depuis la fin du mois d'août, pour la troisième fois, la mort vient de mettre en deuil le Sacré Collège. Dans l'après-midi du 18 octobre, le Préfet de la Congrégation de l'Index, le cardinal André Steinhuber, de la Compagnie de Jésus, expirait après trois jours de maladie.

Né à Uttlau, en Bavière, le 11 novembre 1825, il fit successivement ses études à Passau et au collège germanique de Rome où il reçut l'onction sacerdotale en 1851. Retourné dans sa patrie, il se fit inscrire à l'université de Munich pendant qu'il remplissait les fonctions de catéchiste des fils du duc de Bavière. Curé à Passau de 1854 à 1857, il renonça bientôt au ministère paroissial pour entrer au noviciat des pères jésuites. Insprück le vit occuper l'une des chaires de théologie de son université ; il ne quitta cette ville que pour devenir recteur du collège germanique dont il avait été l'élève. Il occupa cette charge pendant 13 ans. En 1873, Pie IX le nomma théologien de la Pénitencerie, puis, à ce premier titre, il ajouta ceux de consulteur des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, de la Propagande, du Saint Office. Réservé cardinal *in petto* le 16 janvier 1893, publié le 18 mai 1894 avec la diaconie de Sainte-Agathe *in suburra*, il reçut le chapeau cardinalice des mains de Léon XIII, le 21 du même mois.

Profondément attaché au collège germanico-hongrois dont il avait été l'élève et le recteur, il en publia l'histoire en deux volumes, en 1895. En quelques années l'édition était épuisée, et l'an passé, une deuxième, plus complète encore que la première, venait rappeler combien ce collège si favorisé par la Papauté avait reconnu les bienfaits dont il avait été l'objet en donnant à l'Eglise 28 cardinaux, 47 archevêques, 280 évêques, 31 administrateurs apostoliques, 70 abbés et quantité de vicaires généraux, dignitaires ecclésiastiquee, professeurs d'universités, etc.

Nul étranger visitant Rome ne peut s'empêcher d'être frappé par la vue de ces jeunes séminaristes à la soutane de laine rouge, au manteau de même couleur et de même étoffe, à la tête coiffée d'un chapeau noir, à la démarche un peu automatique des Allemands, au visage ordinairement blond, que l'on rencontre, s'en allant en bandes vers le palais du collège romain, ou se promenant sous les arbres verts de la villa Borghèse.—Ils constituent une telle particularité de la vie romaine que lorsque l'été les a éloignés de la ville des Papes, il semble qu'il manque quelque chose d'essentiel au pittoresque de la cité.

La fondation de ce collège fut provoquée par la grande tristesse que ressentait l'âme de saint Ignace en constatant les immenses ruines que le protestantisme avait accumulées en Allemagne.

Rétablir l'union entre Rome et ces contrées ravagées par l'esprit de Luther, de Calvin, de Zwingle, par l'intermédiaire d'une jeunesse qui viendrait se former le cœur au centre de la catholicité et s'en irait ensuite rapporter là d'où

elle était venue la foi dont elle se serait nourrie, telle fut l'idée géniale qui présida à la création du collège germanico-hongrois.

Saint Ignace lui-même en dirigea les premiers essais, aidé par le célèbre cardinal Jean Moroni, soutenu, encouragé par le Pape Jules III qui, dès le premier jour, lui assigna sur sa cassette privée une rente annuelle de 500 écus. Trente-quatre cardinaux voulurent coopérer à l'œuvre, si bien que, dès le début, elle eut 3605 écus de rentes annuelles.

Un bref de Jules III, en date du 31 août 1552, consacra l'établissement de l'œuvre en confiant sa direction à saint Ignace et à ses disciples. La mort de Jules III en arrêta toutefois bientôt le développement, et ce ne fut qu'après les pontificats de Marcel II, Paul IV, Pie IV, saint Pie V, que Grégoire XIII, par une succession de bulles assura la réalisation complète des projets de saint Ignace. La première générosité pontificale fut la constitution d'une rente de dix mille écus pour l'entretien de 150 élèves allemands parmi lesquels 30, cependant, devaient être de nationalité hongroise ; puis, ce fut la cession de l'église de l'Apollinaire, du palais contigu, des biens immobiliers qui en dépendaient, des rentes, des prébendes des chanoines de cette collégiale par voie d'extinction des titulaires, (1573-1574). Après s'être réservé à lui-même le protectorat du collège germanico-hongrois, Grégoire XIII déclara que à perpétuité, l'offrande de cinq cents écus d'or que chaque nouveau cardinal avait coutume de donner en échange de l'anneau cardinalice serait affectée aux besoins de l'œuvre qu'il aimait tant. Nulle cession perpétuelle ne fut plus éphémère, puisque son successeur immédiat Sixte V se hâta de la révoquer. Le succès de l'entreprise réclamant plus de quinze mille écus annuels, Grégoire XIII donna encore au collège germanico hongrois l'église de Saint-Etienne au mont Cœlius, avec tous les revenus dont jouissaient jusqu'alors les religieux de saint Paul, premier ermite, qui la desservaient. Enfin, il ajouta à tous ces dons celui d'une maison de campagne pour le repos des élèves, appelée la *Pariola*, et l'église de Saint-Sabbas, avec tous ses revenus, qui était la propriété de l'hôpital du Saint-Esprit. C'est à ce pape que les élèves allemands-hongrois durent le règlement qui les régit, le costume qu'ils portent et le privilège dont ils jouissent dans la chapelle pontificale de la Toussaint d'y prononcer le discours d'usage qui, transcrit ensuite sur un parchemin orné de miniatures, est offert au Souverain Pontife. Une médaille d'argent à l'effigie du pape règnant en est à la fois la récompense et le souvenir. Une dernière église dédiée à saint Etienne Ier, roi de Hongrie, et dont la construction des sacristies de saint Pierre, sous Pie VI, provoqua la démolition, fut encore une générosité de Grégoire XIII envers le collège germanique.

Un siècle plus tard, Clément X confirmait de nouveau toutes faveurs de son prédécesseur et ordonnait que nul élève ne pût être admis à faire partie du célèbre institut, s'il ne prêtait d'abord le serment de quitter Rome, sitôt les études finies, pour retourner en Allemagne.

Pendant la suppression de la Compagnie de Jésus, le collège germanico-hongrois fut confié à la direction du clergé séculier, mais bientôt le gouvernement autrichien interdit à ses sujets de se rendre à Rome, les forçant à fréquenter son université de Pavie. L'invasion française acheva la destruction, en s'emparant de l'Apollinaire pour y établir les écoles des beaux arts de l'académie de Saint-Luc.

Quand, par son rescrit du 30 mai 1818, Pie VII rétablit l'œuvre de saint Ignace et de Grégoire XIII, il le fit sans lui rendre d'abord tous les biens dont elle avait été dépossédée. Cette réparation fut accomplie par Léon XII,

le 1er novembre 1824 ; Saint-Etienne au Cœlius, Saint-Sabbas redevinrent la propriété du collège, mais l'Apollinaire, son église, la Pariola, furent affectés au séminaire romain et à la résidence du cardinal vicaire de Sa Sainteté.

Telle est en quelques lignes l'histoire de cette belle institution, qui, parmi tant de gloires, eut celle de donner cinq martyrs à l'Eglise.

***

Le 8 octobre, à midi, de trois landaus modernes qui venaient de s'arrêter dans la cour Saint-Damase, au bas de l'escalier d'honneur qui conduit aux appartements pontificaux, descendaient des hommes à la robe scintillante d'or, la chevelure ornée de couronnes où brillaient des diamants, ou surmontée de coiffures faites de dépouilles de lion. Les gendarmes pontificaux qui les recevaient, eux aussi dans leur tenue de gala, le détachement de la garde suisse qui venait à leur rencontre dans son costume d'un temps qui n'est plus, tout cela était d'un pittoresque qui eut frappé l'esprit, si le motif qui réunissait au bas de l'escalier pontifical des hommes qui semblaient des délégués d'autres siècles n'avait pas été plus digne de fixer son attention.

Ceux qui étaient là avec toute la pompe de l'Orient venaient au nom de Menélik II, empereur d'Ethiopie, saluer le Souverain Pontife.

S. E. Dedjas Mateh Mechecha, ambassadeur.
Negadras Igazu Behaletie, directeur du commerce.
Aleka Faje, attaché à l'ambassadeur.
I. G. Hall ; Gabrihet Loernej, interprètes.
Ligg Mekonen, neveu de S. E.
François Melissie, secrétaire du directeur du commerce.
Tebre et Markos, pages de S. E.

Au sommet de l'escalier, dans la salle clémentine, les nobles visiteurs étaient reçus par Mgr Grabinski, secrétaire de la cérémoniale, qui les accompagnait aussitôt à la salle du trône, où, revêtu de la mosette, Pie X venait de se rendre entouré de sa noble cour.

En trois profondes inclinations à l'orientale, la mission entière rendit un premier hommage au chef de la catholicité, puis, dans ce langage imagé, tout fait de rayons, comme le soleil d'Orient qui l'inspire, l'ambassadeur dit au Pape :

« Grand Apôtre, ta renommée est grande comme ton nom. Fils non moins que successeur de Pierre, tu suis fidèlement toutes ses traces. Tu occupes sa sublime chaire dans cette Rome d'où ta voix parle à l'Italie et à toute la nation. C'est vers toi, Père vénéré, que m'a envoyé mon Seigneur l'Empereur de l'Ethiopie, car tu es le fondement de l'Eglise, la pierre angulaire de la Foi chrétienne, etc., etc..... »

....

« C'est pourquoi, mon Seigneur l'Empereur m'a donc envoyé vers Toi pour m'incliner devant ton trône et baiser du cœur non moins que des lèvres tes mains sacrées. Bien que Sa Majesté impériale soit absente de corps, par le cœur, par l'esprit elle est ici. Elle m'a député pour Te parler par moi, pour jouir de ton auguste visage, pour visiter Rome, l'admirer, et vénérer les tombes des Saints Apôtres, saint Pierre qui garde les clefs du royaume du ciel, saint Paul appelé par Jésus-Christ lui-même, vase d'élection.

« Que les vertus, la force de ces apôtres, que ton aide à dater de ce jour soient acquises à mon Seigneur, l'Empereur Ménélik et à moi. »

Au langage de la vénération enthousiaste répondit celui de la paternité du Vicaire du Christ qui avait devant lui les envoyés de cette nation éthiopienne dont le trop grand attachement à l'Eglise d'Alexandrie d'où saint Athanase leur avait envoyé saint Frumence, évêque, les porta à partager les erreurs d'Eutychès, quand celles-ci eurent altéré la foi de l'Eglise de saint Marc.

A la réception d'apparat succéda l'audience privée, puis la visite au cardinal secrétaire d'Etat, et le pélérinage à la tombe des saints Apôtres, dans la basilique Saint-Pierre.

Lorsque, à l'époque des Croisades, la renommée de la valeur des chrétiens qui combattaient pour la conquête ou la défense du Saint-Sépulcre arriva en Abyssinie, le peuple de ces contrées essaya, par des pèlerinages, de prendre contact avec les occidentaux de Palestine. Ce mouvement populaire fut contrecarré par des intrigues qu'il serait hors de propos de raconter ici. En 1442, l'empereur Zara Jacob envoya des ambassadeurs au concile de Florence, et ceux-ci passant par Rome vinrent offrir leurs hommages au pape Eugène IV qui, à leur demande, leur fit vénérer les grandes reliques de la Passion, le voile de sainte Véronique et les têtes des saints Pierre et Paul.

Lors de la fondation de la Propagande, Urbain VIII y appela des Ethiopiens intelligents pour en former de vrais apôtres de leur pays. Innocent XII, en 1691, fit pour compléter l'œuvre d'Urbain VIII une fondation de cinquante mille écus. Les avances des papes à l'Ethiopie n'eurent pas le succès auquel ils étaient en droit de s'attendre. Une lettre du roi d'Ethiopie, adressée à Clément XI en 1704, donna un espoir qui fut bientôt déçu. En 1838, des prêtres abyssins écrivirent à Grégoire XVI une lettre demandant à être unis au pontife romain qu'ils reconnaissaient comme le chef suprême de l'Eglise. Ce fut le commencement d'une ère nouvelle. L'acte du 8 octobre, qui est un appel aux prières du Vicaire du Christ, non moins qu'une reconnaissance solennelle de sa primauté, fait espérer que bientôt sonnera peut-être pour ces fils de l'apostolat de Frumence l'heure de leur union définitive à l'Eglise romaine.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE

La Foi devant la raison.—Réponse à deux évadés, par l'abbé Gayraud, in-18 jésus de 266 pages. Paris, Librairie Bloud et Cie. Prix, 3 francs.

Au milieu « de nos préoccupations sociologiques » il nous est tombé sous la main ce dernier volume dû à la plume féconde de l'abbé Gayraud. Le titre et surtout le sous-titre nous ont engagé à le lire.

Dans ce volume, nous avons l'histoire malheureusement vraie de « deux évadés du sacerdoce ». L'un, l'abbé Z, a adressé à l'auteur toutes les « raisons motivées » de son « départ » ; l'autre, M. Marcel Hébert, aujourd'hui professeur à l'université libre (socialiste) de Bruxelles, dans un récent volume intitulé l'*Evolution de la Foi catholique*, expose ses doctrines et dit pourquoi il s'est « évadé ».

D'après l'auteur, l'abbé Z est une victime de ce rationalisme vain et présomptueux qui s'imaginait que la raison humaine mesure toute vérité (p. 20), et « c'est le criticisme moderne qui régit la pensée de l'auteur de l'*Evolution de la foi catholique*, M. Marcel Hébert » (p. 20).

Dès le commencement de son livre, l'abbé Gayraud, en rusé critique, a soin de déclarer qu'il ne met nullement en doute la sincérité des deux évadés et c'est surtout sur ce « terrain intellectuel » qu'il les suit.

Il a fait œuvre de philosophe, de théologien et d'apologiste.

« Disciple modeste des grands maîtres de l'Ecole » (p. 6), il a tâché de s'inspirer dans ses réponses « et de leur enseignement et de leur esprit » et ne partage point le sentiment de ceux « qui s'imaginent que ces vieux docteurs, et leur théologie, ne suffisent plus aux exigences de la pensée contemporaine » p. 6.

C'est avec « ces vieux docteurs » qu'il réfute les « raisons » de l'abbé Z et de Marcel Hébert, et il a réussi.

La lecture de ce petit volume nous a affermi dans une conviction à laquelle nous tenons de plus en plus : c'est que l'on ne devrait jamais trop insister sur le *rôle et la valeur des principes* dans la formation intellectuelle des jeunes. Est-il banal de le dire ? si aujourd'hui, plusieurs sentent que leurs croyances sont ébranlées, n'est-ce pas parce qu'elles manquent de base vraiment et sainement philosophique ? On tend à faire de toute science un cours d'histoire ; on constate des faits, on ne pense plus. On pérore sur tous les systèmes sans en connaître souvent la fausseté ou la vérité.

La Foi devant la raison est une mine précieuse où l'on trouvera résolues d'une façon courte et péremptoire toutes les objections courantes contre le catholicisme.

J.-A.-R.

G. Maurice. La Vie Laborieuse (poésies), brochure de 84 pp. in-12. Paris. Société française d'imprimerie et de librairie. 1907.

Ouvrir un livre avenant ; y soupçonner un jeune talent, déjà maître de soi et sympathique, qui dans une époque troublée ne jette pas sa pierre à la

vérité et à la justice; et cependant ne pouvoir pleinement ni faire bon accueil au livre, ni encourager l'auteur: voilà pour un critique une situation perplexe. Faut-il qu'il déclare l'arbre bon malgré la médiocrité du fruit, ou que jugeant rigoureusement de l'un par l'autre, il donne un conseil radical mais irrémédiable? Une comparaison fera saisir le cas.

Un homme, ni insensible, ni inconscient, de la chambre où sa mère agonise, décrit avec une minutieuse et froide exactitude le paysage étalé sous la fenêtre. Que cette fenêtre soit bien située, le spectacle intéressant et varié; que l'homme ait du coup d'œil, de l'habileté à suivre sa période, et que même il se permette des libertés envers l'antique prosodie; ces qualités, me semble-t-il, disparaissent dans l'inconvenance du geste.

C'est donc un geste semblable qui nous vaut une nouvelle œuvre littéraire, *La Vie laborieuse*, par G. Maurice: un jeune poète français—très jeune, et hélas! très français. N'est-ce point en effet de cela que meurt la France, l'insouciance de la vie nationale au cœur de ceux qui pourraient la soutenir d'un verbe fort?

Bien volontiers j'eusse loué l'œuvre, et remercié l'ouvrier de son aimable dédicace « *Témoignage de sympathie pour le sang français d'Outre-Mer* ». Le puis-je, pourtant? Si l'auteur a du talent, et qu'il l'occupe à ces descriptions de mannequins sans âme et de paysages sans vie, mérite-t-il d'être encouragé? Ou si tout son talent est de décrire, ne vaut-il pas mieux lui conseiller de s'appliquer à des confections de catalogues dans un musée, que de lui laisser croire qu'il a l'âme et la mission d'un poète?

Car si cette mission n'est pas seulement d'écrire, mais d'écrire quelque chose; non plus que celle du critique n'est pas toute à relever l'influence trop efficace d'un maître, (p. 48), une synérèse prohibée (dans: *Jouissance*, p. 6), ou de fausses rimes (*près* et *degrés*, p. 25; *blés* et *galets*, p. 61) — abolissez les distinctions visuelles de pluriel et de singulier, soit! mais respectez nos oreilles),—et qu'elle consiste surtout à montrer à l'auteur l'idéal et le chemin qui y mène; quand même l'écrivain défaillerait à sa tâche, le critique ne doit point, par complaisance pour une dédicace, oublier le devoir qu'il assume, et recommander au lecteur confiant un livre d'où ne se dégage aucune philosophie, aucune pensée qui rende plus fier d'être homme.

M. G. Maurice va me trouver sévère; j'aimerais qu'il profitât de ma sévérité. S'il a 20 ans, (p. 6); s'il est riche (p. 33); si les malheurs de la patrie et de l'Eglise ne l'émeuvent pas; si de son âme ne s'élève aucun accent digne de l'éternelle humanité; qu'il cherche ailleurs un emploi de sa fortune, de sa jeunesse, de ses talents. Quand Dieu donne à un homme tout cela, à telle époque et dans tel pays, cet homme n'a le droit *d'être heureux parce qu'il est las*, (p. 34), que s'il est fatigué à combattre les bons combats.

Fr. V.-M. B.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME VI DÉCEMBRE 1907 N° 12

SOUVENIRS DE SÉMINAIRE

Dans quel genre classerons-nous le nouvel ouvrage que l'infatigable M. Joseph-Edmond Roy vient de publier ? Ce n'est pas absolument de l'histoire ; ce ne sont pas uniquement des mémoires intimes. C'est un peu des deux, c'est-à-dire un livre où les réminiscences personnelles et les souvenirs historiques se succèdent, se coudoient, se fusionnent, et forment un ensemble du plus profond intérêt.

Nous soupçonnons l'auteur d'avoir souri en écrivant son titre : *Souvenirs d'une classe au séminaire de Québec*, 1867-1877 ; car il y avait là sans doute un grain de mystification. Sous cette suscription modeste, quel lecteur pourrait s'attendre à rencontrer tous les faits, toutes les évocations, toute la surabondante érudition renfermés dans l'ouvrage. *Souvenirs d'une classe au séminaire*, dix ans de collège : sans doute ce sont là simplement des notes d'ancien élève, des dates biographiques et nécrologiques, des anecdotes écolières, des souvenirs de la vie bruyante et joyeuse que l'on mène à l'âge heureux où l'on naît à la vie intellectuelle, et où les jeux et les divertissements de la jeunesse alternent avec les joûtes pacifiques dans le champ clos des sciences et des lettres. Oui, il y a cela dans le livre de M. Roy. Mais il y a beaucoup plus : des chapitres historiques d'une grande

valeur, des renseignements inédits très précieux ; en un mot tous les éléments d'une œuvre à la foi substantielle et attrayante.

Le livre débute par un chapitre intitulé *Trente ans après*. Ce sont des pages mélancoliques où l'auteur, après avoir relu les feuilllets jaunis des résolutions coutumières où ses camarades et lui s'engageaient à se réunir dans dix ans, à maintenir leurs relations, à se secourir mutuellement, etc., passe en revue ceux des signataires que la mort a emportés, et consacre à chacun quelques lignes sympathiques. Puis il convie ses condisciples survivants à refaire avec lui les dix années vécues par eux ensemble au séminaire de Québec.

Peut-être, leur dit-il, y aura-t-il plaisir à nous souvenir—non pas des malheurs du passé comme dans le poème virgilien—mais de ces jours de notre belle jeunesse où nous nous sentions vivre tout entiers, riches de souvenirs sans remords, d'espérances exemptes de crainte, initiés aux ardeurs de la vie sans en connaître ou en soupçonner encore les illusions ou les déboires.

M. Roy dit ensuite ce qu'il pense du séminaire. Répondant à ceux qui se figurent que c'est une caserne, ou une prison, ou un cloître :

Je voudrais prouver, écrit-il, par cette étude prise sur le vif, que le séminaire est une bonne vieille maison de famille, pleine de hautes et saines traditions où les intelligences se forment et s'épurent en même temps que croissent les corps robustes et vigoureux.

Bien des personnes ont des préjugés contre nos maisons d'enseignement classique. On prétend qu'elles sont presque exclusivement destinées à préparer des jeunes gens à l'état ecclésiastique ou aux carrières libérales. Tel n'est pas l'avis de M. Roy. Il soutient au contraire qu'on y donne une instruction fondamentale qui permet d'aborder n'importe quelle carrière. Et il se propose de démontrer quelle œuvre généreuse et féconde s'accomplit et se recommence sans cesse à l'ombre des vieux murs de son *Alma Mater*, en faisant revivre la décade durant laquelle lui et ses camarades de classe en ont éprouvé l'action bienfaisante et forte (1867-1877).

Mais tout d'abord ne convient-il pas de rappeler un peu l'histoire de la famille à ses enfants dispersés, de leur dire comment, dans quel esprit, par quels efforts et quels sacrifices a été fondé le foyer, à travers quelles vicissitudes et quelles épreuves il a passé, quel a été le secret de sa durée et de son accroissement. Oui, sans doute ; et l'auteur n'y saurait manquer.

Avant, dit-il, que de monter dans la barque et de gagner les rivages où je me propose de conduire mes anciens condisciples, je veux moi aussi jeter un regard en arrière et redire à leur mémoire la maison et ses alentours, où, quand et comment elle fut fondée, quels l'habitèrent, y vécurent, y firent fleurir la vérité, la vertu et les lettres, et nous apprirent à les aimer. A défaut d'histoire suivie et complète qu'il nous ferait tant plaisir de lire, je me risque à crayonner une courte ébauche en attendant que des écrivains mieux armés entreprennent l'œuvre définitive.

M. Roy se met donc à l'œuvre ; et, puisant à pleines mains dans son riche trésor d'informations, de notes, de documents, il nous donne deux magnifiques chapitres où il retrace à grands traits l'histoire du séminaire de Québec sous la domination française et sous la domination anglaise. Il y a là deux cents pages où la merveilleuse érudition de l'auteur se manifeste avec son habituelle fécondité. Les vues d'ensemble et les détails précieux y abondent à la fois. La création du séminaire par Mgr de Laval, ses premières constructions, ses développements, ses incendies répétés, les orages qu'il eut à subir, les hommes illustres qui le dirigèrent tour à tour, ses relations avec les évêques et avec le chapitre de Québec, sa transformation après la conquête, ses progrès comme institution enseignante, tout cela est raconté sous une forme qui captive l'attention. Monsieur Roy aime son séminaire, et en résumant ses annales, il accomplit évidemment une œuvre d'amour. On sent vibrer ce sentiment dans les lignes éloquentes qu'il écrit après avoir relaté la mort du grand évêque fondateur :

Son séminaire, dit il, projette toujours son ombre séculaire sur le promontoire de Québec. Ses hautes murailles ont vu se succéder de longues succession, de générations, les prêtres penchés sur leur table de travail, les évêques,

les missionnaires, les vétérans du sanctuaire. Témoin des travaux et des luttes, des joies et des souffrances du petit peuple canadien, c'est un sanctuaire historique dont chaque pierre évoque un souvenir. Que jamais cette demeure ne tombe! Il est des murs si chers qu'il faut étayer leur vieillesse, et à force de soins les contraindre à vivre.

Nous voici rendus à l'époque contemporaine. M. Roy a esquissé les grandes figures et rappelé les travaux mémorables des Jérôme Demers, des Jean Holmes, des Louis-Jacques Casault. Ils ont trouvé des continuateurs éminents dans les Hamel, les Méthot, les Legaré, les Beaudet, les Pâquet. En 1867 l'auteur franchit le seuil de la vieille maison dont nous venons de parcourir les annales glorieuses. Et maintenant nous allons nous initier avec lui à la vie intime du séminaire et parcourir en sa compagnie intéressante le cycle du règlement. Si vous êtes tenté de me dire que ce ne sera peut-être pas bien amusant, détrompez-vous. Notre compagnon de route est passé maître dans l'art des épisodes et des digressions heureuses. Suivons-le donc sans crainte au dortoir, à l'étude, au réfectoire, à la chapelle, aux cours et aux salles de récréations. Le temps ne nous pèsera guère et nous retirerons de notre excursion plaisir et profit. Le chapitre intitulé *Les étapes d'une journée au séminaire* est une évocation. On revoit le dortoir silencieux éclairé par la lumière incertaine d'une veilleuse. On entend à la chapelle les anciens cantiques répétés par tant de générations écolières. Les cours de récréation nous envoient la rumeur de leurs jeux traditionnels. La classe nous apparaît nettement avec ses récitations, ses corrections de devoirs, ses bancs et ses tables ancien modèle. Et tout cela est plein de charme, non seulement pour les anciens élèves du séminaire de Québec, mais encore pour tous ceux qui ont fréquenté un de nos collèges, car ces institutions se ressemblent toutes.

Le chapitre *De quelques us et coutumes du séminaire* n'est pas moins intéressant. L'auteur nous y prodigue d'abondantes réminiscences sur les retraites annuelles, le mois de Marie, les offices de la cathédrale, les promenades en ville, les soirées dramati-

ques, les fêtes collégiales, et les sociétés littéraires dont il nous raconte les discussions et les travaux. Nous parlions tout à l'heure de digressions. Ce chapitre en est rempli ; elles y fleurissent pour ainsi dire spontanément et de la façon la plus naturelle. Par exemple, les élèves du séminaire assistent aux offices de la cathédrale, le dimanche. A la grand'messe le curé fait son prône. Et le bon vieux monsieur Auclair revit soudain à nos yeux ; nous entendons ses inflexions accentuées, ses instructions si vivantes et si originales. A cette messe aussi les sermons sont donnés souvent par des prédicateurs extraordinaires. Et nous voyons reparaître en chaire les Hamel, les Pâquet, les Legaré, les Roussel, les Resther, les Vignon, les Bourgeois, les Mothon, dont l'éloquente parole captiva tant de fois les auditoires de l'église métropolitaine.

Les jours de congé, les élèves du séminaire font des promenades en ville. Nous voilà donc cheminant avec l'auteur qui, sous prétexte de rappeler cette coutume, nous fait visiter les sites fameux de Québec, et nous donne au pas militaire tout un petit cours d'histoire et d'archéologie. Parfois aussi les écoliers vont aux séances du parlement provincial. M. Roy nous y conduit. Il nous fait assister aux débuts oratoires de Chapleau, de Laurier ; il nous montre Chauveau dirigeant élégamment la Chambre, et Joly lui donnant courtoisement la réplique. Les ministères se succèdent. Les crises surviennent. Les questions graves se posent. On discourt et l'on discute à propos du chemin de fer du Nord, des affaires manitobaines, de l'influence indue. Les journaux font assaut de polémiques. Fabre trousse de lestes articles dans l'*Evénement*. Amyot bataille dans le *Courrier du Canada*. Tarte et Cauchon se livrent un duel homérique dans le *Canadien* et le *Journal de Québec*. Le *Courrier* et l'*Evénement* servent de véhicule à la prose belliqueuse de Routhier et de Fréchette.—Nous voilà bien loin du séminaire, me direz-vous. Pas aussi loin qu'il vous paraît, puisque tous ces événements et

ces débats ont eu leur écho et leur répercussion chez la gent écolière de 1867 à 1877.

L'esquisse que nous venons de faire du livre de M. Roy ne saurait donner une idée de tout ce qu'il renferme. C'est une de ces œuvres copieuses et abondantes dont on ne peut sans beaucoup d'espace inventorier toutes les richesses.

En terminant ce volume, l'auteur nous dit :

J'ai voulu dans les pages qui précèdent suivre les pensionnaires du séminaire dans leur journée d'écolier, depuis la prière du matin jusqu'à la prière du soir. J'ai voulu raconter tout ce que l'on se disait entre élèvres pendant les récréations et les promenades, les jeux, les lectures, les amusements, les impressions sur le monde extérieur, tout ce qui circulait dans ces cervelles, pendant les silencieuses heures d'études. J'ai voulu dire enfin quelle était la vie d'intérieur du séminaire. Je raconterai plus tard tout ce qu'enseignaient les maitres en classe.

Nous n'avons donc ici qu'un premier volume. Et, sans vouloir être indiscret, nous augurons qu'il sera suivi de deux autres. Perspective infiniment agréable pour les lecteurs de M. Roy.

Au revoir donc ; et puisse-t-il mener à bon terme cette œuvre, dont nous dirons, pour résumer notre impression dominante, qu'elle fait honneur non seulement à son talent mais à son cœur.

THOMAS CHAPAIS.

L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION

XI

LES DOCTRINES ET LES LOIS SCOLAIRES DE LA RÉVOLUTION.

La révolution française s'est faite au nom de la liberté, et les auteurs de cette grave transformation sociale, dont les secousses et les répercussions volcaniques ont ébranlé le monde entier, n'eurent pas de mots assez sonores, de rhétorique assez pompeuse pour en célébrer tous les bienfaits. En réalité, cependant, jamais les droits de l'homme les mieux établis et les plus sacrés ne subirent d'assauts plus violents, et jamais la liberté, en ce qu'elle a de plus légitime et d'essentiel aux progrès de la vraie civilisation, ne fut plus outrageusement violée.

De cette curieuse et lamentable antinomie nous trouvons un frappant exemple dans la question, fréquemment débattue par les hommes de la Révolution, de l'instruction publique.

Cette question, dès le début, préoccupa vivement les esprits : les cahiers de 89 en font foi.

Toutefois dans ces documents, pleins des vœux librement formulés de toutes les classes sociales, et transmis de toutes les parties de la France aux Etats généraux, il faut voir moins une expression des doctrines de la Révolution elle-même qu'un écho des idées entretenues sur l'éducation par les derniers représentants de l'ancien régime. Aussi bien, au milieu de doléances souvent excessives concernant l'état de l'enseignement, et à travers des demandes de réformes qu'on ne saurait toutes blâmer, perce un sentiment de juste admiration et d'attachement sincère pour les institutions scolaires existantes [1].

---

1 — L'abbé Allain, *Revue des Questions Historiques*, t. XXXVIII : *Les questions d'enseignement dans les cahiers de 1789*.—Cf. *Le Correspondant*, juin 1879 : *La question de l'enseignement et les congrégations religieuses au dernier siècle*, par l'abbé Sicard.

Dans la plupart des cahiers, non seulement le clergé, mais même la noblesse et le tiers état veulent que « la religion soit toujours à la base de l'éducation scolastique et de l'éducation morale [1]. » Pour cela on réclame de toutes parts, avec les expressions les plus fortes, le maintien des grands ordres et des congrégations religieuses dans les établissements qui leur sont confiés, et, en outre, on demande formellement qu'on les appelle à la direction des autres. « On fait également appel en maint endroit au concours du clergé séculier. On ne dissimule pas le regret qu'on éprouve de la suppression des Jésuites ; on affirme que la décadence de l'enseignement secondaire a été la suite de leur éloignement ; on va, en certains lieux, jusqu'à souhaiter leur rétablissement. S'il est impossible de l'obtenir, que du moins on s'inspire de leurs principes et qu'on forme une congrégation nouvelle qui appliquera leur système d'éducation et leurs méthodes d'enseignement [2]. »

Les cahiers, surtout ceux du clergé, insistent en même temps sur la nécessité de conserver à l'autorité religieuse le libre et plein exercice de ses droits sur l'éducation et, en particulier, sur l'éducation primaire.

Mais ces vœux mêmes de haute et chrétienne sagesse ne sont pas sans alliage, et il s'y mêle des vues et des réclamations que nous ne pouvons lire sans frayeur, parce qu'elles portent en elles le germe des principes révolutionnaires.

C'est d'abord à l'Etat, et à l'Etat seul, que les auteurs des cahiers, sans excepter le clergé, s'adressent pour obtenir le redressement des griefs dont on se plaint et la réalisation des réformes après lesquelles on soupire. On attend et on sollicite de lui un plan d'éducation générale. Une des chambres du clergé,—tant le gallicanisme avait faussé, même dans les esprits les mieux disposés, la notion de l'indépendance juridique de l'Eglise,—va jus-

1 — Vœu de la noblesse de Dourdan, Allain, *ouv. cit.*, p. 472.
2 — *Ibid.*, p. 473.

qu'à prier l'autorité séculière de réglementer elle-même et d'uniformiser les études ecclésiastiques [1].

Plusieurs cahiers, émanant pour la plupart du tiers état rural, poussent l'Etat dans une voie périlleuse et lui mettent aux mains l'arme de la spoliation. Dans leurs vœux mal réglés en faveur de l'instruction publique, ils n'hésitent pas à proposer la suppression d'un grand nombre de bénéfices, de chapitres, d'abbayes, et à demander l'affectation des biens, provenant de ces sources multiples, aux établissements d'éducation [2]. C'était poser le principe de la nationalisation, pour ne pas dire simplement du vol de la propriété ecclésiastique.

Dans les assemblées diverses (Constituante, Législative, Convention, Directoire) qui furent comme l'ardent creuset où s'élabora l'esprit de la Révolution, il y a lieu de distinguer deux choses : d'une part, les idées et les opinions émises au cours des débats ; de l'autre, les lois votées et l'œuvre accomplie par la faction prépondérante des législateurs.

Certes, d'éloquents orateurs élevèrent tour à tour la voix pour prendre la défense de la liberté d'enseigner.

Mirabeau, comparant l'enseignement à une sorte de commerce, décrivait ainsi la juridiction de l'Etat en cette matière : « Le pouvoir public, spectateur et garant du marché, ne saurait y prendre part, soit pour l'empêcher, soit pour le faire conclure : il protège tout ce qui ne viole le droit de personne ; il n'est là que pour les laisser tous agir librement et pour les maintenir en paix [3]. »

Talleyrand, de son côté, proclamait en ces termes la liberté de l'enseignement : « Si chacun, dit-il, a le droit de recevoir les bienfaits de l'instruction, chacun a réciproquement le droit de concourir à les répandre : car c'est du concours et de la rivalité des efforts individuels que naîtra toujours le plus grand bien. La

1 — *Ibid.*, p. 504.
2 — *Ibid*, p. 481.
3 — Lavollée, *L'Etat, le père et l'enfant*, p. 78.

confiance doit seule déterminer le choix pour les fonctions instructives ; mais tous les talents sont appelés de droit à disputer le prix de l'estime publique [1] »

Plus tard, l'indépendance de l'éducation vis-à-vis de l'Etat et les droits du père de famille trouvaient dans Condorcet un énergique défenseur. « La première condition de toute instruction étant, écrit-il [2], de n'enseigner que des vérités, les établissements que la puissance publique y consacre doivent être aussi indépendants qu'il est possible de toute puissance politique. » Et plus loin [3] : « Les hommes ne sont rassemblés en société que pour obtenir la jouissance plus entière, plus paisible et plus assurée de leurs droits naturels et, sans doute, on doit y comprendre celui de veiller sur les premières années de ses enfants...C'est un devoir imposé par la nature, et il en résulte un droit que la tendresse paternelle ne peut abandonner. On commettrait donc une véritable injustice en obligeant les pères de famille à renoncer au droit d'élever leur famille. »

Ajoutons à ces paroles celles, non moins expressives, du conventionnel Daunou : « Vous ne devez, disait ce dernier, porter aucune atteinte ni à la liberté des établissements particuliers d'instruction, ni aux droits plus sacrés encore de l'éducation domestique. C'est aux parents seuls qu'il appartient de seconder les premiers progrès de la nature [4]. »

Noble langage, assurément. Mais cette liberté d'enseigner revendiquée par plusieurs voix, non sans courage, on la voulait malheureusement boiteuse, à la fois trop étendue et trop restreinte : trop étendue, puisque, conformément à la fameuse déclaration des droits de l'homme et au libéralisme qui en est la base, on

1 — *Ibid.*, p. 80.

2 — Guillaume, *Procès-verbaux du Comité de l'instruction publique sous l'Assemblée législative ;* dans Lavollée, *ouv. cit.*, p. 83.

3 — Lavollée, *ibid.*, p. 84.

4 — *Ibid.*, p. 87.

permettait que l'école, affranchie de la tutelle de l'Eglise, fût indifféremment un arsenal de vérités ou un foyer d'erreurs ; trop restreinte, parce que les établissements libres devaient (comme le demandait Talleyrand [1]) subir le joug des lois générales de l'Etat sur l'enseignement public. D'ailleurs, peut-on dire que la liberté d'enseigner reste pleine et entière, lorsque, en face des maisons d'enseignement libre, se dressent, avec tous les avantages d'argent, de gratuité, d'influence que les pouvoirs publics confèrent, les établissements similaires de l'Etat ?

L'Etat, pour le radicalisme révolutionnaire, c'était le grand, le suprême éducateur ; et cette école hardie, jetant bas les masques, préconisait sans détour un enseignement commun et national qui fût comme le moule de l'esprit républicain. Danton et Robespierre, restaurant la vieille thèse païenne, s'écriaient : « Il est temps de rétablir ce grand principe qu'on semble méconnaître, que les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents [2]. »

Or, si les enfants appartiennent d'abord à la République, c'est, en toute logique, cette commune mère et tutrice qui doit se charger de leur éducation. Le montagnard Leclerc tire résolument cette conclusion [3]. « Que faut-il pour régénérer nos mœurs ? Une éducation commune... Mais, dira quelqu'un, n'est-ce pas gêner la liberté que de forcer les parents à envoyer leurs enfants aux écoles de citoyens ?—Non, c'est s'assurer, au contraire, que chaque individu aura les moyens de la conserver, et là-dessus la République ne doit s'en rapporter qu'à elle-même. »

Curieuse méthode que celle qui consiste à tuer la liberté pour la sauver !

C'est bien, en effet, la mort de la liberté que voulaient les

1 — *Projet de loi sur l'instruction publique*, art. 19 ; dans Gréard, *La législation de l'instruction primaire en France depuis 1789 jusqu'à nos jours*, t. I, p. 8.

2 — Lavollée, *ouv. cit.*, pp. 85-86.

3 — *Ibid.* p. 86.

esprits les plus ardents et les meneurs les plus farouches de la Révolution. Il y en eut d'assez francs et osés pour le dire : « La république, clamait Duplantin au conseil des Cinq-Cents [1], la république est en danger. Or, pour la sauver, il faut imposer l'éducation uniforme et commune. Si l'on autorise les particuliers à enseigner, les professeurs républicains tomberont dans la solitude, l'abandon et l'avilissement. »

Tous ne parlaient pas ainsi ; tous cependant, avec une fièvre inquiète, semblaient n'attendre le salut public que de l'intervention autoritaire de l'Etat !

C'est sous l'influence de ces idées, tantôt modérées, tantôt violentes, mais inspirées par le même souffle d'absolutisme républicain, que furent rédigés et votés par les assemblées de la Révolution les divers projets de loi relatifs à l'instruction publique.

En matière d'éducation comme dans tout le reste, l'œuvre révolutionnaire a été, avant tout, une œuvre de démolition.

On ne pouvait renverser l'ancien ordre social, vieux de quinze siècles, sans toucher au régime juridiquement établi de l'enseignement. Tout le système scolaire, en vigueur sous la monarchie française, disparut dans la tourmente. Les biens, destinés au soutien des collèges et des autres établissements d'instruction, furent confisqués. Les congrégations enseignantes furent supprimées : c'était, conséquemment, la ruine immédiate d'innombrables écoles primaires et secondaires privées de leur unique principe de vie. Les universités, coupables d'avoir fleuri sous les rois, croulèrent avec le trône dont elles avaient été l'ornement et la gloire.

Debout sur ces décombres, la Révolution exultait.

Elle tenta de reconstruire.

Ses lois et ses décrets, — essais informes et fragiles échafaudages, éphémères comme les assemblées successives qui les votèrent, — ne méritent par eux-mêmes que l'oubli et le mépris. Et si nous croyons devoir, bien rapidement, les passer en revue, c'est

1 — *Ibid.*, p. 92.

pour signaler l'esprit sectaire qui les dicta et le lien historique trop visible qui les rattache à la législation scolaire adoptée depuis un siècle dans plusieurs pays.

De l'Assemblée Constituante nous n'avons, relativement à l'éducation, qu'un court décret, qui ressemble plutôt à une affirmation de principes : « Il sera créé et organisé une instruction publique, commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes, et dont les établissements seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec la division du royaume » (sept. 1791) [1].

On l'a fait observer avec raison [2], « ce texte, malgré sa concision, a une portée considérable. Il marque une date dans l'histoire de l'éducation. En effet, jamais encore l'organisation de l'enseignement n'avait été si directement rattachée à celle de l'Etat ; jamais n'avaient été si hautement affirmés par la loi les trois principes qui vont former le programme de toute une école politique en matière d'enseignement : souveraineté absolue de l'Etat dans ce domaine, gratuité de l'instruction primaire, communauté de l'éducation ; c'est-à-dire dans la pratique, essai de nivellement intellectuel par en bas ».

L'Assemblée Législative ne s'occupa d'éducation qu'à la veille de se dissoudre, et ce fut pour mettre la main à l'œuvre de destruction déjà commencée, en décrétant « qu'un Etat vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie » (août 1792) [3].

La Convention discuta davantage le problème scolaire. Elle fit paraître, à ce sujet, plusieurs décrets, et nous avons d'elle un plan plus ou moins complet d'éducation nationale.

---

1 — Gréard, *ouv. et t. cit.*, p. 1. — C'est d'après cet ouvrage que nous citerons ci-après la plupart des textes législatifs dont nous croyons devoir faire mention.

2 — Lavollée, *ouv. cit.*, p. 82.

3 — Lavollée, *ouv. cit.*, p. 84.

En tête d'une de ses lois est inscrite la liberté d'enseigner. Mais c'est une phrase de parade, une formule décorative vide de sens, et les articles, dont cette législation se compose, sont en réalité autant de chaînons qui lient et asservissent l'enseignement aux vues politiques et aux volontés tyranniques de l'Etat.

Voyons un peu.

Les instituteurs—et on a bien soin, pour mieux marquer leur caractère officiel, de les appeler instituteurs « nationaux, » — devront être laïques [1]. Ils ne pourront tenir école qu'après avoir produit un certificat de civisme [2] délivré par le Conseil général de la commune et le comité de surveillance républicaine. Leur recrutement se fera dans des écoles normales organisées et dirigées par l'Etat [3].

Les écoles seront communes, c'est-à-dire ouvertes à tous les enfants, sans distinction de culte ; et pour qu'aucune atteinte ne soit portée soit aux croyances des enfants soit aux convictions des parents, on devra, dans l'enseignement, observer la *neutralité* religieuse [4]. « Pour la première fois depuis qu'il y a des écoles au monde, écrit Mgr Freppel, on voyait se produire un système d'éducation indépendant et exclusif de toute idée religieuse. C'est une conception propre à la Révolution française, et il n'y a pas lieu de s'étonner qu'elle ait été reprise de nos jours par ceux qui

1 — Décret du 28 oct. 1793 : « Aucun ci-devant noble, aucun ecclésiastique et ministre d'un culte quelconque ne peut être membre de la commission ni être élu instituteur national » (n. 11). « Les femmes ci-devant nobles, les ci-devant religieuses, chanoinesses, sœurs grises, ainsi que les maîtresses d'école qui auraient été nommées dans les anciennes écoles par des ecclésiastiques ou des ci-devant nobles, ne peuvent être nommées institutrices dans les écoles nationales » (n. 22).

2 — On sait ce que ce mot, en style révolutionnaire, renferme de haine pour les institutions religieuses et les œuvres sociales de l'ancien régime.

3 — Décret du 30 oct. 1794.

4 — Décret du 12 déc. 1792. « L'enseignement devant être commun à tous les citoyens sans distinction de culte, tout ce qui concerne les cultes religieux ne sera enseigné que dans les temples » (Tit. I).

s'attachent à suivre le plus fidèlement ses traditions... Ces fiers partisans du progrès reculaient tout simplement au delà du paganisme, en ne sachant même plus reconnaître, avec Platon, que la vertu consiste essentiellement dans l'imitation de Dieu [1]. »

Dans ces mêmes écoles, soumises à la surveillance non seulement des chefs de famille, mais encore de tous les citoyens, rien, poursuit le législateur révolutionnaire, ne sera enseigné qui soit contraire aux lois et à la morale républicaine [2]. Et afin que ce but soit plus sûrement atteint, on ne fera usage que de livres approuvés et publiés par l'Etat. Parmi ces livres, et au premier rang, figure le catéchisme des droits de l'homme et de la constitution républicaine [3]. Il y aura, conséquemment, *uniformité* de livres dans toutes les écoles primaires.

L'école publique et commune sera *obligatoire* au moins pendant trois années consécutives [4], et cette obligation scolaire pesera

1 — *La Révolution française à propos du centenaire de 1789*, p. 85.

2 — Décret du 19 déc. 1793. « Tout instituteur ou institutrice qui enseignerait dans son école des préceptes ou maximes contraires aux lois ou à la morale républicaine, sera dénoncé et puni selon la gravité du délit. » (Sect. II, art. 2).

3 — Même décret. « La convention nationale charge son comité d'instruction de lui présenter les livres élémentaires des connaissances absolument nécessaires pour former les citoyens, et déclare que les premiers de ces livres sont les droits de l'homme, la constitution, le tableau des actions héroïques ou vertueuses » (Sect. III, art. 1). « Les citoyens ou citoyennes qui se borneront à enseigner à lire, à écrire et les premières règles de l'arithmétique seront tenus de se conformer dans leur enseignement aux livres élémentaires adoptés et publiés à cet effet par la représentation nationale. » (*Ibid.*, art. 2).

4 — Même décret. « Les pères, les mères, tuteurs ou curateurs seront tenus d'envoyer leurs enfants ou pupilles aux écoles du premier degré d'instruction...ils ne pourront les retirer des dites écoles que lorsqu'ils les auront fréquentées au moins pendant trois années consécutives. » (Sect. III, art. 6-8).

même sur les jeunes gens qui, au sortir de l'école primaire, ne s'occuperont pas de travaux agricoles [1].

L'école sera, en outre, *gratuite* [2].

Enfin, pour empêcher, autant que possible, les familles fidèles aux vieilles croyances et réfractaires aux lois draconiennes qu'on leur impose, de transformer leur foyer en école catholique, défense absolue est faite aux instituteurs nationaux de diriger d'autre éducation que celle des élèves attachés aux écoles publiques [3].

Que reste-t-il, après cela, je ne dis pas seulement pour l'Eglise spoliée et proscrite, mais pour les simples citoyens, chefs de famille ou précepteurs, du grand mot de liberté gravé en lettres majuscules au frontispice de l'édifice scolaire de la Révolution ?

Il est juste d'ajouter qu'effrayée de son œuvre et débarrassée du joug de Robespierre qui l'avait jusque-là dominée, la Convention nationale crut devoir, par de nouveaux décrets, modifier quelque peu sa loi et en atténuer le caractère d'intolérance radicale.

L'enseignement primaire n'étant plus à la charge de l'Etat, on permettait aux instituteurs de recevoir de leurs élèves une rétribution annuelle fixée par l'administration [4].

La fréquentation des écoles cessait d'être obligatoire, non pas cependant l'instruction, qu'il fallait justifier par un examen d'aptitude avant d'être admis à aucune fonction publique [5].

Dans les écoles d'Etat, les éléments de la morale républicaine tenaient encore la place de l'instruction religieuse [6]. D'autre part

1 — Même décret. « Les jeunes gens qui, au sortir de l'école d'instruction du premier degré, ne s'occuperont pas du travail de la terre, seront tenus d'apprendre une science, art ou métier utile à la société » (Sect. III, art. 14).

2 — *Ibid.*, art. 10.

3 — Décret du 30 oct. 1793, art. 2.

4 — Décret du 24 oct. 1795, tit. I, art. 8.

5 — Décret du 27 nov. 1794, chap. IV, art. 14.

6 — Décret du 24 oct., 1795, tit. I, art. 5.

la liberté d'enseigner en dehors de ces écoles recevait de plus formelles assurances [1].

Ces assurances étaient-elles sincères ? Et avec l'ostracisme qui frappait les congrégations religieuses et le serment schismatique qui décimait les rangs du clergé, le sol était-il bien propice pour la fondation et le fonctionnement des écoles libres ? « Cette liberté, dit Lavollée [2], n'existait que sur le papier des documents officiels ; dans l'enseignement comme partout, c'était la plus effroyable tyrannie qui régnait. C'était aussi l'ignorance, car les parents irrités cessaient d'envoyer leurs enfants aux écoles. Celles-ci avaient perdu au moins la moitié de leurs élèves, et tous les renseignements contemporains s'accordent à constater l'état lamentable de l'instruction populaire [3]. »

Loin de réagir contre l'esprit liberticide de la Convention, le Directoire prit au contraire ombrage des quelques institutions où s'était, comme en tremblant, réfugiée la liberté. Il fit des décrets, il proféra des menaces contre l'enseignement libre [4], et de toutes manières il s'appliqua à resserrer de plus en plus, au cou des chefs de famille, le nœud fatal de la tyrannie scolaire.

Pour remplacer les collèges jadis si nombreux, et iniquement supprimés, on avait fondé sous le nom d'écoles centrales de la République des établissements de hautes études plus scientifiques que littéraires [5]. Dans l'esprit de leurs auteurs, ces écoles, comme les écoles primaires, ne devaient être que des foyers de propagande irréligieuse et des instruments de domination politique [6].

Voilà où en était, après dix ans de violences arbitraires, de

1 — Décret du 17 nov. 1794, chap. IV, art. 15.

2 — *Ouv. cit.*, p. 91.

3 — Voir *Revue des Quest. Hist.*, t. XL : *L'œuvre scolaire de la Révolution ; Les débats des Conseils du Directoire*, par l'abbé Allain.

4 — Lavollée, *ouv. cit.*, pp. 92-94.

5 — De Barante, *Hist. de la Convention nationale*, pp. 109-111.

6 — Décret du 17 nov. 1797.

ridicules tâtonnements, de discussions infructueuses, l'œuvre scolaire de la révolution.

S'infligeant à elle-même le plus flagrant démenti, foulant aux pieds tous les droits dont elle arborait hypocritement le drapeau, elle avait, de décret en décret, parcouru toutes les étapes du plus monstrueux despotisme.

Nous avons cru qu'il était utile, à une époque où tant d'esprits se laissent égarer par le mirage trompeur de l'école publique moderne, de mettre sous les yeux de ces admirateurs imprudents les honteuses et compromettantes origines du système qu'ils préconisent, et de projeter ainsi sur le présent et l'avenir les lumières révélatrices du passé.

L'enseignement d'Etat, quoique préparé par des causes antérieures et par un double courant, le courant protestant [1] et le courant régalien, est surtout une création de l'absolutisme jacobin. L'école laïque et neutre a fleuri sur l'arbre révolutionnaire planté, dans un sol soi-disant libre, par la main des pires despotes.

---

1 — Cf. Janssen, *L'Allemagne et la Réforme*, t. VII, pp. 163-164.—Dès 1647, le principe de l'Etat enseignant était reconnu et appliqué, en Amérique, dans le Massachussetts dont l'exemple fut suivi par les autres Etats de la Nouvelle-Angleterre (J. Tardivel, *La situation religieuse aux Etats-Unis*, pp. 153-154).

L.-A. Paquet, p^tre^.

AUX SOURCES DE L'HISTOIRE MANITOBAINE

IX.—UN DOCUMENT IMPORTANT

Ne pouvant convenablement négliger dans leurs récits cette marque de loyauté des métis français à un moment critique de l'histoire du Manitoba, la plupart des écrivains anglais se sont attachés à en amoindrir la portée, sinon à en nullifier complètement l'importance. Autant par ignorance du véritable état des choses que par suite de préjugés dont ils ne se rendent pas compte, certains historiens voudraient représenter leur intervention comme inutile, tandis que d'autres vont jusqu'à soutenir que dans cette circonstance mémorable Riel n'était pas sincère.

Le moins partial, Alexandre Begg, ne peut s'empêcher de remarquer que « les Français se tinrent d'abord à l'écart, et ce ne fut pas avant le 8 octobre que le gouverneur Archibald fut informé qu'environ deux cents métis s'étaient assemblés à Saint-Boniface pour lui offrir leurs services » [1]. Venant de cet auteur, pareille remarque prouve simplement qu'il n'était point au courant des dessous de la politique métisse, si je puis m'exprimer ainsi.

D'un autre côté, Robert-B. Hill, qui s'efforce généralement de faire ressortir dans son histoire les faits et gestes des Anglais du Portage-la-Prairie, passe subitement des préparatifs de résistance qu'ils faisaient à la revue des troupes métisses à Saint-Boniface, sans dire un mot des pourparlers et mesures préparatoires prises par Riel afin de seconder les vues du gouverneur.

Encore une fois l'ignorance peut jusqu'à un certain point excuser le silence de ces écrivains. Est-il permis d'étendre cette charitable interprétation à des assertions comme celles-ci du même historien ? « Il est digne de remarque que ces hommes n'offrirent leurs services qu'après qu'on eut appris la capture des féniens par l'infanterie américaine stationnée à Pembina.... On savait bien que ces hommes n'attendaient que le succès des féniens pour se joindre à eux » [2].

Charles-R. Tuttle, le continuateur de Gunn, partage cette opinion dans son histoire du Manitoba. « Il ne semble pas y avoir

---

1 — *History of the North-West*, vol. II, p. 71.
2 — *Manitoba*, p. 347.

le moindre doute », nous assure-t-il, « que Riel était d'abord en faveur du mouvement [annexionniste], et que ce ne fut qu'après l'issue du *raid*...qu'il se rappela soudain sa loyauté et offrit ses services et ceux de ses deux cents métis »[1].

On conçoit qu'après l'ostracisme des chefs métis, après les vexations sans fin dont leurs compatriotes étaient les victimes, et en face du mépris non déguisé dont on voulait accabler tous ceux qui avaient, de près ou de loin, pris part aux récents troubles, ceux-ci ne pouvaient décemment courir se joindre à leurs ennemis d'hier dans la défense du pays sans savoir si on daignerait accepter leurs services[2]. Et puis, pour eux Riel était l'homme de la situation. Ils ne voulaient pas se lancer dans une si grave entreprise sans avoir le bénéfice de ses conseils et le voir à leur tête. Or Riel était proscrit. Bien que revenu au pays, on savait que les orangistes trépignaient d'impatience devant les refus implicites des autorités provinciales de l'appréhender. Dans ces conditions était-il prudent pour lui de se mettre trop en avant ?

M. Archibald lui ayant fait déclarer que, non seulement son concours serait accepté, mais qu'il était même vivement désiré, et que par ailleurs il ne courrait lui-même aucun danger, celui-ci ne perdit pas une minute pour faire droit à sa requête.

***

Cette déclaration ne cadre guère avec les assertions des auteurs anglais. Mais le plus opportun des hasards a tout récemment mis entre mes mains un document inédit de la plus haute importance, dont la production dans les pages qui suivent réduira à néant les insinuations des malveillants et forcera les écrivains de bonne foi à modifier leurs jugements sur l'action de l'élément

1 — *History of Manitoba*, p. 471.

2 — Ces doutes étaient si bien fondés que, lorqu'après la revue des troupes métisses, le gouverneur voulut les caserner au fort Garry, un certain lieutenant Hay refusa net de leur faire préparer le logement, déclarant à Son Honneur qu'il jetterait plutôt ses armes que de le faire, et un autre officier également au service de la Reine le soutint dans son refus. Le gouverneur dut céder devant cette sotte insubordination, et ce ne fut qu'avec peine qu'il obtint d'y stationner Pascal Breland avec sa compagnie d'éclaireurs, bien que ce métis se fût toujours fait remarquer par la modération de sa conduite.

français, et en particulier de Louis Riel, à ce moment décisif dans les destinées de l'ouest canadien.

Ce document n'est rien moins que le compte rendu original, avec dates et détails authentiques, des assemblées tenues par les métis français en vue de s'organiser pour la défense du pays. Le tout est de la main de Riel et prouve à mon humble avis que ses compatriotes étaient fort capables de se gouverner et avaient dans la personne de leur chef-secrétaire un homme parfaitement au courant des us et coutumes parlementaires. Certains petits détails de cette pièce pourraient aussi être cités comme étant de nature à le disculper, au moins en ce qui regarde cette période de sa vie, de cet égoïsme vaniteux que lui ont prêté tant d'auteurs, même parmi les moins hostiles. En outre, comme ces pages déjà jaunies par l'âge confirment pleinement les avancés de mes correspondants sur lesquels j'ai basé une partie de mon dernier article, elles sont un garant de leur bonne foi sur d'autres points, puisqu'elles n'ont été trouvées qu'après la préparation de mon huitième essai.

Résumons d'abord les auteurs anglais, et confrontons-les avec les assertions de cette pièce dont personne ne recusera l'autorité. Begg donne clairement à entendre que les métis ne firent rien dans l'intérêt de leur pays en danger avant le 8 octobre 1871. Hill nous assure qu'ils n'attendaient que le succès des féniens pour se ranger sous leur drapeau, et Tuttle affirme qu'ils furent assez peu francs et montrèrent assez peu de respect pour le représentant de la Reine au milieu d'eux pour lui offrir leurs services alors seulement qu'ils savaient qu'on n'en avait plus besoin.

Quelques dates deviennent nécessaires pour comprendre la situation. Il est vrai que O'Donoghue et ses confédérés s'emparèrent du fort Pembina et furent eux-mêmes arrêtés dès le jeudi, 5 octobre 1871. Mais, ainsi que le gouverneur Archibald le déclara plus tard sous la foi du serment, 1° personne ne connaissait encore l'issue des projets féniens quand Riel offrit à l'autorité suprême du Manitoba le concours de ses compatriotes ; et 2° on s'attendait même alors à une attaque plus sérieuse du côté de Saint-Joseph, ce qui « causait une excitation intense dans toute la colonie. »

En essayant d'amoindrir l'importance de ces deux déclarations du gouverneur, l'historien Hill oublie que, en ce qui regarde la

seconde, il avait lui-même écrit dix pages auparavant qu'on « craignait que, avec les chefs [féniens] mis en liberté par les autorités des États-Unis [1], et le nombre de leurs gens dans le voisinage de Pembina, une autre attaque ne fût organisée avec de meilleures chances de succès du côté de Saint-Joe » [2].

Ensuite, quand, pour infirmer la première assertion du gouverneur, à savoir qu'on ne connaissait pas alors l'insuccès du mouvement, il prend sur lui d'affirmer que « Riel était en état d'avoir des espions tout aussi habiles que ceux du gouvernement et qu'il était parfaitement renseigné sur la situation » [3], Hill avance ce que non seulement il ne peut prouver, mais ce que le document susmentionné va réduire à sa juste valeur.

***

Nous avons vu qu'André Nault avait, sur invitation formelle, fait un voyage secret pour assister au conciliabule des principaux féniens des États-Unis. Il ne dut en revenir que le 6 octobre, car son nom, qui se trouve partout après cette date, manque à la liste des chefs métis assemblés la veille. Je reproduis maintenant mot pour mot le compte rendu des séances. Le lecteur voudra bien remarquer que tous les noms qu'il mentionne sont devenus historiques [4].

Le 5 octobre, jeudi, s'assemblent chez Riel, à onze heures du matin :

Ambroise Lépine,	Bapt. Beauchemin,
Pierre Parenteau,	Elzéar de la Gimodière,
Joseph Delorme,	Maxime Lépine,
J.-B. Ritchot,	Joseph St-Germain,
Bapt. Touron,	Pierre Léveillé,
Louis Riel,	Angus McKay, M. P. P.

L'honorable F.-X. Dauphinais.

Aucun détail sur le compte d'O'Donoghue. Après délibérations sur l'op-

1 — Lesquels chefs, « après avoir subi un semblant d'examen *(a farce of an examination)*... furent libérés aussi vite que possible » (Hill, *op. cit.*, pp. 347-48), ce qui montre encore une fois de plus les véritables sentiments des autorités américaines sur cette question.

2 — *Manitoba*, p. 338.

3 — *Ibid.*, p. 348.

4 — Leurs faits et gestes se trouveront mentionnés dans mon *Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest*, à côté de ceux de centaines d'autres personnages, traiteurs, voyageurs, explorateurs, missionnaires, hommes d'Église ou d'État, etc.

portunité de se déclarer neutre ou en faveur [du] [1] gouvernement, Amb. Lépine, secondé par [Elzéar] de la Gimodière, fait motion que ceux qui veulent être en faveur du gouvernement se lèvent. Douze se lèvent. Un seul, Bapt. Touron, préfère la neutralité.

J'ouvre ici une parenthèse pour faire remarquer que le jour même de la déconfiture des féniens à la frontière, ni Riel ni aucun des autres chefs métis ne savaient encore rien des résultats de l'aventure O'Donoghue, et que pourtant douze sur treize, y compris Riel lui-même, décidèrent d'offrir leur concours actif au gouvernement. Avis à l'historien Hill et Cie.

M. Nault, arrivé très fatigué le soir de ce jour-là, ne put assister à la séance du soir. Aussi le compte rendu se contente-t-il de remarquer : « Huit heures du soir. L'assemblée s'ajourne pour le lendemain matin à neuf heures. » Il continue :

Le 6 octobre à 9 heures A. M., chez Riel, à Saint-Vital, s'assemblent :

L. Riel.

André Neault,	Jos. Saint-Germain,
Bapt. Lépine,	Pierre Léveillé,
Ambroise Lépine,	Elzéar de la Gimodière,
Bapt. Touron,	J.-B. Ritchot,
Pierre Parenteau,	Bapt. Beauchemin,
L'Hon. X. Dauphinais,	Angus McKay.

Pierre Parenteau, président, demande à André Neault et Bapt. Lépine le récit de leur voyage. Ils disent que le Fort Pembina devait être pris de mercredi matin [2] ; qu'O'Donoghue leur avait dit cela mardi dans la nuit. Qu'il paraissait tenir à l'alliance des métis ; que cependant il disait avoir amené assez de force. Qu'il avait besoin des métis pour le succès de la déclaration de l'indépendance du pays. Qu'il avait de l'argent ; et que par la suite il pourrait faire entrer cinq hommes dans le pays contre le Canada un.

Le président ayant demandé ce que l'assemblée se décidait de faire par rapport au peuple.

Ambroise Lépine, Pierre Léveillé, Elzéar de la Gimodière, l'honorable Dauphinais, Angus McKay opinent qu'il faut persuader les gens en faveur du gouvernement. Les autres restent indécis, à l'exception de Riel qui, la veille s'étant prononcé en faveur du gouvernement, demande à ne pas voter ce jour-là. Les membres conviennent de [former] des assemblées dans leurs paroisses respectives. Ambroise Lépine, Léveillé, de la Gimodière, Dauphi-

1 — Les souris n'ayant pas respecté le papier métis, un trou se trouve au millieu de chaque feuille qui a fait disparaître les mots entre crochets.

2 — Il ne le fut que le jeudi. O'Donoghue voulut peut-être donner le temps aux métis de s'organiser en sa faveur. Cette remarque d'André Nault est une autre preuve que, même le 6, on n'avait pas encore entendu parler de l'échec des féniens à Pembina.

nais, McKay, affirment qu'ils plaideront dans leurs assemblées en faveur du gouvernement. Les autres conviennent qu'il est bon de le faire, seulement un tant soit peu. Et que, tout en étant eux-mêmes en faveur du gouvernement, ils ne se prononceront pour lui qu'avec beaucoup de précautions.

L'assemblée s'arrange pour avoir des courriers dans toutes les directions, afin que ces assemblées aient lieu partout dans les paroisses françaises dans une vingtaine d'heures, et qu'un rapport de ces assemblées soit fait par chacun des membres de l'association chez André Neault, à Saint-Vital.

Ajournement jusqu'au lendemain, à 2 heures P. M.

Deux observations se placent naturellement ici. D'abord en ce qui concerne les manœuvres de O'Donoghue. Cet aventurier voulait évidemment en imposer aux métis du Manitoba quand il déclarait que, bien qu'il eût besoin d'eux pour le succès de sa déclaration de l'indépendance du pays, il croyait « avoir amené une force » suffisante pour la réussite de ses desseins. Il comptait si bien sur le concours des natifs manitobains et avait si grand besoin de leur coopération que ses gens « avaient avec eux trois charrettes pleines d'armes et de munitions » [1]. C'est Hill lui-même qui nous l'apprend.

Cet auteur ajoute que le plan de O'Donoghue était de franchir la frontière avec un corps d'hommes armés, forçant tout homme qu'il rencontrerait en chemin à l'accompagner comme prisonnier ou partisan actif, et de grossir ainsi ses rangs jusqu'à ce qu'il eût atteint la paroisse en dessus du fort qui contenait la plus grande partie de la population française. Celle-ci, croyait-il, se joindrait immédiatement à lui et l'aiderait à prendre et à piller le fort Garry. Ses troupes seraient alors augmentées d'un nombre suffisant d'hommes des Etats-Unis pour lui permettre de garder le pays [2].

En second lieu, le lecteur remarquera qu'au moment même où les métis apprennent la prise du fort Pembina par les féniens, c'est-à-dire leur succès au moins passager, et alors qu'on leur assure que les étrangers ont de l'or et des hommes en abondance, c'est-à-dire tous les éléments voulus d'un succès permanent, aucun de leurs chefs ne se prononce en leur faveur. Tous se rangent, au contraire, du côté du gouvernement manitobain, et six le font en termes aussi peu équivoques que possible. Avis, encore une fois, aux historiens anglais et à ceux qui pensent avec eux que les métis « n'offrirent leurs services qu'après qu'on eut

1 — *Op. cit.*, p. 336.
2 — *Op. cit.*, pp. 337-38.

appris la capture des féniens par l'infanterie américaine ». C'est précisement à la nouvelle de leur triomphe qu'ils se tournent contre eux.

***

Ce qui précède dans le compte rendu a trait aux réunions des chefs seulement. Voici maintenant le rapport officiel sur l'assemblée populaire tenue à Saint-Vital, paroisse de Riel, en conformité avec la décision prise le matin même.

Le 6, à huit heures du soir, chez Riel, des citoyens de Saint-Vital s'assemblent.

André Beauchemin M. P. P. président ; Ch. Nolin, de la Pointe-de-Chênes, secrétaire. Le président expose à l'assemblée qu'elle a à se déclarer ou en faveur d'O'Donoghue, ou de la neutralité, ou du gouvernement.

On veut s'en rapporter à ce que dira Riel. Celui-ci dit que les circonstances et ses propres vues sont peut-être mal appréciées par un certain nombre de métis. Qu'à cause de cela il craint autant que jamais une division parmi ses compatriotes, et surtout parmi les métis français. « Je vous prie donc de vous unir, » ajoute-t-il ; « et puisque vous me marquez une si grande confiance, croyez-moi, [je] ne suis pas changé. Ne nous met[tons] pas pour l'injustice, mais appuyons [tous] ensemble la motion suivante :

Qu'il est juste de faire connaître à Son Excellence le lieutenant-gouverneur du Manitoba que la présente assemblée saisit la conjoncture où se trouve le pays pour affirmer son attachement à la constitution qui nous régit.

Charles Nolin seconde. Toute l'assemblée appuie.

Ajournement.

Le rôle de Riel dans cette circonstance se passe de tout commentaire.

Enfin, nous avons dans ce qui suit les résultats pratiques des assemblées tenues dans les localités qu'on eut le temps de consulter dans l'après-midi du 6 et l'avant-midi du 7 octobre.

Samedi, 7 octobre, à St-Vital, chez André Neault, à 3 heures après-midi,

André Neault,	Ambroise Lépine.
J.-B. Ritchot,	B. Beauchemin.
Bapt. Touron,	Pierre Parenteau.
Elzéar de la Gimodière,	Jos. St-Germain.
Charles Nolin,	Louis Riel, [etc., s'assemblent] [1].

1 — Quelques lignes paraissent manquer ici dans le manuscrit.

La Prairie du Cheval [Saint-François-Xavier], favorable au gouvernement.
Pascal Breland, capitaine.
Saint-Boniface, favorable au gouvernement.
Ambroise Lépine, capitaine.
Elz. de la Gimodière, second.
Pointe-de-Chênes, favorable au gouvernement.
Charles Nolin, capitaine.
Thos. Harrisson, second.
Sainte-Agathe, favorable au gouvernement.
Louis Morin, capitaine.
Pointe-Coupée, favorable au gouvernement.
Pierre de Lorme, capitaine.
Bapt. Touron, Second.
Saint-Norbert, favorable au gouvernement.
P. Parenteau, Capitaine.
Jos. Saint-Germain, Second.
Saint-Vital, favorable au gouvernement.
Riel, Capitaine.
André Neault, Second.
Louis Sansregret, Troisième.

Le résultat des assemblées dans les paroisses étant ainsi certifié,
Riel est prié de ne mettre aucun délai à faire connaître ce résultat à Mons. Archibald. Ce qui est fait le soir même.

On remarquera par cette liste finale que même ceux des chefs métis qui avaient à l'origine montré le moins d'enthousiasme pour la cause du gouvernement finirent par l'épouser avec tant d'ardeur qu'ils furent nommés officiers des troupes en formation.

Voici maintenant la lettre par laquelle les métis offraient leurs services au gouverneur :

Saint-Vital, 7 octobre 1871.

Plaise à Votre Excellence,

Nous avons l'honneur de vous dire que nous apprécions grandement ce que Votre Excellence a bien voulu communiquer au Rév. M. Ritchot, pour que nous puissions mieux aider le peuple, dans la position exceptionnelle qui lui est faite, à répondre à votre appel. Comme plusieurs personnes sûres ont été priées de vous l'apprendre, la réponse des métis a été celle de sujets fidèles.

Plusieurs compagnies sont déjà organisées et d'autres se forment.

Votre Excellence peut se convaincre que, sans avoir été enthousiastes, nous avons été dévoués. Tant que nos services continueront d'être requis, vous pouvez compter sur nous.

Le lendemain, le gouverneur faisait remercier les chefs métis dans les termes suivants :

Hôtel du Gouverneur, Fort Garry,
8 octobre 1871.

Messieurs,

J'ai ordre de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur d'accuser réception de votre lettre de ce matin, assurant Son Excellence de la cordiale

réponse des métis à l'appel qui leur est fait dans la proclamation de Son Excellence. Vous pouvez dire au peuple au nom duquel vous écrivez que Son Excellence reçoit avec grand plaisir les assurances sur lesquelles elle avait compté dans ses communications avec le Rév. Père Ritchot et dont votre lettre lui fait part, et qu'elle profitera de l'occasion la plus prochaine pour transmettre à Son Excellence le Gouverneur Général cette preuve de la loyauté et de la bonne foi des métis du Manitoba.

Son Excellence serait bien aise de recevoir le plus tôt possible une liste des noms des personnes de chaque paroisse qui désirent s'enrôler pour le service actif dans cette circonstance.

Son Excellence comptera sur leur promptitude à se présenter au moment voulu.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,

W.-Mc. Buchanan,
Agissant comme secrétaire particulier.

A MM. L. Riel, A.-D. Lépine, Pierre Parenteau.

Cette lettre supposerait-elle que le temps du danger était passé, et que par conséquent la coopération de l'élément français était devenue inutile par suite de procrastination ?

***

En effet, que pouvaient faire de mieux les chefs métis ? Si l'on considère la distance qui sépare certaines localités mentionnées dans la liste ci-dessus, on s'étonnera même que celles-ci aient pu être atteintes par les courriers du comité central en si peu de temps.

Du reste, on appréciait si bien le concours des troupes métisses que, le lendemain même, cinquante de leurs cavaliers étaient envoyés dans le sud de la province, à la recherche des féniens qui s'y étaient, croyait-on, concentrés. Ce ne fut qu'au retour de ces éclaireurs qu'on apprit le fiasco des flibustiers américains, ce dont les historiens avec une cause à servir voudront bien prendre note.

Même les plus hostiles parmi ceux-ci se laissent d'ailleurs aller à des aveux qu'il est bon de relever. Par exemple, le paragraphe suivant de Tuttle va remettre les choses à point. Parlant de l'un des chefs féniens, il remarque :

Il était presque certain d'être reçu en ami par les métis français, et il est douteux si le Canada inspirait assez de sympathie aux métis anglais pour les porter à se faire battre pour lui, tandis que, la masse des volontaires

ayant été rappelée, il y avait en réalité fort peu de matériaux pour offrir une résistance vigoureuse. Ajoutons à cela qu'il [le chef fénien] avait une ample provision d'hommes à sa portée ; car il y avait alors dans le nord du Minnesota deux chemins de fer en construction qui occupaient plusieurs milliers d'hommes, Irlandais pour la plupart....

Quant aux armes et aux munitions, il y en avait une assez grande quantité, vu que le gouvernement des Etats-Unis avait eu la bonté de lui rendre celles que ses troupes avaient capturées après le premier *raid* [1].

Un envahisseur eut-il jamais pareilles chances de succès ? Non, s'il est réellement favorisé de toutes ces conditions. Mais dans le cas présent un petit contretemps, l'erreur fondamentale sur laquelle ses plans étaient basés, fut sa perte. Grâce à Mgr Taché et à Riel, les métis français se prononcèrent unanimement contre le mouvement d'invasion—le document ci-dessus en fait maintenant foi ; O'Donoghue fut arrêté par un parti de métis français—Hill l'admet lui-même [2] ; la sortie du côté de Saint-Joseph, qui devait être la pièce de résistance de la campagne projetée, avorta par suite de l'hostilité ouverte des chefs français, et l'ouest canadien resta à la Couronne anglaise. *Cuique suum !*

Terminons par le témoignage de la personne dont l'opinion doit primer toutes les autres. Sous la foi du serment le gouverneur Archibald fit en 1874 la déclaration suivante : « Je crois que l'attitude des métis, lors de l'invasion fénienne, fut due aux représentations de leurs chefs que j'ai déjà mentionnés, et *si les métis eussent pris une attitude différente, je ne crois pas que la province serait maintenant en notre possession* [3].

Après cela les dires et insinuations des fanatiques ne sont guère de nature à faire impression.

---

1 — L'auteur fait ici allusion à la première échauffourée des féniens dans l'Est du Canada. *Op. cit.*, p. 470.

2 — *Manitoba*, p. 338.

3 — Dépos. devant le Comité du Nord-Ouest, p. 153.

A.-G. Morice, O. M. I.

PIE X ET LE MODERNISME

LA « REVUE DES DEUX-MONDES » ET L'« ENCYCLIQUE »

L'encyclique *Pascendi dominici gregis* du 8 septembre 1907 restera dans l'histoire religieuse l'un des actes les plus décisifs et les plus importants des trois derniers siècles. Jamais peut-être Pontife romain n'a exercé avec pareille maîtrise et plénitude dans un seul acte sa charge de docteur universel, de juge suprême de la foi, de Pasteur de toutes les âmes appelées au salut et de monarque dont l'autorité souveraine, responsable à Jésus-Christ seul, ne connaît dans l'Eglise que des sujets.

On a dit, non sans raison, que l'œuvre doctrinale de Léon XIII, exposant avec une si sereine majesté, l'un après l'autre, des points importants et pratiques de la doctrine catholique, et les mettant si haut et dans une telle lumière qu'ils semblaient au-dessus de toutes les contestations et de toutes les objections, était comme la reprise et la continuation du concile du Vatican. L'histoire dira que la dernière encyclique vaut à elle seule tout un concile. Dirai-je toute ma pensée ? Pour trouver dans l'histoire de l'Eglise des conciles œcuméniques qui aient eu la même portée, il faut remonter jusqu'au concile de Trente ou peut-être au concile de Nicée.

Il ne s'agissait plus ici comme dans tous les conciles œcuméniques de défendre l'un ou l'autre des points de la doctrine, de réformer les mœurs, de restaurer la discipline, de mettre fin à un schisme : il y allait de toute l'Eglise, de tout l'ordre surnaturel et de toute religion. Car le *modernisme* auquel Pie X a donné le coup de mort, au moins dans l'Eglise—et s'il meurt dans l'Eglise il sera bientôt enterré partout,—est le « rendez-vous de toutes les hérésies » [1].

Il était temps. Comme au quatrième siècle le monde « s'était réveillé arien », au vingtième il allait se réveiller moderniste. En vain la grande voix de Léon XIII avait demandé le retour des études ecclésiastiques aux grandes traditions philosophiques et théologiques de l'Eglise, en vain il avait tracé d'une main ferme la vraie voie à l'exégèse comme à la philosophie et à la théolo-

---

1 — « Si quelqu'un, ajoute le document pontifical, s'était donné la tâche de recueillir toutes les erreurs qui furent jamais contre la foi et d'en concentrer la substance et comme le suc en une seule, véritablement il n'eût pas mieux réussi » (Encycl.).

gie : on couvrait sa grande parole d'acclamations, puis, la laissant planer dans les hauteurs où elle ne rencontrait que les hommages et l'admiration, dans la pratique on la détournait de son vrai sens ou on l'ignorait avec un souverain respect. Les dernières années du vieux Pontife, qui avait rêvé un renouveau universel de la philosophie et de la théologie et qui en attendait la gloire et le salut de l'Eglise, furent attristées par la naissance et l'envahissement rapide du modernisme, dans tous les pays d'Europe, mais particulièrement en Allemagne et en France, qui plus que tous les pays catholiques souffrent depuis des siècles d'une complète anémie philosophique. Mais il avait posé les bases et tracé le plan de la restauration qu'il savait nécessaire et dont il n'a jamais douté. Lui mort et sa grande voix éteinte, le modernisme crut qu'il n'avait plus rien à redouter : il déborda dans les livres, les revues, les journaux, les discours, l'enseignement des séminaires et des universités. Jamais peut-être aucune hérésie n'a poussé plus loin le génie de l'hypocrisie et de l'intrigue et l'héroïsme de l'effronterie. Maîtresse déjà d'une partie de l'opinion qu'elle avait su affoler par ses retentissantes réclames et ses incessantes publications, appuyée par la science ennemie de toute foi dont elle était le plus puissant auxiliaire contre le catholicisme, la secte aspirait à être demain la maîtresse de l'Eglise elle-même qui ne saurait bientôt plus que par elle se faire écouter de l'opinion lettrée et des jeunes générations.

Elle comptait sans le Pasteur vigilant et énergique qu'aucune habileté ne trompe, qu'aucune clameur n'intimide, qui ne craint rien d'un monde dont il n'attend rien, ni la popularité, ni la louange, ni la gloire, et dont toutes les paroles sobres, fermes et précises sont des actes. Oserait-il bien parler et tenir tête à la science et à l'opinion, ce Pape qui n'a appris de sa vie que le métier d'évêque et de curé ? Et s'il osait, quelle autorité aurait sa parole contre la science et l'opinion, là où la grande parole de Léon XIII lui-même, le Pape de la diplomatie, de la sagesse politique et de la science était restée sans effet ?

Il a osé. Il a parlé, et le monde catholique a respiré, comme au sortir d'un cauchemar où il croyait étouffer. Non seulement dans l'Eglise, mais au dehors, tous les esprits qu'éclairent encore des lueurs de la foi surnaturelle, et toutes les âmes dont Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme est encore la première pensée et le premier amour, ont salué avec reconnaissance cette parole libé-

ratrice, et y ont vu le salut de la foi et de toute religion contre la plus radicale des hérésies et la propagande à la fois la plus hypocrite et la plus effrontée d'incroyance et d'athéisme que le monde chrétien ait peut-être jamais connue.

Naturellement les novateurs sont atterrés. Ils peuvent trouver des sympathies au dehors, chez ceux pour lesquels ils ont uniquement travaillé, sans peut-être toujours s'en rendre compte. Leurs conquêtes dans l'Eglise sont finies. Ils vont rencontrer partout l'éclair et le tranchant de cette parole qui les poursuivra désormais sans trève et les pourchassera dans toutes leurs chaires, leurs livres, leurs revues, leurs journaux, leurs discours, poussera sa pointe que rien n'arrête à travers leurs équivoques, leurs faux-fuyants, et les forcera de se rendre, de se taire ou de passer à l'ennemi.

Dans l'effarement, les plus avancés dans le chemin de l'incroyance et de l'apostasie ont essayé une résistance ouverte, mais anonyme, naturellement. Sans hésitation, le glaive apostolique a coupé ces branches pourries qui ne tenaient encore à l'arbre que pour en perdre la sève et en tarir la vie. Cette tentative de révolte aboutira au mépris universel des croyants et de ceux même qui ne croient pas.

Les modérés et les habiles, n'osant ni se révolter ni plaider ouvertement, posent en victimes pour gagner au moins les sympathies de ces bonnes âmes pour lesquelles la charité chrétienne consiste à faire le moins de différence possible entre le diable et le bon Dieu, et mettre de leur côté contre le document pontifical l'opinion lettrée, cette opinion qui, par les revues et les journaux, fait la gloire, la réputation, l'influence, et toutes ces sonorités qui occupent aujourd'hui l'attention du grand public. Tantôt ils posent eux-mêmes, tantôt ils se font poser par des artistes coiffeurs qui savent comment attifer hommes et doctrines pour leur assurer les sympathies de l'opinion.

La *Revue des Deux-Mondes* a été presque depuis sa fondation l'un des meilleurs ateliers de coiffeur pour attifer gens et doctrines en mal de conquérir la faveur du public lettré. Quelques années passées, M. Brunetière a cherché à la transformer, mais lui mort, la boutique Buloz revient à sa destination première. M. Francis Charmes, qui a succédé à Brunetière, sans le remplacer, a tout ce qu'il faut pour tenir longtemps et avec succès le peigne et les ciseaux. Les modernistes pouvaient difficilement trouver mieux.

M. Francis Charmes n'est pas sans mérite. Il rédige depuis des années la chronique de la *Revue des Deux-Mondes* dans un esprit modéré et généralement bienveillant pour le catholicisme. Il s'est honoré particulièrement de combattre la politique anti-religieuse et anti-française des gouvernements Combes et Clémenceau, et sa présence à côté de Brunetière, après l'orientation franchement catholique de celui-ci, prouve suffisamment ses sympathies religieuses. Aspire-t-il à être un de ces Pères laïques de l'Eglise qui sont catholiques ardents et agissants jusqu'aux sacrements exclusivement, comme il n'en manque pas en certains pays ? Je ne le crois pas : par tempérament peut-être ou par habitude il serait plutôt un homme de juste milieu, disons le mot, un bourgeois. Est-il catholique pratiquant? Je n'ai nulle raison d'en douter : la pratique religieuse s'allie parfois de notre temps avec des idées si peu catholiques. Sûrement il n'est pas assez renseigné pour traiter avec compétence les questions de doctrine et les choses de la foi,—il en convient lui-même avec candeur [1], et lorsqu'il en parle quand même, avec les intentions les plus droites sans doute et les plus bienveillantes, il lui arrive de laisser échapper certaines phrases malheureuses qui venant d'une plume moins bien élevée seraient regardées à bon droit comme des impertinences et des inepties.

Ce malheur lui est arrivé notamment dans sa chronique du 1er octobre, lorsqu'il a voulu rendre compte à sa manière de l'encyclique du 8 septembre et en dire la portée. Qui jugerait ce grave document par l'appréciation qu'il en donne le jugerait fort mal et fort injustement. Peut-être ne l'a-t-il lu que d'un œil distrait, lorsque pour en bien saisir toute la portée les gens du métier eux-mêmes, philosophes et théologiens, y doivent mettre toute leur application. Peut-être y a-t-il apporté l'attention suffisante ; mais trop peu familier avec la langue ecclésiastique et la doctrine traditionnelle de l'Eglise, il n'a pas pu se retrouver seul où se perdent facilement des gens plus au courant que lui. Dans les deux cas, il devait au Pape et à ses lecteurs, et il se devait à lui-même, d'être plus réticent sur le sens et la portée de l'Encyclique et de n'en juger ni le fond ni la forme auxquels il a trop prouvé qu'il n'entend pas suffisamment.

Serait-il impossible que quelques-uns des modernistes atteints par l'Encyclique aient, non pas tenu la plume de M. Francis

1 — *Revue des Deux-Mondes*, 13 oct., p. 714.

Charmes,—ce serait assez dans leurs habitudes sinon dans les siennes,—mais l'aient plus ou moins inspirée et dirigée ? Jugement téméraire, je l'avoue ; mais un passage de la chronique me l'a fait penser, ce que l'auteur appelle très justement « une rêverie historique [1] » : le rapprochement entre l'attitude de Grégoire IX envers les aristotélicieus du XIIIe siècle et celle de Pie X envers les modernistes. C'est un lieu commun de la secte que j'ai lu maintes fois dans ses publications et que j'ai même entendu dans tel sermon qui prétendait honorer saint Thomas d'Aquin en en faisant le moderniste de son époque, qui a révolutionné, malgré l'Eglise et les conciles, la philosophie et la théologie catholique.

Quoi qu'il en soit, les sympathies du directeur de la *Revue des Deux-Mondes* sont acquises aux modernistes. Il n'ose pas les défendre en bloc, ni les justifier tous : devant le ton du document pontifical la contradiction est impossible sans la rupture et la révolte, et la revue a bien des catholiques à ménager dans sa clientèle ; mais il plaide les circonstances atténuantes, atténuantes pour les condamnés, mais fort aggravantes pour le juge. Ce qu'il y a dans ces sept pages de la chronique d'insinuations malveillantes, d'assertions inexactes, de jugements inconsidérés et de critiques impertinentes, enveloppés toujours de phrases modérées et courtoises, sans toutefois cette nuance particulière de politesse qui eût été de rigueur et qui s'appelle le respect, il faudrait un volume pour les relever et les signaler aux lecteurs que n'avertit pas suffisamment le calme et l'apparente modération du langage. Tout ce qui est possible dans la *Nouvelle-France*, c'est de faire quelques citations qui montreront comment ces catholiques réduits de la *Revue des Deux-Mondes* entendent le respect et la soumission à la parole solennelle du chef de l'Eglise et à sa souveraine direction en matière de doctrine, et de faire au fil de la plume quelques observations.

***

M. Charmes n'a pas tort de dire que l'Encyclique est revêtue de la plus haute autorité que puisse avoir une manifestation pontificale, à l'infaillibilité près. S'il écrit cela de lui-même il a une idée exacte de l'autorité doctrinale du Pontife romain ; s'il a été soufflé, il a répété une bonne leçon. L'encyclique *Pascendi domi-*

1 — *Loc. cit.*, pp. 718-719.

nici gregis est bien un acte du Docteur suprême de l'Eglise qui impose à tous les catholiques la soumission parfaite d'esprit sous peine d'apostasie au moins implicite et de schisme qui sépareraient de l'âme de l'Eglise, et la soumission extérieure,—il l'a déclaré dans un document postérieur,—sous peine d'encourir l'excommunication. Elle n'est pas proprement une définition dogmatique ni un canon doctrinal qui oblige par lui-même sous peine d'anathème, c'est-à-dire de séparation du corps des fidèles comme de l'âme de l'Eglise. Par elle-même elle équivaut en autorité doctrinale aux chapitres doctrinaux qui dans les conciles œcuméniques précèdent et expliquent les canons et les définitions proprement dites.

M. F. Charmes est moins heureux lorsqu'il apprécie le fond, le ton, la portée et la direction pratique du document pontifical. S'il faut l'en croire, l'Encyclique est excessive en toutes façons : dans le fond, il le dit plus d'une fois ; dans la forme, il s'arrange pour qu'on le pense et le dise à sa place et ne perd pas une occasion de l'insinuer ; dans le dispositif, il le trouve à la fois tyrannique et inefficace. Donnons une idée de sa manière.

Le but que Pie X s'est proposé est de condamner en bloc les tendances, les travaux, les conclusions de toute une école née dans l'Eglise catholique, il y a un quart de siècle, et à laquelle il donne le nom de modernisme. Quand nous parlons des conclusions de cette école, c'est le Pape lui-même qui les tire, poussant en quelque sorte les modernistes d'une main vigoureuse au delà du point où ils se sont arrêtés, les uns avec hésitation peut-être, les autres avec réflexion et résolution. Voilà où vous allez, leur dit-il, et il les y conduit : et ce n'est rien moins qu'à « l'anéantissement de toute religion ».

« Le premier pas, dit-il, fut fait par le protestantisme, le second est fait par le modernisme, le prochain précipitera dans l'athéisme ». On voit le ton, il est véhément. Le Saint-Père n'use plus d'aucun ménagement pour les doctrines qu'il réprouve, ni pour les personnes qu'il condamne. Ces hommes-là, s'écrie-t-il, « peuvent s'étonner que nous les rangions parmi les ennemis de l'Eglise. Nul ne s'en étonnera avec quelque fondement qui, mettant leurs intentions à part, dont le jugement est réservé à Dieu, voudra bien examiner leurs doctrines, et conséquemment à celles-ci, leur manière de parler et d'agir ».

Le Saint-Père laisse-t-il vraiment à Dieu seul le soin de juger les intentions ? L'Encyclique parle avec répétition et insistance de « perfidie, » de tactique « insidieuse, » de « complot. » Elle accuse les modernistes de rester dans l'Eglise pour la ruiner ; elle leur reproche leur soumission apparente comme une hypocrisie de plus. « Trève donc, dit-elle enfin, au silence qui désormais serait un crime ! Il est temps de lever le masque à ces hommes-là, et de les montrer à l'Eglise universelle tels qu'ils sont. »

Le Saint-Père les montre donc tels qu'ils sont, ou tels qu'il les voit. L'art de l'Encyclique, qu'on nous pardonne le mot, consiste à les confondre les

uns avec les autres, à condenser leurs doctrines en une doctrine unique dont toutes les parties sont fortement liées, à supprimer tout ce qu'il peut y avoir encore d'hésitant et de flottant dans leur pensée pour lui donner la forme d'un système achevé. A la vérité, les modernistes ont des tendances communes, mais s'y abandonnent-ils tous dans les mêmes conditions et jusqu'au même point d'aboutissement? Non, leurs conclusions sont diverses, quelquefois opposées, souvent provisoires comme il appartient à tout ce qui vient de chercheurs; et c'est ce qui permettra à chacun d'eux, — il faut s'y attendre, — de protester en toute sincérité qu'il ne reconnait pas sa pensée propre dans la doctrine uniforme que l'Encyclique assure leur être commune. Et comment tous ne reculeraient-ils pas épouvantés devant la conclusion que le Saint-Père exprime en ces termes: « Maintenant embrassant d'un seul regard tout le système, qui pourra s'étonner que nous le définissions le rendez-vous de toutes les hérésies? Si quelqu'un s'était donné la tâche de recueillir toutes les erreurs qui furent jamais contre la foi et d'en concentrer la substance et comme le suc en une seule, véritablement il n'eût pas mieux réussi. Les rationalistes les applaudissent, et ils ont pour cela leurs bonnes raisons: les plus sincères, les plus francs saluent en eux leurs plus puissants auxiliaires [1] ».

En résumé et en bon français, le but que s'est proposé Pie X dans son Encyclique, c'est de condamner en bloc les tendances, les travaux, les conclusions de toute une école née dans l'Eglise catholique à laquelle il donne le nom de modernisme. Pour y arriver, il outre la doctrine d'un grand nombre, les poussant à des conséquences où ils ne veulent pas aller et, pour les condamner indistinctement et sans merci, leur prête des intentions contre lesquelles ils seraient les premiers à protester. Disons le mot, l'Encyclique est excessive jusqu'à l'injustice envers les doctrines et surtout envers les personnes des modernistes.

Sans être théologien, M. Francis Charmes aurait pu ne pas ignorer que ce n'est pas Pie X qui a baptisé du nom qu'elle gardera dans l'histoire l'école qui a toutes ses sympathies et qu'il prend sous sa protection—contre le chef de l'Eglise. Ce nom, le Pape l'a trouvé sur les lèvres de tout le monde, des modernistes comme de leurs adversaires :—« Ainsi les appelle-t-on communément et avec raison »—et il l'a pris à son compte, comme désignant très justement une école qui, en effet, se glorifie avant tout d'être moderne et méprise souverainement tout ce qui ne l'est pas. En fait donc, Pie X n'a pas créé le nom de modernisme; il l'a accepté comme très juste. M. Charmes en proposera-t-il un meilleur et moins injurieux à ses clients?

De même le Pape a eu pour but unique dans son Encyclique

1 — *Loc. cit.*, pp. 713-714.

de purger entièrement et à jamais l'Eglise du *modernisme*, c'est-à-dire des principes, de l'esprit et des tendances communes à tous ces écrivains, parleurs et agisseurs [1], clercs ou laïques, qui travaillent consciemment ou non à détruire pour les refaire à leur manière la philosophie, la théologie, l'apologétique, l'histoire, l'exégèse, la foi, la morale, le culte et l'action sociale du catholicisme, la société religieuse et Jésus-Christ lui-même.

Il est par trop puéril de reprocher au Pape de condamner sous le nom de modernisme une multitude d'erreurs enseignées par des modernistes, sous prétexte que tous les modernistes ne les professent pas toutes également. A ce compte-là il serait toujours injuste de condamner les erreurs et les doctrines de toutes les sectes et de toutes les hérésies.

Qu'il y ait autant de conclusions différentes voire même contradictoires qu'il y a de têtes dans le modernisme, personne ne le conteste. Et cela doit être. S'il n'y a qu'un chemin qui mène à la vérité, il y en a une multitude qui en éloignent. Il en est du modernisme comme du protestantisme. Il y a en fait et en droit autant de protestantismes qu'il y a de protestants, puisque chaque protestant est seul juge de sa foi et ne relève que de son propre jugement. Et pourtant tout le monde dit couramment, M. Charmes comme nous : le protestantisme, parce qu'il y a en effet un protestantisme commun à tous les protestants, lequel est le principe de toutes les erreurs et de toutes les doctrines diverses crues et professées par les protestants.

Sans doute plus d'un moderniste reculera épouvanté devant les conclusions que la logique implacable du Saint Père tire de ses principes. Cela ne prouve nullement qu'elles n'y sont pas en germes plus ou moins dévéloppés, mais que tous les esprits n'ont pas la même portée et que le Docteur universel a vu plus loin et plus au fond de leurs doctrines qu'un grand nombre de modernistes eux-mêmes.

La différence entre modernistes et modernistes au point de vue des doctrines est moins grande que ne le croit M. Charmes. Leurs principes à tous et leur méthode sont les mêmes ; ils partent du même point de départ et tendent, qu'ils s'en rendent compte ou non, au même but qui est la négation de tout surnaturel et de Dieu même. Il arrive au modernisme ce qui est

1 — Le mot n'est pas français, mais seul il dit ce que je veux dire.

arrivé à toutes les hérésies : le plus grand nombre peut-être de ceux qui professent ses principes ne voudraient pas des conséquences ; mais si tous ne les tirent pas, l'hérésie tôt ou tard les tirera toutes jusqu'à la dernière. L'Encyclique ne reproche pas aux modernistes d'avoir enseigné tous positivement et explicitement toutes les mêmes erreurs ;—elle dit maintes fois le contraire—; mais elle les tient tous responsables de ces mêmes erreurs parce qu'ils professent tous les principes et pratiquent la méthode qui y conduisent inévitablement.

Quels sont, en effet, les principes communs à tous les modernistes qui sont au fond de leur méthode et dont s'inspirent tous leurs travaux ? C'est, dit l'Encyclique, l'agnosticisme, l'immanence et l'évolution. M. Charmes n'en disconvient pas, mais il ne voit pas bien que cela suffise pour les condamner. Il plaide bien un peu en faveur d'un certain agnosticisme qui lui semble conciliable avec la foi catholique ; d'une certaine immanence entendue d'une façon qui n'est pas du tout celle des modernistes et contre laquelle le Pape ne trouve pas à redire ; même d'une certaine évolution qui ne serait pas absolument la négation de l'immutabilité de la foi ; mais combien faiblement, et qu'il prouve admirablement son incompétence à discuter et à juger de si hautes questions !

L'Encyclique ne reproche pas aux modernistes de refuser à l'esprit humain la simple notion de Dieu, comme l'en accuse fort injustement le chroniqueur, mais la notion d'un Dieu qui soit une réalité en dehors de l'intelligence humaine et indépendante d'elle. Et en effet les modernistes font leur la doctrine de l'agnosticisme, que la raison humaine ne peut connaître sûrement que les phénomènes, c'est-à-dire que les choses qui apparaissent, comme elles apparaissent et en tant qu'elles apparaissent, et ne peut rien conclure au delà avec certitude. Le moderniste et l'agnostique ne disent pas comme les théologiens catholiques que l'esprit humain ne peut pas s'élever à lui seul à la connaissance de Dieu telle que la religion la lui révèle, mais que l'idée qu'il peut se faire de Dieu est purement subjective et nullement représentative d'une réalité quelconque différente et indépendante de l'intelligence humaine, qu'elle est un pur phénomène contingent, d'où il ne peut rien inférer légitimement et avec certitude ni de la nature divine, ni de sa réelle existence en dehors de l'esprit humain, ni d'aucun de ses attributs. De ce que, laissé à lui-même, d'après l'enseignement catholique, l'esprit humain ne puisse

pas connaître le mystère de la vie divine ni le don que Dieu fait de lui-même par la grâce et la vie éternelle, mais seulement, d'une façon négative ou abstractive, ce qui reluit de ses divines perfections et dans l'âme humaine faite à son image et dans l'univers entier sorti de sa parole et de sa pensée, conclure avec M. Charmes « qu'une certaine somme d'agnosticisme s'accorde très bien avec la religion » et ne répugne pas à la foi catholique, c'est dire que la négation d'une vérité n'est nullement contraire à son affirmation. C'est profond et sensé comme la philosophie moderne qui si souvent ne sait pas ce qu'elle dit ni ce qu'elle veut dire.

Il n'est pas plus vrai que l'Encyclique reproche aux modernistes de faire de la religion un pur sentiment et qu'ils s'entendent avec les apologistes catholiques, quand ils en appellent au sentiment religieux pour prouver la convenance et la nécessité de la religion même surnaturelle. M. Charmes se laisse piper par des mots auxquels il n'entend rien. Pour les catholiques il n'y a dans la nature humaine vis-à-vis de la grâce et du don personnel de Dieu qu'une capacité de recevoir et une convenance. Pour les modernistes, au contraire, il y a une aptitude naturelle qui exige impérieusement le surnaturel, disent les uns, qui le créent tout entier, disent les autres.

Pour les modernistes la religion chrétienne n'est pas une perfection toute gratuite surajoutée par un pur don de Dieu à la nature humaine complète : elle sort tout entière et nécessairement de l'instinct humain, qui se transforme en idée personnelle, puis en pensée collective, et s'achève en institution sociale, qui en se transformant d'elle-même par sa propre énergie vitale pour s'adapter aux temps et aux milieux, reste essentiellement humaine, le fruit propre du sentiment et de la pensée ; et loin d'apporter à l'âme aucune perfection divine qui lui vienne du dehors et soit au-dessus de ses forces naturelles, ne puise que dans le fonds propre de la nature humaine sans l'épuiser jamais tout ce qu'elle a de perfections divines.

Inutile de remarquer que le catholique moderniste « pense sa religion » et la « pense collectivement. » Cela ne change pas la question. L'Encyclique ne le nie pas. Et pourquoi le nierait-elle ? Il ne peut y avoir dans la pensée collective que ce qu'il y a dans les pensées individuelles qui, prises ensemble, font, je suppose, la pensée collective. Or comment une multitude de pensées humaines feront-elles, en se réunissant, une pensée collective vraiment

divine ? Et si celle-ci est purement humaine comme tous les éléments dont elle est formée, comment la religion qui en sort serait-elle surnaturelle et divine ? M. Charmes lui-même ne voit pas trop comment cela pourrait être [1], les modernistes non plus, sans doute ; mais que leur importe d'être compris et de se comprendre eux-mêmes ? La Science les met au-dessus de cette vulgaire nécessité qui s'impose toujours aux philosophes et aux théologiens de la vieille école. Il est acquis, comme le dit l'Encyclique, que le moderniste ne reçoit pas la vérité divine de Dieu, qui la lui propose comme à tous les hommes et la lui rend accessible comme aux croyants catholiques par la lumière surnaturelle de la foi qui vient à l'âme du dehors, mais qu'il fait lui-même la vérité qu'il croit et le seul Dieu qu'il connaît et qu'il adore. Peu importe que le croyant moderniste soit un seul, ou plusieurs, ou tout le monde : tout le monde n'est pas plus homme, ni autrement homme qu'un seul homme et ne peut pas davantage ce qui est absolument au-dessus de la nature humaine.

***

Reste l'évolutionnisme à défendre. M. Charmes ne peut s'empêcher de dire qu'il ne voit pas clairement quelle affaire l'évolution peut bien avoir dans le domaine religieux, si ce n'est peut-être pour mettre la religion bien à la mode et la moderniser. Sur ce point il est facile d'être de son avis. Mais il n'est si mauvaise cause qu'un habile avocat ne puisse défendre. L'avisé chroniqueur n'est pas pris au dépourvu et plaide de son mieux.

La vérité religieuse n'évolue pas, dit-il ; c'est l'esprit humain qui évolue autour d'elle, parce qu'il ne peut jamais l'embrasser tout entière et qu'il ne la découvre que partiellement et progressivement. Au contraire, la révélation religieuse se présente à l'esprit sous la forme d'un fait primitif qui a rempli dès l'origine tout son objet. Malgré cela, au cours du siècle dernier, des catholiques illustres,— le plus illustre de tous a été revêtu par Léon XIII de la pourpre cardinalice,— ont étudié ce qu'ils ont appelé l'évolution du dogme. Ils ont cru que si le dogme est immuable et immobile, l'esprit humain qui ne l'est pas ne pouvait en percevoir que des faces successives. Chaque siècle, chaque temps a ses besoins religieux particuliers auxquels peut correspondre, non pas une vérité religieuse nouvelle, mais une conception nouvelle de la vérité, etc. (pp. 715-716).

1 — « Mais il faut bien reconnaître qu'une doctrine qui donne en quelque sorte l'esprit humain pour berceau au dogme, laisse peu de place au surnaturel » (p. 715).

Tout cela « ressemble, dirait Veuillot, à un écheveau de fil mêlé dans le panier aux épluchures. »

Il serait bien ridicule d'appeler évolution du dogme ou de la vérité religieuse le mouvement des esprits qui en plus ou moins grand nombre passent de l'ignorance à la connaissance de la vérité, ou d'une connaissance imparfaite et implicite à une connaissance explicite plus précise et plus compréhensive. A ce compte-là le dogme évoluerait chaque fois qu'un enfant apprend le catéchisme. Pour les modernistes, le dépôt de la foi n'ayant pas d'autre existence ni d'autre réalité que celles qu'il a dans la conscience individuelle ou collective, il varie nécessairement avec l'esprit et la conscience qui lui donne l'être. Pour un catholique à l'ancienne mode, et généralement pour tout homme de bon sens, que la vérité religieuse soit connue ou inconnue d'un grand nombre d'esprits, qu'elle soit connue implicitement ou explicitement du grand nombre des fidèles, elle reste identique à elle-même. Ce n'est pas elle qui change quand elle est connue davantage, mais les esprits qui entrent en relations plus intimes avec elle. Les nouveaux dogmes, comme les appelle M. Charmes, n'ajoutent rien à la vérité elle-même et ne suppriment rien aux anciens ni n'en changent la portée.

Que le Pape ait été déclaré infaillible au concile du Vatican, il ne l'est ni plus ni moins qu'avant la définition de son infaillibilité, et cette définition n'ajoute rien au dépôt des vérités révélées ni ne modifie en rien aucun des dogmes déjà définis. Les feuilles, les fleurs et les fruits succèdent aux bourgeons sans changer la nature de l'arbre : elles ne sont que les manifestations différentes d'une même vie. Comme l'arbre, la vérité divine est vivante mais n'évolue pas : plus elle développe ses formules, plus elle reste elle-même ; comme le chêne n'est jamais plus chêne que lorsqu'il a crû avec les siècles, et au contraire ne serait plus chêne s'il restait toujours ce qu'il est au sortir du gland.

Les catholiques de bonne marque ont pu parler dans ce sens de l'évolution du dogme, voulant dire non que la vérité change et cesse d'être elle-même par l'évolution, mais qu'elle vit et se développe sans cesser d'être la même. Qu'ils étaient loin de la pensée moderniste et de faire de l'esprit humain seul, individuel ou collectif, le seul créateur des dogmes, non seulement des formules mais de la vérité religieuse elle-même qu'il fait varier et transforme suivant ses besoins ?

Citer Newman pour innocenter plus ou moins l'évolutionnisme

des modernistes et rappeler à ce propos qu'il a été honoré de la pourpre par Léon XIII, comme pour mettre ce pontife en contradiction avec son successeur, est une habileté misérable qui ne trompera que des lecteurs superficiels, peu au courant des faits. Ce sont évidemment les seuls pour lesquels écrit M. Charmes, s'il veut être pris au sérieux.

Quand il serait vrai que Newman aurait eu quelques idées trop peu nettes ou même inexactes sur certains points de théologie et de philosophie, il ne faudrait point s'en étonner ni en avoir une moindre estime pour ce grand homme. On sait qu'il a beaucoup manqué à son éducation philosophique et théologique; mais ses lacunes ont été compensées par un ardent amour de la vérité à laquelle il a tout sacrifié, et par son attachement de cœur et de volonté à la tradition apostolique et au magistère de l'Eglise qui n'a jamais eu de fils plus humblement ni plus affectueusement soumis. Personne moins que lui n'a songé à être chef d'école ni a créer un nouveau courant théologique et philosophique dans l'Eglise catholique. Il a voulu être un convertisseur et il a cru que, pour ramener les âmes à la vérité complète, il n'avait rien de mieux à faire que de leur montrer le chemin par lequel il y était revenu lui-même. Voilà d'un mot tout son système.

Qui aurait dit à Newman que la pourpre lui était donnée pour consacrer toutes ses vues personnelles en théologie ou en philosophie, et que son chapeau de cardinal lui tiendrait lieu devant l'Eglise et la postérité d'un titre de docteur, l'aurait peut-être singulièrement étonné. L'Angleterre catholique ne s'y est pas trompée plus que lui. Elle est justement fière de Newman qui l'a singulièrement honorée et servie par sa grande âme plus encore que par son grand esprit. Elle s'en fera toujours gloire comme d'un merveilleux écrivain, d'une âme singulièrement élevée et attirante autant que désintéressée; d'un prêtre d'une vie sans tache et féconde, d'un grand entraîneur d'âmes à la vérité totale et à la vraie vie chrétienne et d'un grand Anglais. Elle ne songe pas et ne songera peut-être jamais à le revendiquer comme un rénovateur de la théologie et de la philosophie, ni même comme l'égal des grands théologiens et philosophes du catholicisme. Cela ne vient en tête qu'à « des écrivains absolument courts eux-mêmes de toute philosophie et de toute théologie [1]. »

1 — Encycl.

Quoi que semble insinuer M. Charmes, à la suite de bien des modernistes, Newman n'a rien à faire avec ce système de philosophie et de théologie qui méprise si outrageusement la tradition de l'Eglise et des Pères. Moins encore le chapeau de cardinal et la pourpre lui ont-ils été donnés pour consacrer des nouveautés qu'il serait aujourd'hui le premier à désavouer et à condamner. Léon XIII les a accordés à son grand mérite personnel, à son influence si utile aux âmes et si glorieuse au catholicisme en Angleterre.

***

M. Charmes est-il plus juste et plus sérieux lorsqu'il accuse le Saint-Père de calomnier les modernistes et de leur prêter des intentions qu'ils n'ont pas et qu'ils n'ont jamais eues?

Nous avons dit, en parlant du *Syllabus*, qu'ils avaient commis des imprudences: ils les paient un peu cher aujourd'hui. Mais ont-ils vraiment les intentions déloyales et sournoises que l'Encyclique leur prête? Ont-ils des âmes aussi noires qu'on les montre? Qu'ont-ils voulu après tout? Ils sont modernes; ils sont hommes du XXe siècle et non pas du XIIIe; comme tels, ils se sont rendu compte de la nature et de la force des coups qu'une critique nouvelle a portés à la religion et à l'Eglise, et ils ont essayé d'y parer...

A leurs risques et périls ils ont essayé de s'emparer des armes de l'ennemi pour les retourner contre lui: entreprise hardie, difficile, périlleuse, où ils ont pu se tromper et s'égarer, où ils l'ont fait plus d'une fois, mais où, même dans leurs erreurs, ils ont peut-être mérité quelque indulgence. L'Encyclique la leur refuse, etc.

Evidemment, si M. Charmes a lu toute l'Encyclique, il ne l'a pas comprise, ou, s'il l'a comprise, il fait ce qu'un écrivain honnête ne se permet jamais, il dénature et décrie injustement un document et trompe de propos délibéré ses lecteurs. Nous aimons mieux supposer que, aveuglé par ses sympathies et ses préjugés modernistes, il n'avait pas la préparation et l'indépendance d'esprit nécessaires pour bien saisir la vraie pensée de l'Encyclique, ou qu'il l'a reçue toute apostillée par un fidèle de la confrérie. Tâchons de redresser ici encore son jugement.

Le Saint-Père ne confond pas à dessein, pour mieux les noircir et mieux les perdre, tous les modernistes. Il n'ignore pas et ne cherche pas à faire méconnaître que dans ce troupeau d'errants, s'il y a des criminels apostats de cœur et d'esprit, il y a en bien plus grand nombre des illusionnés et des inconscients. Il le dit et l'insinue à maintes reprises, et c'est pourquoi, dans une phrase que le chroniqueur cite et que l'Encyclique ne retracte ni ne con-

tredit nulle part, *il laisse à Dieu d'apprécier et de juger les intentions de chacun que lui seul connaît.*

Mais au-dessus, ou si l'on veut, à côté des intentions individuelles qui sont le secret de Dieu, il y a les intentions de la secte et de la doctrine qui, celles-là, ne sont un mystère pour personne, parce qu'elles s'accusent dans maints documents que tout le monde a pu lire. Celles-là, qui les jugera avec plus de compétence et d'autorité que celui-là qui est constitué par Jesus-Christ même le juge suprême ici-bas des actions et des doctrines ?

Qui saura, par exemple, juger l'intention et les dispositions personnelles de chacun des protestants à l'égard de l'Eglise catholique ? Dieu seul, assurément. Mais qui ne peut pas juger les intentions des protestants, je veux dire celles qu'ils font leurs par le seul fait qu'ils professent le protestantisme ? Mais le protestantisme n'a jamais eu qu'une raison d'être : la destruction du catholicisme. Par le seul fait qu'on est protestant ou y travaille efficacement, qu'on le veuille ou non, qu'on le sache ou qu'on l'ignore.

Ainsi du modernisme. Né dans l'Eglise de l'inspiration protestante et rationaliste, il tend, qu'il le veuille ou non, comme le protestantisme et le rationalisme, à la destruction de toute foi surnaturelle, de toute religion chrétienne, le Saint-Père ajoute « et de toute religion quelconque. » La plupart des tenants des doctrines modernistes auraient horreur de leurs conséquences ; ils y vont cependant, par aveuglement et par entêtement. Le Saint-Père les voit et les montre tels qu'ils sont, groupés en école et en secte, en campagne d'erreurs, comme une armée, dont les chefs seuls savent où ils vont, mais qui va tout entière et volontairement où ils la conduisent. Ce n'est ni de l'injustice, ni de l'habileté : c'est du bon sens. Comment juger autrement une secte ou une école ?

Que les chefs et les meneurs du modernisme soient acharnés à détruire tout l'édifice de la foi catholique, pour la reconstruire à leur façon et sur des bases choisies par eux, ils s'en vantent ; que pour cela ils restent hypocritement dans l'Eglise malgré elle pour mieux propager partout leurs erreurs, dans les jeunes générations surtout, personne ne l'ignore que ce candide M. Charmes. Toutes ces menées, ces complots, ces agissements si clairement dénoncés par l'Encyclique, ce sont des faits bien réels, bien précis, que le monde entier connaît et que le chef de l'Eglise, juge bien informé, a sûrement le droit de condamner et de flétrir sans entrer dans le secret de la conscience de personne.

Non, ce n'est pas le Pape qui exagère quand il dénonce cette campagne menée par les modernistes et le but qu'elle veut atteindre; c'est M. Charmes qui est injuste quand il accuse l'Encyclique d'ignorer la justice et la charité et d'exhaler avec une éloquence emportée la colère du Pape, cela moins par passion et par mauvaise foi, sans doute, que par légèreté d'esprit et par ignorance. Il n'a pas compris, lui lettré du XXe siècle, qui n'est pas tenu de tant ignorer que ces pauvres catholiques respectueux et soumis à l'Eglise, une expression latine bien simple qu'on s'était pourtant donné la peine de traduire. Lisez plutôt :

Mais nous n'avons pas à faire leur procès. L'Encyclique s'est chargée de ce soin avec une maîtrise souveraine, une verve emportée, une ironie mordante qui ne sont pas habituelles aux documents de ce genre, toutes choses qui ne laissent place dans notre âme qu'à un peu de charité. Le Saint-Père avoue quelque part que tant d'absurdités, d'insanités, de perfidies, remuent sa bile *(bilem commovent)*, expression que nous ne trouvons pas dans la traduction française, mais qui est dans le texte latin. Ce sentiment produit chez Pie X une excitation très éloquente, très vigoureuse, très rigoureuse, qui complète son caractère : on ne le connaissait pas sous ce jour nouveau (p. 716-717).

Il y a décidément trop de choses que M. Charmes ne connaît pas suffisamment pour un directeur de revue qui a la prétention d'informer les lecteurs intelligents et lettrés des deux mondes. Il n'est pas tenu sans doute d'être bien au courant de la littérature pontificale ; mais il devrait apprendre à n'en pas donner si hardiment son avis s'il ne sait pas pertinemment ce qu'il en faut dire.

Les Papes n'ont pas l'habitude de dénoncer les sectaires hypocrites et opiniâtres qui s'acharnent à perdre la foi de l'Eglise avec la même sérénité qu'ils mettent à instruire les fidèles sur un point de doctrine ou à leur recommander une pratique de piété chrétienne. Dans ces circonstances où la vie de l'Eglise et le salut des catholiques sont en péril, le zèle de la foi et l'amour des âmes dont ils ont la garde leur ont souvent inspiré des accents d'une éloquence indignée qu'on dirait empruntés aux Prophètes. En cela ils n'ont fait qu'imiter celui dont ils sont les Vicaires. Mais ces sévérités contre des fils révoltés ou contre des ennemis ouverts ou déguisés pour mieux perdre, laissaient dans leur âme émue et indignée, mais non haineuse, ni rancunière, un grand amour pour les coupables et une immense charité pour les âmes qu'ils voulaient préserver.

Assurément M. Charmes a raison de parler de la verve de

l'Encyclique, de son ironie mordante, de son éloquence vigoureuse : il aurait pu louer plus encore cette logique implacable qui accule les erreurs modernistes à leurs extrêmes conséquences et les met au ban de la raison humaine comme de la foi catholique. Mais s'il n'a pas trouvé des documents du même genre et un peu dans le même ton dans la littérature pontificale, c'est qu'il n'a guère cherché ou qu'il les a lus avec autant de légèreté et d'inconsidération que l'encyclique *Pascendi dominici gregis*. Qu'il relise l'encyclique de Léon XIII contre les américanistes, par exemple ; il y reconnaîtra facilement le même accent et la même éloquence qui flagelle les erreurs sans se préoccuper de caresser ceux qui les propagent. Lui fera-t-elle voir ce grand Pape sous un jour nouveau, sous lequel il ne le connaissait pas ?

Mais où le chroniqueur cesse, je ne dis pas d'être sérieux,—il ne l'est nulle part dans ces pages malheureuses,—mais simplement supportable, c'est lorsqu'il insinue que Pie X avoue écrire dans l'emportement de la passion, parce qu'il écrit en latin : « *At bilem « tamen commovent quum Ecclesiam criminantur monumenta sic « permiscere et temperare ut suæ utilitati loquantur;* » et qu'il ajoute sans rire que cette expression, *bilem commovent*, ne se trouve pas dans la traduction française. Celle-ci rend cependant fort exactement la pensée et l'expression, mais en français, pas en latin : « *Mais où ils soulèvent le cœur d'indignation*, c'est quand ils accusent l'Eglise de torturer les textes, de les arranger et de les amalgamer à sa guise et pour les besoins de sa cause. » Comment donc M. Charmes traduira-t-il en français élégant et bien authentique ce *bilem commovent ?* Et comment traduirait-il en latin bien latin cette expression très française : « *Ils soulèvent le cœur d'indignation ?* »

Pauvre Brunetière ! Serait-il humilié de se voir remplacé à la direction de sa grande revue par un polémiste et un penseur qui recourt, pour amoindrir la parole souveraine du Pape, à un argument de collégien qui ne sait pas ses humanités ! Hélas ! le chroniqueur de la *Revue des Deux-Mondes* s'est montré aussi fort théologien et penseur que linguiste et humaniste. Qu'il laisse là la théologie et la philosophie qu'il n'est pas tenu de savoir, pourvu qu'il ne s'avise pas d'en écrire, et qu'il apprenne un peu mieux le latin. Il y gagnera de dire des choses moins contestables et ses lecteurs d'être mieux informés.

Fr. Th. Dom. C. Gonthier,
des Frères Prêcheurs.

NOËL, CRÈCHES ET CANTIQUES

Elle était dans une cabane,
Marie, Fille de sainte Anne,
Et regardant son beau Soleil,
Elle lui disait ces paroles :
Dors, dors, ô mon Cœur,
Fais dodo ! Fais dodo !

(Traduit de l'italien de *Fra Giacopone*).

Les lecteurs de la *Nouvelle-France* n'ignorent pas à qui nous devons la coutume des crèches de Noël. Elle a été redite bien des fois, la scène ravissante qui se déroula dans le bois de Grecio, la nuit du 25 décembre 1223. N'importe, il est des choses qu'on ne se lasse jamais de lire et de raconter.

Saint François d'Assise était à Rome pour obtenir du Pape Honorius III la confirmation de sa règle. Il voulut en profiter pour soumettre au Pontife un projet qu'il caressait depuis longtemps. Il demanda donc la permission de représenter au naturel le mystère de la Nativité, de le rendre visible, sensible pour ainsi dire, et d'augmenter ainsi la piété des fidèles pour le Sauveur. C'était l'époque où l'Eglise, toujours bonne mère, souriait avec bienveillance aux pieux caprices de ses enfants, et les laissait dramatiser dans nos cathédrales, avec une bonhomie parfois exagérée, nos plus augustes mystères. Un temps vint où la piété n'y trouva plus son compte, où l'Eglise alors proscrivit comme d'inconvenantes bouffonneries ces prétendues représentations religieuses. Au temps de saint François, les excès étaient encore peu apparents, et donc, le *Poverello* obtint facilement la faveur demandée. Sans perdre de temps, il s'adresse à un seigneur de Grecio, appelé Jean, et lui dit : « Si tu y consens, je veux célébrer avec toi et dans tes domaines la fête de Noël. Choisis un endroit propice dans la forêt, une grotte, s'il se peut, mets-y une crèche avec de la paille ; à côté une âne et un bœuf, tout comme à Bethléem. Je veux, autant qu'il est possible, rappeler la naissance du Fils de Dieu, et voir de mes yeux la pauvreté et le dénûment de mon Sauveur ».

Ainsi fut fait. Le soir de Noël, une immense multitude se rend à Grecio de toutes les directions, portant des torches allumées. Les frères entonnent des Noëls que la foule répète en chœur, et les échos de la montagne se renvoient à l'envi ces joyeuses cantilènes. Le spectacle est féérique, ou plutôt céleste. A minuit, la messe commence, offerte sur la crèche même. Le

saint, remplissant l'office de diacre, chante l'Evangile d'une voix sonore et attendrie. Puis, il prêche sur la naissance de ce Roi pauvre et sur la gloire de l'humble village de Bethléem. Son visage transfiguré réflète la lumière de l'extase, et quand l'Enfant divin est vraiment descendu dans cette crèche, Jean de Grecio l'aperçoit non sous les formes sacramentelles, mais avec les traits d'un enfant ravissant qui semble endormi et que François embrasse doucement.

Cette heureuse innovation répondait tellement à la piété populaire qu'elle se répandit avec une prodigieuse rapidité, et l'Eglise la trouve si digne dans sa simplicité qu'elle n'a cessé de l'encourager. Aussi cet usage fleurit aujourd'hui comme autrefois et la dévotion des fidèles y trouve toujours un nouvel aliment.

Mais c'est surtout dans la famille religieuse du fondateur que cette piété ardente et naïve s'est transmise comme un héritage. Le cérémonial de la nuit de Noël, dans les cloîtres franciscains, rappelle en plus d'un point celui de la forêt de Grecio : lumières, cantiques, son argentin des clochettes, tout contribue à donner à la fête une saveur d'antique poésie qui charme les témoins.

Quoi d'étonnant que de nombreux prodiges aient récompensé une dévotion si universelle ? Les apparitions de l'Enfant Jésus sont nombreuses dans les légendes franciscaines. Il est même certains saints qu'on ne se représente volontiers qu'en compagnie de l'Enfant Jésus : tels saint Antoine de Padoue, saint Félix de Cantalice et bien d'autres. Quoi d'étonnant que l'ordre de saint François possède une vraie petite littérature de la crèche ?

La stance qui figure en tête de ces lignes est d'une des plumes les plus franciscaines, c'est-à-dire les plus poétiques, les plus harmonieuses, les plus populaires. Connaissez-vous frère Jacopone de Todi ? Du moins vous n'ignorez pas complètement la figure sympathique, originale, je pourrais dire romanesque, de ce bienheureux disciple du *Poverello*. Jacopone était un jurisconsulte, et des mieux notés encore. Mais voilà qu'un jour il est saisi par la beauté de l'idéal franciscain. Il change aussitôt sa robe de magistrat pour la bure grossière des Frères Mineurs. Il devient bientôt un ardent mystique, fortement épris de l'amour divin, saintement fou, tantôt jouissant de la présence de son Dieu dans les transports de l'extase, tantôt cherchant à l'aventure dans les vallées et les montagnes son bien-aimé absent, et toujours ambitieux d'enflammer les autres du feu qui le consume.

C'est lui, croit-on, qui aurait soupiré le premier la douce com-

plainte du Calvaire, le *Stabat Mater dolorosa.* Ce qui lui appartient sans conteste, c'est le *Stabat* de la crèche, imité du premier, mais empruntant de son objet une particulière suavité et tout imprégné d'une saveur antique. Je ne résiste pas au plaisir dans citer quelques strophes.

Stabat Mater speciosa, *Juxta fœnum gaudiosa* *Dum jacebat Parvulus*	Elle était debout, la gracieuse Mère, Joyeuse, auprès de la crèche Où gisait son petit Enfant.
Quæ gaudebat et ridebat, *Exultabat cum videbat,* *Nati partum inclyti.*	Heureuse, elle souriait, Ravie, elle contemplait Son Fils nouveau-né.

C'est bien la joie qui éclaire en effet le visage de Marie, en cette nuit de chants angéliques et de céleste lumière. Et pourtant, il y a place aussi pour la tristesse dans la pauvre étable. Le Nouveau-Né fait sur la crèche le premier apprentissage de la Croix, et un cœur chrétien serait mal venu de l'oublier :

Pro peccatis suæ gentis *Christum vidit cum jumentis* *Et algori subditum.*	Pour les péchés de son peuple Elle vit le Christ parmi les animaux Exposé à la froidure.

Aussi Marie et son Epoux se laissent aller tour à tour à la peine et à la joie, mais leurs sentiments sont si véhéments qu'une muette adoration peut seule les traduire :

Stabat Senex cum Puella — *Non cum verbo nec loquela—* *Stupescentes cordibus.*	Ils étaient là, le saint vieillard et la jeune Vierge, Sans parole et sans voix, Ravis dans leur cœur.

Puis viennent les demandes enflammées, ardentes, presque exorbitantes du bienheureux. A genoux devant l'Enfant et la Mère, (car il improvisa, dit-on, sa cantilène, une nuit de Noël) il demande à partager et les souffrances et les joies de l'un et de l'autre. Il veut même, ô sainte audace ! il veut que Marie lui donne son Fils, il veut en jouir, il veut le tenir dans ses bras ; au besoin, il le ravirait de force au sein maternel :

Tui Nati cœlo lapsi *Jam dignati fœno nasci* *Pœnas mecum divide.*	De ton Enfant tombé du Ciel, Qui sur la paille a daigné naître, Fais-moi partager les douleurs.
Fac me vere congaudere, *Jesulino cohærere* *Donec ego vixero.*	Mais aussi donne-moi ses joies, Au petit Jésus que je sois attaché Aussi longtemps que je vivrai.

In me sistat ardor tui,	Que ton ardeur me pénètre,
Puerino fac me frui,	Que je jouisse du divin Poupon
Dum sum in exilio.	Dès le temps de mon exil.
Virgo Virginum præclara,	Toi des Vierges la plus sainte,
Mihi jam non sis amara,	Oh! ne me sois pas cruelle!
Fac me Parvum rapere.	Laisse-moi prendre ton bel Enfant.

Enfin, comme suprême faveur, après la fin de son exil, le poète réclame encore la vision de l'Enfant divin :

Quando corpus morietur,	Lorsque mon corps succombera,
Fac ut animæ donetur	Qu'à mon âme soit accordée
Tui Nati visio.	La vision de ton Fils.

Vous devinez, lecteurs, qu'une telle âme n'eut pas une mort vulgaire.

Jacopone était lié d'une sainte amitié avec frère Jean de l'Alverne, un autre blessé de l'amour divin. Or, vers la fin de l'année 1306, épuisé d'oraisons et d'extases, le bienheureux tomba malade et sentit les approches de la mort. Ses frères qui l'entouraient l'exhortaient à recevoir les derniers sacrements; mais il répondait qu'il voulait attendre l'arrivée du frère Jean de l'Alverne, pour recevoir de ses mains le saint corps de Jésus-Christ. Ce fut une grande peine pour ses compagnons, car le temps manquait pour prévenir le frère Jean. Mais le malade semblait ne pas les entendre, et, se soulevant sur sa pauvre couche, il chantait de sa voix la plus douce l'un de ses cantiques préférés : *Anima benedetta.* Il ne l'avait pas terminé lorsque les frères aperçurent soudain dans la campagne deux religieux qui venaient au couvent, dont l'un était frère Jean de l'Alverne. Un triste pressentiment l'amenait près du lit de son ami. Il lui donna le baiser de paix et puis les sacrements. Jacopone, que la joie jetait hors de lui-même, chanta alors ces vers : *Gesù nostra fidanza,* « Jésus, notre espoir, » exhorta les frères à vivre saintement, puis, levant les yeux au ciel, il expira.

C'était la nuit de Noël 1306. Dans l'église du couvent, la messe de minuit venait de commencer, et le prêtre entonnait *Gloria in excelsis* que le bienheureux alla continuer avec les anges.

P. Candide, O. M. Cap.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

I. *Navigation aérienne. Ballons et aviateurs.* — II. *La Tuberculose. Hérédité ou contagion.*

La *navigation aérienne* n'est plus un rêve, c'est presque une réalité. Tous les journaux sont pleins des exploits des *dirigeables*, et nous ne pouvons en quelques pages raconter par le menu la *conquête de l'air*. Nous nous bornerons donc à exposer sommairement l'état de la question, renvoyant le lecteur à une de nos précédentes *Chroniques*.

La lutte se poursuit toujours ardente entre les *ballons* « plus légers que l'air » et les *aviateurs* « plus lourds que l'air », et bien que ces derniers aient l'avantage ou soient du moins assurés de l'avenir, il semble qu'entre les deux systèmes en apparaisse déjà un autre, mixte, qui les départagera ou plutôt les conciliera en gagnant la victoire.

Mais les *ballons* tiennent encore la première place dans l'air, et il y a des techniciens réputés comme M. Julliot pour soutenir qu'il n'y a pas de navigation aérienne possible en dehors d'eux. Le fait est que les derniers *dirigeables* ont fait merveille, surtout en France, qui est à cet égard à la tête des nations.

Faut-il rappeler ici l'exemple de *Patrie* qu'on doit aux efforts persévérants de Julliot et Lebaudy et qui a été donné à la forteresse de Verdun ? Ce ballon est long de 60 mètres, cube 3150 mètres et est formé de deux étoffes alternant avec deux couches de caoutchouc. A l'intérieur, un ballonnet de 650 mètres cubes, vaste poche longitudinale divisée en trois compartiments par deux cloisons percées en haut et en bas, assure la permanence de la forme. Sous le ballon sont disposées deux séries de plans fixes et mobiles qui comportent chacun des plans horizontaux et verticaux. Trois plans fixes horizontaux sont les plans essentiels de la stabilisation ; trois autres plans fixes verticaux plus petits sont placés au-dessous des premiers. Ils sont constitués par deux étoffes de coton tendues sur des cadres de tubes d'acier entretoisés de tubes et de fils. Le gouvernail forme un plan vertical mobile à l'arrière et assure la direction. Les autres plans mobiles horizontaux ont la forme d'ailerons et se trouvent aussi en arrière : ils ont pour but et pour effet d'éviter le tangage qui aurait lieu infailliblement aux virages sans eux. Le moteur fait 70 chevaux. Les hélices, placées symétriquement de chaque côté

de la nacelle, sont à deux branches en tôle d'acier et font mille tours à la minute[1].

La *Ville de Paris*, construit pour le compte de M. Deutsch par Tatin et Surcouf, se présente dans des conditions assez semblables, mais supérieures. Ses sorties nombreuses ont toujours été heureuses. Tout Paris a suivi avec un palpitant intérêt ses évolutions remarquables au-dessus de la capitale. Le 12 septembre dernier, il partait de Sartrouville à 10 heures du matin, passait en vue du Trocadéro, gagnait la place de la Concorde, traversait (de haut) les rues de Rivoli, du Louvre, de Richelieu, surmontait Montmartre et regagnait son port d'attache exactement à 11 heures 10 minutes. Sa marche avait été constante, de 11 mètres à la seconde.

Le 24 septembre, emportant trois voyageurs, il traversait les territoires de Houilles, Bezons, Amières, Clichy, Montmorency, et revenait par Enghien, Sartrouville, Maisons-Laffitte, parcourant 48 kilomètres en une heure et quart. Ces exploits sont superbes et donnent bon augure.

Parmi les *dirigeables* allemands, il faut signaler tout particulièrement le *Zeppelin* qui a déjà eu une brillante carrière. Sa longueur est de 126 mètres, son diamètre de 12. Deux moteurs actionnent les quatre hélices. Ses sorties au-dessus du lac de Constance ont été remarquables. L'une d'elles a duré trois heures et a été agrémentée d'un curieux incident. Tout à coup le ballon descendit si rapidement vers le lac que la foule crut à un accident et poussa des cris d'effroi ; mais on fut vite rassuré en voyant le dirigeable se porter sur un point flottant, un radeau où se tenait la fille du comte Zeppelin. Aussitôt deux voyageurs qui se trouvaient à bord du ballon, l'ingénieur Cragewich, de Berlin, et le Dr Eckener, de Hambourg, en descendirent, et Mlle Zeppelin prit leur place dans la nacelle. Au même instant le ballon remonta dans les airs et reprit ses évolutions sous la direction de son habile pilote.

Les Anglais n'ont pas eu la chance des Allemands. Leur *dirigeable* n'a eu qu'une existence éphémère, a fini misérablement. Pourquoi aussi avait-il un nom si prétentieux (*Nulli secundus*) ? Souhaitons que les parrains des futurs *dirigeables* soient plus modestes et que les ingénieurs d'outre Manche soient plus habiles et surtout plus heureux.

1 — Nos lecteurs savent que *Patrie* a disparu. — Réd.

Les *aviateurs* qu'on s'est efforcé de créer ces derniers temps n'ont pas donné de résultats sérieux. On en est encore à la période des essais et des tâtonnements. Citons seulement l'essai récent à Douai d'un appareil dû à la collaboration des frères Bréguet et de notre distingué confrère, le professeur Charles Richet.

La nouvelle machine volante fera-t-elle faire un pas décisif à la grosse et troublante question du « plus lourd que l'air ? » On serait presque tenté de le croire.

Le *gyroplane*, tel est le nom de l'appareil, s'enlève de lui-même, sur place, sans aucune vitesse de translation : c'est ce qui le distingue radicalement des autres systèmes plus primitifs d'*aéroplanes* où l'on procède de loin par lancement ou par glissement.

Il comprend essentiellement un châssis central en tubes d'acier portant le moteur avec ses accessoires et le siège des aviateurs. De ce châssis partent quatre bras, également en tubes d'acier, reliés entre eux par des fils de même métal, le tout rigide. Aux extrémités des bras sont quatre systèmes de plans tournants dont les vitesses sont inverses deux à deux pour maintenir l'équilibre.

La sustentation de l'appareil résulte de la réaction verticale sur l'air qu'assurent ses ailes aux nervures légères et indéformables, couvertes d'un papier spécial, mince et résistant. La propulsion est également obtenue par les ailes selon l'orientation des axes autour desquels elles tournent. Des ailes fixes concourent à maintenir la stabilité.

Le moteur à 8 cylindres développe une puissance maxima de 45 chevaux. Tout l'appareil, y compris le bâti, le moteur, les transmissions, le pilote, pèse 577 kilos. La force ascensionnelle du gyroplane a été évaluée dans une des expériences à 700 kilos environ. D'un seul coup on l'a vu atteindre une hauteur de un mètre cinquante. Les inventeurs n'en sont encore qu'aux premiers essais, mais ils espèrent, en vol libre, obtenir une vitesse de 70 kilomètres à l'heure. Attendons le *gyroplane* à l'œuvre.

Disons en terminant que M. Santos-Dumont, le célèbre initiateur, ne perd pas son temps dans ses essais d'*hydroplane* et qu'il se réserve de revenir prochainement à l'étude pratique de la navigation aérienne, fort de son expérience acquise.

***

Les opinions se succèdent dans la science sans se ressembler, quoi d'étonnant? L'homme, comme l'a dit notre vieux Montaigne, est un « être ondoyant et divers » et la vérité lui apparaît sous des angles très variés au cours de ses études. C'est ainsi que la redoutable *tuberculose*, autrefois regardée comme une affection strictement héréditaire, a été tenue de nos jours comme purement bacillaire et *contagieuse*. Voici qu'on se reprend à soutenir l'opinion ancienne. Ne serait-il pas plus simple—et plus vrai—de concilier en les associant les deux opinions? Ce sera sans doute l'œuvre de demain.

Hippocrate, le père de la médecine, le maître incontesté des anciens, avait une opinion très nette : il regardait la phtisie comme héréditaire. Les cliniciens du siècle dernier partageaient son sentiment. Pour eux, un phtisique peut avoir des enfants avec les manifestations diverses mais certaines de la tuberculose. L'hérédité de la phtisie fut universellement admise par la Faculté et par le vulgaire jusqu'à la découverte du fameux bacille (1882).

Alors on assiste à un revirement complet de l'opinion. Villemin démontre l'inoculabilité de la tuberculose, Koch trouve le microscopique bacille. Du coup on rejette l'hérédité, on la nie et on n'admet plus que la contagion. Mosny écrit audacieusement :

> Nul aujourd'hui n'hésite plus à considérer l'hérédité de la phtisie *comme une apparence*, dont chaque fait rigoureusement observé démontre l'inanité.

Rien n'est plus téméraire, rien n'est plus faux, il faut avoir le courage de le déclarer. *L'hérédité tuberculeuse existe.* Toute la question est de savoir l'importance de ce redoutable facteur et la part qu'il prend à la propagation de la maladie.

Le bacille se transmet facilement à une phase plus ou moins avancée du développement intra-utérin, ou encore plus tôt, au moment de la conception. Sans citer les faits nombreux qui le prouvent dans l'espèce humaine et que tout praticien a eu l'occasion d'observer, il y a des expériences sur les cobayes qui ne laissent aucun doute. De leur côté les vétérinaires signalent des vaches tuberculeuses sacrifiées dans les abattoirs ou les laboratoires, et dont les fœtus ou les veaux étaient porteurs de tubercules microscopiquement reconnaissables et souvent remplis de bacilles décelés par les procédés habituels de coloration. Enfin, deux confrères réputés, Landouzy et Martin, ont noté le cas suivant qui est caractéristique : ils ont étudié deux fœtus humains ne présentant pas de tuberculose apparente, quoique nés de mères phtisiques, et ils en

ont injecté le sang et des fragments d'organes à des cobayes. Bientôt après, ces animaux sont devenus tuberculeux. Le bacille avait pu passer de la mère au fœtus sans aucune réaction de ce dernier, mais aussi sans perdre aucunement sa virulence.

La tuberculose est donc bien nettement *héréditaire*, mais elle est aussi *contagieuse*. Dans quelles proportions les deux influences se combinent-elles ? C'est ce qu'il est impossible de dire dans l'état actuel de la science. La contagion, dont on a beaucoup exagéré l'importance, n'est certes pas fatale ; elle doit compter avec le *terrain*. Il est probable qu'il en est de même de l'hérédité ; que disons-nous, il est certain que des parents tuberculeux n'engendrent pas nécessairement des tuberculeux. Mais comment se mesure exactement l'hérédité morbide ? Où s'arrête la puissance du sang ? C'est ce que les savants du jour ne sauraient dire, et ce que l'avenir nous révélera.

Dr SURBLED.

PAGES ROMAINES

LES MÉDAILLONS DES PAPES À SAINT-PAUL-HORS-LES-MURS.—ROBERT I, DUC DE PARME.—*Motu proprio* DU 18 NOVEMBRE.

La basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs vient de compléter sa collection des portraits pontificaux par le médaillon de Pie X. Dessiné sur carton par l'artiste Gianese, il a été exécuté en mosaïque dans l'atelier de l'institut Silvestri, de Venise, sous la direction de son président Auguste Agazzi, qui est venu lui-même le présenter au pape, avant d'aller l'installer dans la basilique Saint-Paul.

On serait dans une grave erreur de croire que toutes ces images pontificales sont les portraits authentiques des papes dont elles portent le nom, et que leur nombre fixe d'autorité indiscutable celui des successeurs de saint Pierre. A partir de Martin V, la collection des médailles que l'on possède de tous les pontifes romains depuis ce pape jusqu'à Pie X, permet de contrôler la ressemblance ; mais avant cette époque, à part quelques rares exceptions, les documents font défaut, et dès lors, impossible de distinguer le vrai de la fantaisie. Quelques-unes de ces exceptions se portent sur le groupe français des papes d'Avignon dont les figures dans l'église Saint-Paul ne ressemblent en rien aux portraits authentiques que la pierre ou le marbre gardent scrupuleusement encore sur les bords du Rhône. En ce qui regarde le nombre des successeurs de saint Pierre, sans parler de la solution que la chronologie des papes à Saint-Paul donnerait à la question du grand schisme que le concile de Constance n'osa trancher, tant les incertitudes restaient grandes entre Rome et Avignon, on voit sur les murs de la

basilique des noms de pontifes dont l'histoire révoque aujourd'hui en doute la légitime élection.

Lors de la reconstruction de Saint-Paul-hors-les murs, Pie IX demanda aux meilleurs artistes romains de dessiner sur cartons les figures de papes que la fabrique de mosaïques du Vatican reproduisait ensuite. La volonté de Pie IX, résolue à faire revivre les portraits de 258 de ses prédécesseurs, se manifesta en 1847. On fixa pour chaque médaillon un diamètre de 1.50m. et il fut décidé que du crâne au menton, la mesure serait de 30 onces romains.

On laissa à Philippe Agricola, directeur de la fabrique des mosaïques du Vatican, le soin d'indiquer dans chaque médaillon quelle partie du visage formerait le centre du portrait. La galerie des Pontifes romains fut achevée en 1860 ; chaque portrait avait coûté 2,500 francs. En dévorant le temple de l'apôtre des Gentils, le feu avait respecté les médaillons pontificaux que saint Léon le-Grand avait autrefois fait exécuter lui-même. Ces médaillons, que l'on peut admirer aujourd'hui dans un déambulatoire contigu à la basilique, avaient été détachés des murs croulants, en 1825, par Pellegrino Lucci, et ce travail de réparation, de transport, avait coûté 515 écus romains.

L'idée de confier à la garde de saint Paul les images des successeurs de son collègue dans l'apostolat de Rome remonte à saint Léon-le-Grand qui fit faire les portraits de ceux qui l'avaient précédé dans le gouvernement de l'Eglise, depuis saint Pierre jusqu'à saint Innocent I, inclusivement. Nicolas III qui, avant d'être élu pape, en 1277, avait été abbé du monastère de Saint-Paul, fit continuer l'œuvre de saint Léon. Finalement ce qu'on pourrait appeler la troisième série renferma les portraits des Papes de Nicolas III à Benoît XIV qui la fit exécuter par Monossil, peintre vénitien, sous la surveillance de Don Giustino Copece, alors titulaire de l'abbaye de Saint-Paul. Seuls donc les portraits des papes des cinq derniers siècles reproduisent fidèlement les traits de ceux dont ils portent les noms.

***

Le 18 novembre, dans sa *Villa delle Pianore*, à Viareggio, mourait subitement S. A. R. Robert I, duc de Parme.

En lui disparaissait le dernier survivant des princes italiens qui furent dépossédés de leurs Etats avec tant d'injustice par le gouvernement piémontais, lors des révolutions et des guerres soulevées ou entreprises pour faire l'unité de l'Italie.

Il était né à Florence, le 9 juillet 1848, du duc de Parme Charles III de Bourbon et de la duchesse Louise, née princesse de Bourbon-Artois, sœur de Henri V. La maison ducale de Bourbon-Parme à laquelle il appartenait avait été fondée en 1748 par l'infant don Philippe, un des fils de Philippe V, roi d'Espagne, et de cette date, 1748 à nos jours, Philippe, Ferdinand, Louis déposé en 1802, Charles-Louis, d'abord duc de Lucques, appelé à Parme en 1847 et qui en fut chassé en 1849, Ferdinand-Joseph, Charles III, son fils, qui périt assassiné en 1854, Robert I, qui sous la régence de sa mère régna jusqu'en 1859, composent la série des ducs Bourbon-Parme.

Robert avait à peine onze ans quand, le 1er mai 1859, il dut pour la première fois s'éloigner de sa capitale où des révolutionnaires venaient de s'emparer du pouvoir. Trente-six heures après, la fidélité de ses troupes avait déjoué les plans de l'émeute et, le 4 mai, conduit par sa mère, le jeune duc retournant à Parme allait tout droit témoigner sa gratitude aux soldats de la citadelle qui, dans leur enthousiasme, dételant les chevaux du carrosse

ducal, ramenèrent eux-mêmes les souverains à leur palais. Ils ne purent, hélas! y demeurer que fort peu. La guerre que l'Autriche soutenait alors contre le Piémont et la France alliés servait de prétexte à tous les bouleversements et, dans ces convulsions politiques, Parme ne fut pas épargné, si bien que le 20 juin 1859, réfugiée à Saint-Gall en Suisse, la duchesse Louise, au nom de son fils mineur, protestait contre la violation de ses droits faite par l'annexion illégitime de son duché au Piémont.

Par je ne sais quelle hypocrisie politique, la paix de Villafranca, 12 juillet 1859, dont l'un des articles assurait le retour des princes italiens dépossédés dans leurs Etats ne ramena point à Parme le jeune orphelin dont les droits étaient doublement sacrés par le malheur. Napoléon III reçut avec la plus grande déférence l'ambassadeur (Pallavicini) que la duchesse Louise lui envoya pour faire appel à son équité; l'Espagne, en plusieurs mémoires, défendit diplomatiquement auprès de l'empereur des Français la cause de Robert Ier, et l'intérêt de la diplomatie donna des espérances mais jamais la justice.

Le 5 avril 1869, Robert Ier épousa la sœur du roi François II, de Naples, Maria delle Grazie-Pia, princesse des deux Siciles qui, née pendant l'exil de Pie IX, avait été baptisée à Gaëte par Sa Sainteté.

L'une des plus belles salles du Vatican avait été transformée en chapelle pour cette cérémonie qui ne réunissait autour du trône pontifical tant d'exilés que pour leur donner les plus douces espérances chrétiennes. Là se trouvaient en effet le roi et la reine de Naples chassés de leur trône, et leurs Altesses royales le comte et la comtesse de Caserte qui l'année précédente avaient reçu la bénédiction nuptiale des mains de Pie IX, le comte de Bari, le comte et la comtesse de Trapani, D. Alphonse de Bourbon, infant d'Espagne, les deux cardinaux palatins Clarelli et Antonelli, auxquels vinrent se joindre les cardinaux De Luca, Monaco-La Valetta et Grassellini, tous trois originaires du royaume de Naples. A 7 heures et demie du matin, Pie IX entrait solennellement au milieu de cette royale assemblée et, après s'être revêtu de la chape blanche, coiffé de la mitre d'or, il procédait, assis sur son faldistorium, à l'échange du « oui » sacramentel des deux époux à genoux à ses pieds. A la messe qui suivit, les instruments de la paix furent offerts aux baisers respectueux du couple princier qui reçut la sainte communion des mains du Vicaire du Christ. Un discours de Pie IX mit fin à ce rendez-vous de jeunes exilés qui ne se vouaient l'un à l'autre que pour perpétuer la race de saint Louis. Une messe d'action de grâces fut aussitôt célébrée, puis avant que le pape retournât dans ses appartements privés, en face de l'autel auprès duquel étaient montées tant de prières, tout ce cortège de princes remercia le pontife romain d'avoir béni la joie de tous. Un somptueux *rinfresco*, servi dans une salle voisine, permit au Pontife qui avait reçu dans son exil l'hospitalité des Bourbons de Naples, de leur exprimer encore une fois, en cette occasion, toute la gratitude qu'il leur gardait. Le duc Robert, dans les desseins de la Providence, n'était pas destiné à régner, mais à devenir un admirable exemple de sérénité chrétienne au milieu d'une vie remplie d'amertumes et de déceptions.

Le 15 octobre 1884, dans le château de Fischorp près Zell, il épousa en secondes noces la vertueuse princesse royale Maria-Antonia, infante du Portugal. Son premier mariage lui avait donné trois princes, cinq princesses; du second lui naquirent douze enfants, réalisant ainsi au milieu de ses épreuves l'*Ecce sic benedicetur homo qui timet Dominum*. Chaque année, il accomplissait à Rome un pèlerinage de vénération auprès du Souverain Pontife.

Petit-fils, par sa mère, du duc de Berry qui mourut en demandant la grâce de son assassin, fils aîné de Charles III qui, lâchement frappé d'un coup de couteau, le dimanche 26 mars 1854, alors qu'il retournait à pied à son palais, mourut en d'horribles souffrances demandant à Dieu de lui pardonner comme il pardonnait à son meurtrier. Robert avait hérité d'eux d'une bonté d'âme qui lui fit exercer une royauté de charité sur toutes les infortunes qu'il connut.

La chapelle dite de la *Macchia* près de Viareggio, où l'on put inscrire sur le tombeau de son père *Ad Dum vitæ Arbitrum—Extremum effudit votum—Fiat voluntas tua*, gardera désormais la dépouille de celui qui fut si chrétiennement grand dans toutes adversités.

***

A propos de l'encyclique *Pascendi dominici gregis*, les *Pages Romaines* du mois d'octobre dernier, se demandant ce que feraient les modernistes, disaient : « Peut-être attendront-ils un pape mieux informé, un pape qui pense comme eux. Ce sera le renouveau des appelants d'autrefois. » Ce qui n'était qu'un peut-être est maintenant une certitude. En France, ces intellectuels qui, pour la plupart étant académiciens, furent appelés les cardinaux verts quand ils eurent la prétention, fort fardée de respect, d'indiquer à l'épiscopat et au pape ce qu'il y avait à faire au lendemain de la séparation, ont eu, au moins quelques-uns, la nouvelle audace d'émettre leur opinion sur l'acte pontifical qui condamne le modernisme, et d'espérer que le pape mieux renseigné rectifiera ce qu'a fait le pape mal informé. Un article de l'une des grandes revues de Paris, signé d'un nom qui s'est étalé largement en tête de certains livres traitant du catholicisme en Allemagne et ailleurs, a parlé d'appel avec une logique qui rappelle la courte taille de l'auteur. En Angleterre, après avoir essayé de se mettre à l'abri derrière la grande mémoire du cardinal Newman, Tyrrell, en un défi plein d'audace, attaque l'excommunication qui le frappe. En Italie, toute la presse libérale crie à l'obscurantisme ; on trompe le public ignorant par les plus étranges sophismes. Pour répondre à ceux qui se révoltent à visage découvert ou qui se dérobent derrière une soumission d'apparence, Pie X, par son *Motu proprio* du 18 novembre, a mis l'obéissance des modernistes à demeure d'être entière ou de n'être pas.

En ce qui regarde l'exégèse, toutes les décisions rendues ou à rendre de la Commission biblique instituée par Léon XIII auront et ont la valeur des décrets doctrinaux émis par les congrégations romaines et approuvés par l'autorité même du Pontife romain.

Quelques-uns ayant prétendu, de mauvaise foi, que le décret *Lamentabili sane exitu* n'avait qu'une autorité très relative, parce qu'il ne portait pas la signature pontificale, Pie X déclare le faire sien et le promulguer dans toute son autorité. La bulle *Pascendi dominici gregis* est de nouveau promulguée dans toute sa teneur pour bien affirmer qu'elle n'est pas l'œuvre d'un pape mal informé, mais d'un pontife bien renseigné.

La parole pontificale a la clarté de la Vérité ; il n'y aura que les aveugles qui prétendront n'y voir pas clair.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE

JEAN DU SAGUENAY.—*La terre pour rien.*—Renseignements pratiques sur la colonisation agricole française au Canada. Vol. in-16, 128 pages, avec cartes. Prix, 2 frs. franco 2 frs 25. Librairie Bloud & Cie, 4, rue Madame, Paris (VIe).

Le nom choisi par l'auteur si bienveillant de ces pages m'avait fait espérer qu'il parlerait un peu plus au long de notre province française de Québec, pour la mieux faire connaître aux Français et aux Belges encore trop mal renseignés sur elle. Je ne dis pas que mon espérance ait été complètement déçue. L'auteur parle de notre province en termes excellents, sans cependant trop s'y attarder. Il est évident à la lecture de son livre que c'est l'Ouest canadien qu'il a eu surtout en vue de faire connaître. Ajoutons que ses renseignements sont excellents et très utiles. Pratiques, justes et détaillés, ils constituent un vrai *guide*, contenant bien des conseils et des recommandations, que l'émigrant de langue française n'aura garde d'oublier, s'il veut réussir.

Signalons les avis excellents sur les groupements de langue française à maintenir et à augmenter, sur les qualités morales que doivent avoir ceux qui vont vraiment profiter des avantages si grands qu'offre à tous ses fils dévoués la patrie canadienne. Plus et mieux que bien des Canadiens, l'auteur se montre sur ce point intelligent et clairvoyant pour éloigner de nous les éléments qui ne peuvent que nous être funestes. Comme il convient à tout bon Français vivant au Canada, l'auteur paraît s'être vite fait l'un des nôtres.

Aussi s'il s'attarde un peu dans l'Ouest, il garde cependant le plus agréable souvenir de notre province de Québec.

« Dans la plus grande partie de ce pays aussi étendu que l'ancienne Gaule, dit-il, le Gaulois de maintenant, qu'il soit Français, Suisse ou Belge, se sent chez lui, reconnaît le doux langage d'abord, puis les mœurs cordiales et les visages amis de sa terre natale. C'est bien l'ancienne France, d'esprit à la fois religieux et gai, au bon sens robuste et à la grâce légère, que cette Nouvelle-France accueillante des bords du Saint-Laurent » [1].

Consolons-nous donc un peu. Si l'intérêt matériel paraît orienter vers l'Ouest les pensées, les conseils et les renseignements de l'auteur, son cœur au moins reste bien avec nous.

J. A. D.

Adolphe Retté. *Du diable à Dieu*, histoire d'une conversion. Préface de François Coppée. 1 vol. in-18, 208 pages, frs 3.50. Paris, librairie Léon Vanier, éditeur, 1907.

Encore une conquête éclatante de la grâce chez les intellectuels de notre ancienne mere-patrie. Cette fois, c'est le poète Adolphe Retté qui raconte son retour à Dieu dans des pages où la sincérité du ton le dispute au pitto-

1 — P. 33.

resque du style de ce parnassien légèrement décadent. M. Retté continue noblement la série des grands convertis dont le repentir, comme celui de MM. Coppée, Bourget et Huysmans, réjouit le cœur endolori de l'Eglise de France, en même temps que leurs exemples et leurs écrits nouveau genre ramènent à la foi et à la vertu des frères égarés, comme eux l'avaient été, dans les voies de l'erreur et du vice.

Le titre de son livre, *Du diable à Dieu*, ne saurait être mieux choisi. Privée d'éducation et d'instruction chrétiennes, l'âme inquiète et changeante du pauvre poète a passé par toutes les phases les plus monstrueuses de l'erreur. Paganisme, panthéisme, athéisme, et puis bouddhisme, il trempa ses lèvres à toutes ces sources empoisonnées ; il s'éprit enfin de la science et du progrès élevés à la hauteur d un culte. Mais son âme, assoiffée malgré tout de vérité et déchirée de remords, ne trouva jamais le repos. De lui devait se vérifier la parole d'Augustin au bon Dieu : *Inquietum est cor meum donec quiescat in te.* Mais qu'il y avait loin des premières invitations de la grâce au triomphe définitif, et que de fois encore il devait se replonger dans la fange et les ténèbres avant de devenir « fils de lumière » ! Amant passionné des arbres, « ses frères », le chantre inspiré de *Dans la forêt* devait entendre sous les arceaux de celle de Fontainebleau son premier appel pressant à la vie surnaturelle. Un jour, caché par un taillis, il y vit passer un vieux prêtre ; quelques instants après, l'Angelus sonna et la brise apporta à son oreille ces paroles dites à haute voix : *Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis.* Ce fut pour le pécheur une révélation providentielle de l'infinie humilité et charité du Fils de Dieu. Malgré des fluctuations alternantes de ferveur et d'impiété, de désespoir et de confiance en Dieu, il entendait toujours « chanter dans son âme cette adorable parole » qui résume le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption. Le démon furieux et jaloux lui livra de terribles assauts ; rien n'est saisissant comme le dialogue où tour à tour le mauvais et l'Ange de la Grâce plaident dans l'intérieur de son âme, celui-là pour le désespoir et le suicide, celui-ci pour la confiance en la miséricorde divine. La main de Dieu. par la puissance de la Mère de grâce qu'il s'était mis à prier, l'arrête au bord de l'abîme. Dans sa détresse, il consulte François Coppée, qui le met en relation avec un saint prêtre, et bientôt, nouveau prodigue, il est réintégré dans la maison paternelle.

Ce livre est d'une lecture fort attrayante. Poète d'une exquise sensibilité, le néophyte, comme malgré lui, émaille ses pages de descriptions charmantes. Qu'on en juge par le passage suivant qui termine le récit d'une lutte terrible contre le démon :

« Tout fut silence. J'étais au sommet des Hautes Plaines. Le soleil merveilleux trempait de clarté les futaies sommeillantes. Des bouvreuils chantaient, en sautillant çà et là. De fins bouleaux frémissaient à peine sous un vent tiède. Moi, les yeux levés vers le ciel d'azur et d'or incandescent, je répétais : Mon Dieu, venez à mon aide, je me repens !... »

L. L.

Explication littérale et raisonnée du Catéchisme, par l'abbé F. Chovet. 2 vol. in-16, Lyon-Paris, Emman. Vitte.

C'est un nouveau commentaire du Catéchisme qui paraît après tant d'autres et auquel on ne peut nier sa raison d'être. L'auteur du livre est un prêtre, chargé d'une paroisse, en contact journalier avec les âmes. On s'en aperçoit dès l'abord par la manière dont il s'attache au côté pratique des

questions. C'est là ce qui le fera aimer de beaucoup de curés, désireux de donner à leur peuple une instruction solide et pratique. Dans ce livre, ils apprendront à mettre la doctrine la plus élevée à la portée de toutes les intelligences. L'ouvrage se recommande encore par d'autres qualités non moins précieuses qui lui feront trouver place dans toute bibliothèque de presbytère.

P. P.

Vers l'Idéal... Eveil d'âmes, par Joseph Charles, avec préface de l'abbé Félix Klein, in-16, Lyon,—Paris. Emmanuel Vitte. (Prix $0.50).

C'est la vie d'un séminaire de France qui nous est racontée dans ce livre. Au cours de ses 270 pages, bien des idées sont émises qui n'auront pas et qui ne peuvent avoir l'approbation de tout le monde, mais qu'il est avantageux cependant de discuter. Ceux-là surtout à qui incombe le soin d'élever la jeunesse des collèges tireront profit de la lecture de certains chapitres. Ils verront là les inconvénients et les dangers de certaines méthodes d'éducation trop généralement suivies; ils y trouveront aussi d'excellents conseils pour rendre plus actif et plus fécond le travail de leurs élèves.—Approuveront-ils toutes les méthodes ou toutes les théories proposées?... Plusieurs leur paraîtront peut-être risquées, peut-être même dangereuses. Je ne pense pas qu'ils aient tort.

P. P.

Elévations poétiques, par l'abbé F.-X. Burque, vol. II. Québec, imprimerie de la *Libre Parole*, 1907. De ce recueil nous sommes heureux d'affirmer, comme de son prédécesseur, que la note religieuse et patriotique y domine invariablement. Ce deuxième volume est enrichi d'une préface où l'auteur fait sans détour sa profession de foi poétique. Il se déclare franchement classique, et s'élève fortement contre l'école moderne et surtout contre les décadents. Ce n'est pas nous qui le blâmerons d'être ainsi un *laudator temporis acti*. Mais nous croyons qu'il n'a guère raison de ranger le chantre Botrel parmi des poètes de la valeur de Hugo, Lamartine, Coppée, etc.

Sous le titre de *Chansons patriotiques et nationales*, M. l'abbé Burque a extrait du volume deuxième de ses *Elévations poétiques* une série de chants plutôt populaires auxquels s'adaptent des airs connus. Le dernier, *Soyons fiers de notre origine ;* sur l'air de *Comme le dit un vieil adage*, est accompagné de son annotation musicale. L'auteur n'a pas l'ambition d'avoir résolu le problème du chant national définitif, mais espère seulement qu'on chantera quelquefois le sien.

L. L

Cette livraison compte, par exception, 64 pages.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT. »

LA NOUVELLE-FRANCE

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VI. — 1907.

SOMMAIRE DE CHAQUE LIVRAISON MENSUELLE

JANVIER

Mgr L.-A. Pâquet : Les principes, leur rôle et leur valeur, p. 5.— **Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : Les affaires de France.— Pourquoi il en faut parler.—La vraie situation : qui en est responsable ?— Les causes du mal.—Les remèdes.—L'issue de la lutte, p. 14.—**L'abbé J.-A. Robert :** L'institut supérieur de philosophie à Louvain, p. 24.— **André Baudon :** Les compliments, p. 33.—**Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : Le docteur Lapponi et les médecins pontificaux.—A propos de l'expulsion de France de Mgr Montagnini, p. 39.—**La Rédaction :** Bibliographie française, p. 44.

FEVRIER

Mgr L.-A. Pâquet : L'Eglise et l'Education. — Introduction, p. 49.— **L'abbé Camille Roy :** Fleurs d'outre-tombe.—Les *Poésies* d'Alfred Garneau, p. 54.—**L'abbé L. Lindsay :** Louis Liénard de Beaujeu, premier docteur en théologie de la Nouvelle-France.— I. Le lauréat, p. 72.—**Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : La crise française.—Pourquoi y revenir ?—La vraie question en jeu.—Les causes qui sont des prétextes ou qui n'en sont pas.—Quelques causes plus sérieuses. —Un remède au mal, p. 82.—**Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : Echos de la persécution française en Italie.—Santos-Dumont. — Un double deuil dans le Sacré Collège.—Le jubilé sacerdotal du cardinal Gotti et la Propagande, p. 95.—**La Rédaction :** Bibliographie française, p. 99.

MARS

Mgr L.-A. Pâquet : L'Eglise et l'éducation : — I. L'éducation chez les païens.—II. L'éducation d'après les Livres saints, p. 101.—**L'abbé L. Lindsay :**—Louis Liénard de Beaujeu, premier docteur en théologie de la Nouvelle-France.—II. La soutenance, p. 113.—**Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : Encore la crise française.—Les causes.— A chacun sa responsabilité.—L'issue probable, p. 124.—**Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : G. Carducci. — Le 17 février.—En Perse, p. 137. — **La Rédaction :** Bibliographie française, belge et cana-

dienne, p. 144.—**Appendice :** Texte latin des thèses soutenues par l'abbé L. de Beaujeu, p. 147.

AVRIL

Mgr L.-A. Pâquet : L'Eglise et l'éducation :—III. L'éducation aux premiers siècles de l'Eglise ; IV. L'éducation et Julien l'Apostat, p. 149.—**R. P. A.-G. Morice, O. M. I. :** Aux sources de l'Histoire manitobaine : I. La découverte et ses conséquences immédiates, p. 160.—**R. P. At :** Le grand document ; synthèse du *Corpus juris* : I. La théologie, p. 170. — **Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : Sommes-nous rendus à la crise française ? p. 177.—**R. P. Candide, O. M. C. :** Samuel Champlain, p. 186.—**Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : Le libéralisme de la *Lega Nazionale*.—Au Latran, autour des tombes papales, p. 190.—**La rédaction :** Bibliographie, p. 194.

MAI

Mgr L.-A. Pâquet : L'Eglise et l'éducation :—V. A l'époque et au lendemain de l'invasion des barbares, p. 197.—**R. P. At :** Le grand document ; synthèse du *Corpus juris :* II. Le droit, p. 206.—**R. P. A.-G. Morice, O. M. I. :** Aux sources de l'histoire manitobaine ; II. L'affaire de la Grenouillère, p. 210.—**La Direction :** L'Action Sociale Catholique, p. 224.—**Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : Toujours le « mal français ».—Où en sommes-nous ?—Endormeur sans le savoir.—Encore la franc-maçonnerie.—L'anticléricalisme canadien.—La conscience indépendante, p. 226.—**L. L. :** La *Catholic Encyclopædia*, p. 238.—**Don Paolo-Agosto :** Pages Romaines : Consistoire du 15 avril ; nouveaux cardinaux.—Condamnation ; livres et Don Romolo Murri.—Rapallo et Gaëte, p. 240.

JUIN

Mgr L.-A. Pâquet : L'Eglise et l'éducation :—VI. Le mouvement scolaire sous Charlemagne, p. 245.—**R. P. A.-G. Morice, O. M. I. :** Aux sources de l'histoire manitobaine : III, *Pro Deo*, p. 255.— **R. P. At :** Le grand document ; synthèse du *Corpus juris :* III. La liturgie, p. 267.—**Dr Surbled :** Chronique scientifique : L'ultra-microscope.—Les progrès de la radioscopie. Ses bons effets. Une grenouille dans l'intestin.—La mémoire et l'intelligence.—Les malheurs de Stéphane Leduc. La création de la vie.—La société de Saint-Luc. L'union fait la force, p. 268.—**Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : Une opinion française sur nos causeries.—Le catholicisme de nos Canadiens-Français.—Le prêtre

et le journal, p. 276.— **Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : Le cadeau de Pie X à la maison d'Espagne.— Saint-André della Valle.— L'Ospizio San Michele. — Les comités des fêtes jubilaires de Pie X, p. 287. **La Rédaction :** Bibliographie, p. 292.

JUILLET

Mgr L.-A. Pâquet : L'Église et l'éducation :—VII. Siècles obscurs, p. 293.—**Louis Vico.** Aux Etats-Unis :—La constitution, p. 301.— **R. P. A. G. Morice, O. M. I. :** Aux sources de l'histoire manitobaine : IV. Thémis en détresse, p. 307.—**R. P. At :** Le grand document ; synthèse du *Corpus juris* : IV. L'art chrétien : Architecture.— Peinture et Sculpture.—Musique, p. 319.—**Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : Notre classe dirigeante.—Ses lacunes.—Ses besoins.—Les médecins.—Les avocats.—La philosophie. Son importance pour l'avenir, p. 325.—**Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : Médailles pontificales.—Dogme et critique.—Les pèlerins de Jérusalem au Vatican.—Les résultats d'un coup de mer, p. 337.

AOUT

Mgr L.-A. Pâquet : L'Eglise et l'éducation :—VIII. Apogée intellectuel du moyen âge, p. 341.—**R. P. A.-G. Morice, O. M. I. :** Aux sources de l'histoire manitobaine : V. Cette infernale barrière, p. 360.—**R. P. At :** Le grand document ; synthèse du *Corpus juris :* V. Rhétorique sacrée, p. 371.—**Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : Rectification.—Paul Suresnes et l'Action catholique.—Le journal.—Qui est juge de la nécessité et de l'opportunité, p. 374.—**Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : Le Syllabus.—Un cinquantenaire inaperçu.—Mois cinématographique, p. 384.

SEPTEMBRE

Mgr L.-A. Pâquet : L'Eglise et l'éducation :—IX. Renaissance et Réforme, p. 389.—**R. P. A.-G. Morice, O. M. I. :** Aux sources de l'histoire manitobaine : VI. Métis et blanc, p. 408.—**R. P. L. Lalande, S. J. :** Les classiques, p. 422.—**Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : Encore Paul Suresnes.—Le journal catholique.—La « science des compromis ».—Les parties et la partisannerie.—Les tiers-partis.—La neutralité philosophique et littéraire, p. 428.—**R. P. At. :** Le grand document ; synthèse du *Corpus juris ;* VI. Archéologie, p. 443. — **Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : Tempête anti-cléricale.—Le cardinal Svampa —Décret du 2 août, p. 446.— **Dr Surbled :** Bibliographie canadienne, p. 449.—**L'abbé Camille Roy :** Bibliographie française, p. 450.

OCTOBRE

La Rédaction : Deux graves documents, p. 453.—**R. P. L. Hudon, S. J. :** Le « petit paradis de Québec », p. 455.—**R. P. A.-G. Morice O. M. I. :** Aux sources de l'histoire manitobaine : VII. Questions épineuses, p. 463. — **Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : La paresse intellectuelle chez les jeunes.—L'influence du milieu.—L'éducation.—L'encouragement au travail intellectuel, 476.—**R. P. G. Daly, C. SS. R. :** Réminiscences d'Horace, p. 483.—**R. P. At. :** Le grand document ; synthèse du *Corpus juris* ; VII. L'histoire, p. 490.—**Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : L'encyclique *Pascendi dominici gregis.*—Le cinquantenaire de la colonne de la place d'Espagne.—Le cardinal Taliani, p. 497.

NOVEMBRE

Mgr L.-A. Pâquet : L'Eglise et l'éducation :—X. L'éducation aux derniers siècles de l'ancien régime, p. 501.—**R. P. A.-G. Morice, O. M. I. :** Aux sources de l'histoire manitobaine : VIII. Fidélité dans la persécution, p. 518.—**Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : Où reprendre la causerie.—Votre autorité et votre mission.—Encore le travail intellectuel et la formation.—La lecture.—L'esprit moderniste.—Une hérésie ou une sottise, p. 531.— **Dr Surbled :** Chronique scientifique : I. La *Société internationale* pour le progrès de la science. — II. L'inventeur français de la téléphonie, p. 539.—**Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : Le cardinal Steinhuber et le collège germanico-hongrois.—Ambassade éthiopienne, p. 543.—**La Rédaction :** Bibliographie française, p. 547.

DECEMBRE

Thomas Chapais : Souvenirs de séminaire, p. 549.—**Mgr L.-A. Pâquet :** L'Eglise et l'éducation :—XI. Les doctrines et les lois scolaires de la révolution, p. 555.—**R. P. A.-G. Morice, : O. M. I. :** Aux sources de l'histoire manitobaine : IX. Un document important, p. 567. —**R. P. Th.-Dom.-C. Gonthier, O. P. :** Pie X et le modernisme. *La Revue des Deux-Mondes* et l'Encyclique, p. 577.—**R. P. Candide, O. M. C. :** Noël, crèches et cantiques, p. 594.—**Dr Surbled :** Chronique scientifique, p. 598.—**Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : Les médaillons des Papes à Saint-Paul-hors-les-Murs.—Robert I, duc de Parme.—*Motu proprio* du 18 novembre, p. 602.—Bibliographie, p. 606. Table des matières du tome VI, p. 609.